Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Projet solaire agrivoltaïque

Communes de Pujo-le-Plan, Castandet, Hontanx, Le Vignau et Saint-Gein - Département des Landes (40)





Etude paysagère et patrimoniale – Décembre 2021 mis à jour en décembre 2022

AEPE Gingko | Atelier d'écologie paysagère & environnementale

Terr'Arbouts
Génération solidaire

GLHD
Cultivateur d'énergie

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

SOMMAIRE

I. PREAMBULE 8
I.1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET 8
I.2. DOCUMENTS DE CADRAGE 8
I.3. METHODOLOGIE D'ANALYSE 8
I.3.1. L'approche du paysagiste 8
I.3.2. Les notions de sensibilités et d'impacts 9
I.3.3. Déroulement de l'étude paysagère 9
I.4. LES AIRES D'ETUDES 11

Partie 1 : Etat initial paysager et patrimonial à l'échelle du territoire d'étude global

II. L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL 14
II.1. LES UNITES PAYSAGERES 14
II.1.1. le plateau landais 14
II.1.2. Le val d'Adour 16
II.2. LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES 18
II.2.1. Le relief et l'hydrographie 18
II.2.2. L'occupation du sol et la végétation 22
II.3. LES STRUCTURES ANTHROPIQUES 25
II.3.1. Les lieux de vie et d'habitat 25
II.3.2. Les axes de communication 36
II.3.3. Les Lieux d'intérêt touristiques 41
II.3.4. Autres projets du territoire 44
II.4. L'EVOLUTION DES PAYSAGES 45
II.5. ANALYSE PATRIMONIALE 50
II.5.1. Les Monuments historiques 50
II.6. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL 56
II.7. LES RECOMMANDATIONS DECOULANT DE L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL 58
III. LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES REVISEES APRES EVITEMENT DES ZONES NON FAVORABLES AU PROJET 59

Partie 2 : Le projet d'aménagement éco-paysager

IV. LE CONCEPT 62
V. LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE DE MESURES 62
V.1. L'ORGANISATION DU TERRITOIRE 62
V.2. LES SITUATIONS PAYSAGERES-TYPE 63
V.3. LES ZONES A ENJEUX PAYSAGERS 65
V.4. LES NIVEAUX D'ENJEUX FAUNE/FLORE 66
VI. LES MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES 67
VI.1. LES MESURES DE PLANTATION 67
VI.1.1. Les formes 67
VI.1.2. La palette végétale 69
VI.2. LES MESURES D'INSERTION 70
VI.2.1. L'habillage des postes de livraison 70
VI.2.2. Les clôtures 70
VI.3. LES MESURES EN REFLEXION 71
VI.3.1. Aménagement d'un itinéraire de découverte du projet en partenariat avec les agriculteurs : 71
VI.3.2. L'aire de repos aménagée au bord de la RD 30 71
VII. LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'ENSEMBLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 72

Partie 3 : L'étude paysagère à l'échelle des ilots d'implantation et l'analyse des impacts

VIII. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE ET DES ILOTS D'IMPLANTATION 75
VIII.1. ILOT D'IMPLANTATION 2 75
VIII.1.1. Etat initial paysager de l'ilot 2 75
VIII.1.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées 79
VIII.1.3. L'analyse des impacts de l'ilot d'implantation 2 sur le paysage et le patrimoine 82
VIII.2. ILOT D'IMPLANTATION 3 85
VIII.2.1. Etat initial paysager de l'ilot 3 85
VIII.2.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées 89
VIII.2.3. L'analyse des impacts de l'ilot d'implantation 3 sur le paysage et le patrimoine 92
VIII.3. ILOT D'IMPLANTATION 4 95
VIII.3.1. Etat initial paysager de l'ilot 4 95
VIII.3.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées 99
VIII.3.3. L'analyse des impacts de l'ilot d'implantation 4 sur le paysage et le patrimoine 102
VIII.4. ILOT D'IMPLANTATION 5-5A-5B-6 105
VIII.4.1. Etat initial paysager des ilots 5-5A-5-B et 6 105
VIII.4.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et mesures éco-paysagères proposées 109
VIII.4.3. L'analyse des impacts des ilots d'implantation 5-5A-5-B et 6sur le paysage et le patrimoine 112
VIII.5. ILOTS D'IMPLANTATION 7-8-9 116
VIII.5.1. Etat initial paysager des ilots 7,8 et 9 116
VIII.5.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et mesures éco-paysagères proposées 121
VIII.5.3. L'analyse des impacts des ilots d'implantation 7,8 et 9 sur le paysage et le patrimoine 125
VIII.6. ILOTS D'IMPLANTATION 10 ET 11 130
VIII.6.1. Etat initial paysager des ilots 10 et 11 130
VIII.6.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et mesures éco-paysagères proposées 134
VIII.6.3. L'analyse des impacts des ilots d'implantation 10 et 11 sur le paysage et le patrimoine 137
VIII.7. ILOTS D'IMPLANTATION 12 ET 13 142
VIII.7.1. Etat initial paysager des ilots 12 et 13 142
VIII.7.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et mesures éco-paysagères proposées 146
VIII.7.3. L'analyse des impacts des ilots d'implantation 12 et 13 sur le paysage et le patrimoine 149
VIII.8. ILOTS D'IMPLANTATION 16 ET 18 153
VIII.8.1. Etat initial paysager des ilots 16 et 18 153
VIII.8.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et mesures éco-paysagères proposées 158
VIII.8.3. L'analyse des impacts des ilots d'implantation 16 et 18 sur le paysage et le patrimoine 161
VIII.9. ILOTS D'IMPLANTATION 23A, 23B ET 24 166
VIII.9.1. Etat initial paysager des ilots 23A, 23B et 24 166
VIII.9.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées 172
VIII.10. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS D'IMPLANTATION 23 ET 24 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 175
VIII.11. ILOTS D'IMPLANTATION 26, 28 ET 30 178
VIII.11.1. Etat initial paysager des ilots d'implantation 26, 28 et 30 178
VIII.11.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées 183
VIII.11.3. L'analyse des impacts des ilots 26, 28, 30 sur le paysage et le patrimoine sur ce secteur 186
VIII.12. ILOTS D'IMPLANTATION 32A ET 32B 191
VIII.12.1. Etat initial paysager des ilots 32A et 32B 191
VIII.12.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées 195
VIII.12.3. L'analyse des impacts des ilots d'implantation 32A et 32B sur le paysage et le patrimoine 198
VIII.13. ILOT D'IMPLANTATION 33 (POSTE SOURCE) 203
VIII.13.1. Etat initial paysager de l'ilot 33 203
VIII.13.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées 207
VIII.13.3. L'analyse des impacts de l'ilot d'implantation 33 sur le paysage et le patrimoine 210
VIII.14. LES ILOTS D'IMPLANTATION 35A, 35B ET 35C 213
VIII.14.1. Etat initial paysager des ilots 35A, 35B et 35C 213
VIII.14.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées 217
VIII.14.3. L'analyse des impacts des ilots d'implantation 35A, 35B et 35C sur le paysage et le patrimoine 220
VIII.15. ILOTS D'IMPLANTATION 37AB-38AB-39-40 223
VIII.15.1. Etat initial paysager des ilots d'implantation 37AB, 38AB,39,40 223
VIII.15.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées 231
VIII.15.3. L'analyse des impacts des ilots 37A, 37B, 38A, 38B, 39 et 40 sur le paysage et le patrimoine de ce secteur 236
VIII.16. ILOT D'IMPLANTATION 47 243
VIII.16.1. Etat initial paysager de l'ilot 47 243
VIII.16.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées 247
VIII.16.3. L'analyse des impacts de l'ilot d'implantation 47 sur le paysage et le patrimoine 250
VIII.17. ILOTS D'IMPLANTATION 48A ET 48B 254
VIII.17.1. Etat initial paysager des ilots 48A et 48B 254
VIII.17.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées 258
VIII.17.3. L'analyse des impacts des ilots d'implantation 48A et 48B sur le paysage et le patrimoine 261
VIII.18. ILOTS D'IMPLANTATION 42A-42B-45-46-49-50-51-52-55 264

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18.1. Etat initial paysager des ilots d'implantation situés au nord du bourg du Vignau (ilots 42AB,45,46,49,50,51,52,55) *264*
VIII.18.2. Synthèse des sensibilités paysagères potentielles et Mesures éco-paysagères proposées *284*
VIII.18.3. L'analyse des impacts des ilots 42AB, 45, 46, 49, 50, 51,52 et 55 sur le paysage et le patrimoine sur ce secteur *287*

Partie 4 : Synthèse des impacts et effets sur la transformation des paysages

IX. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 291
X. SYNTHESE DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LES DIFFERENTES STRUCTURES SENSIBLES ANALYSEES 293
XI. SYNTHESE SUR LA TRANSFORMATION DES PAYSAGES 298
XII. BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE 300
XII.1. BIBLIOGRAPHIE 300
XII.2. SITOGRAPHIE 300

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION ET DEFINITION DES AIRES D'ETUDE 12
CARTE 2 : LES UNITES PAYSAGERES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 15
CARTE 3 : LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE, LA LOCALISATION DES COUPES TOPOGRAPHIQUES 20
CARTE 4 : LES MODES D'OCCUPATION DU SOL A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 23
CARTE 5 : LA REPARTITION DES BOISEMENTS A L'ECHELLE DE L'AIRE ELOIGNEE 24
CARTE 6 : LES POLES URBAINS ET LEURS SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 27
CARTE 7 : LES PRINCIPAUX POINTS DE SENSIBILITES DE LA VILLE DE L'AIRE-SUR-L'ADOUR. 28
CARTE 8 : SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES BOURGS AUX ABORDS DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE 30
CARTE 9 : SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES LIEUX DE VIE PROCHES DES ZIP 33
CARTE 10 : SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES LIEUX DE VIE PROCHES DES ZIP ET LIEUX DE RESIDENCE DES AGRICULTEURS A L'INITIATIVE DU PROJET 34
CARTE 11 : LES AXES DE COMMUNICATION A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 37
CARTE 12 : LES AXES DE COMMUNICATION ET LEURS SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE 39
CARTE 13 : LES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUE A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 43
CARTE 14 : LES AUTRES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES AUX ABORDS DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE 44
CARTE 15 : L'EVOLUTION DES PAYSAGES – LES CARTES DE CASSINI (VERS 1740) 46
CARTE 16 : L'EVOLUTION DES PAYSAGES – LES CARTES D'ÉTAT-MAJOR (VERS 1866) 47
CARTE 17 : EVOLUTION DES PAYSAGES - FOND AERIEN DATANT DE 2013, A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE. 48
CARTE 18 : EVOLUTION DES PAYSAGES, FOND AERIEN DATANT DE 2013, A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE. 49
CARTE 19 : LES MONUMENTS HISTORIQUES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 53
CARTE 20 : SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES DES MONUMENTS HISTORIQUES A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 55
CARTE 21 – SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES 57
CARTE 22 – SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES APRES EVITEMENT DES ZONES DE PROJET NON FAVORABLES 60
CARTE 23 – SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES APRES EVITEMENT DES ZONES DE PROJET NON-FAVORABLES 65
CARTE 24 – LES LIEUX ENVISAGES POUR L'INSTALLATION DE L'AIRE DE REPOS 71
CARTE 25 – LES MESURES DE PLANTATION A L'ECHELLE GLOBALE DU PROJET 72
CARTE 26 : LES MESURES D'INSERTION A L'ECHELLE GLOBALE DU PROJET 73
CARTE 27 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 75
CARTE 28 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 2 76
CARTE 29 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 78
CARTE 30 – SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DE L'ILOT D'IMPLANTATION 2 80
CARTE 31 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'ILOT D'IMPLANTATION 2 81
CARTE 32 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 82
CARTE 33 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DE L'ILOT 2 84
CARTE 34 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 85
CARTE 35 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 3 86
CARTE 36 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 88
CARTE 37 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DE L'ILOT 3 91
CARTE 38 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'ILOT 3 91
CARTE 39 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 92
CARTE 40 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DE L'ILOT 3 94
CARTE 41 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 95
CARTE 42 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 4 96
CARTE 43 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 98
CARTE 44 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DE L'ILOT 4 100
CARTE 45 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'ILOT 4 101
CARTE 46 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 102
CARTE 47 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DE L'ILOT 4 104
CARTE 48 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 105
CARTE 49 – COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 5-5A-5-B ET 6 106
CARTE 50 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 108
CARTE 51 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS 5-5A-5-B ET 6 110
CARTE 52 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 5-5A-5-B ET 6 111
CARTE 53 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 112
CARTE 54 : LE PROJET ECO-PAYSAGERS ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DES ILOTS 5-5A-5-B ET 6 115
CARTE 55 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 116
CARTE 56 – COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 7,8 ET 9 118
CARTE 57 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 120
CARTE 58 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS 7,8 ET 9 123
CARTE 59 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 7, 8 ET 9 124
CARTE 60 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 125
CARTE 61 : LE PROJET ECO-PAYSAGERS ET LES IMPACTS A L'ECHELLE DES ILOTS 7,8 ET 9 129
CARTE 62 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 130
CARTE 63 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 10 ET 11 131
CARTE 64 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 133
CARTE 65 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 10 ET 11 135
CARTE 66 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS 10 ET 11 136
CARTE 67 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 137
CARTE 68 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DES ILOTS 10 ET 11 141
CARTE 69 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 142
CARTE 70 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 12 ET 13 143
CARTE 71 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 145

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

CARTE 72 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS 12 ET 13 147
CARTE 73 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 12 ET 13 148
CARTE 74 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 149
CARTE 75 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 12 ET 13 152
CARTE 76 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 153
CARTE 77 – COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 16 ET 18 155
CARTE 78 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 157
CARTE 79 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 16 ET 18 159
CARTE 80 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 16 ET 18 160
CARTE 81 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 161
CARTE 82 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DES ILOTS 16 ET 18 165
CARTE 83 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 166
CARTE 84 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 23A ET 23B 167
CARTE 85 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 168
CARTE 86 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 24 169
CARTE 87 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1945 A NOS JOURS 171
CARTE 88 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS 23A, 23B ET 24 174
CARTE 89 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 23A, 23B ET 24 174
CARTE 90 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 175
CARTE 91 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DES ILOTS 23A, 23B ET 24 177
CARTE 92 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 178
CARTE 93 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 26, 28 ET 30 180
CARTE 94 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 182
CARTE 95 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS 26,28 ET 30 184
CARTE 96 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS 26, 28 ET 30 185
CARTE 97 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 186
CARTE 98 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DES ILOTS 26,28 ET 30 190
CARTE 99 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 191
CARTE 100 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 32A ET 32B 192
CARTE 101 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 194
CARTE 102 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 32A ET 32B 197
CARTE 103 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 32A ET 32B 197
CARTE 104 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 198
CARTE 105 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 32A ET 32B 202
CARTE 106 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 203
CARTE 107 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 33 204
CARTE 108 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 206
CARTE 109 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DE L'ILOT 33 209
CARTE 110 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'ILOT D'IMPLANTATION 33 (POSTE SOURCE) 209
CARTE 111 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 210
CARTE 112 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DE L'ILOT D'IMPLANTATION 33 (POSTE SOURCE) 212
CARTE 113 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 213
CARTE 114 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 35A, 35B ET 35C 214
CARTE 115 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 216
CARTE 116 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 35A, 35B ET 35C 218
CARTE 117 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 35A, 35B ET 35C 219
CARTE 118 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 220
CARTE 119 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 35A, 35B ET 35C 222
CARTE 120 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 223
CARTE 121 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 37A ET 37B 224
CARTE 122 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 225
CARTE 123 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 38A, 38B ET 39 226
CARTE 124 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 227
CARTE 125 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 40 228
CARTE 126 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 230
CARTE 127 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS 37, 38, 39, 40 234
CARTE 128 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS 37A, 37B, 38A, 38B, 39, 40 235
CARTE 129 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 236
CARTE 130 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DES ILOTS 37A, 37B, 38A, 38B,,39 ET 40 242
CARTE 131 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 243
CARTE 132 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 47 244
CARTE 133 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 246
CARTE 134 – SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DE L'ILOT 37 248
CARTE 135 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'ILOT D'IMPLANTATION 47 249
CARTE 136 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 250
CARTE 137 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DE L'ILOT 47 253
CARTE 138 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 254
CARTE 139 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE ILOTS D'IMPLANTATION 48A ET 48B 255
CARTE 140 - EVOLUTION DES PAYSAGES : COMPARAISON EN ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 A NOS JOURS 257
CARTE 141 –LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 48A ET 48B 259
CARTE 142 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 48A ET 48B 260
CARTE 143 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 261
CARTE 144 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DES ILOTS 48A ET 48B 263
CARTE 145 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 264
CARTE 146 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 42A ET 42B 265
CARTE 147 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 266
CARTE 148 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DES ILOTS D'IMPLANTATION 45 ET 46 267
CARTE 149 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 268
CARTE 150 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 49 269
CARTE 151 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 270
CARTE 152 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 50 271
CARTE 153 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 272
CARTE 154 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 51 273
CARTE 155 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 274

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

CARTE 156 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 52 275
CARTE 157 : LOCALISATION DES PRISES DE VUE DESCRIPTIVES 276
CARTE 158 - COMPOSITION ET ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ILOT D'IMPLANTATION 55 277
CARTE 159 - EVOLUTION DES PAYSAGES : ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1950 279
CARTE 160 - EVOLUTION DES PAYSAGES : ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1968 280
CARTE 161 - EVOLUTION DES PAYSAGES : ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 1982 281
CARTE 162 - EVOLUTION DES PAYSAGES : ORTHOPHOTOGRAPHIE DE 2002 282
CARTE 163 - EVOLUTION DES PAYSAGES : ORTHOPHOTOGRAPHIE D'AUJOURD'HUI 283
CARTE 164 – LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES A L'ECHELLE DES ILOTS SITUES AU NORD DU BOURG DU VIGNAU 285
CARTE 165 : LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION 42AB,45,46,49,50,51,52 ET 55 286
CARTE 166 – LES PHOTOMONTAGES UTILES A L'ANALYSE 287
CARTE 167 : LE PROJET ECO-PAYSAGER ET SES IMPACTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DES ILOTS LOCALISES AU NORD DU VIGNAU 290
CARTE 168 : LES EFFETS DU PROJET A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 291
CARTE 169 – LES IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET SUR LES STRUCTURES POTENTIELLEMENT SENSIBLES 297

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1 : UP « LE PLATEAU LANDAIS » – UN PAYSAGE SEMI-OUVERT RURAL, LES BOISEMENTS COIFFENT LA TOPOGRAPHIE « BOSSELEE ». 14
PHOTO 2 : UP « LE PLATEAU LANDAIS » – LA PRESENCE DES SURFACES AGRICOLES CULTIVEES S'AFFIRME PROGRESSIVEMENT DU NORD VERS LE SUD, LES PERCEPTIONS SONT PLUS LOINTAINES MAIS TOUJOURS LIMITEES PAR LES BOISEMENTS 14
PHOTO 3 -4 : UP « LE PLATEAU LANDAIS » – DES AMBIANCES FORESTIERES DE FEUILLUS ET DE RESINEUX PLUS AU NORD. 14
PHOTO 5 : UP « LE PLATEAU LANDAIS » – LE MAILLAGE BOCAGER PERSISTE, IL DELIMITE LE PARCELLAIRE ET SOULIGNE LES VARIATIONS DU RELIEF. 16
PHOTO 6 : UP « LE VAL D'ADOUR » – LA RIVIERE DE L'ADOUR MARQUE L'UNITE EN SERPENTANT A TRAVERS LA VALLEE. UNE LARGE RIPISYLVE OCCUPE SES ABORDS DIRECTS. 16
PHOTO 7 : UP « LE VAL D'ADOUR » – UN PAYSAGE AGRICOLE PLUS OUVERT AVEC UNE FRAGMENTATION DES BOISEMENTS, LES VUES S'ELARGISSENT ET L'HORIZON EST MARQUE PAR LE COTEAU SUD DE L'ADOUR. 16
PHOTO 8 : UP « LE VAL D'ADOUR » – LA PRESENCE DU COTEAU MERIDIONAL DE L'ADOUR EST FORTE ET MARQUEE DANS LA LECTURE DU PAYSAGE 17
PHOTO 9 : UP « LE VAL D'ADOUR » – AU-DELA DU COTEAU, LE PLATEAU SITUE AU SUD DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE SE CARACTERISE PAR UNE TOPOGRAPHIE RELATIVEMENT PLANE ET DES AMBIANCES OUVERTES 17
PHOTO 10 : LE PLATEAU INTERMEDIAIRE ET SA TOPOGRAPHIE IRREGULIERE, UN RELIEF DYNAMIQUE ANIME PAR UNE ALTERNANCE DE COLLINES. 18
PHOTO 11 : LA VALLEE DE L'ADOUR EST PLANE ET PEU ELEVEE. EN REVANCHE LA PENTE DU COTEAU MERIDIONAL DU COURS D'EAU PRESENTE UN DENIVELE TRES RAPIDE. LE CHANGEMENT PRESQUE BRUTAL ENTRE CES TYPES DE TOPOGRAPHIE ENGENDRE UN CONTRASTE VISUEL FORT. 18
PHOTO 12 CI-JOINT : LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE EST MARQUE PAR DES TYPOLOGIES DIFFERENTES : LA VALLEE DU MIDOU EST ETROITE ET ENCAISSEE, L'AMBIANCE EST FORESTIERE ET FERMEE PAR LE COUVERT VEGETAL. 18
PHOTO 13 CI-DESSOUS : DE NOMBREUSES RETENUES D'EAU PONCTUENT LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE : ICI, L'ETANG DE LAMOULASSE PRES DE GAILLERES. 18
PHOTO 14 : DES PAYSAGES MIXTES OU LE MAÏS RENCONTRE LES PRAIRIES ET LES PATURAGES. 22
PHOTO 15 : DES PAYSAGES DE PRAIRIES CHAMPETRES PONCTUEES DE BOIS. 22
PHOTO 16 : LA CULTURE DU MAÏS EST REALISEE DANS DES PARCELLES DELIMITEES PAR LE BOCAGE. 22
PHOTO 17 : DES FORETS DE PINS ET DE FEUILLUS FORMENT DES AMBIANCES DIVERSIFIEES A TRAVERS LE TERRITOIRE. 22
PHOTO 18 : L'AIRE-SUR-L'ADOUR, LA TRAME BATIE EST RESSERREE DANS LE CENTRE-VILLE ET ADOSSEE AU COTEAU BOISE. 28
PHOTO 19 : L'AIRE-SUR-L'ADOUR, DEPUIS LES HAUTEURS DU COTEAU, LES VUES SONT DEGAGEES ET LOINTAINES SUR LE GRAND PAYSAGE. 28
PHOTO 20 : SITUATION OUVERTE AVEC PERCEPTION IMMEDIATE SUR LA ZIP. LES VUES SONT ENCADREES PAR LES BOISEMENTS QUI LIMITENT LES VUES LOINTAINES CE QUI RENFORCE L'IMPRESSION DE PROXIMITE ENTRE LE LIEU DE VIE ET LA ZONE DE PROJET. 35
PHOTO 21: SITUATION TRES OUVERTE OU LE COUVERT VEGETAL ET LES TALUS SONT ABSENTS. LES VUES SONT DIRECTES ET LES HABITATIONS MISES A DISTANCE GRACE A LA PRESENCE DE L'AXE DE CIRCULATION. 35
PHOTO 22: SITUATION PLUS REFERMEE, LES HABITATIONS SONT ISOLEES DE LA ZONE DE PROJET PAR DES FRANGES DE BOISEMENTS FRAGMENTES. LE COUVERT VEGETAL PERMET AINSI DE METTRE A DISTANCE ET DE LIMITER LES PERCEPTIONS VERS LES ZIP. 35
PHOTO 23: SITUATION OU LES ZONES DE PROJET POTENTIELLES ENCERCLENT LES LIEUX DE VIE. DANS LE CAS PRESENT, LES HABITATIONS SONT IMPLANTEES AU SEIN D'UN BOSQUET CE QUI PERMET DE LIMITER GRANDEMENT LES VISIBILITES. 35
PHOTO 24- 25 : SITUATIONS SEMI-PROTEGEES AVEC DES VUES FILTREES PAR UNE HAIE ARBOREE BOCAGERE, L'AXE DE CIRCULATION PERMET AUSSI DE CREER UNE ZONE TAMPON ENTRE LA ZIP ET LE LIEU DE VIE 35
PHOTO 26 : DEPUIS LA RD 824 AU SUD DE L'AIRE IMMEDIATE, LES HAIES BOCAGERES ARBOREES DISSIMULENT LES ZIP DES PERCEPTIONS POSSIBLES. 36
PHOTO 27 : L'AUTOROUTE A65-E07, LES ABORDS IMMEDIATS TALUTES ET VEGETALISES EMPECHENT LES VISIBILITES PROCHES ET LOINTAINES. 36
PHOTO 28: OUVERTURE VISUELLE DEGAGEE DE LA RD 11 EN DIRECTION DU BOURG DE MAURRIN. 38
PHOTO 29-30 : LA RD 30, UNE ALTERNANCE DE SEQUENCES OU LES PAYSAGES FORESTIERS SONT FERMES AVEC DES PORTIONS PLUS OUVERTES ET DES CLAIRIERES AGRICOLES DONNANT SUR LES ZIP. 40
PHOTO 31-: LA RD 398 ENTRECOUPE LES ZIP, ON DISTINGUE ALORS DE GRANDES CONTINUITES VISUELLES OUVERTES ET DEGAGEES 40
PHOTO 32 : LA RD 398, LE COUVERT VEGETAL GENERE UNE AMBIANCE PLUS CONFIDENTIELLE EN SORTIE DE RONDEBOEUF 40
PHOTO 33 : LA RD 64 DANS LA PARTIE ORIENTALE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE, L'AXE TRAVERSE LES ZIP, LA DISPARITION PROGRESSIVE DU COUVERT VEGETAL PERMET D'ALLONGER LES VUES A TRAVERS LE PAYSAGE. 40
PHOTO 34-35 : EUROVELO 3-SCANDIBERIQUE ENTRE MONT-DE-MARSAN ET GABARRET : DES AMBIANCES FORESTIERES FERMENT LE PAYSAGE. 41
PHOTO 36 : LE GR634 OUEST, LE SENTIER TRAVERSE DES PAYSAGES FERMES DE BOISEMENTS DE PINS AU SUD DE MONT-DE-MARSAN. 41
PHOTO 37 : L'ETANG DE STE FOY ENTOURE DE SON ARBORETUM. 41
PHOTO 38 : L'ETANG DE LA GAUBE ET SON MOULIN, LE PLAN D'EAU EST SITUE DANS UN POINT BAS AU CŒUR D'UN ECRIN DE VERDURE 42
PHOTO 39 : DEPUIS LA RD 11, LA SILHOUETTE DU BOURG ET CELLE DU CLOCHER DE L'EGLISE EMERGENT DE LA MASSE VEGETALE. 42
PHOTO 40 : LE CHATEAU DE MARRAST A CASTANDET ET SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT FERME PAR LE COUVERT VEGETAL. 42
PHOTO 41 : LES SALIGUES DE L'ADOUR : UN SITE NATUREL ELOIGNE VISUELLEMENT ELOIGNE DES ZIP 42
PHOTO 42 : LA FERME SOLAIRE DE VILLENEUVE-DE-MARSAN : DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES IMPLANTES AU CŒUR DE LA FORET. 44
PHOTO 43 : L'EGLISE SAINTE-QUITTERIE, SON PORTAIL OUVRAGE ET SON CLOCHER CARRE. 54
PHOTO 44 : L'EGLISE SAINTE-QUITTERIE, LES VUES SONT DEGAGEES ET LOINTAINES MALGRE LA DENSITE DE LA TRAME BATIE. 54
PHOTO 45 : L'HABILLAGE EN BARDAGE BOIS A LATTES VERTICALES APPARAIT COMME UN MATERIAU ADAPTE AU CONTEXTE OU LE POSTE DE LIVRAISON EST VISIBLE DANS LE PAYSAGE DU QUOTIDIEN. 70
PHOTO 46 : L'HABILLAGE EN ENDUIT D'UNE TEINTE VERTE APPARAIT COMME UN REVETEMENT ADAPTE DANS LES PAYSAGES BOISES ET DANS LES SECTEURS PEU FREQUENTES. 70
PHOTO 47 : LES CLOTURES AVEC PIQUETS BOIS ET MAILLE NOUEE SONT PRECONISEES SUR L'ENSEMBLE DES ILOTS 70
PHOTO 48 : LES CLOTURES AVEC PIQUETS MAILLE ET MAILLE NOUEE SONT PROPOSEES POUR LES ILOTS LES PLUS ENCLAVES 70
PHOTO 49 : LES AMBIANCES RECHERCHEES POUR L'AIRE DE REPOS ET DE MISE EN VALEUR DU PROJET 71
PHOTO 50 : LES EXEMPLES DE SIGNALETIQUE POSSIBLE 71
PHOTO 51 : DEPUIS LE CHEMIN PERMETTANT DE RALLIER LE HAMEAU DE GOUTEYRE, LE PAYSAGE AGRICOLE EST TRES OUVERT : LES VUES FILENT JUSQU'A RENCONTRER LA TRAME ARBOREE SEMI-LOINTAINE. 75
PHOTO 52 : LA TOPOGRAPHIE PLANE PERMET DE LARGES OUVERTURES VISUELLES METTANT EN COVISIBILITES L'ILOT D'IMPLANTATION ET LE HAMEAU DE BORDES. 75
PHOTO 53 : LA PRESENCE D'ASPERSEURS DESTINES A IRRIGUER LES PARCELLES DE MAÏS TEMOIGNENT DE LA FONCTION AGRICOLE DU SITE DE PROJET. 85
PHOTO 54 : L'ABSENCE DE VEGETATION AU CŒUR DE L'ILOT PERMET DES VUES EN PROFONDEUR SUR LA ZONE DE PROJET. 85
PHOTO 55 : DEPUIS L'OUEST DE SAMAGNA, LA COUVERTURE ARBOREE PEU DENSE LAISSE FILER LE REGARD SUR LA PARCELLE DE PROJET 95
PHOTO 56 : LES ABORDS IMMEDIATS BOISES DE L'ILOT CONTRASTENT AVEC LE PAYSAGE TRES OUVERT DE L'INTERIEUR DE LA ZONE DE PROJET 95

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

PHOTO 57 : LE LONG DE LA RD 11, L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT SANS VEGETATION PERMET DES VUES FRANCHES SUR LES ZONES DE PROJET 105
PHOTO 58 : LE PAYSAGE DES ILOTS EST TRES OUVERT ET APLANI, SEULE UNE HAIE (A GAUCHE DE LA PHOTOGRAPHIE) FILTRE LES PERCEPTIONS ENTRE LES DEUX ESPACES OCCUPES PAR L'ILOT 5 105
PHOTO 59 : LE LIEU-DIT GOURGUES (EN ARRIERE-PLAN) EST LOCALISE AU SEIN DE L'ILOT 5 CE QUI FAVORISE L'EFFET D'ENCERCLEMENT 105
PHOTO 60-61 : LE LONG DE LA RD 11, LES ABORDS DES ZONES DE PROJET SONT PEU VEGETALISES ET FAVORISENT LES PERCEPTIONS LONGUES ET PROFONDES 117
PHOTO 62 : DEPUIS BARBOUATS, MALGRE LA PRESENCE DE MASSES ARBORES, LA PROXIMITE DES ZONES DE PROJET PERMET DES VUES PROCHES ET FRANCHES 117
PHOTO 63 : LA RD 30 BENEFICIENT D'UNE LARGE OUVERTURE VISUELLE SUR LES ILOTS 8 ET 9 117
PHOTO 64 : DEPUIS PEYRE, LE PAYSAGE EST OUVERT, LE MASQUE DU BATI DE BARBOUATS PERMET DE CONTENIR LES VISIBILITES 117
PHOTO 65 : DEPUIS LES BARRERES, LES PERCEPTIONS A L'INTERIEUR DE LA ZONE DE PROJET SONT LONGUES MAIS LIMITEES PAR LES BOISEMENTS QUI ENTOURENT LES DEUX ILOTS 130
PHOTO 66 : QUELQUES SUJETS INDIVIDUELS ET BOSQUETS VIENNENT PONCTUER LES VISIBILITES 130
PHOTO 67 : DEPUIS LA RD 30, LES PERCEPTIONS SONT LOINTAINES ET LIMITEES PAR LES STRUCTURES VEGETALES SITUEES SUR LE POURTOUR DES ZONES DE PROJET 142
PHOTO 68 : DEPUIS LA RD 11 ET LE SUD DE BASTARROT, LA STRATE ARBUSTIVE PERMET DE FILTRER LES VISIBILITES VERS L'ILOT 12 142
PHOTO 69 : DEPUIS LA RD 398, LE PAYSAGE DE LA PARCELLE AGRICOLE EST TRES OUVERT ET PERMET DES VISIBILITES SUR LES LIEUX DE VIE ENVIRONNANTS 153
PHOTO 70 : DEPUIS LA RD 398, LE PAYSAGE DE LA PARCELLE AGRICOLE EST TRES OUVERT ET PERMET DES VISIBILITES SUR LES LIEUX DE VIE SITUES AUX ALENTOURS 153
PHOTO 71 : DEPUIS LA SORTIE NORD DU LIEU-DIT GRANQUET, SEULS LES BOISEMENTS DES ENVIRONS SEMI-LOINTAINS PERMETTENT DE LIMITER LES VUES 154
PHOTO 72 : A LA HILLOULINE, L'ABSENCE D'ELEMENT ARBORE SUR LE POURTOUR DE L'ILOT PERMET DES PERCEPTIONS FRANCHES 154
PHOTO 73 : DEPUIS LES ABORDS IMMEDIATS DE L'ILOT, LA VEGETATION EST ABSENTE CE QUI GENERE DES PERCEPTIONS ACCRUES ET NON FILTREES 166
PHOTO 74 : AU SUD DE L'ILOT, LES PERCEPTIONS SONT FILTREES PAR UNE TRAME BOCAGERE DISCONTINUE ET PLUS OU MOINS DENSE 166
PHOTO 75 : DEPUIS LE LIEU-DIT PEILLOU, LES PERCEPTIONS VERS L'ILOT SONT LOINTAINES ET FILTREE PAR LA PRESENCE DE BATIMENTS AGRICOLES 168
PHOTO 76 : DEPUIS LE LIEU-DIT PIQUETOUGE, LA PRESENCE DES BOISEMENTS SUR LE POURTOUR DE L'ILOT LIMITE LES VISIBILITES 168
PHOTO 77 : DEPUIS CETTE PORTION DE LA RD 30, LES PERCEPTIONS SONT PROCHES ET PEU FILTREES MAIS LE RELIEF LIMITE L'ALLONGEMENT DES VUES 178
PHOTO 78 : DEPUIS LE NORD-OUEST DE PERRON ET JEANTICON, L'ABSENCE DE VEGETATION FAVORISE LES VUES LOINTAINES SUR L'ILOT 28 178
PHOTO 79 : L'ILOT 30 EST PLUS PETIT, LA REPARTITION DE LA VEGETATION ET LA PRESENCE DE LA RIPISYLVE GENERENT UNE AMBIANCE SEMI-OUVERTE PLUS INTIMISTE 179
PHOTO 80 : DEPUIS L'EST DE L'ILOT 28, LES PERCEPTIONS SONT PEU FILTREES MAIS CONTENUES PAR DES BOSQUETS 179
PHOTO 81 : DEPUIS LE LIEU-DIT PAUL, LES PERCEPTIONS VERS LE SUD DU SITE DE PROJET SONT LOINTAINES MAIS FILTREES PAR LES STRUCTURES ARBOREES 191
PHOTO 82 : DEPUIS LA RD 55 ET LE SUD DE PERRON, LA TOPOGRAPHIE ET LA REPARTITION DES BOISEMENTS ANIMENT LE PAYSAGE 191
PHOTO 83 : DEPUIS LA RD30 ET TOULET, LES OUVERTURES VISUELLES VERS LE NORD DE LA ZONE DE PROJET SONT FAVORISEES PAR LE MANQUE DE VEGETATION 191
PHOTO 84 : LE LONG DE LA RD 30, LES VISIBILITES SONT LIMITEES PAR LES BOISEMENTS EXCEPTE LORSQU'ILS S'EFFACENT LE TEMPS D'UNE COURTE SEQUENCE (OUVERTURE VISUELLE AU NIVEAU DE LA FLECHE VIOLETTE) 203
PHOTO 85 : LE CONTEXTE PAYSAGER BOISE PERMET DE MASQUER L'ILOT DEPUIS LES PRINCIPAUX LIEUX DE FREQUENTATION ET NOTAMMENT DEPUIS LA RD 55 203
PHOTO 86 : LES HAIES ARBOREES (A GAUCHE DE LA PHOTO) SITUEES A L'INTERIEUR DE L'ILOT PERMETTENT DE PONCTUER ET DE LIMITER L'ALLONGEMENT DES VUES 203
PHOTO 87 : DEPUIS LA RD 934, L'OUVERTURE GENEREE PAR LA PARCELLE AGRICOLE QU'OCCUPE L'ILOT 35C FAVORISE LES PERCEPTIONS PEU FILTREES MAIS PARTIELLES 213
PHOTO 88 : LE HAMEAU DE CRIERE SURPLOMBE L'ILOT 35A, LA DISTANCE QUI SEPARE LE LIEU-DIT DE L'ILOT PERMET TOUT DE MEME D'ATTENUER LES VISIBILITES VERS LA ZONE DE PROJET 213
PHOTO 89 : DEPUIS LA RD 30, MEME SI LE RELIEF EST LEGEREMENT ANIME, LES VUES SONT LOINTAINES ET LES HORIZONS MARQUES PAR LES BOISEMENTS 223
PHOTO 90 : DEPUIS LA RD 30, LE PAYSAGE EST TRES OUVERT ET PERMET D'APERCEVOIR LE HAMEAU DE LABOURDASSE 223
PHOTO 91 : L'ILOT EST MARQUE PAR UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE AVEC DE L'ELEVAGE DE CANARDS ET DE LA CULTURE DE PLANTES FOURRAGERES 223
PHOTO 92 : DEPUIS LA RD934, LES VUES SONT ANIMEES PAR LA RIPISYLVE, LES RELIQUATS BOCAGERS ET LE RELIEF 225
PHOTO 93 : DEPUIS LA RD164, SEUL LE BOISEMENT CENTRAL PERMET DE LIMITER L'ALLONGEMENT DES VUES SUR LE SITE DE PROJET 225
PHOTO 94 : DEPUIS LA RD30, QUELQUES SUJETS INDIVIDUELS VIENNENT PONCTUER LES PERCEPTIONS LOINTAINES 225
PHOTO 95 : DEPUIS LA RD164 ET LE HAMEAU AU PIN, LES PERCEPTIONS DE LA ZONE DE PROJET SONT FRANCHES MAIS LA PRESENCE DES BOISEMENTS EN ARRIERE-PLAN LIMITE LEUR ALLONGEMENT 225
PHOTO 96 : MALGRE LA PRESENCE DE LA VEGETATION ET DE QUELQUES HABITATIONS, LA ZONE DE PROJET APPARAIT PARTIELLEMENT 227
PHOTO 97 : DEPUIS LA RD30, LES OUVERTURES VISUELLES ALTERNENT AVEC DES AMBIANCES PLUS FERMEES 227
PHOTO 98 : DEPUIS L'OUEST DE L'ILOT ET LES HAUTEURS DE MARQUESTAU, LES PERCEPTIONS DU PROJET SONT LOINTAINES 243
PHOTO 99 : LA PRESENCE ACCRUE DE LA STRATE BOCAGERE ET LE RELIEF PLUS APLANI PROTEGE VISUELLEMENT LE SUD DE LA ZONE DE PROJET 243
PHOTO 100 : L'ABSENCE DE MASSES ARBOREES AU SEIN DES ILOTS PERMET DES VUES SEMI-LOINTAINES CONTENUES PAR LES BOISEMENTS. 254
PHOTO 101 : LES VISIBILITES DEPUIS LA RD 934 SONT PARTIELLEMENT FILTREES PAR LA PRESENCE, AU PREMIER PLAN, D'UN BOSQUET ARBUSTIF. 254
PHOTO 102 : DEPUIS LE SUD DE L'ILOT, LES PERCEPTIONS SONT LIMITEES GRACE A LA PRESENCE DE LA HAIE BOCAGERE ET DES BOISEMENTS 264
PHOTO 103 : LA PARTIE LA PLUS AU NORD DE L'ILOT PRESENTE UNE PENTE ORIENTEE GENERANT DES VUES LOINTAINES VERS PIHET 264
PHOTO 104 : DEPUIS LA RD 64, LES VUES SONT LOINTAINES MAIS ENCADREES PAR LES BOISEMENTS FRAGMENTES. L'ILOT 52 APPARAIT AU SECOND PLAN FILTRE PAR LA RIPISYLVE. 266
PHOTO 105 : LA PRESENCE DES BOISEMENTS MARQUE LES HORIZONS SEMI-PROCHES DEPUIS LE SUD DE L'ILOT 45. 266
PHOTO 106 : L'ABSENCE DE MASSES ARBOREES AU SEIN DE L'ILOT PERMET DES VUES LIMITEES PAR LES HORIZONS BOISES 268
PHOTO 107 : LES PERCEPTIONS SONT ANIMEES PAR LA PRESENCE DES BOISEMENTS ET LE BOMBEMENT DU RELIEF 268
PHOTO 108 : LE PAYSAGE DE L'ILOT EST OUVERT MAIS PONCTUE DE SUJETS ARBORES QUI MARQUENT PARTIELLEMENT LES HORIZONS SEMI-PROCHES 270
PHOTO 109 : DEPUIS LA VOIE COMMUNALE, LES VISIBILITES SONT LONGUES ET PARTIELLEMENT ENCADREES PAR LE COUVERT VEGETAL 270
PHOTO 110 : L'ABSENCE DE MASSES ARBOREES AU SEIN DE L'ILOT GENERE DES VUES DONT LA PROFONDEUR EST LIMITEE PAR DES BOISEMENTS SEMI-PROCHES 272
PHOTO 111 : DEPUIS LA RD 64, LES VISIBILITES SONT OUVERTES GRACE A L'ABSENCE DE MASQUES DE VEGETAUX 274
PHOTO 112 : LE PAYSAGE INTERIEUR OUVERT ET SES ABORDS PEU VEGETALISES PERMETTENT L'ALLONGEMENT DES VUES A TRAVERS L'ILOT 276
PHOTO 113 : LE RELIEF EST APLANI CE QUI FAVORISE D'AUTANT PLUS LES VISIBILITES SUR L'ENSEMBLE DE L'ILOT DEPUIS LA RD 64. 276

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : SCHEMA D'UN MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN (SOURCE : AEPE, GINGKO, 2019) 10
FIGURE 2 : DIFFERENCE ENTRE MNT ET MNE (SOURCE : AEPE-GINGKO, 2019) 10
FIGURE 3 : EXEMPLE DE RESULTAT DE ZONES DE VISIBILITE ET DE NON-VISIBILITE (SOURCE AEPE-GINGKO, 2022) 10
FIGURE 4 : BLOC-DIAGRAMME : ORGANISATION GEOMORPHOLOGIQUE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE ET SES ENVIRONS 19
FIGURE 5 : COUPE TOPOGRAPHIQUE AA', A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 21
FIGURE 6 : COUPE TOPOGRAPHIQUE BB', A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 21
FIGURE 7 : SCHEMA DE PRINCIPE CONCERNANT LA SITUATION TOPOGRAPHIQUE DES BOURGS 25
FIGURE 8 : TYPOLOGIE DES FORMES URBAINES DES BOURGS – SOURCE AEPE-GINGKO 25

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

FIGURE 9 : BLOC-DIAGRAMME : PRINCIPE D'ORGANISATION DU TERRITOIRE D'ETUDE. ©AEPE-GINGKO – 2021. 62
FIGURE 10 : BLOC-DIAGRAMME : PRINCIPE D'ORGANISATION DU TERRITOIRE PROJETE. ©AEPE-GINGKO – 2021. 63
FIGURE 11 : ILLUSTRATION – LES VUES SONT OUVERTES MAIS UN AXE DE CIRCULATION PERMET DE MAINTENIR UNE CERTAINE DISTANCE. ©AEPE-GINGKO – 2021. 63
FIGURE 12 : ILLUSTRATION – LES HABITATIONS SURPLOMBENT LES PARCELLES DE PROJET QUELQUES LINEAIRES DE HAIES BOCAGERES FILTRENT LES VUES ET DES PARCELLES AGRICOLES METTENT A DISTANCE LE PROJET. ©AEPE-GINGKO – 2021. 63
FIGURE 13 : ILLUSTRATION – LE PROJET PREND PLACE A PROXIMITE IMMEDIATE A L'ARRIERE DES HABITATIONS. ©AEPE-GINGKO – 2021. 64
FIGURE 14 : ILLUSTRATION – LES HABITATIONS SURPLOMBENT LE PROJET MIS A DISTANCE PAR DES PARCELLES AGRICOLES ET LA MOINDRE PRESENCE DU BOCAGE PERMET DES VUES FILANTES A TRAVERS LE PAYSAGE. ©AEPE-GINGKO – 2021. 64
FIGURE 15 : ILLUSTRATION – LE PROJET EST MIS A DISTANCE VISUELLEMENT PAR UN AXE DE CIRCULATION ET UNE HAIE BOCAGERE FILTRANTE. ©AEPE-GINGKO – 2021. 64
FIGURE 16 : ILLUSTRATION LE PROJET SONT PREND PLACE SUR UN VERSANT ORIENTE VERS LES HABITATIONS MAIS CELLES-CI SONT MISES A DISTANCE PAR UN AXE DE CIRCULATION ET DES PARCELLES AGRICOLES. ©AEPE-GINGKO – 2021. 64
FIGURE 17 : ILLUSTRATION – LA DOUBLE HAIRE BOCAGERE PERMET DE MASQUER TOTALEMENT LES PERCEPTIONS. ©AEPE-GINGKO – 2021. 67
FIGURE 18 : ILLUSTRATION – L'ALIGNEMENT ARBORE ROUTIER FILTRE PARTIELLEMENT LES VISIBILITES ET MET EN VALEUR LES ABORDS DE L'AXE. ©AEPE-GINGKO – 2021. 67
FIGURE 19 : ILLUSTRATION – LES HAIES BOCAGERES SIMPLES FILTRENT PARTIELLEMENT LES PERCEPTIONS. ©AEPE-GINGKO – 2021. 67
FIGURE 20 : ILLUSTRATION – LES HAIES BOCAGERES AVEC PERCEES VISUELLES PERMETTENT DES VUES PONCTUELLES. ©AEPE-GINGKO – 2021. 68
FIGURE 21 : ILLUSTRATION – LA PRAIRIE MAINTIEN UNE DISTANCE VISUELLE ET PROPOSE UNE LECTURE PLUS ORNEMENTALE DES LISIERES DU PROJET. ©AEPE-GINGKO – 2021. 68

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE DES DOCUMENTS DE CADRAGE CONSULTES 8
TABLEAU 2 – LES PRINCIPAUX POLES URBAINS A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE 26
TABLEAU 3 – LES BOURGS IMPORTANTS SITUES AUX ABORDS DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE 29
TABLEAU 4 – LES LIEUX DE VIE PROCHES DES ZONES D'IMPLANTATION POTENTIELLE 31
TABLEAU 5 – LES AXES DE COMMUNICATION ET LEUR SENSIBILITE A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE 38
TABLEAU 6 – LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LEUR SENSIBILITE 50
TABLEAU 7 – SYNTHESE DES NIVEAUX D'ENJEUX FAUNE/FLORE 66
TABLEAU 8 – PALETTE VEGETALE RECOMMANDEE POUR LES MESURES DE PLANTATION 69
TABLEAU 9 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC MESURES ECO-PAYSAGERES 79
TABLEAU 10 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 83
TABLEAU 11 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC RECOMMANDATIONS 89
TABLEAU 12 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 93
TABLEAU 13 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC RECOMMANDATIONS 99
TABLEAU 14 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 103
TABLEAU 15 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES 109
TABLEAU 16 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 113
TABLEAU 17 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC RECOMMANDATIONS 121
TABLEAU 18 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 126
TABLEAU 19 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES 134
TABLEAU 20 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 138
TABLEAU 21 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES 145
TABLEAU 22 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 150
TABLEAU 23 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC RECOMMANDATIONS 158
TABLEAU 24 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 162
TABLEAU 25 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES 172
TABLEAU 26 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 176
TABLEAU 27 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES 183
TABLEAU 28 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 187
TABLEAU 29 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC RECOMMANDATIONS 195
TABLEAU 30 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 199
TABLEAU 31 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC RECOMMANDATIONS 207
TABLEAU 32 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 211
TABLEAU 33 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC RECOMMANDATIONS 217
TABLEAU 34 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 221
TABLEAU 35 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES 231
TABLEAU 36 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 237
TABLEAU 37 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES 247
TABLEAU 38 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 251
TABLEAU 39 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES 258
TABLEAU 40 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 262
TABLEAU 41 – SYNTHESE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES AVEC MESURES PROPOSEES 284
TABLEAU 42 – ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 288
TABLEAU 43 – SYNTHESE DE L'ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LES STRUCTURES IDENTIFIEES COMME POTENTIELLEMENT SENSIBLES A L'ISSUE DE L'ETAT INITIAL PAYSAGER GLOBAL 293

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

I. PREAMBULE

I.1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Green Lighthouse Développement porte, dans le département des Landes, un important projet agrivoltaïque en partenariat avec les agriculteurs exploitants au sein des aires d'alimentation des captages prioritaires de Pujo-le-Plan (forage « Bordes ») et de Saint-Gein (forage les « Arbouts »).

L'objectif est de concevoir un projet innovant, combinant production agricole et production solaire, afin d'accompagner les agriculteurs dans la modification de leurs pratiques agricoles pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement, en cohérence avec le plan d'action territorial initié sur ces zones de captage mobilisant l'ensemble des acteurs intervenant sur la qualité de l'eau potable.

Le projet est situé dans le département des Landes, à environ 7 km au sud-est de Mont-de-Marsan, de part et d'autre de la RD30 en direction du département du Gers.

Les aires d'alimentation des captages (AAC) de Pujo-le-Plan et de Saint-Gein couvrent respectivement un territoire de 2130 ha et 690 ha, sur les communes de :

• Laglorieuse, rattachée à la Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan ;

• Pujo-le-Plan, Saint-Gein et Hontanx, rattachées à la Communauté de communes du Pays de Villeneuve-de-Marsan en Armagnac Landais ;

• Artassenx, Maurrin, Castandet, Cazères-sur-l'Adour et Le Vignau, rattachées à la Communauté de communes du Pays Grenadois.

Elles se situent au sud des régions agricoles du Marsan et du Bas-Armagnac, et sont occupées par des exploitations céréalières principalement, et de quelques enclaves forestières. Les espaces agricoles occupent respectivement 1250 ha et 520 ha de leur superficie, et sont principalement voués à la maïsiculture (58 % et 81% de la SAU de ces périmètres).

Les études de faisabilité pour le développement du projet agrivoltaïque des aires d'alimentation des captages de Pujo et de Saint-Gein portent sur une superficie totale de 1175 ha, regroupant les parcelles des 35 agriculteurs à l'initiative du projet incluses au sein de ces périmètres. Cette zone d'étude s'étend sur les communes de Laglorieuse, Pujo-le-Plan, Saint-Gein, Hontanx, Maurrin, Castandet et Le Vignau.

I.2. DOCUMENTS DE CADRAGE

Un ensemble de documents de référence, réalisés à différentes échelles (nationale, régionale et départementale), a été pris en compte dans cette étude ; ils servent de base dans la considération de la compatibilité du territoire avec l'implantation potentielle de modules photovoltaïques en amont de l'analyse, et permettent de pré-identifier certains enjeux des paysages considérés et les recommandations associées.

Le tableau ci-après présente les principaux ouvrages ayant servi de base bibliographique à cette étude paysagère et patrimoniale.

Tableau 1 : Liste des documents de cadrage consultés

Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
***Guide de l'étude d'impact des** Installations photovoltaïques au sol*	National	Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	2011	https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EI_Installations-photovolt-au-sol_DEF_19-04-11.pdf
Atlas des paysages des Landes	Départemental	DDTM et CAUE des Landes, PNR des Landes de Gascogne, DREAL Aquitaines	2004	https://www.landes.fr/les-paysages

I.3. METHODOLOGIE D'ANALYSE

I.3.1. L'APPROCHE DU PAYSAGISTE

La méthodologie mise en place dans le cadre de l'étude paysagère et patrimoniale du présent dossier est basée sur la définition du « **paysage** » proposée par la **Convention européenne de Florence (2000) :** il s'agit *« **d'une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations** »*. L'objectif est donc d'identifier les différentes composantes du paysage, qu'elles soient liées à des structures biophysiques ou anthropiques, tout en proposant une analyse sensible du territoire, et de déterminer ses tendances d'évolution, puisque le paysage est, par définition, **en constante évolution**.

Afin de resituer le projet dans un contexte paysager large, un premier travail de **bibliographie** est fourni, notamment avec l'analyse de plusieurs **documents de cadrage**. L'outil **SIG** (Système d'Information Géographique) est utilisé pour permettre le recensement des éléments paysagers structurants mais aussi pour réaliser une **analyse cartographique** fine amenant à pré-identifier les potentielles sensibilités du territoire.

Une **phase de terrain** est ensuite effectuée pour compléter cette première approche, notamment à travers une **lecture plastique** du paysage (quelles sont les lignes de force, les couleurs dominantes, les points de repère, les rythmes, y-a-t-il des effets de fenêtre, des ouvertures/fermetures visuelles) et son **analyse sensible** (relevé d'ambiances paysagères). Cette phase s'accompagne également de la réalisation d'un **reportage photographique** du site et des zones environnantes. Elle a été effectuée dans des conditions météorologiques optimales pour que les perspectives visuelles soient maximales

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

I.3.2. LES NOTIONS DE SENSIBILITES ET D'IMPACTS

Le paysage soulève donc une subjectivité intrinsèque à sa définition. Or, le cadre de l'étude d'impact implique de définir en premier lieu les enjeux du paysage (ou valeurs) qui, multipliés aux effets (conséquence objective du projet), donnent l'impact du projet.

Notre partie pris n'est pas d'évaluer la valeur d'un paysage, car chacun d'entre nous à sa propre définition du paysage qu'il côtoie quotidiennement ou ponctuellement. Pour évaluer l'« **ENJEU** » nous préférons le terme de « **SENSIBILITE PAYSAGERE** » qui n'engage aucun jugement de valeur et qui est relatif aux perceptions que l'on pourrait avoir sur le site de projet. Ainsi nous allons donc **chercher à qualifier la perception depuis l'élément vers le site de projet plus que l'élément en lui-même.**

Lorsqu'une sensibilité paysagère d'un élément est définie comme « MODEREE », « FORTE » ou « TRES FORTE », elle fait l'objet du positionnement d'un ou plusieurs points de photomontage dont l'analyse permettra de définir les effets *in fine* et d'évaluer l'impact du projet sur l'élément en suivant le raisonnement suivant :

Sensibilité paysagère (Enjeu)	**x**	**Analyse du/des photomontages (Effet)**	**=**	**Impact**

I.3.3. DEROULEMENT DE L'ETUDE PAYSAGERE

I.3.3.1. L'ETAT INITIAL OU LA « DEFINITION DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES »

L'état initial a pour objectif d'expliquer l'organisation du contexte paysager entourant le site de projet afin de comprendre les interactions visuelles qui en découlent. Son but est de définir les sensibilités paysagères depuis les composantes géographiques, anthropiques et culturelles situées au sein des aires d'étude. Sur chacune des sensibilités décelées, des points de vue photographiques sont posés afin d'évaluer (via la réalisation de photomontages) l'effet et l'impact du projet sur ces espaces.

En premier lieu, l'étude aborde **géographiquement** le territoire à travers ses composantes paysagères : les reliefs, l'hydrographie, l'occupation du sol et les différentes unités paysagères recensées. Cette porte d'entrée permet d'appréhender le fonctionnement visuel vers la zone de projet selon les points hauts, les vallées ou le couvert végétal du territoire.

Dans un second temps, l'étude aborde les **composantes anthropiques** vécues quotidiennement via l'analyse des lieux de vie et des voies de communication.

Dans un troisième temps, l'analyse porte sur les **composantes culturelles** rassemblant les lieux touristiques et les éléments patrimoniaux (Monuments Historiques, Sites, Sites Patrimoniaux Remarquables, sites Unesco).

Une fois l'ensemble des items abordés et pour chaque sensibilité paysagère relevée (qu'elles concernent des points géographiques, anthropiques, culturels ou liés au paysage de la Zone d'Implantation Potentielle), des préconisations permettant au projet de s'intégrer de la façon la plus optimale possible selon les particularités du territoire étudié sont émises: l'orientation des lignes de force géographiques, les éléments paysagers structurants proches, l'organisation des lieux de vie, la présence de sites touristiques ou patrimoniaux proches ou encore la cohérence avec les autres projets identiques environnants. Des points de photomontages sont ensuite positionnés pour évaluer ensuite l'effet du projet et ses impacts.

Dans le cadre du projet de Terr'Arbouts, ces préconisations ont progressivement pris la forme **d'une stratégie globale d'aménagements éco-paysagers** intégrées à la conception même de chaque ilot d'implantation agrivoltaïque. L'évaluation des impacts tient compte de cette dimension et inclue les futurs aménagements (plantation, clôtures, etc…).

I.3.3.2. L'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET ET DES IMPACTS PAYSAGERS

En préambule de la caractérisation des effets, il convient de rappeler que la visibilité des modules photovoltaïques ne constitue pas nécessairement une nuisance au niveau paysager, et que l'objectif n'est pas de chercher à camoufler leur présence mais plutôt de « gérer » le fonctionnement visuel qui découle de leur implantation en fonction des caractéristiques paysagères du territoire d'étude.

Le dossier d'étude d'impact a pour objectif de vérifier la capacité du territoire à accueillir des modules photovoltaïques. L'étude des effets et des impacts du projet sur les composantes paysagères sont étudiés seulement sur les points de sensibilités paysagères qualifiées, lors de l'état initial, de « MODEREE », « FORTE » ou « TRES FORTE » et qui ont fait l'objet du positionnement d'un photomontage. Les sensibilités paysagères qualifiées de « TRES FAIBLE » et « FAIBLE » ne font donc pas partie de l'évaluation des effets et des impacts, car aucun effet de modification de leurs ambiances paysagères initiales n'est soulevé dans le cadre de l'installation du projet.

Ce chapitre évalue donc l'ensemble des éléments soulevant une sensibilité paysagère déterminée dans les items précédents à savoir les composantes géographiques, anthropiques, culturelles et celles liées au paysage de la Zone d'Implantation Potentielle.

Pour qualifier l'effet du projet sur ces éléments, une combinaison de critères de perceptions sont définis. Ils permettent, de la même manière qu'au sein de l'état initial, de cibler les entrées d'analyse de façon systématique et synthétique pour l'ensemble des items recensés.

Deux outils sont mobilisés pour l'analyse des effets du projet :

- Le **cahier de photomontage** (en annexe de ce rapport) présente un état initial, un état projet sans mesures de plantations et un état projet avec mesures de plantations pour chaque lieu identifié comme sensible. Il permet d'évaluer les impacts du projet à une échelle à la fois locale et globale en présentant les effets cumulés ;

- **La carte de visibilités théorique** donne une vision globale des effets du projet sur le territoire d'étude et prendra place en fin de propos dans la ***Partie 4. La synthèse des impacts et des effets sur la transformation du paysage.***

FOCUS SUR LA REALISATION DES CARTES DE VISIBILITES THEORIQUES :

La visibilité des modules agrivoltaïques est calculée avec le logiciel Wind PRO 3.3, à partir d'une analyse spatiale qui tient compte de la topographie, des masques visuels constitués par les grands espaces boisés et le maillage bocager, de la hauteur supposée des structures photovoltaïques implantées sur toute la Zone d'Implantation Potentielle.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Le calcul est fait à partir d'un modèle numérique de terrain (MNT), représentation de la topographie d'une zone terrestre créée à partir des données d'altitude de terrain. Ces données d'altitude sont spatialisées sur une grille de maillage régulier carré, d'une résolution de 5 m de côté. Cette donnée est disponible dans la bibliothèque du logiciel Wind PRO (données SRTM Shuttle DTM 1Arc-second).

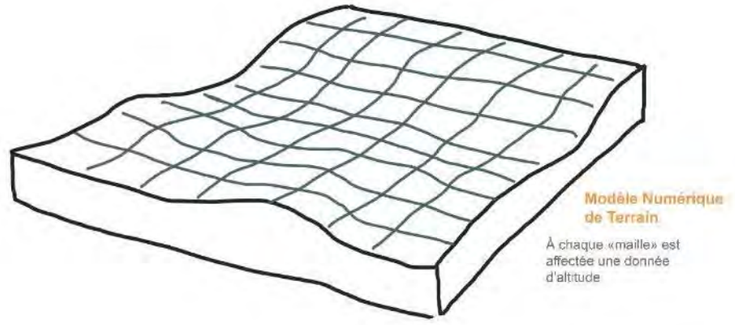

Figure 1 : Schéma d'un modèle numérique de terrain (Source : AEPE, Gingko, 2019)

Les obstacles visuels principaux et les surfaces auxquelles on peut attribuer une hauteur (par exemple : les forêts, les haies, les villages…) peuvent également être incluses dans ce modèle numérique de terrain. Ces données sont préférentiellement issues de la BD TOPO ou extraites du SCAN 25 métropolitain BRGM. On obtient alors un MNE (modèle numérique d'élévation) (cf. schéma ci-après). La hauteur attribuée aux structures végétales est de 10 m, hauteur considérée comme moyenne basse pour des boisements.



Figure 2 : Différence entre MNT et MNE (Source : AEPE-Gingko, 2019)

Chaque point (ou « carré » de la grille MNT) envoie un « faisceau » vers les ombrières. Le module ZVI vérifie si le rayon rencontre un relief, une surface surélevée ou un obstacle, et compte combien de rayons ont atteint leur destination (cf. schéma ci-dessous). Le modèle de calcul peut également tenir compte de l'incurvation de la surface de la terre.

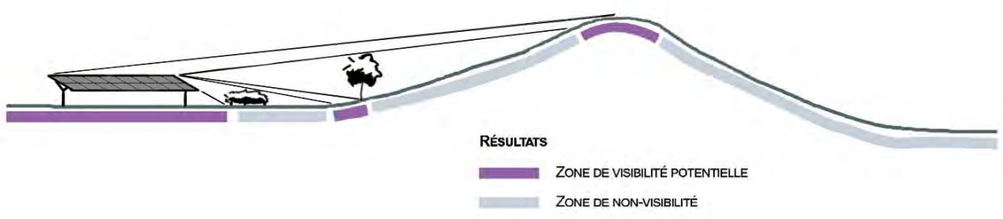

Figure 3 : Exemple de résultat de zones de visibilité et de non-visibilité (Source AEPE-Gingko, 2022)

Ici, le calcul est effectué avec une hauteur de la structure atteignant au maximum 5.12 mètres. Il s'agit, au regard du gabarit définit par le porteur du projet, du modèle de panneaux photovoltaïques qui présente les caractéristiques maximalistes dans le cadre du projet.

Ce calcul aboutit à un raster ou une couche vecteur géoréférencée montrant tous les points (ou mailles du MNT) du territoire depuis lesquels les modules projetés sont potentiellement visibles, considérant la structure du relief et les différents masques pris en compte. Les résultats de ce calcul sont cartographiés ci-après.

LES LIMITES DE L'OUTIL « CARTE DE VISIBILITE »

La première limite des cartes de visibilité réside dans la précision des données d'entrée utilisées et de la modélisation elle-même :

- La totalité des masques visuels n'est pas prise en compte : le bâti et les haies de taille réduite ne sont par exemple pas intégrés au calcul ;
- La résolution de la modélisation correspond à des carrés de 5 m de côté, ce qui ne permet donc pas de porter de conclusion à un niveau extrêmement détaillé.

Il convient de garder en tête ces limites tout au long de l'analyse. Les cartes de visibilité doivent être appréhendées davantage comme un outil permettant de déterminer les principaux bassins d'inter-visibilité, d'orienter le positionnement des photomontages, comme un résultat exact, ferme et définitif. Ce sont les photomontages et notre expertise de terrain qui fournissent des éléments d'analyse détaillés permettant de déterminer précisément les effets du projet sur les composantes paysagères du territoire

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

I.4. LES AIRES D'ETUDES

« L'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage. Elle doit être définie en fonction des incidences potentielles attendues, des protections réglementaires existantes, de la configuration de la zone d'implantation et de sa sensibilité. Elle doit considérer les unités paysagères qui seront affectées par le projet et ses variantes éventuelles. L'expérience montre que les installations sont généralement visibles distinctement dans un rayon de 3 km, au-delà duquel leur perception est celle d'un « motif en gris ». L'aire d'étude peut ainsi se décomposer en une zone proche et une zone plus éloignée (rayon de 3 à 5 km, voire plus large lorsque les caractéristiques du paysage le nécessitent). »

Source : Installations photovoltaïques au sol – Guide de l'étude d'impact, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement & Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, avril 2011.

L'analyse paysagère, dans le cadre d'un projet photovoltaïque, s'effectue à différentes échelles, correspondant à deux aires d'étude emboîtées l'une dans l'autre : l'aire d'étude éloignée et l'aire d'étude immédiate. L'aire immédiate correspond à l'emprise potentielle du projet ; l'aire éloignée est obtenue en réalisant une zone tampon autour du site d'implantation potentiel du parc photovoltaïque. Le travail consiste à aller progressivement du plus large au plus précis sur la zone d'implantation, ce qui se traduit notamment par une échelle de travail en correspondance avec chaque périmètre.

- **Les Zones d'Implantation Potentielle : ilots de projet**

Les Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) regroupent les parcelles appartenant aux agriculteurs à l'initiative du projet et sur lesquelles portent les études de faisabilité technique et environnementale. Les zones sélectionnées sont fragmentées d'où la mise en place d'une aire d'étude immédiate permettant de faciliter l'analyse paysagère et patrimoniale des lieux.

- **Aire d'étude immédiate :**

L'aire d'étude immédiate regroupe les Zones d'Implantation Potentielle du projet agrivoltaïque. Elle permet d'étudier en détails les qualités et l'organisation des structures paysagère en place, comme par exemple la trame végétale existante ou bien les bourgs tels que Maurrin et Castandet ou encore des hameaux répartis à travers le territoire. Le but est de définir un projet d'aménagement en cohérence avec le paysage global dans lequel il s'insère.

- **Aire d'étude éloignée : évaluation des enjeux patrimoniaux et des enjeux de grand paysage**

Cette aire permet de déterminer les principaux enjeux du territoire et les interactions possibles de ces derniers avec le projet. Elle est définie à partir des ZIP et de l'aire d'étude immédiate. Elle permet notamment d'étudier : les unités paysagères rencontrées, les éléments structurants du territoire (lignes de force du relief…), les points privilégiés de découverte du paysage (panoramas…), les sites, les monuments historiques, etc.

Le choix a été fait d'établir une aire éloignée sur un rayon de 10 km autour du site de projet en prenant en compte la ville de Mont-de-Marsan et celle de l'Aire-sur-Adour, pôles urbains majeurs les plus proches des parcelles concernées. L'aire d'étude éloignée adaptée permet aussi d'intégrer les bassins versants de l'Adour, de la Midouze et du Ludon et exclut des zones situées au-delà du masque de relief présenté sur la carte qui suit. En effet, des reliefs de crêtes plus marqués et une présence plus accrue du couvert végétal permettent d'isoler cette partie du territoire de visibilités possibles.

Tout au long de l'analyse thématique présentée dans la suite du document, une approche multiscalaire (à plusieurs échelles) est fournie, permettant de hiérarchiser les enjeux en fonction de leur importance et de l'éloignement du projet. Une ou plusieurs cartes peuvent être produites pour chacune de ces thématiques, en fonction du niveau d'information pertinent pour l'analyse de celle-ci.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

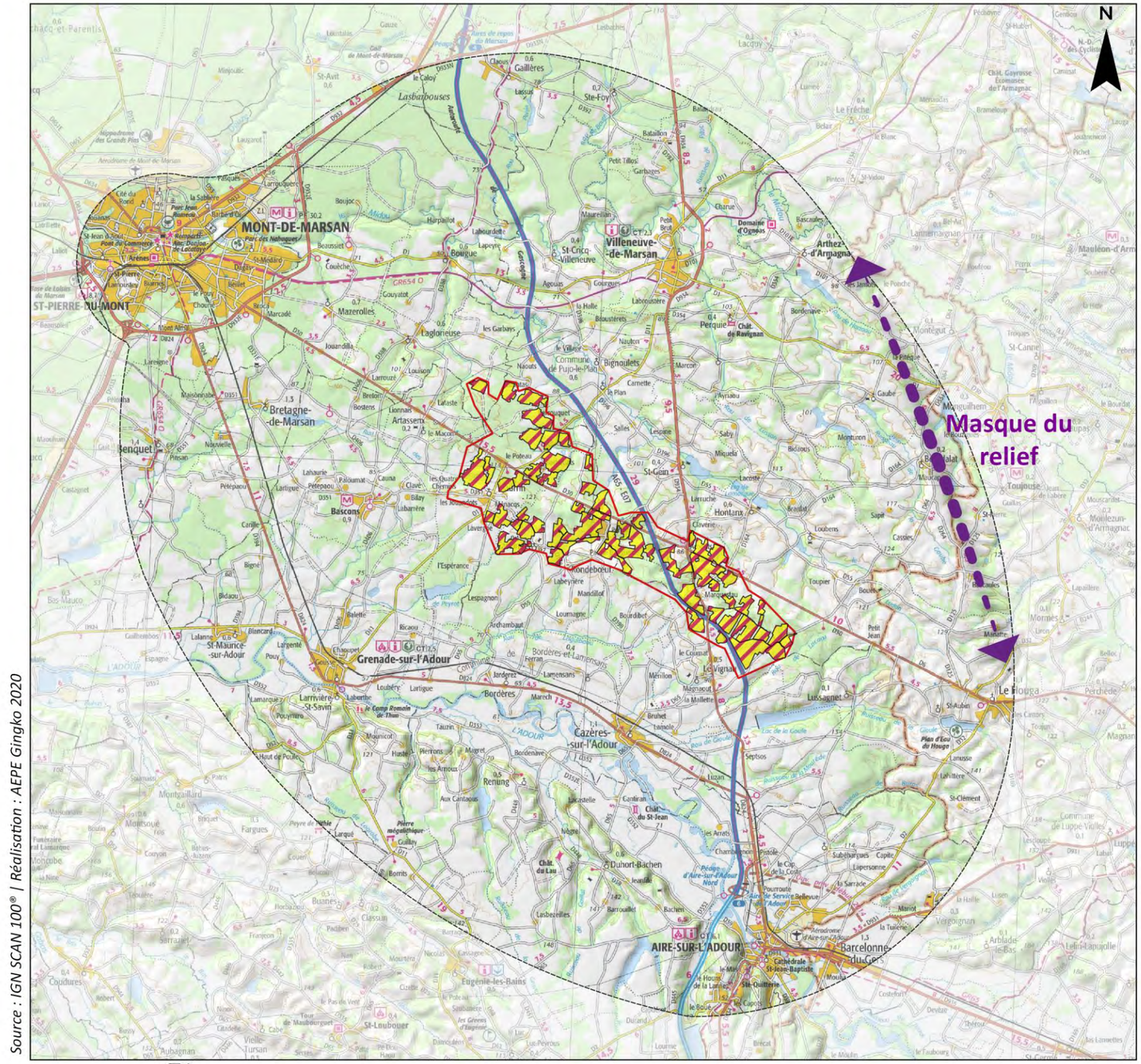

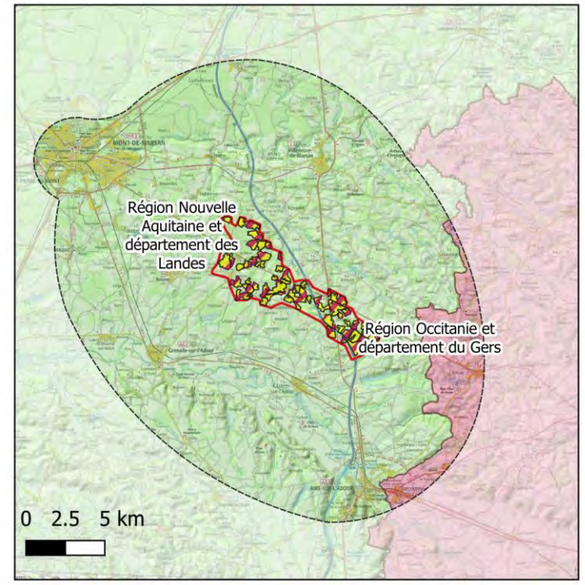

Aire d'étude éloignée adaptée
Aire d'étude immédiate
Zones d'Implantation Potentielle

Découpages administratifs
Région Nouvelle Aquitaine / département des Landes
Région Occitanie / département du Gers

Carte 1 : Localisation et définition des aires d'étude

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

PARTIE 1 - L'ETAT INITIAL PAYSAGER A L'ECHELLE DU TERRITOIRE D'ETUDE GLOBAL

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II. L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

II.1. LES UNITES PAYSAGERES

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

(Source : Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015).

Notre aire d'étude immédiate se situe au sud-est de la ville de Mont-Marsan et au nord-ouest de l'Aire-sur-Adour. Les zones concernées sont placées dans un espace de transition entre les paysages forestiers fermés du Plateau Landais et les ambiances plus ouvertes des Pays de l'Adour. L'Atlas des Paysages du département des Landes étant en cours de réalisation, notre analyse des unités paysagères s'appuiera sur notre expérience du terrain et nos connaissances des territoires des Landes.

II.1.1. LE PLATEAU LANDAIS

L'entité paysagère du Plateau Landais occupe la majeure partie de l'aire d'étude. On distingue au sein de cette entité trois types de sous-ensembles paysagers : le paysage forestier, les clairières agricoles du Marsan et la Ville de Mont-de-Marsan. La zone de projet s'inscrit dans les paysages des clairières agricoles du Marsan.

Globalement, ce type de paysage se caractérise par un plateau qui semble en mouvement perpétuel comme bosselé. Les enchaînements entre les pentes et les cotes sont rapides et font grandement varier les vues. Ce relief « bosselé » permet d'isoler les territoires et agit alors comme un masque sans cesse renouvelé, en limitant les perceptions lointaines. Les vues sont donc courtes et dirigées soit dans le creux des vallons soit aux sommets des lignes de crêtes.



Photo 1 : UP « Le Plateau Landais » – Un paysage semi-ouvert rural, les boisements coiffent la topographie « bosselée ».

Le plateau est marqué aussi par un réseau hydrographique dense qui dessert les bassins versants de l'Adour au sud, du Ludon et de la Midouze au nord. Dans la partie septentrionale, les cours d'eau forment de petits vallons escarpés où se concentrent les lieux de vie et la végétation. Cette particularité donne un caractère particulièrement intimiste et fermé et permet d'identifier clairement les cours d'eau dans la lecture du paysage. Le réseau hydrographique est aussi ponctué par un certain nombre de plans d'eau et de retenues anciennes et récentes aménagées par l'homme : des étangs pour des réserves de pêche et de biodiversité mais aussi des lacs artificiels qui servent de réservoirs. Ces derniers sont associés aux activités agricoles dont une part importante est dédiée à l'irrigation des cultures de maïs gourmandes en eau, comme c'est le cas, par exemple, du Lac de la Gioule.



Photo 2 : UP « Le Plateau Landais » – La présence des surfaces agricoles cultivées s'affirme progressivement du nord vers le sud, les perceptions sont plus lointaines mais toujours limitées par les boisements.

La végétation s'exprime sous la forme de boisements denses et opaques mais aussi sous la forme de haies bocagères arborées qui filtrent les vues, délimitent les parcelles agricoles et soulignent les cours d'eau. Cette strate forme une continuité avec les territoires situés plus au nord-ouest du département distingués par de grandes forêts de pins destinées à l'exploitation forestière.





Photo 3 -4 : UP « Le Plateau Landais » – Des ambiances forestières de feuillus et de résineux plus au nord.

.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

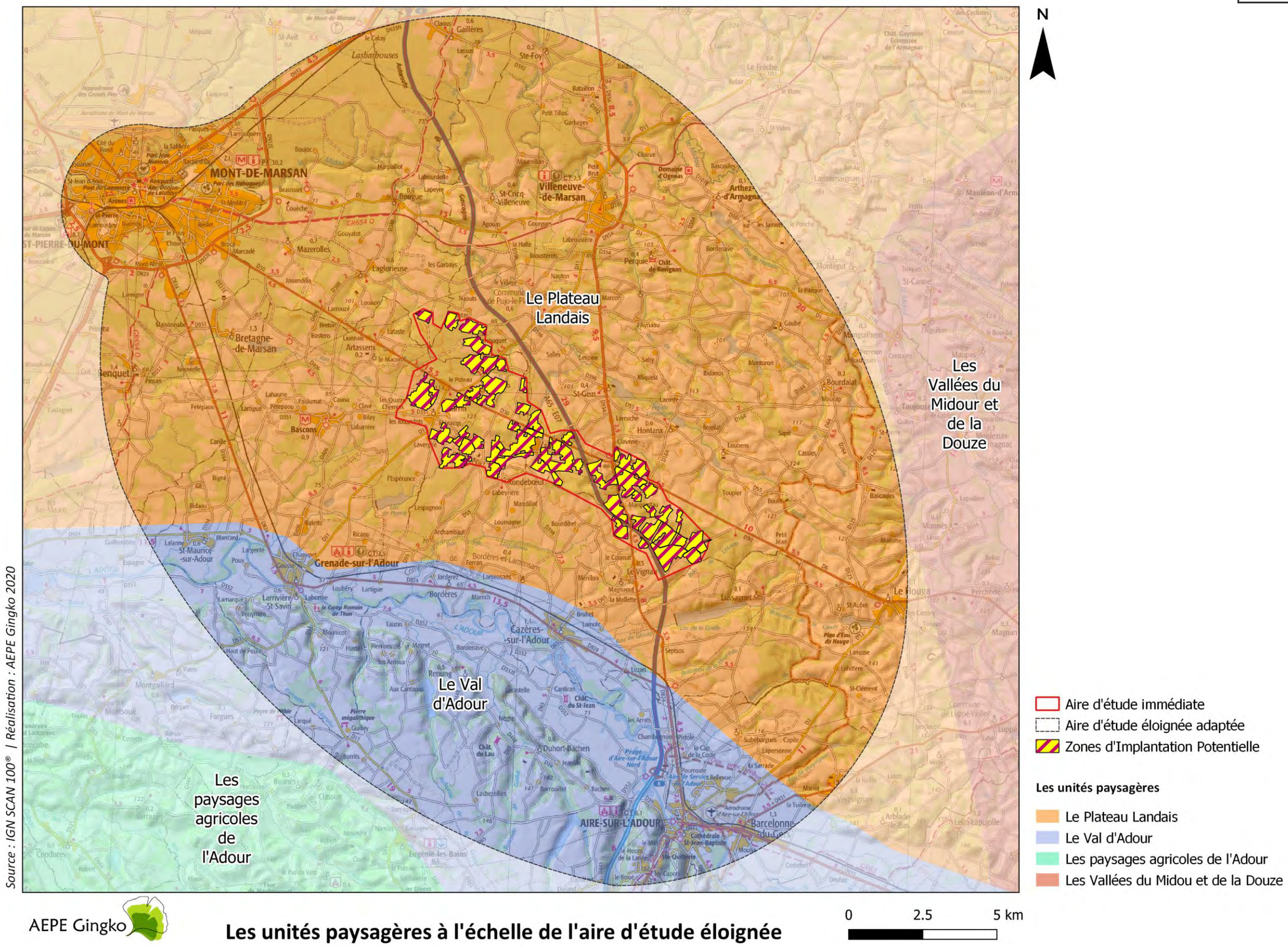

Carte 2 : Les unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Les boisements soulignent donc le relief et renforcent son rôle filtrant tandis que les haies laissent passer le regard à et cela, surtout depuis les axes de circulation. Au nord de l'aire d'étude éloignée, le couvert végétal est constitué majoritairement de résineux alors que le paysage s'ouvre progressivement vers le sud où la strate arborée évolue vers des essences de feuillus. Les territoires du nord de l'aire d'étude éloignée sont plus fermés avec des ambiances forestières marquées qui ont tendance à s'effacer à mesure que le réseau de haies bocagères se délite jusqu'au Val d'Adour.

Les lieux de vie s'articulent de manière très dispersée. Les communes rassemblent bien souvent de petites unités d'habitat qui sont parsemées sur un vaste territoire. Il existe ainsi plusieurs noyaux qui s'étalent le long d'axes routiers et de cours d'eau comme à Pujo-le-Plan ou Bordères-et-Lamensans. D'autres typologies voient ces noyaux s'échelonner sur de petites distances à travers le paysage comme à Castandet ou Maurrin. L'organisation des lieux de vie est donc très mitée à travers le territoire.

Les axes de circulation sont aussi très présents et variables. D'une part, les axes les plus importants comme la RD 30 et la RD 934 forment de grandes continuités rectilignes qui tranchent le paysage boisé des clairières agricoles du Marsan et permettent d'avoir un aperçu global des différentes structures paysagères. D'autre part, les axes les moins importants sont sinueux et très nombreux. Ils constituent un maillage qui permet de desservir les lieux les plus reculés. La sinuosité des tracés et la densité du réseau renforce l'impression de désorientation déjà incarnée par les mouvements du relief et des boisements. Il semble facile de se perdre à travers ces « montagnes russes ».

Ce qui résulte de ces structures est un paysage où la forêt s'efface peu à peu pour laisser place à des ambiances rurales agricoles où le maillage bocager est encore bien présent. Les parcelles agricoles prennent alors place dans des clairières qui ont tendance à s'agrandir progressivement à mesure que l'on gagne le sud de l'unité paysagère.



Photo 5 : UP « Le Plateau Landais » – Le maillage bocager persiste, il délimite le parcellaire et souligne les variations du relief.

II.1.2. LE VAL D'ADOUR

L'unité paysagère du Val de l'Adour prend place au sud de l'aire d'étude éloignée de part et d'autre de la rivière du même nom et de sa vallée. Le cours d'eau traverse l'aire d'étude éloignée au sud, sur un axe est/ouest. Le pôle urbain principal de cette unité est l'Aire-sur-L'Adour.



Photo 6 : UP « Le Val d'Adour » – La rivière de l'Adour marque l'unité en serpentant à travers la vallée. Une large ripisylve occupe ses abords directs.

Le Plateau Landais décline progressivement vers le Val d'Adour, la transition entre les deux unités est douce, le bocage se relâche pour laisser place à la plaine alluviale qui est occupée majoritairement par de vastes parcelles agricoles. Le paysage s'ouvre, les boisements opaques s'effacent et les vues s'élargissent notamment depuis les axes de circulation principaux situés pour la plupart par le long de la rivière. Du point de vue de la topographie, le relief très mouvementé fait place progressivement à des surfaces planes qui favorisent les vues larges.



Photo 7 : UP « Le Val d'Adour » – Un paysage agricole plus ouvert avec une fragmentation des boisements, les vues s'élargissent et l'horizon est marqué par le coteau sud de l'Adour.

Les lieux de vie ont la même typologie que sur le Plateau Landais, on retrouve ainsi des villages composés de petits noyaux d'habitat qui sont étalés sur de vastes territoires aussi bien dans la vallée qu'au-delà du coteau sud. Ce caractère commun renforcé par la persistance de la culture du maïs permet d'assurer la continuité entre le Val d'Adour et le Plateau Landais.

Le coteau sud de la vallée de l'Adour constitue une limite contre laquelle le regard vient buter. Sa forte pente contraste avec les plaines alluviales de l'Adour dont le relief est beaucoup plus doux. Il crée une ligne d'horizon forte et perceptible depuis le Plateau Landais et depuis certains points dégagés de l'aire d'étude immédiate. La perception du coteau est renforcée par la densité des boisements qui le coiffe et qui en font une frontière bien visible. Il constitue

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

ainsi une ligne d'horizon sombre qui permet d'instaurer un jeu d'intervisibilités entre les points les plus hauts du Plateau Landais et le Val d'Adour.

Les boisements denses et opaques implantés sur le coteau forment un masque qui empêche les vues depuis les lieux de vie qui se situent à l'arrière de la ligne de crête. L'opacité de la végétation diminue relativement sur les hauteurs de l'Aire-sur-Adour où les vues sont larges, dégagées et dirigées par les axes de circulation importants, ceux-ci formant de larges tranchées qui entrecoupent le paysage. Au-delà du coteau, au sud, on trouve à nouveau un plateau « bosselé » mais plus ouvert où les boisements denses et les haies bocagères arborées se sont largement effacées au profit de grandes parcelles agricoles.

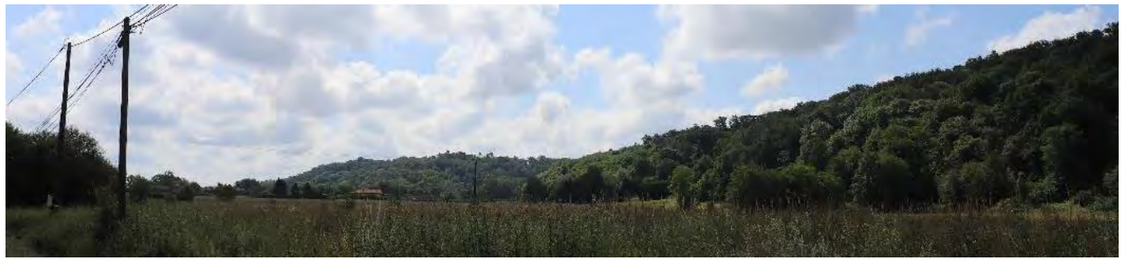

Photo 8 : UP « Le Val d'Adour » – La présence du coteau méridional de l'Adour est forte et marquée dans la lecture du paysage.



Photo 9 : UP « Le Val d'Adour » – Au-delà du coteau, le plateau situé au sud de l'aire d'étude éloignée se caractérise par une topographie relativement plane et des ambiances ouvertes.

Les Zones d'Implantation Potentielle sont situées au cœur de l'unité paysagère du Plateau Landais, une zone de transition entre forêt et paysages agricoles ouverts

- Veiller à respecter les caractères d'ouverture et de fermeture ponctuelles du paysage qui s'échelonnent du nord vers le sud. Les ambiances sont diversifiées avec une grande variété de perceptions.

- L'importance de la strate arborée et du maillage bocager peut être utile quant aux mesures de compensation envisagées.

→ La sensibilité paysagère potentielle est considérée comme forte

Les Zones d'Implantation Potentielle sont situées hors de l'unité paysagère du Val d'Adour

-Veiller à prendre en compte les covisibilités potentielles entre le haut du coteau sud de l'Adour et les ZIP.

→ La sensibilité paysagère potentielle est considérée comme faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.2. LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

II.2.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le relief est marqué par le passage de l'Adour au sud et de la Midouze au nord qui se déploient chacun selon une orientation est/ouest. Ces deux vallées principales séparent plusieurs plateaux les uns des autres comme le montrent les coupes page suivante. On distingue un plateau très boisé au relief doux au nord du Midou, un plateau central intermédiaire semi-ouvert au relief « bosselé » où se situent les Zones d'Implantation Potentielle entre la Midouze et l'Adour et, enfin, un plateau dominé par des plaines agricoles au sud de l'Adour. La carte suivante présente l'organisation globale du relief et de l'hydrographie.

Le plateau intermédiaire central s'articule de part et d'autre d'une ligne de crête plus ou moins matérialisée par la RD 30. Elle sépare les bassins versants de l'Adour de celui de la Midouze et du Ludon. Les Zones d'Implantation Potentielle prennent place sur des hauteurs allant de 80 à 130 m d'altitude de part et d'autre de cette ligne de crête. La topographie est irrégulière et marquée par de fortes amplitudes entre les points bas et les points hauts. Cette particularité témoigne des dynamiques qui animent l'ensemble de ce plateau : une alternance de creux et de sommets, des collines aux pentes marquées qui mettent en mouvement le paysage.



Photo 10 : Le plateau intermédiaire et sa topographie irrégulière, un relief dynamique animé par une alternance de collines.

La vallée de l'Adour forme un couloir à fond pratiquement plat entre 40 et 50 mètres d'altitude et 2,7 kilomètres de large. Elle est délimitée au sud par un coteau abrupt et raide qui assure des intervisibilités avec le plateau intermédiaire central de l'aire d'étude éloignée. La limite nord de la vallée est plus floue et plus progressive puisque le plateau central s'élève progressivement jusqu'à la ligne de crête matérialisée par la RD 30. L'Adour serpente dans la vallée tantôt en prenant appui sur le coteau abrupt méridional de la vallée, tantôt en frôlant les pentes douces du coteau nord. Il est alimenté par une multitude de cours d'eau temporaires et permanents sur lesquels des retenues d'eau ont été aménagées.

Au-delà du coteau méridional de l'Adour se situe un haut plateau s'élevant à des altitudes qui varient entre 130 et 150 mètres de hauteur. Le relief est plus doux mais entrecoupé de vallons accueillants les ruisseaux qui alimentent en contrebas la rivière de l'Adour. Ces ruisseaux prennent place au sein de vallées escarpées et étroites qui s'élargissent progressivement en allant vers l'Adour.

La vallée du Midou (rejoint par la Douze à Mont-de-Marsan pour former la Midouze), située au nord de l'aire d'étude éloignée, est beaucoup moins large et plus escarpée que son homologue méridionale. En effet, elle ne dépasse pas les 1 kilomètre de large et cette mesure varie grandement tout au long de son parcours. La rivière est étroite, encaissée et ses berges sont abruptes et proches du lit. La Midouze est sinueuse et traverse des paysages très fermés par des boisements denses. Le Ludon est un affluent important de la Midouze, il dessine une vallée qui serpente au nord des Zones d'Implantation Potentielle. Le Ludon récolte ainsi les eaux de plusieurs ruisseaux qui parcourent l'aire immédiate du projet. Sa largeur modérée ponctuelle a permis d'aménager de nombreux étangs et retenues d'eau anciennes.

La Midouze délimite au nord un plateau peu élevé et très fermé par les boisements. Le relief est peu marqué, ce caractère est renforcé par la présence continue de la forêt. Les vallons qui ponctuent le plateau sont peu escarpés et abrupts ce qui leur permet d'accueillir de nombreux étangs dissimulés par l'opacité des boisements.



Photo 11 : La vallée de l'Adour est plane et peu élevée. En revanche la pente du coteau méridional du cours d'eau présente un dénivelé très rapide. Le changement presque brutal entre ces types de topographie engendre un contraste visuel fort.



Photo 12 ci-joint : Le réseau hydrographique est marqué par des typologies différentes : la vallée du Midou est étroite et encaissée, l'ambiance est forestière et fermée par le couvert végétal.

Photo 13 ci-dessous : De nombreuses retenues d'eau ponctuent le réseau hydrographique : ici, l'étang de Lamoulasse près de Gaillères.



Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

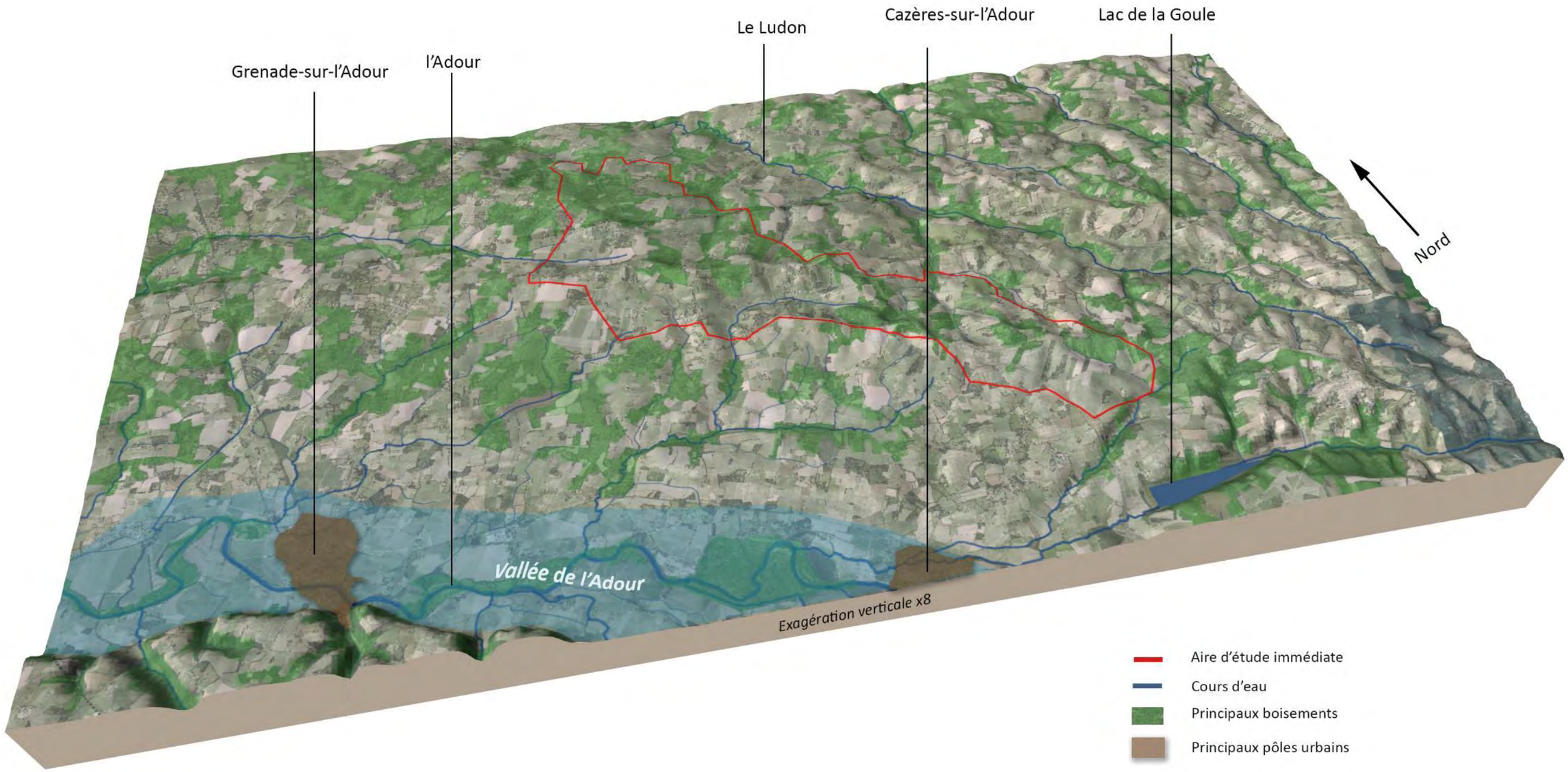

Figure 4 : Bloc-diagramme : organisation géomorphologique de l'aire d'étude immédiate et ses environs

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

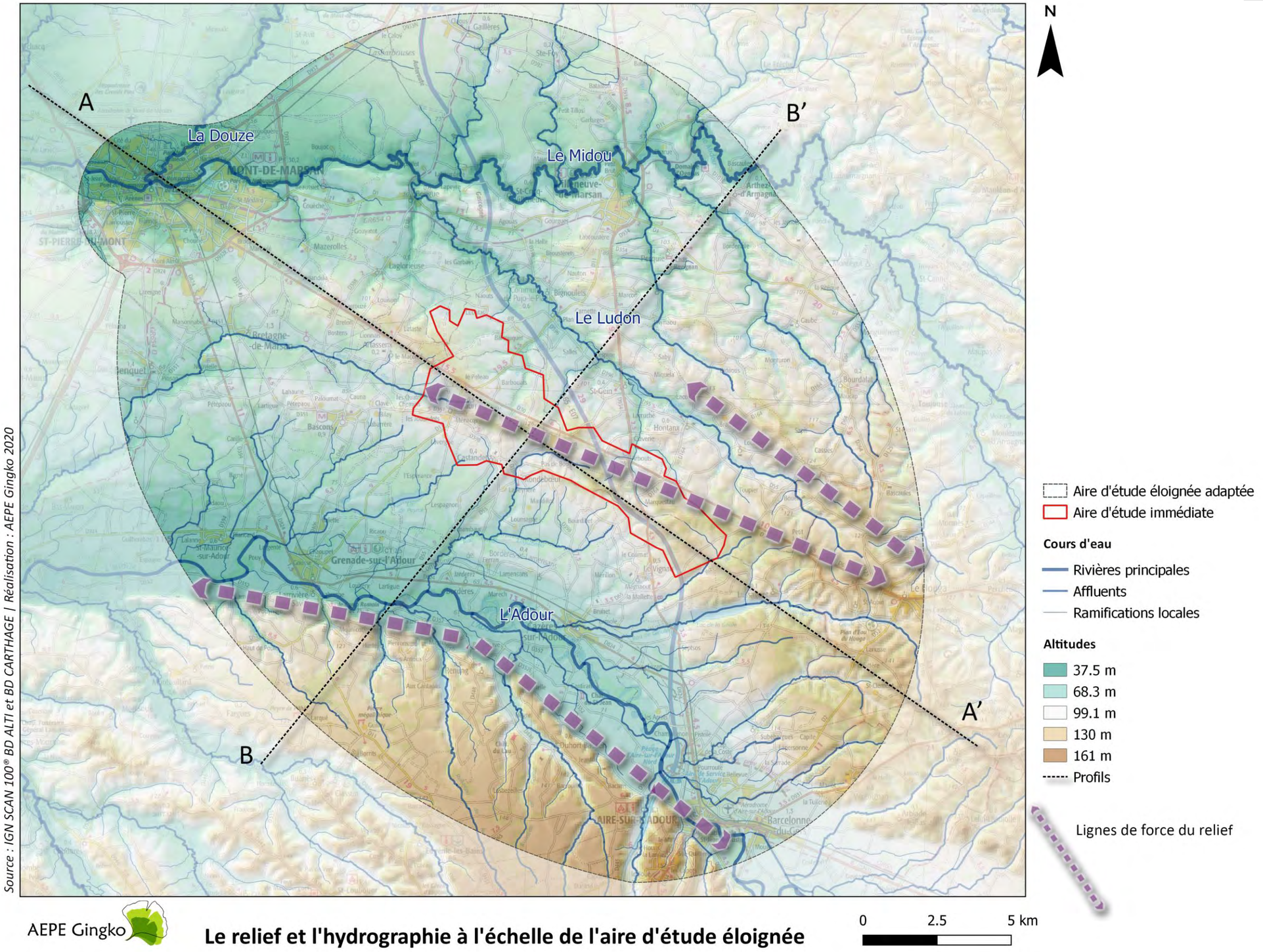

Carte 3 : Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, la localisation des coupes topographiques

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Figure 5 : Coupe topographique AA', à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

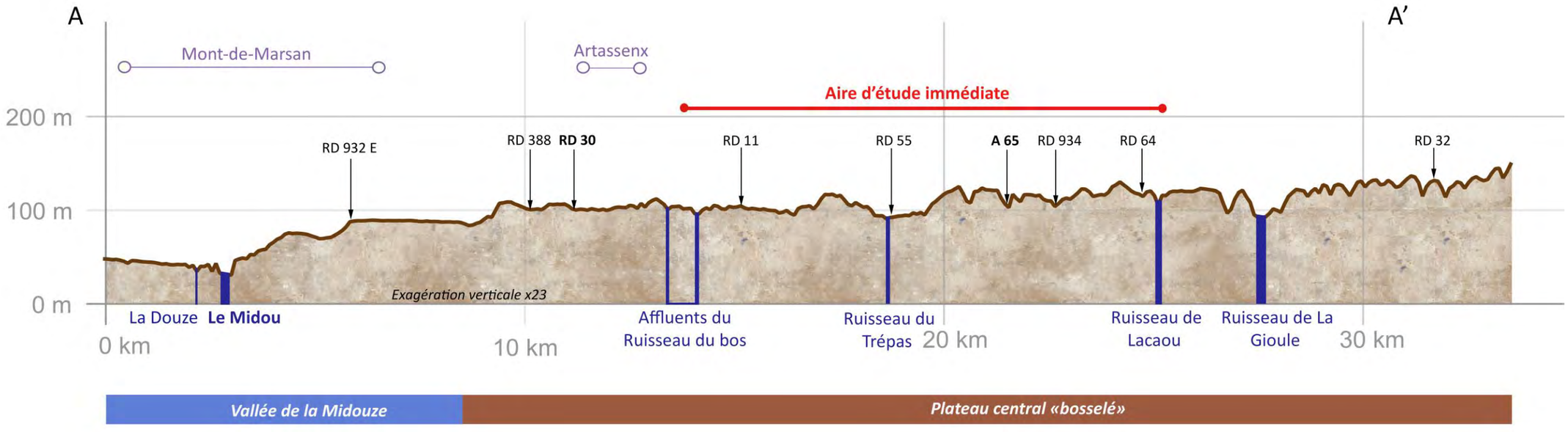

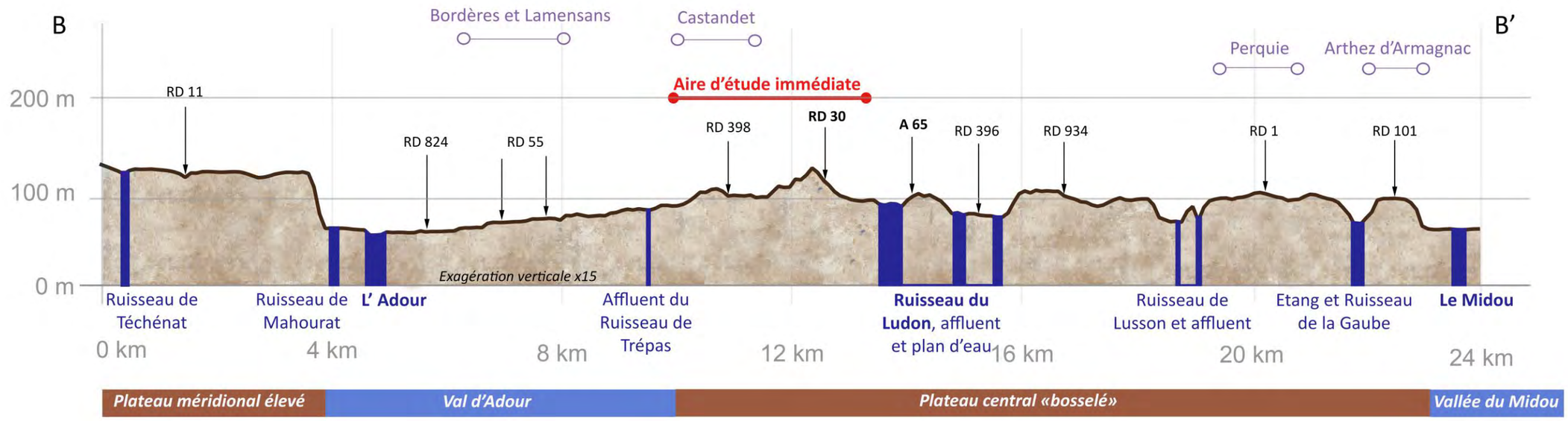

Figure 6 : Coupe topographique BB', à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.2.2. L'OCCUPATION DU SOL ET LA VEGETATION

Les cartes pages suivantes montrent les principaux modes d'occupation du sol du territoire d'étude d'après les données Corine Land Cover 2018 et détaillent la répartition des boisements. L'aire d'étude éloignée est partagée entre des surfaces agricoles, des boisements et des surfaces urbanisées.

Mont-de-Marsan représente un pôle important autour duquel gravitent quelques villages et villes moyennes localisés un peu partout sur le territoire jusqu'à l'Aire-sur-l'Adour. Entre ces bourgs bien identifiés s'est développée une myriade de petits lieux de vie qui couvrent l'ensemble de la zone, à travers les bois, les haies bocagères et les parcelles agricoles.

Les surfaces agricoles sont majoritairement dédiées à la culture du maïs avec irrigation intensive, le paysage est d'ailleurs marqué par ce type d'agriculture et les structures spécifiques qui l'accompagnent (asperseurs, réservoirs d'eau placés sur les cours d'eau). Cette spécialisation territoriale date des années 1960. L'aire d'étude est aussi marquée par les activités d'élevage bovin et avicole et le maintien de pâturages et de parcelles occupées par des cultures fourragères.



Photo 14 : Des paysages mixtes où le maïs rencontre les prairies et les pâturages.



Photo 15 : Des paysages de prairies champêtres ponctuées de bois.

D'autre part, les boisements sont concentrés et denses au nord-ouest de l'aire d'étude et forment une strate protectrice autour de Mont-de-Marsan. Il s'agit des marches de la grande forêt de pin des Landes située à l'ouest et au nord de la ville jusqu'au littoral Atlantique. Ce massif forestier fait l'objet d'une exploitation intensive et raisonnée. Les boisements tendent à s'éclaircir et leur composition évolue progressivement vers le sud et la vallée de l'Adour, conséquence de l'évolution de la nature des sols sur le territoire étudié. Les forêts du nord sont dominées par des résineux tandis que celles du sud sont majoritairement constituées de feuillus avec quelques reliquats de conifères.

Les boisements du sud suivent la vallée de l'Adour et son coteau sud, ils reprennent aussi le tracé des vallons qui entrecoupent le plateau sud en coiffant les crêtes. Le même phénomène se manifeste plus relativement sur le plateau central. L'organisation des boisements y semble moins claire car le parcellaire agricole tend à prendre le pas sur les territoires forestiers. Pour autant, les boisements y restent très présents mais les systèmes sont plus complexes et la composition plus mélangée. Les ZIP sont localisées sur des espaces où se mêlent forêts et agriculture sur la base d'un parcellaire de petite taille. Les parcelles agricoles sont installées dans des clairières, le paysage est une alternance d'ouverture et de fermeture rapide des vues.

Plus l'on progresse vers l'Adour, plus les boisements s'effacent pour laisser la place à des larges parcelles agricoles dominées par la culture du maïs. Le maillage bocager se relâche aussi ce qui permet au paysage de s'ouvrir et d'élargir les vues. Les boisements renforcent aussi la présence du coteau sud de l'Adour et de la ligne d'horizon qu'il forme.

En terme de fonctionnement visuel, on distingue des paysages très fermés au nord, des paysages semi-ouverts où les vues sont rapidement bloquées par le couvert végétal autour des ZIP et un sud plus contrasté avec une vallée fluviale et un plateau très ouvert séparé par un coteau boisé comme une ligne d'horizon.



Photo 16 : La culture du maïs est réalisée dans des parcelles délimitées par le bocage.





Photo 17 : Des forêts de pins et de feuillus forment des ambiances diversifiées à travers le territoire.

Pour ce qui concerne les structures biophysiques, l'étude permet de mettre en exergue le fait que l'aire d'étude éloignée est un espace de transition paysagère où les dynamiques sont particulièrement fines et contrastées. Globalement, le relief est organisé selon des lignes de force orientées est/ouest qui suivent le tracé des cours d'eau et notamment celui de l'Adour dont la lisibilité paysagère est claire.

La topographie varie entre des espaces aplanis au nord et au sud et un ensemble plus chahuté au niveau de l'aire d'étude immédiate. Ces caractéristiques écourtent les perceptions et permettent d'isoler la zone de projet. A cela s'ajoute un paysage dominé par des boisements et des forêts qui ont tendance à s'éclaircir au sud de l'aire d'étude éloignée. Le couvert végétal vient ainsi renforcer le rôle filtrant du relief même si ce phénomène s'amoindrit à mesure que les parcelles agricoles s'agrandissent (au sud de l'aire d'étude éloignée)

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

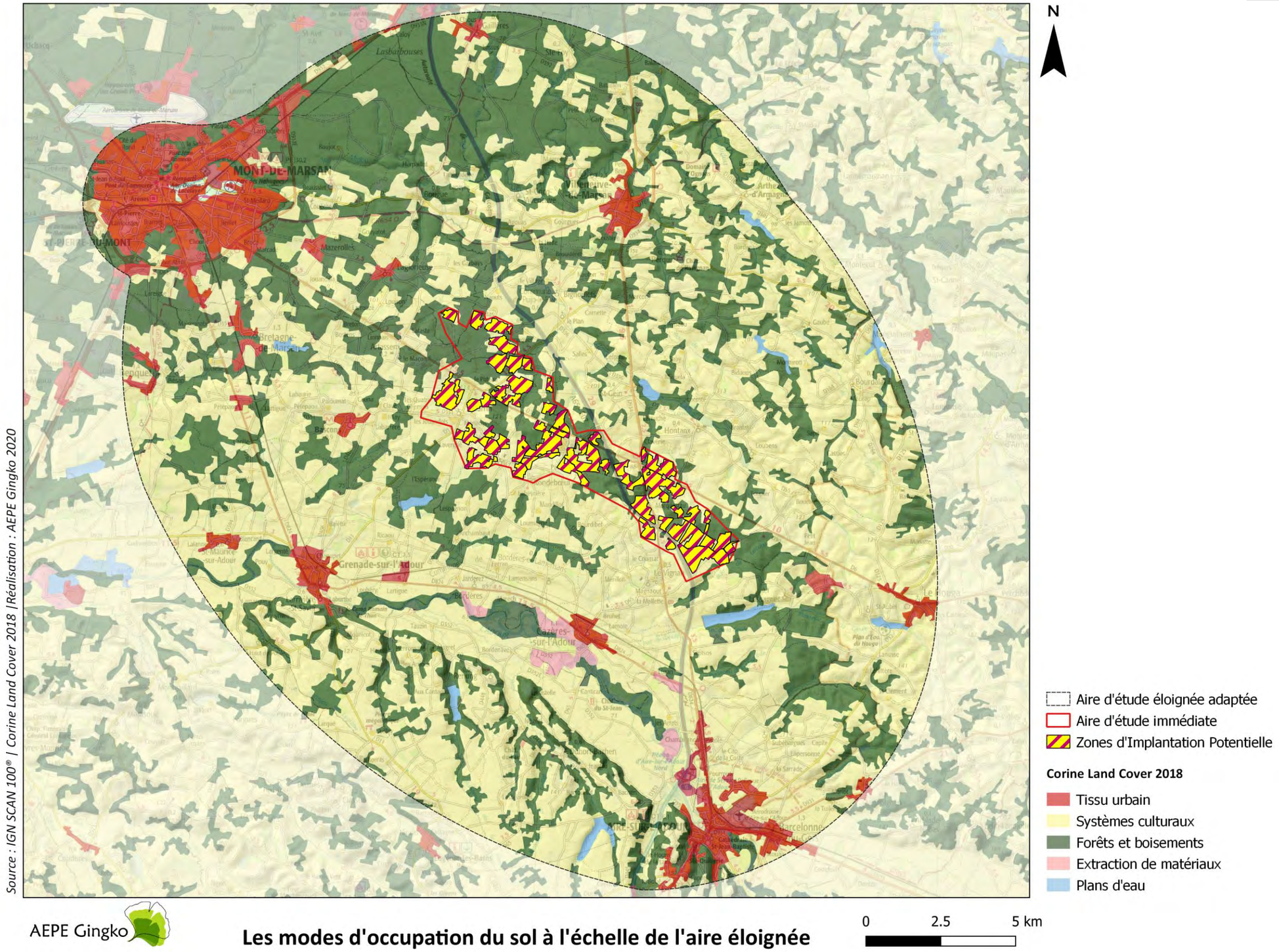

Carte 4 : Les modes d'occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

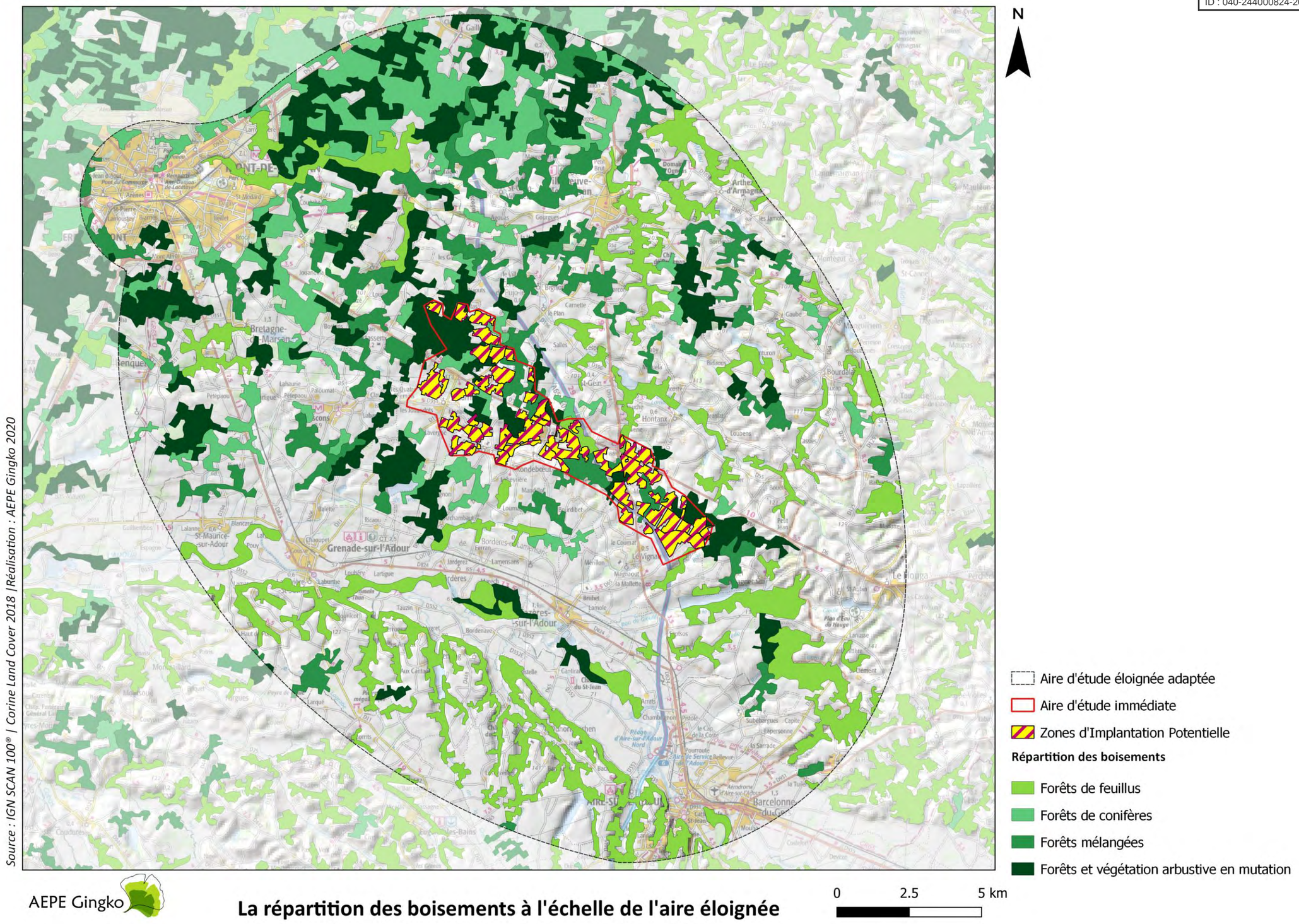

Carte 5 : La répartition des boisements à l'échelle de l'aire éloignée

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.3. LES STRUCTURES ANTHROPIQUES

II.3.1. LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

Les lieux de vie et d'habitat constituent des espaces privilégiés de découverte et d'appropriation des paysages. À ce titre, il est donc indispensable d'étudier leur localisation par rapport au projet, leur organisation paysagère, etc., afin de déterminer lesquels présentent des enjeux et des sensibilités potentielles vis-à-vis de celui-ci du point de vue paysager.

Ainsi plusieurs critères rentrent en compte :

- L'éloignement par rapport aux Zones d'Implantation Potentielle (ZIP) :
  - *Plus un bourg est proche, plus le risque de visibilité depuis celui-ci, ainsi que le risque de covisibilité sont élevés ; plus les éoliennes risquent d'impliquer une modification substantielle de l'ambiance paysagère initiale (notion de taille apparente : avec la distance et l'effet de perspective, les aérogénérateurs deviennent peu à peu moins marquants).*
- La situation topographique :
  - *Un bourg en point haut ou sur un versant offre généralement plus de perspectives vers les territoires environnants et sa silhouette est plus souvent perceptible de l'extérieur – le risque est donc globalement plus élevé.*
  - *Un bourg en point bas est en général plus encaissé, le relief limite les vues vers l'extérieur – le risque est donc globalement plus faible. En revanche, si le bourg est proche des ZIP, une attention particulière doit être portée au risque de surplomb.*
  - *Parmi les situations intermédiaires, les bourgs situés sur des versants orientés vers les ZIP peuvent être considérés comme plus sensibles que ceux orientés à l'opposé.*

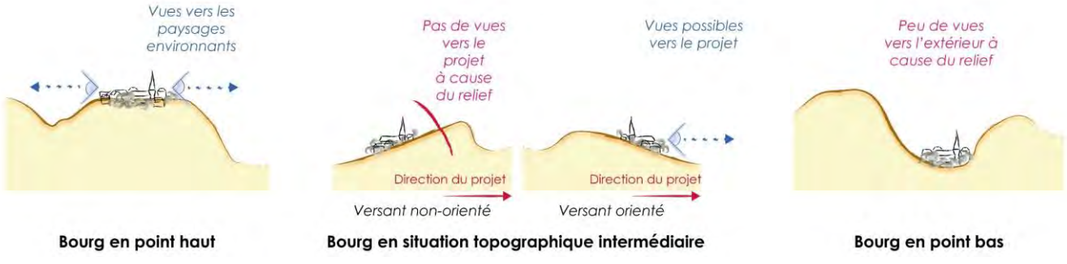

Figure 7 : Schéma de principe concernant la situation topographique des bourgs

- La forme urbaine :
  - *En fonction de la typologie de l'urbanisation du bourg et de la densité de la trame bâtie, le nombre d'ouvertures visuelles varie : points de vue depuis l'intérieur ou les entrées / sorties de bourgs ; si des parcelles ouvertes se trouvent dans le village, des perspectives vers les paysages environnants sont possibles ; des lotissements périphériques peuvent offrir de larges perspectives sur le territoire…*

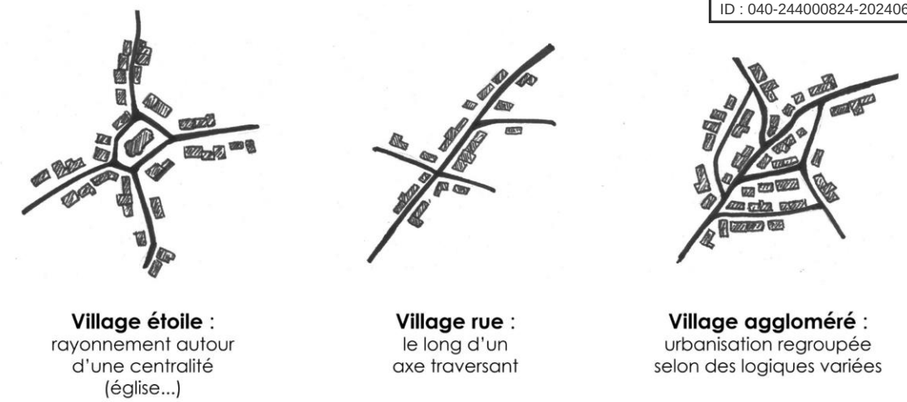

Figure 8 : Typologie des formes urbaines des bourgs – Source AEPE-Gingko

- L'environnement immédiat en direction des ZIP :
  - *Si des masques visuels (forêt…) sont présents entre le bourg et le projet, le risque d'interaction visuelle se trouve réduit.*
- La présence de risque(s) de visibilité significatif(s) depuis le bourg :
  - *Il s'agit de déterminer, à travers un travail alliant cartographie et analyse de terrain, si des ouvertures visuelles en direction des ZIP sont possibles, notamment depuis le cœur de la ville ou du village, la périphérie et / ou les entrées / sorties de bourg.*
- La présence de risque(s) de covisibilité avec la silhouette de bourg.
  - *Il s'agit d'établir si le bourg considéré est perceptible depuis les paysages environnants sur des sites fréquentés (réseau routier…) et si le projet risque d'être perceptible simultanément (portion similaire du champ visuel).*

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous et illustrés sur la carte des *Sensibilités potentielles des lieux de vie à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée* présente ci-après.

Les bourgs à la **sensibilité potentielle très forte** correspondent aux villes et villages où plusieurs vues sont possibles en direction des Zones d'Implantation Potentielle, et de façon **potentiellement très prégnante** ; autrement dit les lieux de vie et d'habitat où le projet risque de modifier l'ambiance paysagère initiale et l'identité paysagère.

Les bourgs à la **sensibilité potentielle forte** sont les lieux de vie et d'habitat où plusieurs vues sont possibles en direction des Zones d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement assez marquante.

Les bourgs à la **sensibilité potentielle modérée** sont les lieux de vie et d'habitat où une ou plusieurs vues sont possibles en direction des Zones d'Implantation Potentielle.

Les bourgs à **sensibilité potentielle faible et/ou très faible** correspondent à des les lieux de vie et d'habitat où les vues en direction des Zones d'Implantation Potentielle sont lointaines et/ou en grande partie masquées par différents filtres (végétation, topographie, bâti).

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.3.1.1. LES PRINCIPAUX POLES URBAINS A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

La carte page suivante et le tableau ci-après permettent d'identifier les principaux pôles urbains de l'aire d'étude éloignée hiérarchisés en fonction de leur population communale. Dans ce cadre, seules celles ayant une population communale supérieure à 2 000 habitants sont ici considérées. L'étude est ensuite affinée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

Tableau 2 – Les principaux pôles urbains à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Commune	Population communale en 2016[1]	Éloignement au plus proche de l'aire d'étude immédiate (km)	Principales caractéristiques paysagères										Risque de visibilité si implantation de panneaux photovoltaïques au sein de l'aire d'étude immédiate					Niveau de sensibilité paysagère potentielle
			Situation topographique				Forme urbaine			Environnement immédiat en direction des Zones d'Implantation Potentielle			Risque de visibilité significatif depuis le bourg			Risque d'inter-visibilité avec la silhouette de bourg		
			Point haut	*Versant orienté*	*Versant non-orienté*	*Point bas*	*Village-étoile*	*Village-rue*	*Village-aggloméré*	*Ouvert*	*Semi-ouvert*	*Fermé*	*Cœur de ville*	*Périphérie*	*Entrées, sorties*	*OUI*	*NON*	
MONT-DE-MARSAN	30 200	6,5			X	X	x	x	X			x					x	**Très faible**
SAINT-PIERRE-DU-MONT (Agglo Sud de Mont-de-Marsan)	8200	10,5			X		x	x	x			x			x		x	**Très faible**
AIRE-SUR-L'ADOUR	6100	7	X	X			X	X			x			x	X	X		**Modérée**
VILLENEUVE-DE-MARSAN	2300	5,5				X	X	X				x			x		x	**Très faible**
GRENADE-SUR-ADOUR	2500	5,7				X			x			x			x		x	**Très faible**

L'analyse des principaux pôles urbains révèle que les sensibilités paysagères sont potentiellement faibles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. En effet, la présence accrue du couvert végétal et les subtilités du relief permettent, dans la majorité des cas, d'isoler visuellement les unités urbaines de la zone de projet. Seule la ville de l'Aire-sur-l'Adour présente une sensibilité paysagère modérée car la topographie qui la caractérise favorise les perceptions vers l'aire d'étude immédiate. Ces particularités sont précisées dans le propos qui suit.

[1] Source : http://www.insee.fr/x

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

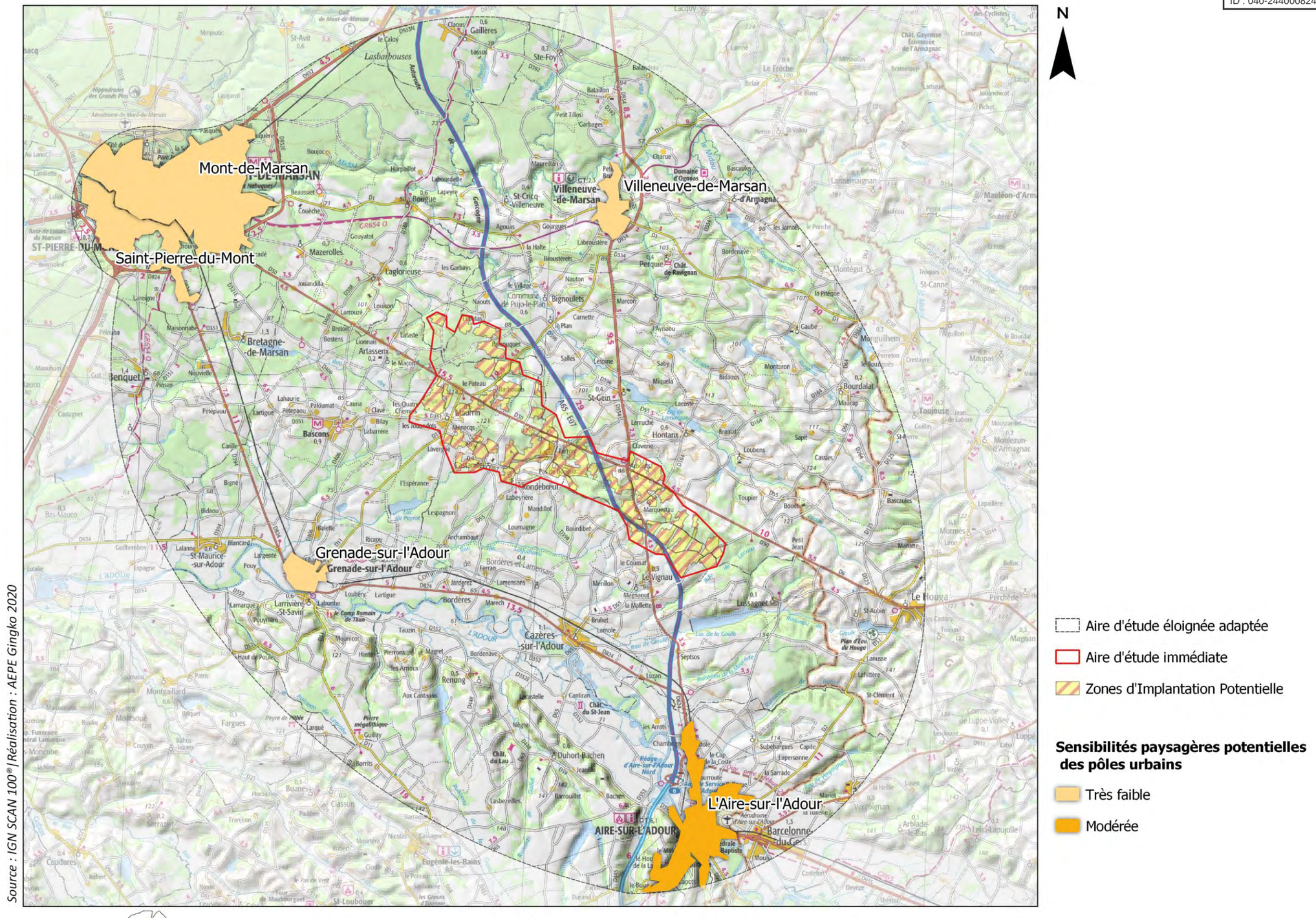

Carte 6 : Les pôles urbains et leurs sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

L'AIRE-SUR-L'ADOUR

La ville de l'Aire-sur-l'Adour est implantée à environ 5 km au sud de l'aire d'étude immédiate. Elle est organisée à la fois dans le creux du val de l'Adour et sur les pentes du coteau méridional de la rivière. Ce coteau forme une ligne d'horizon bien perceptible depuis les points lointains de l'aire d'étude éloignée. De ce fait, il existe des intervisibilités entre cet évènement du relief et les zones de projet qui s'étendent de part et d'autre d'une ligne de crête faisant écho au relief du coteau.

Le centre historique de la ville se concentre au pied et sur la pente sud du coteau tandis que les développements plus récents prennent place au nord de la rivière. D'une part, les zones de la ville ancienne implantées en pied de coteau sont marquées par une trame bâtie dense et une situation en point bas. Les visibilités vers les zones de projet depuis ces points sont donc très limitées. D'autre part, le secteur sud de la ville se situe à cheval sur le coteau et est orienté vers les zones de projet. La forte inclinaison du coteau et l'altitude qu'il atteint favorisent l'allongement des vues surtout lorsque le couvert végétal disparait. A cela s'ajoute la grande percée incarnée par la RD824, qui, depuis les points hauts de la ville, a tendance à diriger le regard vers les zones de projet. Il existe donc des risques de perceptions partielles et lointaines vers les ZIP.

- **La sensibilité paysagère potentielle de L'Aire-sur-l'Adour est donc considérée comme modérée puisque des perceptions des zones de projet sont constatées pour la partie sud du centre historique implantée sur un versant orienté vers les ZIP.**

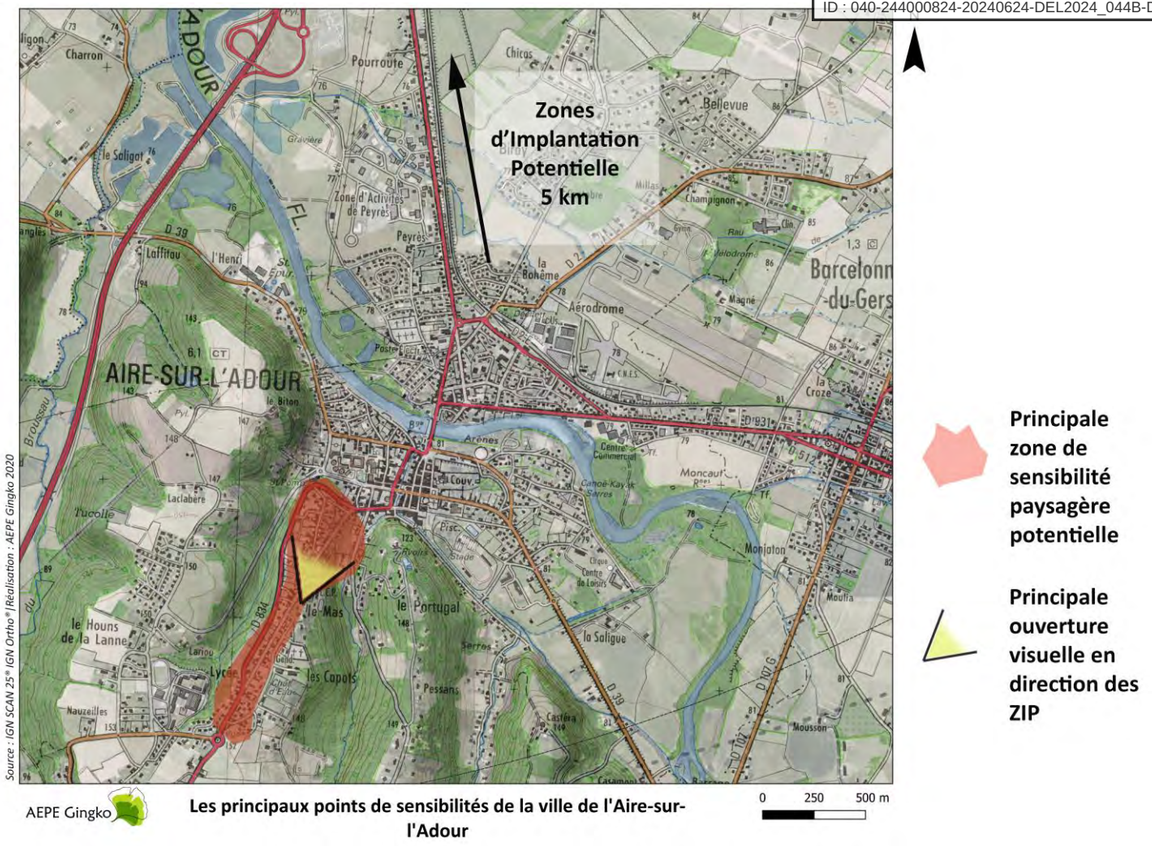

Carte 7 : Les principaux points de sensibilités de la ville de l'Aire-sur-l'Adour.



Photo 18 : L'Aire-sur-l'Adour, la trame bâtie est resserrée dans le centre-ville et adossée au coteau boisé.



Photo 19 : L'Aire-sur-l'Adour, depuis les hauteurs du coteau, les vues sont dégagées et lointaines sur le grand paysage.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.3.1.2. LES BOURGS IMPORTANTS SITUES AUX ABORDS DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

De la même façon, les villes et villages sont étudiés individuellement à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, en considérant cette fois-ci également les bourgs de taille plus réduite.

Tableau 3 – Les bourgs importants situés aux abords de l'aire d'étude immédiate

Communes	Population communale en 2016[2]	Éloignement au plus proche de l'aire d'étude immédiate (km)	Principales caractéristiques paysagères											Risque de visibilité si implantation de panneaux photovoltaïques au sein de l'aire d'étude immédiate					Niveau de sensibilité paysagère potentielle
			Situation topographique					Forme urbaine				Environnement immédiat en direction des Zones d'Implantation Potentielle			Risque de visibilité significatif depuis le bourg			Risque d'inter-visibilité avec la silhouette de bourg	
			Point haut	*Plateau intermédiaire*	*Versant orienté*	*Versant non-orienté*	*Point bas*	*Village-étoile*	*Village-rue*	*Village-agglomeré*	*Village dispersé*	*Ouvert*	*Semi-ouvert*	*Fermé*	*Cœur de ville*	*Périphérie*	*Entrées, sorties*	*OUI*	*NON*	
LE VIGNAU	500	0.9		x				x			x	x				x	x	x		**Faible**
HONTANX	600	1.1					x	x			x		x						x	**Très faible**
ARTASSENX	200	1.6		X				X			x			x					x	**Très faible**
PUJO-LE-PLAN	600	(Hameaux Le Village et Le Plan) environ 1.7					x				x			x					x	**Très faible**
ST-GEIN	400	1.8					x				x			x					x	**Très faible**
LAGLORIEUSE	600	2.2		x				x			x			x					x	**Très faible**
LUSSAGNET	100	2.3	x					x			x			x				x		**Très faible**
BASCONS	900	3					x	x			x		x				x		x	**Très faible**
CAZERES-SUR-L'ADOUR	1100	3.5					x		x	x			x			x			x	**Très faible**

D'après l'analyse des bourgs situés aux alentours de l'aire d'étude immédiate, il apparait que les sensibilités paysagères sont globalement très faibles compte tenu des caractéristiques paysagères des lieux. Les perceptions depuis les lieux de vie en direction des zones de projet sont, à cette échelle, encore considérées comme fortement limitées. La proximité du bourg du Vignau avec les ZIP situées au sud de l'aire d'étude immédiate est susceptible de favoriser des visibilités qui restent, néanmoins, rares.

[2] Source : http://www.insee.fr/x

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

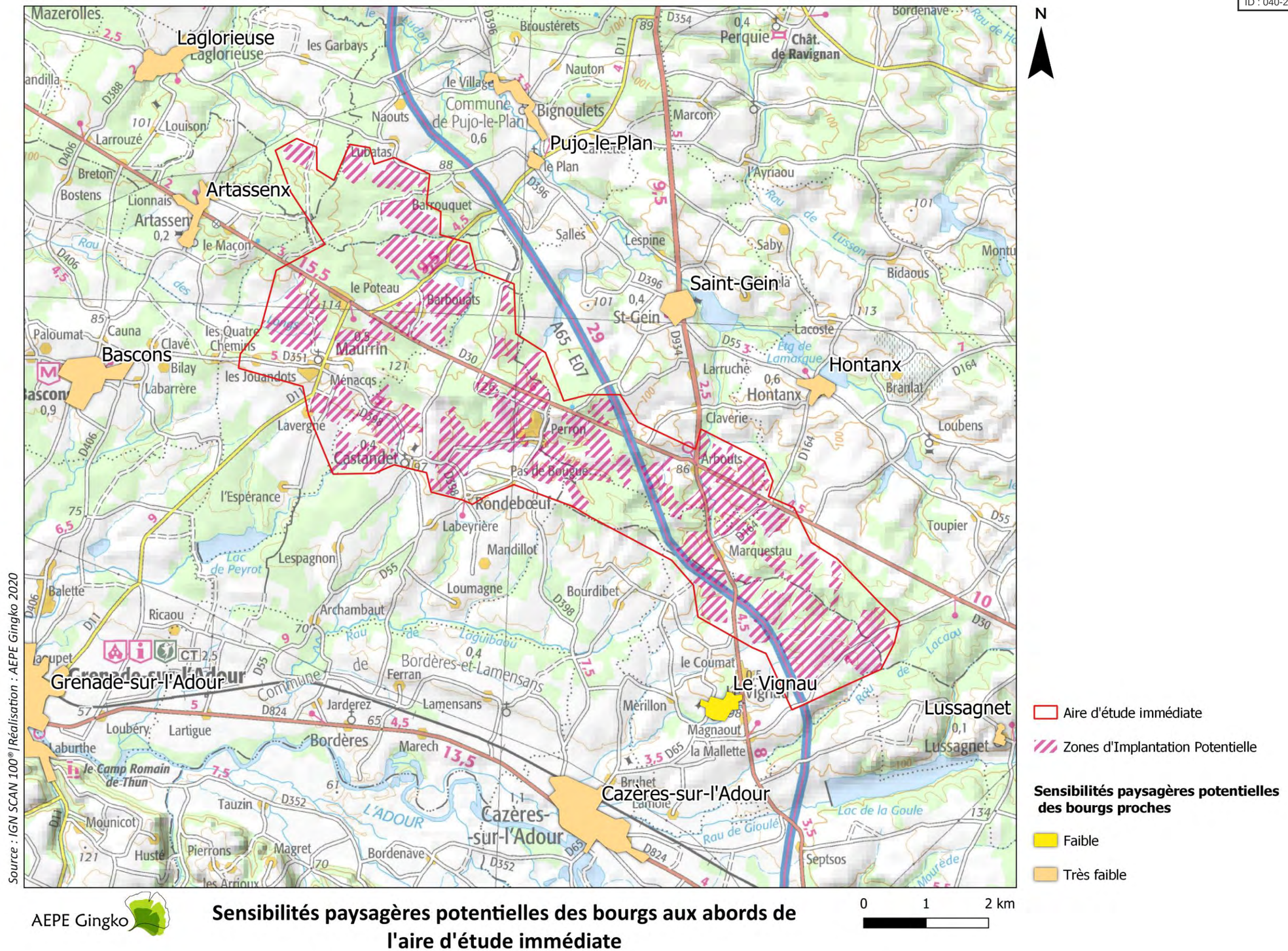

Carte 8 : Sensibilités paysagères potentielles des bourgs aux abords de l'aire d'étude immédiate

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.3.1.3. LES LIEUX DE VIE PROCHES DES ZONES D'IMPLANTATION POTENTIELLE

L'organisation mitée des lieux de vie génère la présence d'une multitude de petits ilots d'habitations répartis à travers le territoire. Cette particularité nous amène à adopter une méthodologie approfondie pour l'analyse des enjeux et des sensibilités des lieux de vie vis-à-vis de l'implantation de panneaux photovoltaïques au sein des Zones d'Implantation Potentielle. Ainsi, aux critères habituels ont été ajoutés des éléments qui détaillent le type de perceptions dont font l'objet le ou les lieux de vie. L'objectif est donc d'apporter un regard fin sur la diversité des typologies d'unités d'habitat présentes au sein de l'aire d'étude immédiate. La carte page suivante présente les sensibilités identifiées.

Tableau 4 – Les lieux de vie proches des Zones d'Implantation Potentielle

Communes de rattachement	Hameaux/lieux-dits regroupés par typologie et/ou par proximité	Principales caractéristiques paysagères des lieux de vie						Environnement immédiat en direction des ZIP					Niveau de sensibilité paysagère potentielle
		Topographie			Environnement général			Perceptions directes	Perceptions intermédiaires				
		Point haut	Point bas	Situation intermédiaire	Ouvert	Semi-ouvert	Fermé		Axe de circulation	Boisement opaque	Haie bocagère	Parcelle agricole	
Maurrin	Les Jouandots	x				x				x	x	x	Faible
	Maurrin bourg	x			x			x				x	Modérée
	Fabères/Benqué/JeanGros			x		x			x		x		Faible
	Ménacqs			x		x		x			x	x	Faible
	Béguerie-Milton-Hots			x		x			x	x	x		Faible
	La Tuilerie-Clarion	x				x			x			x	Modérée
	Les Barrères			x	x			x					Forte
	Bastarrot			x		x		x	x	x			Modérée
	Le Poteau					x			x	x			Faible
	Rechède-Menjouecq	x					x			x			Faible
	Poulet-Jeantouet		x			x		x					Forte
	Barbouats-Couillet-Peyré			x	x			x	x				Forte
	Lavergne-Lagaoube-Bidalet		x		x			x				x	Forte
	Lardon-Peyrina-Petit Tarricq-Gourgues			x	x			x	x			x	Forte
Pujo-le-Plan	Lattas-Samagna-Menjouet-Bordes-Mamourette-Barriqueyre-Gouteyre			x	x			x					Forte
	Lubatas-Jamboué-Barrouquet-Hin de Diou-Lapigne			x		x			x	x	x	x	Faible
	Grand gaillat-Petit gaillat-Peyre			x			x			x	x	x	Faible
Laglorieuse	Bourboure			x	x			x					Forte
	Brouquère			x	x				x			x	Modérée
	Pascouaou-Pegay			x			x		x	x		x	Faible
Saint-Gein	Blazia-Arbouts		x	x		x			x		x		Modérée
	Labourdasse-Samalié-Bourdalon-Bret-Paul-Toulet	x			x			x					Forte
	Crieré		x			x				x		x	Faible
	Claverie-Pinole-Lugas-Latrote-Bouet	x				x			x	x	x	x	Faible
Hontanx	La Rampe-Mouret-	x				x			x	x			Modérée
	Marquestau -Sansot	x			x			x					Forte
	Au pin	x			x				x			x	Modérée
	Bazibat-Pihét-Labarrère	x				x			x		x	x	Faible
Le Vignau	Pancaut			x		x			x			x	Modérée
	Lahéouguère	x			x			x					Forte

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Communes de rattachement	Hameaux/lieux-dits regroupés par typologie et/ou par proximité	Principales caractéristiques paysagères des lieux de vie						Environnement immédiat en direction des ZIP					*Niveau de sensibilité paysagère potentielle*
		Topographie			Environnement général			Perceptions directes	Perceptions intermédiaires				
		Point haut	*Point bas*	*Situation intermédiaire*	*Ouvert*	*Semi-ouvert*	*Fermé*		*Axe de circulation*	*Boisement opaque*	*Haie bocagère*	*Parcelle agricole*	
	Le Coumat-Romentères-Jean Blasy-Larepic-Sesquet-Le Palot		x			x			x	x	x	x	**Faible**
Castandet	*Castandet bourg-Lassalle-Latcheyre-Granquet-Baillet*			x	x			x				x	**Forte**
	Rondeboeuf-Lalistre	x				x				x	x		**Modérée**
	La Hillouline- Courréioun-Jeantouet-Maillebet-Beauregard-Lèbe			x	x			x				x	**Forte**
	Pas de Bougue	x					x		x			x	**Modérée**
	Clavé	x				x		x				x	**Forte**
	Bidalon			x			x		x			x	**Modérée**
	Perron			x	x			x	x			x	**Forte**
	Ja			x	x							x	**Modérée**
	Pichon-Houn de larriou-Labeyriere-Laphemme-Marquet-Fonti			x	x				x		x	x	**Faible**
	Peillou-Jeanblanc-Piquetrouge-Gnaut-Jeanticon	x		x	x			x					**Forte**
	Cachala-Cachagou-Houlet	x				x			x	x	x	x	**Faible**

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

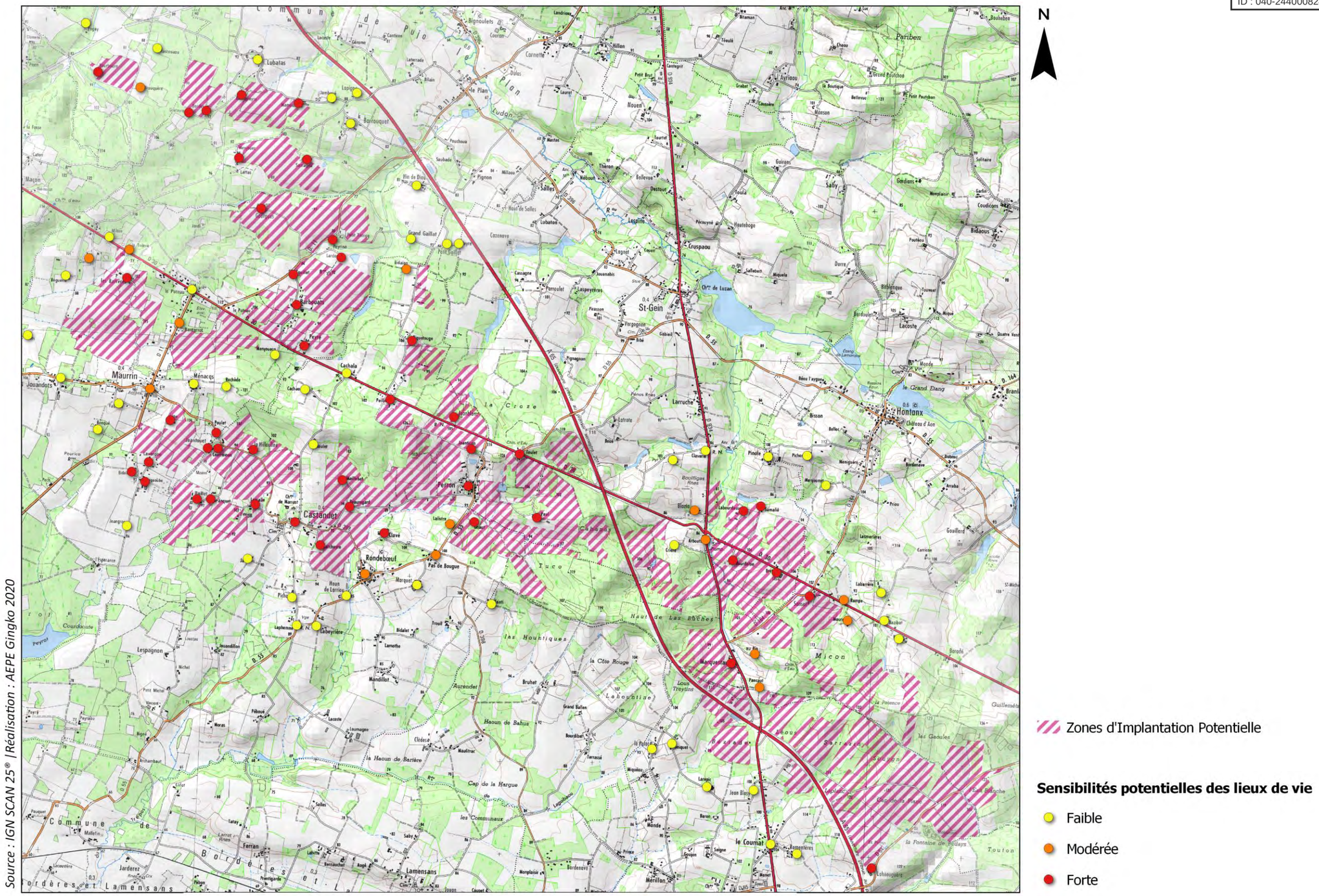

Carte 9 : Sensibilités paysagères potentielles des lieux de vie proches des ZIP

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

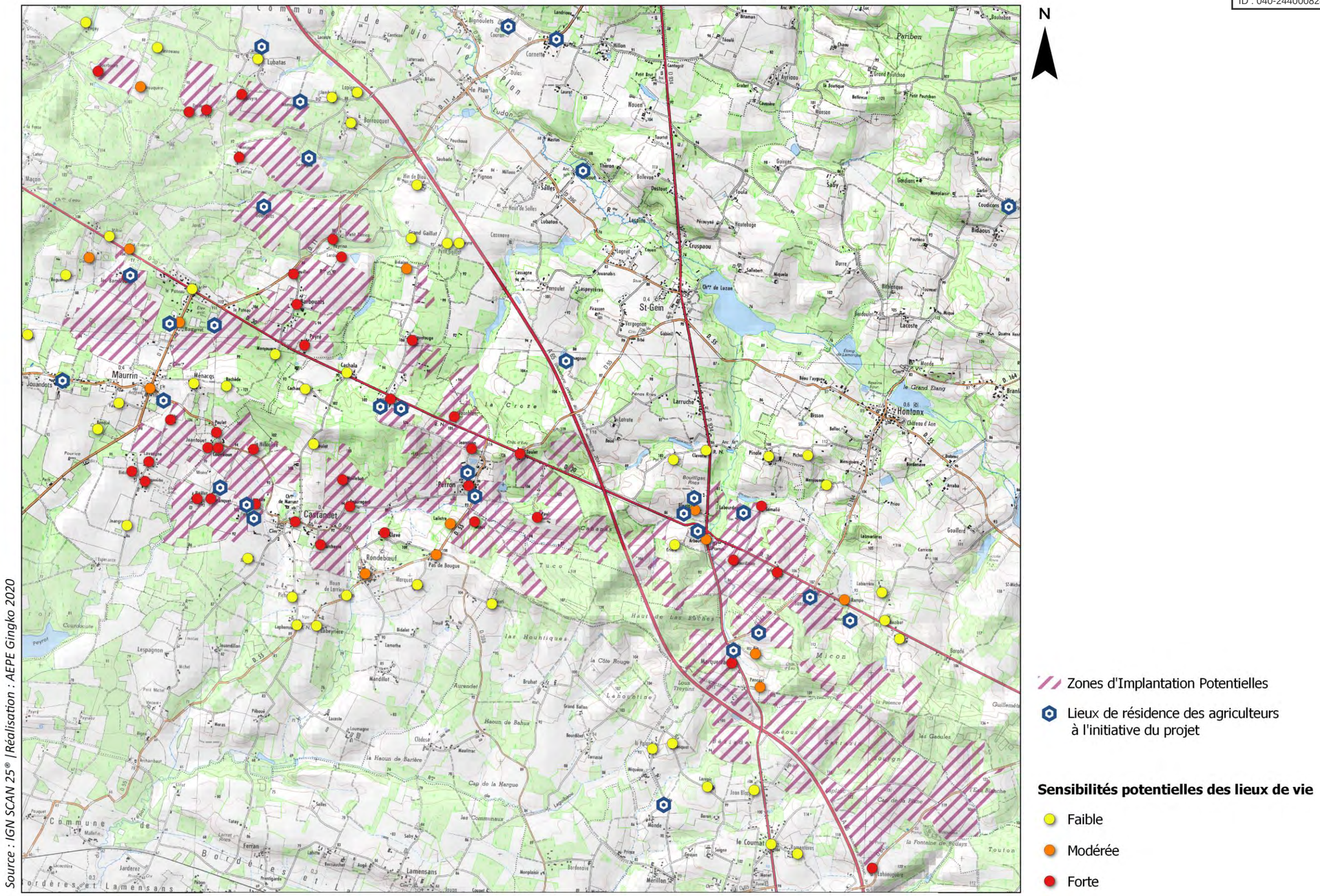

Carte 10 : Sensibilités paysagères potentielles des lieux de vie proches des ZIP et lieux de résidence des agriculteurs à l'initiative du projet

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

L'organisation des lieux de vie est mitée et marquée par des typologies diversifiées dont les sensibilités sont renforcées lorsque le couvert végétal s'efface et lorsque les habitations sont en contact visuel direct avec les zones de projet. La série de photographies qui suit cherche à illustrer la diversité des situations rencontrées sur le territoire étudié.



Photo 20 : Situation ouverte avec perception immédiate sur la ZIP. Les vues sont encadrées par les boisements qui limitent les vues lointaines ce qui renforce l'impression de proximité entre le lieu de vie et la zone de projet.



Photo 21: Situation très ouverte où le couvert végétal et les talus sont absents. Les vues sont directes et les habitations mises à distance grâce à la présence de l'axe de circulation.



Photo 22: Situation plus refermée, les habitations sont isolées de la zone de projet par des franges de boisements fragmentés. Le couvert végétal permet ainsi de mettre à distance et de limiter les perceptions vers les ZIP.



Photo 23: Situation où les zones de projet potentielles encerclent les lieux de vie. Dans le cas présent, les habitations sont implantées au sein d'un bosquet ce qui permet de limiter grandement les visibilités.





Photo 24- 25 : Situations semi-protégées avec des vues filtrées par une haie arborée bocagère, l'axe de circulation permet aussi de créer une zone tampon entre la ZIP et le lieu de vie.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Les pôles urbains de l'aire d'étude éloignée

Les sensibilités paysagères potentielles sont jugées très faibles excepté pour les secteurs de la ville de l'Aire-sur-l'Adour qui sont situés en point haut du coteau. Leur sensibilité est considérée comme modérée pour des vues lointaines et partielles sur les zones de projet.

Les bourgs proches de l'aire d'étude immédiate

Les sensibilités paysagères potentielles sont considérées comme très faibles sauf pour le bourg du Vignau. La situation topographique et la fragmentation des boisements combinées à la proximité avec les ZIP entrainent des risques de covisibilités partielles et ponctuelles. La sensibilité du Vignau est donc considérée comme faible.

Les lieux de vie très proches des ZIP

Les sensibilités paysagères potentielles des lieux de vie situés au plus proche des zones de projet sont plus contrastées et sont échelonnées de faible à forte.

La diversité des typologies rencontrées permet tout de même de dégager des sensibilités modérées pour :

- le bourg de Maurrin, La Tuilerie, Milton, Clarion, RondeBoeuf, Lalistre, Pas de Bougue, Bastarrot, Blazia, Lalistre, Arbouts, La Rampe, Mourets, Au Pin, Bazibat, Pancaut, Bidalon.

Et des sensibilités fortes pour :

-Les Barrères, Poulet, Jeantouet, Barbouats, Couillé, Peyré, Lavergne, Lagaoube, Bidalet, Lardon, Peyrinat, Petit Tarriq, Gourgues, Lattas, Samagna, Menjouet, Bordes, Mamourette, Barriqueyre, Gouteyre,Pascouaou, Brouquere, Labourdasse, Samalié, Bourdalon, Bret, Paul, Toulet, Marquestau, Sansot, Lahéouguère, Castandet bourg, Lassalie, Latcheyre, Granquet, Baillet, La Hillouline, Courréjoun, Jeantouet, Maillebet, Beauregard, Rondeboeuf, Clavé, Pas de Bougue, Lalistre, Fonti, Perron, Peillou, Jeanblanc, Piquetrouge, Gnau, Jeanticon.

II.3.2. LES AXES DE COMMUNICATION

Les axes de communication constituent des composantes organisant les territoires : s'ils peuvent représenter selon les cas des lignes de force structurantes, des barrières, etc…, ils sont surtout des espaces de découverte privilégiés des paysages. Leur étude permet donc à la fois de comprendre le rôle qu'ils jouent dans les territoires, et d'identifier les tronçons qui présentent plus ou moins de sensibilité par rapport au projet.

La diversité de la trame viaire (des grands axes autoroutiers au maillage de petites routes de desserte locale) permet des perceptions paysagères très variées et à différentes vitesses. D'une part, du fait de la dispersion de l'habitat en une multitudes d'entités dispersées, le réseau forme un maillage très dense et diversifié. Les routes permettent ainsi de relier les nombreux lieux-dits et bourgs aux villages et aux villes de plus grande importance.

D'autre part, la particularité du réseau réside dans une double structuration : il existe ainsi de grandes percées héritées de découpages anciens qui entrecoupent les boisements de manière linéaire et des dessertes locales plus sinueuses et confidentielles qui cheminent irrégulièrement dans le paysage.

II.3.2.1. LES AXES DE COMMUNICATION A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

La carte page suivante présente les axes situés au sein de l'aire d'étude éloignée.

L'analyse des structures biophysiques et anthropiques a permis de dégager de grandes caractéristiques paysagères qui amènent à différencier les axes distants de l'aire immédiate de ceux qui traversent les zones de projet.

L'éloignement, les caractéristiques topographiques et la présence accrue du couvert arboré permettent donc de considérer les axes en dehors de l'aire d'étude immédiate comme potentiellement **très faiblement sensibles.** Concrètement, cela concerne :

- La totalité de la RD 824, de la RD 932 et de la RD 634
- Les portions de l'A65-E07, de la RD 934, de la RD 11, de la RD 30, de la RD 398, de la RD 55, de la RD64 et de la RD 164 situées en dehors de l'aire d'étude immédiate.



Photo 26 : Depuis la RD 824 au sud de l'aire immédiate, les haies bocagères arborées dissimulent les ZIP des perceptions possibles.



Photo 27 : L'autoroute A65-E07, les abords immédiats talutés et végétalisés empêchent les visibilités proches et lointaines.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

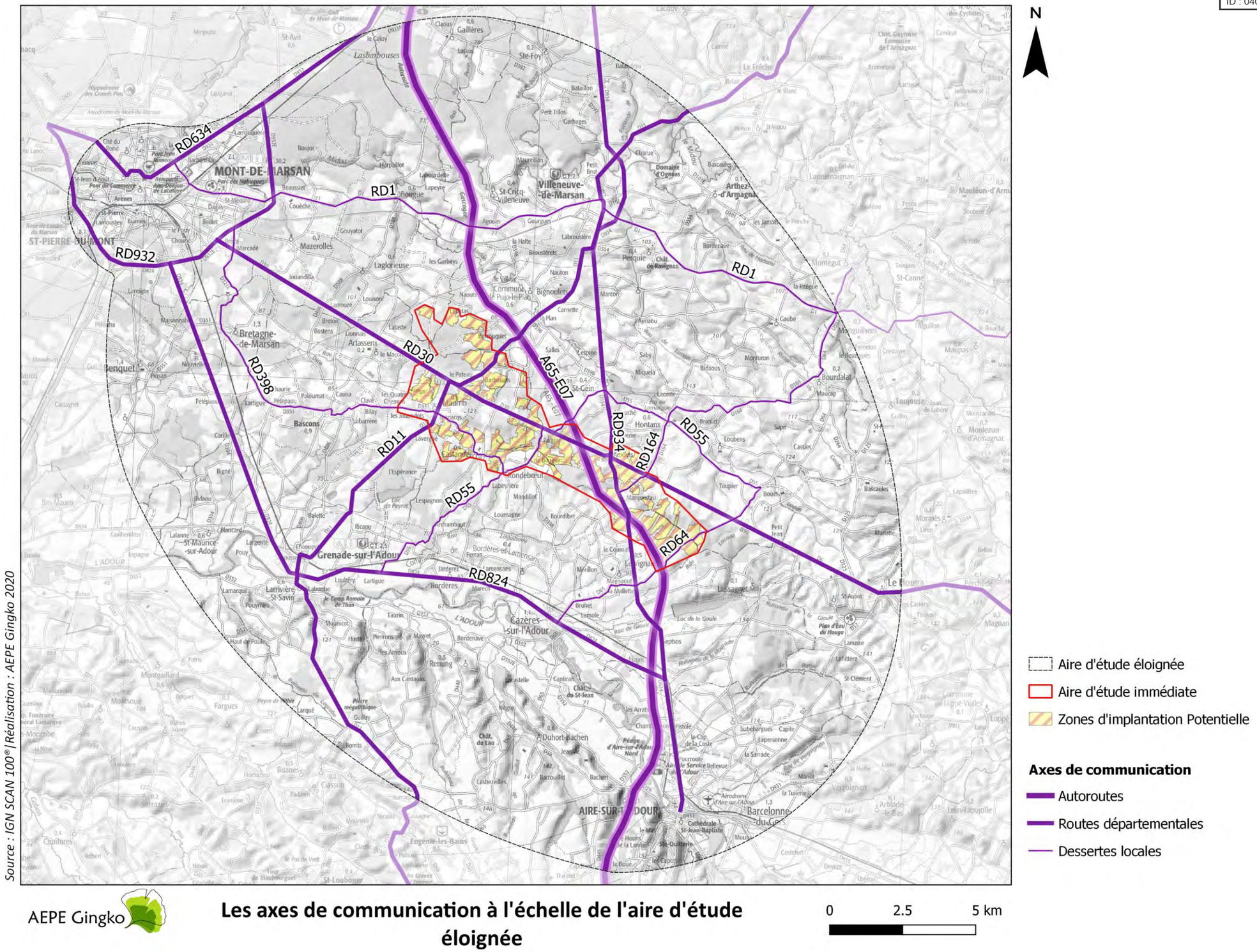

Carte 11 : Les axes de communication à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.3.2.1. LES AXES DE COMMUNICATION ET LEUR SENSIBILITE A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

Pour les axes dont les portions parcourent l'aire d'étude immédiate et passent donc au plus proche des zones de projet, les sensibilités paysagères potentielles sont détaillées dans le tableau suivant en prenant en compte l'orientation vis-à-vis des zones de projet, la composition des abords, la situation topographique et la présence d'ouvertures visuelles. La carte ci-après permet de visualiser ces sensibilités à travers le territoire étudié.

Tableau 5 – Les axes de communication et leur sensibilité à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Route	**Type d'axe**	Commentaire paysager (situation topographique/abords/ouvertures visuelles)	Sensibilité paysagère potentielle
Autoroute A65-E07	Axe majeur	L'autoroute chemine à travers la partie orientale de l'aire d'étude immédiate. Les abords de l'axe sont talutés et, la majorité du temps, végétalisés. Les vues sur les zones de projet sont donc très peu probables, d'autant plus que celles-ci sont assez éloignées de l'axe.	Très faible à faible
RD 30	Axe structurant	L'axe relie Mont-de-Marsan à Le Houga et traverse l'aire d'étude immédiate d'est en ouest. La situation de l'axe permet une grande diversité de perceptions des zones de projet. Ainsi, le parcours est marqué par des ambiances forestières fermées, des séquences semi-ouvertes où les haies bocagères arborées filtrent ponctuellement les vues et enfin des paysages avec des ouvertures visuelles de part et d'autre de l'axe.	Faible à forte
RD 934	Axe structurant	La route relie Villeneuve-de-Marsan à l'Aire-sur-l'Adour et passe par la partie orientale de l'aire d'étude immédiate. Le parcours est relativement isolé par le couvert végétal puis il se découvre progressivement jusqu'à Marquestau où les vues s'allongent et s'élargissent à travers le paysage.	Faible à forte
RD 11	Axe secondaire	La route traverse l'ouest de l'aire d'étude immédiate en passant par Maurrin. Elle se caractérise par une alternance d'ambiances. Elles sont soit fermées par le couvert végétal ou la trame bâtie, soit très ouvertes avec une absence de végétal aux abords de l'axe. C'est particulièrement le cas sur la séquence entre Couillet et la limite nord de l'aire d'étude immédiate. Les ouvertures visuelles sont alors possibles.	Faible à forte
RD 398	Axe secondaire	L'axe relie Mont-de-Marsan au hameau de Rondeboeuf en passant par Maurrin. La route serpente à travers les paysages très ouverts de la partie orientale de l'aire d'étude immédiate. En dehors des unités d'habitat, le recul des boisements et la quasi-absence de végétation aux abords de l'axe permettent des visibilités proches, lointaines et peu filtrées sur les ZIP.	Faible à très forte
RD 55	Axe secondaire	La voie relie Grenade-sur-l'Adour à Hontanx en traversant la partie centrale de l'aire immédiate. La majeure partie du parcours est bordée par des haies bocagères arborées qui permettent de filtrer ponctuellement les perceptions sur les zones de projet. Elles apparaissent alors partiellement. Quelques ouvertures visuelles sont possibles lorsque le couvert végétal n'est plus présent au plus proche de l'axe.	Faible à forte
RD 164	Desserte locale	La route relie le village de Bourdalat à la RD 934.La séquence qui traverse l'aire d'étude immédiate entrecoupe les zones de projet et les abords immédiats sont très peu végétalisés. Les zones de projet s'étalent alors de part et d'autre de l'axe sans filtres, le regard s'allonge à travers le paysage et les vues ne sont limitées que par des boisements lointains.	Faible à très forte
RD 64	Desserte locale	La séquence qui traverse la partie orientale de l'aire d'étude immédiate se caractérise par des ambiances très ouvertes permettant aux perceptions de s'étendre et à l'œil de filer à travers les paysages. Les vues sur les ZIP situées de part et d'autre de l'axe sont franches et très peu filtrées par la végétation.	Modérée à très forte



Photo 28: Ouverture visuelle dégagée de la RD 11 en direction du bourg de Maurrin.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

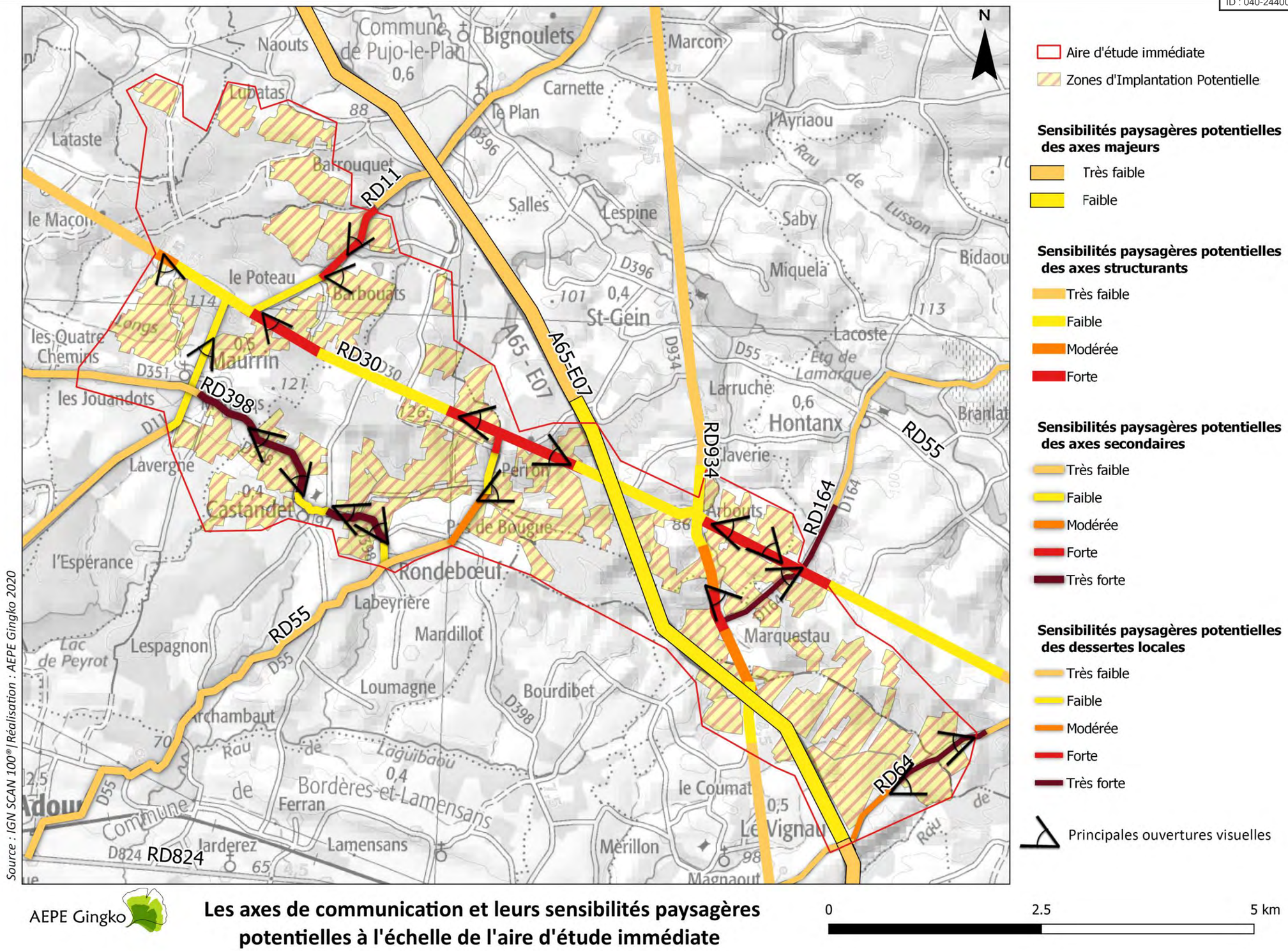

Source : IGN SCAN 100®|Réalisation : AEPE Gingko 2020

AEPE Gingko

Les axes de communication et leurs sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Carte 12 : Les axes de communication et leurs sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE





Photo 29-30 : La RD 30, une alternance de séquences où les paysages forestiers sont fermés avec des portions plus ouvertes et des clairières agricoles donnant sur les ZIP.



Photo 31-: La RD 398 entrecoupe les ZIP, on distingue alors de grandes continuités visuelles ouvertes et dégagées.



Photo 32 : La RD 398, le couvert végétal génère une ambiance plus confidentielle en sortie de Rondeboeuf.



Photo 33 : La RD 64 dans la partie orientale de l'aire d'étude immédiate, l'axe traverse les ZIP, la disparition progressive du couvert végétal permet d'allonger les vues à travers le paysage.

Pour ce qui concerne l'étude des axes de communication, il apparait que les variations du relief et la forte présence du couvert arboré isolent visuellement les ZIP. Par conséquent, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les axes qui ne traversent pas l'aire immédiate sont considérés comme très faiblement sensibles.

Notons que, les sensibilités identifiées sont tributaires de la vitesse de passage des véhicules et peuvent donc avoir un caractère furtif depuis les axes les plus importants.

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, d'autres sensibilités sont potentiellement relevées.

Ainsi, sont considérés comme faiblement à fortement sensibles :

La RD 30, la RD 934, la RD 55 et la RD 11

Sont considérés comme modérément à très fortement sensibles :

La RD 64, la RD 164 et la RD 398.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.3.3. LES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUES

Les éléments d'intérêt touristiques présents à l'échelle de l'aire d'étude éloignée sont analysés ci-dessous et cartographiés page suivante.

II.3.3.1. LES CIRCUITS DE RANDONNEES

LA VELOROUTE SCANDIBERIQUE AMENAGEE POUR LA CIRCULATION DES VELOS, DES PIETONS ET LES BALADES A CHEVAL

La Scandibérique est le tronçon français de l'EuroVelo 3 reliant Trondheim en Norvège à St-Jacques-de-Compostelle en Espagne. Elle passe ainsi par la Suède, le Danemark, l'Allemagne, la Belgique, la France et l'Espagne. En France, elle chemine du nord-est au sud-ouest sur une distance de 1700 km et permet notamment, de relier Gabarret à Dax en passant par Mont-de-Marsan et en traversant le nord de l'aire d'étude éloignée.

L'éloignement vis-à-vis des ZIP et la présence accrue du couvert végétal dans la partie septentrionale de l'aire d'étude éloignée permettent d'isoler visuellement la Scandibérique. Il existe donc très peu de sensibilités vis-à-vis des zones de projet.





Photo 34-35 : Eurovélo 3-Scandibérique entre Mont-de-Marsan et Gabarret : des ambiances forestières ferment le paysage.

LE GR634 Ouest

Le GR634 Ouest reprend le tracé du Chemin de Compostelle depuis Vézelay. Le chemin de randonnée traverse aussi le nord de l'aire d'étude éloignée et rejoint, pour une petite portion, la Scandibérique pour atteindre Mont-de-Marsan. Le tracé continue ensuite par Benquet pour rejoindre la ville de St-Sever (en dehors de l'aire d'étude éloignée). Tout comme pour la Scandibérique, cet itinéraire passe par les paysages forestiers et fermés du nord de l'aire d'étude éloignée. Par conséquent, les perceptions vers les zones de projet sont pratiquement inexistantes, la sensibilité de l'itinéraire est considérée comme très faible.



Photo 36 : Le GR634 Ouest, le sentier traverse des paysages fermés de boisements de pins au sud de Mont-de-Marsan.

DES CIRCUITS LOCAUX DE PETITE RANDONNEE PROCHES DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

- Le circuit de Bascons pour découvrir Bostens
- Le circuit de Hontanx entre coteaux et étangs
- Les circuits de Mégnos et de Laglorieuse à Bougue
- Les circuits du cap de la Hargue et de Cante Coucut à Cazeres-sur-L'Adour.

Même s'ils passent à proximité de l'aire d'étude immédiate, les circuits traversent des paysages diversifiés où les boisements limitent les vues et marquent des horizons proches. De ce fait, peu de perceptions sont possibles depuis les circuits de Petite Randonnée.

II.3.3.2. LES SITES NATURELS INSCRITS

SITE DES ETANGS A STE FOY

Le site couvre un certain nombre de plans d'eau créés sur le ruisseau du Moulin de Pouydesseaux et sur le ruisseau de Cazalis. Il s'agit d'une zone humide d'une grande valeur écologique au niveau de la faune et de la flore. L'étang classé de Sainte-Foy date du XIXe siècle et fait partie de ce réseau hydrographique. Il accueillait autrefois une activité piscicole naturelle. Le poisson était capturé une fois par an lors de la vidange. Aujourd'hui, une boucle départementale permet de découvrir cet espace protégé et une aire de pique-nique a été aménagée.



Photo 37 : L'Etang de Ste Foy entouré de son arboretum.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

La sensibilité paysagère potentielle est évaluée comme très faible grâce à la masse arborée au sein de laquelle se trouve le plan d'eau et l'éloignement vis-à-vis des zones de projet.

ETANG DE LA GAUBE PRES D'ARTHEZ-D'ARMAGNAC

A Arthez d'Armagnac, en direction de Perquie, le Moulin de la Gaube se baigne dans les eaux de l'étang de 3ha dont l'origine remonte au Moyen-Age. La végétation est riche avec notamment : l'aulne glutineux avec lequel on fabriquait les sabots, le châtaignier, le chêne pédonculé idéal pour la fabrication des pièces d'Armagnac puis le chêne sessile plutôt utilisé pour les tonneaux de vin. Le site est implanté en creux de relief et entouré d'une bande de boisements denses. Par conséquent, les vues en direction des ZIP sont très limitées et les sensibilités très faibles.

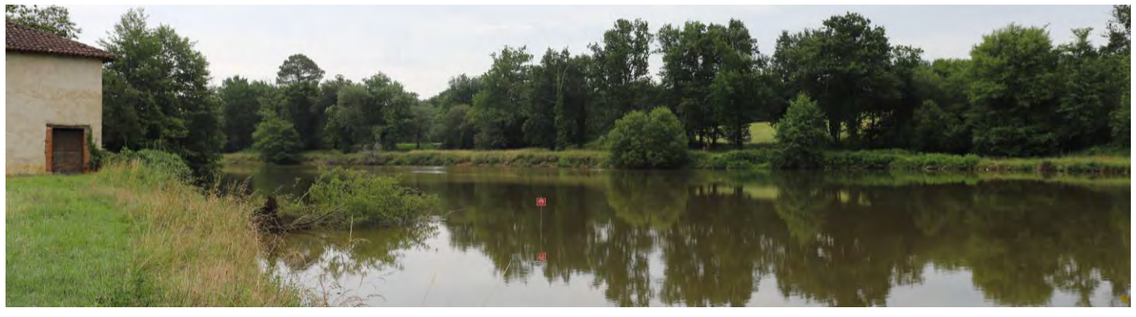

Photo 38 : L'Etang de la Gaube et son moulin, le plan d'eau est situé dans un point bas au cœur d'un écrin de verdure.

II.3.3.3. LE PATRIMOINE LOCAL NON PROTEGE :

L'EGLISE DE MAURRIN est implantée en cœur de bourg dans la partie occidentale de l'aire d'étude immédiate. Son clocher constitue un point focal qui participe à la mise en scène de l'entrée du bourg et ce, notamment, depuis la RD 11. L'église est donc un édifice dont la prise en compte est nécessaire dans la perspective potentielle d'implanter des panneaux photovoltaïques au sein des ZIP situées aux alentours. La sensibilité du clocher est donc considérée comme modérée.



Photo 39 : Depuis la RD 11, la silhouette du bourg et celle du clocher de l'église émergent de la masse végétale.

LE CHATEAU DE MARRAST est situé au cœur du bourg de Castandet. Il s'agit d'un édifice datant du XIXème siècle et entouré d'un vaste parc paysager. L'environnement immédiat du Château est fermé par une large frange de boisements ce qui rend les perceptions vers les ZIP très peu probables. La sensibilité paysagère du château est donc considérée comme faible.



Photo 40 : Le Château de Marrast à Castandet et son environnement immédiat fermé par le couvert végétal.

LE SITE NATUREL DES SALIGUES DE L'**A**DOUR est implanté à Cazères-sur-l'Adour à environ 4 km de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit d'un site naturel d'intérêt régional reconnu pour la flore et la faune qui se sont développées dans les zones humides. La diversité des milieux offerts par les divagations de l'Adour a généré une zone préservée d'une grande richesse qui est aujourd'hui mise en valeur à travers l'aménagement d'un parcours pédagogique. Les Saligues sont composées d'herbiers immergés où sont implantés de nombreux arbustes tels que des saules (dont elles tirent leur nom) et accueillent des oiseaux migrateurs ainsi que des espèces caractéristiques des milieux humides. La situation des Saligues en point bas, au plus proche de l'Adour, ne génère pas de perceptions vers les ZIP.





Photo 41 : Les Saligues de l'Adour : un site naturel éloigné visuellement éloigné des ZIP

De nombreux éléments touristiques ont été identifiés à travers le territoire étudié. L'analyse permet de déterminer que les caractéristiques topographiques irrégulières et le maintien du couvert végétal sur une partie de l'aire d'étude ont pour effet de dissimuler globalement les ZIP depuis les lieux touristiques identifiés. Toutefois, un point de vigilance est à apporter quant à l'intégration paysagère de panneaux photovoltaïques dans l'environnement du clocher de l'église de Maurrin dont la sensibilité est considérée comme modérée.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

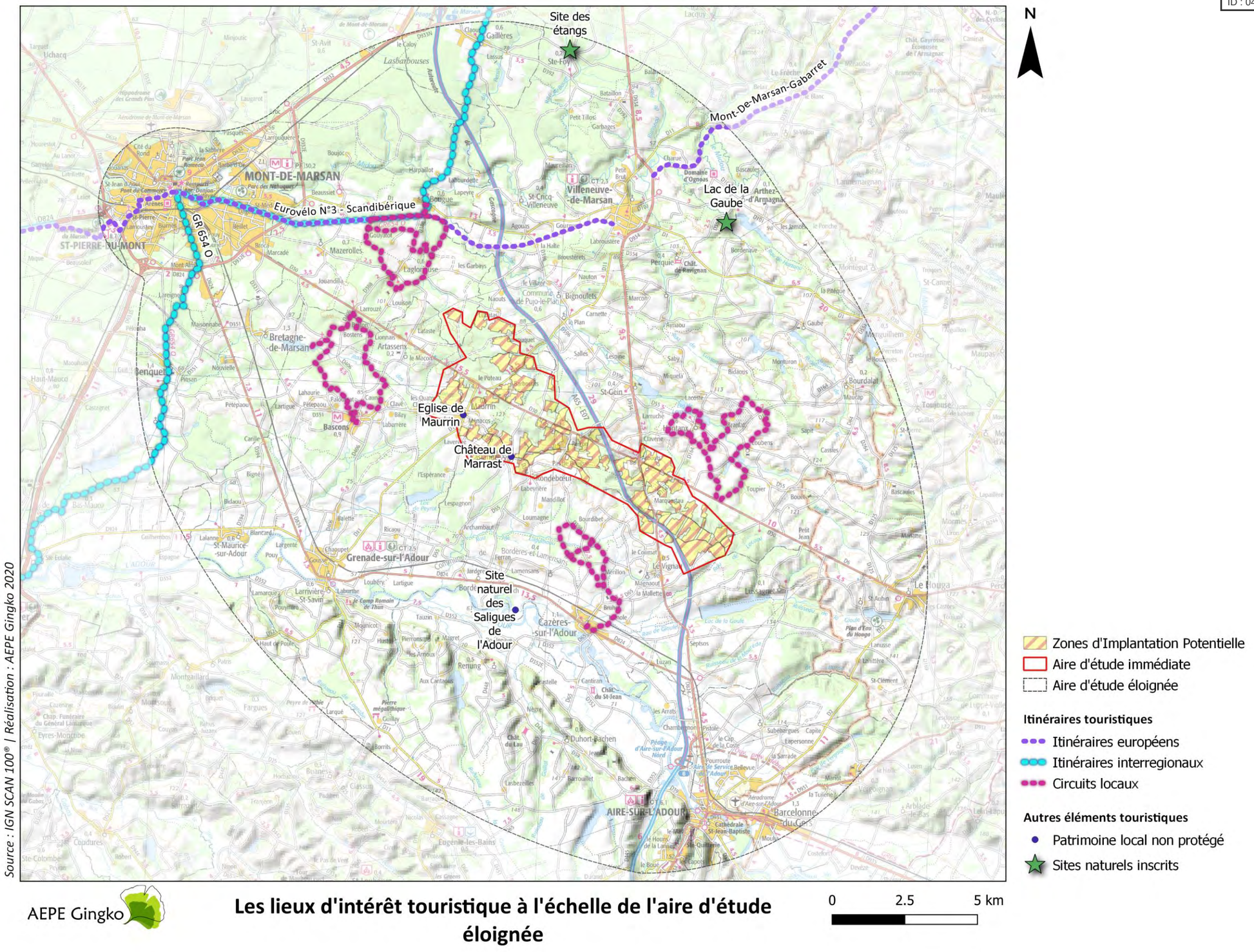

Carte 13 : Les lieux d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.3.4. AUTRES PROJETS DU TERRITOIRE

L'étude montre que d'autres projets photovoltaïques ont vu le jour ou sont en instruction au sein de l'aire d'étude éloignée.

- Un projet photovoltaïque a été implanté en 2011 à Villeneuve-de-Marsan. Il s'agit d'une ferme solaire accueillant environ 35 000 panneaux sur 17 Ha de terrain et qui permet ainsi, d'alimenter la consommation d'électricité de 3500 foyers. La ferme est installée sur une ancienne friche agricole à environ 6 km au nord de l'aire d'étude immédiate. Il n'existe aucune visibilité simultanée possible entre ce projet et les ZIP.

- Un second projet a vu le jour au nord du bourg de St-Gein au lieu-dit Toula. Ce projet couvre une surface de 5 ha avec une possibilité d'extension future de 14 ha vers des parcelles situées au sud. La distance qui sépare ce site de la zone de projet permet d'éviter les covisibilités. En revanche, un point d'attention particulier est à retenir en matière d'effets cumulés des projets depuis la RD 934 d'où la centrale de Toula et le futur projet peuvent être visibles le long du parcours de la route.



Photo 42 : La ferme solaire de Villeneuve-de-Marsan : des panneaux photovoltaïques implantés au cœur de la forêt.

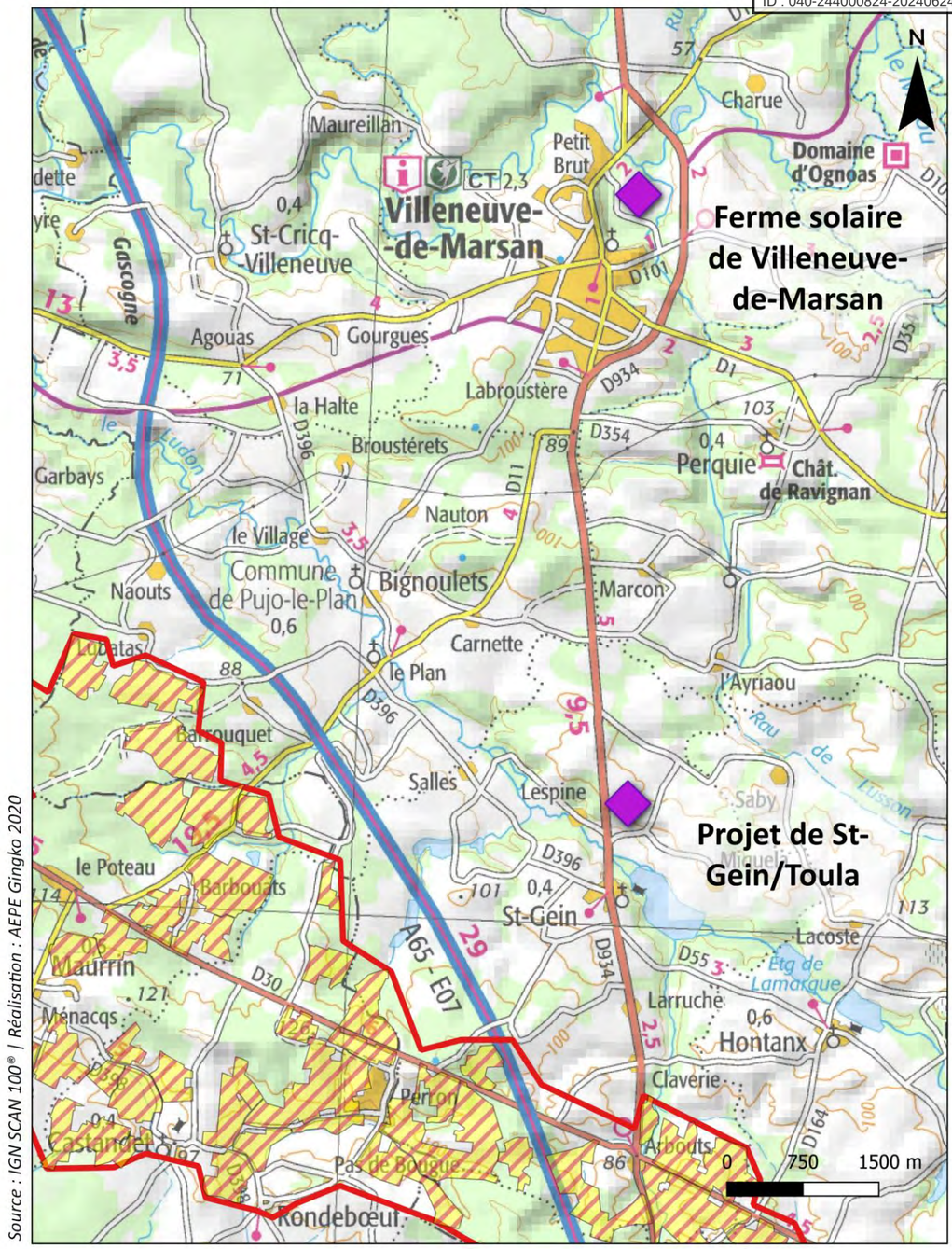

Carte 14 : Les autres projets photovoltaïques aux abords de l'aire d'étude immédiate

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.4. L'EVOLUTION DES PAYSAGES

Afin de comprendre l'évolution des paysages au fil des siècles, la comparaison de cartes ou de photographies aériennes anciennes s'avère pertinente.

Les cartes de Cassini (cf. ci-après), produites vers 1740, illustrent d'ores et déjà les éléments structurants du territoire. Premièrement, elles permettent de souligner la pérennité des structures paysagères comme celles de la vallée de l'Adour au sud de l'aire d'étude immédiate et celle de la vallée du Ludon au nord de la zone de projet. Le réseau hydrographique est dense et dessine déjà un plateau sur lequel la zone de projet est installée. D'autre part, les documents montrent que le plateau sur lequel la zone de projet s'insère est, à cette époque, marqué par une alternance de paysages boisés dont la répartition souligne les versants des cours d'eau et de leurs affluents. En outre, le territoire d'étude est animé par un relief mouvementé au sein duquel un habitat dense mais dispersé, a pris place. Le mitage de l'habitat constitue donc une dynamique territoriale plutôt ancienne.

En second lieu, le relief, la direction des crêtes et des cours d'eau ont une influence sur l'implantation des axes de circulation qui existent alors : les routes et les chemins sont orientés de manière parallèle aux lignes de force que la carte tente d'illustrer. Le réseau est peu développé mais permet déjà d'identifier de grandes percées rectilignes comme celle qui relie Mont-de-Marsan à l'Aire sur l'Adour en passant par Grenade et Cazères-sur-l'Adour. Cet axe correspond aux actuelles RD824 et RD934.

Les cartes d'État-Major (cf. ci-après), réalisées vers 1866, montrent que la zone de projet n'a que peu évolué entre le 18ème et le 19ème siècle. Les infrastructures de circulation sont affirmées tout comme la dispersion de l'habitat qui transparait à travers la symbologie employée. Par ailleurs, on remarque que les hameaux et les villages ont tendance à se concentrer le long des cours d'eau même si certaines unités isolées prennent place sur des secteurs en plateau.

La comparaison des photographies aériennes anciennes (cf. ci-après) témoigne de légères évolutions paysagères :

- Entre le 19ème et le 21ème siècle, les paysages à l'échelle de l'aire d'étude immédiate se sont transformés au même rythme que les structures anthropiques. Les axes de communications s'affirment dans le paysage et assurent le développement des pôles urbains les plus importants. De plus, la construction de l'autoroute A65 marque fortement l'organisation du territoire en traversant les aires d'étude éloignée et immédiate du nord au sud. Les villages et hameaux se sont également densifiés et étendus. Les paysages restent à dominante rurale même si le parcellaire cultivé tend à s'agrandir. Le foncier reste de taille modérée mais l'évolution des pratiques agricoles du 20ème et du 21ème siècle se traduit dans les paysages. Ainsi, les espaces boisés restent nombreux mais ont laissés place, par endroit, aux terres exploitées grâce à la mécanisation des pratiques agricoles et au développement des cultures industrielles. La culture du maïs, qui a été largement développée dans cette région, est une des conséquences de ce phénomène.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

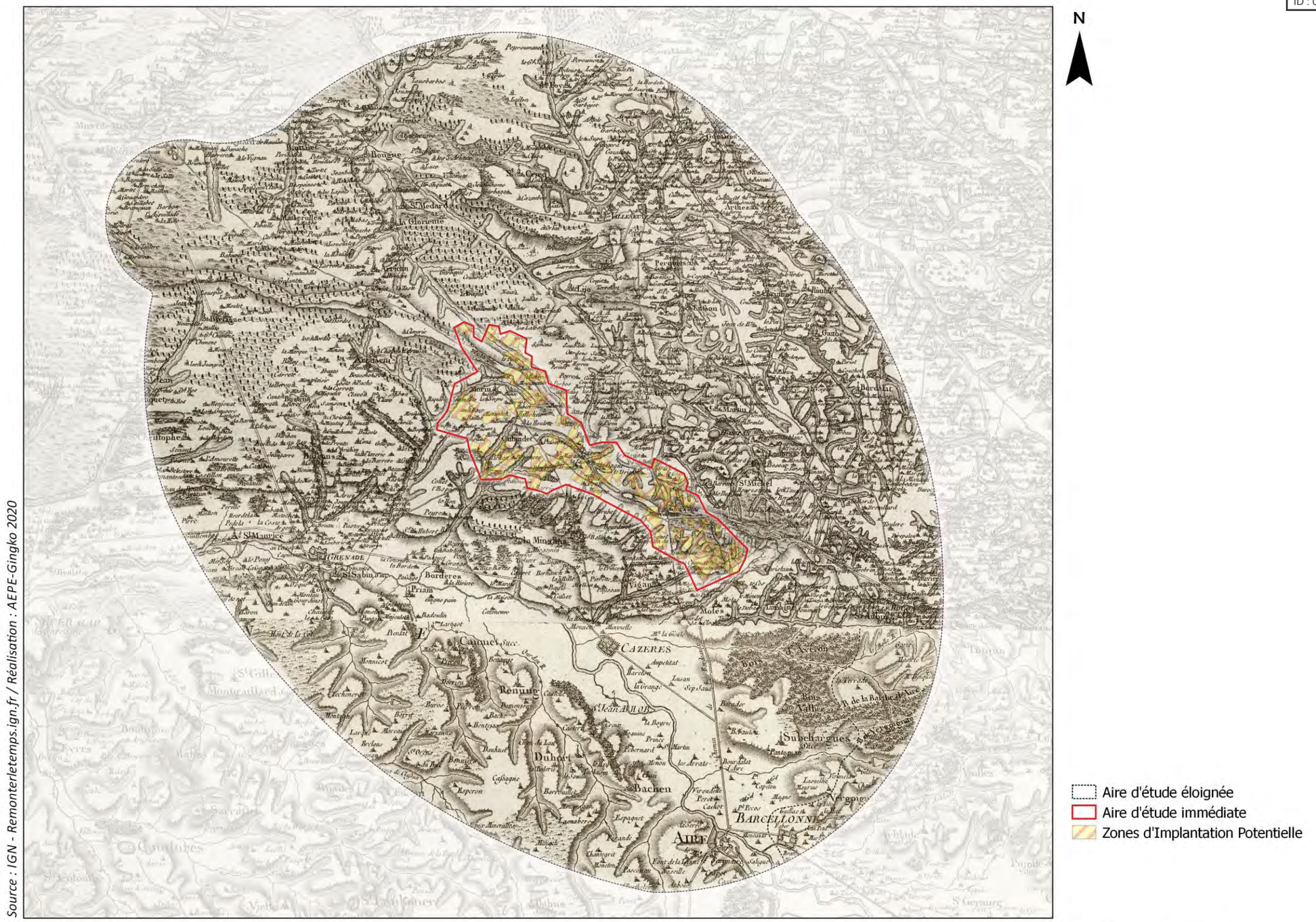

Carte 15 : L'évolution des paysages – Les cartes de Cassini (vers 1740)

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

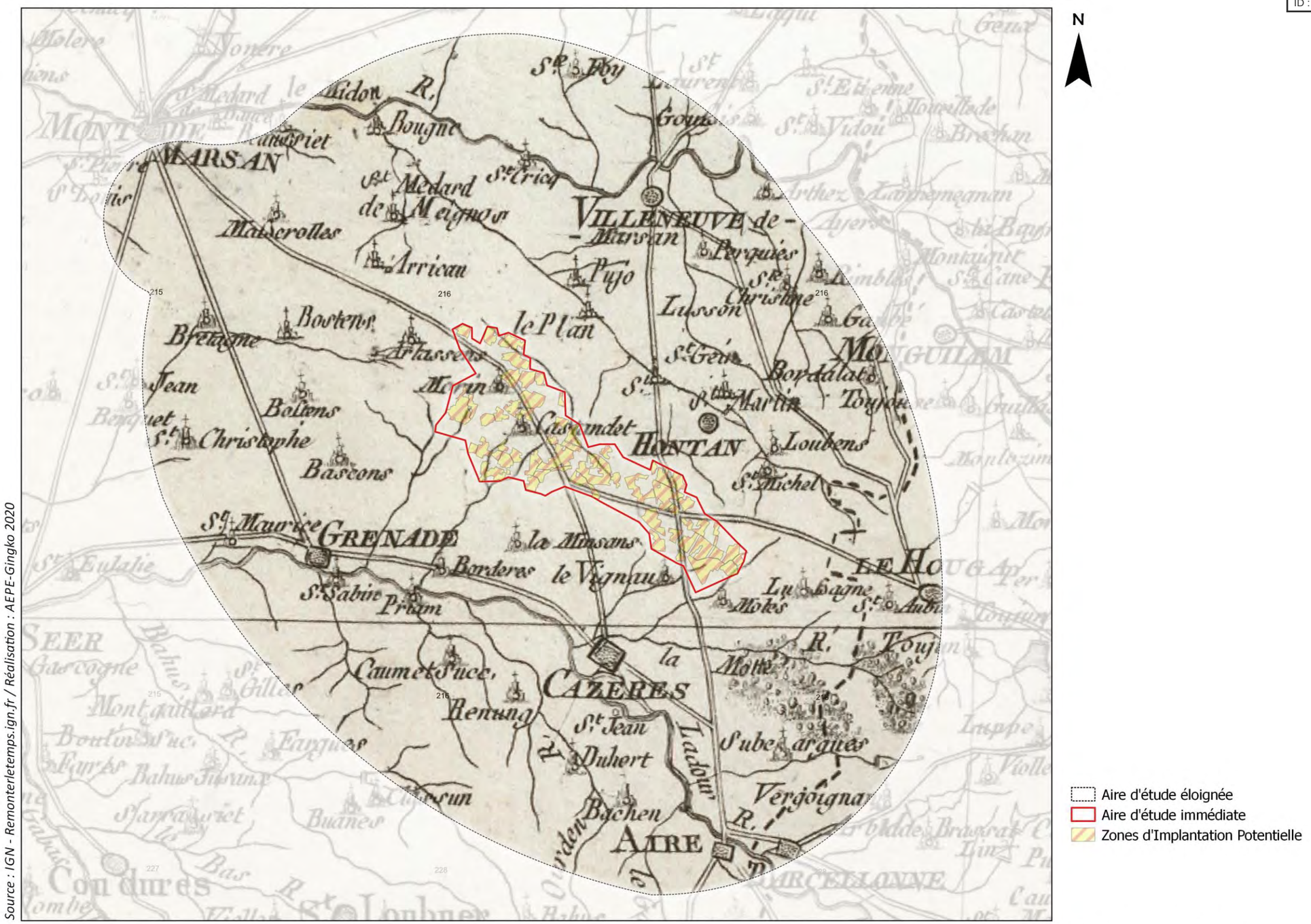

AEPE Gingko

Évolution des paysages - Carte de l'État Major à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 16 : L'évolution des paysages – Les cartes d'État-Major (vers 1866)

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

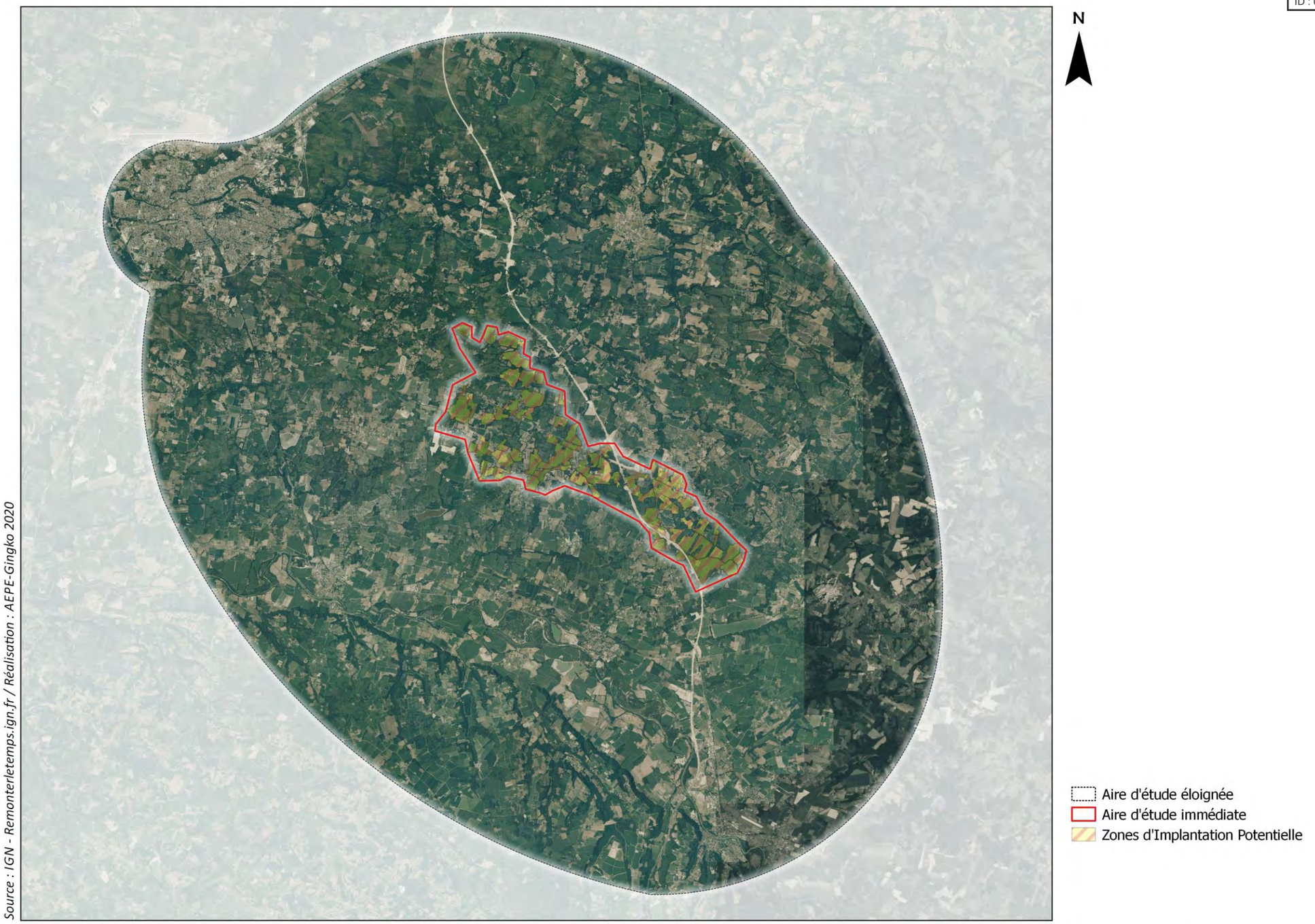

Carte 17 : Evolution des paysages - Fond aérien datant de 2013, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

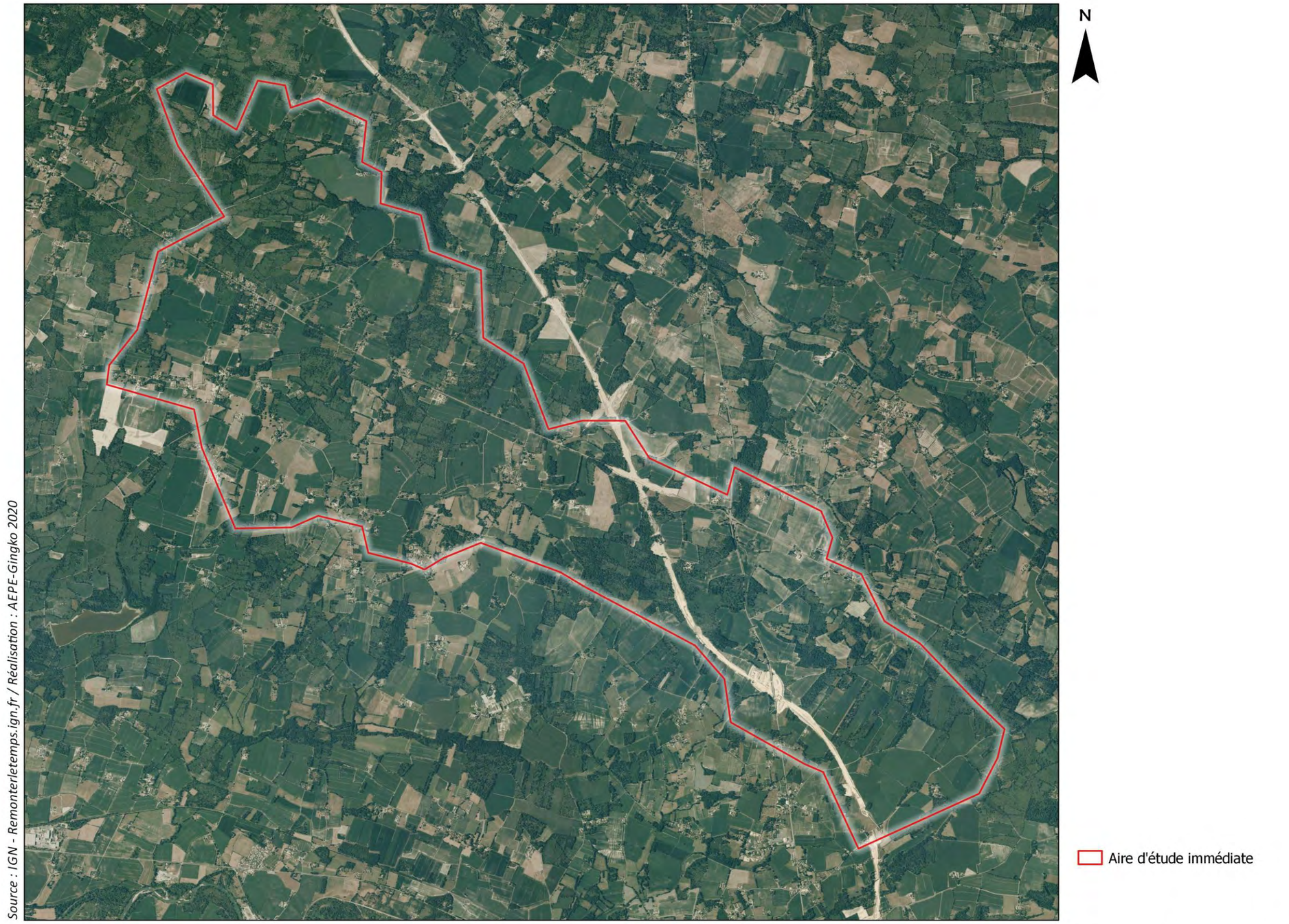

Carte 18 : Evolution des paysages, fond aérien datant de 2013, à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.5. ANALYSE PATRIMONIALE

La carte ci-après localise les différents éléments patrimoniaux protégés du territoire.

L'absence de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et de sites classés/inscrits au sein de l'aire d'étude éloignée permet de concentrer l'analyse patrimoniale sur l'étude des Monuments Historiques classés ou inscrits à l'Inventaire Général des Monuments Historiques.

II.5.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort qu'un monument historique inscrit. Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant sur 500 mètres autour de l'édifice. Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Nous avons identifié **40** éléments qui font l'objet d'une protection patrimoniale réglementaire dont **3** classés, **1** partiellement classé, **2** partiellement-inscrit-classé, **25** inscrits, **9** partiellement inscrits. Ces monuments sont tous localisés **en dehors de l'aire d'étude immédiate**. L'analyse de leur sensibilité est détaillée dans le tableau suivant.

Tableau 6 – Les Monuments Historiques et leur sensibilité

Numéro	Immeuble	Type de protection	Commune	Distance vis-à-**vis de l'aire d'étude** immédiate (km)	Remarques	Sensibilité paysagère potentielle
1	Eglise Saint Martin	Partiellement inscrit	Hontanx	1,8	L'édifice se caractérise par une haute tour. Malgré cela, l'environnement immédiat du bourg et la situation en versant non-orienté et en point bas empêchent les vues vers les zones de projet.	Très faible
2	Château d'Aon et chapelle Saint-Blaise	Inscrit	Hontanx	1,9	Les bâtisses sont situées sur un versant non-orienté et en point bas dans un environnement immédiat de bourg. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
3	Eglise Saint Amand	Inscrit	Bascons	3,1	Monument implanté sur un versant non orienté vers les zones de projet, la densité de bâti aux abords de l'église et les boisements opaques entre le bourg et les ZIP rendent les visibilités très peu probables.	Très faible
4	Monument aux morts de la guerre 14-18	Inscrit	Bascons	3,1	Monument situé en point bas en cœur de bourg et couvert par une toiture qui occulte complètement les vues. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
5	Arenes Jean de Lahourtique	Inscrit	Bascons	3,2	Monument situé en point bas en cœur de bourg. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
6	Site de l'enceinte de Castets	Inscrit	Bougue	3,9	Le site est constitué d'une motte castrale couverte de végétation arbustive et arborée. Elle forme un tertre assez élevé qui est susceptible de favoriser les vues vers les ZIP. Cependant, le parcours pédagogique qui permet de découvrir le lieu est très fermé par le couvert végétal et les rares ouvertures visuelles sont dirigées vers le nord et le Ludon. Pas de vues possibles depuis cet endroit.	Très faible
7	Eglise Saint-Candide	Partiellement inscrit	Bougue	4,0	Monument situé en point bas en cœur de bourg. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
8	Pont Eiffel	Inscrit	Cazères-sur-l'Adour	4,6	Monument situé en point bas et traversant l'Adour. Les ripisylves sont épaisses et limitent les vues lointaines depuis ce lieu.	Très faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Numéro	Immeuble	Type de protection	Commune	Distance vis-à-**vis de l'aire d'étude** immédiate (km)	Remarques	Sensibilité paysagère potentielle
9	Eglise de Beaussiet	Inscrit	Mazerolles	5,8	Monument situé en point bas et dont l'environnement immédiat fermé par la végétation. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
10	Château de Ravignan	Inscrit	Perquie	6,0	Monument situé sur un versant orienté vers les zones de projet mais dont l'environnement immédiat est fermé par le couvert végétal. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
11	Monument aux morts de la guerre 14-18	Inscrit	Perquie	6,1	Monument érigé au cœur d'un cimetière dans environnement immédiat bâti et fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
12	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Inscrit	Grenade-sur-l'Adour	6,6	Monument situé en point bas en cœur de bourg et orienté vers le sud (à l'opposé des zones de projet). Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
13	Eglise Saint Jean-Baptiste	Inscrit	Bourdalat	6,6	Monument situé en point bas avec environnement immédiat fermé par la végétation. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
14	Eglise Saint Martin de Gaube	Inscrit	Perquie	6,8	Monument situé en point haut mais les caractéristiques topographiques du Plateau Landais et le maintien de boisements fragmentés empêchent les vues vers les ZIP.	Très faible
15	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Renung	7,1	L'édifice est situé sur les points hauts du coteau méridional de l'Adour. La présence accrue du couvert végétal implanté sur le coteau permet de limiter les vues lointaines et dissimule le clocher depuis la vallée de l'Adour et depuis le secteur où sont localisées les ZIP. Les visibilités sont donc potentiellement rares et peu marquantes.	Très faible
16	Château de Bachen	Partiellement inscrit	Duhort-Bachen	7,6	L'édifice est situé sur les rebords du coteau méridional de l'Adour. L'environnement immédiat du château est fermé dans les boisements opaques qui caractérisent le coteau. Les perceptions potentielles sont donc rares et peu marqauntes.	Très faible
17	Château du Souilh	Partiellement inscrit	Duhort-Bachen	7,9	Le château surplombe le paysage. Néanmoins, l'environnement immédiat est particulièrement fermé par les boisements. Pas d'ouvertures visuelles possibles	Très faible
18	Château du Lau	Partiellement Classé-Inscrit	Duhort-Bachen	8,1	Le château surplombe le paysage. Néanmoins, l'environnement immédiat en direction des ZIP est particulièrement fermé par les boisements. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
19	Domaine d'Ognoas	Partiellement inscrit	Arthez-d'Armagnac	8,7	Monument situé en point bas et non-orienté vers la ZIP dans un environnement immédiat boisé.	Très faible
20	Monastère du Carmel	Inscrit	Aire-sur-l'Adour	9,2	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
21	Halles aux grains (anciennes)	Inscrit	Aire-sur-l'Adour	9,4	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
22	Cathédrale Saint Jean-Baptiste	Classé	Aire-sur-l'Adour	9,4	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
23	Ancien Evêché & Mairie	Inscrit	Aire-sur-l'Adour	9,4	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Numéro	Immeuble	Type de protection	Commune	Distance vis-à-**vis de l'aire d'étude** immédiate (km)	Remarques	Sensibilité paysagère potentielle
24	Maison XIVe s,	Partiellement inscrit	Aire-sur-l'Adour	9,4	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
25	Eglise Sainte-Quitterie du Mas d'Aire, monument UNESCO	Classé	Aire-sur-l'Adour	9,7	Monument situé en point haut sur un versant orienté vers les zones de projet. L'analyse des lieux a déjà révélé la sensibilité paysagère de ce secteur de la ville qui bénéficie d'ouvertures visuelles vers le grand paysage.	Modérée
26	Maison forte de Tampouy et sa bergerie	Inscrit	Arthez-d'Armagnac	9,7	Monument situé en point bas et dont l'environnement immédiat fermé par les boisements. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
27	Eglise Saint Vincent de Paul	Inscrit	Mont-de-Marsan	9,8	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
28	Menhir de Guillay	Classé	Larrivière-Saint-Savin	9,8	Monument situé en position topographique intermédiaire et dont l'environnement est ouvert. Cependant, l'éloignement et les caractéristiques paysagères retrouvées entre les ZIP et le monument obstruent les vues.	Très faible
29	Remparts	Inscrit	Mont-de-Marsan	10,4	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
30	Donjon de Lacataye (ancien)	Inscrit	Mont-de-Marsan	10,4	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
31	Chapelle romane (ancienne)	Partiellement inscrit	Mont-de-Marsan	10,5	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
32	Maison romane	Partiellement inscrit	Mont-de-Marsan	10,5	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
33	Hôtel de la Prefecture	Partiellement inscrit	MONT-DE-MARSAN	10,5	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
34	Eglise de la Madeleine	Inscrit	Mont-de-Marsan	10,6	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
35	Maison romane	Inscrit	Mont-de-Marsan	10,6	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
36	Prison	Partiellement Classé-Inscrit	Mont-de-Marsan	10,7	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
37	Ecuries (Anciennes)	Inscrit	Mont-de-Marsan	10,7	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
38	Rotonde de la Vignotte	Inscrit	Mont-de-Marsan	10,8	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
39	Maison Dupeyré	Inscrit	Mont-de-Marsan	10,8	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible
40	Eglise Saint-Pierre	Partiellement Classé	Saint-Pierre-du-Mont	11,7	Edifice situé en point bas dans un environnement urbain fermé. Pas d'ouvertures visuelles possibles.	Très faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

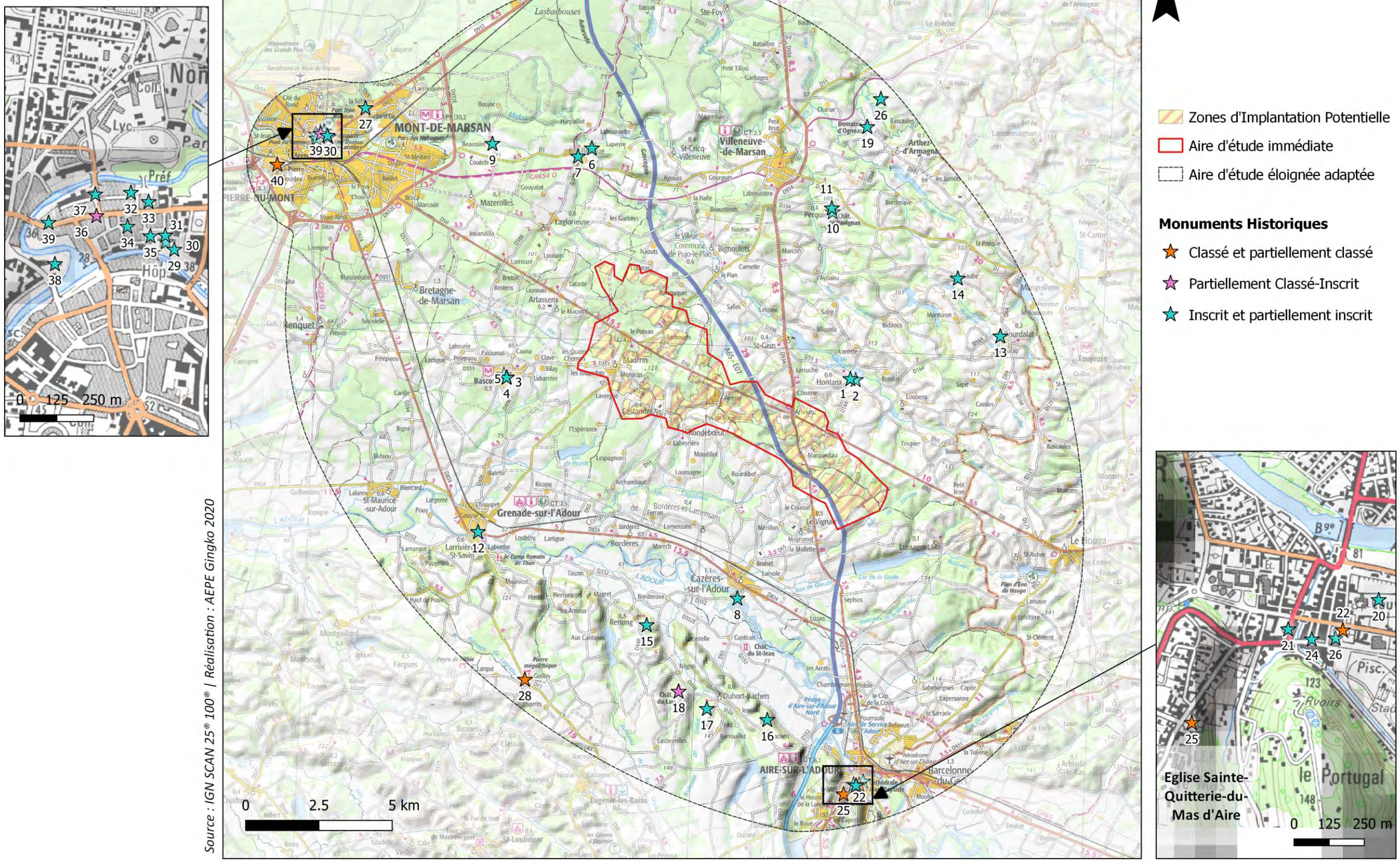

Les Monuments Historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 19 : Les Monuments Historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

L'EGLISE SAINTE-QUITTERIE-DU-MAS D'AIRE A L'AIRE-SUR-L'ADOUR

L'Eglise Sainte Quitterie-du-Mas d'Aire est le seul monument sensible qui ressort de l'analyse. Il s'agit d'un édifice datant du 11e siècle et classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO comme étape majeure sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle doit son nom à Quitterie, jeune princesse wisigothe qui fût décapitée au Vème siècle pour avoir refusé d'abjurer sa foi chrétienne. L''extérieur de l'Eglise se distingue par sa tour carrée, son clocher porche abritant un portail ouvragé et sa façade en pierres et en briques.

L'Eglise est localisée sur la colline du Mas à la place d'un ancien temple romain. Elle est installée sur les hauteurs de la ville de l'Aire-sur-l'Adour, zones déjà considérées comme potentiellement sensibles dans la partie dédiée à l'analyse des lieux-dits. La situation de la bâtisse offre donc, des ouvertures visuelles potentielles sur le grand paysage et en direction des ZIP.



Photo 43 : L'Eglise Sainte-Quitterie, son portail ouvragé et son clocher carré.



Photo 44 : L'Eglise Sainte-Quitterie, les vues sont dégagées et lointaines malgré la densité de la trame bâtie.

L'analyse des Monuments Historiques révèle que le maintien de larges masses boisées et du maillage bocager combiné aux caractéristiques topographiques « bosselées » de l'aire d'étude immédiate permettent d'isoler visuellement les Monuments Historiques identifiés. De plus, les Monuments Historiques sont souvent situés en cœur de bourg donc sans sensibilité particulière vis-à-vis de l'installation potentielle d'un parc photovoltaïque en zone agricole éloignée. Ces monuments sont considérés comme très faiblement sensibles à l'implantation de panneaux-photovoltaïques dans les zones de projet.

Les édifices localisés sur les hauteurs du coteau sud de l'Adour ont une situation plus contrastée qui dépend de l'opacité du couvert végétal implanté dans leur environnement immédiat. Des vues ponctuelles, filtrées et partielles restent possibles mais sont rares et peu marquées. Ces monuments sont aussi considérés comme très faiblement sensibles à l'implantation de panneaux-photovoltaïques dans les zones de projet.

En revanche, lorsque l'édifice est localisé sur les points hauts du coteau méridional de l'Adour mais que le couvert végétal s'efface, il bénéficie de vues plus ouvertes sur le grand paysage. C'est le cas pour l'Eglise Ste-Quitterie du Mas à l'Aire-sur-l'Adour dont la sensibilité paysagère potentielle est considérée comme modérée.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

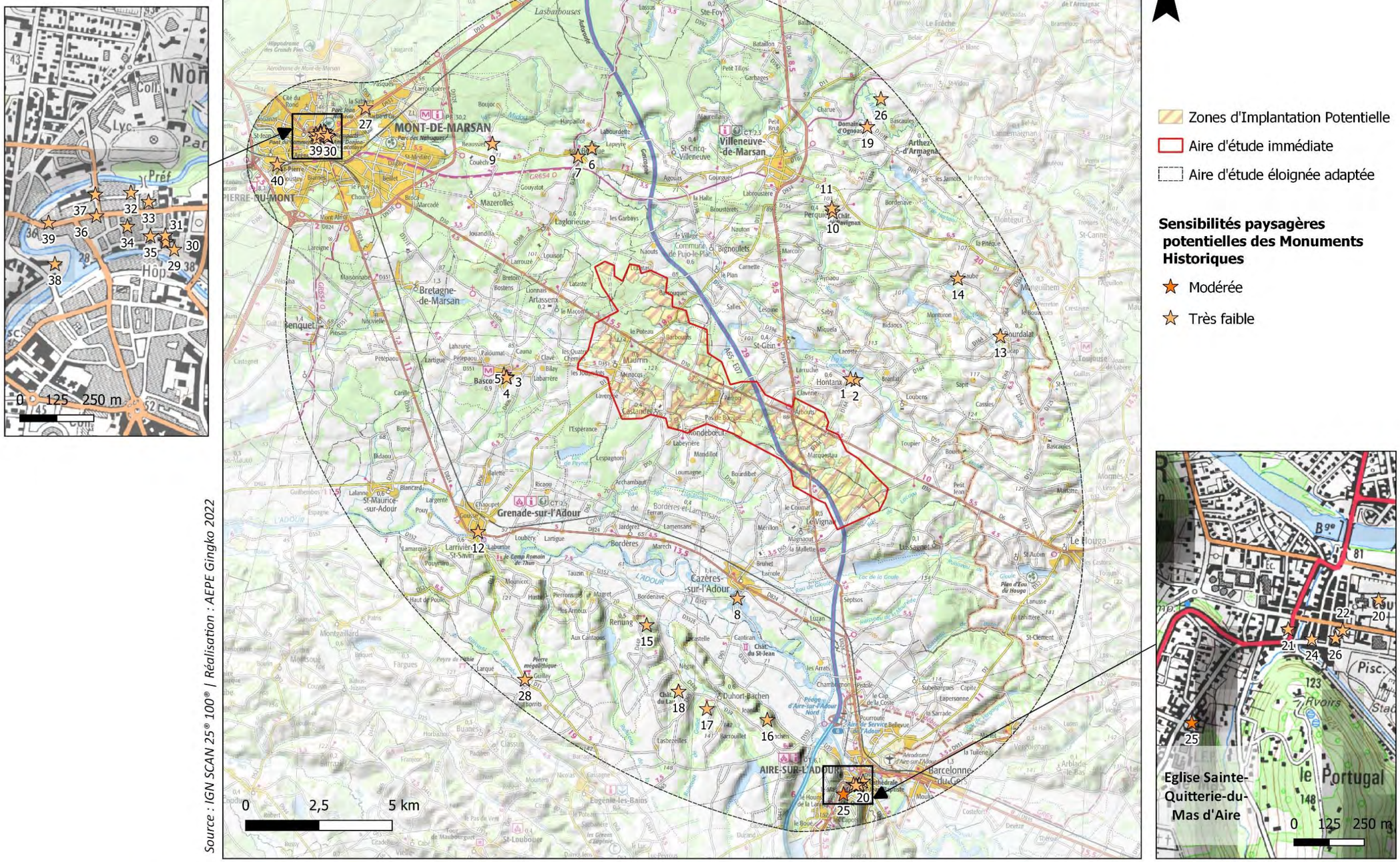

Sensibilités paysagères potentielles des Monuments Historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 20 : Sensibilités paysagères potentielles des Monuments Historiques à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.6. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

L'analyse du territoire a permis de dégager des grandes caractéristiques paysagères et de recenser les différents éléments soulevant un enjeu ou non **à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**. Ces éléments de compréhension du paysage sont les suivants :

- **Concernant les visibilités depuis les zones habitées, les voies de circulation et les lieux touristiques :**

Les Zones d'Implantation Potentielle s'insèrent au sein d'une zone de transition s'étalant du nord au sud, une lisière progressive entre deux types de paysages bien distincts : les paysages fermés et forestiers typiques de la forêt landaise et les ambiances agricoles très ouvertes de l'Adour.

Au nord, la forêt est ponctuée de clairières dont la taille s'agrandit à mesure que la forêt dense disparait. Elle laisse place à de vastes étendues agricoles au sud. Le couvert végétal persiste à travers un maillage bocager affirmé qui permet de structurer les parcelles agricoles. Elles sont occupées en majorité par la culture du maïs et de plantes fourragères. L'évolution des structures paysagères permet donc aux perceptions de s'allonger au fur et à mesure du nord vers le sud.

A cela s'ajoute les caractéristiques topographiques de la zone d'étude : le territoire étudié est marqué par le passage de deux vallées majeures entre lesquelles se déploient les ZIP. D'une part, les ZIP sont implantées sur un plateau « bosselé » correspondant à une alternance irrégulière de creux et de bombement qui s'articulent de part et d'autre de la ligne de crête matérialisée par la RD 30. Cette particularité permet à la fois de mettre en valeur certains espaces et d'en dissimuler d'autres ce qui accentue la variété de perceptions possibles. D'autre part, le coteau méridional de l'Adour est orienté vers les ZIP. De ce fait, il existe un jeu de covisibilités lointain entre les zones de projet et les territoires découverts du coteau. Ce phénomène se vérifie plus spécifiquement depuis les points hauts de l'Aire-sur-l'Adour.

Ce qui résulte de ces paysages sont des perceptions très contrastées qui dépendent de la présence du végétal et des caractéristiques variables de la topographie. On oscille entre des territoires fermés forestiers et aplanis au nord, une variété de perceptions semi-ouvertes engendrées par la fragmentation progressive des boisements et un relief chahuté à l'intérieur de l'aire d'étude immédiate et, enfin, des vues très ouvertes induites par la vallée de l'Adour au sud.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, ces caractéristiques permettent de largement dissimuler les zones de projet depuis les points de vue lointains. Les sensibilités paysagères potentielles lointaines sont donc très peu probables excepté de manière partielle pour les points hauts du coteau de l'Aire-sur-l'Adour. En revanche, plus l'on s'approche des sites de projet, plus ce propos est à nuancer puisque les variations de perceptions se renforcent. De nombreux lieux dits se retrouvent alors en contact visuel direct avec les ZIP.

- **Concernant l'insertion des zones de projet dans le grand paysage**

Les paysages du Plateau Landais dans lesquels s'insèrent les sites de projet sont visuellement semi-ouverts et appellent à très peu de sensibilités paysagères depuis le grand paysage. Cependant, la grande variété de perceptions qu'ils génèrent à échelle proche appelle à une analyse spécifique de chaque site pour une intégration paysagère optimale.

L'étude des principaux lieux de fréquentation du territoire incluant les lieux de vie, les lieux patrimoniaux et les axes de communication identifiés comme porteurs des principaux enjeux vis-à-vis du projet **à l'échelle de l'aire d'étude immédiate**.

- **Ressortent comme potentiellement très fortement sensibles par rapport au projet :**

Les axes de communication suivants : la RD 398 entre Maurrin et Castandet, la RD 164, la RD 64 entre la limite nord de l'aire d'étude immédiate et la Fontaine de Budays.

- **Ressortent comme potentiellement fortement sensibles par rapport au projet :**

Le bourg de Castandet ;

Les hameaux suivants : Les Barrères, Poulet, Jeantouet, Barbouats, Couillé, Peyré, Lavergne, Lagaoube, Bidalet, Lardon, Peyrinat, Petit Tarriq, Gourgues, Lattas, Samagna, Menjouet, Bordes, Mamourette, Barriqueyre, Gouteyre,Pascouaou, Brouquere, Labourdasse, Samalié, Bourdalon, Bret, Paul, Toulet, Marquestau, Sansot, Lahéouguère, Lassalie, Latcheyre, Granquet, Baillet, La Hillouline, Courréjoun, Jeantouet, Maillebet, Beauregard, Rondeboeuf, Clavé, Pas de Bougue, Lalistre, Fonti, Perron, Peillou, Jeanblanc, Piquetrouge, Gnau, Jeanticon ;

Les axes de communication suivants : les portions ouvertes de la RD 30, la RD 11 entre Couillet la limite nord de l'aire d'étude immédiate, la RD 934 au niveau de Marquestau.

- **Ressortent comme potentiellement modérément sensibles par rapport au projet :**

La ville de l'Aire sur l'Adour et l'Eglise Sainte-Quitterie du Mas (en dehors de l'aire d'étude immédiate).

Le bourg de Maurrin ;

Les hameaux suivants : La Tuilerie, Milton, Clarion, RondeBoeuf, Lalistre, Pas de Bougue, Bastarrot, Blazia, Lalistre, Arbouts, La Rampe, Mourets, Au Pin, Bazibat, Pancaut, Bidalon ;

Les axes de communication suivants : La RD 30 entre Milton et La Tuilerie, la RD 55 entre Pas de Bougue et Perron, la RD 934 entre Arbouts et l'Autoroute A 65, la RD 54 entre Lahéouguère et la Fontaine de Budays.

La carte page suivante permet de visualiser les sensibilités identifiées à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

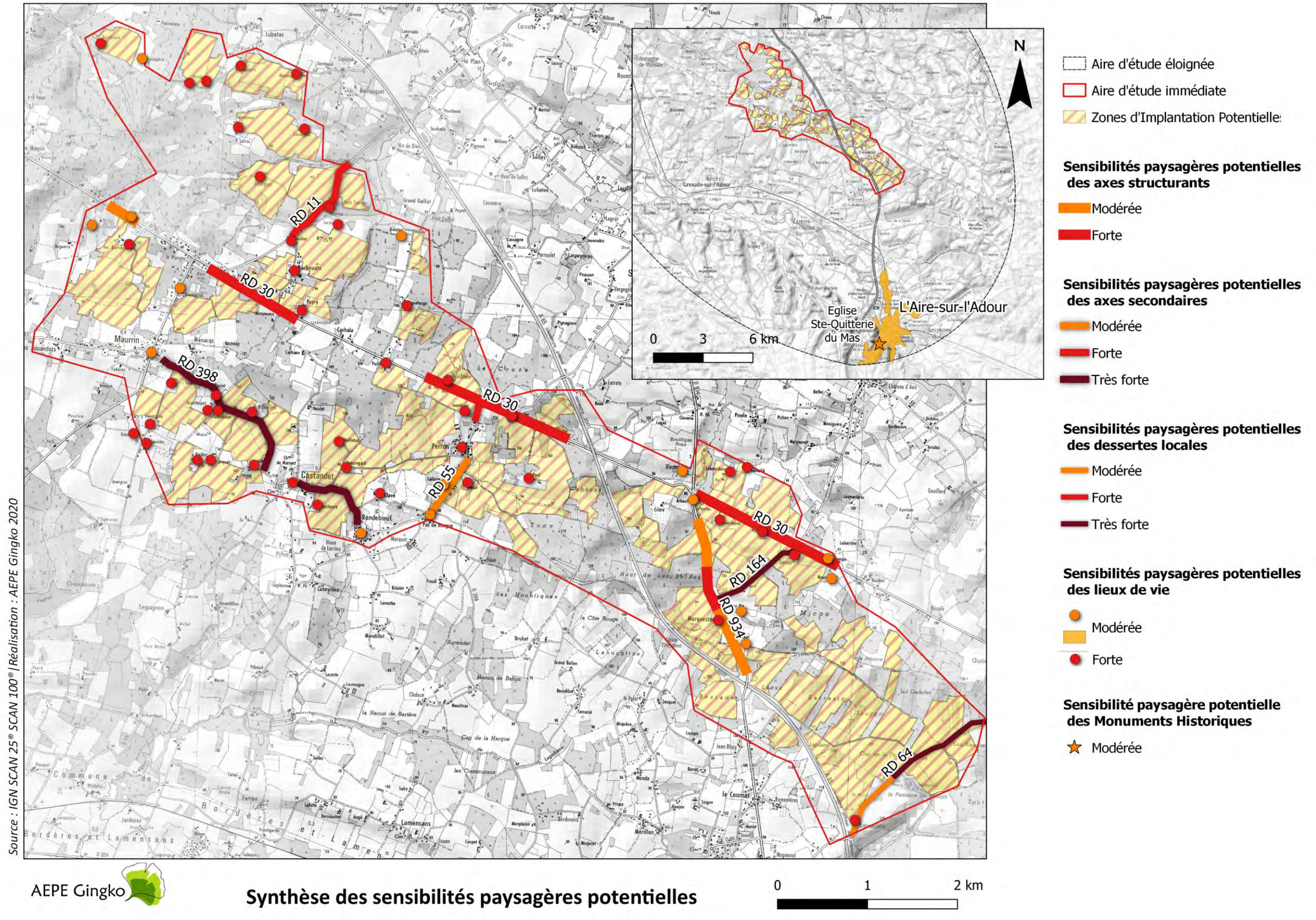

Carte 21 – Synthèse des sensibilités paysagères potentielles

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

II.7. LES RECOMMANDATIONS DECOULANT DE L'ETAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Recommandations identifiées dans l'état initial	
Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation
S'appuyer sur les éléments structurants du paysage, notamment en conservant les structures végétales en place	• Jouer sur les hauteurs sommitales des futurs panneaux photovoltaïques pour créer des effets de relief. • Utiliser les structures végétales en place pour diversifier les perceptions sur le projet. Les boisements et les haies bocagères contribuent ainsi à intégrer le projet dans un ensemble.
Prendre en compte les effets cumulés/cumulatifs avec les autres projets identifiés à **l'échelle de l'aire d'étude** éloignée	• Analyser les effets depuis les principaux points de visibilités. Cela concerne principalement le projet de Toula situé sur la commune de St-Gein et perceptible depuis la RD934.
Prendre en compte les sensibilités paysagères et patrimoniales identifiées	• Dans la mesure du possible, éviter que le projet soit visible depuis les secteurs et les monuments sensibles tels que les zones dégagées du coteau de l'Aire-sur-l'Adour et l'Eglise Ste-Quitterie.

Recommandations identifiées dans l'état initial	
Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation
Concevoir et intégrer le projet dans une harmonie globale	• Privilégier un projet aux proportions généreuses plutôt que minimalistes pour une meilleure adaptabilité à des évolutions de pratique. • Proposer des scénarios d'accompagnements du projet en accord avec les usagers et les caractéristiques du territoire • Soigner les abords du projet en proposant des typologies de structures végétales (Exemples : mise à distance, zone tampon, prairies mellifères, haies bocagères arborée et arbustives, talus végétalisés, etc…) et de clôtures (utilisation de matériaux diversifiés et de structures adaptées au contexte rural du territoire) • L'ampleur du projet doit amener à réfléchir à différentes échelles. La prise en compte de la transformation des paysages doit donc s'effectuer aussi bien à l'échelle du lieu de vie et ou de l'axe de circulation qu'à l'échelle du grand paysage tout entier.
Anticiper les impacts paysagers liés à **l'implantation des** infrastructures	• Prévoir des infrastructures dont l'architecture et l'habillage s'intègrent avec les caractéristiques paysagères du territoire (matériaux, revêtement, hauteurs et couleurs) • Optimiser/minimiser les effets des travaux de VRD (raccordement câblage et servitudes de plantation)
Conclusion	**Il s'agit donc d'apporter de la** diversité dans les propositions **d'aménagement et les mesures d'accompagnement en s'appuyant sur la topographie et la strate végétale. Autrement** dit, il est question de proposer une lecture réinventée du territoire en usant de la synergie entre des paysages identifiés actuels, les usagers et le futur projet.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

III. LES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES REVISEES APRES EVITEMENT DES ZONES NON FAVORABLES AU PROJET

Dans son ensemble, le diagnostic territorial permet d'identifier les grandes caractéristiques paysagères, d'anticiper les visibilités potentielles, d'évaluer les enjeux environnementaux et les contraintes topographiques qui caractérisent le site de projet global. Ce diagnostic s'appuie un ensemble de zones d'implantation potentielles mises à l'étude. Dans l'optique d'éviter les zones les moins favorables pour le projet agrivoltaïque, ce diagnostic a donné lieu à une analyse multi-critère. Cette démarche a conduit à évincer des zones d'implantation potentielles mises à l'étude, les secteurs qui présentaient les enjeux paysagers, topographiques, fonciers et environnementaux les plus contraignants. Certaines zones de projet mises à l'étude ont donc disparu du projet sur lequel portera l'étude d'impact.

Dans ce cadre, certains lieux de fréquentation précédemment considérés comme sensibles à l'issue de l'état initial paysager et patrimonial voient leur niveau de sensibilité potentielle souvent revu à la baisse. La carte page suivante témoigne des changements opérés. On considère désormais les sensibilités paysagères potentielles suivantes :

- **Ressortent comme potentiellement très fortement sensibles par rapport au projet :**

L'axe de communication suivant : la RD 164 ;

- **Ressortent comme potentiellement de modérément à très fortement sensibles par rapport au projet :**

Certaines portions de l'axe de communication suivant : la RD 64 ;

- **Ressortent comme potentiellement fortement sensibles par rapport au projet :**

Les hameaux suivants : Les Barrères, Barbouats, Peyré, Lardon, Peyrina, Petit Tarriccq, Gourgues, Lattas, Samagna, Menjouet, Bordes, Mamourette, Barriqueyre, Gouteyre, Labourdasse, Samalié, Bourdalon, Bret, Paul, Toulet, MArquestau, Sansot, Lassalle, la Hillouline, Granquet, Beauregard, Peillou, Piquetouge ;

- **Ressortent comme potentiellement de modérément à fortement sensibles par rapport au projet :**

Le hameau suivant : au Pin

Certaines portions des axes de communication suivants : la RD 30, la RD 934, la RD 398 et la RD 11 ;

- **Ressortent comme potentiellement modérément sensibles par rapport au projet :**

Les secteurs habités du coteau sud de l'Aire sur l'Adour situés dans les environs de l'Eglise Sainte-Quitterie du Mas en y incluant l'église (en dehors de l'aire d'étude immédiate) ;

Le bourg de Castandet et le bourg de Maurrin ;

Les hameaux suivants : la Tuilerie, Clarion, Bastarrot, Poulet, Jeantouet, Couillet, Claverie, Pinole, Lugas, Latrote Bouet, la Rampe, Mouret, Pancaut, lahéouguère, Baillet, Misère, Courréion, Bidalon, Gnaut, Jeanticon, Pihèt, le Poteau, Houlet ;

Une portion de l'axe de communication suivants : la RD 55

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

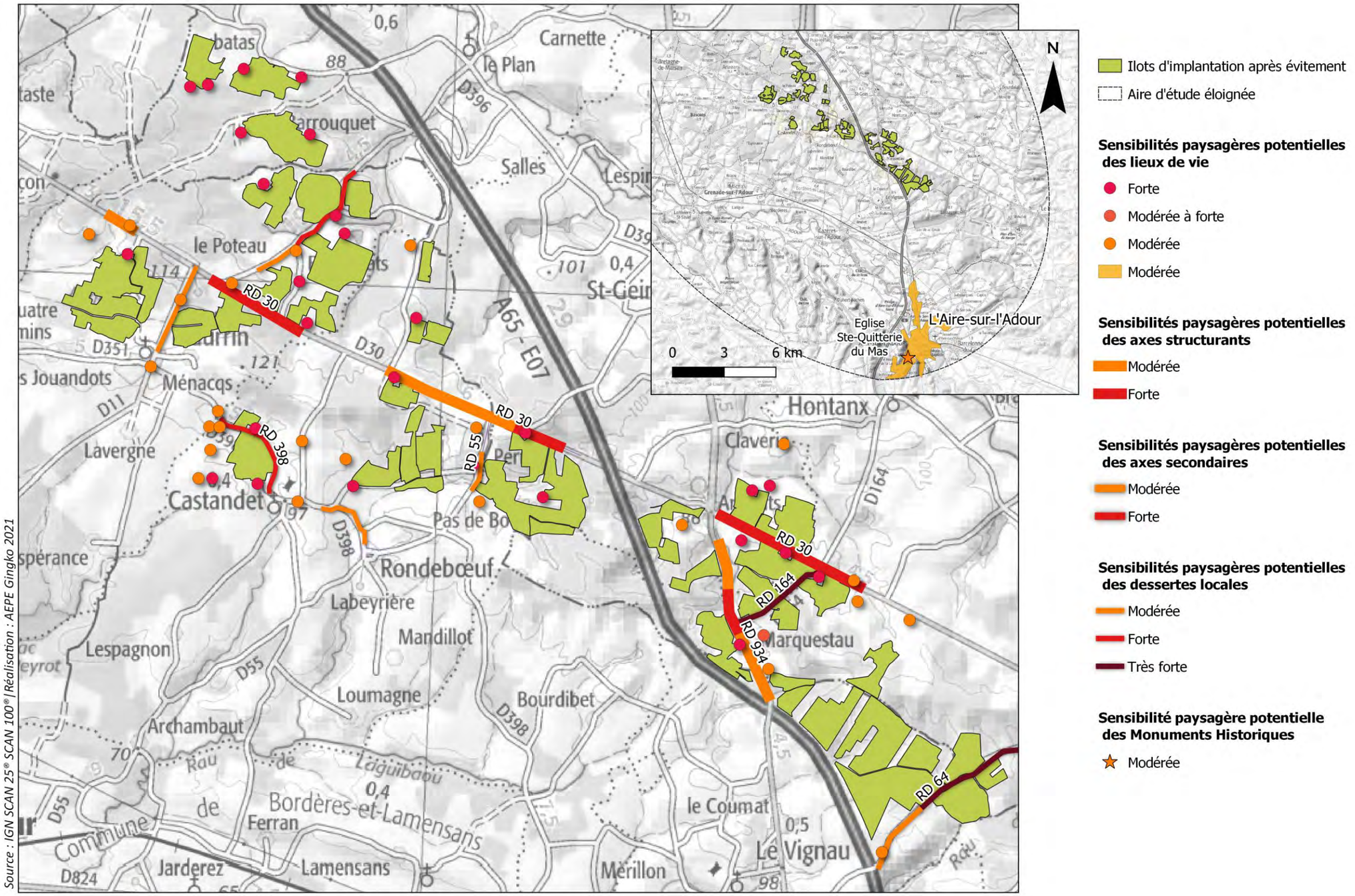

Carte 22 – Synthèse des sensibilités paysagères potentielles après évitement des zones de projet non favorables

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

PARTIE 2 - LE PROJET D'AMENAGEMENTS ECO-PAYSAGERS

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

IV. LE CONCEPT

Le parti d'aménagement se développe selon 3 axes de réflexion :

- Renforcer la présence de la biodiversité à travers des aménagements paysagers qui mettent en valeur le projet ;
- Intégrer le projet à un paysage issu de dynamiques présentes et passées en reprenant les motifs et les structures végétales connues ;
- Accompagner la stratégie de conversion vers une agriculture plus vertueuse en renforçant la présence de la végétation bocagère ;

Il s'agit donc d'intégrer les éléments d'aspect industriel à un contexte rural en respectant les caractéristiques propres au territoire que sont le relief chahuté majoritairement occupé par des boisements et des parcelles agricoles et la présence accrue des axes de circulation qui permettent de relier les lieux de vie très fragmentés à travers le territoire. Dans cette perspective, les aménagements paysagers se concentrent autour des abords immédiats du projet mais prennent aussi en compte leur gestion future dans un contexte plus global.

D'une part, cela passe par la création d'une trame végétale autour et entre les ilots d'implantation du projet permettant à la fois de gérer les visibilités, de conserver les caractéristiques du fonctionnement visuel du territoire et de favoriser le développement de corridors écologiques. Autrement dit, le motif de la haie bocagère agit à la fois comme un élément favorisant les déplacements de la faune et comme une structure permettant de jouer sur les visibilités du projet, l'objectif étant de concilier les enjeux paysagers aux enjeux environnementaux.

L'idée est aussi de respecter l'alternance entre des ambiances ouvertes agricoles et des ambiances fermées forestières en utilisant des degrés d'opacité et de transparence diversifiés propres aux paysages semi-ouverts locaux. Ils permettront ainsi d'intégrer le projet dans son ensemble sans pour autant le dissimuler totalement afin de respecter l'équilibre entre les nouvelles pratiques agrivoltaïques et le paysage préexistant.

Il existera donc des zones où le parti pris est de favoriser les visibilités et d'accompagner la lecture du projet dans son paysage notamment par le biais d'alignements d'arbres le long des axes routiers ou simplement par l'implantation d'une prairie fauchée aux abords immédiats de certains ilots d'implantation. D'autre part, certaines zones apparaissent propices à l'aménagement d'un point d'arrêt/ d'une aire sur laquelle une signalétique à vocation pédagogique permettrait d'expliquer la démarche vertueuse du projet.

Par ailleurs, c'est pour cette raison qu'à travers l'évaluation des effets du projet pour chaque ilot d'implantation, notre méthodologie de travail confèrera parfois au projet un « impact résiduel » c'est-à-dire une visibilité vers le projet non masquée mais gérée de manière à répondre aux enjeux d'aménagements paysagers et écologiques à l'échelle d'un territoire et non à l'échelle de l'ilot. A l'inverse, des secteurs où aucune sensibilité paysagère potentielle ni impact n'ont été relevés bénéficieront parfois de mesures compensatoires répondant au renforcement de la trame écologique.

V. LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE DE MESURES

Le concept évoqué précédemment fait s'entremêler des problématiques de fonctionnement visuel et des problématiques plus spécifiques au développement et au maintien de la biodiversité. Dans ce cadre, la stratégie globale d'aménagement du projet s'appuie donc sur une méthodologie de conciliation entre les enjeux environnementaux et les enjeux paysagers à l'échelle de l'ilot mais aussi à l'échelle du territoire d'étude. L'ensemble de la démarche d'étude et des critères qui ont été pris en compte dans les choix d'aménagements sont détaillés ci-après et les cartes pages suivantes illustrent cette démarche

V.1. L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

L'analyse effectuée dans l'état initial paysager et patrimonial permet d'identifier les grandes caractéristiques du territoire et dégage les sensibilités paysagères potentielles du projet en s'appuyant sur une multitude de critères. L'étude révèle que les sensibilités paysagères potentielles portent sur des lieux de vie fragmentés au plus proche des ilots d'implantation et de part et d'autre de certains axes qui traversent les zones de projet. Les bloc-diagrammes suivants représentent, de manière schématique, la manière dont le territoire est organisé et pourrait être organisé à l'avenir avec le projet.

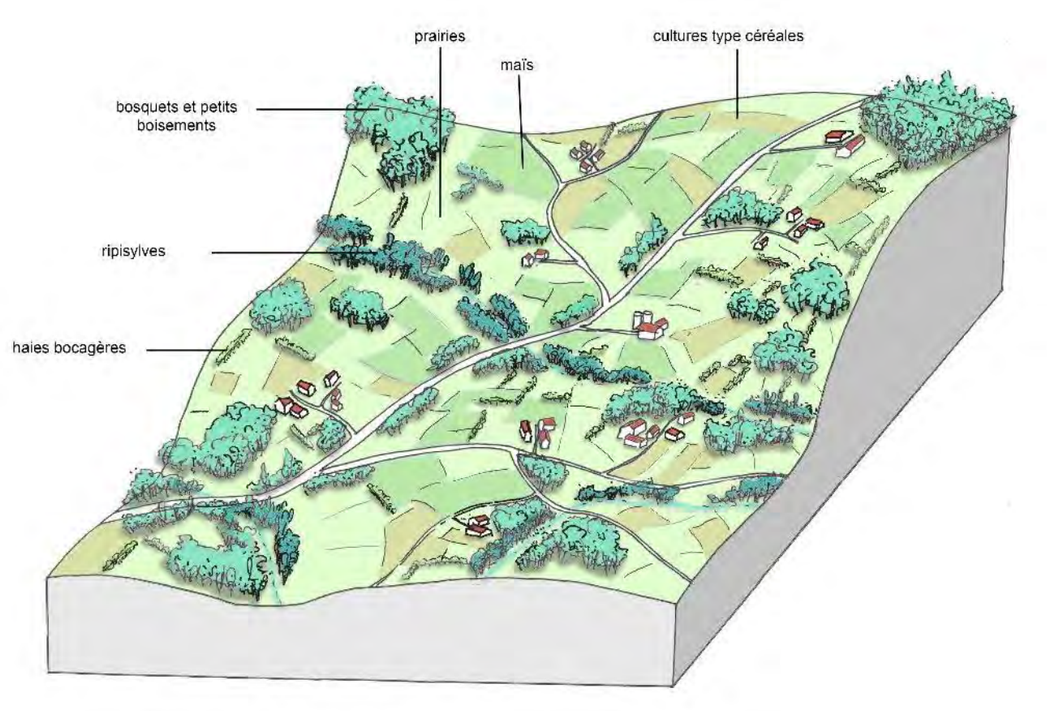

Figure 9 : Bloc-diagramme : principe d'organisation du territoire d'étude. ©Aepe-Gingko – 2021.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

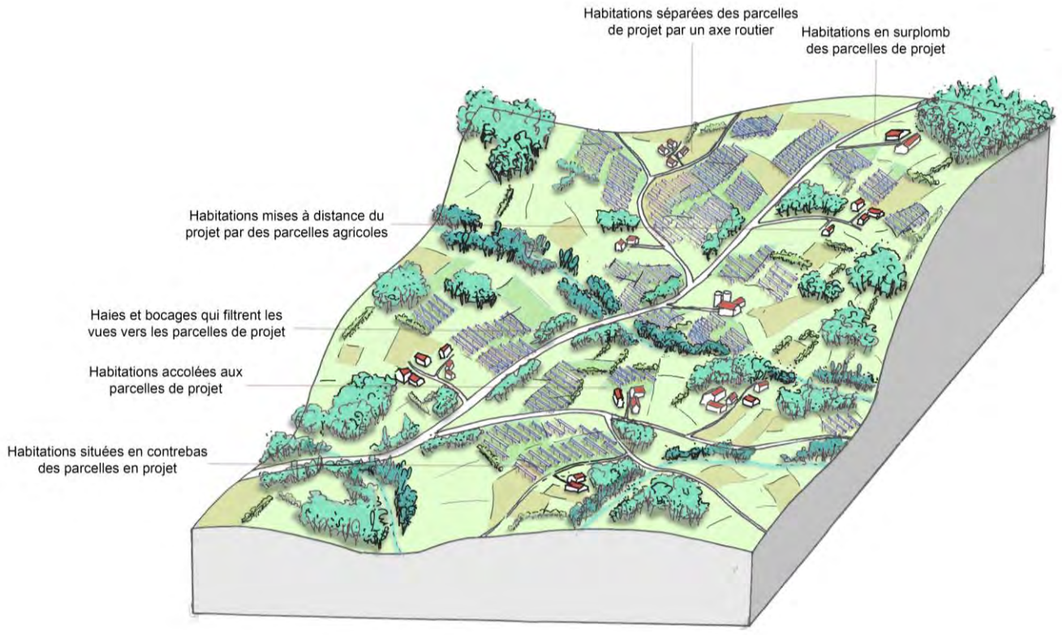

Figure 10 : Bloc-diagramme : principe d'organisation du territoire projeté. ©Aepe-Gingko – 2021.

V.2. LES SITUATIONS PAYSAGERES-TYPE

La réflexion amont sur les aménagements paysagers conduit à identifier, parmi les structures anthropiques relevées comme potentiellement sensibles, des situations types. Ces situations types constituent une évocation de la diversité des dynamiques visuelles qui existent entre les lisières des zones de projet potentielles, les lieux de vie et les axes de circulation. Elles permettent à la fois d'illustrer l'organisation du territoire mais aussi de comprendre localement, le fonctionnement visuel.

SITUATION PAYSAGERE TYPE N°1

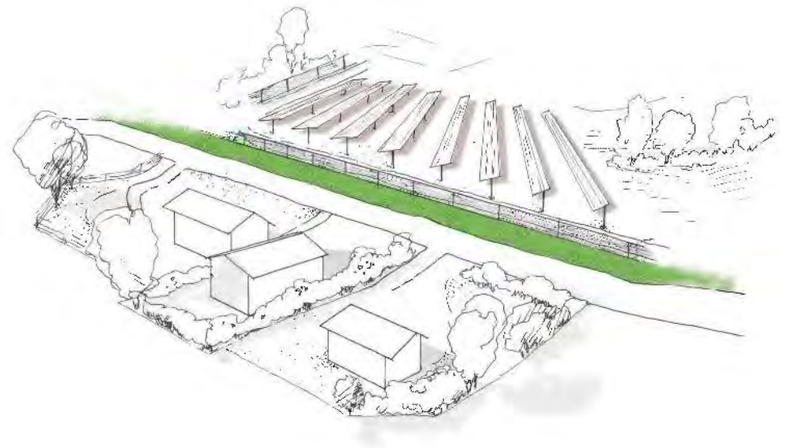

Figure 11 : Illustration – Les vues sont ouvertes mais un axe de circulation permet de maintenir une certaine distance. ©Aepe-Gingko – 2021.

SITUATION PAYSAGERE TYPE N°2



Figure 12 : Illustration – Les habitations surplombent les parcelles de projet Quelques linéaires de haies bocagères filtrent les vues et des parcelles agricoles mettent à distance le projet. ©Aepe-Gingko – 2021.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

SITUATION PAYSAGERE TYPE N°3

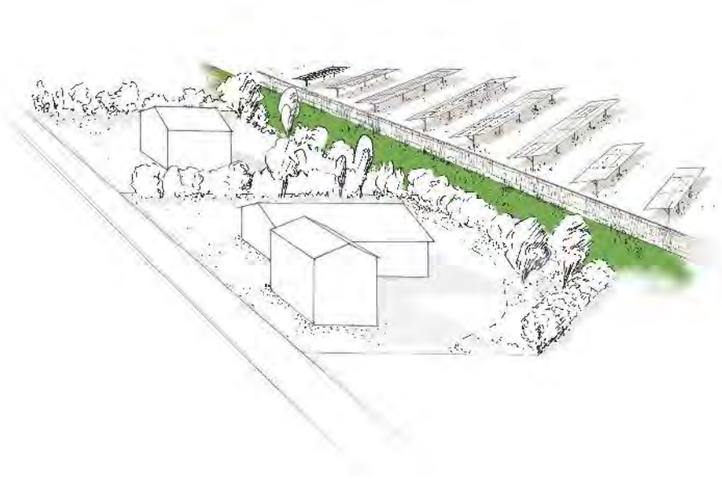

Figure 13 : Illustration – Le projet prend place à proximité immédiate à l'arrière des habitations. ©Aepe-Gingko – 2021.

SITUATION PAYSAGERE TYPE N°4

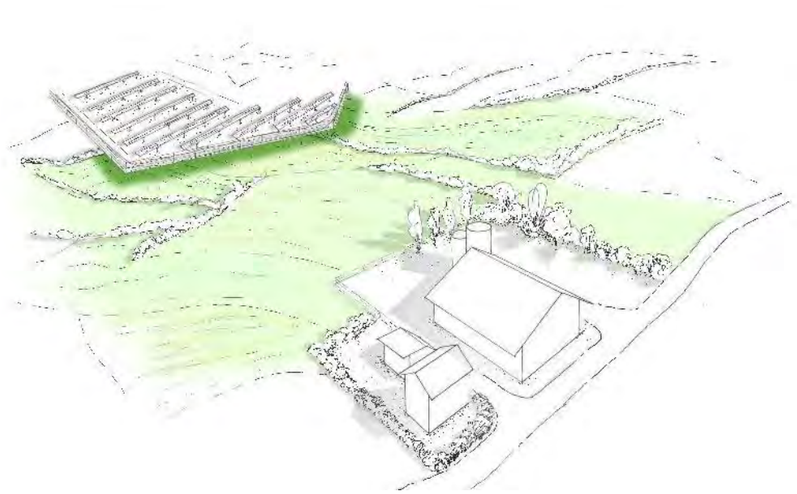

Figure 14 : Illustration – Les habitations surplombent le projet mis à distance par des parcelles agricoles et la moindre présence du bocage permet des vues filantes à travers le paysage. ©Aepe-Gingko – 2021.

SITUATION PAYSAGERE TYPE N°5

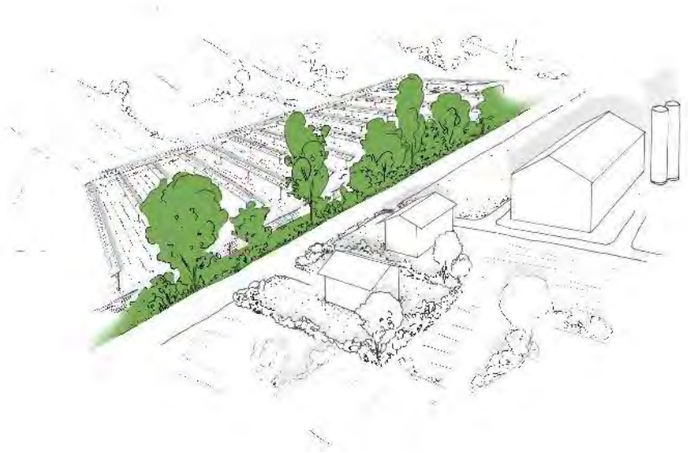

Figure 15 : Illustration – Le projet est mis à distance visuellement par un axe de circulation et une haie bocagère filtrante. ©Aepe-Gingko – 2021.

SITUATION PAYSAGERE TYPE N°6

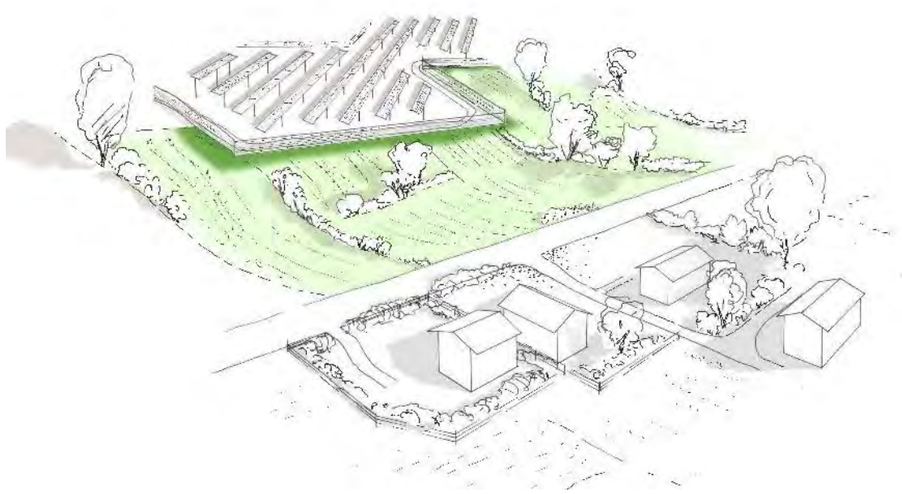

Figure 16 : Illustration Le projet sont prend place sur un versant orienté vers les habitations mais celles-ci sont mises à distance par un axe de circulation et des parcelles agricoles. ©Aepe-Gingko – 2021.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

V.3. LES ZONES A ENJEUX PAYSAGERS

La combinaison de l'analyse des sensibilités paysagères potentielles et des situations types amène à déterminer des zones à enjeux paysagers, lesquelles sont hiérarchisées en fonction d'une échelle de priorité d'intervention :

- Priorité faible d'aménagements = Les aménagements à réaliser aux abords des structures paysagères dont la sensibilité paysagère potentielle a été jugée comme faible et faible à modéré ce qui veut dire qu'il n'y a pas ou peu d'enjeux paysagers

- Priorité moyenne = Les aménagements à réaliser aux abords des structures paysagères dont la sensibilité paysagère potentielle a été jugée comme modérée (situation 2 et 6). Les lisières du projet le long de la RD 30 sont considérées au minimum en priorité moyenne.

- Priorité forte = Les aménagements à réaliser aux abords des structures paysagères dont la sensibilité paysagère potentielle a été jugée comme modérée à forte.

- Priorité majeure = Les aménagements à réaliser aux abords des structures paysagères dont la sensibilité paysagère potentielle a été jugée comme forte à très forte (situations 1 et 3 principalement) et qui nécessitent de ce fait des opérations d'aménagements indispensables. Cette catégorie de priorité comprend aussi les zones où le parti pris paysager a été de mettre en valeur volontairement le projet (certaines sections de la RD 30, des entrées ou sorties de bourgs à souligner).

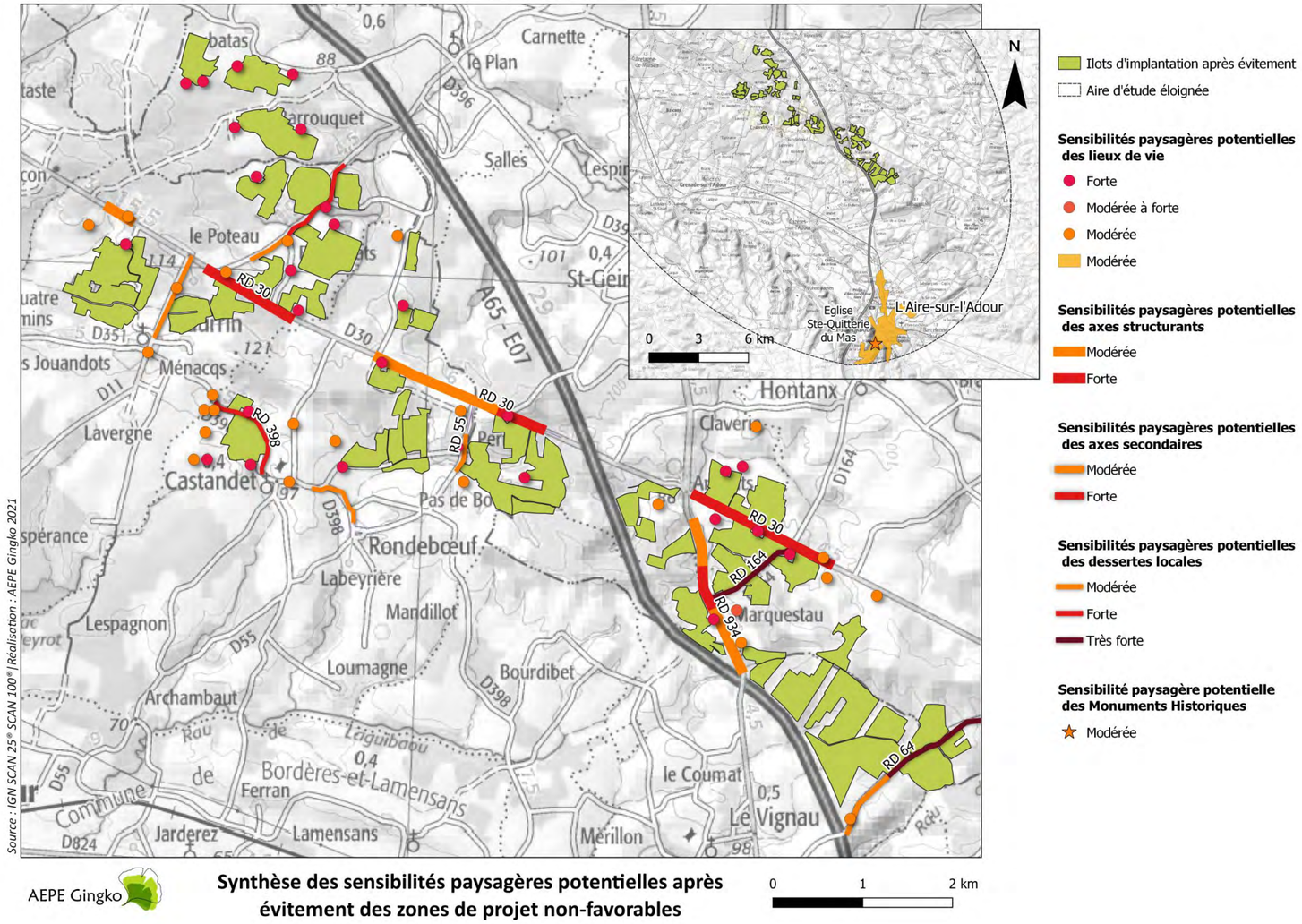

Carte 23 – Synthèse des sensibilités paysagères potentielles après évitement des zones de projet non-favorables

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

V.4. LES NIVEAUX D'ENJEUX FAUNE/FLORE

Aux zones à enjeux paysagers sont attribuées des enjeux faune/flore qui permettent d'affiner au fur et à mesure l'emplacement des aménagements et leur teneur. A cela s'ajoute les corridors écologiques à créer ou à renforcer. Dans ce cadre, l'intérêt environnemental est prioritaire sur les intérêts paysagers : lorsque des zones paysagères sont considérées comme faiblement prioritaires mais que les intérêts environnementaux sont forts, la nécessité d'implanter des végétaux pour renforcer ou créer un corridor l'emporte sur une gestion peu développée des perceptions du projet.

Tableau 7 – Synthèse des niveaux d'enjeux faune/flore

	Niveau d'enjeux faune/flore					Pondération
	Négligeable	Faible	Moyen	Fort	Majeur	
Description de l'aménagement	L'aménagement du linéaire ne permettra pas d'améliorer significativement la connectivité à l'échelle du territoire.	L'aménagement du linéaire permet d'améliorer légèrement la connectivité à l'échelle du territoire mais ne présente pas d'intérêt particulier.	L'aménagement du linéaire permet de créer un lien fonctionnel jusqu'alors dégradé ou inexistant entre deux réservoirs potentiels et améliorera significativement la connectivité à l'échelle du territoire.	L'aménagement du linéaire permet de créer / améliorer un corridor fonctionnel important à l'échelle locale et améliorera grandement la connectivité à l'échelle du territoire.	L'aménagement du linéaire apparait indispensable pour éviter des impacts sur la connectivité à l'échelle du territoire, voire de créer des corridors qui joueraient un rôle particulièrement important.	Pondération (positive et négative) en cas d'éléments jugés pertinents : lorsque plusieurs corridors sont possibles, en présence de zones urbanisées, d'éléments du paysages exploitables (alignements existants, cours d'eau, etc) et ce afin de hiérarchiser au mieux les aménagements envisageables
Exemples concrets	Aménagement longeant des corridors existants / créant des corridors non fonctionnels (culs de sac, etc).	Aménagement permettant la création de corridors secondaires, augmentant la connectivité entre des boisements d'ores et déjà connectés entre eux via d'autres corridors / amélioration de corridors fonctionnels.	Aménagement permettant de créer un corridor fonctionnel et permettant de connecter un boisement isolé à la trame verte locale (hors TVB, SRCE, et corridors identifiés lors du diagnostic)	Aménagement permettant de créer un corridor fonctionnel et permettant de connecter un boisement isolé à la trame verte locale (TVB, cours d'eau, SRCE, corridors identifiés par les experts)	Aménagement permettant de recréer un corridor connu et fonctionnel potentiellement impacté par le projet. Aménagement pouvant créer des corridors d'importance majeure à l'échelle locale.	

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VI. LES MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

VI.1. LES MESURES DE PLANTATION

Le type de mesures proposées a été élaboré en analysant les formes et les essences retrouvées sur le territoire d'étude.

VI.1.1. LES FORMES

LA HAIE BOCAGERE DOUBLE



Figure 17 : Illustration – La double haire bocagère permet de masquer totalement les perceptions. ©Aepe-Gingko – 2021.

L'ALIGNEMENT ARBORE ROUTIER



Figure 18 : Illustration – L'alignement arboré routier filtre partiellement les visibilités et met en valeur les abords de l'axe. ©Aepe-Gingko – 2021.

LA HAIE BOCAGERE SIMPLE

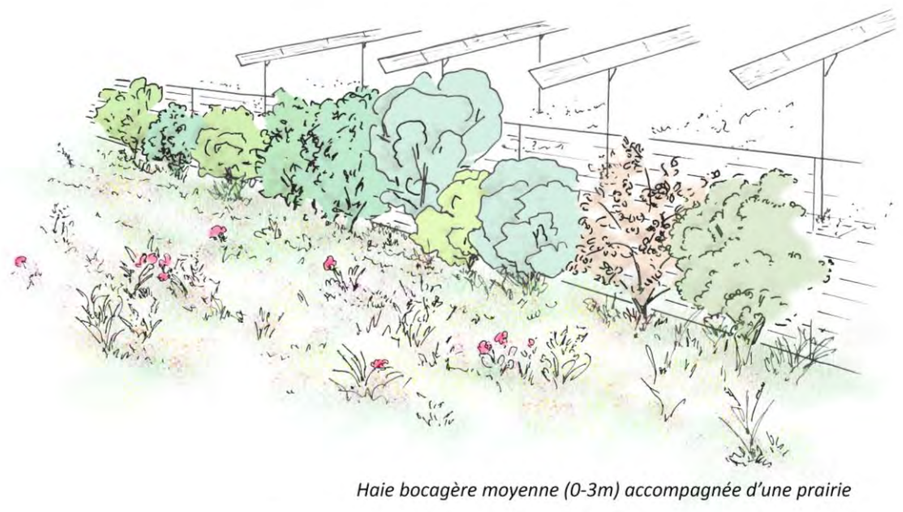

Figure 19 : Illustration – Les haies bocagères simples filtrent partiellement les perceptions. ©Aepe-Gingko – 2021.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

LA HAIE BOCAGERE SIMPLE AVEC PERCEES VISUELLES



Figure 20 : Illustration – Les haies bocagères avec percées visuelles permettent des vues ponctuelles. ©Aepe-Gingko – 2021.

LA PRAIRIE

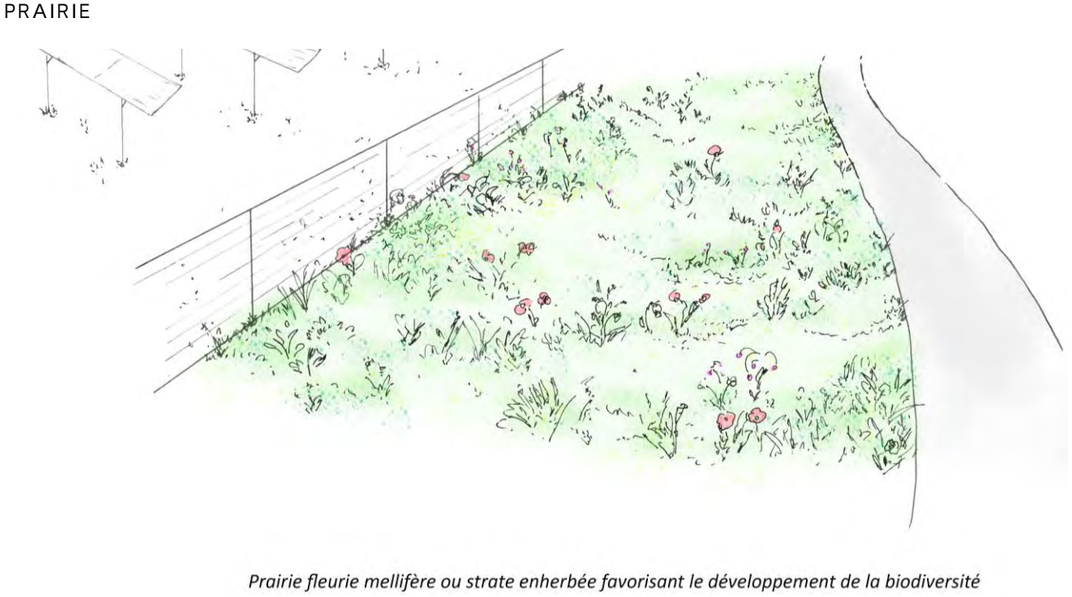

Figure 21 : Illustration – La prairie maintien une distance visuelle et propose une lecture plus ornementale des lisières du projet. ©Aepe-Gingko – 2021.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VI.1.2. LA PALETTE VEGETALE

Tableau 8 – Palette végétale recommandée pour les mesures de plantation

	Sol sableux sec (Nord-Ouest)	Sol sablo-limoneux assez sec à frais (Est)	Sol frais limono-argileux (fonds de vallées des ruisseaux et bas de pentes)
Strate arborée haute (> 8 m)	Chêne tauzin *(Quercus pyreanica)* Chêne-liège *(Quercus suber)* Pin maritime *(Pinus pinaster)* Cormier *(Sorbus domestica)*	Chêne tauzin *(Quercus pyreanica)* Chêne pédonculé *(Quercus robur)* Peuplier tremble *(Populus tremula)* Bouleau verruqueux *(Betula pendula)* Alisier torminal *(Sorbus torminalis*) Cormier *(Sorbus domestica)*	Frêne commun *(Fraxinus excelsior)* Chêne pédonculé *(Quercus robur)* Charme commun *(Carpinus betulus)* Orme champêtre *(Ulmus minor)*
Strate arborée basse et arbustive haute	Arbousier *(Arbutus unedo*) Poirier à feuilles en cœur *(Pyrus cordata)* Néflier *(Crataegus germanica)*	Arbousier *(Arbutus unedo)* Houx *(Ilex aquifolium)* Poirier à feuilles en cœur *(Pyrus cordata)* Néflier *(Crataegus germanica*)	Poirier à feuilles en cœur *(Pyrus cordata)* Noisetier *(Coryllus avellana)* Saule roux *(Salix atrocinerea)*
Strate buissonnante	Genêt à balais *(Cytisus scoparius)* Ajonc d'Europe *(Ulex europaeus)* Bruyère à balais *(Erica scoparia)* Aubépine monogyne *(Crataegus monogyna)*	Genêt à balais *(Cytisus scoparius)* Ajonc d'Europe *(Ulex europaeus)* Aubépine monogyne *(Crataegus monogyna)* Viorne-tin *(Viburnum tinus)* Bourdaine *(Frangula alnus)* (si sol frais) Rosier toujours vert *(Rosa sempervirens)*	Aubépine monogyne *(Crataegus monogyna)* Fusain d'Europe *(Euonymus europaeus)* Prunellier *(Prunus spinosa)* Rosier des chiens *(Rosa canina)*
Strate herbacée	Callune commune *(Calluna vulgaris)* Bruyère cendrée *(Erica cinerea)* Halimium faux-alysson *(Cistus lasianthus subsp. alyssoides)* Chèvrefeuille des bois *(Lonicera periclymenum)* Canche flexueuse *(Avenella flexuosa)* <u>Bordures externes herbacées des haies :</u> Agrostide capillaire *(Agrostis capillaris)* Flouve odorante *(Anthoxanthum odoratum)* Porcelle enracinée *(Hypochaeris radicata)* Luzule champêtre *(Luzula campestris)* Renoncule bulbeuse *(Ranunculus bulbosus)* Hélianthème à gouttes *(Tuberaria guttata)*	Callune commune *(Calluna vulgaris)* Bruyère cendrée *(Erica cinerea)* Bruyère vagabonde *(Erica vagans)* Chèvrefeuille des bois *(Lonicera periclymenum)* Solidage verge d'or *(Solidago virgaurea)* Stellaire holostée *(Stellaria holostea)* <u>Bordures externes herbacées des haies :</u> Agrostide capillaire *(Agrostis capillaris)* Flouve odorante *(Anthoxanthum odoratum)* Fétuque rouge *(Festuca rubra)* Porcelle enracinée *(Hypochaeris radicata)* Luzule champêtre *(Luzula campestris)* Achillée millefeuille *(Achillea millefolium)* Renoncule bulbeuse *(Ranunculus bulbosus)* Thym faux-pouliot *(Thymus pulegioides)*	Fragon *(Ruscus aculeatus)* Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum)* Canche cespiteuse (*Dechampsia cespitosa*) Laîche pendante (*Carex pendula)* Silène dioïque *(Silene dioica)* Benoîte comune *(Geum urbanum)* Millepertuis androsème *(Hypericum androsaemum)* <u>Bordures externes herbacées des haies :</u> Fétuque élevée (*Schenodorus arundinaceus*) Brome mou *(Bromus hordeaceus)* Menthe à feuilles rondes *(Mentha suaveolens)*

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VI.2. LES MESURES D'INSERTION

VI.2.1. L'HABILLAGE DES POSTES DE LIVRAISON

LE BARDAGE BOIS



Photo 45 : L'habillage en bardage bois à lattes verticales apparait comme un matériau adapté au contexte où le poste de livraison est visible dans le paysage du quotidien.

L'ENDUIT DE COULEUR VERTE



Photo 46 : L'habillage en enduit d'une teinte verte apparait comme un revêtement adapté dans les paysages boisés et dans les secteurs peu fréquentés.

VI.2.2. LES CLOTURES

Pour des raisons de sécurité, les différents ilots d'implantation doivent être clôturés. L'emploi de matériaux adaptés au vocabulaire local agricole et rural contribue à l'insertion du projet.



Photo 47 : Les clôtures avec piquets bois et maille nouée sont préconisées sur l'ensemble des ilots



Photo 48 : Les clôtures avec piquets maille et maille nouée sont proposées pour les ilots les plus enclavés

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VI.3. LES MESURES EN REFLEXION

VI.3.1. AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE DE DECOUVERTE DU PROJET EN PARTENARIAT AVEC LES AGRICULTEURS :

Le mise en place de ce type d'itinéraire pourrait permettre de :

- Découvrir les différentes pratiques agricoles associées aux panneaux photovoltaïques ;
- Découvrir les paysages de l'arrière-pays de Mont-de-Marsan, évoquer l'importance du bocage pour l'environnement et le maintien de la biodiversité ;

Les postes de livraison pourraient servir de point d'appel dans le parcours avec un habillage spécifique (bardage bois, teinte de peinture adaptée, panneaux pédagogiques…).

Ce type de mesures doit se construire en collaboration entre le porteur de projet, les agriculteurs et les collectivités concernées.

VI.3.2. L'AIRE DE REPOS AMENAGEE AU BORD DE LA RD 30

Ce dispositif peut-être un moyen envisagé pour valoriser l'action des agriculteurs sur le territoire et pour mettre en perspective la transition des paysages.

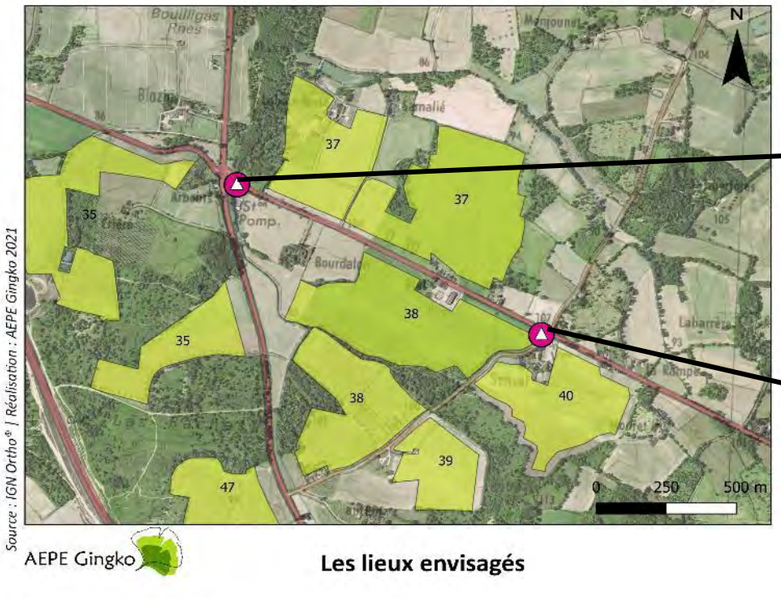

Carte 24 – les lieux envisagés pour l'installation de l'aire de repos

AMBIANCES RECHERCHEES



Photo 49 : Les ambiances recherchées pour l'aire de repos et de mise en valeur du projet

SIGNALETIQUE ASSOCIEE



Photo 50 : Les exemples de signalétique possible

Au lieu-dit Arbouts



Au lieu-dit Sansot



Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VII. LE PROJET ECO-PAYSAGER A L'ECHELLE DE L'ENSEMBLE DES ILOTS D'IMPLANTATION

Ce qui résulte de ce travail de concertation, d'échange et d'arbitrage sont les cartes suivantes. Elles illustrent les mesures de plantation qui ont été déterminées en fonction des facteurs évoqués précédemment puis les mesures d'insertion.

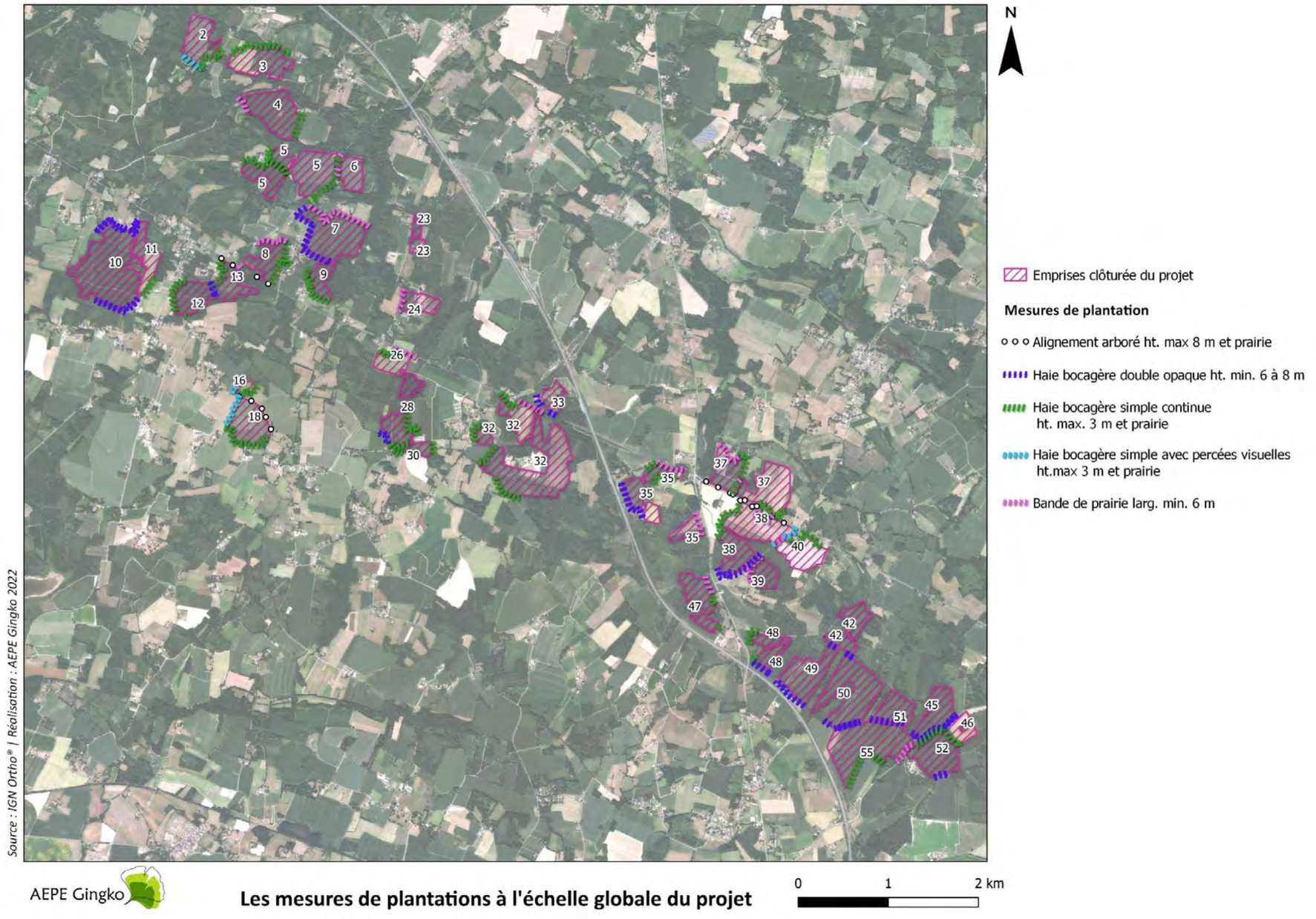

Carte 25 – Les mesures de plantation à l'échelle globale du projet

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

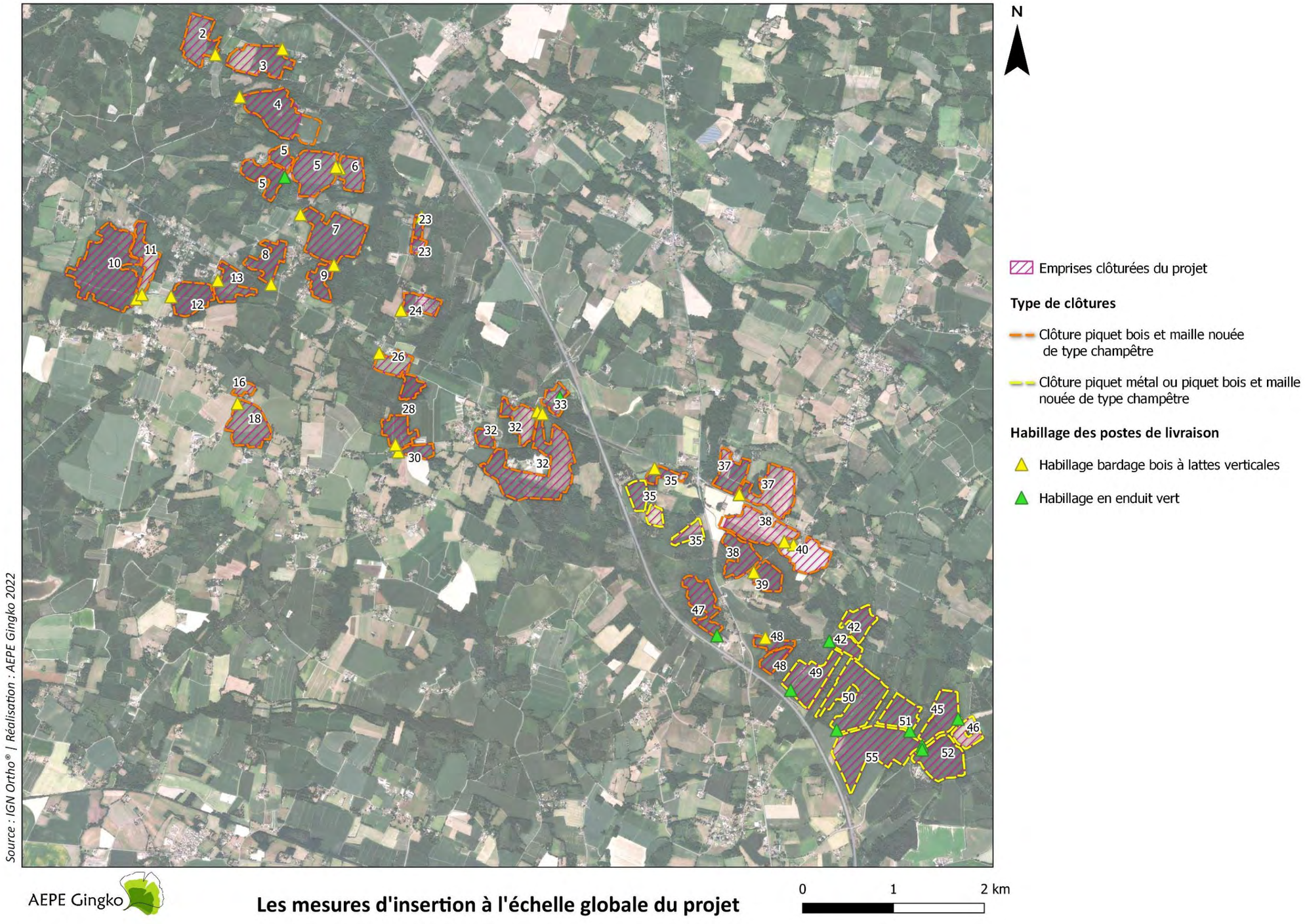

Carte 26 : Les mesures d'insertion à l'échelle globale du projet

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

PARTIE 3 - L'ETAT INITIAL PAYSAGER A L'ECHELLE DES ILOTS D'IMPLANTATION ET ANALYSE DES IMPACTS

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE ET DES ILOTS D'IMPLANTATION

VIII.1. ILOT D'IMPLANTATION 2

VIII.1.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DE L'ILOT 2

VIII.1.1.1. COMPOSITION DE L'ILOT

Le site de projet est localisé au sein d'un secteur relativement boisé au sud-est du territoire communal de Pujo-le-Plan. L'ilot visant à accueillir les panneaux photovoltaïques représente une surface d'environ 18.5 ha, sur une zone agricole actuellement dédiée à la culture du maïs et de colza. Le paysage de l'ilot d'implantation est illustré sur la carte page suivante.

L'ilot est composé de parcelles cultivées relativement plates et dont le paysage interne ne comporte aucune structure arborée. Cette caractéristique a pour effet de générer une ambiance ouverte avec des perceptions semi-lointaines limitées par des boisements situés sur le pourtour de l'ilot. Ce type de paysage est caractéristique de l'unité paysagère des clairières agricoles du Marsan : de vastes ouvertures cultivées insérées dans un contexte boisé dense.

Des habitations prennent place à l'orée de la forêt et se concentrent au sud et à l'ouest de l'ilot. Elles bénéficient de larges perspectives sur le site de projet.

Une route communale ainsi qu'une piste forestière permettent de desservir les lieux de vie en longeant les lisières sud et ouest du projet. Un chemin de champs peu accessible traverse la partie orientale de la zone de projet.

Les perceptions du site depuis ses abords et depuis son intérieur sont illustrées sur les photos ci-dessous et les points de vue sont répertoriés sur la carte ci-contre.



Photo 51 : Depuis le chemin permettant de rallier le hameau de Gouteyre, le paysage agricole est très ouvert : les vues filent jusqu'à rencontrer la trame arborée semi-lointaine.



Photo 52 : La topographie plane permet de larges ouvertures visuelles mettant en covisibilités l'ilot d'implantation et le hameau de Bordes.

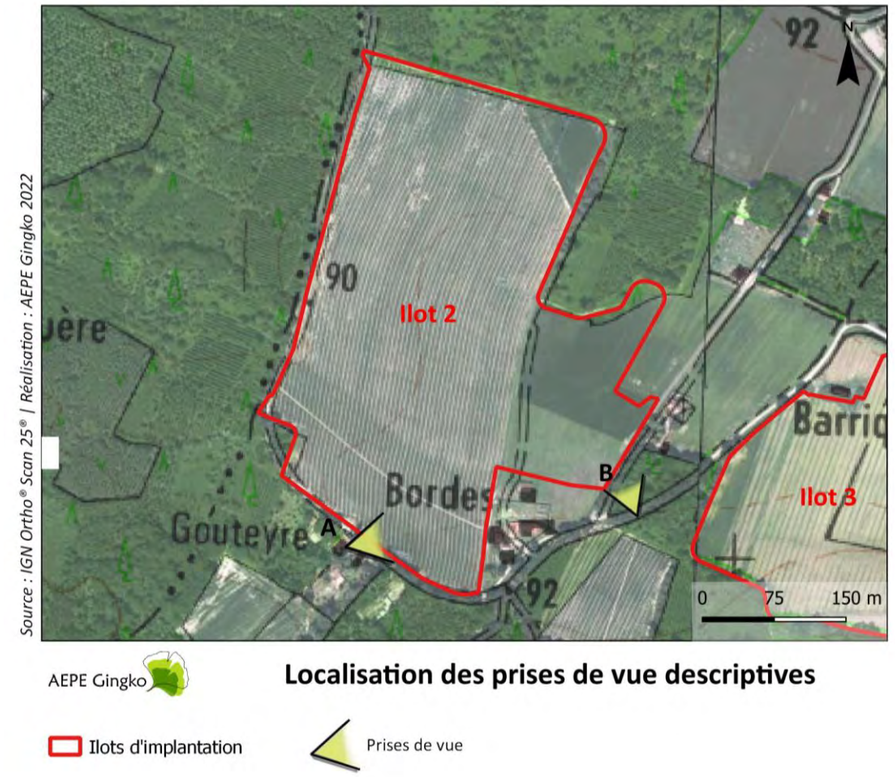

Carte 27 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

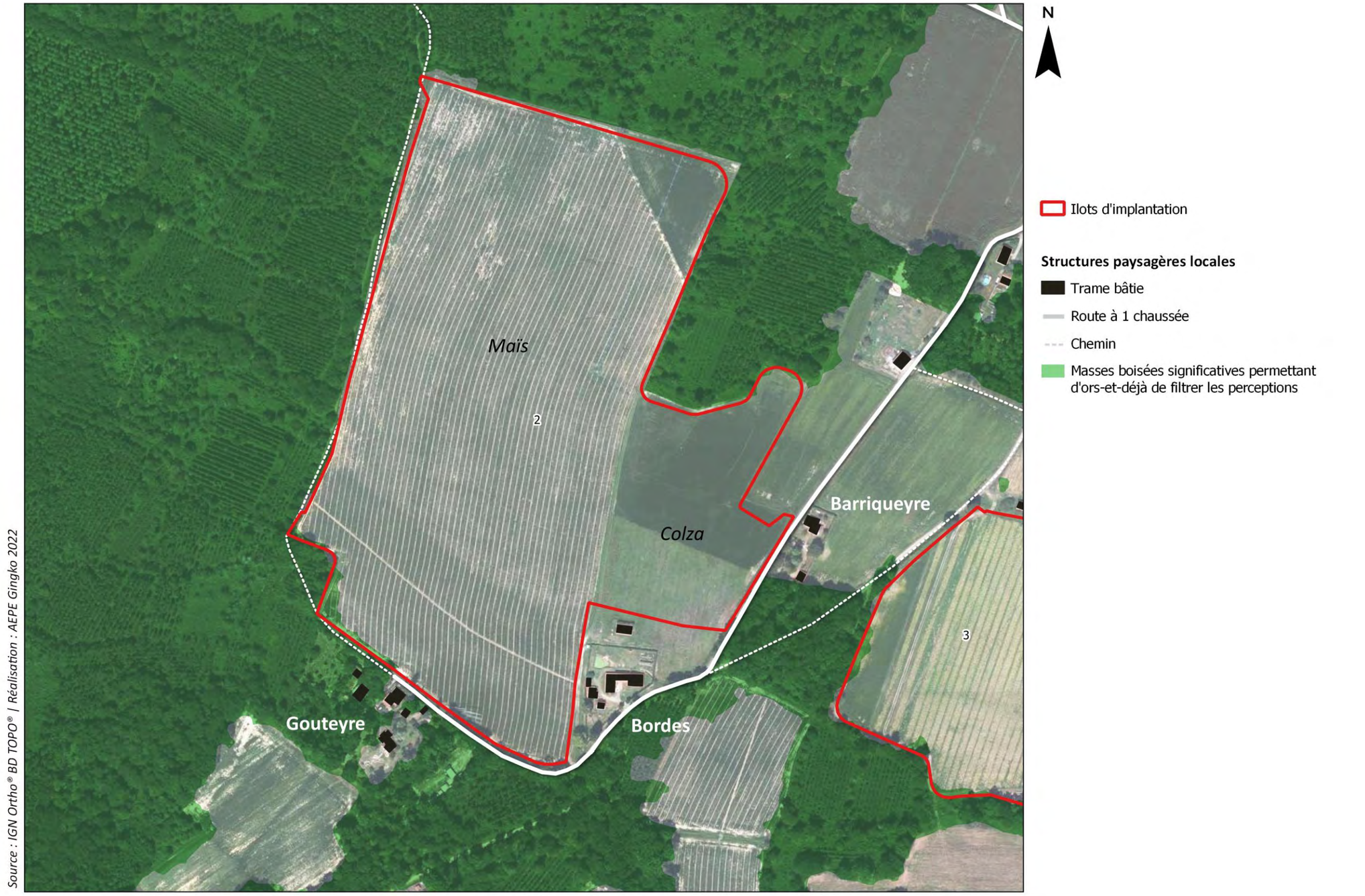

Carte 28 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 2

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.1.1.2. EVOLUTION DU PAYSAGE

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

On observe les principales évolutions paysagères suivantes :

- Les photographies aériennes de 1950, 1968 et 1982 montrent que les modes d'occupation du sol ont jadis, été mixtes. En effet, au moins jusque dans les années 80 la zone couverte par l'ilot est à la fois occupée par des parcelles mises en culture et par des boisements. Ces boisements s'étendaient, pour la plupart, dans la partie nord et la partie ouest de l'ilot. La haie bocagère qui persiste sur la photographie de 1982 témoigne du recul progressif de ces boisements.

- Le parcellaire agricole qui compose l'ilot a beaucoup changé depuis 1950. Il témoigne ainsi d'un processus de remembrement lié à l'évolution des pratiques agricoles ;

- Dans le même temps, le maillage bocager qui apparait au sud de la zone d'étude s'efface pour laisser place à des surfaces cultivables de plus en plus étendues par la suite ;

- Le remembrement provoque aussi la disparition de chemins qui traversaient l'ilot. La disparition la plus marquante est celle, après 1982, de la voie qui bordait jusqu'alors le nord du parcellaire. Cette disparition est aussi tributaire du recul des boisements puisque le chemin longe désormais le sud de la forêt.

- Quelques nouvelles habitations sont implantées sur le pourtour de la zone de projet et viennent densifier les lieux-dits déjà existants notamment à partir des années 80.

Globalement, on note une accélération dans l'évolution de la composition de l'ilot après les années 70.

Pour l'ilot 2, l'évolution du paysage correspond aux changements économiques et agricoles opérés tout au long du XXe siècle. La pérennité de la structure paysagère de la clairière agricole typique du Marsan est à prendre en compte dans le projet même si celle-ci a une tendance à l'ouverture.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

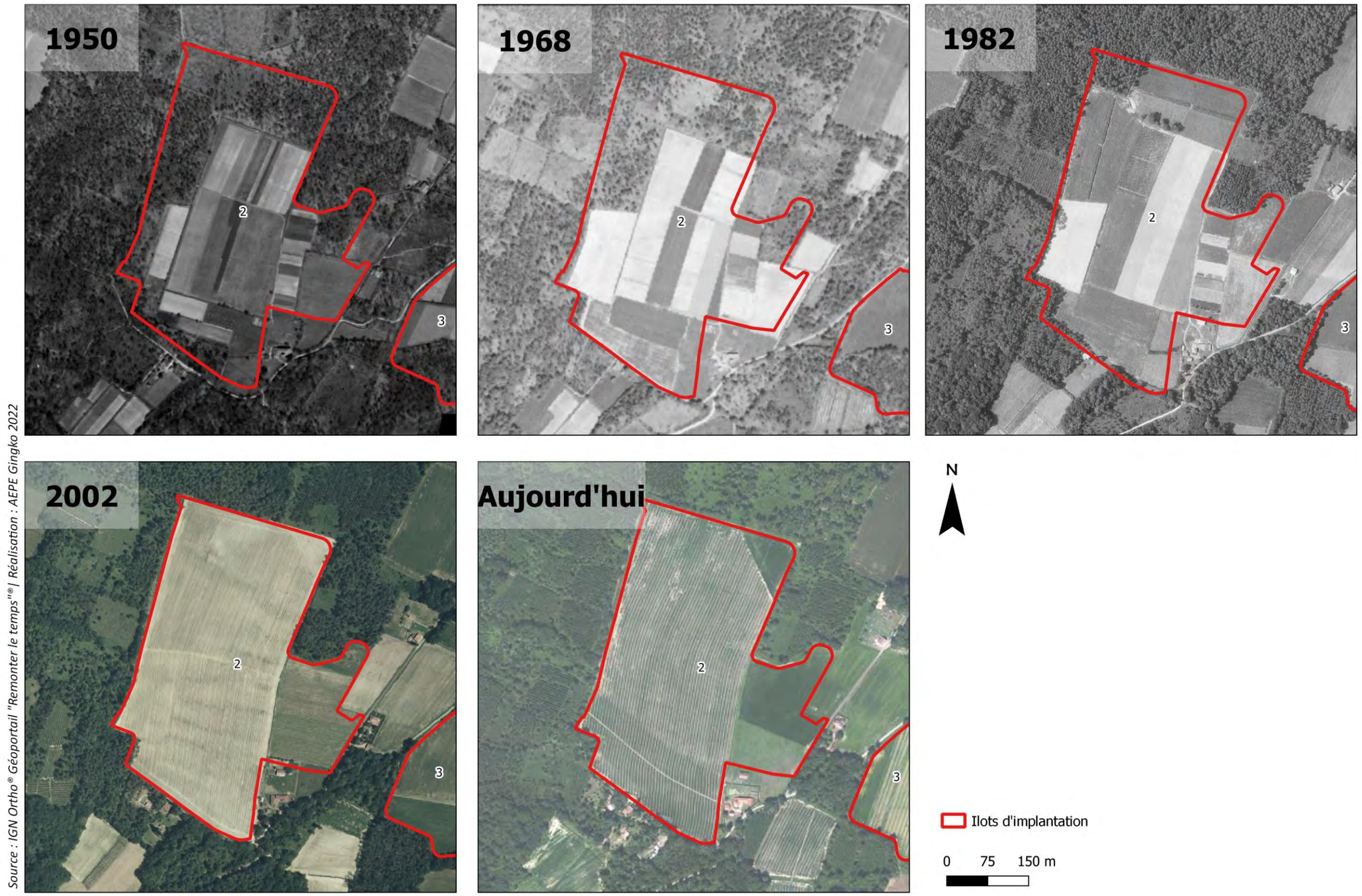

Carte 29 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.1.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante.

Tableau 9 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec mesures éco-paysagères

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères
Covisibilité depuis les zones habitées	Gouteyre	Forte	Plantation d'une haie bocagère avec percées visuelles de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités. La lisière du projet est localisée à l'orée de la forêt et au plus proche des habitations. Dans ce cadre, ce dispositif permet de filtrer les vues tout en évitant de fermer totalement le paysage et ainsi de préserver l'identité semi-ouverte des clairières du Marsan.
	Bordes		Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités. La ferme bénéficie d'un certain recul vis-à-vis de la forêt ce qui permet, tout en plantant de manière plus dense, de maintenir un degré d'ouverture du paysage satisfaisant.
	Sud du hameau de Barriqueyre		
	Nord du hameau de Barriqueyre	Modérée	Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs fréquentés et habités.
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

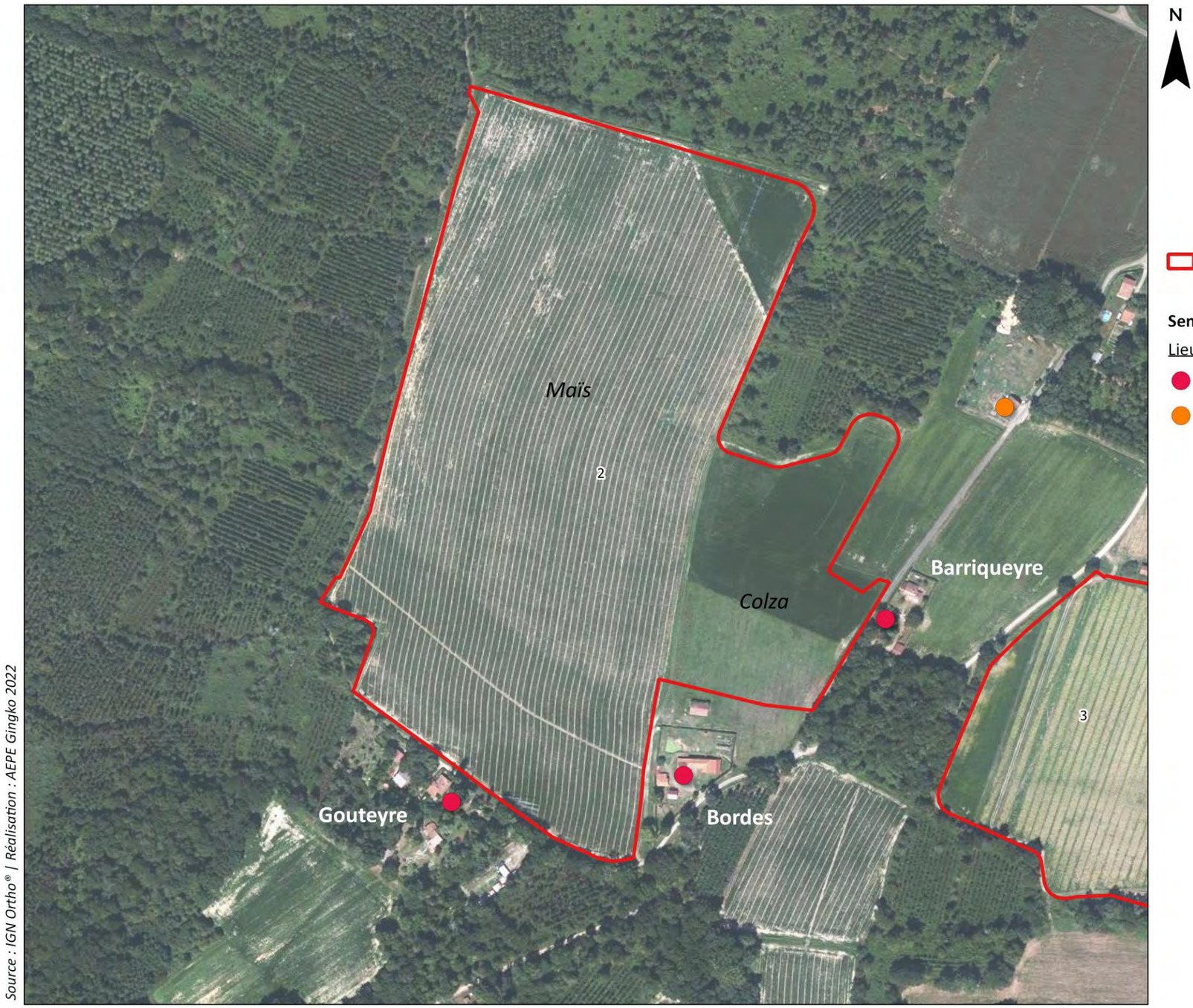

Carte 30 – Sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'ilot d'implantation 2

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

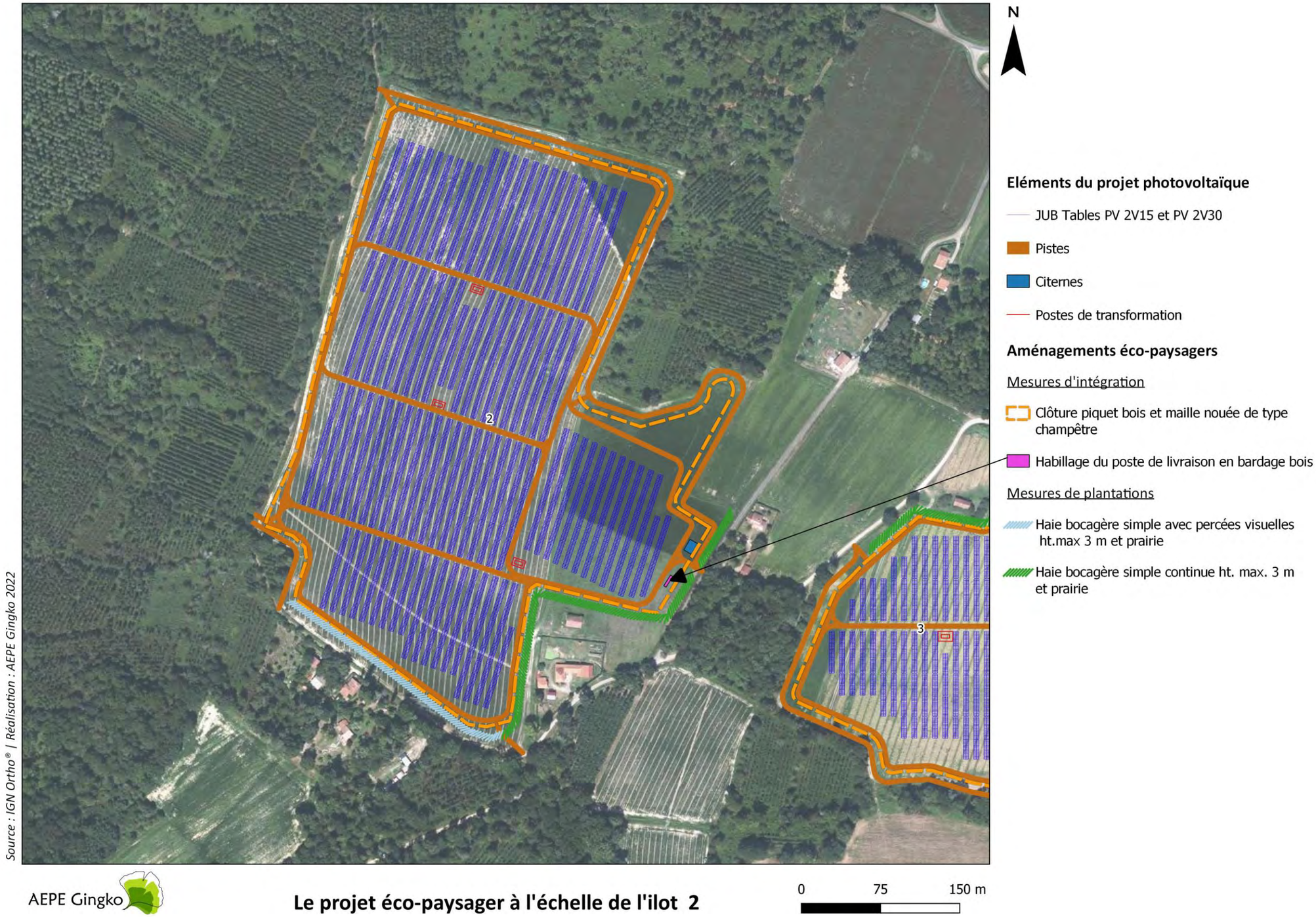

Carte 31 : Le projet éco-paysager à l'échelle de l'ilot d'implantation 2

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.1.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DE L'ILOT D'IMPLANTATION 2 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.1.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue de 90° à 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesure de plantation et enfin un photomontage du projet avec mesure de plantation.

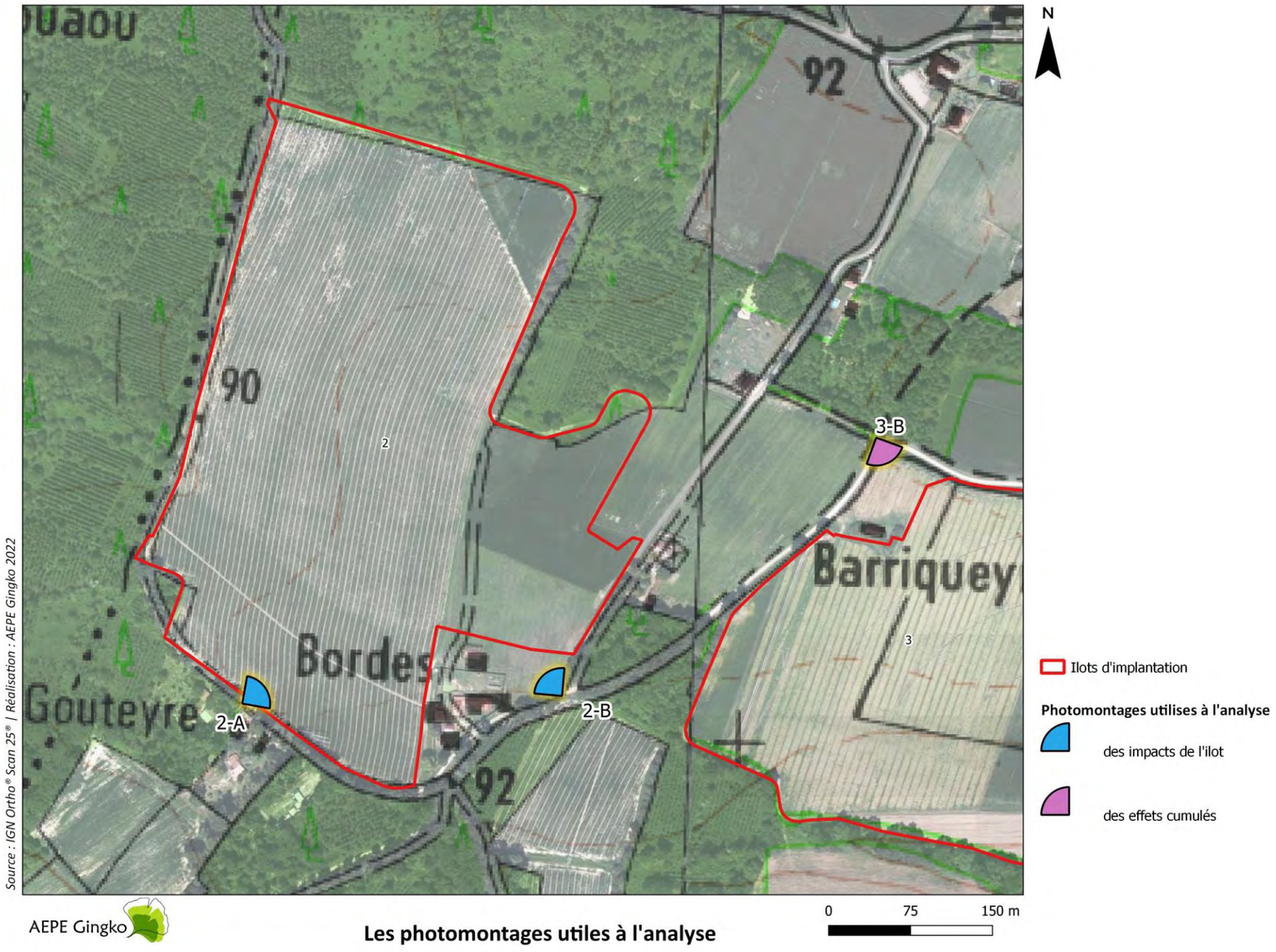

Carte 32 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.1.3.2. EFFETS DE L'ILOT D'IMPLANTATION 2 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 10 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés **avec d'autres** ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec les effets cumulés
Lieux de vie								
Gouteyre	Forte	Plantation d'une haie bocagère avec percées visuelles de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités. La lisière du projet est localisée à l'orée de la forêt et au plus proche des habitations. Dans ce cadre, ce dispositif permet de filtrer les vues tout en évitant de fermer totalement le paysage et ainsi de préserver l'identité semi-ouverte des clairières du Marsan.	Le photomontage montre que le projet agrivoltaïque est partiellement visible grâce aux percées visuelles permises par la répartition aléatoire de la végétation. Le projet apparait par transparence à travers la végétation. Cette configuration permet une intégration subtile du projet dans son contexte local.	2-A	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Bordes	Forte	Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités. La ferme photovoltaïque bénéficie d'un certain recul vis-à-vis de la forêt ce qui permet, tout en plantant de manière plus dense, de maintenir un degré d'ouverture du paysage satisfaisant.	D'après la vue photomontée, les perceptions du projet agrivoltaïque sont limitées grâce à la mesure paysagère depuis ce secteur. Ainsi, les modules ne sont visibles que lorsqu'ils sont orientés en position haute.	2-B	Faible à modéré	\ \	\ \	Faible à modéré
Barriqueyre	Modérée à forte	Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs fréquentés et habités.	Les aménagements paysagers sont similaires à ceux observés dans le photomontage 2-B. Compte tenu de la distance qui sépare l'habitation du projet, les perceptions sont considérées comme réduites. Le projet apparait donc de manière partielle et lointaine.	2-B	Faible à modéré	Depuis les abords de Barriqueyre, les perceptions sur l'ilot 3 restent limitées grâce à la présence de la haie bocagère.	3-B	Faible à modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

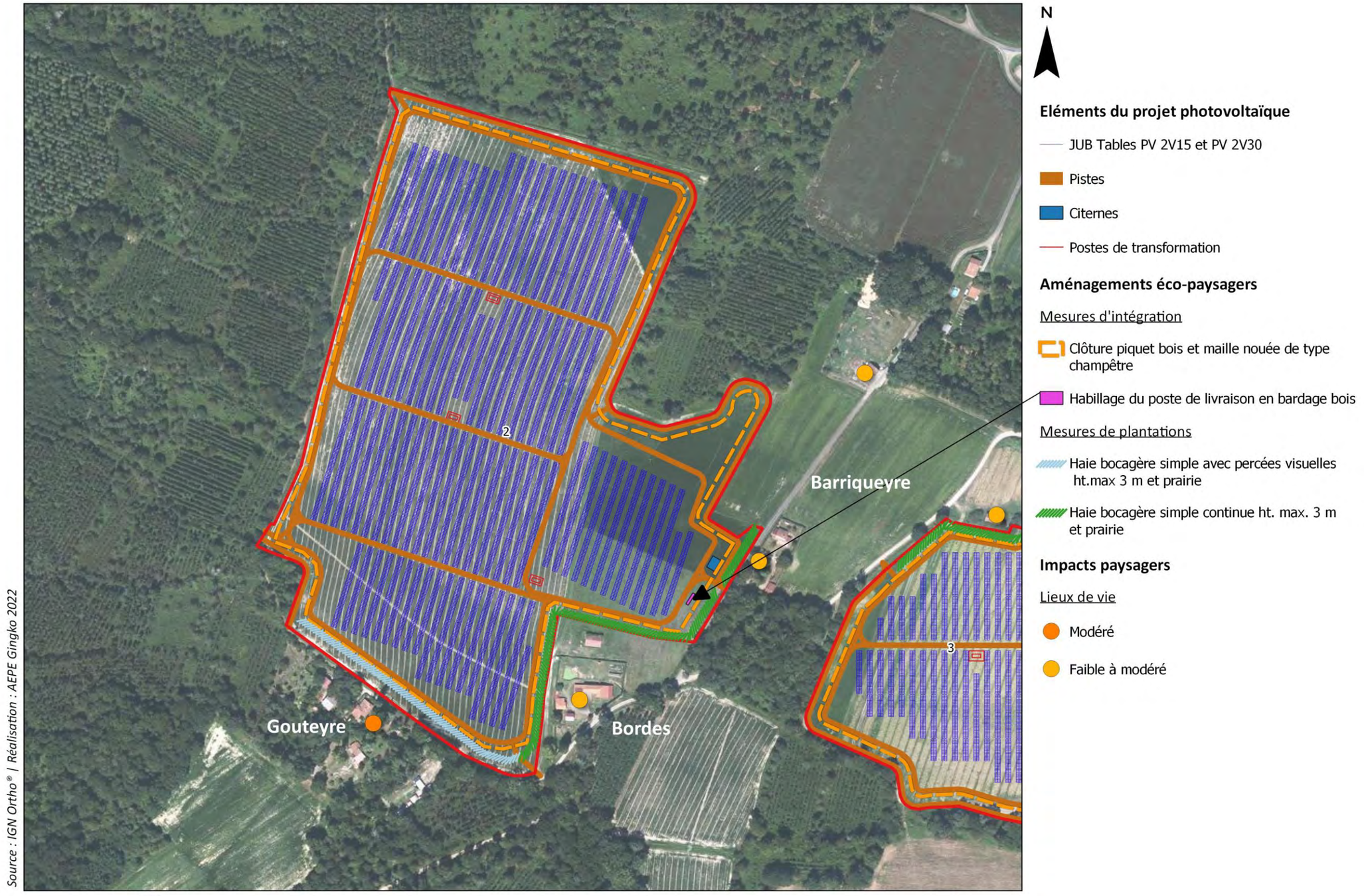

Carte 33 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle de l'ilot 2

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.2. ILOT D'IMPLANTATION 3

VIII.2.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DE L'ILOT 3

VIII.2.1.1. COMPOSITION DU SITE

La composition et l'environnement immédiat de l'ilot 3 est similaire à celle de l'ilot 2. Ainsi, le site de projet est situé au sein d'un secteur relativement boisé au sud-est du territoire communal de Pujo-le-Plan. La zone mise à l'étude pour le projet représente une surface d'environ 18 ha, actuellement occupée par la culture du maïs. Le paysage de l'ilot d'implantation est illustré sur la carte page suivante.

L'ilot est donc composé d'une surface cultivée dont la topographie est relativement plane avec une légère déclivité orientée du nord vers le sud. Tout comme pour l'ilot 2, l'intérieur du site est marqué par l'absence de structures arborées. Ce qui en résulte est un paysage ouvert généré par la clairière agricole mais dont les perceptions sont rapidement écourtées par la présence accrue des boisements implantés sur le pourtour de la zone de projet. Des lieux d'habitat sont placés au nord, au nord-est et à l'ouest du site de projet et bénéficient de larges ouvertures visuelles vers le site de projet comme le montrent les photographies suivantes.

D'autre part, l'ilot est encadré par une route communale au nord prolongée par un chemin qui relie Mamourette, Lubatas et Barriqueyre mais qui permet aussi d'accéder à Bordes et Gouteyre, lieux de vie localisés plus au sud-ouest de l'ilot et proches de l'ilot 2

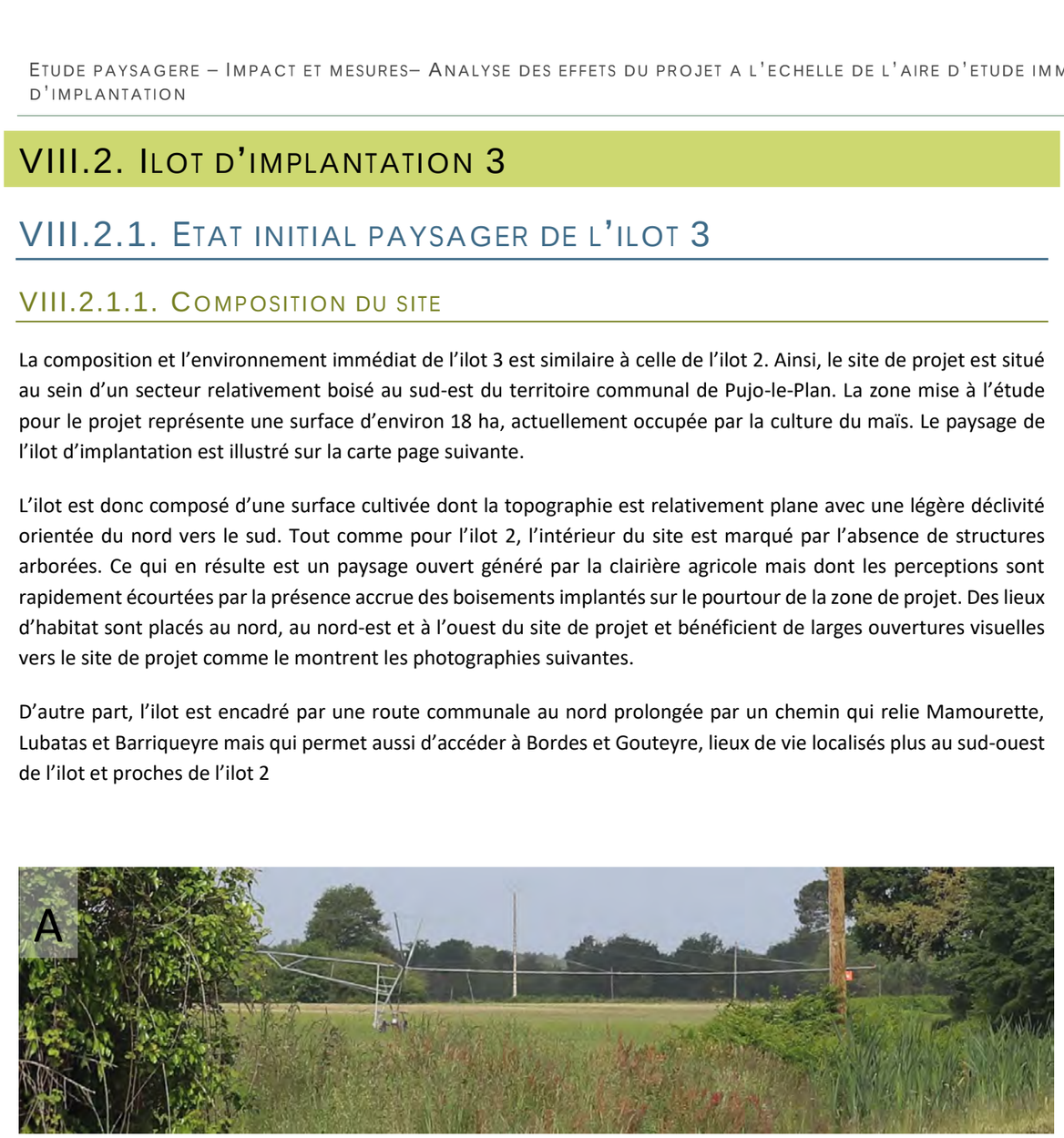

Photo 53 : La présence d'asperseurs destinés à irriguer les parcelles de maïs témoignent de la fonction agricole du site de projet.

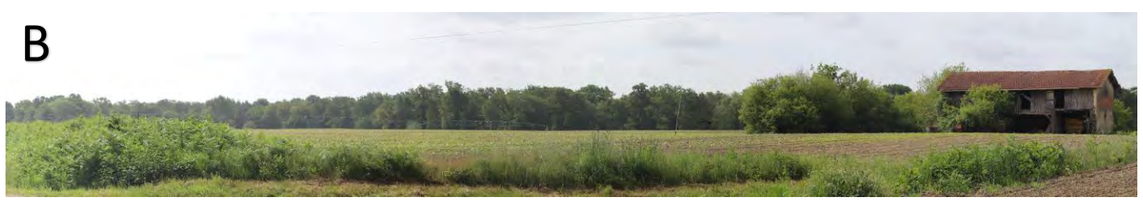

Photo 54 : L'absence de végétation au cœur de l'ilot permet des vues en profondeur sur la zone de projet.

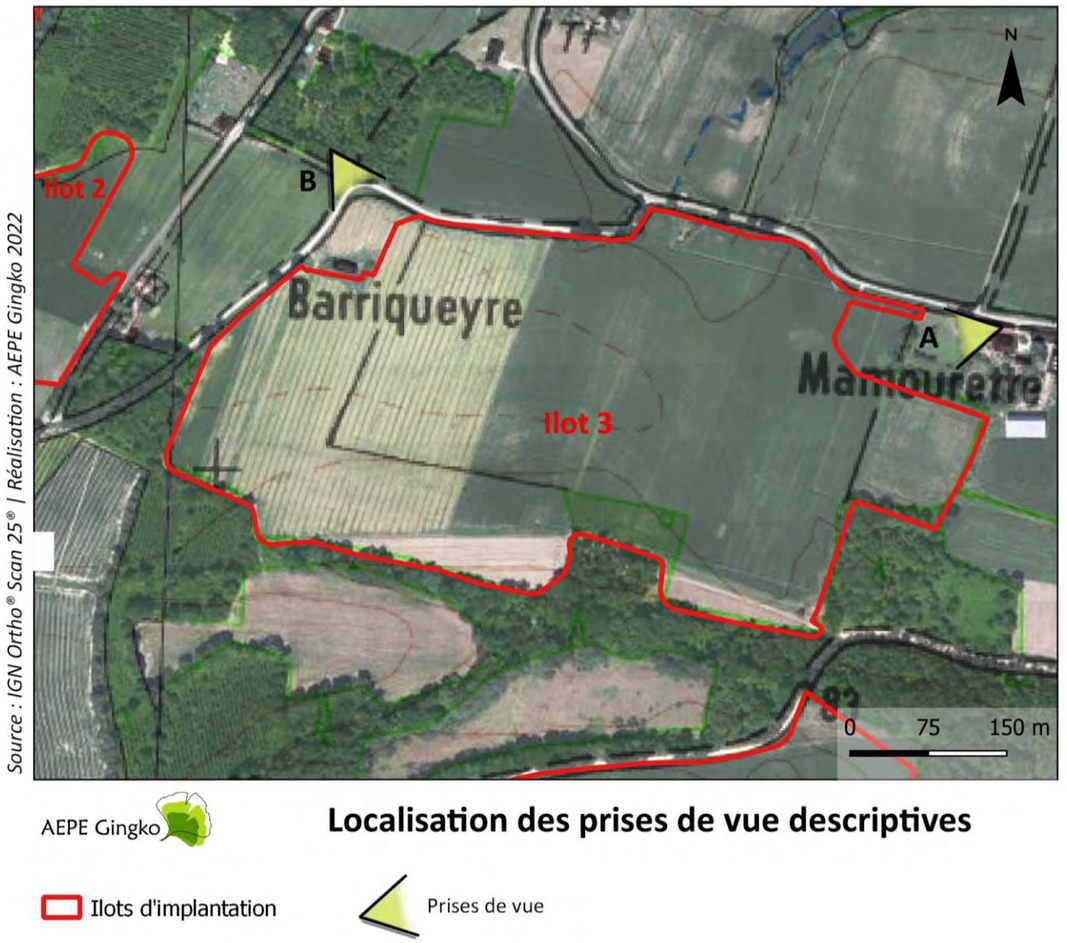

Carte 34 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

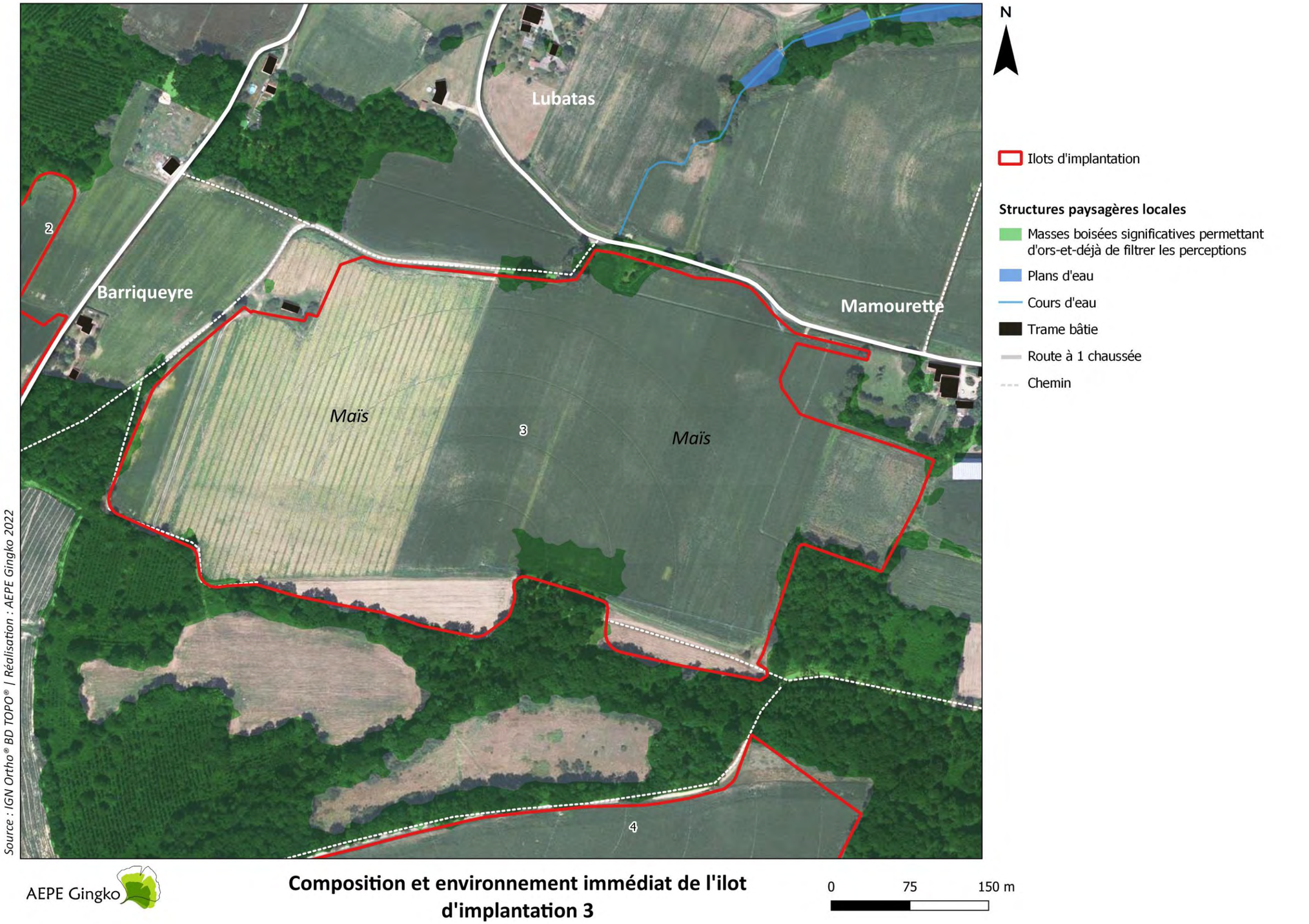

Carte 35 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 3

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.2.1.2. EVOLUTION DU PAYSAGE

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

On observe les principales évolutions paysagères suivantes :

- Depuis 1950, le secteur est marqué par des opérations progressives de défrichement. Les boisements reculent petit à petit pour laisser place à des surfaces cultivées. Ce phénomène semble s'équilibrer aujourd'hui puisque de 2002 à nos jours, certaines zones boisées disparaissent tandis que d'autres sont replantées notamment au nord de l'ilot ;

- La zone n'a jamais été marquée par une trame bocagère dense et les sujets qui persistent de manière isolée ou sous la forme de bouquet sont en fait des reliquats de boisements plus importants. C'est le cas notamment pour les arbres situés sur le pourtour nord de l'ilot ;

- Le parcellaire agricole qui compose l'ilot a beaucoup changé depuis 1950. Il témoigne ainsi d'un processus de remembrement lié au défrichement et à l'évolution des pratiques agricoles ;

- Le remembrement provoque aussi la disparition de chemins qui traversaient l'ilot. On note, entre 1950 et 1968, l'effacement d'une voie qui reliait Barriqueyre à Mamourette. En revanche, le reste de la trame viaire et les lieux d'habitat ne font pas l'objet de transformations particulières.

Pour l'ilot 3, les changements sont similaires à ceux qu'a subi l'ilot 2. Ce sont les transformations économiques et agricoles opérées tout au long du XXe siècle qui façonnent la composition de l'ilot. La composante boisée ancienne de l'ilot est à prendre en compte dans les futurs aménagements proposés et notamment dans la conservation des clairières agricoles typiques de l'arrière-pays de Mont-de-Marsan.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

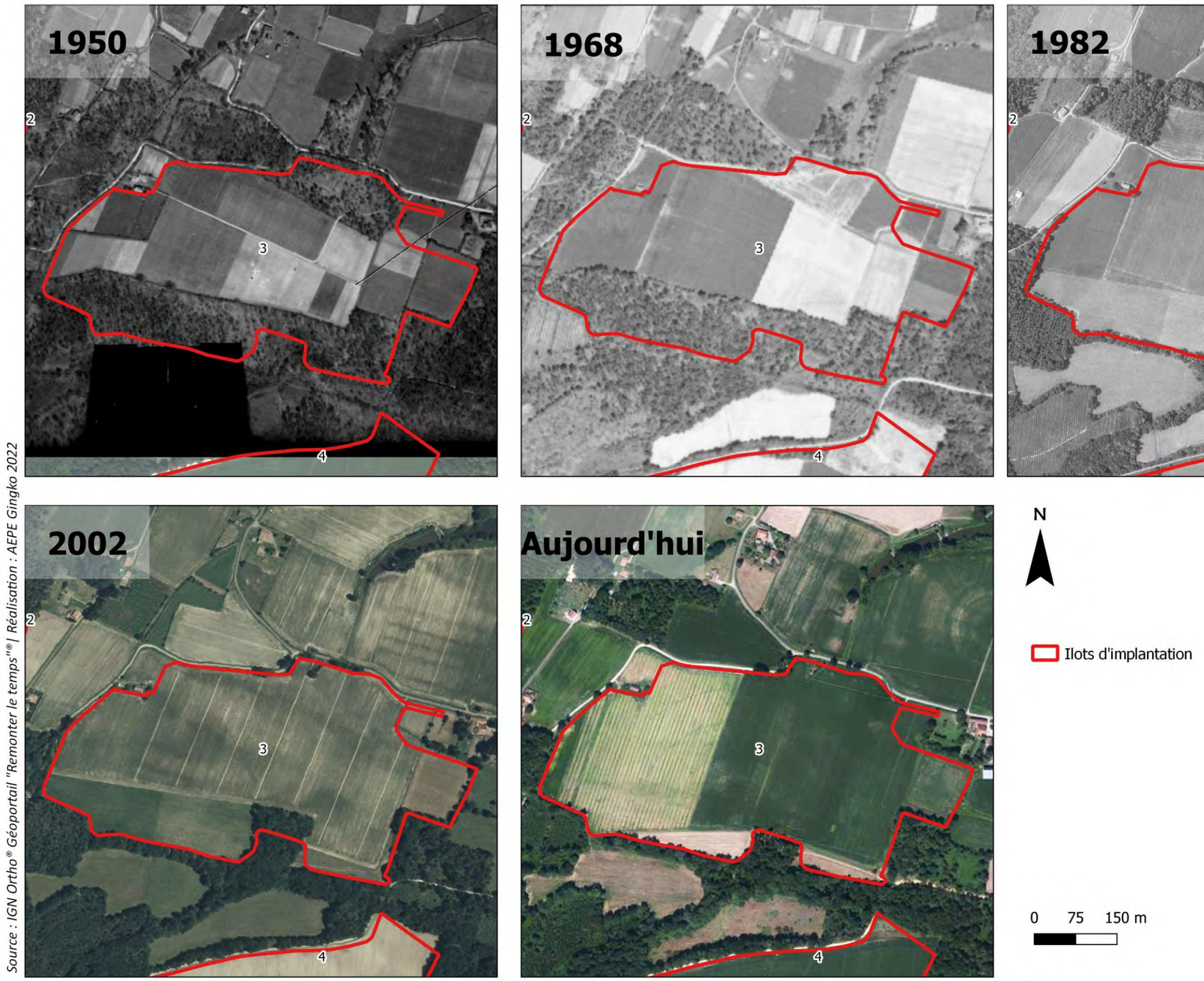

Carte 36 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.2.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante.

Le contexte rural global dans lequel prend place l'ilot appelle à l'utilisation de matériaux et de formes adaptés à cette identité.

Tableau 11 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec recommandations

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Mamourette	Forte	Avec la moindre présence du couvert végétal et la concentration des lieux de vie, les lisières nord et ouest du projet sont les plus exposées visuellement, les aménagements suivants sont proposés : Conservation des structures arborées existantes.
	Nord et ouest du hameau de Barriqueyre	Modérée à forte	
	Lubatas	Modérée	Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs fréquentés et habités.
			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE



Source : IGN Ortho® | Réalisation : AEPE Gingko 2022

AEPE Gingko

Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'ilot 3

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Carte 37 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'ilot 3

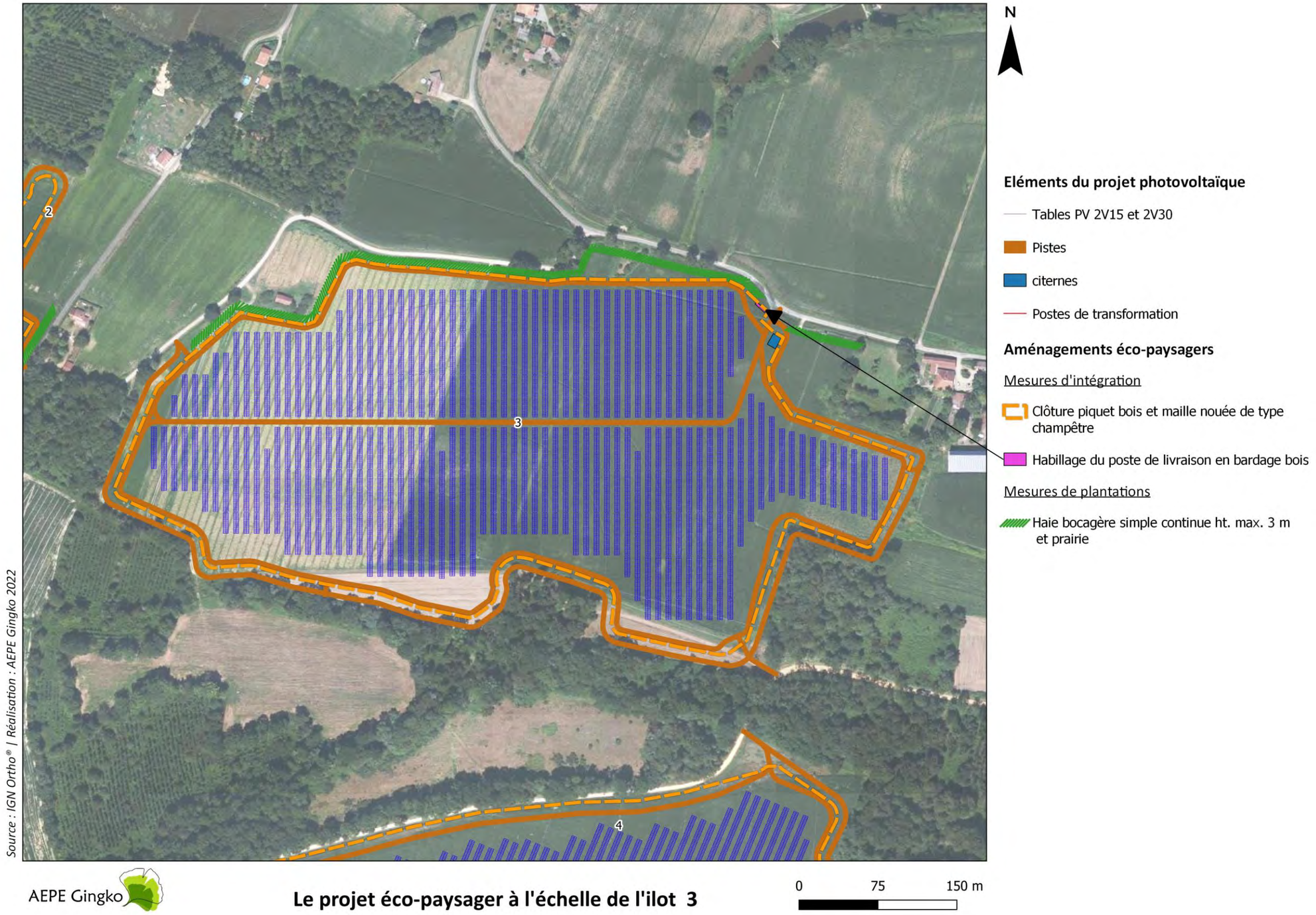

Carte 38 : Le projet éco-paysager à l'échelle de l'ilot 3

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.2.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DE L'ILOT D'IMPLANTATION 3 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.2.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue d'environ 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesures d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesures de plantation.

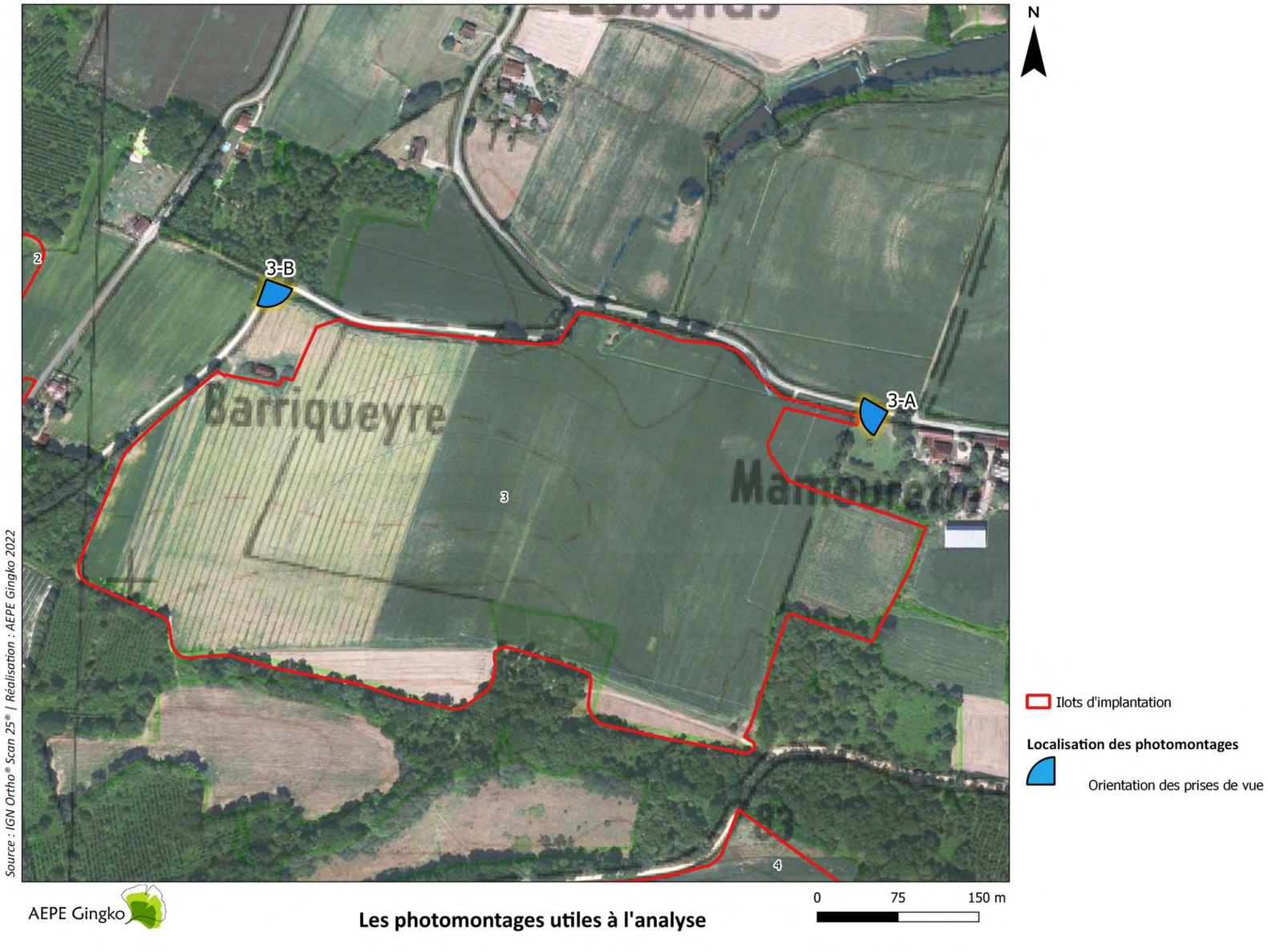

Carte 39 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.2.3.2. EFFETS DE L'ILOT D'IMPLANTATION 3 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 12 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés **avec d'autres** ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Mamourette	Forte	Avec la moindre présence du couvert végétal et la concentration des lieux de vie, les lisières nord et ouest du projet sont les plus exposées visuellement, les aménagements suivants sont proposés : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.	Le photomontage montre que les aménagements éco-paysagers proposés permettent de masquer totalement le projet agrivoltaïque depuis le lieu de vie.	3-A	Très faible	\ \	\ \	Très faible
Barriqueyre	Modérée à forte		D'après la vue photomontée avec projet éco-paysager, les perceptions du projet depuis le hameau sont partielles et les modules ne sont visibles que lorsqu'ils sont orientés en position haute. La grange qui constitue la partie orientale du hameau est protégée par une épaisse strate végétale qui permet de masquer totalement les vues vers le projet.	3-B	Faible à Modéré	Depuis les abords de Barriqueyre, les perceptions sur l'ilot 3 restent limitées grâce à la présence de la haie bocagère.	3-B	Faible à modéré
Lubatas	Modérée		Les aménagements paysagers sont similaires à ceux observés dans le photomontage 3-A. Compte tenu de la distance qui sépare l'habitation du projet, les perceptions sont considérées comme réduites. Le projet n'est donc pas visible.	\ \	Très faible	\ \	\ \	Très faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

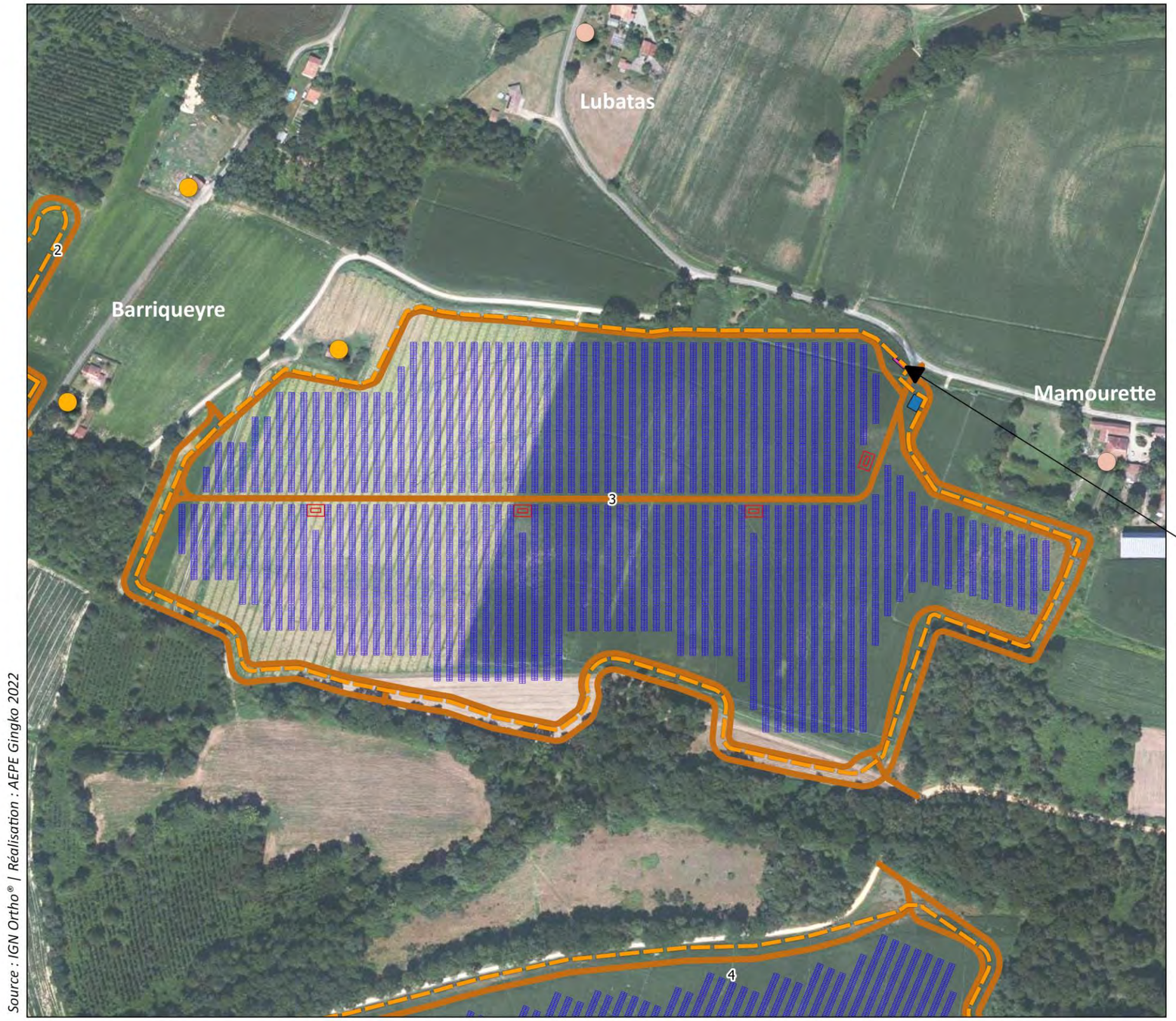

Carte 40 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle de l'ilot 3

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.3. ILOT D'IMPLANTATION 4

VIII.3.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DE L'ILOT 4

VIII.3.1.1. COMPOSITION DU SITE

L'ilot d'implantation 4 est localisé au sein de paysages similaires à ceux de l'ilot 2 et 3 au sud-est du territoire communal de Pujo-le-Plan. La zone mise à l'étude pour le projet représente une surface d'environ 27,6 ha, actuellement occupée par la culture du maïs et dont le paysage est illustré sur la carte page suivante.

Tout comme pour les ilots 2 et 3, le paysage de la zone d'étude est celui d'une vaste clairière agricole typique de l'arrière-pays de Mont-de-Marsan avec un paysage très ouvert, sans aucun élément arboré en son sein mais entouré par des boisements denses. Le fonctionnement visuel est aussi similaire à celui des ilots 2 et 3 avec des visibilités longues sur l'ilot contenues par la trame arborée implantée sur son pourtour.

Des chemins peu fréquentés permettent de desservir les lieux de vie isolés implantés à l'ouest et au nord-est du site de projet : Menjouec, Lattas et Samagna. L'un d'entre eux longe la lisière septentrionale de l'ilot.

Notons que l'ilot est isolé visuellement des autres zones d'implantation du projet grâce à la présence accrue de la forêt.

Les perceptions du site depuis ses abords et depuis son intérieur sont illustrées sur les photos ci-dessous et les points de vue sont répertoriés sur la carte ci-contre.



Photo 55 : Depuis l'ouest de Samagna, la couverture arborée peu dense laisse filer le regard sur la parcelle de projet



Photo 56 : Les abords immédiats boisés de l'ilot contrastent avec le paysage très ouvert de l'intérieur de la zone de projet

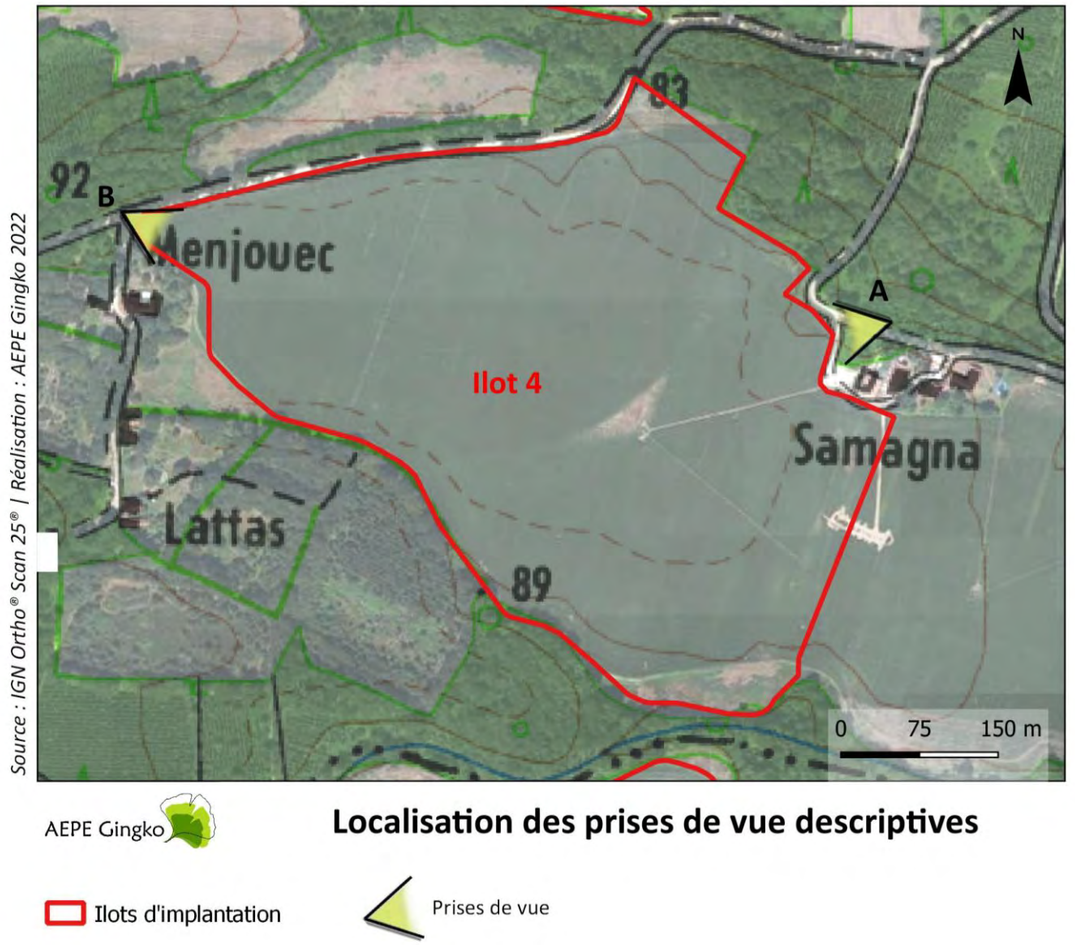

Carte 41 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

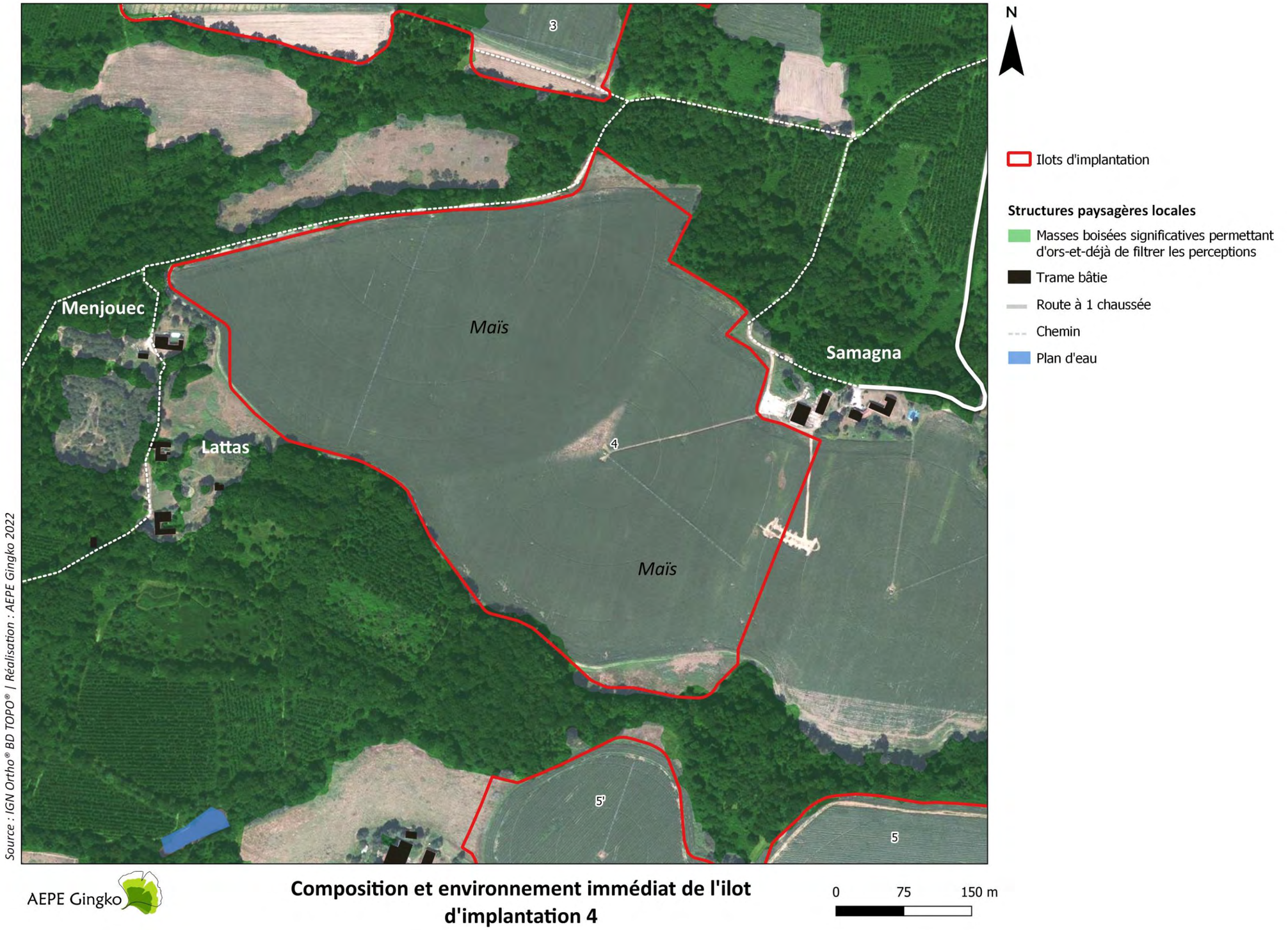

Carte 42 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 4

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.3.1.2. EVOLUTION DU PAYSAGE

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

On observe les principales évolutions paysagères suivantes :

- Si les boisements ont largement reculé au sein des ilots 2 et 3, la zone occupée par l'ilot 4 semble moins touchée par les opérations de défrichement. En effet, quelques espaces au nord de l'ilot ont fait l'objet de ce type d'opération entre 1950 et 1968. Après cette date, les photographies montrent seulement la disparition d'un secteur boisé au sud de l'ilot.

- Avant 1968, le paysage de l'ilot est marqué par une trame bocagère accompagnée de chemins traversants qui permettent de délimiter les nombreuses parcelles agricoles et desservent les champs.

- Après les années 70, le processus de remembrement s'accélère et fait disparaitre totalement les chemins et la trame bocagère existante.

Globalement, le paysage de l'ilot se fixe après 1968.

Pour l'ilot 4, l'évolution du paysage est marquée par la disparition du bocage interne à l'ilot et le recul relatif des boisements. Pour autant, la structure paysagère de la clairière agricole persiste. Cette pérennité est à prendre en compte dans la suite de l'étude.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

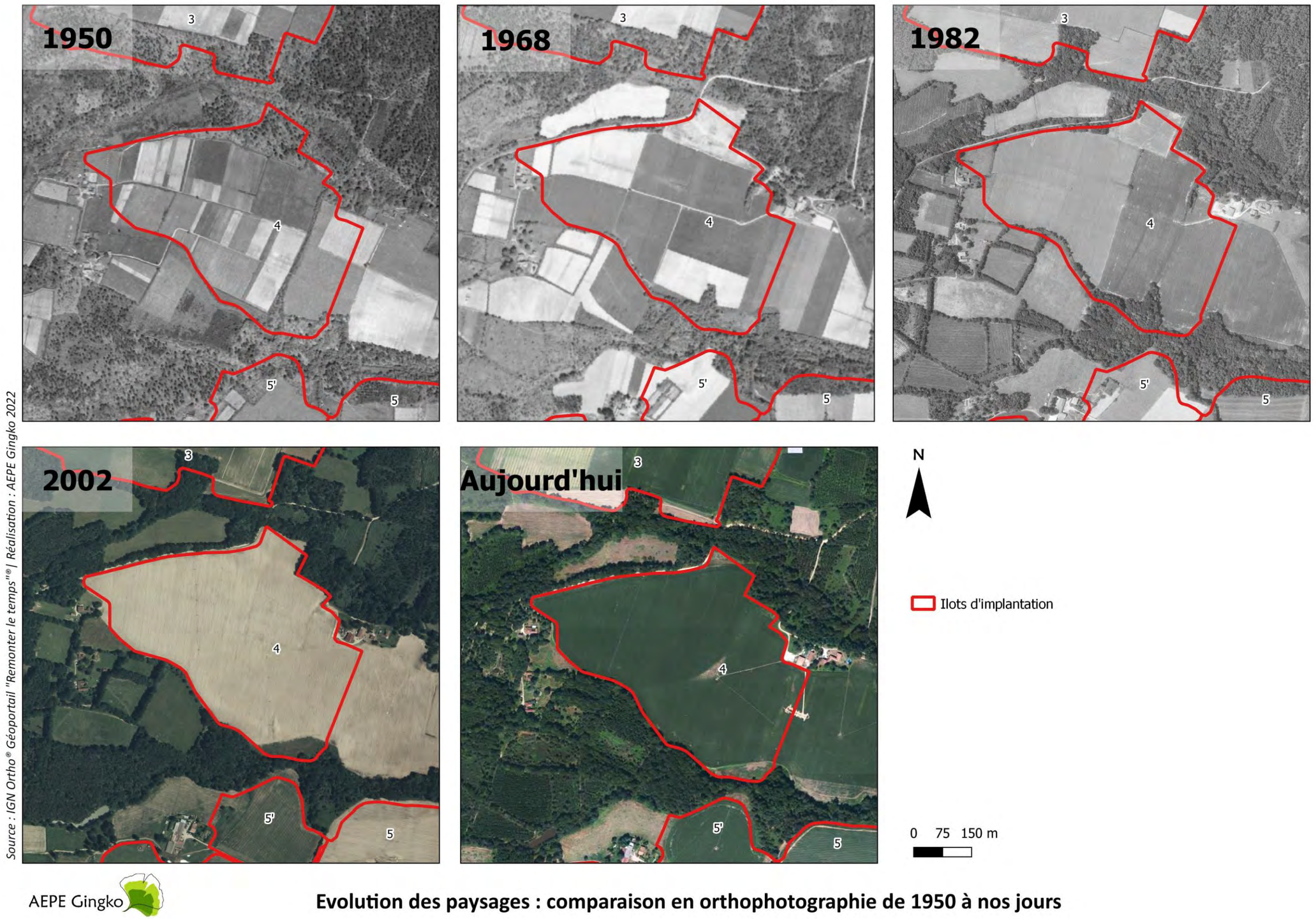

Carte 43 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.3.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante. Le contexte rural global dans lequel prend place l'ilot appelle à l'utilisation de matériaux et de formes adaptés à cette identité.

Tableau 13 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec recommandations

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées	Samagna	Forte	La moindre végétalisation des abords du lieu-dit combinée à la proximité de la lisère du projet amène aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes.
	Menjouec	Forte	Compte tenu du contexte forestier global et de la présence d'éléments arborés sur le pourtour des habitations, les mesures suivantes sont proposées afin de maintenir un certain degré d'ouverture du paysage : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.
	Lattas	Forte	
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs fréquentés et habités.
			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

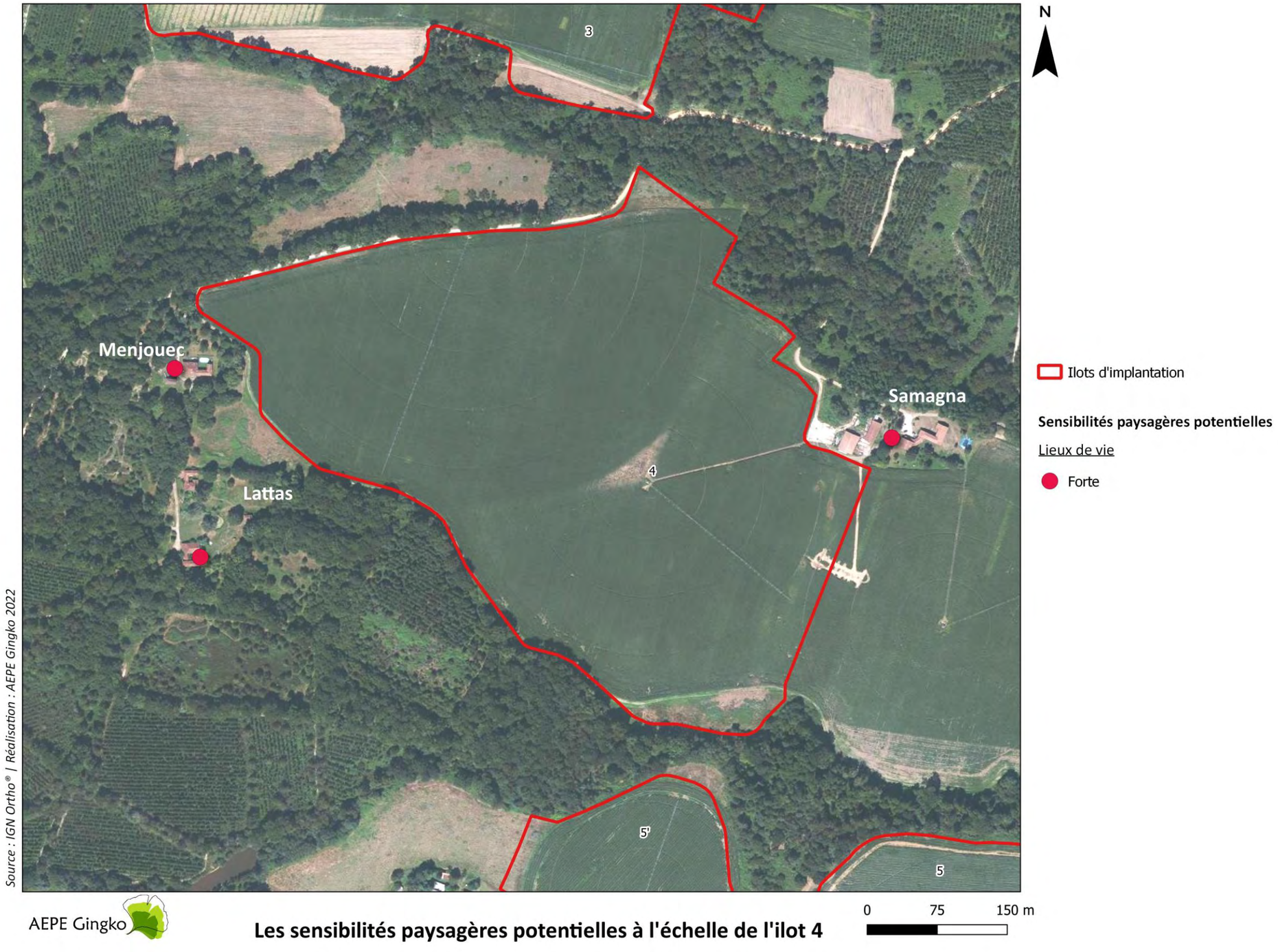

Carte 44 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'ilot 4

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

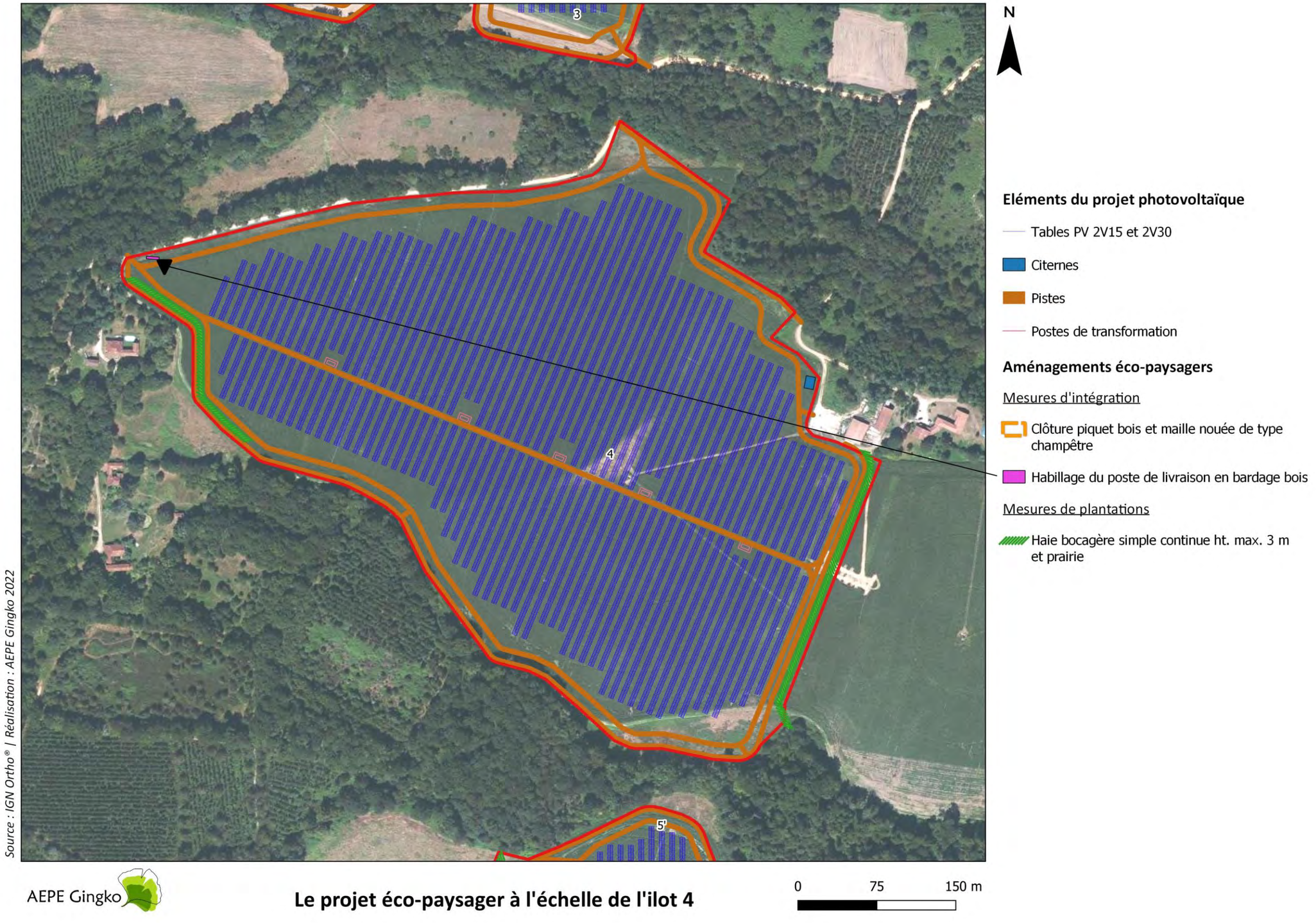

Carte 45 : Le projet éco-paysager à l'échelle de l'ilot 4

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.3.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DE L'ILOT D'IMPLANTATION 4 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.3.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue d'environ 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesures d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesures de plantation.

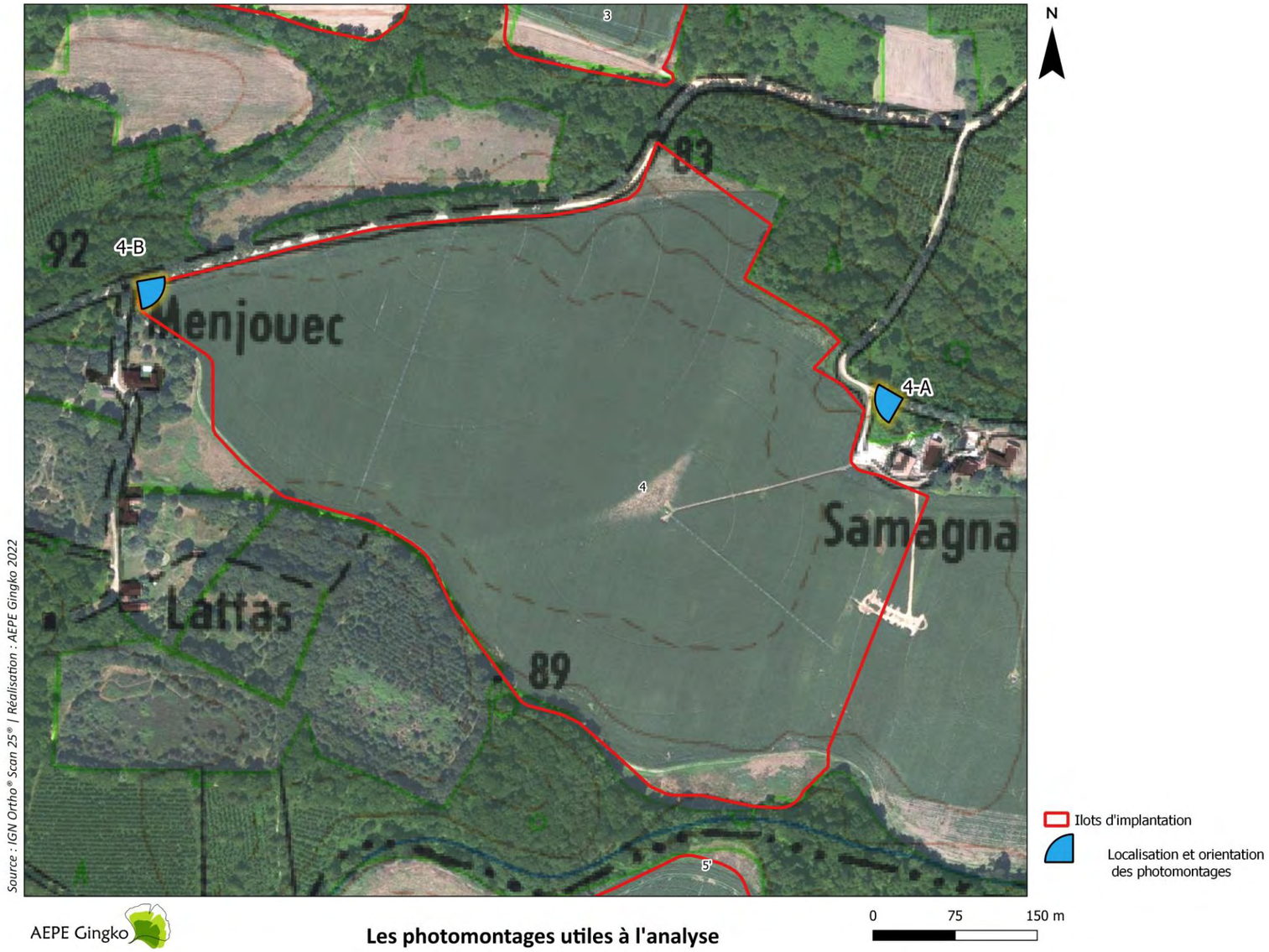

Carte 46 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.3.3.2. EFFETS DE L'ILOT D'IMPLANTATION 4 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 14 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles **à l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec **d'autres ilots**	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec les effets cumulés
Lieux de vie								
Samagna	Forte	La moindre végétalisation des abords du lieu-dit combinée à la proximité de la lisère du projet amènent aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes Les opérations de plantation ont ici été mises en questionnement et évincées en accord avec les riverains directs du projet (agriculteurs faisant partis de **l'association PATAV)**.	Le photomontage montre que les aménagements éco-paysagers proposés favorisent les perceptions franches depuis le nord-ouest du hameau. Ce fonctionnement visuel local a été accepté en concertation avec les riverains directs du projet ce qui génère un impact faible.	4-A	Faible	\ \	\ \	Faible
Menjouec	Forte	Compte tenu du contexte forestier global et de la présence d'éléments arborés sur le pourtour des habitations, les mesures suivantes sont proposées afin de maintenir un certain degré d'ouverture du paysage : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.	D'après la vue photomontée avec projet éco-paysager, l'aménagement de la haie masque les perceptions vers les limites du lieu-dit Menjouec. D'autre, part l'environnement immédiat semi-arboré du hameau réduit les perceptions vers les panneaux photovoltaïques.	4-B	Faible	\ \	\ \	Faible
Lattas	Forte		Les aménagements paysagers sont similaires à ceux observés dans le photomontage 4-B. Compte tenu de la distance qui sépare l'habitation du projet, les perceptions sont considérées comme réduites.	\ \	Faible	\ \	\ \	Faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

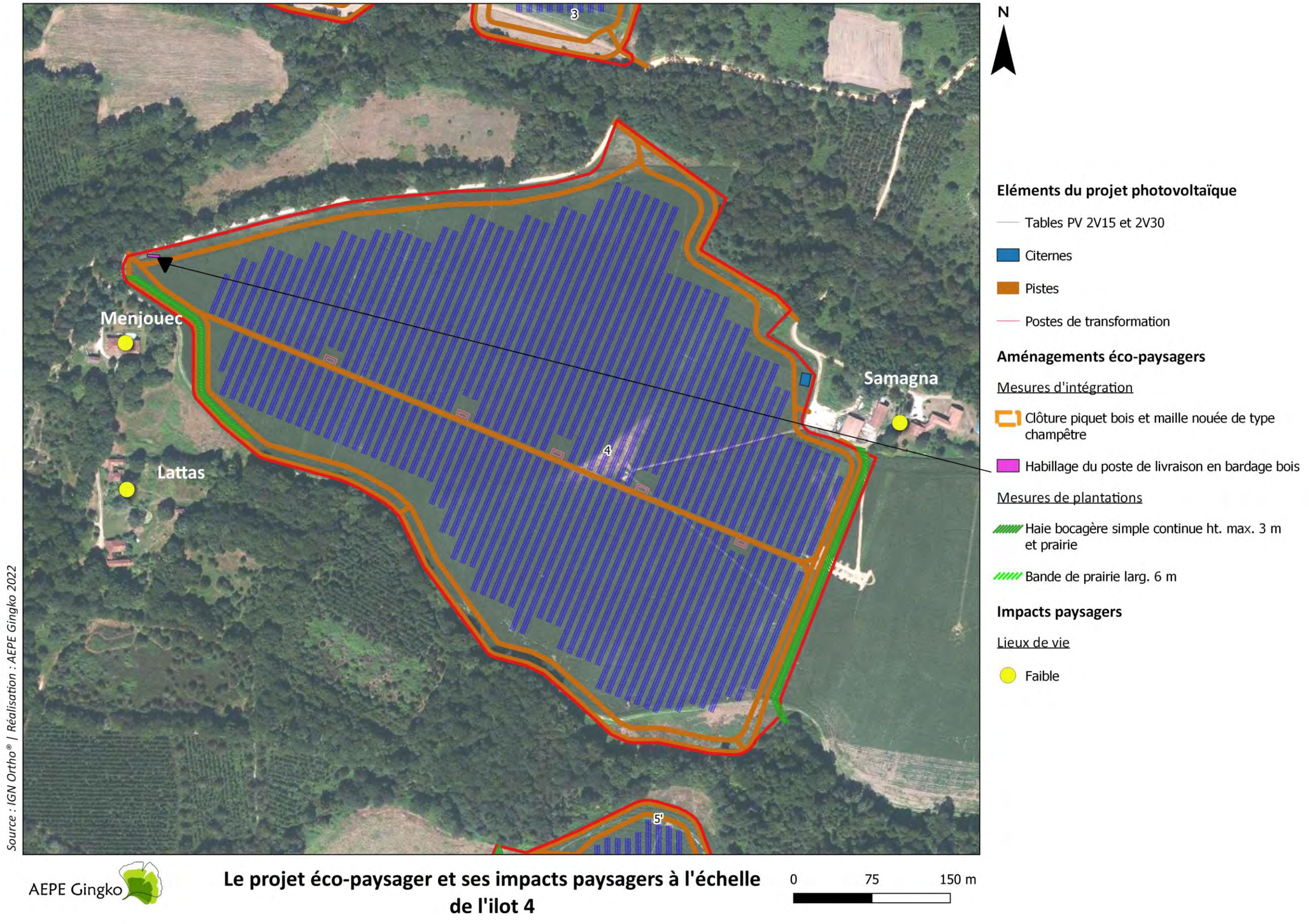

Carte 47 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle de l'ilot 4

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.4. ILOT D'IMPLANTATION 5-5A-5B-6

VIII.4.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS 5-5A-5-B ET 6

VIII.4.1.1. COMPOSITION DES ILOTS 5-5A-5-B ET 6

Les ilots 5, 5A, 5B et 6 prennent place au nord du territoire communal de Maurrin dans des paysages similaires à ceux des ilots 2,3 et 4. Le fait qu'ils soient proches permet d'analyser leurs caractéristiques de manière commune. Les zones de projet couvrent une surface d'environ 67 ha actuellement occupée par la culture du maïs. Le paysage des ilots est illustré par les photographies ci-jointes et la carte page suivante.

Les zones de projet s'articulent entre les lieux-dits Petit-Tarricq, Lardon/Peyrina, Gourgues et de part et d'autre de la RD 11. Les lieux de vie les plus proches sont Petit Tarricq et Gourgues. De par la configuration des ilots (proximité, tracé des limites de projet), Gourgues se trouve en situation d'encerclement. Les autres hameaux limitrophes sont tenus à distance visuelle par des boisements et/ou des parcelles agricoles. D'autre part, un bâtiment agricole, une habitation et un four bénéficient d'une protection patrimoniale prescrite par le PLUi Grenadois à Lardon et au sud de l'ilot 5.

Le paysage des sites de projet est typique de celui des clairières de l'arrière-pays du Marsan. On retrouve donc une configuration similaire à celle des ilots 2,3 et 4 : un paysage interne peu marqué par le relief et par la présence de la végétation avec un environnement immédiat occupé par des boisements denses et opaques. Notons que l'ilot 5 est séparé des ilots 5A et 5B par une haie bocagère. A la différence des autres ilots, ces zones de projet sont moins enclavées grâce au passage de la RD 11 qui longe l'est de l'ilot 5 et l'ouest de l'ilot 6. Les lisières nord et sud des deux zones de projet sont aussi limitées par la présence de deux cours d'eau.

La topographie peu mouvementée accompagnée d'une quasi-absence de structures arborées internes favorise donc l'allongement des perceptions sur l'intérieur des zones de projet surtout depuis Gourgues et la RD 11 dont les abords sont très peu végétalisés. Néanmoins, cet allongement est limité par la présence des boisements sur le pourtour proche des sites de projet.



Photo 57 : Le long de la RD 11, l'environnement immédiat sans végétation permet des vues franches sur les zones de projet

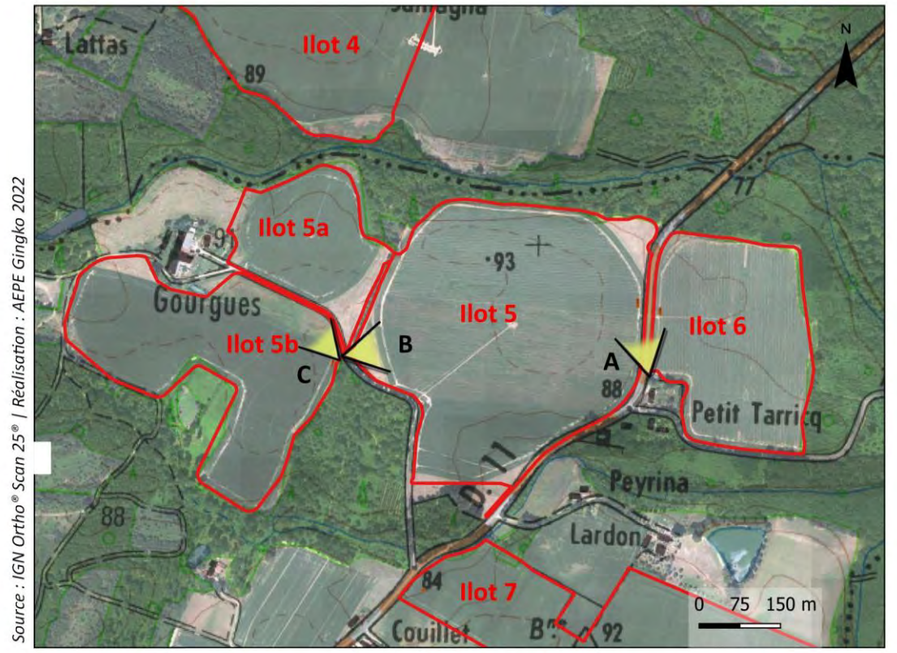

Carte 48 : Localisation des prises de vue descriptives



Photo 58 : Le paysage des ilots est très ouvert et aplani, seule une haie (à gauche de la photographie) filtre les perceptions entre les deux espaces occupés par l'ilot 5



Photo 59 : Le lieu-dit Gourgues (en arrière-plan) est localisé au sein de l'ilot 5 ce qui favorise l'effet d'encerclement

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

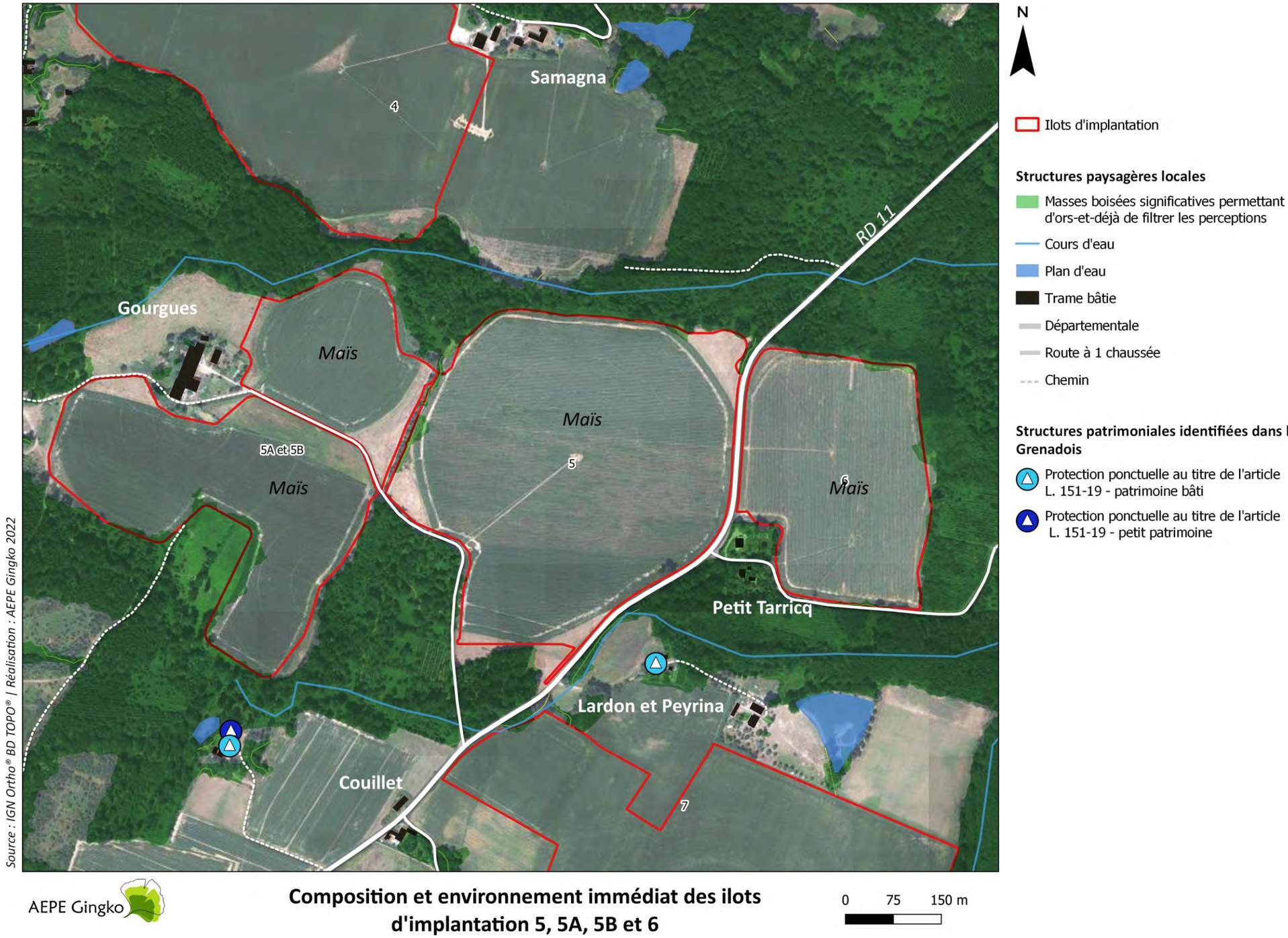

Carte 49 – Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 5-5A-5-B et 6

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.4.1.2. EVOLUTION DES PAYSAGES

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

Concernant les ilots 5 et 6, on observe les principales évolutions paysagères suivantes :

- L'ilot 5 a eu une vocation mixte par le passé : la photographie aérienne de 1950 témoigne de la cohabitation de la forêt et des parcelles agricoles. Les deux espaces couverts par l'ilot 5 étaient alors séparés par un boisement dont la haie qui persiste aujourd'hui est un reliquat.

- La vocation agricole de l'ilot 6 a très peu évolué. La pérennité du tracé des lisières boisées autour de cet ilot illustre que cette partie du territoire n'est pas touchée par les opérations de défrichage qui se déroulent principalement entre les années 50 et les années 90, notamment sur le secteur de l'ilot 5.

- Les deux ilots font l'objet d'un processus de remembrement qui fait disparaitre les chemins internes (ilot 6) et la trame bocagère. Cela est particulièrement entre 1950 et 1982.

- Les principaux lieux de vie et axes sont fixés dès 1950. Les photographies de 1950 à 1982 montrent néanmoins la présence d'un groupe d'éléments bâtis dans la partie orientale de l'ilot 5. Ces éléments ont aujourd'hui totalement disparu tout comme le chemin qui permettait d'y accéder.

Pour ce secteur, l'analyse montre que, tout comme avec les autres ilots du projet, les zones de projet ont subi des transformations inhérentes à l'évolution des pratiques agricoles tout au long du XXe siècle.

Il apparait cependant que, malgré une ouverture progressive des paysages, la configuration de la clairière agricole du Marsan est une structure pérenne dont les caractéristiques sont à intégrer dans le futur projet. La présence ancienne du bocage et des boisements peut aussi constituée une piste de recherche pertinente pour les futures mesures d'accompagnement du projet.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

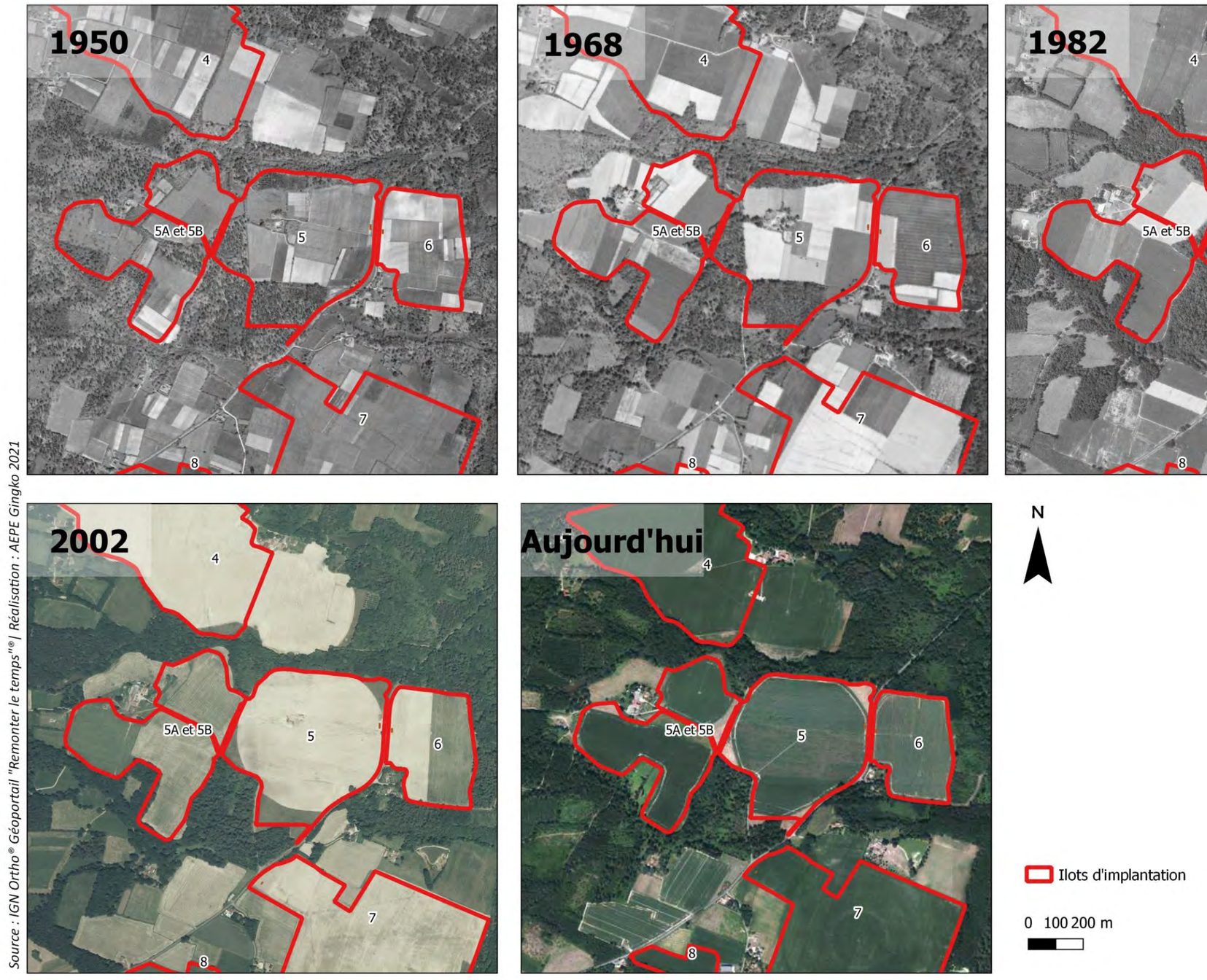

Carte 50 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.4.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante. Bien que notifiés sur la carte, les lieux-dits Couillet, Lattas, Samagna et Lardon/Peyrina seront pris en compte ultérieurement dans l'analyse car ils sont tenus à distance visuelle de ces ilots. Dans les pages qui suivent figure aussi une carte montrant les différentes mesures éco-paysagères envisagées face aux sensibilités relevées.

Tableau 15 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec mesures éco-paysagères proposées

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Gourgues	Forte	Compte-tenu de la proximité avec l'ilot 5, du possible effet d'encerclement e et de la moindre présence du couvert arboré autour du hameau, les mesures suivantes sont proposées : Maintien d'au moins un angle de respiration sans présence de panneaux photovoltaïques autour du lieu-dit. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités le long de la route d'accès au lieu-dit et sur la lisière occidentale de l'ilot 5.
	Petit-Tarricq	Forte	Compte-tenu de la proximité du lieu-dit et de son environnement immédiat semi-boisé, les mesures suivantes sont proposées : Conservation des structures arborées existantes autour du lieu-dit qui permettent d'ores et déjà de filtrer les vues vers le projet. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant à la fois d'habiller les abords immédiats de l'ilot 6 et de maintenir un éloignement minimal entre le lieu-dit et la centrale photovoltaïque. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur le long de l'ilot 5 permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.
	RD 11	Forte	Dans la perspective de conserver l'alternance d'ambiances fermées et ouvertes typiques des clairières de l'arrière-pays du Marsan et de masquer ponctuellement le projet : Conservation des structures arborées existantes qui permettent d'ores et déjà de filtrer les vues vers le projet. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant à la fois d'habiller les abords immédiats de l'ilot 6 , de maintenir un éloignement minimal entre l'axe et la centrale photovoltaïque et de maintenir un degré d'ouverture du paysage. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur le long de l'ilot 5 permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs les plus fréquentés.
			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

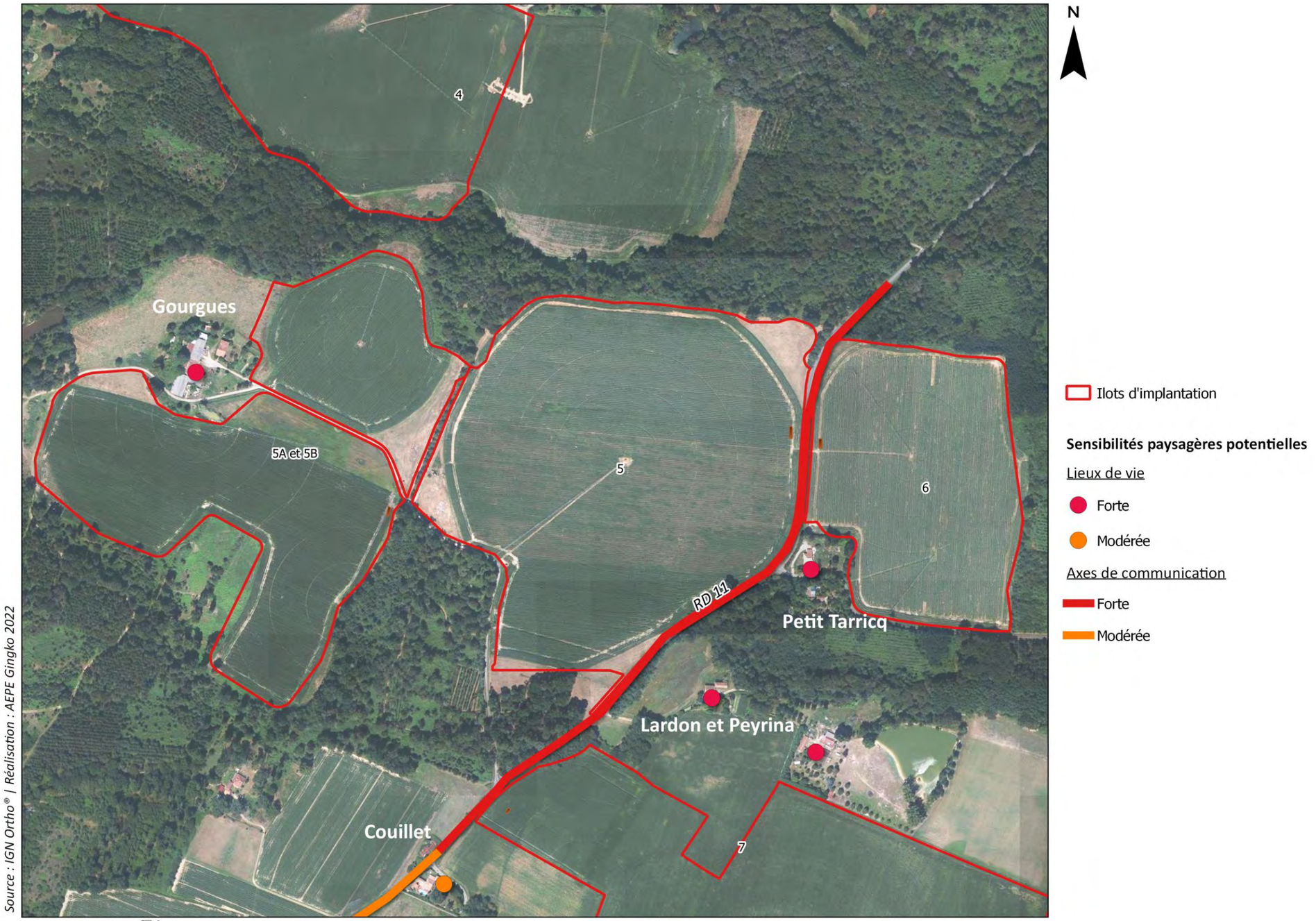

Carte 51 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots 5-5A-5-B et 6

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

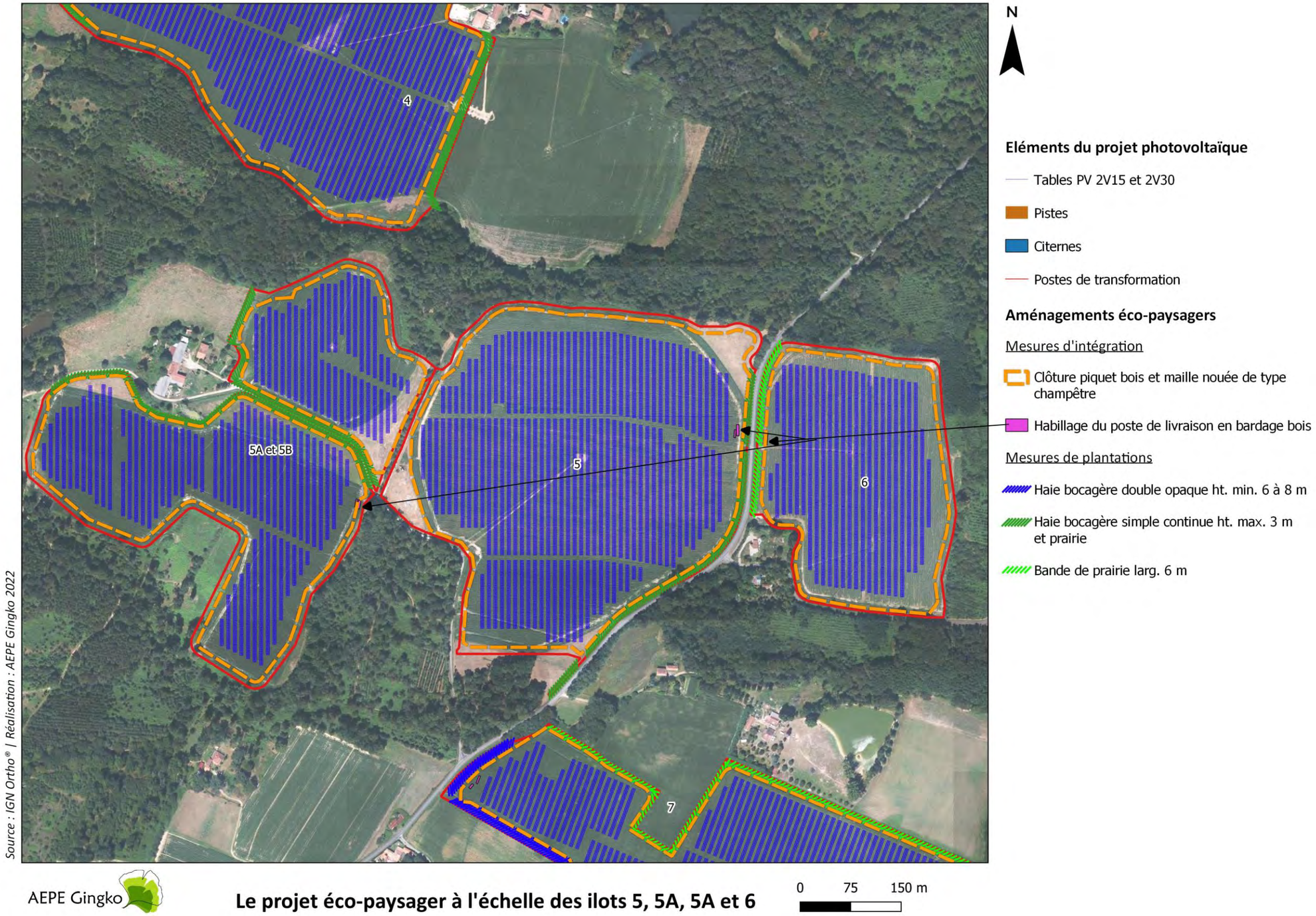

Carte 52 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots d'implantation 5-5A-5-B et 6

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.4.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS D'IMPLANTATION 5-5A-5-B ET 6SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.4.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivant). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue de 90° à 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesure d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesure de plantation.

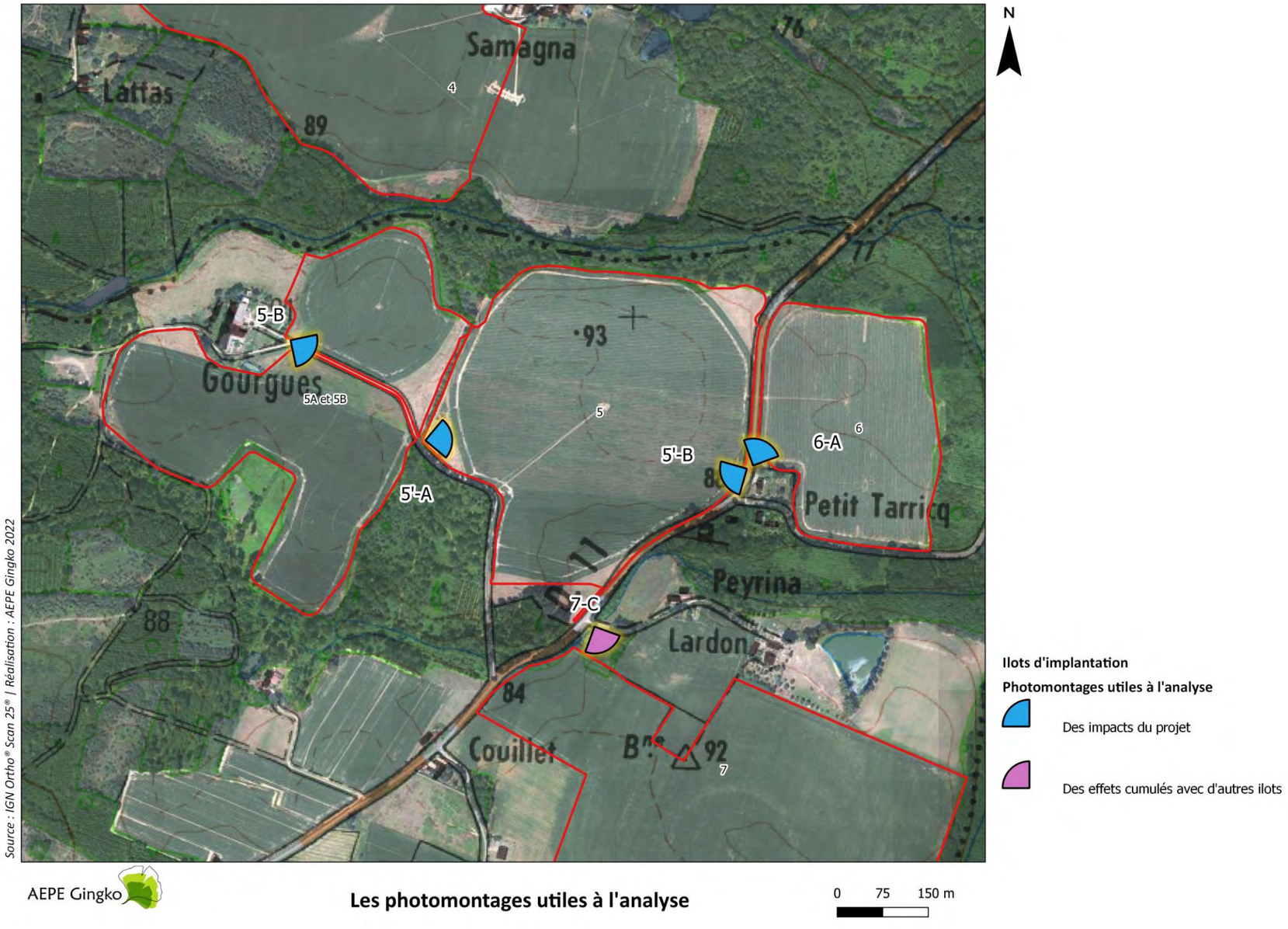

Carte 53 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.4.3.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 5-5A-5-B ET 6 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 16 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Gourgues	Forte	Compte-tenu de la proximité avec l'ilot 5, du possible effet d'encerclement e et de la moindre présence du couvert arboré autour du hameau, les mesures suivantes sont proposées : Maintien d'au moins un angle de respiration sans présence de panneaux photovoltaïques autour du lieu-dit. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités le long de la route d'accès au lieu-dit et sur la lisière occidentale de l'ilot 5.	Le photomontage montre qu'avec la mesure paysagère proposée, la centrale photovoltaïque apparait partiellement et en vue proche. En effet, la présence de la haie fait écran avec la partie basse des panneaux tandis que la partie haute reste visible.	5-B	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Petit Tarricq	Forte	Compte-tenu de la proximité du lieu-dit et de son environnement immédiat semi-boisé, les mesures suivantes sont proposées : Conservation des structures arborées existantes autour du lieu-dit qui permettent d'ores et déjà de filtrer les vues vers le projet. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant à la fois d'habiller les abords immédiats de l'ilot 6 et de maintenir un éloignement minimal entre le lieu-dit et la centrale photovoltaïque. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur le long de l'ilot 5 permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.	D'après les photomontages, la présence de la haie permet de masquer totalement l'ilot 5 depuis le lieu-dit alors que la prairie le long de l'ilot 6 permet de maintenir un degré d'ouverture avec des perceptions proches et peu filtrées. Dans ce cadre, les matériaux choisis pour habiller le poste de livraison et pour les clôtures contribuent à intégrer l'ilot 6 dans son contexte rural.	5'B et 6-A	Modéré	\ \	\ \	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Axes de communication								
RD 11	Forte	Dans la perspective de conserver l'alternance d'ambiances fermées et ouvertes typiques des clairières de l'arrière-pays du Marsan et de masquer ponctuellement le projet : Conservation des structures arborées existantes qui permettent d'ores et déjà de filtrer les vues vers le projet. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant à la fois d'habiller les abords immédiats de l'ilot 6, de maintenir un éloignement minimal entre l'axe et la centrale photovoltaïque et de maintenir un degré d'ouverture du paysage. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur le long de l'ilot 5 permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.	Tout comme pour le cas du hameau de Petit Tarricq, les photomontages illustrent une situation contrastée où l'ilot 5 n'est pas visible tandis que l'ilot 6 apparait en vue proche et peu filtrée. Ce fonctionnement visuel permet de maintenir à la fois des ambiances fermées et des ambiances ouvertes tout au long du parcours de l'axe à travers les ilots d'implantation.	5'B et 6-A	Modéré	Il apparait que les ilots 5 et 7 ne sont pas visibles simultanément d'après le photomontage.	7-C	Modéré
Patrimoine								
Eléments bâtis protégés au titre des articles L. 151-19 du PLUi Grenadois	\ \	\ \	Les éléments bâtis protégés sont répartis à Lardon et au sud de l'ilot 5. L'analyse montre que ces éléments sont très peu exposés à des perceptions vers les ilots d'implantation 5 et 6 car tenus à distance par des boisements.	\ \	Très faible			Très faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

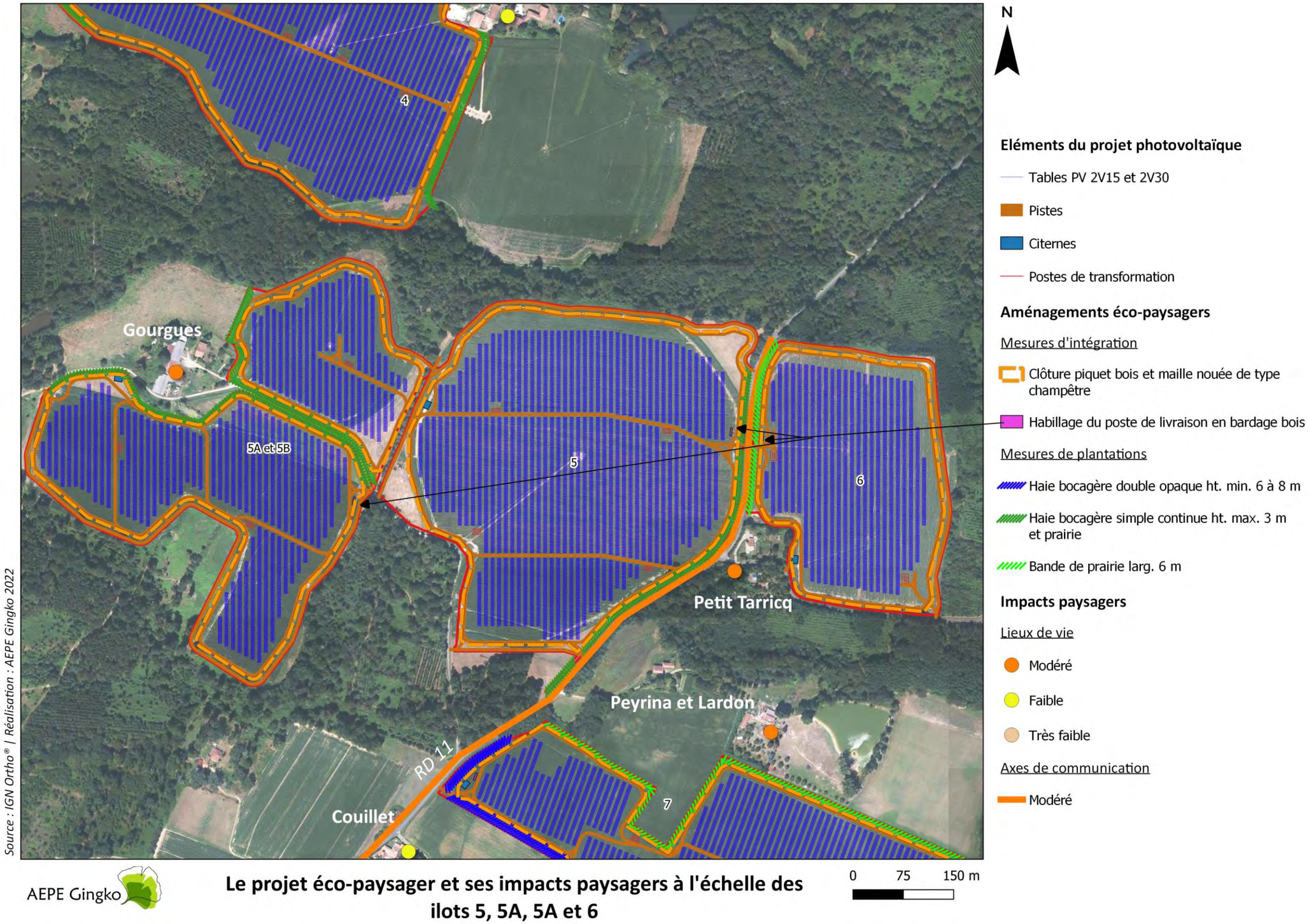

Carte 54 : Le projet éco-paysagers et ses impacts paysagers à l'échelle des ilots 5-5A-5-B et 6

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.5. ILOTS D'IMPLANTATION 7-8-9

VIII.5.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS 7,8 ET 9

VIII.5.1.1. COMPOSITION DES ILOTS 7, 8 ET 9

Les ilots 7, 8 et 9 sont localisés au nord du bourg de Maurrin et s'insèrent entre la RD 30 et la RD 11. Leur proximité et les caractéristiques paysagères qu'ils partagent amènent à analyser leur composition de manière commune. Les zones de projet couvrent une surface totale d'environ 53 ha actuellement occupée par la culture du maïs. Le paysage des ilots est illustré par les photographies ci-jointes et la carte page suivante.

Les ilots s'articulent autour du hameau de Barbouats et des lieux-dits Peyré, Couillet, Lardon et Peyrina. Des d'habitation et des anciens fours au sein de Barbouats, Peyré et Lardon bénéficient d'une protection patrimoniale prescrite par le PLUi Grenadois. La localisation, la proximité et la forme des ilots ont pour conséquence de mettre Barbouats dans une situation d'encerclement. Les autres lieux de vie limitrophes sont relativement tenus à distance grâce au maintien d'une ou plusieurs parcelles agricoles.

Comme évoqué précédemment, les ilots prennent place au bord de la RD 30 et de la RD11 ce qui en font des axes privilégiés de découverte du projet d'autant plus que leurs abords sont peu marqués par la végétation. D'autres part, de petits axes de communication passent entre les ilots et desservent les différents lieux de vie. L'environnement immédiat des zones de projet est aussi caractérisé par le passage d'un cours d'eau au nord et par la présence de 3 plans d'eau de différentes tailles au nord et à l'ouest.

Le paysage interne des ilots est celui typique des clairières de l'arrière-pays du Marsan mais présente une ouverture plus importante que pour les ilots 2,3 et 4. Ainsi, la forêt entoure les ilots, la topographie est relativement plane et accompagnée d'une absence de structures bocagères. Cette configuration favorise l'allongement des vues au sein des parcelles agricoles d'autant plus que l'environnement immédiat des zones de projet est très peu végétalisé. Ce qui en résulte sont des perceptions proches, longues mais contenues à l'intérieur des lisières boisées qui entourent les parcelles agricoles. La présence de Barbouats contribue à filtrer les visibilités par le masque du bâti. La carte page suivante montre tout de même que des éléments arborés sont présents autour et au sein des lieux de vie, permettant ainsi de protéger visuellement certains secteurs. Néanmoins, le rôle de ces écrans visuels est plus ou moins atténué compte tenu de la situation de proximité et d'encerclement connue par Barbouats.

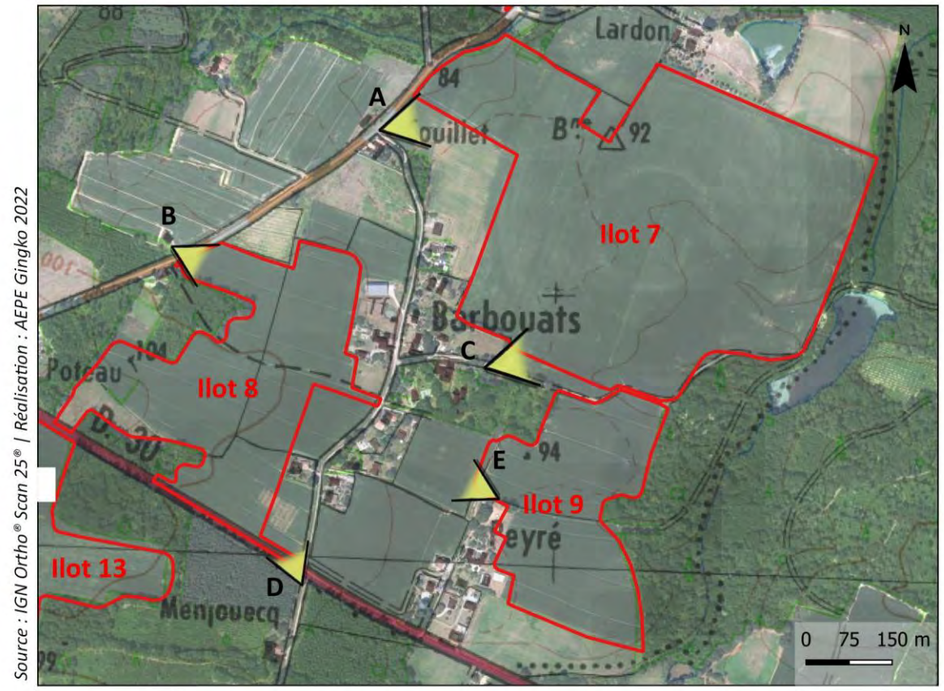

Carte 55 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE





Photo 60-61 : Le long de la RD 11, les abords des zones de projet sont peu végétalisés et favorisent les perceptions longues et profondes



Photo 62 : Depuis Barbouats, malgré la présence de masses arborés, la proximité des zones de projet permet des vues proches et franches



Photo 63 : La RD 30 bénéficient d'une large ouverture visuelle sur les ilots 8 et 9



Photo 64 : Depuis Peyré, le paysage est ouvert, le masque du bâti de Barbouats permet de contenir les visibilités

B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

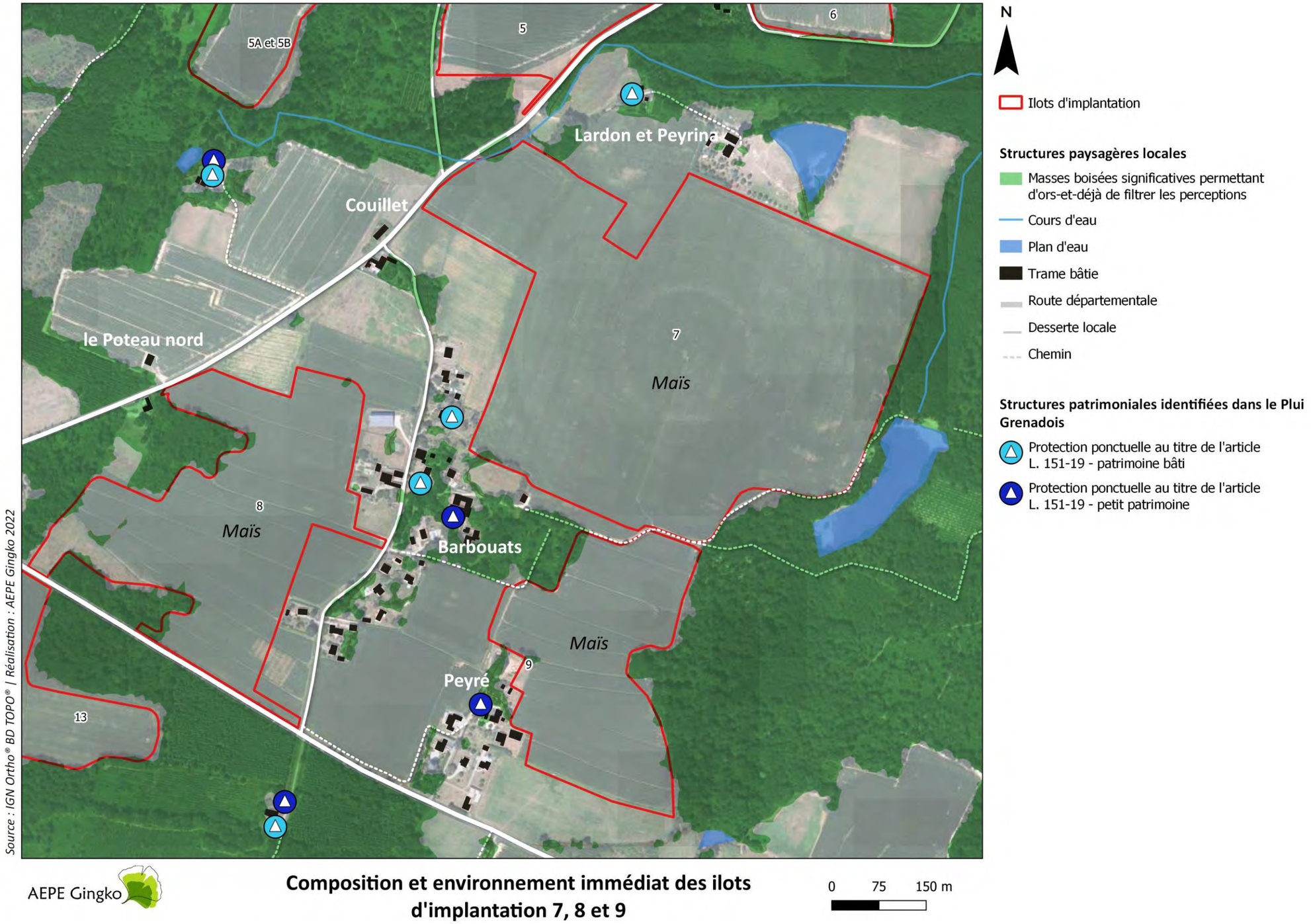

Carte 56 – Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 7,8 et 9

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.5.1.2. EVOLUTION DES PAYSAGES

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

Concernant les ilots 7, 8 et 9, on observe les principales évolutions paysagères suivantes :

- L'ensemble des photographies aériennes témoigne de la vocation agricole ancienne des parcelles sélectionnées pour le projet. L'occupation du sol a très peu évolué ;
- Contrairement à la plupart des ilots du projet, la forêt ne recule pas de manière flagrante après 1968 et le tracé des lisières qui entourent les ilots 8 et 9 est globalement fixe dès 1950. Pour ce qui est de l'ilot 7, certains boisements disparaissent au sud-ouest après les années 60 ;
- Le secteur fait l'objet d'un processus de remembrement qui s'accentue après les années 60. Ce processus touche particulièrement l'ilot 7 qui, dès la photographie de 1982, apparait déjà comme une seule parcelle agricole tandis que les autres ilots conservent un découpage parcellaire interne ;
- Le remembrement pousse à la disparition des chemins internes aux ilots et à l'effacement du bocage. Ce phénomène est particulièrement visible entre la photographie aérienne de 1969 et celle de 1982 pour le sud des ilots 7 et 8 ;
- Les principaux lieux de vie sont fixés dès 1950. L'habitat se développe tout particulièrement entre les années 60 et les années 2000 vers sud puis le nord pour les hameaux Barbouats et Peyré ;
- Les alignements d'arbres le long de la RD 30 apparaissent après 1950 et commencent à disparaitre après 1982, ne subsistent aujourd'hui que quelques sujets individuels ;

Pour ce secteur, l'analyse montre que, tout comme avec les autres ilots du projet, les zones de projet ont subi des transformations inhérentes à l'évolution des pratiques agricoles tout au long du XXe siècle.

Les lisières boisées sont relativement pérennes tout comme la localisation des axes les plus importants et des lieux de vie. En revanche, avec le remembrement, la trame bocagère qui caractérisait le paysage interne des ilots s'est progressivement effacée.

L'alignement arboré de cette portion de la RD 30 apparait comme un motif plus ou moins ancien à considérer dans le futur projet.

La conservation et/ou la restauration des structures bocagères ainsi que le maintien des principaux axes de communication ilots sont donc des éléments à prendre en compte dans l'élaboration du projet et notamment dans les mesures d'accompagnement paysagères.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

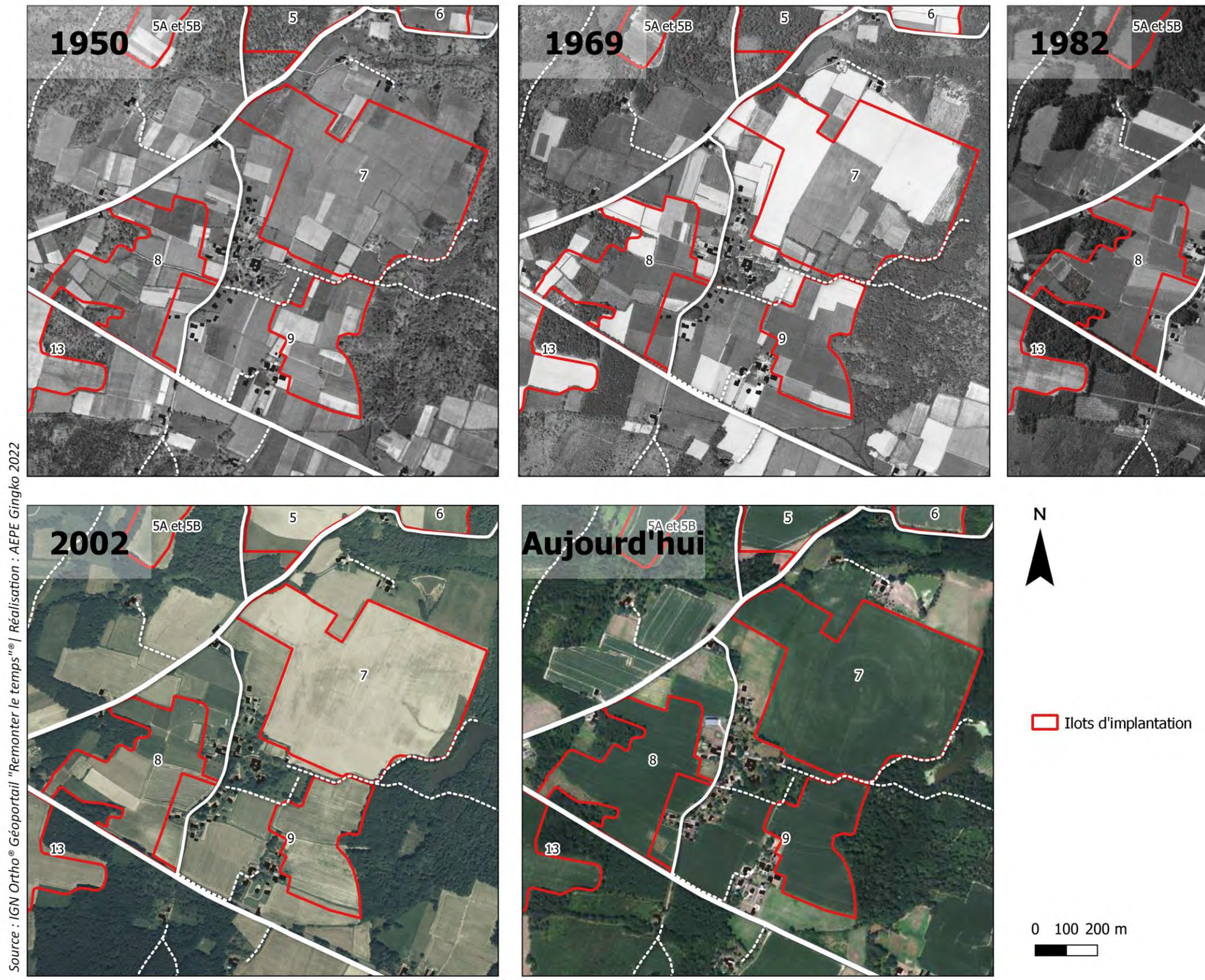

AEPE Gingko

Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Carte 57 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.5.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante. Les mesures proposées en réponse à l'évaluation des sensibilités paysagères potentielles sont représentées à la suite de cette première carte.

Tableau 17 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec recommandations

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Couillet	Modérée	Compte tenu de l'éloignement vis-à-vis des zones de projet et des enjeux écologiques, les mesures suivantes sont préconisées : Maintien de la distance entre le lieu-dit et la future centrale pour éviter les vues franches et proches sur le projet. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet et ainsi d'éviter les visibilités lointaines non filtrées tout en renforçant un corridor écologique.
	Lardon/Peyrina	Forte	Dans le contexte semi-éloigné des deux lieux-dits : Conservation des structures arborées existantes qui permettent d'ores et déjà de filtrer les vues vers le projet. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant à la fois d'habiller les abords immédiats du projet et de maintenir un éloignement minimal entre le lieu-dit et la centrale photovoltaïque.
	Barbouats	Forte	Compte-tenu de l'effet d'encerclement du lieu-dit et de la moindre présence du couvert arboré aux abords des zones de projet, les mesures suivantes sont proposées : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités afin d'éviter les perceptions proches non filtrées vers le projet à l'ouest et à l'est du hameau tout en renforçant la présence du bocage. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet, d'éviter les visibilités lointaines et proches non filtrées tout en renforçant un corridor écologique au nord du hameau.
	Peyré	Forte	Compte-tenu de la moindre présence du couvert arboré aux abords des zones de projet, la mesure suivante est proposée : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités afin d'éviter les perceptions proches non filtrées vers le projet tout en renforçant la présence du bocage.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage	RD 11	Modérée à forte	Dans la perspective de conserver l'alternance d'ambiances fermées et ouvertes typique des clairières de l'arrière-pays du Marsan et de masquer ponctuellement le projet : Conservation des structures arborées existantes qui permettent d'ores et déjà de filtrer les vues vers le projet. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet et ainsi d'éviter les visibilités lointaines non filtrées tout en renforçant un corridor écologique. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant à la fois d'habiller et de mettre en valeur les abords immédiats du projet et de maintenir un éloignement minimal entre l'axe et la centrale photovoltaïque.
	RD 30	Forte	Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale sur la lisière sud de l'ilot 8 (le long de la RD 30). Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs les plus fréquentés.
			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

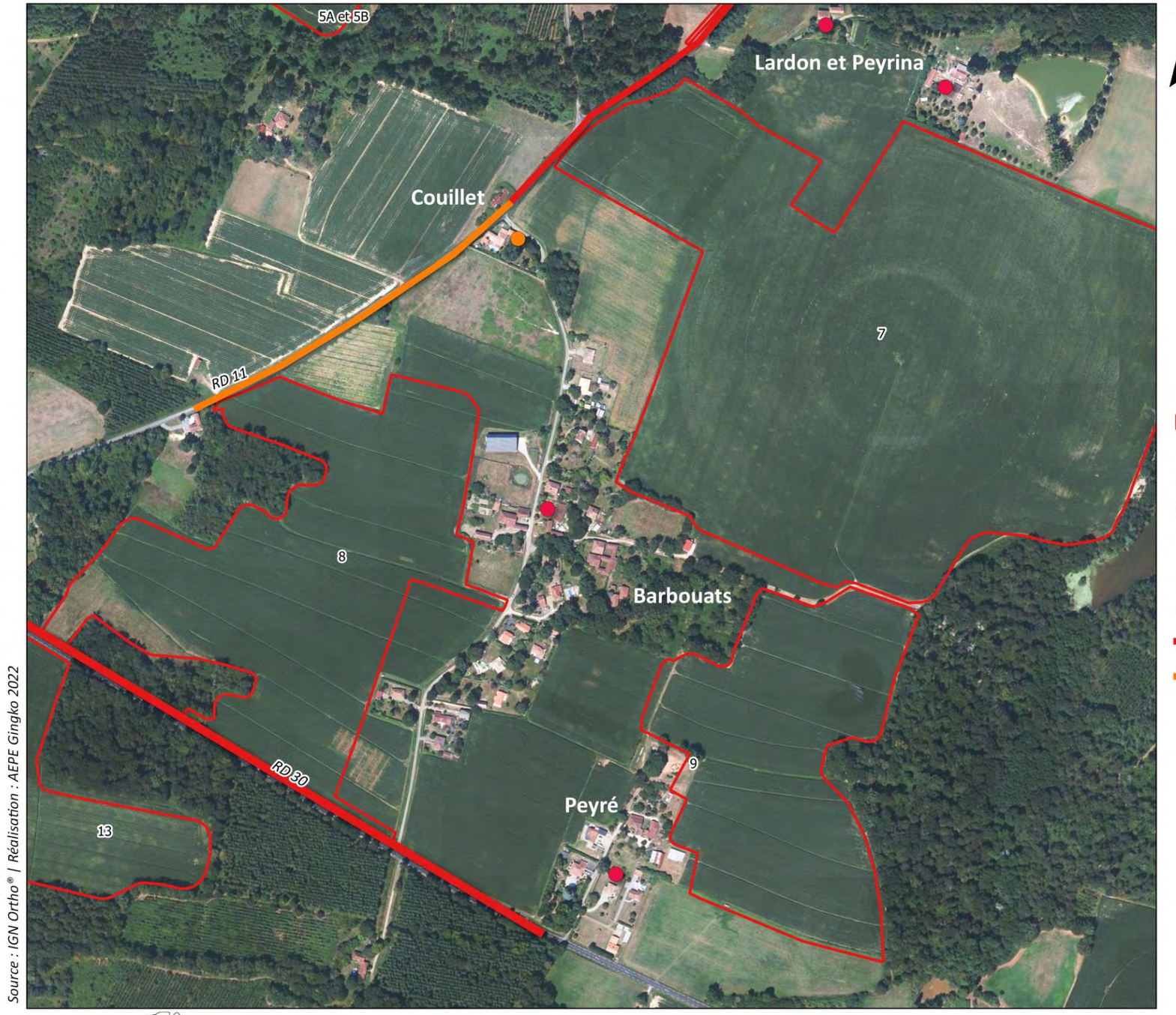

Carte 58 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots 7,8 et 9

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

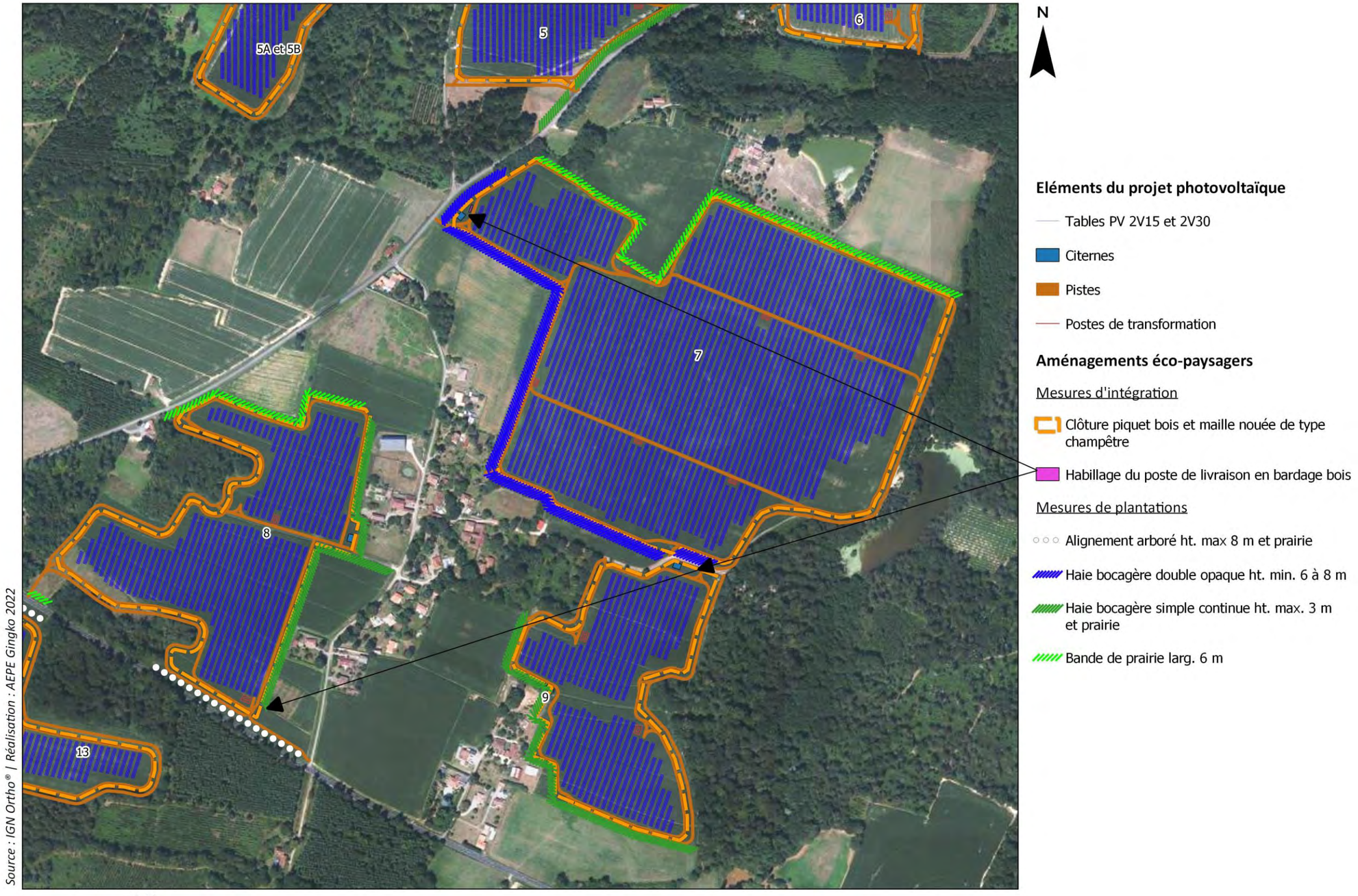

Carte 59 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots d'implantation 7, 8 et 9

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.5.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS D'IMPLANTATION 7,8 ET 9 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.5.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivant). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue de 90° à 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesures d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesures plantation.

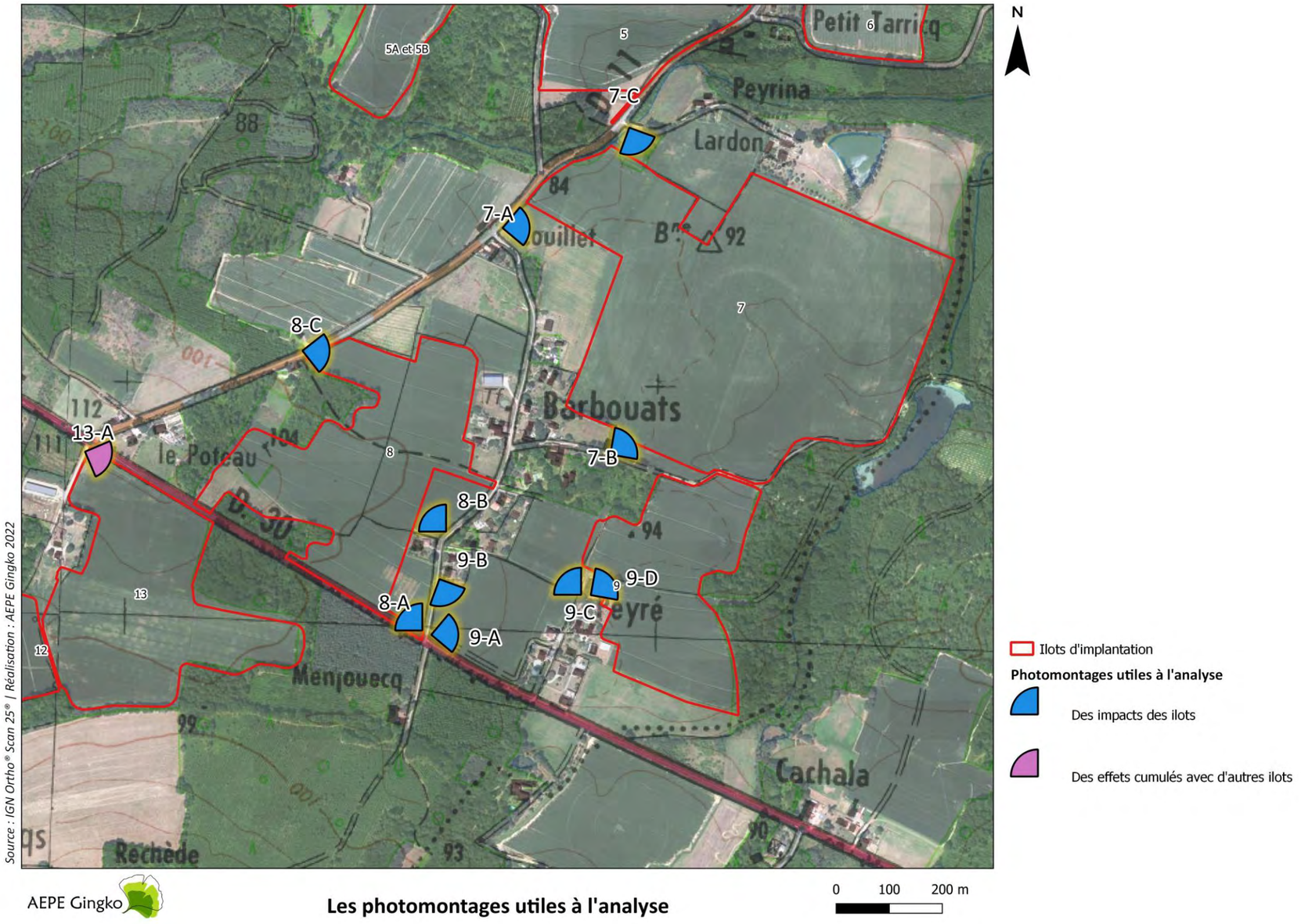

Carte 60 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.5.3.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 7, 8 ET 9 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 18 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Couillet	Modérée	Compte tenu de l'éloignement vis-à-vis des zones de projet et des enjeux écologiques, les mesures suivantes sont préconisées : Maintien de la distance entre le lieu-dit et la future centrale pour éviter les vues franches et proches sur le projet. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet et ainsi d'éviter les visibilités lointaines non filtrées tout en renforçant un corridor écologique.	Les photomontages montrent que l'éloignement combiné à l'aménagement d'une double haie bocagère masquent totalement les vues vers l'ilot 7. Le maintien de la distance entre le lieu-dit et l'ilot 8 permet des vues lointaines filtrées par des éléments arborés individuels.	7-A et 8-C	Faible	\ \	\ \	Faible
Lardon/Peyrina	Forte	Dans le contexte semi-éloigné des deux lieux-dits : Conservation des structures arborées existantes qui permettent d'ores et déjà de filtrer les vues vers le projet. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant à la fois d'habiller les abords immédiats du projet et de maintenir un éloignement minimal entre le lieu-dit et la centrale photovoltaïque.	D'après la vue photomontée avec projet éco-paysager, le maintien des structures arborées permet de masquer totalement les vues depuis la route d'accès aux hameaux. Néanmoins, la couverture arborée n'est pas homogène ce qui engendre des perceptions. Ces dernières sont cependant peu marquantes.	7-C	Faible	\ \	\ \	Très faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Barbouats	Forte	Compte-tenu de l'effet d'encerclement du lieu-dit et de la moindre présence du couvert arboré aux abords des zones de projet, les mesures suivantes sont proposées : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités afin d'éviter les perceptions proches non filtrées vers le projet à l'ouest et à l'est du hameau tout en renforçant la présence du bocage. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet, d'éviter les visibilités lointaines et proches non filtrées tout en renforçant un corridor écologique au nord du hameau.	L'ensemble des photomontages illustre que les centrales photovoltaïques ne sont pas visibles depuis le hameau grâce aux aménagements éco-paysagers. Les haies bocagères permettent de masquer totalement le projet à l'est et à l'ouest de Barbouats. Depuis le sud, les plantations filtrent grandement les visibilités.	7-B, 8-B, 9-B	Faible à modéré	\ \	\ \	Faible à modéré
Peyré	Forte	Compte-tenu de la moindre présence du couvert arboré aux abords des zones de projet, la mesure suivante est proposée : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités afin d'éviter les perceptions proches non filtrées vers le projet tout en renforçant la présence du bocage.	D'après les photomontages, les mesures proposées permettent de masquer quasiment totalement le projet depuis le lieu-dit. Seule la partie supérieure des panneaux est visible au-dessus de la haie bocagère.	9-C, 9-D	Faible	\ \	\ \	Faible
Axes de communication								
RD 30	Forte	Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale sur la lisière sud de l'ilot 8 (le long de la RD 30).	Les photomontages montrent que les différents aménagements ont pour conséquence de filtrer les perceptions depuis l'axe. Quelques ouvertures visuelles persistent et mettent en valeur le projet dans son contexte paysager comme exprimé dans la **stratégie globale d'aménag**ement.	9-A et 8-A	Modéré	Depuis l'ilot 13, les perceptions sont totalement masquées par la présence des boisements.	13-A	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
RD 11	Modérée à forte	Dans la perspective de conserver l'alternance d'ambiances fermées et ouvertes typiques des clairières de l'arrière-pays du Marsan et de masquer ponctuellement le projet : Conservation des structures arborées existantes qui permettent d'ores et déjà de filtrer les vues vers le projet. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet et ainsi d'éviter les visibilités lointaines non filtrées tout en renforçant un corridor écologique. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant à la fois d'habiller et de mettre en valeur les abords immédiats du projet, de maintenir un éloignement minimal entre l'axe et la centrale photovoltaïque.	Au vu des photomontages, il apparait que le fonctionnement visuel entre l'axe et les ilots est contrasté. D'une part, la séquence la plus au nord est protégée visuellement grâce au masque végétal de la ripisylve préservée. D'autre part, la portion qui longe l'ilot 8 bénéficie de perceptions proches et franches répondant à une volonté de mise en valeur ponctuelle du projet et de préservation du contexte paysager basé sur une alternance affirmée entre des ambiances ouvertes agricoles et des ambiances fermées boisées.	8-C et 7-A	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Patrimoine								
Eléments bâtis protégés au titre des articles L. 151-19 du PLUi Grenadois	De modérée à forte	Cf. Lardon, Peyré et Barbouats	Les éléments bâtis protégés sont répartis entre Lardon, Barbouats et Peyré, l'analyse montre que ces éléments sont très peu exposés à des perceptions vers les ilots d'implantation.	9-C, 9-D, 7-B, 8-B, 9-B, 7-C	Faible	\ \	\ \	Faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

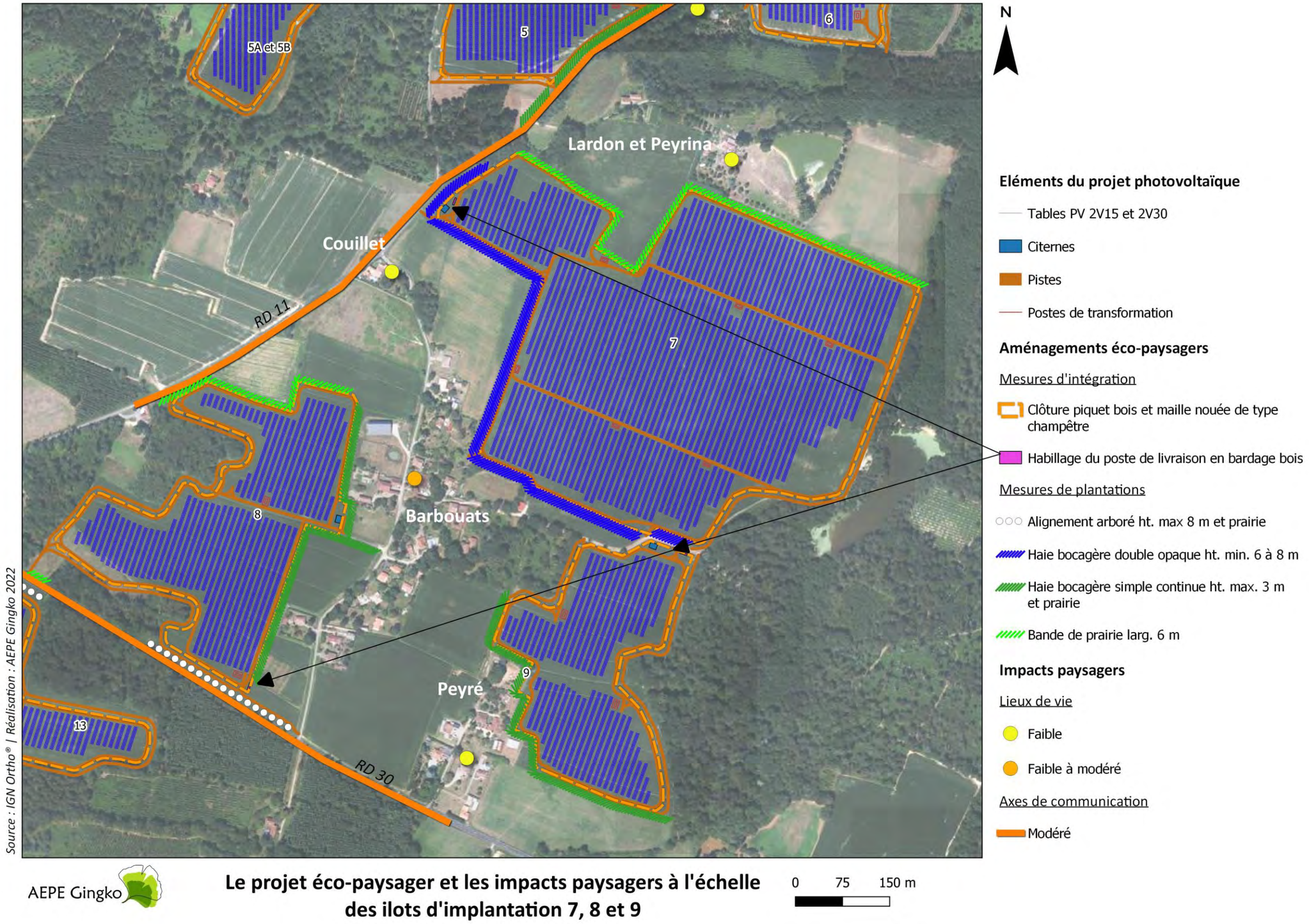

Carte 61 : Le projet éco-paysagers et les impacts à l'échelle des ilots 7,8 et 9

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.6. ILOTS D'IMPLANTATION 10 ET 11

VIII.6.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS 10 ET 11

VIII.6.1.1. COMPOSITION DES ILOTS 10 ET 11

Les ilots d'implantation 10 et 11 sont localisés à proximité l'un de l'autre et présentent des caractéristiques similaires. Cette configuration amène à analyser leur composition de manière commune. Ils représentent ensemble une surface de 61 ha (50 ha pour l'ilot 10ha et 11ha pour l'ilot 11) actuellement occupée par la culture du maïs et localisée au nord-ouest du bourg de Maurrin. Quelques éléments bâtis du bourg bénéficient d'une protection patrimoniale prescrite par le PLUi Grenadois : l'église, deux calvaires, des bâtiments agricoles anciens et des habitations. Le paysage des zones de projet est illustré par la carte page suivante.

Les deux ilots apparaissent comme une entité unique mais sont tout de même séparés par une piste permettant de joindre directement le bourg de Maurrin au lieu-dit des Barrères. L'ilot 10 est, quant à lui, divisé en deux par un cours d'eau temporaire qui le traverse d'ouest en est.

L'environnement immédiat des deux ilots est marqué par la présence de nombreux lieux de vie et se caractérise par une ambiance semi-ouverte alternant haies bocagères, boisements et parcelles agricoles. Ce contexte a pour effet de limiter l'allongement des visibilités aux lisières boisées qui entourent les ilots. La répartition aléatoire du couvert végétal permet certes, de masquer totalement la zone de projet ou de filtrer partiellement les perceptions mais elle favorise aussi les vues franches lorsque la trame végétale s'efface. C'est notamment le cas depuis le lieu-dit des Barrères : l'absence de structures arborées autour du hameau permet de larges ouvertures visuelles vers la zone de projet. Malgré la présence de deux boisements à l'intérieur de la zone de projet qui filtrent ponctuellement les visibilités, la topographie légèrement pentue du nord vers le sud a tendance à accentuer ce phénomène et favorise ainsi l'allongement des perceptions à travers les ilots depuis la RD 11 et depuis la sortie de bourg nord de Maurrin.



Photo 65 : Depuis les Barrères, les perceptions à l'intérieur de la zone de projet sont longues mais limitées par les boisements qui entourent les deux ilots



Photo 66 : Quelques sujets individuels et bosquets viennent ponctuer les visibilités

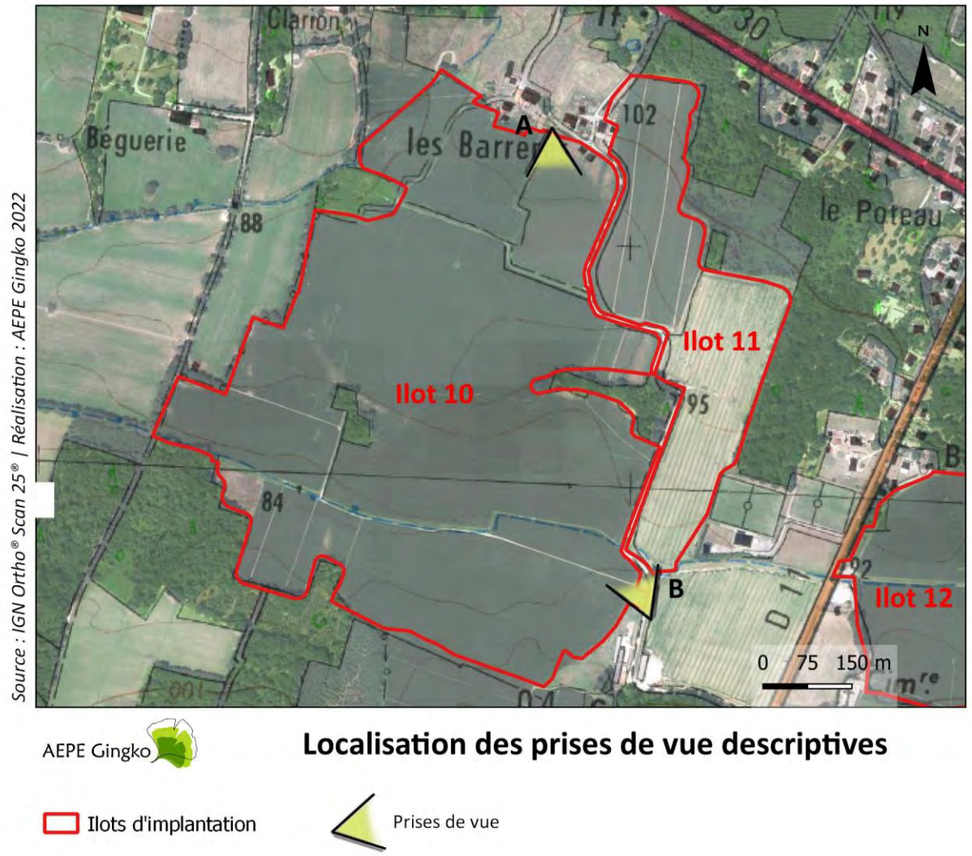

Carte 62 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

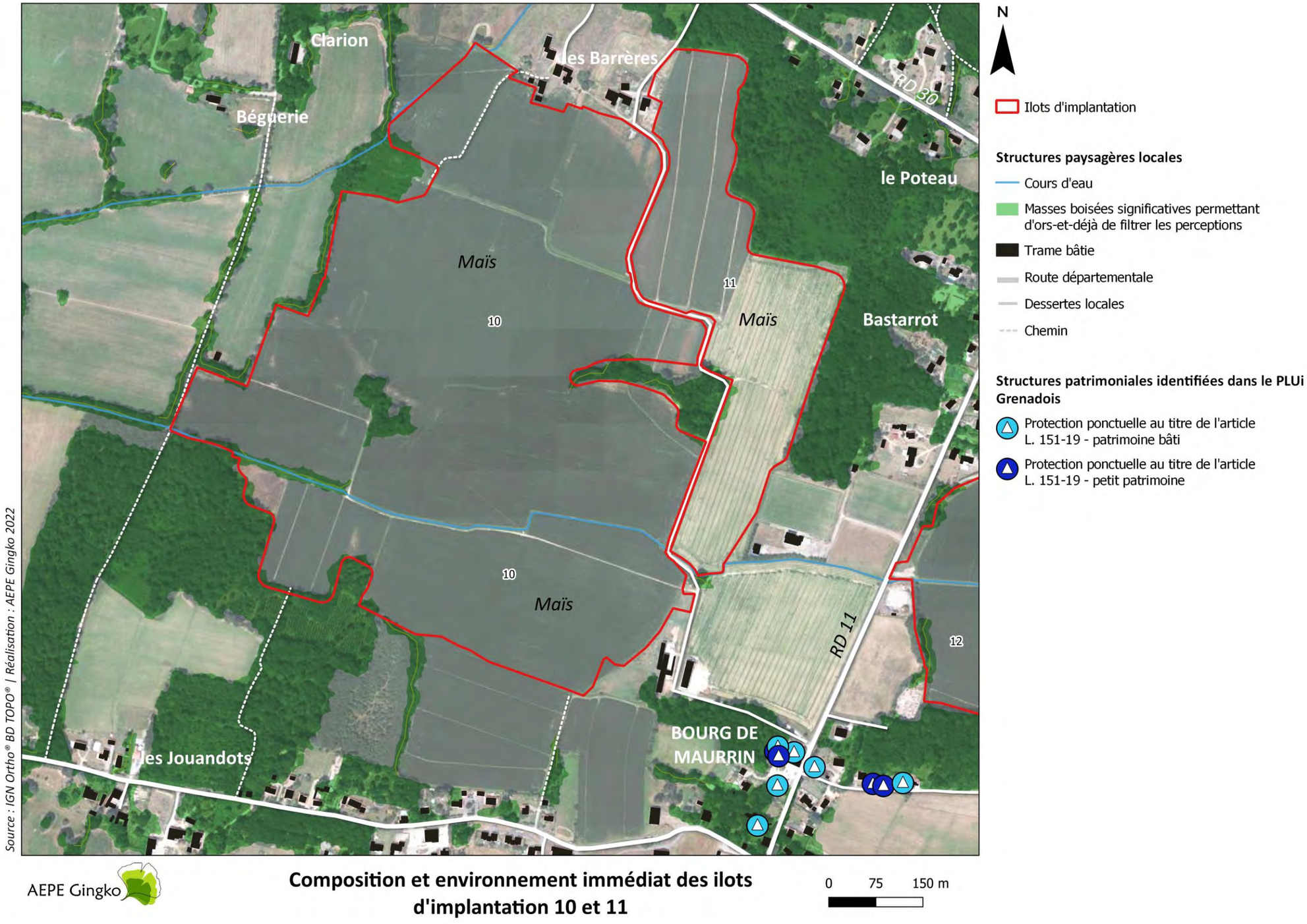

Carte 63 - Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 10 et 11

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.6.1.2. EVOLUTION DES PAYSAGES

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

Concernant les ilots 10 et 11, on observe les principales évolutions paysagères suivantes :

- Le couvert végétal a légèrement reculé depuis les années 50. Il apparait que les deux bosquets implantés actuellement à l'intérieur de l'ilot 10 ne faisaient qu'un jusqu'à la fin des années 60. A partir de cette période, la partie centrale du boisement est défrichée pour laisser place à des parcelles agricoles. Le défrichement se fait aussi en relation avec le développement de l'habitat individuel. Ce processus s'observe particulièrement avec l'extension du hameau du Poteau à partir de la fin des années 60 au nord-est des zones d'étude.

- Entre 1968 et 1982, le phénomène de remembrement s'accélère et l'on constate la disparition des petites parcelles au profit de vastes étendues cultivées. Cela s'accompagne par un effacement progressif de la strate bocagère et de la trame viaire qui permettait d'accéder aux surfaces agricoles ;

- La présence du cours d'eau temporaire qui scinde l'ilot 10 en deux n'est pas vraiment visible avant la photo aérienne de 2002. En revanche, le chemin qui le borde est attesté dès les années 50 tout comme celui qui permet, à l'heure actuelle de distinguer l'ilot 10 de l'ilot 11.

Pour l'ilot 10 et l'ilot 11, l'analyse révèle que les zones d'étude ont subi des transformations dues à l'évolution des pratiques agricoles tout au long du XXe siècle. Les lisières boisées sont relativement pérennes excepté pour ce qui est du boisement interne dont la partie centrale a aujourd'hui disparu. Le chemin qui sépare les deux ilots apparait aussi comme une structure qui a perduré à travers le temps. En revanche, la trame bocagère qui caractérisait le paysage des deux ilots a pratiquement totalement été supprimée. La conservation et/ou la restauration de ce boisement et des structures bocagères ainsi que le maintien du chemin localisé entre les deux ilots sont donc des éléments à prendre en compte dans l'élaboration du projet et notamment dans les mesures d'accompagnement paysagères.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

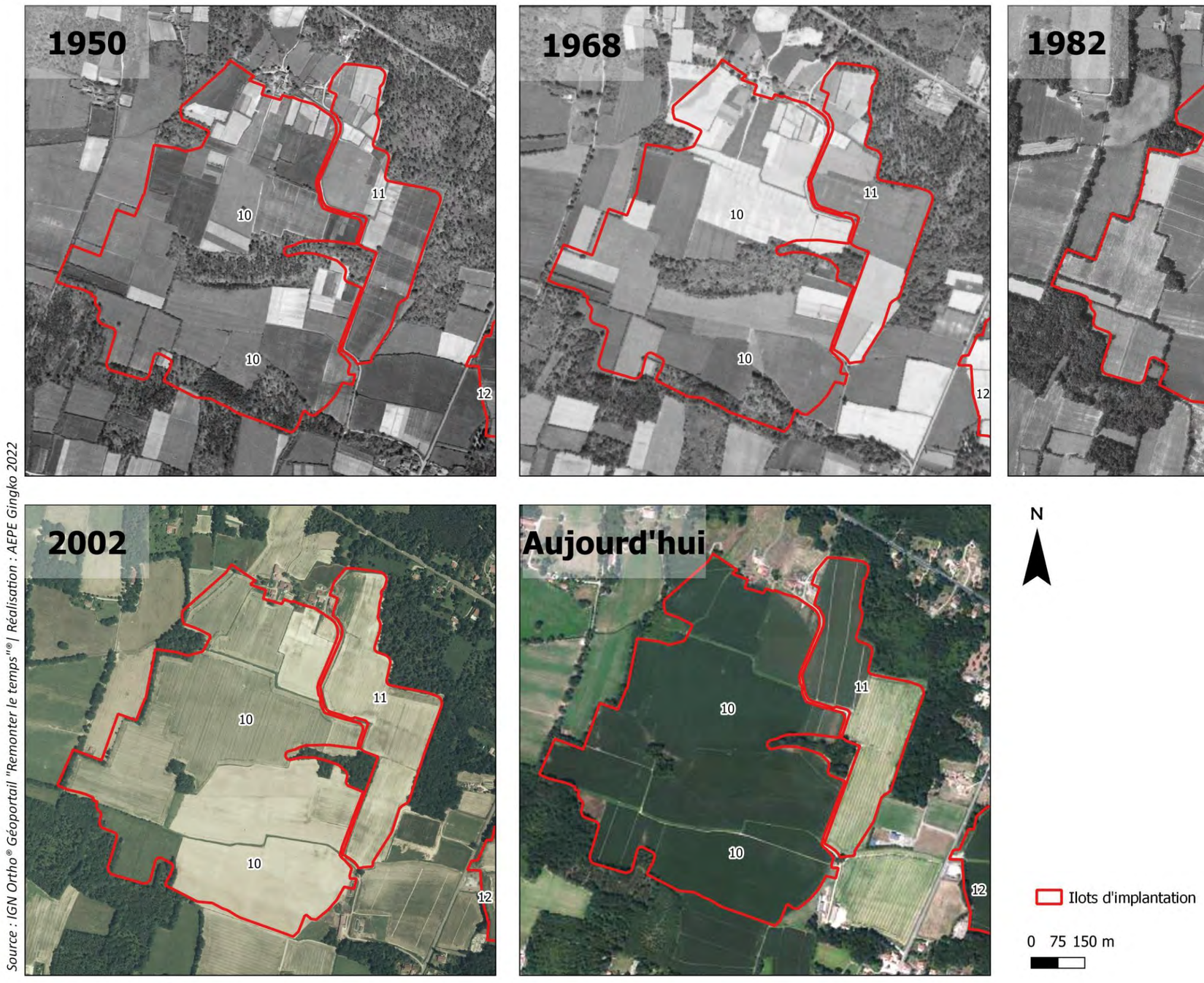

Carte 64 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.6.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante. Les mesures proposées en réponse à l'évaluation des sensibilités paysagères potentielles sont représentées à la suite de cette première carte.

Tableau 19 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec mesures éco-paysagères proposées

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Clarion	Modérée	Compte tenu de l'éloignement préexistant qui existe entre les hameaux et le projet et de leur environnement immédiat relativement peu arboré, les mesures suivantes sont proposées : Maintien de la distance entre le lieu de vie et la future ferme photovoltaïque pour éviter les vues franches sur le projet. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif d'éviter les visibilités lointaines non filtrées et de renforcer un corridor écologique.
	La Tuilerie	Modérée	
	Les Barrères	Forte	Compte tenu du contexte paysager très ouvert des abords du hameau, la mesure suivante est proposée : Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet et d'éviter ainsi les perceptions proches franches tout en renforçant un corridor écologique.
	Bastarrot	Modérée	L'environnement immédiat en direction du projet est marqué ponctuellement par la végétation. En revanche, les covisibilités sont favorisées entre la silhouette du bourg de Maurrin et le projet depuis les abords de la RD 11 (nord du bourg) et le sud de Bastarrot. Dans ce cadre il est proposé les mesures suivantes :
	Bourg de Maurrin y compris éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du PLUi Grenadois	Modérée	
	RD 11	Modérée	Conservation des structures arborées existantes. Maintien de la distance entre le lieu-dit et la future ferme photovoltaïque pour éviter les vues franches sur le projet. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités afin d'éviter les perceptions non filtrées vers le projet.
	RD 30	Modérée	La mesure suivante a pour objectif premier de protéger visuellement les Barrères, Clarion et la Tuilerie mais permet aussi, en secondaire, de minimiser les perceptions depuis l'axe : Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif de masquer presque totalement le projet et éviter ainsi les visibilités lointaines non filtrées tout en renforçant un corridor écologique
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs les plus fréquentés.
			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

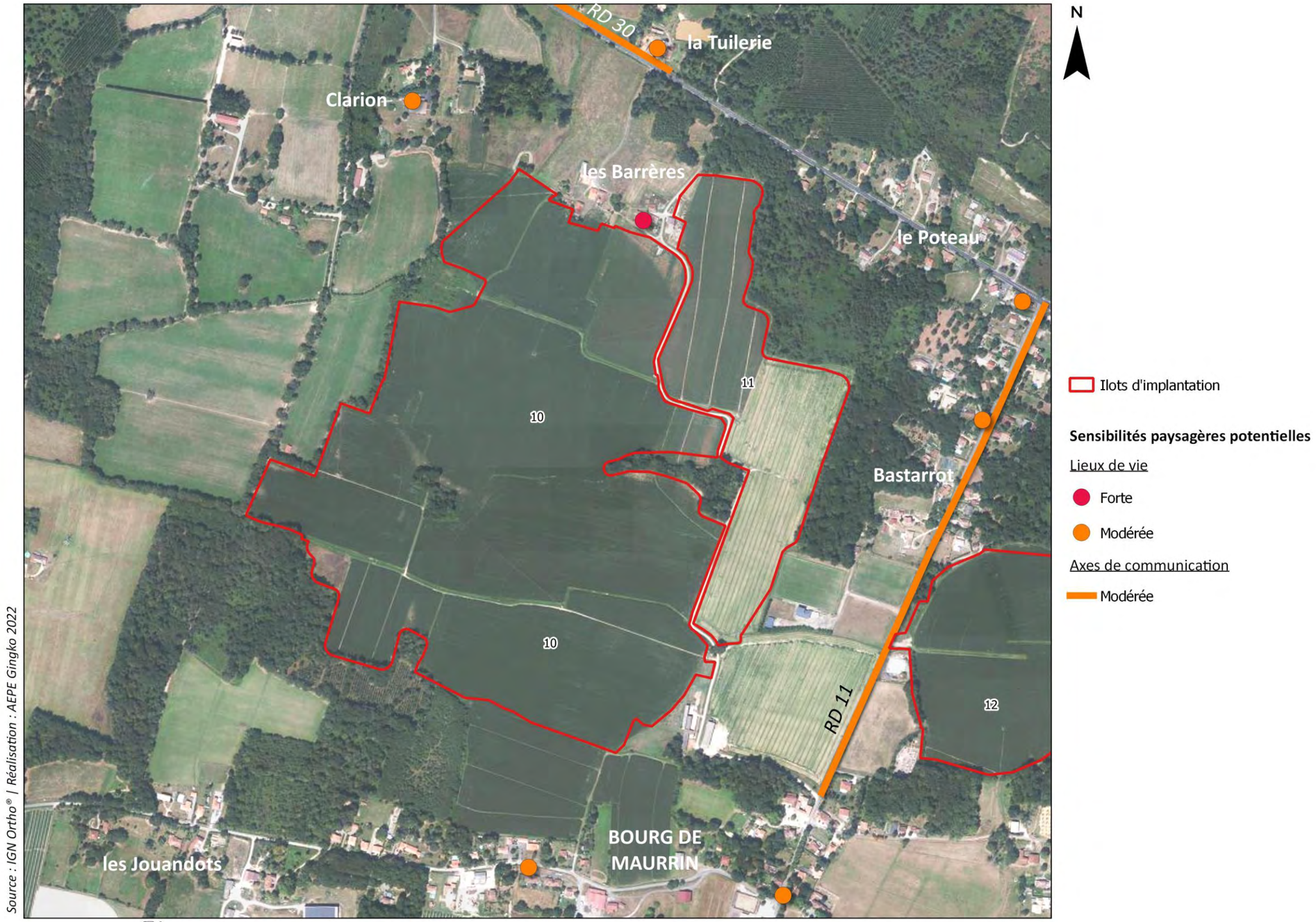

Carte 65 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots d'implantation 10 et 11

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

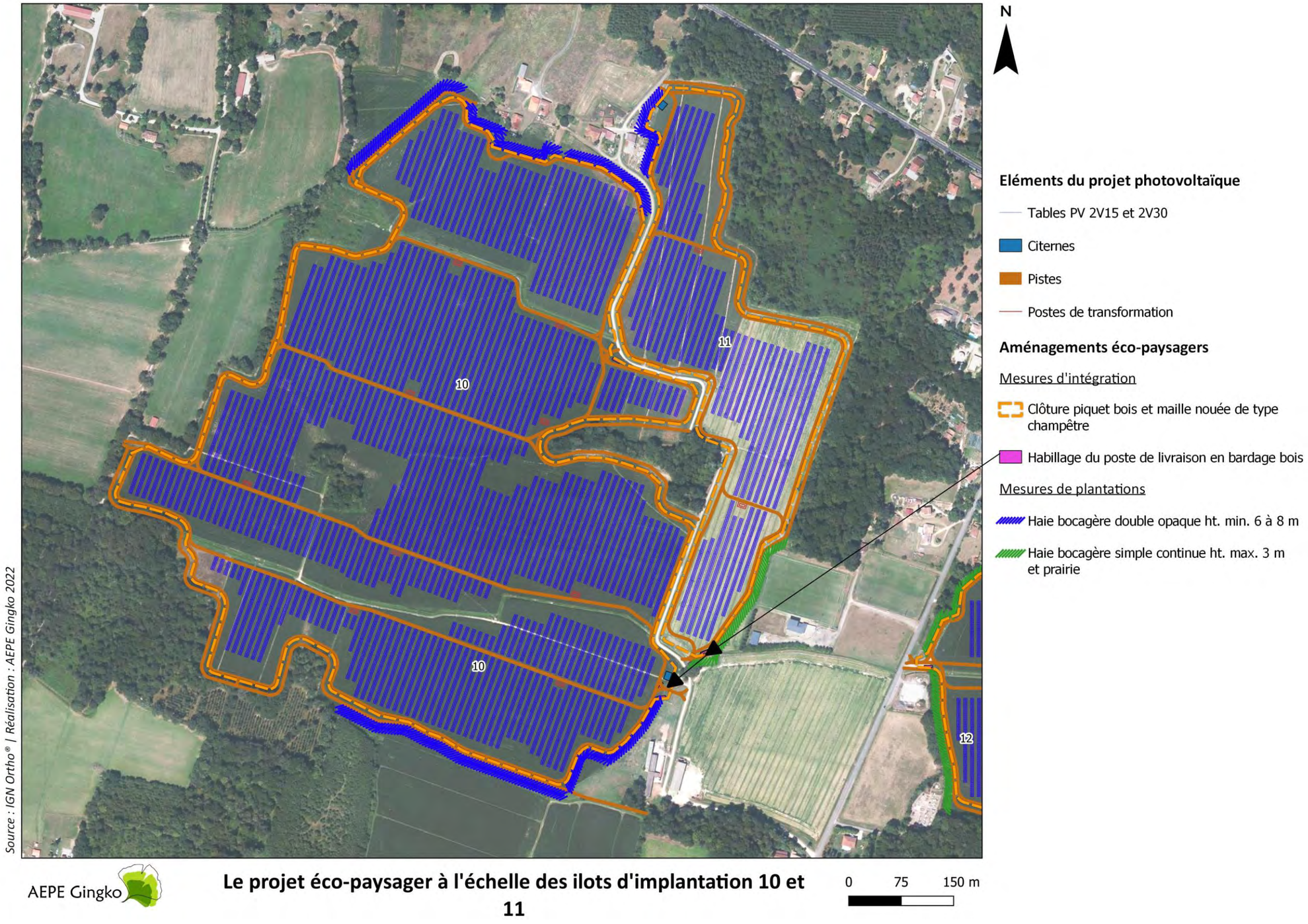

Carte 66 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots 10 et 11

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.6.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS D'IMPLANTATION 10 ET 11 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.6.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivant). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue d'environ 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesures d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesures de plantation.

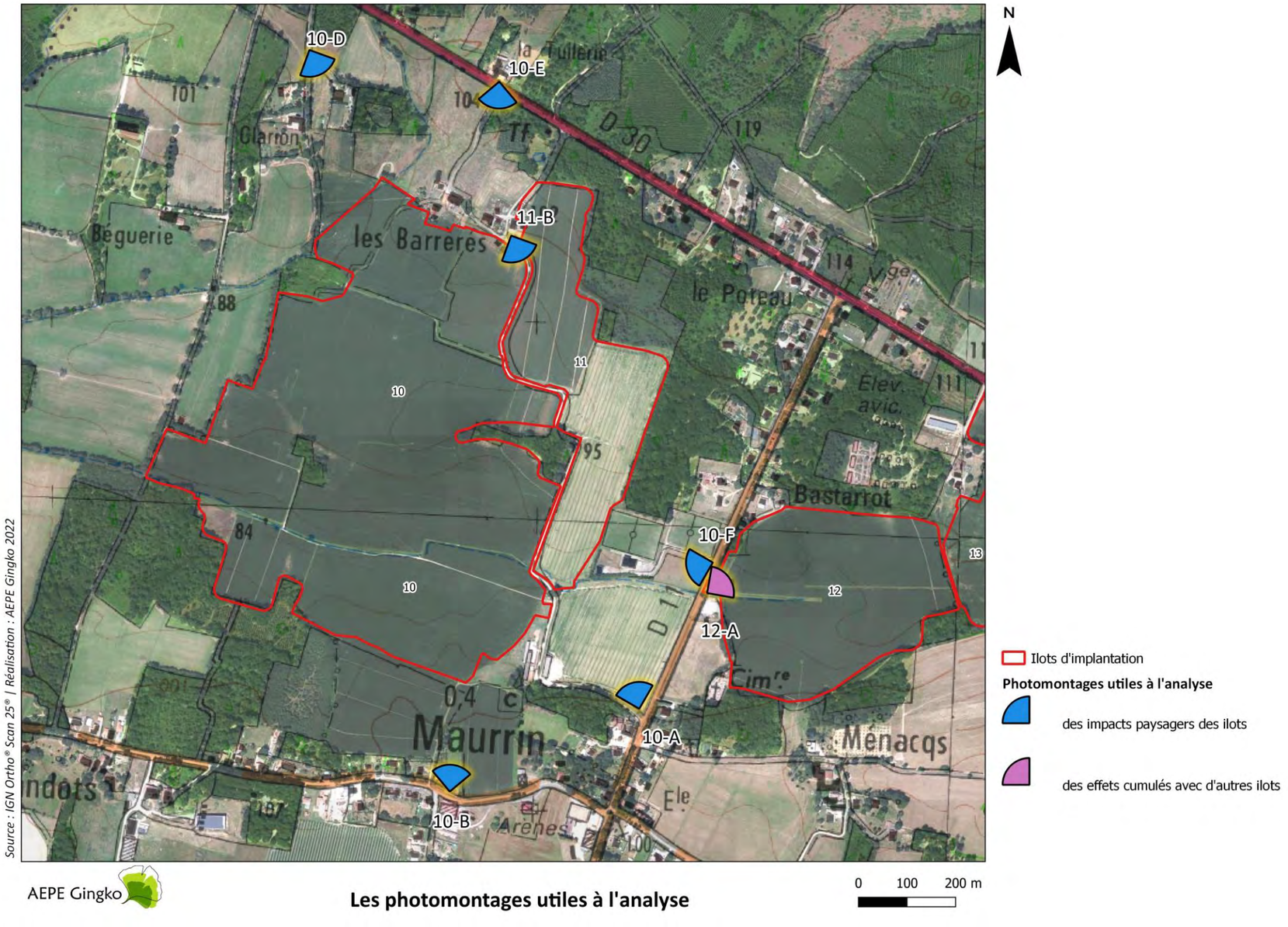

Carte 67 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.6.3.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 10 ET 11 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 20 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Clarion	Modérée	Compte tenu de l'éloignement préexistant qui existe entre les hameaux et le projet et de leur environnement immédiat relativement peu arboré, les mesures suivantes sont proposées : Maintien de la distance entre le lieu de vie et la future ferme photovoltaïque pour éviter les vues franches sur le projet. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif d'éviter les visibilités lointaines non filtrées et de renforcer un corridor écologique.	Le photomontage montre que la mesure d'éloignement permet de n'apercevoir la ferme photovoltaïque que de manière partielle et lointaine depuis le lieu-dit. Elle est ainsi à peine perceptible grâce à la présence de la haie tout au gauche du point de vue.	10-D	Faible	\ \	\ \	Faible
La Tuilerie	Modérée		D'après la vue photomontée avec projet éco-paysager, la mesure permet de masquer presque totalement la ferme photovoltaïque depuis la Tuilerie et ne laisse la ferme photovoltaïque que perceptible en vue lointaine et partielle.	10-E	Faible	\ \	\ \	Faible
Les Barrères	Forte	Compte tenu du contexte paysager très ouvert des abords du hameau et de la proximité du projet, la mesure suivante est proposée : Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet et d'éviter ainsi les perceptions proches franches tout en renforçant un corridor écologique.	Les photomontages montrent que depuis le sud du hameau, la mesure paysagère permet de masquer totalement l'ilot 10 tandis que l'ilot 11 n'apparait que dans la fenêtre visuelle permise par le chemin. D'autre part, depuis la RD30 une covisibilité partielle persiste entre la ferme photovoltaïque et les habitations grâce aux variations du relief et malgré la présence de la double haie.	10-E, 11-B	Modéré	\ \	\ \	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Bastarrot	Modérée	L'environnement immédiat en direction du projet est marqué ponctuellement par la végétation. En revanche, les covisibilités sont favorisées entre la silhouette du bourg et le projet depuis les abords de la RD 11 (nord du bourg) et le sud de Bastarrot. Dans ce cadre il est proposé les mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes. Maintien de la distance entre le lieu-dit et la future ferme photovoltaïque pour éviter les vues franches sur le projet. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités afin d'éviter les perceptions non filtrées vers le projet.	D'après le photomontage, les mesures proposées permettent de masquer quasiment totalement le projet depuis la sortie sud du hameau de Bastarrot. Seule la partie supérieure des panneaux photovoltaïques est visible et ce, de manière filtrée par la végétation préexistante et le bâti.	10-F	Faible	\ \	\ \	Faible
Bourg de Maurrin	Modérée		Depuis différents secteurs du bourg, il apparait que les mesures proposées favorisent les vues partielles et lointaines vers la ferme photovoltaïque. Cependant, depuis l'entrée nord du bourg, une covisibilité lointaine et partielle persiste entre la silhouette du bourg et le projet.	10-A, 10-B, 10-F,	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Axes de communication								
RD 30	Modérée	La mesure suivante a pour objectif premier de protéger visuellement les Barrères, Clarion et la Tuilerie mais permet aussi, en second, de minimiser les perceptions depuis l'axe : Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif de masquer presque totalement le projet et éviter ainsi les visibilités lointaines non filtrées tout en renforçant un corridor écologique	Au même titre que pour le lieu-dit la Tuilerie, la mesure a pour effet de maquer presque totalement le projet depuis cette portion de l'axe. La ferme photovoltaïque reste néanmoins visible de manière lointaine et partielle.	10-E	Faible	\ \	\ \	Faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
RD 11	Modérée	Cf. Maurrin et Bastarrot	Au vu des photomontages, il apparait que l'axe est relativement protégé visuellement par les mesures proposées. Le projet ne reste ainsi que perceptible de manière partielle et lointaine.	10-A et 10-F	Faible	L'ilot 12 est implanté à l'est de l'axe, l'ouverture visuelle principale vers cette zone de projet se concentre en sortie du hameau Bastarrot. La séquence entre la sortie du bourg de Maurrin et le lieu-dit Bastarrot bénéficie de perceptions simultanées vers les ilots 10 ,11 et 12 même si elles sont filtrées.	12-A	Faible à modéré
Patrimoine								
Eléments protégés au titre des articles L. 151-19 du PLUi Grenadois au sein du bourg de Maurrin	Modérée	Cf. Maurrin et bastarrot	Les mesures proposées permettent d'apercevoir le projet partiellement et lointainement. Néanmoins, il existe une covisibilité entre la silhouette du bourg et la ferme photovoltaïque. Cette covisibilité est accentuée par la présence du clocher de l'église, édifice protégé par le PLUi.	10-A, 10-B, 10-F,	Modéré	\ \	\ \	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

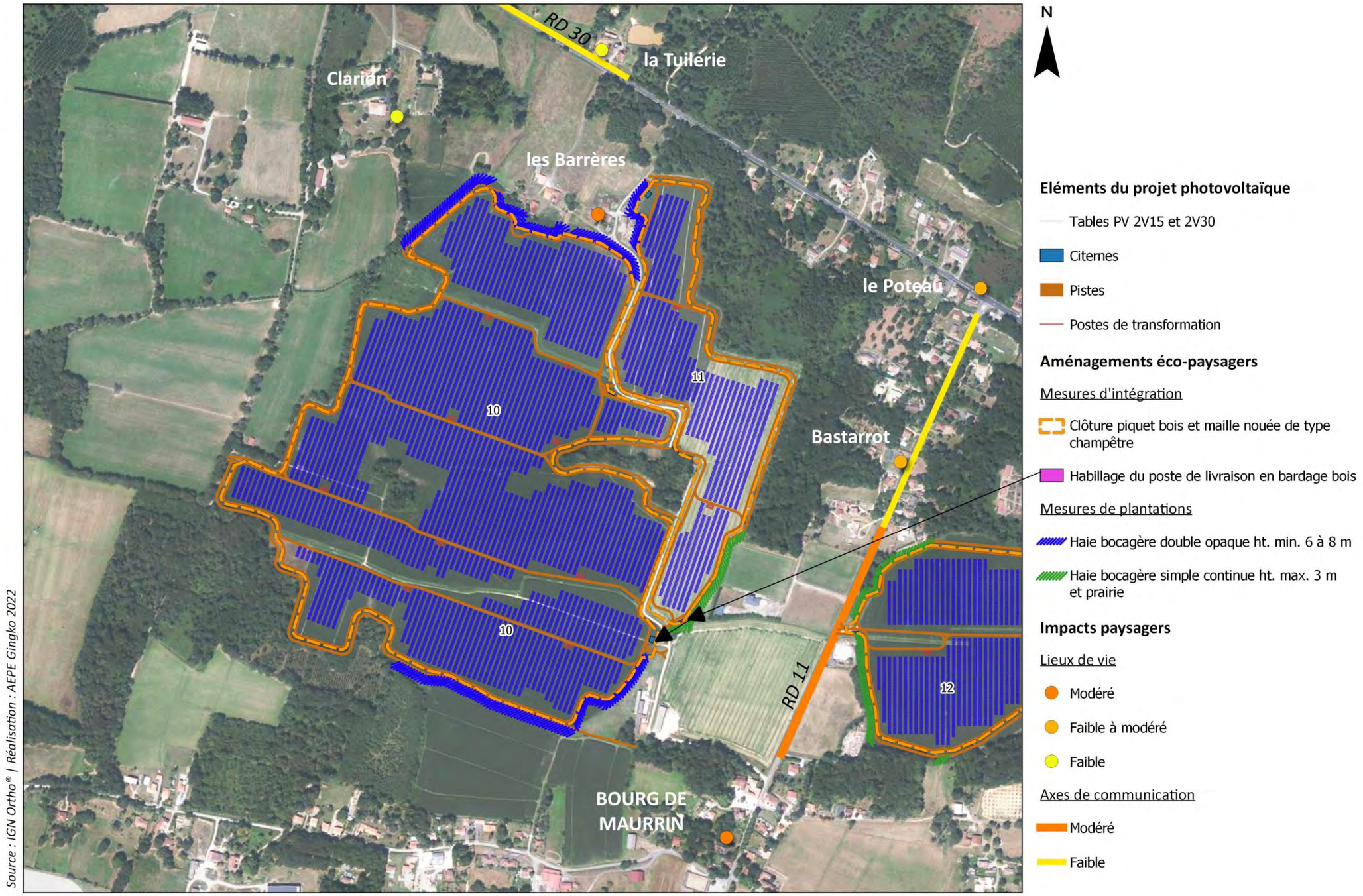

Carte 68 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle des ilots 10 et 11

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.7. ILOTS D'IMPLANTATION 12 ET 13

VIII.7.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS 12 ET 13

VIII.7.1.1. COMPOSITION DES ILOTS 12 ET 13

Les ilots d'implantation 12 et 13 sont localisés au nord du bourg de Maurrin représentent ensemble une surface d'environ 29 ha (soit 15.3 ha pour l'ilot 12 et 13.7 ha pour l'ilot 13) occupé actuellement par la culture du maïs. Leur proximité et les caractéristiques communes qu'ils partagent amènent à effectuer leur analyse de concert. La composition des ilots est illustrée par la carte suivante et les photos ci-jointes.

Le paysage des ilots peut être assimilé comme une variation des clairières de l'arrière -pays de Marsan. En effet, Les zones de projet se caractérisent par un ensemble de parcelles agricoles très ouvertes, ne comportant pas de végétation interne mais dont les lisières sont boisées. Néanmoins, la présence d'axes de communication structurants et la proximité de plusieurs lieux de vie font que ces sites de projet sont moins isolés visuellement que les ilots 2,3 et 4.

L'environnement immédiat est donc marqué à la fois par le couvert végétal et par des lieux de fréquentation dont la présence génère des ouvertures visuelles sur les zones de projet. Les plus proches sont Bastarrot et la RD 11 à l'ouest et le Poteau et la RD 30 au nord. Le bourg de Maurrin est tenu à distance visuellement de ces ilots par un boisement au sud. Notons qu'un four et une maison entre le Poteau et Bastarrot font l'objet d'une protection patrimoniale au titre de l'article L.151-19 du PLUi Grenadois. L'intérieur des ilots étant peu accessible, les visibilités se concentrent depuis les abords où la végétation s'efface, plus spécifiquement depuis la RD 30 et la RD 11 au sud de Bastarrot. Les zones de projet apparaissent alors de manière peu ou non filtrées. La topographie interne relativement aplanie combinée à l'absence de structures arborées à l'intérieur des ilots permet aussi l'allongement des vues. Ces perceptions sont tout de même contenues par le couvert végétal répartis aux alentours.



Photo 67 : Depuis la RD 30, les perceptions sont lointaines et limitées par les structures végétales situées sur le pourtour des zones de projet



Photo 68 : Depuis la RD 11 et le sud de Bastarrot, la strate arbustive permet de filtrer les visibilités vers l'ilot 12

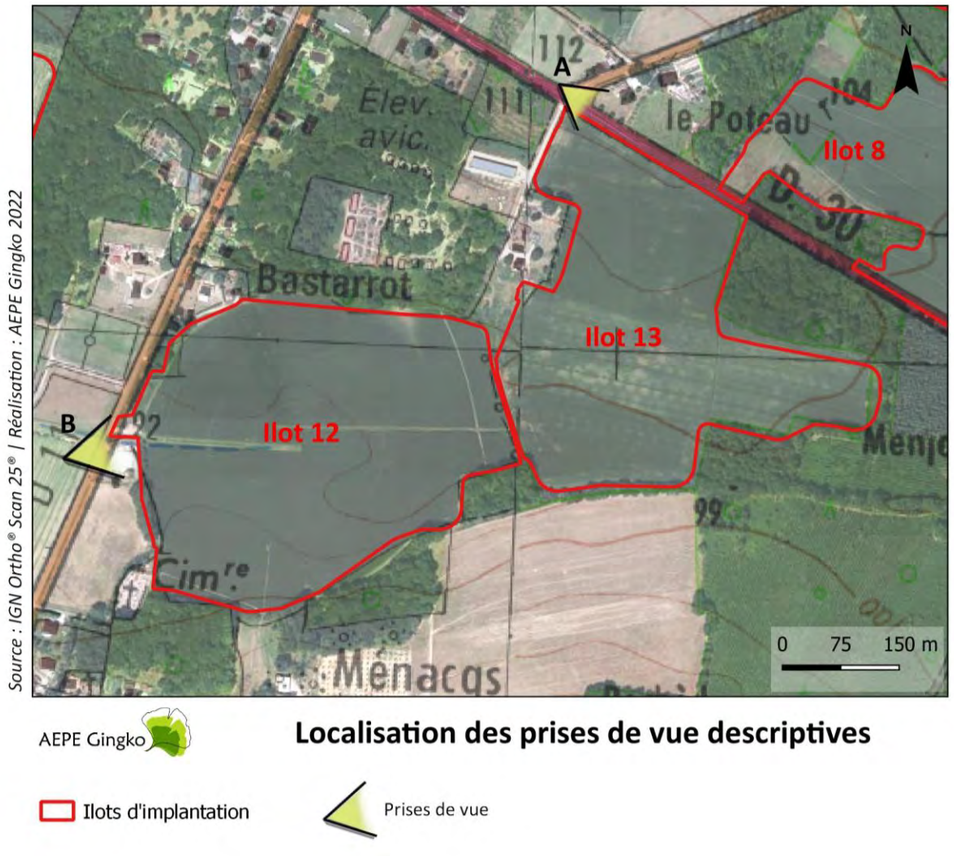

Carte 69 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

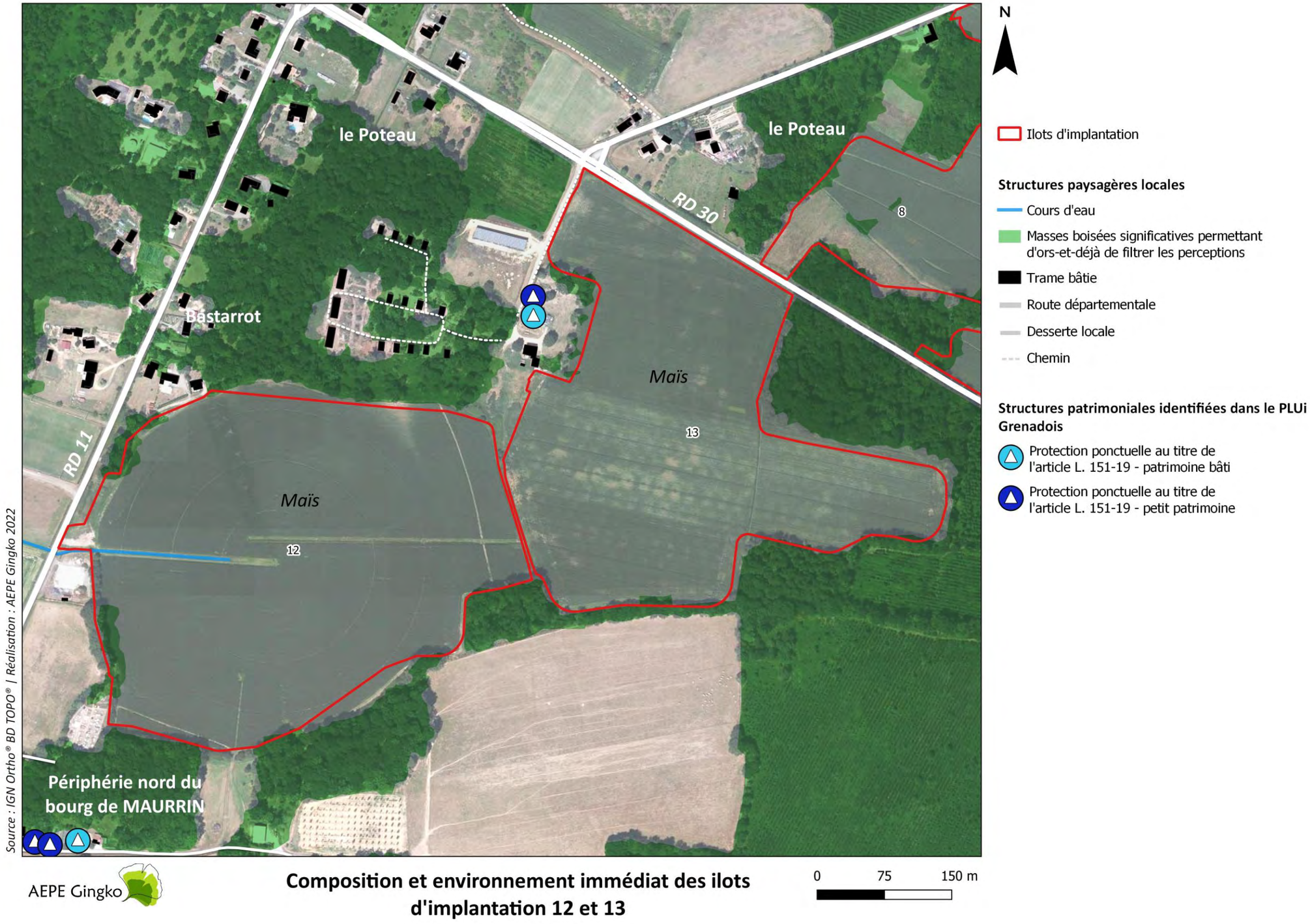

Carte 70 - Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 12 et 13

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.7.1.2. EVOLUTION DES PAYSAGES

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

Concernant les ilots 12 et 13, on observe les principales évolutions paysagères suivantes :

- L'ensemble des cartes montrent que les deux ilots ont toujours eu une vocation majoritairement agricole. En dehors de deux espaces boisés au nord et au sud de l'ilot 12 dont la disparition est attestée par la vue aérienne de 2002, les opérations de défrichage se concentrent en dehors au sud de l'ilot 13. Le linéaire boisé qui caractérise la lisière sud de l'ilot 13 est un reliquat de cet ancien boisement. Excepté ces trois éléments, les lisières boisées ont peu bougé depuis 1950 ;

- Les deux ilots subissent un phénomène de remembrement entre 1950 et 2002. Ce processus a pour effet de faire disparaitre le découpage complexe du parcellaire agricole, les chemins qui permettaient d'accéder aux champs et enfin la trame bocagère. L'effacement du bocage intervient principalement après 1982. Avant cette date, on note la présence de deux structures bocagères majeures : la première séparait l'ilot 13 de l'ilot 12 et la seconde divisait l'ilot 12 en 2.

- Les principaux lieux de fréquentation sont fixés dès la 1950. Cette séquence de la RD 30 se caractérise par un double alignement arboré qui disparait progressivement à partir de 1982. Après cette même date, on peut constater un développement résidentiel au sud de Bastarrot et le Poteau et l'installation/la modernisation de l'élevage de canards situés aujourd'hui au nord-ouest des ilots.

Pour ce groupe d'ilots, l'analyse montre des changements structurels similaires à ceux que subit l'ensemble des zones de projet et qui correspondent à l'évolution des pratiques agricoles au XXe siècle. La pérennité de la structure paysagère de la clairière du Marsan et de ses lisières boisées fermées ponctuées d'ouvertures visuelles ainsi que la disparition du bocage à l'intérieur des sites de projet et l'alignement arboré qui existait le long de la RD 30 apparaissent comme des composantes à prendre en compte dans le futur projet notamment dans la recherche de mesures d'intégration paysagères.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

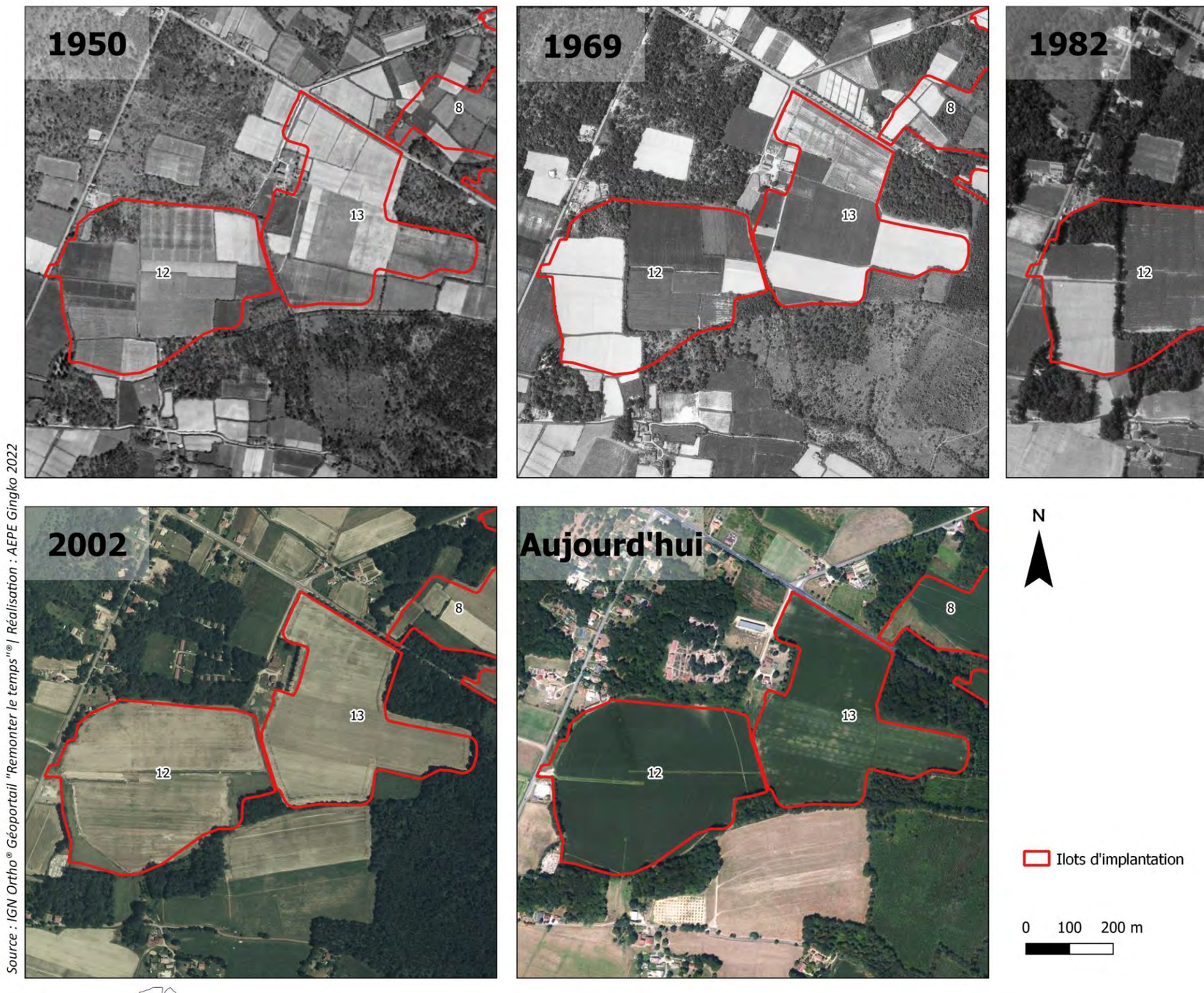

Carte 71 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.7.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante. Les mesures proposées en réponse à l'évaluation des sensibilités paysagères potentielles sont représentées à la suite de cette première carte. Bien que notifié sur la carte, le bourg de Maurrin, ne sera pas analysé ici car tenu à distance visuelle de ces ilots, la sensibilité paysagère potentielle modérée du bourg concerne surtout les ilots 10 et 11 localisés au nord-ouest de celui-ci.

Tableau 21 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec mesures éco-paysagères proposées

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Le Poteau	Modérée	Les habitations du hameau sont tenues à distance des zones de projet par l'intermédiaire de la RD 30 et de boisements, dans la perspective de filtrer partiellement les visibilités, les mesures suivantes sont proposées : Maintien de la distance entre le lieu de vie et la future centrale pour éviter les vues franches sur le projet. Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale sur la lisière nord de l'ilot 13 (le long de la RD 30).
	Bastarrot	Modérée	Les secteurs les plus exposés sont à la sortie sud et l'ouest du lieu-dit, les mesures suivantes sont proposées afin de gérer les visibilités et répondre aux enjeux écologiques : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités afin d'éviter les perceptions non filtrées proches vers le projet au sud-est de Bastarrot. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet, de séparer visuellement l'ilot 12 de l'ilot 13 et de renforcer un corridor écologique.
	RD30	Forte	L'axe est considéré comme un lieu de découverte privilégié du projet, la mesure suivante est adaptée à la mise en valeur ponctuelle du projet depuis la sortie est du lieu-dit le Poteau : Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale sur la lisière nord de l'ilot 13 (le long de la RD 30).
	RD11	Modérée	L'environnement immédiat en direction du projet est marqué ponctuellement par la végétation, la mesure suivante est proposée : Conservation et renforcement des structures arborées et arbustives existantes par la plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités depuis l'axe.
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs les plus fréquentés.
			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

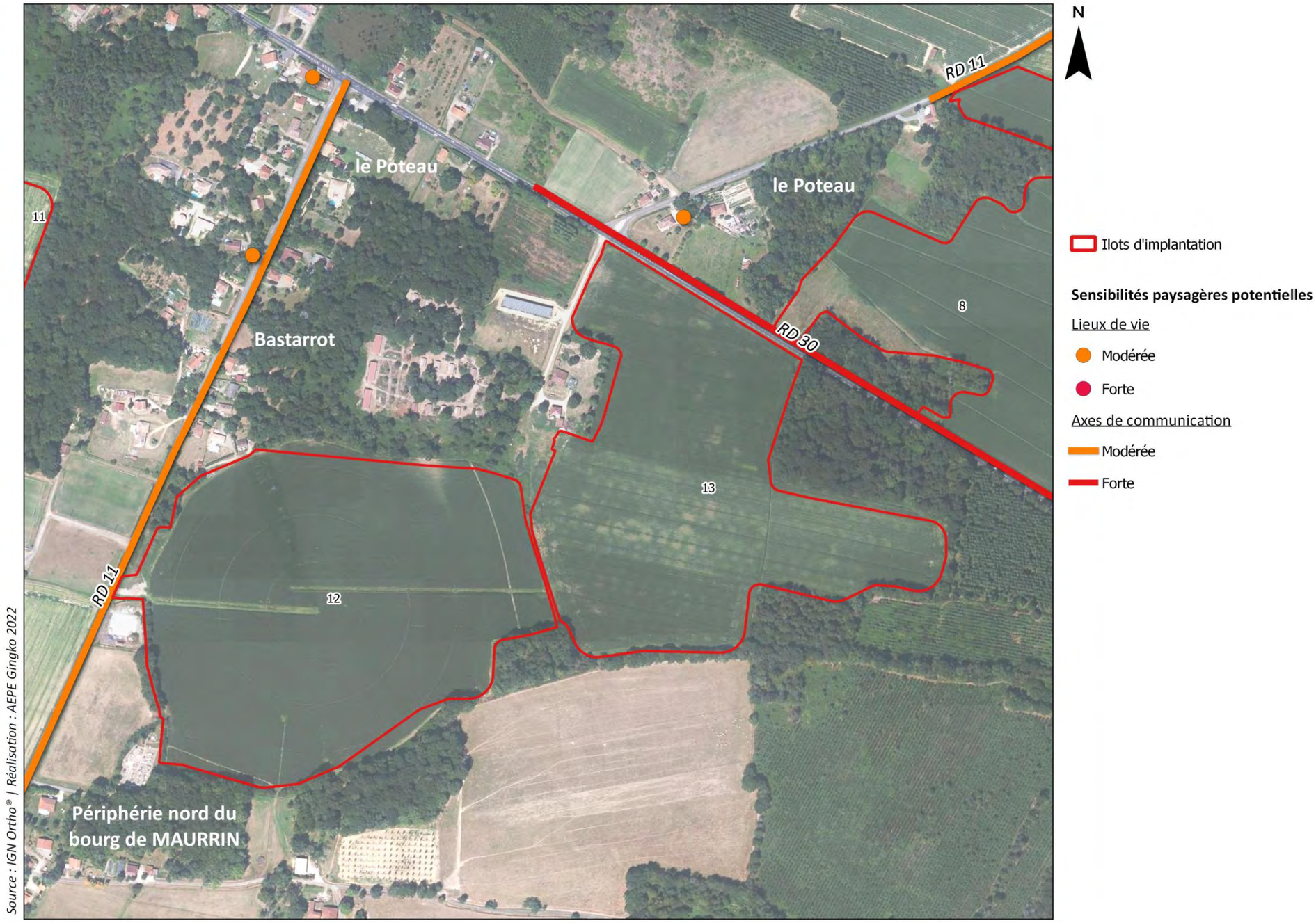

Carte 72 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots 12 et 13

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

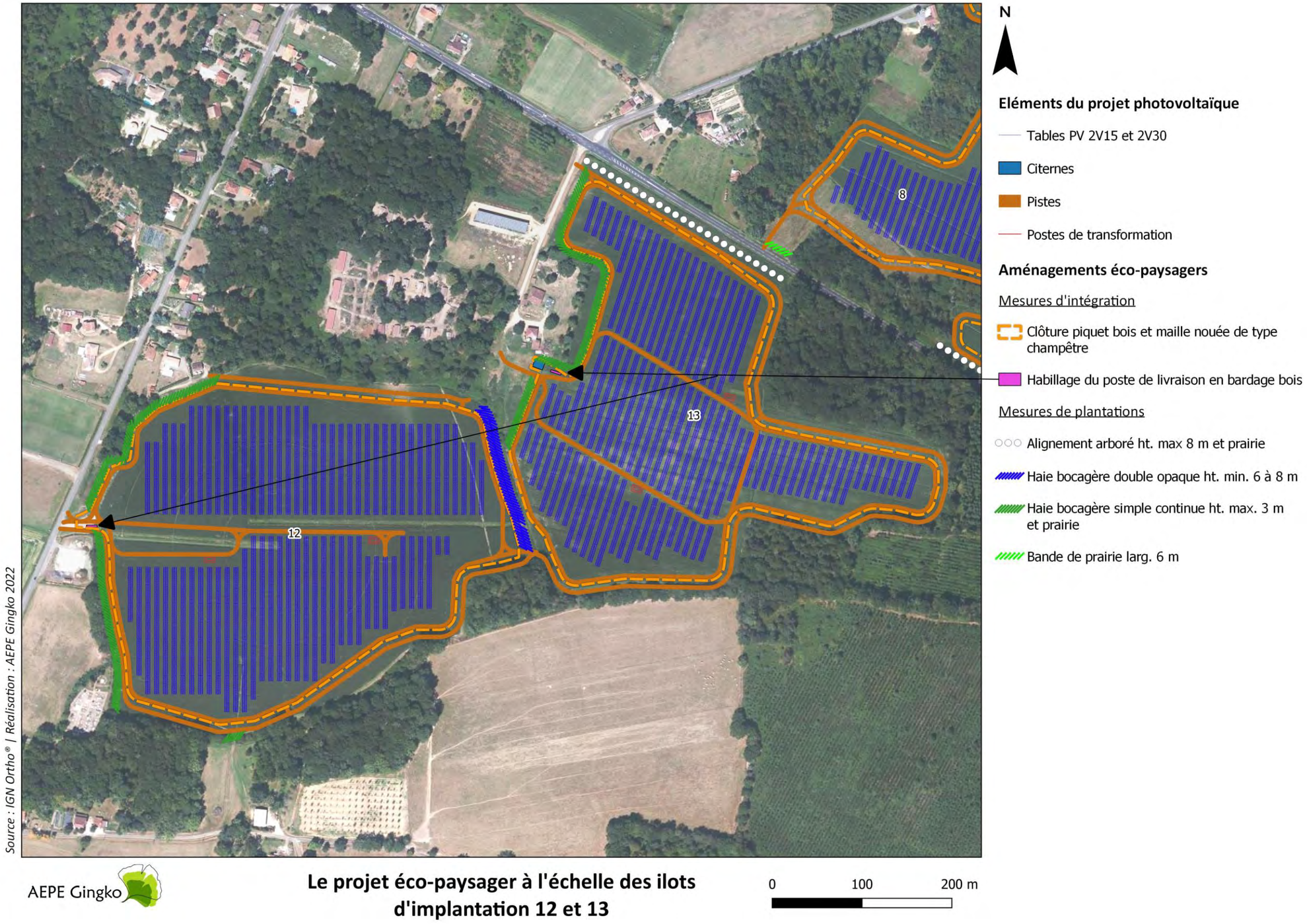

Carte 73 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots d'implantation 12 et 13

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.7.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS D'IMPLANTATION 12 ET 13 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.7.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivant). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue d'environ 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesure d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesure de plantation.

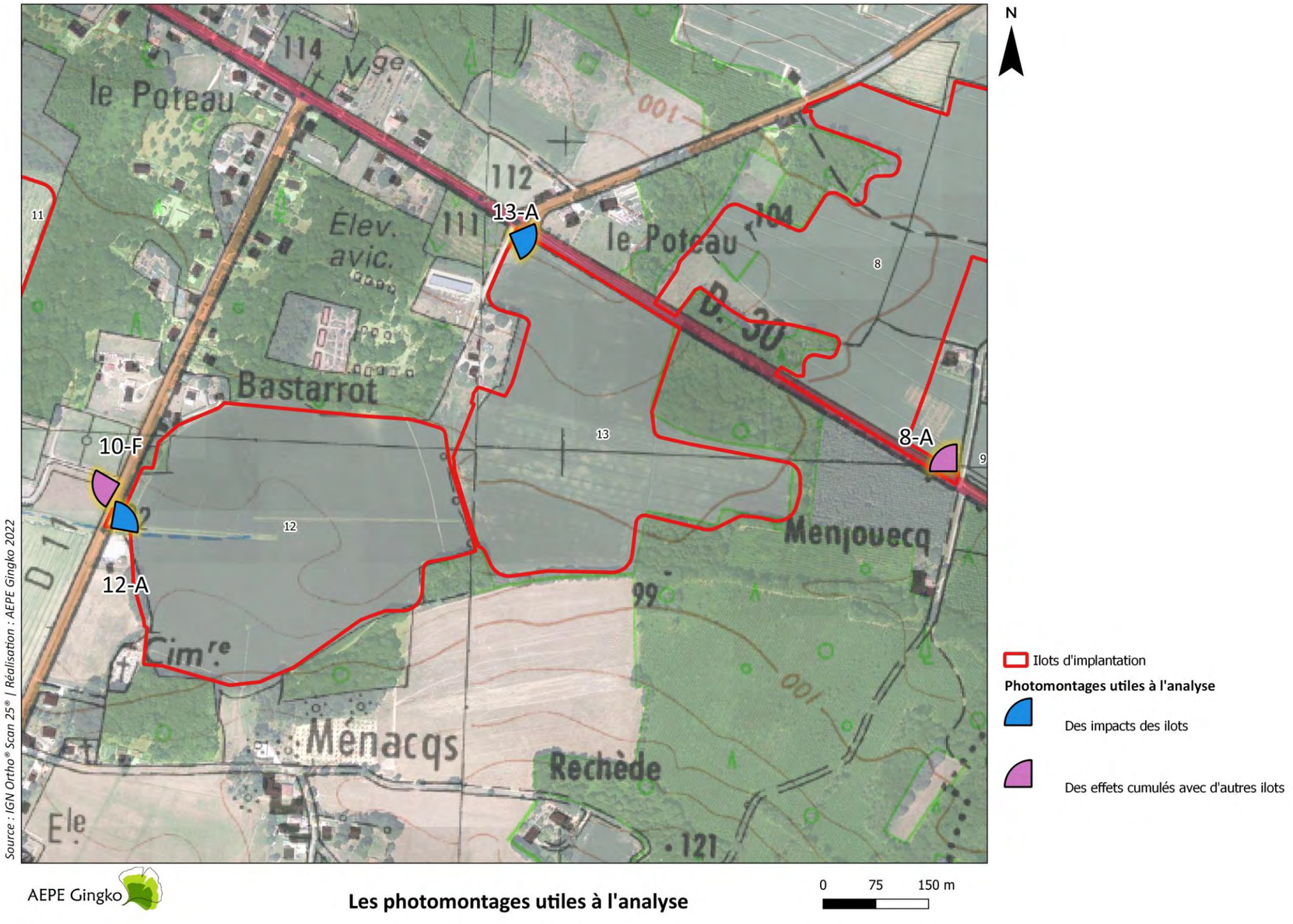

Carte 74 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.7.3.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 12 ET 13 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 22 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages **utiles à l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Le Poteau	Modérée	Les habitations du hameau sont tenues à distance des zones de projet par l'intermédiaire de la RD 30 et de boisements, dans la perspective de filtrer partiellement les visibilités, les mesures suivantes sont proposées : Maintien de la distance entre le lieu de vie et la future centrale pour éviter les vues franches sur le projet. Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale sur la lisière nord de l'ilot 13 (le long de la RD 30).	Le photomontage montre que la mesure proposée permet d'éloigner visuellement l'ilot 13 de la sortie est du lieu-dit tout en proposant une lecture plus ornementale des abords des ilots. Les différents aménagements ont pour conséquence de filtrer les perceptions. Quelques ouvertures visuelles persistent et mettent en valeur le projet dans son contexte paysager comme exprimé dans la stratégie globale d'aménagement.	13-A	Faible à modéré		\ \	Faible à modéré
Bastarrot	Modérée	Les secteurs les plus exposés sont à la sortie sud et l'ouest du lieu-dit, les mesures suivantes sont proposées afin de gérer les visibilités et répondre aux enjeux écologiques : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités afin d'éviter les perceptions non filtrées proches vers le projet au sud-est de Bastarrot. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet, de séparer visuellement l'ilot 12 de l'ilot 13 et de renforcer un corridor écologique.	D'après les vues photomontées avec projet éco-paysager, le fonctionnement visuel entre le lieu-dit et le projet est contrasté. Au nord-est, la plantation de la haie permet de renforcer le rôle occultant de la végétation préexistante tandis qu'au sud, une ouverture visuelle filtrée persiste vers l'ilot 12. D'autre part, le choix des matériaux pour les clôtures et le poste de livraison contribue à intégrer le projet dans son contexte rural.	12-A et 13-A	Faible à modéré	\ \	\ \	Faible à modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages **utiles à l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Axes de communication								
RD 30	Forte	L'axe est considéré comme un lieu de découverte privilégié du projet, la mesure suivante est adaptée à la mise en valeur ponctuelle du projet depuis la sortie est du lieu-dit le Poteau : Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale sur la lisière nord de l'ilot 13 (le long de la RD 30).	Au même titre que pour les impacts sur le lieu-dit le Poteau, la mesure permet une lecture ornementale des abords du projet, elle met en valeur le projet tout en filtrant partiellement les perceptions vers l'ilot 13. Quelques ouvertures visuelles persistent et mettent en valeur le projet dans son contexte paysager conformément à ce qui a été exprimé dans la stratégie globale d'aménagement.	13-A	Modéré	\ \	\ \	Modéré
RD 11	Modérée	L'environnement immédiat en direction du projet est marqué ponctuellement par la végétation, la mesure suivante est proposée : Conservation et renforcement des structures arborées et arbustives existantes par la plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités depuis l'axe.	Le photomontage montre l'ouverture visuelle permise par le portail d'accès à l'ilot 12. La haie renforce la présence de la strate arbustive le long de l'axe et filtre les visibilités tandis que le choix des matériaux contribue à intégrer l'ilot 12 dans son contexte rural. Les panneaux apparaissent seulement dans la fenêtre permise la végétation existante.	12-A	Faible à modéré	Les ilots 10 et 11 prennent place à l'ouest de la RD 11. Le photomontage montre que les ilots, depuis cette séquence de l'axe, sont visibles ponctuellement et de manière filtrée et lointaine.	10-F	Faible à modéré
Patrimoine								
Eléments protégés au titre des articles L. 151-19 du PLUi Grenadois	Modérée	Cf. Bastarrot	Les mesures proposées combinée à la présence d'une frange boisée autour des éléments protégés permettent de limiter les visibilités vers le projet.	13-A,	Faible	\ \	\ \	Faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

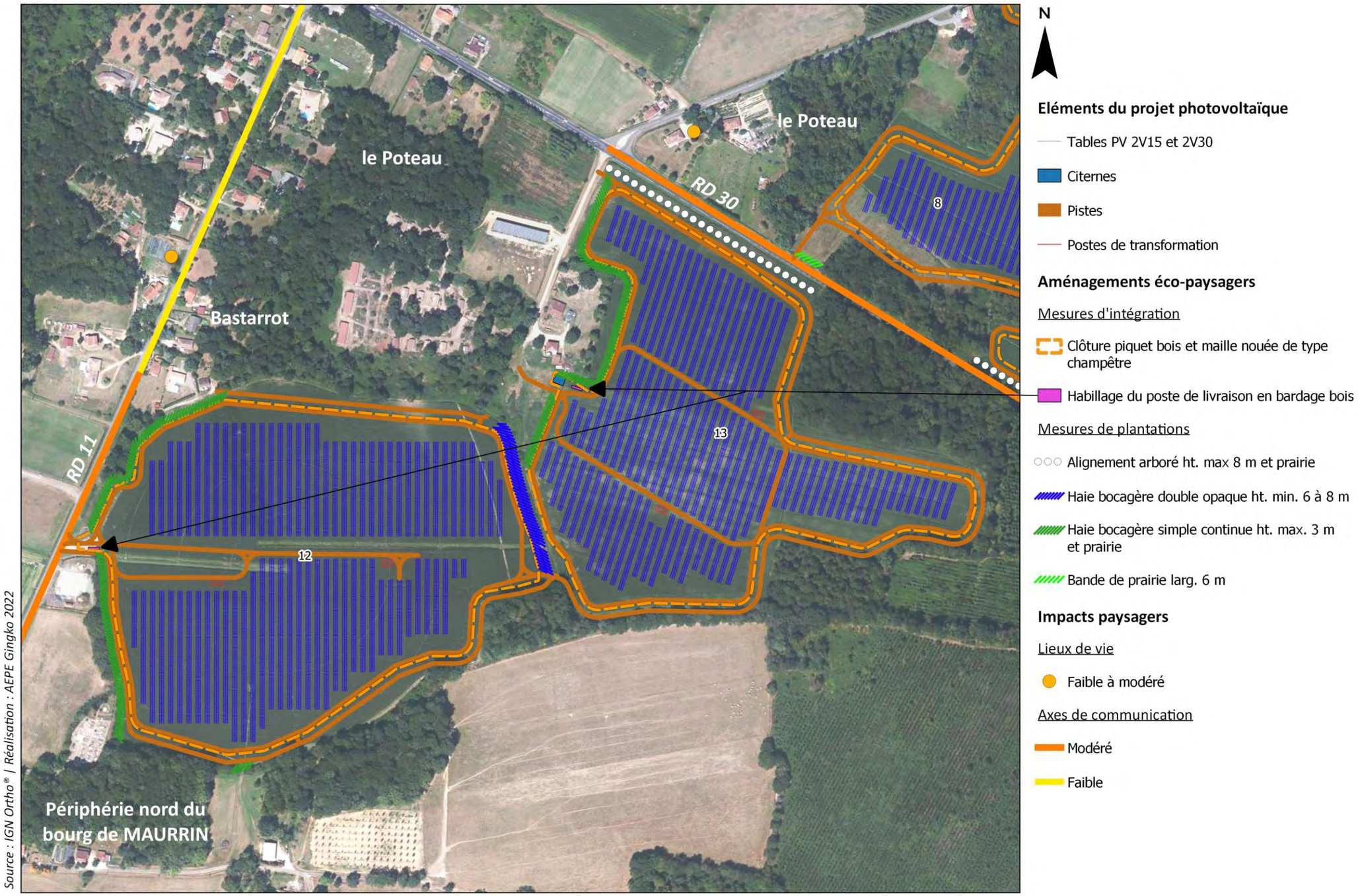

Carte 75 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle des ilots d'implantation 12 et 13

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.8. ILOTS D'IMPLANTATION 16 ET 18

VIII.8.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS 16 ET 18

VIII.8.1.1. COMPOSITION DES ILOTS 16 ET 18

Les ilots 16 et 18 prennent place au nord de Castandet de part et d'autre de la RD 398. Ils représentent respectivement 3.3 ha et 18.5 ha, sur des parcelles agricoles actuellement dédiée à la culture du maïs et localisée au nord-ouest du bourg de Castandet.

L'ilot 16 est marqué par une légère pente orientée du nord au sud et est adossé à un boisement. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de structures arborées au sein de la zone. Cette configuration favorise les perceptions depuis la RD 398 et le lieu-dit la Hillouline auquel il est accolé. Toutefois, un bosquet de taille modeste localisé au sud du site permet de filtrer partiellement les visibilités depuis une séquence réduite de la RD 398 comme le montre la photographie ci-dessous (A). La présence d'un ancien chemin montre que la surface occupée actuellement par l'ilot était divisée au moins en deux par le passé. L'ilot 18 est composé de 5 parcelles placées sur un relief relativement plane et lui aussi, marqué par l'absence de structures arborées. De nombreux lieux de vie sont fragmentés tout autour des zones de projet et sont implantés à une distance plus ou moins proche.

Ce qui résulte de ce contexte est un paysage très ouvert avec des perceptions longues limitées par des boisements lointains et ponctuées par la silhouette des lieux de vie. Cette configuration génère donc de nombreuses covisibilités entre les différents hameaux qui entourent la zone de projet. Celles-ci sont représentées sur les photographies ci-contre et localisées par la carte associée. D'autre part, les ouvertures visuelles sont aussi favorisées par la courbe que forme la RD 398 en longeant l'ilot au nord et à l'est. Cet axe offre ainsi un point de vue privilégié vers le site de projet.

Notons qu'une habitation localisée au sud de l'ilot est identifiée en tant que patrimoine bâti dans le PLUi Grenadois et au titre de l'article L.151-19.

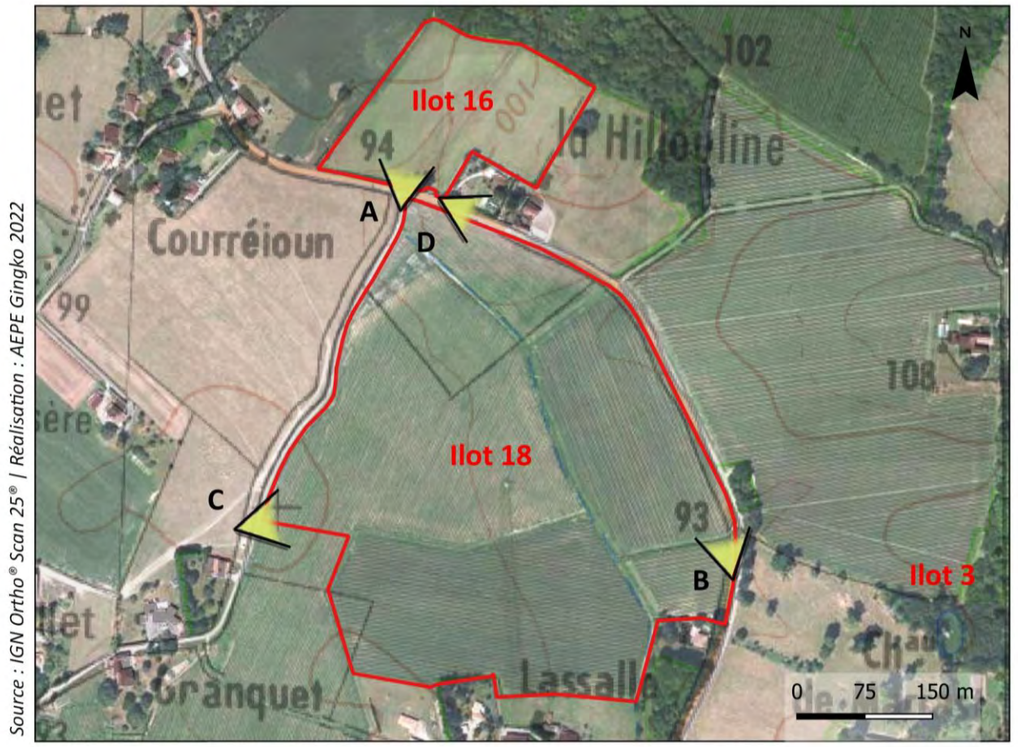

Carte 76 : Localisation des prises de vue descriptives



Photo 69 : Depuis la RD 398, le paysage de la parcelle agricole est très ouvert et permet des visibilités sur les lieux de vie environnants



Photo 70 : Depuis la RD 398, le paysage de la parcelle agricole est très ouvert et permet des visibilités sur les lieux de vie situés aux alentours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE



Photo 71 : Depuis la sortie nord du lieu-dit Granquet, seuls les boisements des environs semi-lointains permettent de limiter les vues



Photo 72 : A la Hillouline, l'absence d'élément arboré sur le pourtour de l'ilot permet des perceptions franches

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

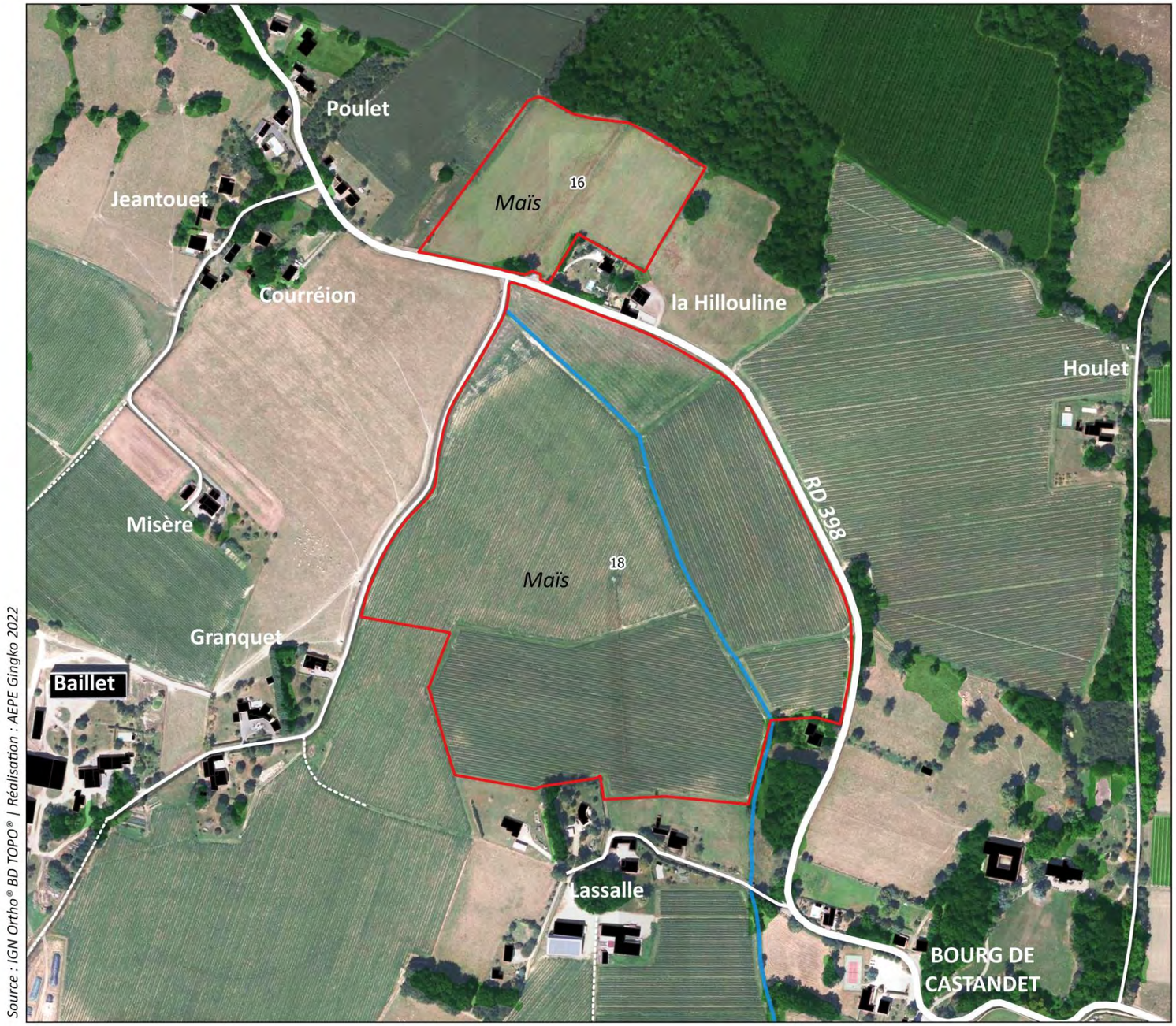

Carte 77 – Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 16 et 18

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.8.1.2. EVOLUTION DES PAYSAGES

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

Concernant les ilots 16 et 18, on observe les principales évolutions paysagères suivantes :

- Le parcellaire agricole qui compose l'ilot change beaucoup entre 1950 et 1982. La structure de l'ilot 18 passe par exemple de 25 à 5 parcelles tandis que les parcelles de l'ilot 16 sont réduites de 5 à 1. Ce processus témoigne du phénomène de remembrement lié à l'évolution des pratiques agricoles (agrandissement des surfaces cultivées répondant à la mécanisation et à l'agriculture intensive) ;

- Le remembrement a pour conséquence la disparition progressive du maillage bocager qui caractérisait alors la zone. Pour l'ilot 16, les haies permettaient alors de former des couloirs entre les différents boisements. Un reliquat de cette trame persiste sous la forme d'un boqueteau au sud du site. Le même phénomène est observable pour l'ilot 18 ;

- Le remembrement provoque aussi la disparition de chemins qui traversaient les ilots. Pour l'ilot 18, la disparition la plus marquante est celle, après 1969, de la voie située au sud de l'ilot entre Granquet et Lassalle. Avant le début des années 80, il existait un chemin qui partait du boqueteau situé au sud de l'ilot 16 pour rejoindre le boisement qui jouxte le nord du site. Le remembrement a donc aussi provoqué la suppression de cette voie de communication ;

- Quelques nouvelles habitations sont implantées sur le pourtour de la zone de projet et viennent densifier les lieux de vie déjà existants ;

Globalement, on note une accélération dans l'évolution de la composition des ilots après les années 70.

Pour l'ilot 18 et l'ilot 16, l'évolution du paysage de l'ilot consiste en l'élargissement du parcellaire agricole et en la disparition des structures végétales qui appuyaient l'ancien découpage spatial. Ce processus de remembrement et de suppression de la trame bocagère est issu de l'évolution des pratiques agricoles qui s'est déroulée au cours de la seconde moitié du XXe siècle. L'effacement du bocage constitue une composante à prendre en compte dans la conception du projet éco-paysager et notamment dans la recherche de mesures d'accompagnement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

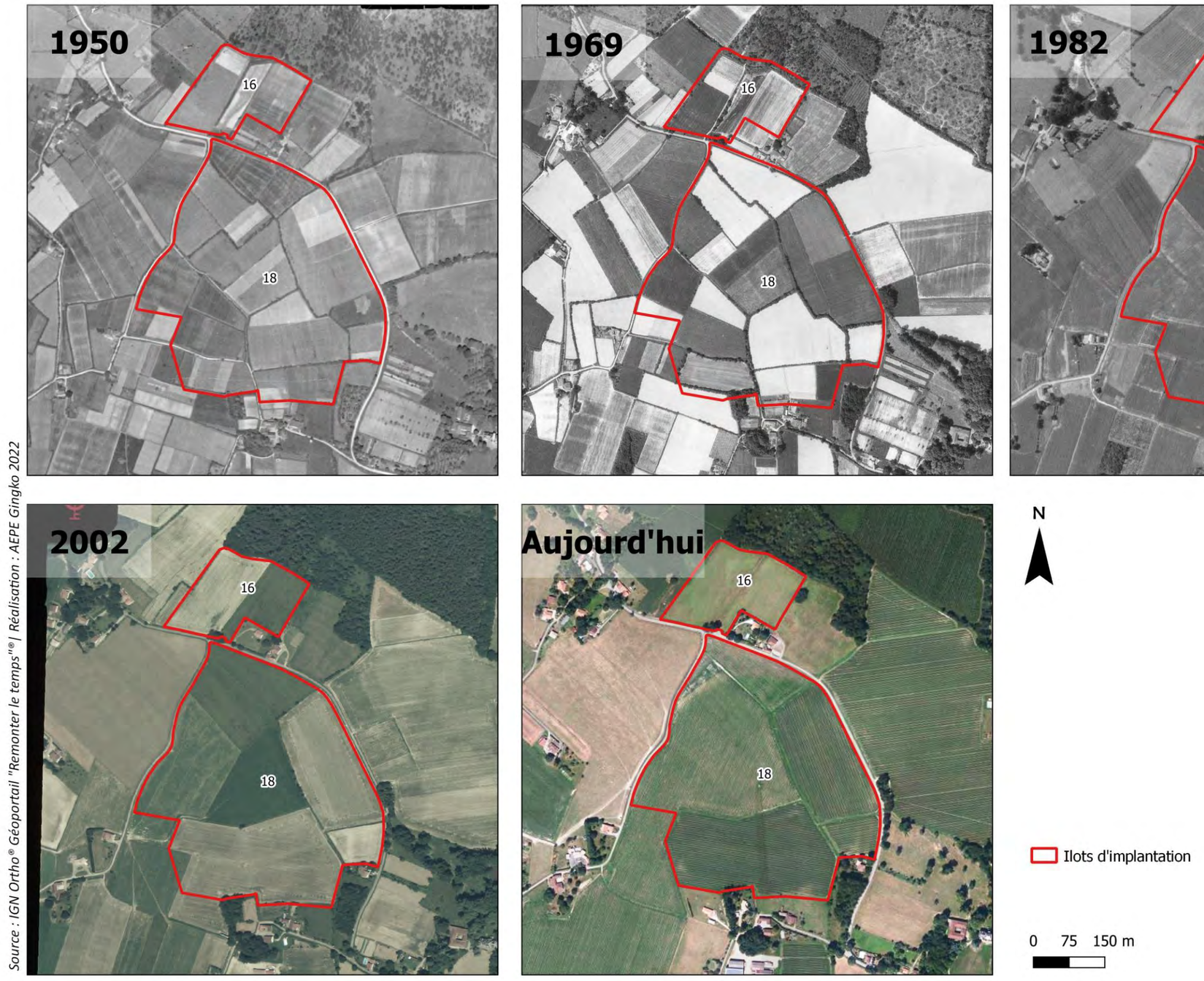

Carte 78 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.8.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante.

Tableau 23 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec recommandations

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées	La Hillouline	Forte	La proximité entre le hameau et les ilots 18 et 16 combinée à la présence de la RD 398 amènent aux mesures suivantes : Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale sur la lisière nord de l'ilot 18 (le long de la RD 398). Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités sur la lisière de l'ilot 16 qui est en contact direct avec le hameau.
	Granquet	Forte	La proximité ainsi que l'absence de structures arborées entre le hameau et l'ilot 18 amènent aux mesurent suivantes : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.
	Lassalle	Forte	La proximité entre le hameau et la zone de projet et la présence éparse de sujets arborés permettent les aménagements suivants : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.
Covisibilité depuis les axes de communication	Baillet	Modérée	L'éloignement vis-à-vis du projet permet déjà de réduire les perceptions. Il est donc proposé un type aménagement moins dense qui permet aussi de découvrir progressivement le projet depuis la RD 398 : Plantation d'une haie bocagère avec percées visuelles de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités sur la lisière ouest des ilots 16 et 18.
	Misère	Modérée	
	Courréion	Modérée	
	Jeantouet	Modérée	
	Poulet	Modérée	
	Houlet	Modérée	Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale le long de la RD 398.
	Sortie de Bourg de Castandet	Modérée	
	RD 398	Forte	L'axe est considéré comme un lieu de découverte privilégié du projet, la mesure suivante semble la plus adaptée : Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale.
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs fréquentés et habités.
			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

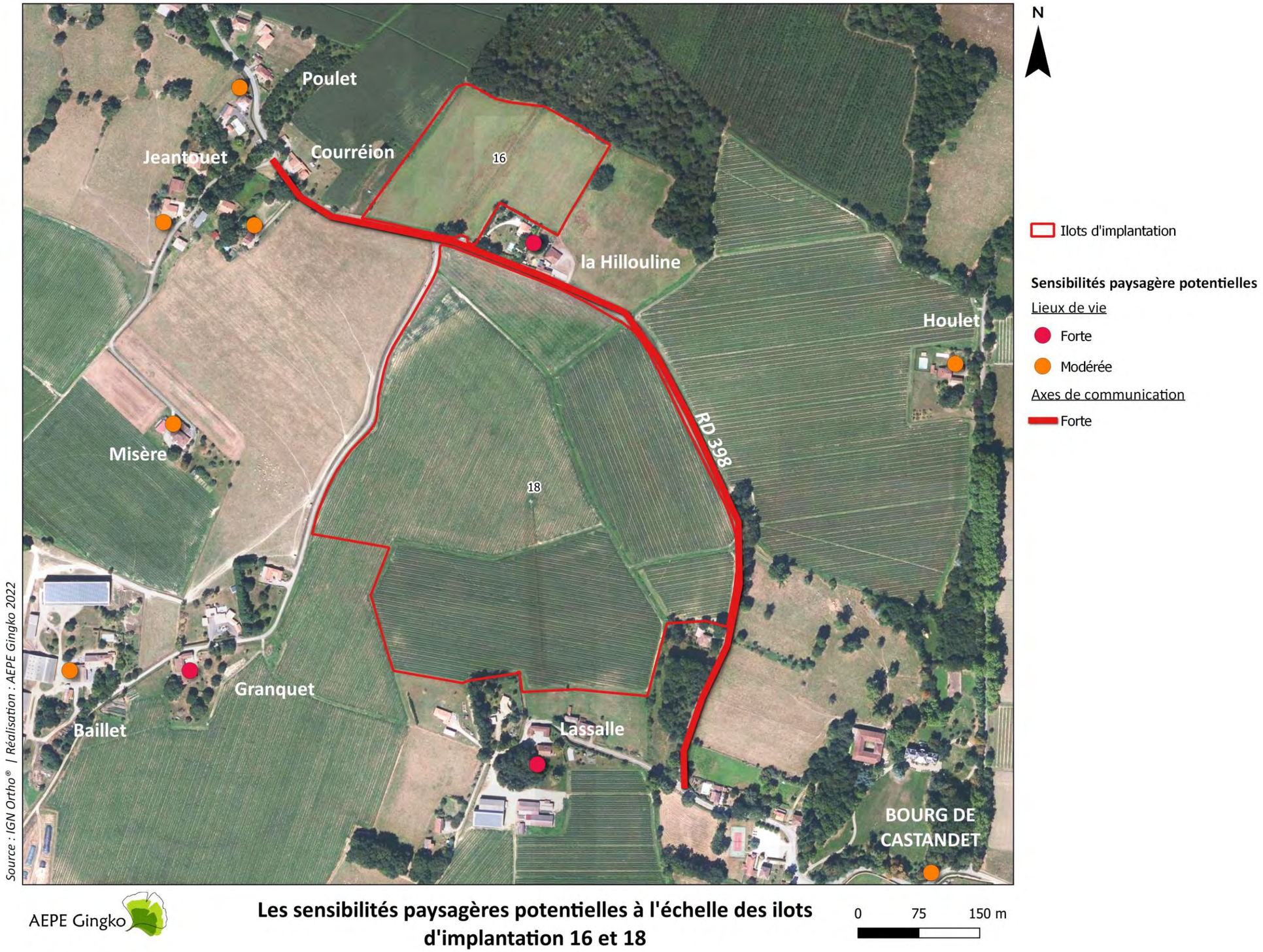

Carte 79 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots d'implantation 16 et 18

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

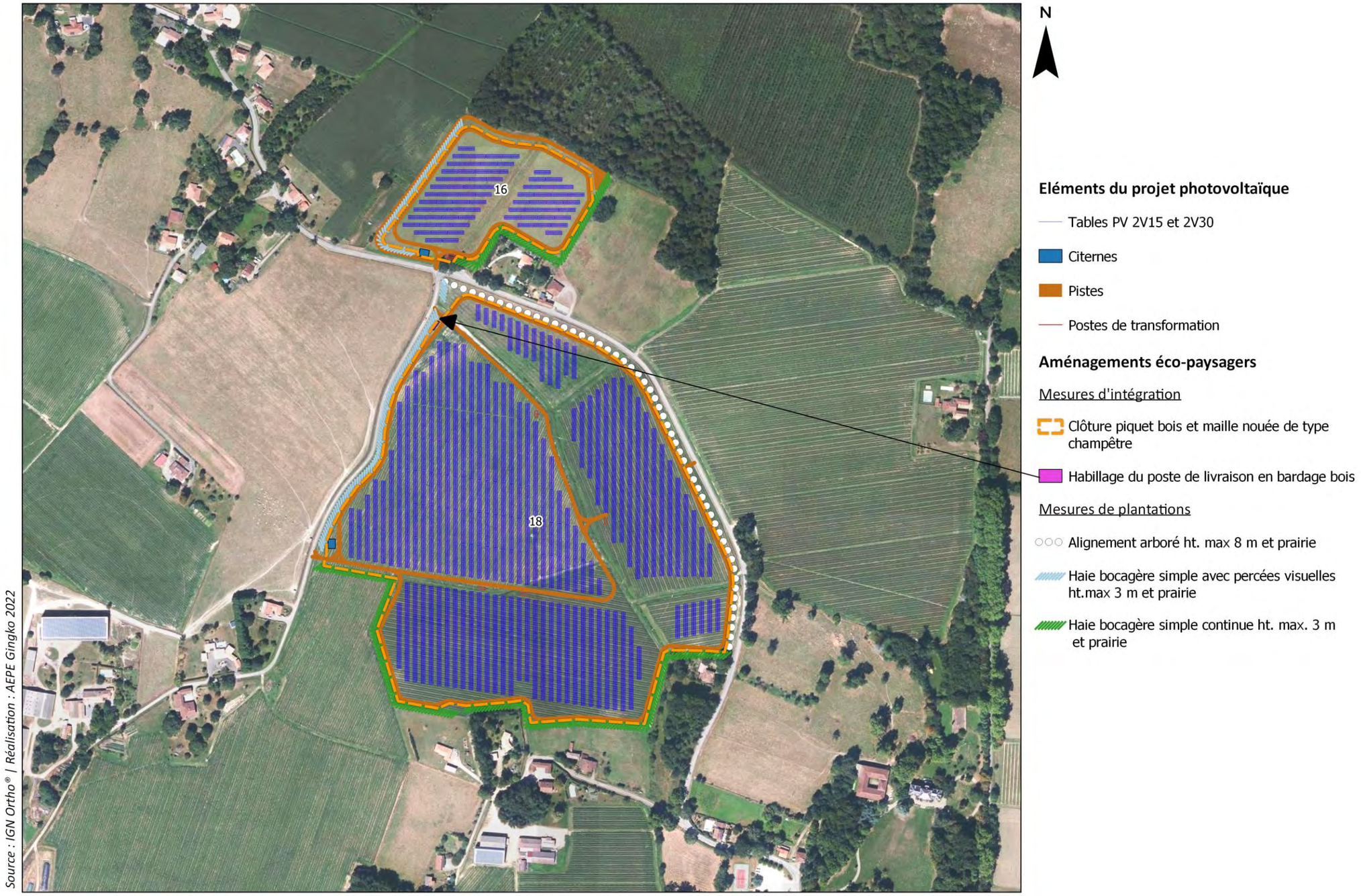

Carte 80 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots d'implantation 16 et 18

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.8.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS D'IMPLANTATION 16 ET 18 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.8.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue d'environ 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesures d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesures de plantation.

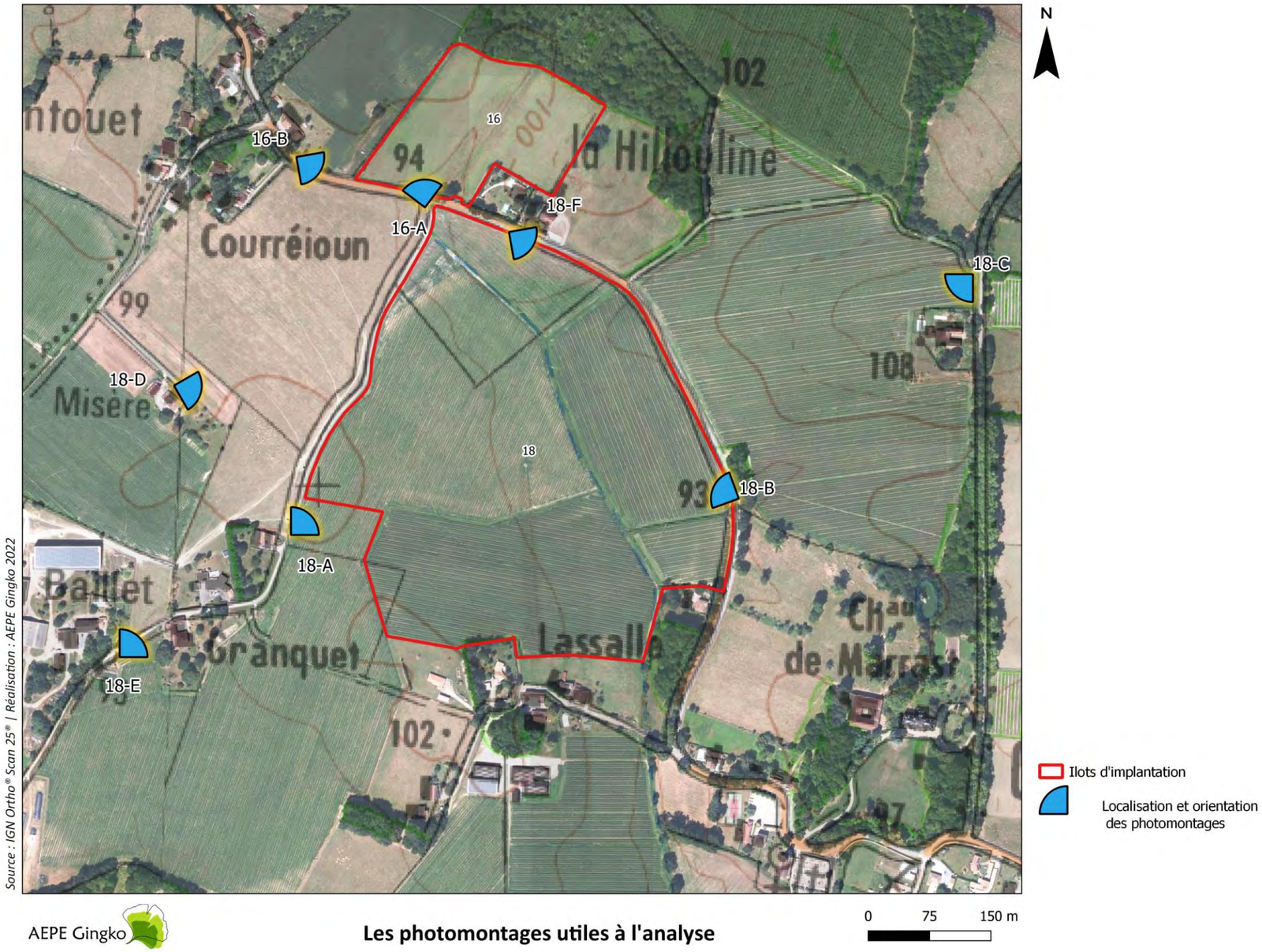

Carte 81 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.8.3.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 16 ET 18 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 24 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés entre les ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
La Hillouline	Forte	La proximité entre le hameau et les ilots 18 et 16 combinée à la présence de la RD 398 amènent aux mesures suivantes : Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale sur la lisière nord de l'ilot 18 (le long de la RD 398). Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités sur la lisière de l'ilot 16 qui est en contact direct avec le hameau.	Les photomontages montrent que les mesures de plantation permettent de filtrer les perceptions vers le projet qui n'apparait alors que partiellement à travers et au-dessus de la végétation.	16-A et 18-F	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Granquet	Forte	La proximité ainsi que l'absence de structures arborées entre le hameau et l'ilot 18 amènent aux mesurent suivantes : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.	D'après la vue photomontée avec projet éco-paysager, les perceptions du projet depuis ce secteur sont partielles et les modules ne sont visibles que lorsqu'ils sont orientés en position haute grâce à la présence de la haie.	18-A	Modéré	\ \	\ \	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés entre les ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lassalle	Forte	La proximité entre le hameau et la zone de projet et la présence éparse de sujets arborés permettent les aménagements suivants : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.	Le photomontage montre que l'alignement arboré filtre partiellement les vues mais qu'il laisse passer ponctuellement le regard sur la ferme photovoltaïque. Les perceptions se font en transparence et l'ouverture visuelle la plus marquante se situe au niveau du portail d'accès. Le choix des matériaux utilisés pour la clôture et le bardage du poste de livraison offre une qualité paysagère et une attention toute particulière afin d'assurer l'intégration optimale du projet.	18-B	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Baillet	Modérée	L'éloignement vis-à-vis du projet permet déjà de réduire les perceptions. Il est donc proposé un type aménagement moins dense qui permet aussi de découvrir le projet progressivement le projet depuis la RD 398 : Plantation d'une haie bocagère avec percées visuelles de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités sur la lisière ouest des ilots 16 et 18.	La vue photomontée montre que la trame bâtie du lieu-dit Granquet agit comme un masque qui obstrue les perceptions depuis Baillet.	18-E	Très faible	\ \	\ \	Très faible
Misère	Modérée		Le photomontage depuis Misère met en évidence l'absence de perceptions grâce à un léger bombement du relief qui permet de dissimuler le projet.	18-D	Faible	\ \	\ \	Faible
Courréion	Modérée		Depuis la sortie de Courréion, l'ilot 16 est pratiquement totalement dissimulé par la haie bocagère tandis que l'ilot 18 transparait au travers de la strate végétale en vue lointaine.	16-B	Modéré	Les deux ilots sont visibles simultanément mais de manière lointaine et partielle.	\ \	Modéré
Jeantouet	Modérée		Ces deux lieux de vie sont placés à l'arrière de celui de Courréion. Compte tenu de cette configuration, on considère que la trame bâtie de Courréion permet de masquer les visibilités sur le projet.	\ \	Très faible	\ \	\ \	Très faible
Poulet	Modérée							
Houlet	Modérée	Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale le long de la RD 398.	Le photomontage montre qu'il existe des vues lointaines de la ferme photovoltaïque mais qu'elles sont partiellement filtrées par la couronne de des arbres d'alignement.	18-C	Faible	\ \	\ \	Faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés entre les ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Bourg de Castandet	Modérée		La sortie nord du bourg de Castandet débouche sur le portail d'accès à l'ilot 18. Le photomontage montre cette ouverture visuelle où la perception du projet est proche et franche mais il illustre aussi le rôle filtrant de l'alignement arboré depuis la sortie du bourg.	18-B	Faible	\ \	\ \	Faible
Axes de communication								
RD 398	Forte	L'axe est considéré comme un lieu de découverte privilégié du projet, la mesure suivante est adaptée à la mise en valeur ponctuelle du projet : Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale.	Les différents photomontages montrent que les mesures éco-paysagères envisagées permettent d'au moins filtrer partiellement le projet depuis l'axe tout en soulignant sa présence présence.	16-A, 16-B, 18-B et 18-F	Modéré	Les deux ilots sont visibles en simultané depuis une portion réduite de l'axe située aux abords de l'ilot 16. Cette visibilité est lointaine et partielle.	16-A, 16-B, 18-B et 18-F	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

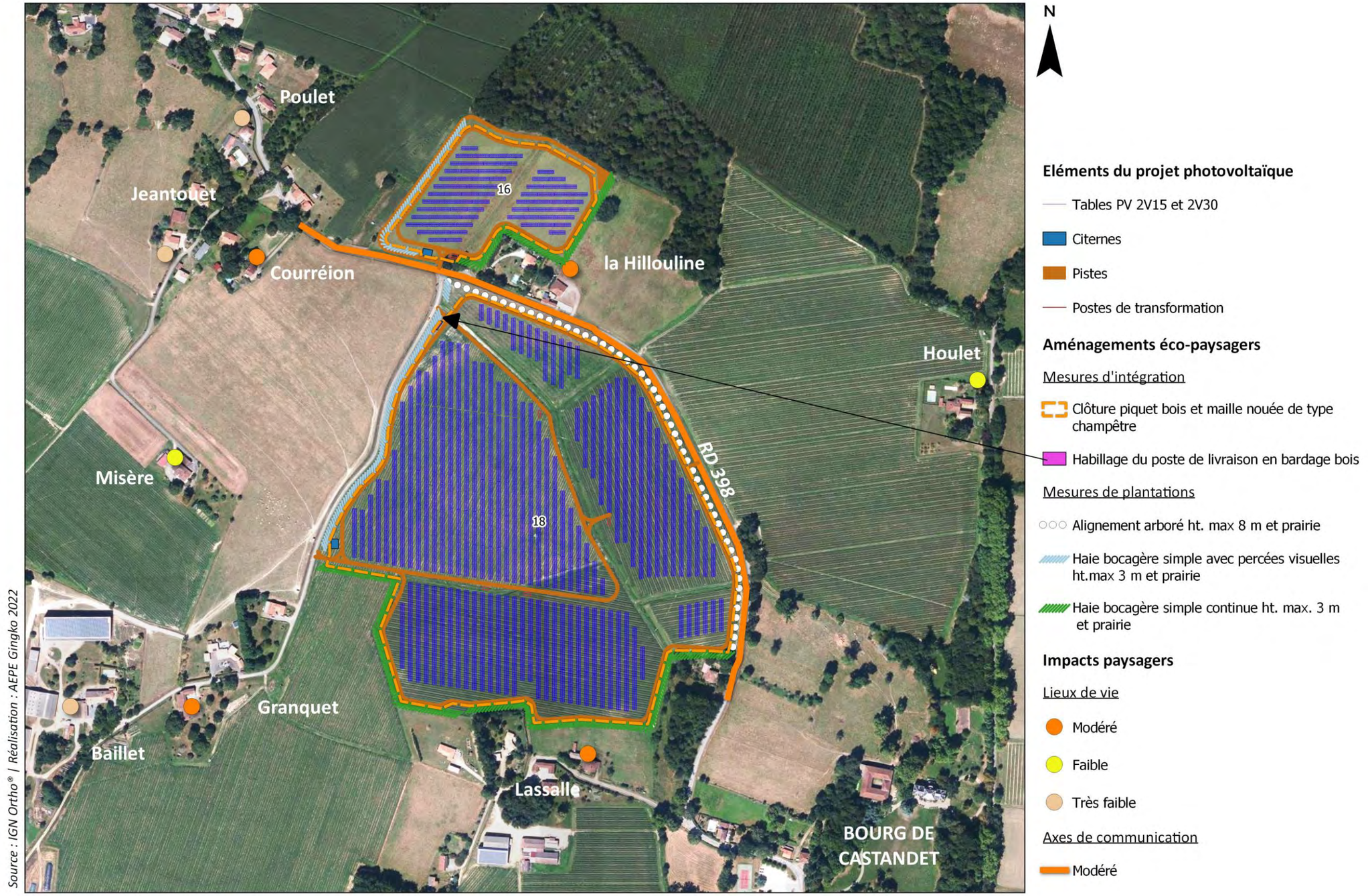

Carte 82 : le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle des ilots 16 et 18

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.9. ILOTS D'IMPLANTATION 23A, 23B ET 24

VIII.9.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS 23A, 23B ET 24

VIII.9.1.1. COMPOSITION DES ILOTS 23A ET 23B

Les ilots 23A et 23B sont localisés au nord du territoire communal de Castandet au sein d'un secteur relativement boisé et typique de l'unité paysagère des clairières agricoles du Marsan. La zone d'étude représente une surface d'environ 5 ha actuellement occupée par de l'élevage de canards et par une parcelle dédiée à la culture du maïs. La composition des deux ilots est illustrée par la carte page suivante et par les photos ci-jointes.

La surface couverte par le site d'implantation potentielle est de taille modeste et présente une forme allongée qui s'articule le long d'une route communale permettant de joindre la RD 30 à un ensemble de lieux-dits isolés plus au nord. Le lieu de vie le plus proche est Bidalon, situé au nord-ouest du site et tenu à distance visuelle de l'ilot par des parcelles agricoles.

Le contexte paysager dans lequel s'insère la zone d'étude est similaire à celui des ilots 2,3 et 4. On y retrouve donc la configuration de la clairière agricole du Marsan : un ensemble de parcelles dont l'intérieur et peu marqué par les structures arborées mais dont les lisières sont entourées par la forêt. A la différence des ilots 2,3 et 4, l'ilot ne couvre qu'une partie de la surface totale occupée par la clairière. Ce qui en résulte est donc un paysage agricole, mixte où culture du maïs côtoie élevage de canards et prairies parfois ponctuées par des reliquats de haies bocagères. Une impression de paysage rural préservé se dégage de ces lieux, impression accentuée par l'absence de grandes infrastructures routières et par la moindre présence de l'habitat. Les abords immédiats des ilots témoignent du contraste constant entre grande ouverture du paysage et fermeture presque totale. Les visibilités se concentrent depuis l'ouest du site : le long de la route qui longe l'ouest des ilots, l'absence de végétation favorise ainsi les perceptions proches et franches. La topographie interne relativement aplanie des ilots contribue à générer un allongement des vues tout de même contenues par la présence de la forêt sur le pourtour de la clairière (au nord et à l'est de l'ilot).



Photo 73 : Depuis les abords immédiats de l'ilot, la végétation est absente ce qui génère des perceptions accrues et non filtrées

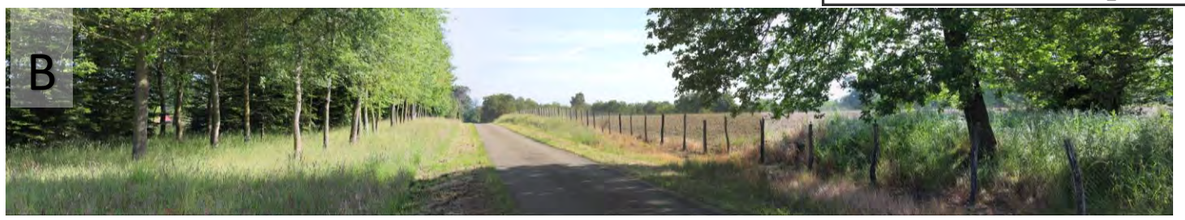

Photo 74 : Au sud de l'ilot, les perceptions sont filtrées par une trame bocagère discontinue et plus ou moins dense

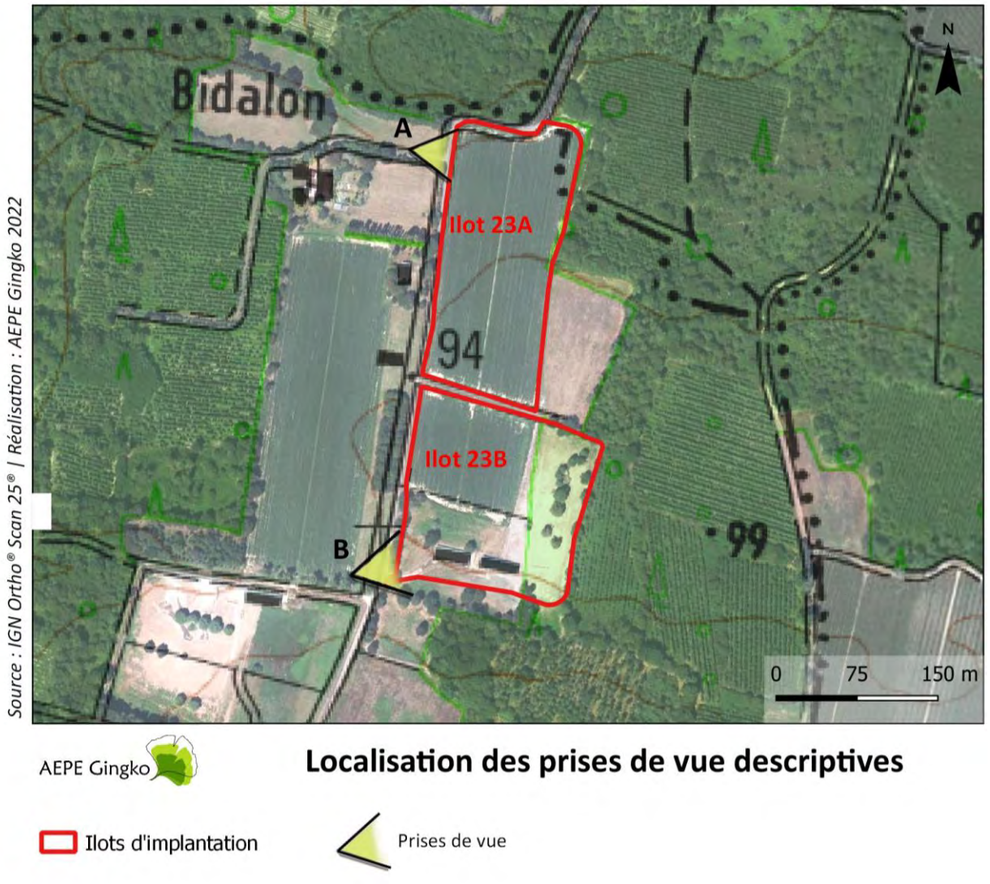

Carte 83 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

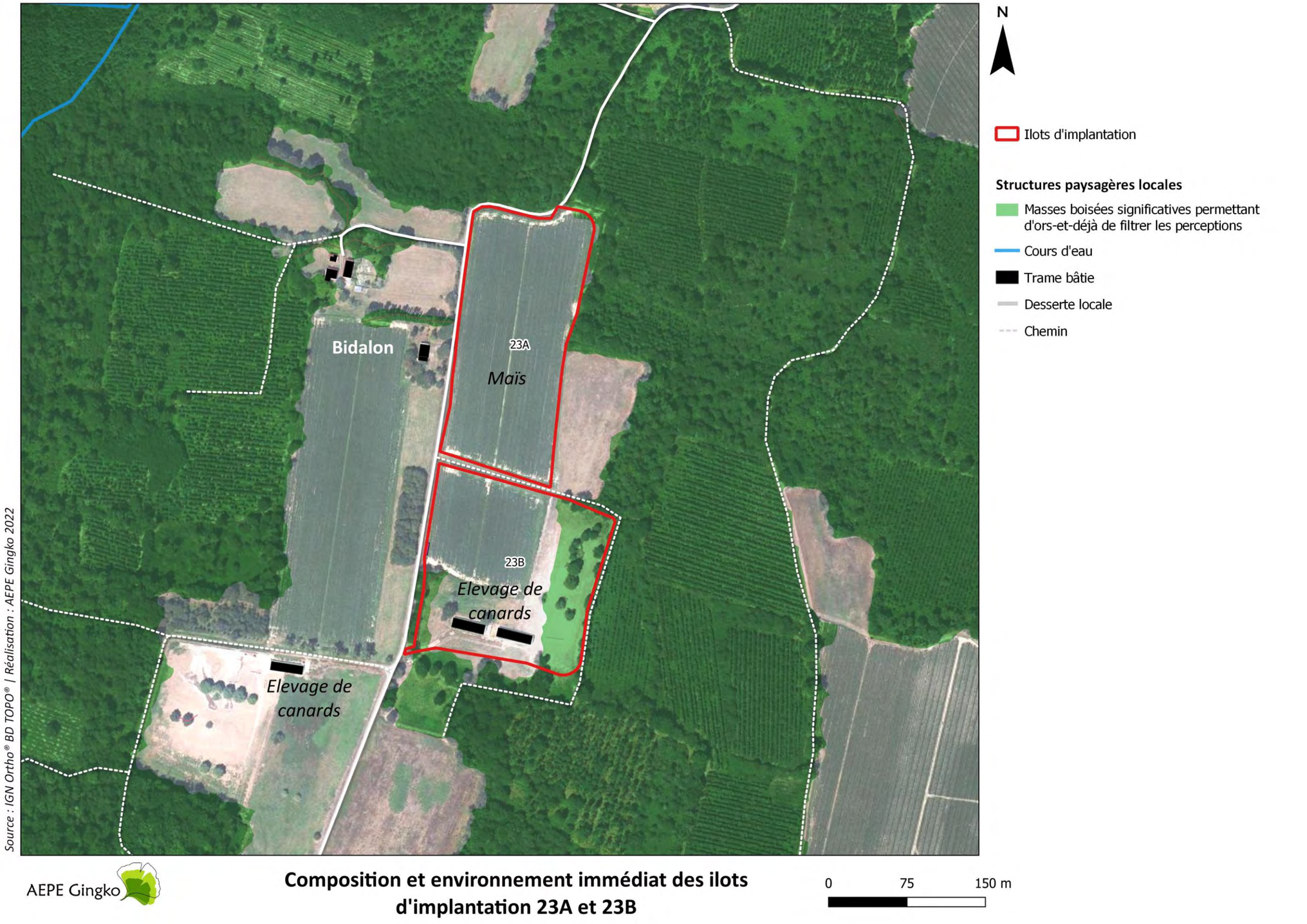

Carte 84 - Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 23A et 23B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.9.1.2. COMPOSITION DE L'ILOT 24

L'ilot 24 est localisé au nord du territoire communal de Castandet et au sud de l'ilot 23. Sa zone d'étude représente environ 8.5 ha dont le paysage est illustré cartographiquement page suivante et par les photos ci-jointes. A l'instar de l'ilot 23, la vocation actuelle du site est agricole entre culture du maïs et élevage de canards.

L'ilot 24 est légèrement plus vaste que l'ilot 23 et plus proche de la RD 30. Cette proximité se traduit notamment par une présence plus importante d'habitations réparties entre le lieu-dit Piquetouge au nord et le lieu-dit Peillou au sud. L'accès à l'ilot se fait par la route qui permet de relier ces hameaux à la RD 30. Celle-ci longe l'ouest de l'ilot et constitue le principal lieu de découverte du futur projet.

L'environnement paysager de l'ilot 24 est similaire à celui de l'ilot 23 mais se caractérise par une présence plus importante de la végétation qui permet de ponctuer les perceptions. La forme du site est fragmentée en deux espaces communiquant mais séparés par une haie arborée discontinue. Cette séparation marque la différence de vocation entre la parcelle cultivée à l'ouest et l'espace réservé aux canards à l'est. Cet espace est d'ailleurs marqué à la fois par des bâtiments liés à l'exploitation et par des zones arbustives.

La topographie interne à l'ilot est relativement aplanie et la présence de la haie permet d'atténuer l'allongement des perceptions. De manière générale, la présence de bâtiments agricoles, d'habitations et de la trame arborée même si elle apparait discontinue, permet de filtrer et de ponctuer les perceptions sur la zone de projet excepté le long de la lisière ouest de l'ilot où la végétation est peu présente.

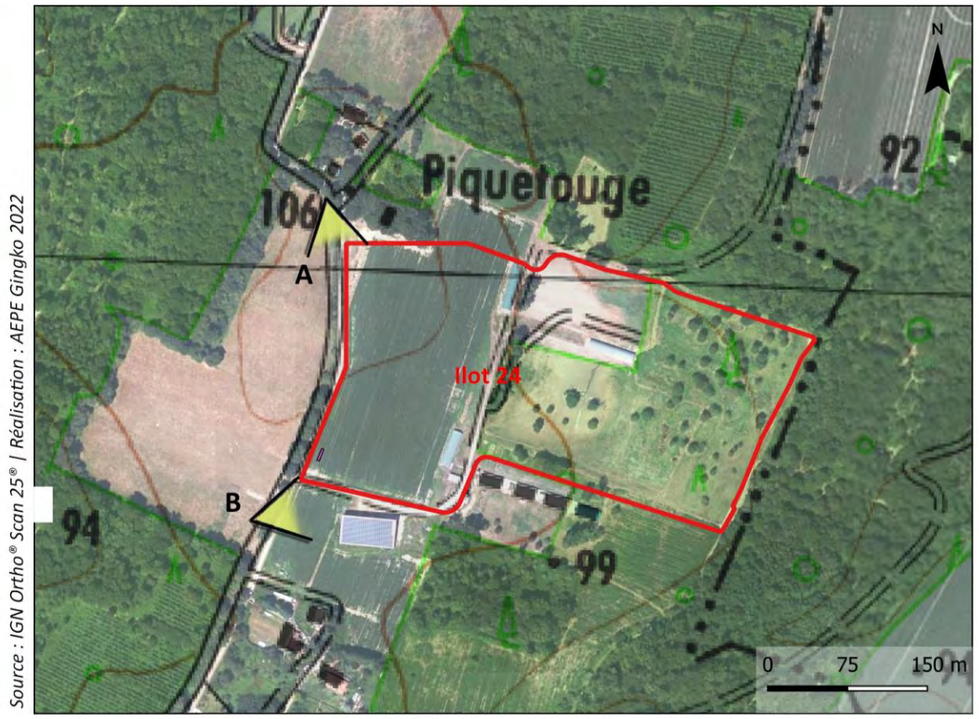

Carte 85 : Localisation des prises de vue descriptives



Photo 75 : Depuis le lieu-dit Peillou, les perceptions vers l'ilot sont lointaines et filtrée par la présence de bâtiments agricoles



Photo 76 : Depuis le lieu-dit Piquetouge, la présence des boisements sur le pourtour de l'ilot limite les visibilités

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE



Carte 86 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 24

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.9.1.3. EVOLUTION DU PAYSAGE

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

On observe les principales évolutions paysagères suivantes pour l'ilot 23 et 24 :

- Les deux zones d'étude couvrent une surface dont la vocation était à la fois agricole et forestière par le passé. La présence des boisements à l'est de l'ilot 24 et au sud de l'ilot 23 est variable d'après l'ensemble des photographies. La lisière boisée qui longe l'est de l'ilot 23 recule entre la fin des années 70 et les années 90 ;

- Globalement, l'environnement immédiat des deux ilots subit un défrichement progressif bien visible dans le secteur localisé entre les deux ilots entre 1969 et 1982 ;

- Ces opérations s'accompagnent d'un phénomène de remembrement du parcellaire agricole se déroulant principalement entre 1945 et 1982. Le remembrement, comme pour les autres ilots du projet, provoque un effacement de la trame bocagère. Certains éléments perdurent tout de même, c'est le cas de la haie qui fragmente l'ilot 24 en deux et dont la présence est attestée dès 1945 ;

- Le remembrement conduit aussi à la redéfinition des tracés des chemins qui mènent aux lieux de vie et notamment à Bidalon. La route qui permet d'y accéder est simplifiée entre 1969 et 1982 ;

- Les principaux lieux de vie sont fixés dès 1945. Les environs immédiats de Piquetouge ont toujours été relativement boisés ;

- A partir de 2002, on constate l'installation progressive de bâtiments agricoles au sud de l'ilot 23, à l'est de l'ilot 24 et entre les deux ilots. Ces bâtiments témoignent de la modernisation des pratiques d'élevage du canard ;

L'analyse montre que les ilots 23 et 24, tout comme pour les autres zones d'étude, font l'objet de transformations liées à l'évolution des pratiques agricoles tout au long du XXe siècle. La préservation et/ou le renforcement du bocage apparait comme un enjeu à prendre en compte dans le futur projet pour maintenir les paysages semi-agricoles que sont ceux des ilots 23 et 24 tout comme la préservation des lisières boisées.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

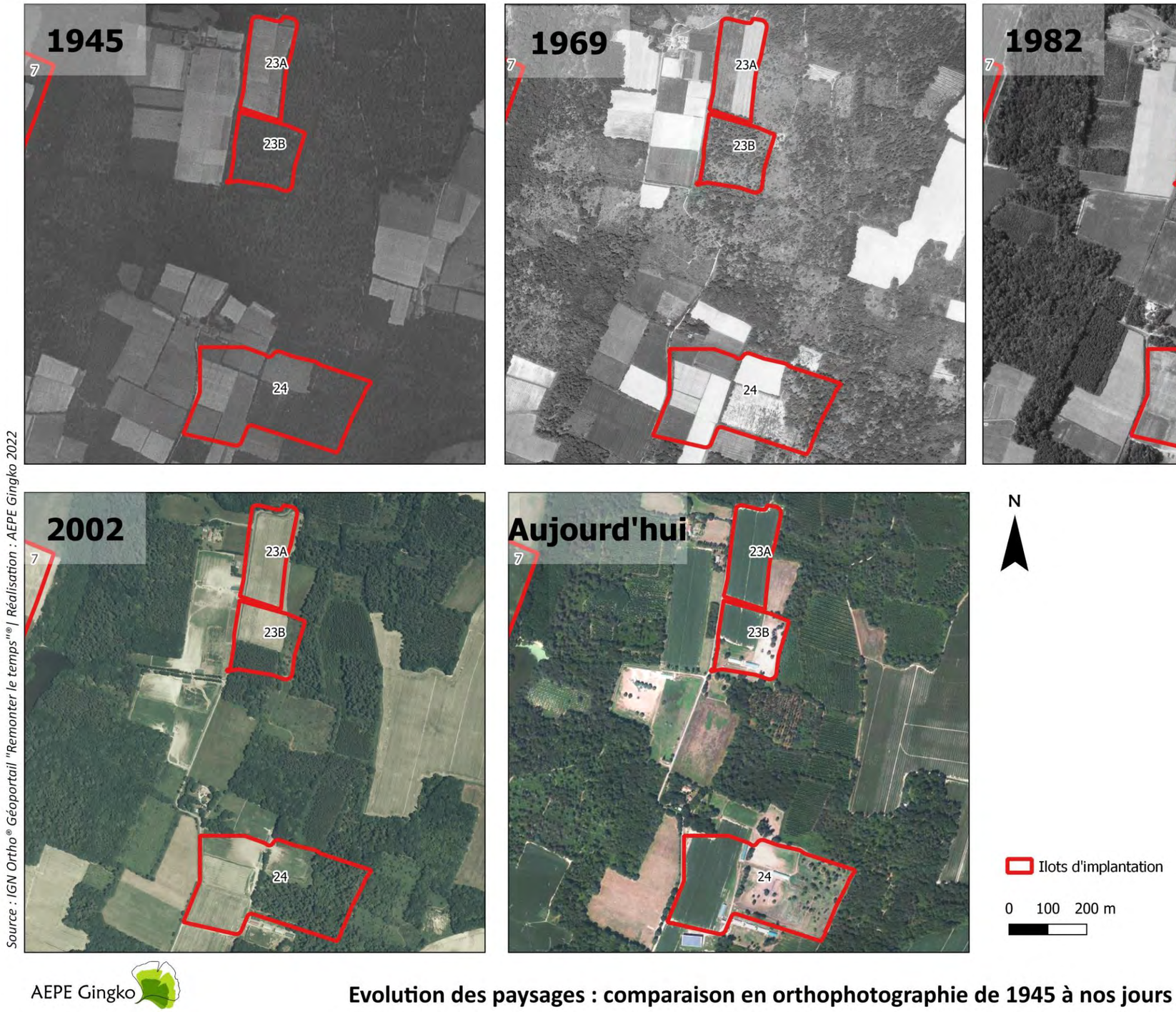

Carte 87 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1945 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.9.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante. Dans les pages qui suivent figure aussi une carte montrant les différentes mesures éco-paysagères envisagées.

Tableau 25 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec mesures éco-paysagères proposées

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Bidalon	Modérée	L'absence d'enjeux faune/flore, la moindre fréquentation de ce secteur et la distance préexistante entre les éléments sensibles et les zones de projet ont amené à proposer des mesures visant plutôt à l'intégration du projet plutôt qu'à la gestion des perceptions : Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant d'habiller les abords immédiats du projet avec un mode d'occupation similaire à certaines parcelles situées autour de l'ilot 24. Conservation des structures arborées existantes notamment la haie séparant l'ilot 24 en deux et dont la présence est ancienne. Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural. Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée à ce secteur.
	Piquetouge	Forte	
	Peillou	Forte	
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

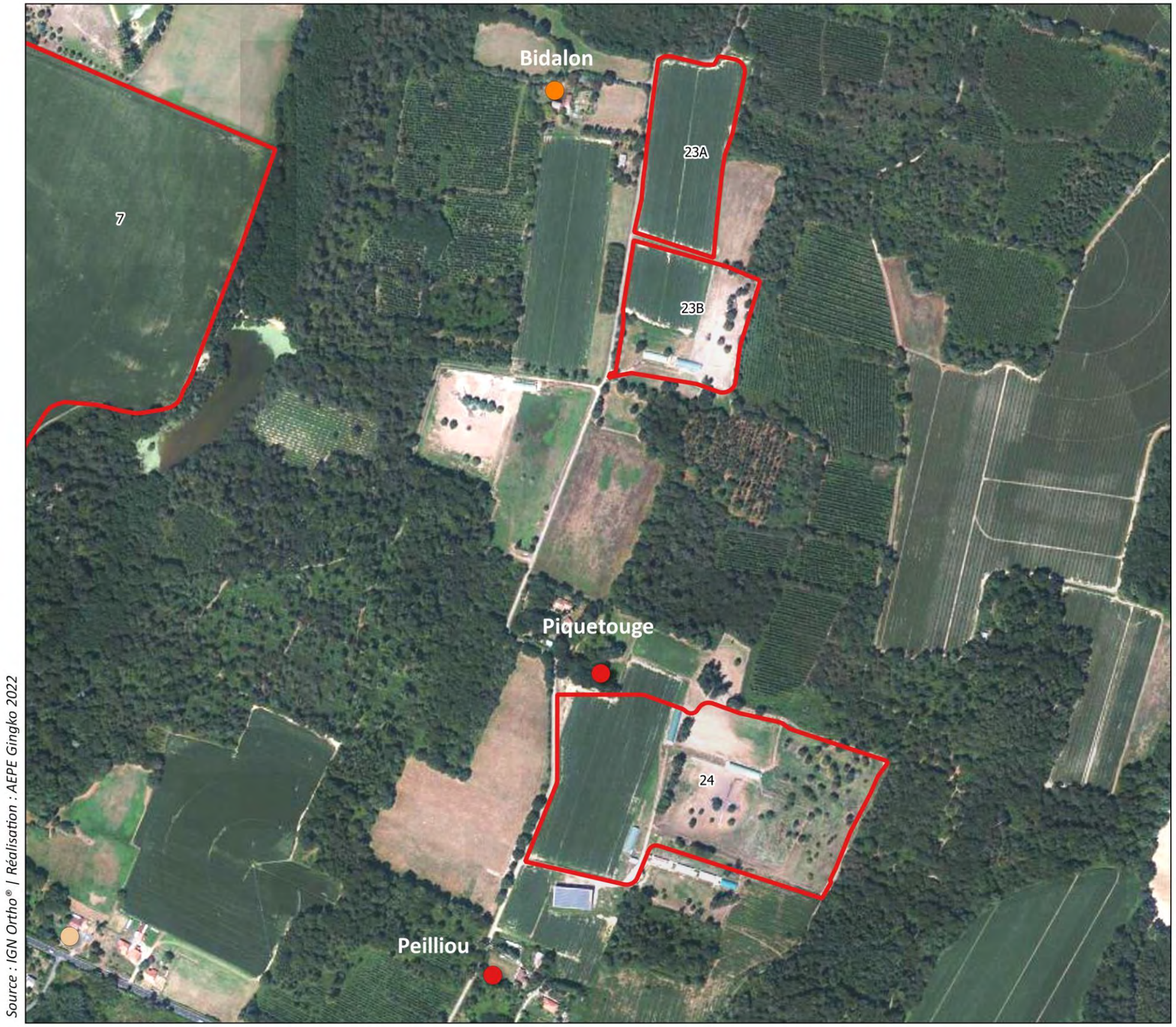

AEPE Gingko

Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots 23A, 23B et 24

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Carte 88 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots 23A, 23B et 24

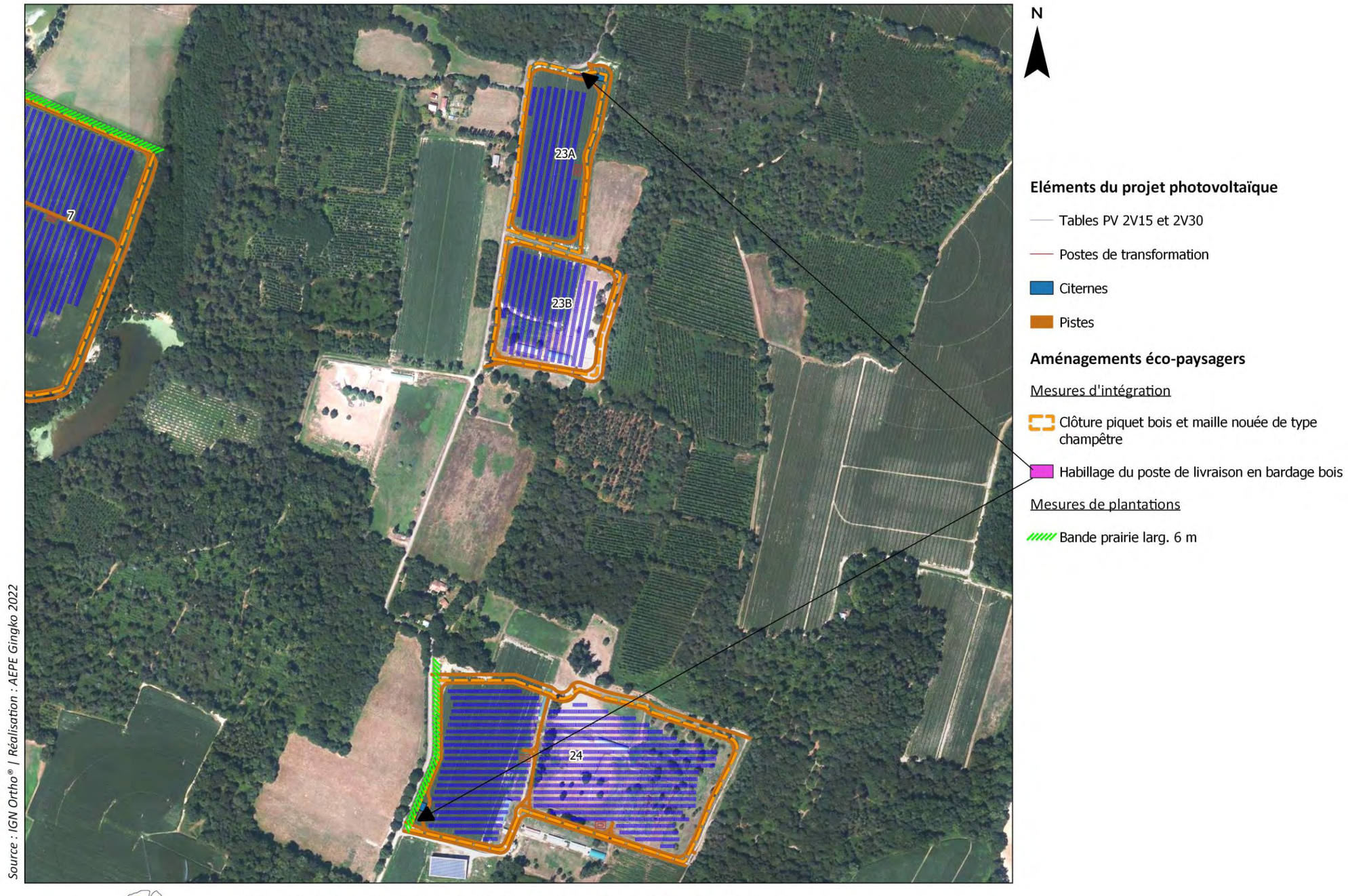

Carte 89 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots d'implantation 23A, 23B et 24

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.10. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS D'IMPLANTATION 23 ET 24 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.10.1.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue d'environ 90° à 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesure de plantation et enfin un photomontage du projet avec mesure de plantation.

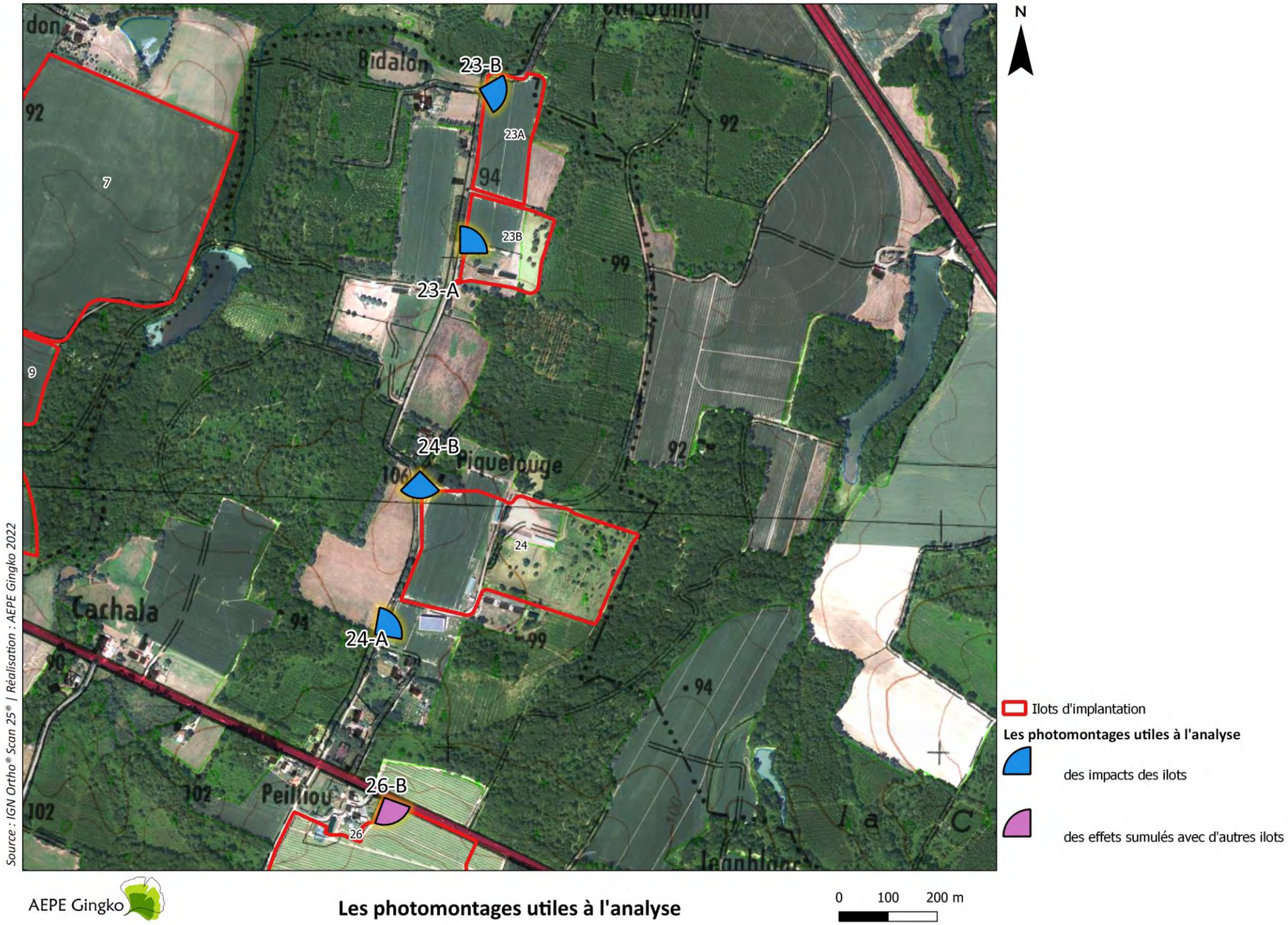

Carte 90 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.10.1.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 23 ET 24 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 26 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Bidalon	Modéré	L'absence d'enjeux faune/flore, la moindre fréquentation de ce secteur et la distance préexistante entre les éléments sensibles et les zones de projet ont amené à proposer des mesures visant à l'intégration du projet plutôt qu'à la gestion des perceptions conformément au souhait de conserver des ambiances paysagères initiales : Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant d'habiller les abords immédiats du projet avec un mode d'occupation similaire à certaines parcelles agricoles situées autour de l'ilot 24. Conservation des structures arborées existantes notamment la haie séparant l'ilot 24 en deux et dont la présence est ancienne. Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural. Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée à ce secteur.	Les photomontages montrent que les éléments arborés conservés auprès de la lisière sud de l'ilot permettent de filtrer partiellement les perceptions vers le projet photovoltaïque. Au nord de l'ilot, la situation est plus ouverte avec des visibilités franches. Le choix des matériaux pour la clôture et le poste de livraison contribuent à ancrer le nouvel ilot dans le contexte agricole et rural.	23-A et 23-B	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Piquetouge	Forte		D'après la vue photomontée, il apparait qu'une frange boisée permet de masquer partiellement le projet depuis l'intérieur du lieu-dit. Les panneaux apparaissent dans l'ouverture visuelle permise par la route, en perception semi-lointaine.	24-B	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Peillou	Forte		Le photomontage montre que le projet photovoltaïque apparait de manière lointaine depuis la sortie nord de Peillou. De plus, les légères variations du relief et le masque du bâti contribuent à filtrer les perceptions.	24-A	Faible	L'ilot 26 apparait depuis la sortie est du lieu-dit. Même si la perception des deux ilots n'est pas simultanée, le projet dans son ensemble génère des effets cumulés sur ce hameau.	26-B	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

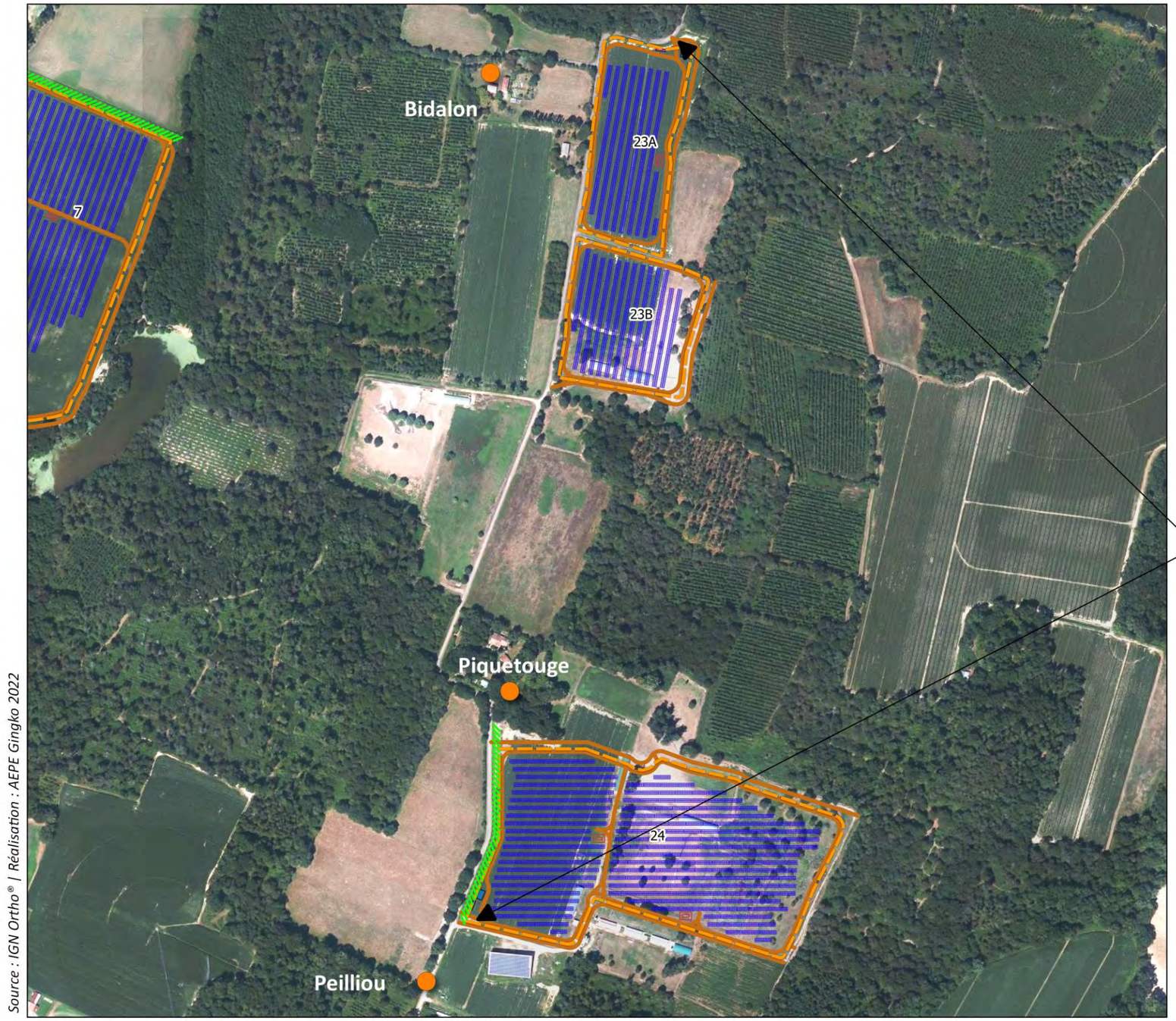

Carte 91 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle des ilots 23A, 23B et 24

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.11. ILOTS D'IMPLANTATION 26, 28 ET 30

VIII.11.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS D'IMPLANTATION 26, 28 ET 30

VIII.11.1.1. COMPOSITION DES ILOTS D'IMPLANTATION 26,28 ET 30

Les ilots 26,28 et 30 sont localisés au nord du territoire communal de Castandet, à l'ouest de l'ilot 32 et au sud des ilots 23 et 24. Leur proximité et les caractéristiques paysagères qu'ils ont en commun amènent à les traiter ensemble. Ils s'insèrent entre la RD 30, la RD 55 (qui traverse Perron du nord au sud) et une route communale reliant le hameau Perron au bourg de Castandet via la RD 398. La zone mise à l'étude représente, pour ces 3 ilots, environ 53 ha aujourd'hui occupés par la culture du maïs. Sa composition est illustrée par la carte page suivante et par les photographies ci-jointes.

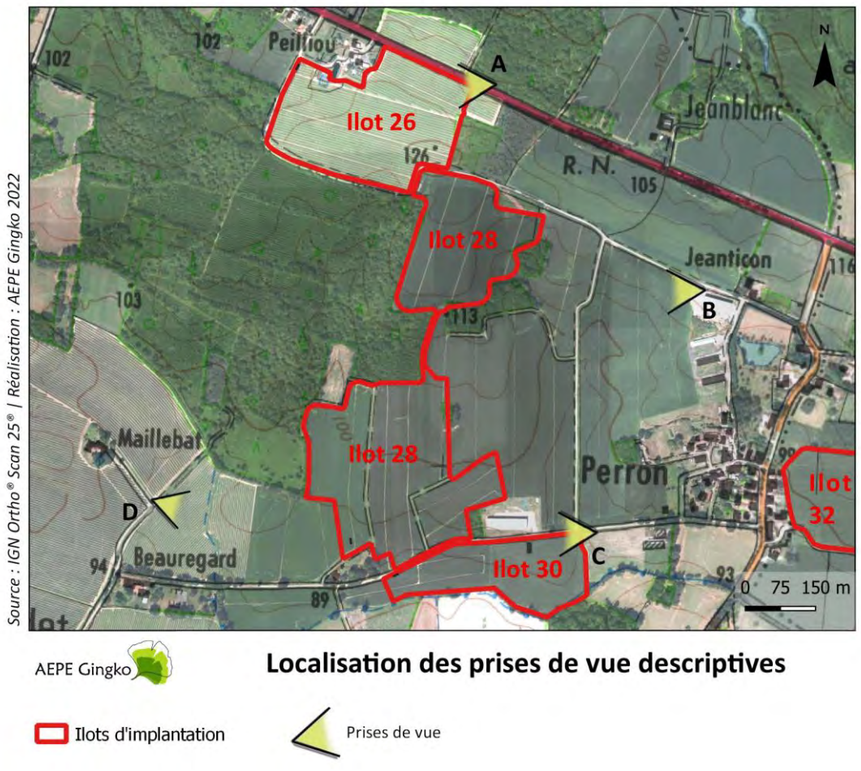

Carte 92 : Localisation des prises de vue descriptives

Les ilots sont entourés par plusieurs lieux de vie plus ou moins protégés visuellement selon la répartition de la végétation et l'éloignement vis-à-vis des zones de projet. Les hameaux les plus proches sont Peillou, Jeanticon, Perron, Maillebat, Beauregard et Clavé. La trame viaire repose sur un ensemble de pistes et de chemins uniquement fréquentés par les riverains et/ou les agriculteurs et qui permettent de joindre plus rapidement les lieux de vie et les infrastructures routières plus importantes. Malgré la présence de plusieurs lieux de vie, la moindre fréquentation de la trame viaire témoigne du relatif isolement des sites de projet.

Le paysage interne des ilots se caractérise globalement par une absence de structures arborées et par une légère pente déclinant du nord au sud jusqu'au passage d'un cours d'eau.

L'ilot 28 est le plus vaste et couvre une surface de 15 ha fragmentée à travers des boisements et des parcelles agricoles. Dans ce contexte semi-ouvert, les perceptions sur la zone de projet sont relativement longues mais limitées par les structures végétales situées sur le pourtour de l'ilot. Lorsque la végétation s'efface comme c'est le cas depuis l'ouest et le nord-ouest de Perron et depuis l'est de l'ilot, les perceptions lointaines voire surplombantes sont alors favorisées.

Les ilots 26 et 30 ont une forme plus compacte que l'ilot 28. L'ilot 26 fait 8 ha et se déploie de part et d'autre d'une ligne de crête. Il présente, un relief légèrement bombé qui permet de limiter l'allongement des vues, notamment depuis la RD 30. Les abords peu végétalisés de l'axe à ce niveau permettent tout de même un contact visuel direct avec la zone de projet. D'autre part, l'ilot est localisé aux abords immédiats du lieu-dit Peillou qui se caractérise par un environnement immédiat relativement ouvert, les perceptions peu filtrées vers la zone de projet sont donc favorisées.



Photo 77 : Depuis cette portion de la RD 30, les perceptions sont proches et peu filtrées mais le relief limite l'allongement des vues

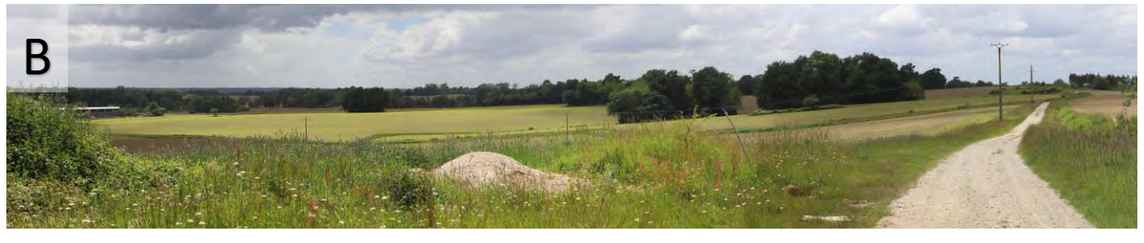

Photo 78 : Depuis le nord-ouest de Perron et Jeanticon, l'absence de végétation favorise les vues lointaines sur l'ilot 28

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

L'ilot 30 couvre une surface de 5ha et s'appuie sur une forme allongée suivant à la fois le tracé de la voie communale au nord et celui du cours d'eau temporaire au sud. La petite taille de l'ilot combinée à une fragmentation plus importante des boisements dans ce secteur lui confère une ambiance plus intimiste que pour les ilots 26 et 28. La présence de la ripisylve qui longe le cours d'eau accentue cet effet. Les abords de la route communale qui longe l'ilot sont peu végétalisés, les visibilités se concentrent donc sur le passage de ce petit axe.



Photo 79 : L'ilot 30 est plus petit, la répartition de la végétation et la présence de la ripisylve génèrent une ambiance semi-ouverte plus intimiste



Photo 80 : Depuis l'est de l'ilot 28, les perceptions sont peu filtrées mais contenues par des bosquets

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

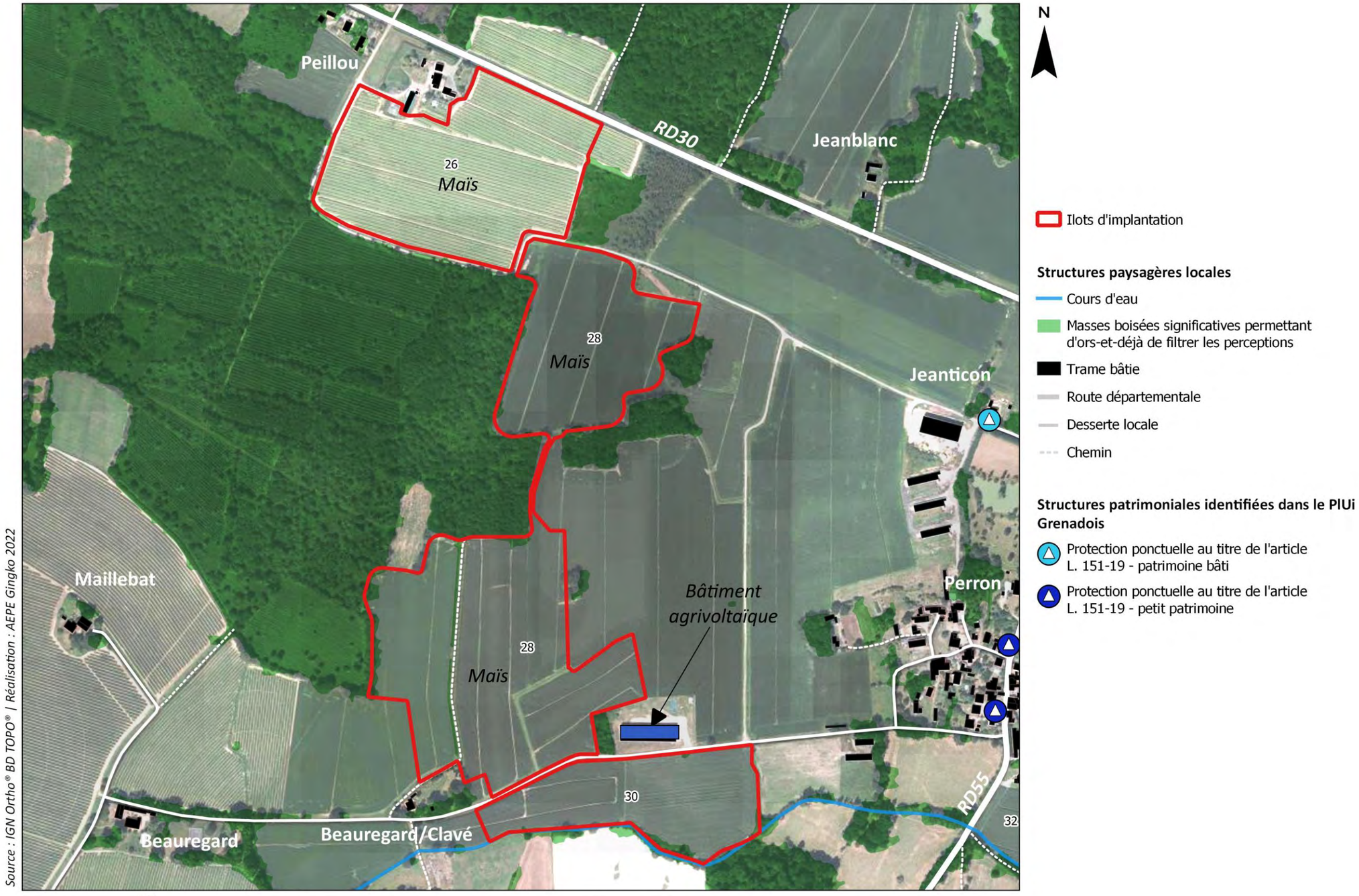

Carte 93 - Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 26, 28 et 30

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.11.1.2. EVOLUTION DES PAYSAGES

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir cartes ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

- L'ilot 28 et l'ilot 26 était autrefois occupé à la fois par des boisements et par des parcelles agricoles. En effet, en 1950, au moins la moitié de l'ilot 26 et seulement quelques secteurs au nord de l'ilot 28 sont couverts par la végétation arborée. La vocation de l'ilot 30 est fixe puisqu'en dehors de la densification progressive de la ripisylve, on ne distingue que des parcelles agricoles sur les photographies aériennes de 1950 à aujourd'hui.

- Le défrichage progressif de la zone se fait globalement entre 1950 et 1982 au profit du développement de l'activité agricole. Il apparait que les zones de projet, lorsqu'elles sont occupées par de l'agriculture en 1950, présentent un parcellaire très découpé et de petite taille ce qui rend le processus de remembrement d'autant plus marquant visuellement.

- Le remembrement est donc important et provoque la disparition et/ou le remaniement de nombreux chemins internes, l'effacement de la trame bocagère et des bosquets qui ponctuaient alors le secteur. Le parcellaire s'agrandit et ses limites sont simplifiés. Certains tracés de pistes suivent ce mouvement. On voit ainsi apparaitre dès 1982 un chemin rectiligne sur la lisière orientale de l'ilot 28.

- Le passage du cours d'eau est visible dès 1950 grâce à la pérennité de sa ripisylve.

- Les lieux de vie et les principaux axes de communication sont fixés dès 1950. Des développements bâtis se font à l'ouest de Perron dès 1982. D'autre bâtiments qui ont aujourd'hui disparu sont implantés à la même époque sur l'ilot 30. Comme le montre la carte de composition des ilots, un bâtiment agricole a été installé récemment tout au sud de l'ilot 28.

- La RD 30 est aménagée par un double alignement arboré qui figure dès 1950 est disparait progressivement à partir des années 90.

Pour cet ensemble d'ilots, l'étude de l'évolution des paysages montre que les changements opérés reflètent les transformations économiques et agricoles de la seconde partie du XXe siècle. Il apparait que le secteur était particulièrement marqué par la présence de la trame bocagère, de bosquets et de boisements. La trame viaire secondaire développée apparait aussi comme une composante importante tout comme la présence d'un alignement arboré le long de la RD 30 et la pérennité de la ripisylve du cours d'eau. La conservation des structures existantes, la restauration ou la recréation de ces structures peuvent contribuer à intégrer le projet dans ce territoire dont les dynamiques sont anciennes.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

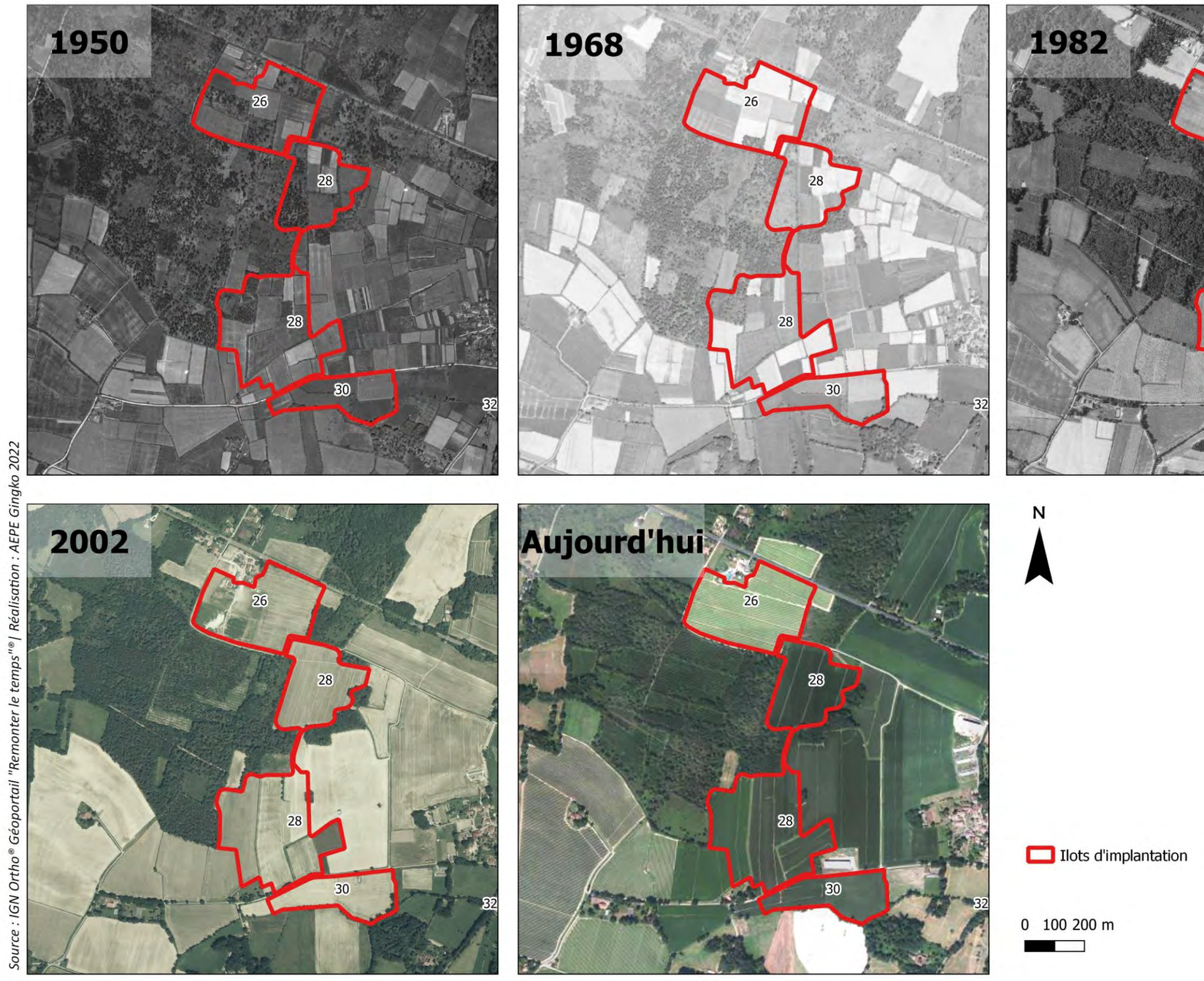

Carte 94 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.11.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante. Bien que notifiés sur la carte, la RD 55 et Gnaut, ne seront pas pris en compte car tenus à distance visuelle de ces ilots, leur sensibilité paysagère potentielle modérée concerne plutôt l'ilot 32 situé à l'est de Perron. Les mesures proposées en réponse à l'évaluation des sensibilités paysagères potentielles sont représentées à la suite de la première carte.

Tableau 27 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec mesures éco-paysagères proposées

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Peillou	Forte	Compte tenu de l'environnement immédiat ouvert du lieu-dit, la mesure suivante est proposée : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches sur la lisière nord-ouest de l'ilot 26.
	Perron	Forte	L'ouest du hameau étant exposé à des risques de visibilités lointaines non filtrées, la mesure suivante est proposée : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités lointaines des lisières occidentales des ilots 28 et 30.
	Beauregard	Forte	Les enjeux écologiques combinés à la nécessité de gérer les visibilités depuis les lieux-dits proches amène aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées surtout dans l'environnement immédiat des hameaux les plus proches. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif de renforcer la biodiversité tout en masquant presque totalement le projet et éviter ainsi les visibilités proches et lointaines non filtrées. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités depuis l'est de l'ilot 30. Maintien de la distance entre Maillebat et la future ferme photovoltaïque pour éviter les vues franches sur le projet.
	Beauregard/Clavé	Forte	
	Maillebat	Modérée	
	Jeanticon	Modérée	L'environnement immédiat ouvert de l'est de l'ilot 28 amène aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes autour du lieu-dit. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités lointaines au niveau des lisières orientales des ilots 28 et 30.
	RD 30	Modérée	L'axe étant considéré comme un lieu de découverte privilégié du projet, la mesure suivante est proposée : Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et l'axe tout en habillant les abords immédiats du projet conformément à la volonté de **préserver l'alternance d'ambiances ouvertes et fermées** caractéristiques du contexte paysager local et à celle **de mettre en valeur le projet depuis l'axe.**
	RD 398	Modérée	L'éloignement vis-à-vis des zones de projet et la présence du bocage entre l'axe et les ilots 28 et 30 amènent à la mesure suivante : Conservation des structures arborées existantes.
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale du projet au sein des paysages les plus fréquentés.
			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour les postes de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et habité des environs.
			Conservation de la trame viaire secondaire qui traverse actuellement la zone d'étude occupée par l'ilot 28.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

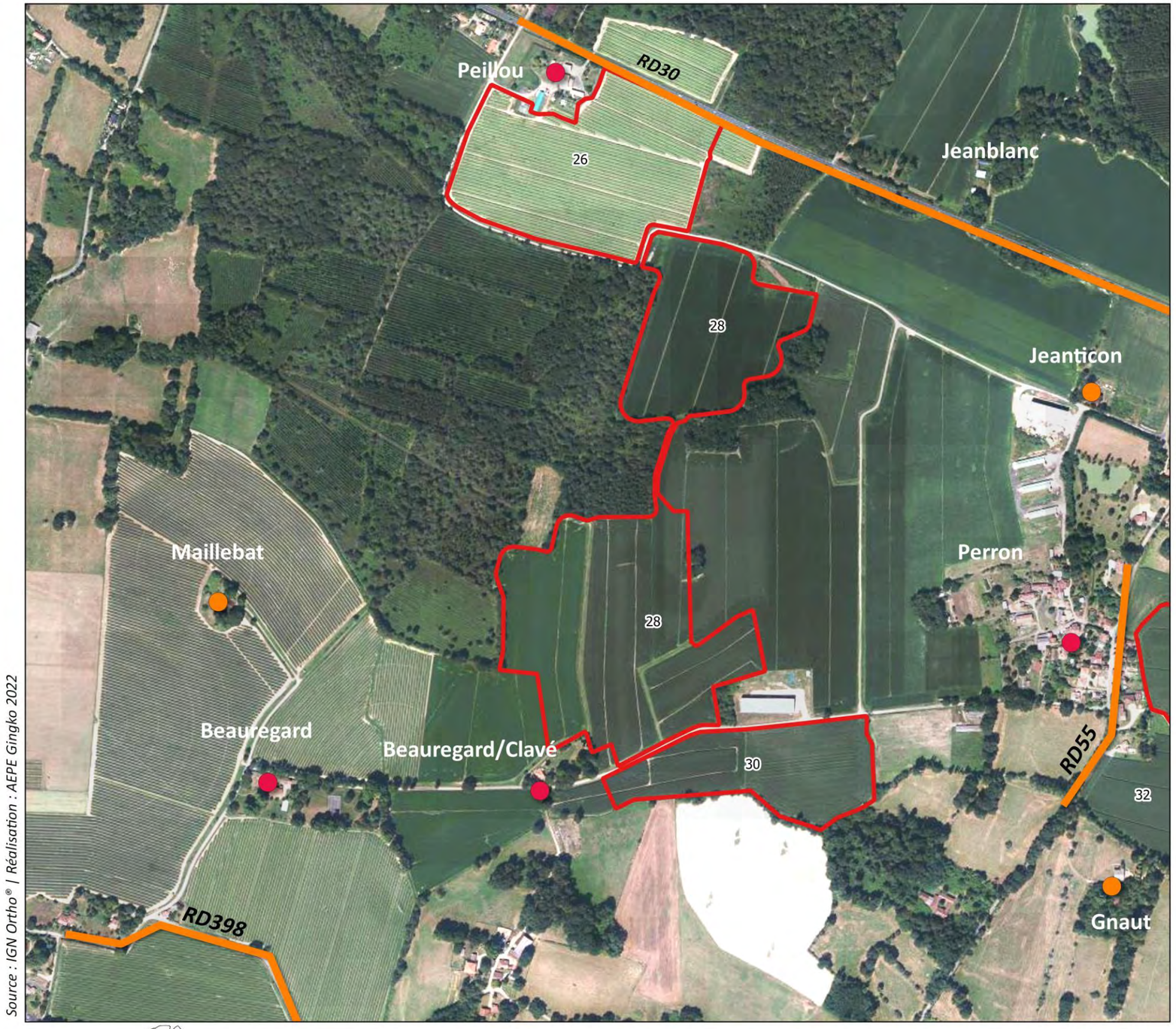

Carte 95 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots 26,28 et 30

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

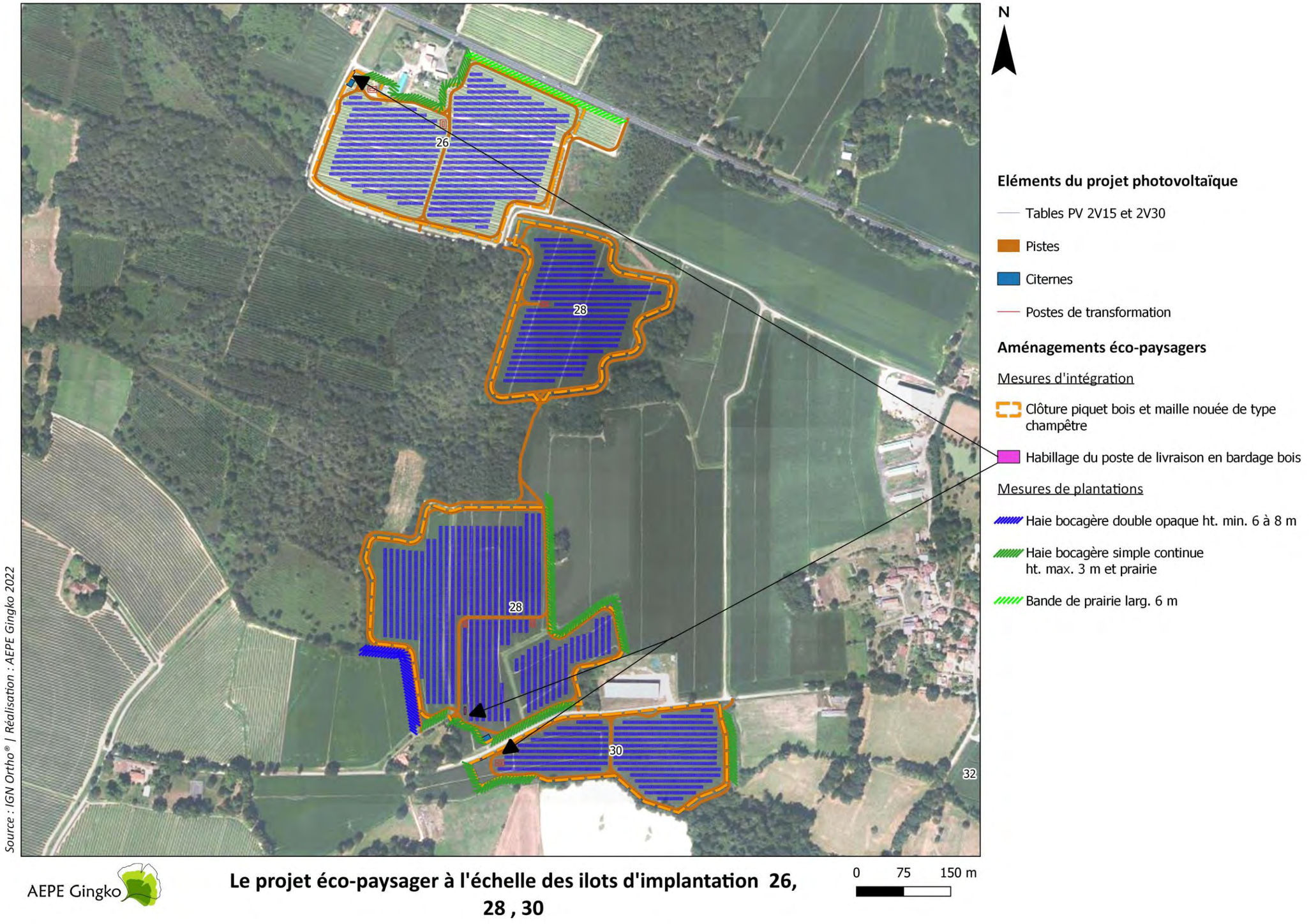

Carte 96 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots 26, 28 et 30

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.11.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS 26, 28, 30 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE SUR CE SECTEUR

VIII.11.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue de 90° à 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesure d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesure de plantation.

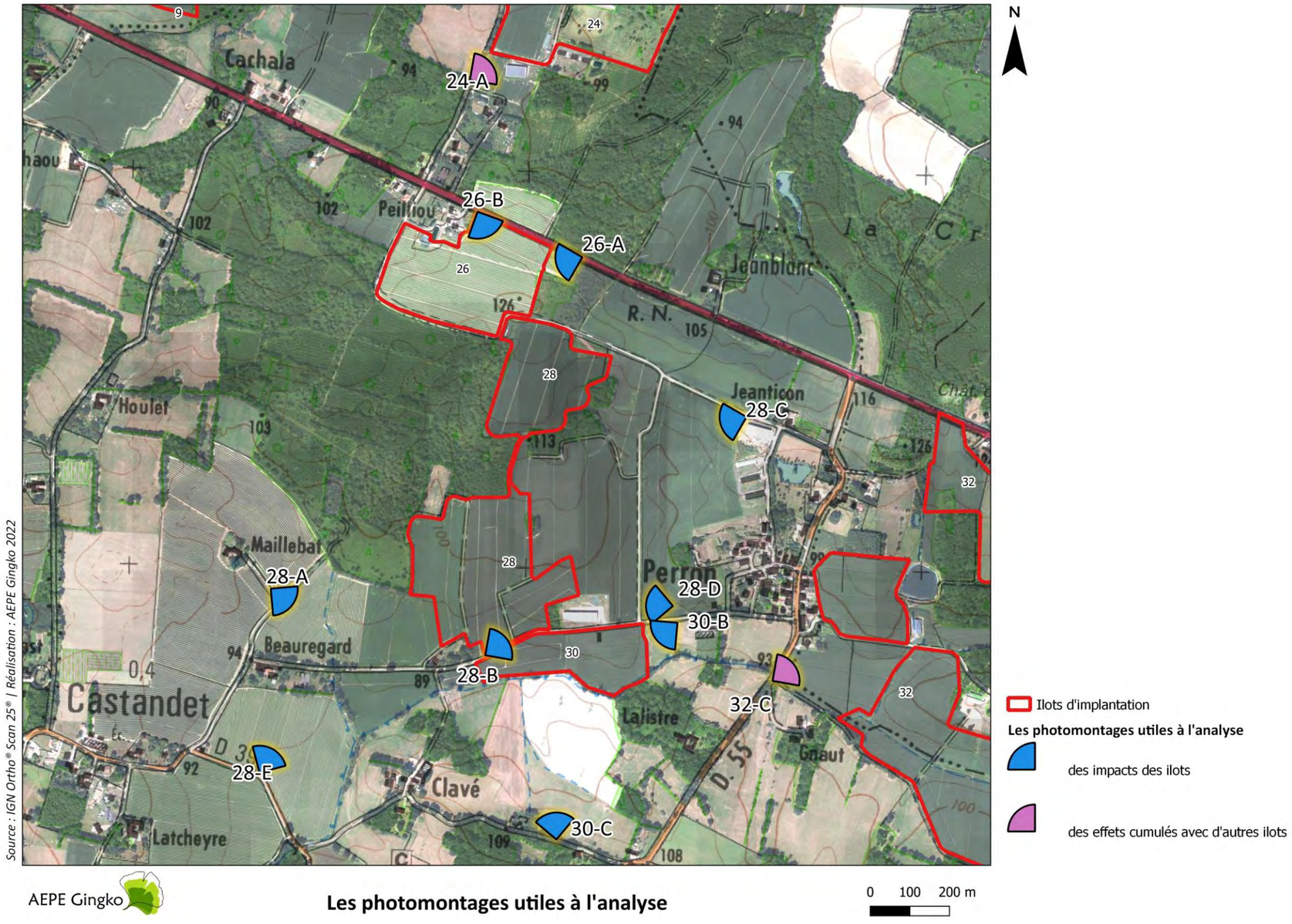

Carte 97 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.11.3.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 26, 28, ET 30 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 28 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec **d'autres ilots**	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Perron	Forte	L'ouest du hameau étant exposé à des risques de visibilités lointaines non filtrées, la mesure suivante est proposée : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités lointaines des lisières occidentales des ilots 28 et 30.	Les photomontages montrent que depuis l'ouest de Perron, les vues sur la ferme photovoltaïque sont lointaines et filtrées par la présence de la haie. Seul le sommet des panneaux photovoltaïque est visible depuis ce secteur.	28-D, 28-C et 30-B	Faible	Des effets cumulés sont relevés dans l'analyse des impacts de l'ilot 32. Il apparait que l'ilot 32 et l'ilot 28 sont visibles séparément depuis différents secteurs du hameau. Le projet dans son ensemble génère donc des effets cumulés sur ce hameau.	32-C	Modéré
Peillou	Forte	Compte tenu de l'environnement immédiat ouvert du lieu-dit, la mesure suivante est proposée : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches sur la lisière nord-ouest de l'ilot 26.	D'après le photomontage, sortie est du lieu-dit Peillou bénéficient d'une ouverture visuelle proche et non filtrée sur le projet. Néanmoins, l'opacité de la haie représentée au premier plan témoigne du rôle occultant de la mesure proposée.	26-B	Modéré	Depuis le nord du hameau, l'ilot 24 apparait seulement en vue lointaine et filtrée par le masque du bâti.	24-A	Modéré
Beauregard	Forte	Les enjeux écologiques combinés à la nécessité de gérer les visibilités depuis les	Le photomontage 28-A illustre que l'éloignement depuis l'ouest de l'ilot 28 (Maillebat et Beauregard) permet	28-A et 28-B	Faible	\ \	\ \	Faible
Beauregard/Clavé	Forte				Faible à modéré	\ \	\ \	Faible à modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec **d'autres ilots**	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Maillebat	Modérée	lieux-dits proches amène aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées surtout dans l'environnement immédiat des hameaux les plus proches. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif de renforcer la biodiversité tout en masquant presque totalement le projet et éviter ainsi les visibilités proches et lointaines non filtrées. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités depuis l'est de l'ilot 30. Maintien de la distance entre Maillebat et la future ferme photovoltaïque pour éviter les vues franches sur le projet.	au relief de masquer naturellement le projet. Le photomontage 28-B montre une vue proche sur l'accès à la citerne incendie et l'ouverture visuelle ponctuelle qu'il génère. La présence la haie le long de la route filtre cependant, régulièrement les perceptions. Compte tenu de la configuration des aménagements, les perceptions depuis Beauregard/Clavé sont donc considérées comme légèrement marquantes. En outre, le choix de matériaux adaptés pour les clôtures et l'habillage des locaux techniques contribue tout de même à ancrer l'ilot dans un contexte rural local.		Très faible	\ \	\ \	Très faible
Jeanticon	Modéré	L'environnement immédiat ouvert de l'est de l'ilot 28 amène aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes autour du lieu-dit. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités lointaines au niveau des lisières orientales des ilots 28 et 30.	Le photomontage illustre une vue lointaine de la ferme photovoltaïque. Grâce à la présence de la haie et à la conservation des boisements existants, elle est soit pratiquement entièrement masquée ou partiellement visible à travers les fenêtres visuelles permises par les bosquets.	28-C	Faible à modéré	\ \	\ \	Faible à modéré
Axes de communication								
RD 398	Modérée	L'éloignement vis-à-vis des zones de projet et la présence du bocage entre l'axe et les ilots 28 et 30 amènent à la mesure suivante : Conservation des structures arborées existantes.	Le photomontage montre que la distance qui sépare l'axe de la ferme photovoltaïque et la conservation de la strate bocagère permet de n'apercevoir les panneaux que de manière lointaine, en transparence ou filtrée par la végétation.	28-E	Faible	\ \	\ \	Faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec **d'autres ilots**	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
RD 30	Modérée	L'axe étant considéré comme un lieu de découverte privilégié du projet, la mesure suivante est proposée : Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et l'axe tout en habillant les abords immédiats du projet conformément à la **volonté de préserver l'alternance d'ambiances ouvertes et fermées** caractéristiques du contexte paysager local et à celle de mettre en valeur le projet **depuis l'axe (cf Stratégie globale d'aménagem**ent).	D'après les différents photomontages, l'aménagement proposé permet de mettre en valeur le projet depuis cette séquence réduite de l'axe. La ferme photovoltaïque est ainsi perçue en vue proche et franche. D'autre part, les matériaux retenus pour les clôtures et la présence de la prairie s'intègrent au caractère rural du territoire.	26-A et 26-B	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Eléments patrimoniaux								
Eléments protégés au titre des articles L. 151-19 du PLUi Grenadois au sein du bourg de Maurrin	Forte	Cf. Perron	Les photomontages montrent que depuis l'ouest de Perron, les vues sur la ferme photovoltaïque sont lointaines et filtrées par la présence de la haie. Seul le sommet des panneaux photovoltaïque est visible depuis ce secteur.	28-D, 28-C et 30-B	Faible	Des effets cumulés sont relevés dans l'analyse des impacts de l'ilot 32. Il apparait que l'ilot 32 et l'ilot 28 sont visibles séparément depuis différents secteurs du hameau. Le projet dans son ensemble génère donc des effets cumulés sur ce hameau.	32-C	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

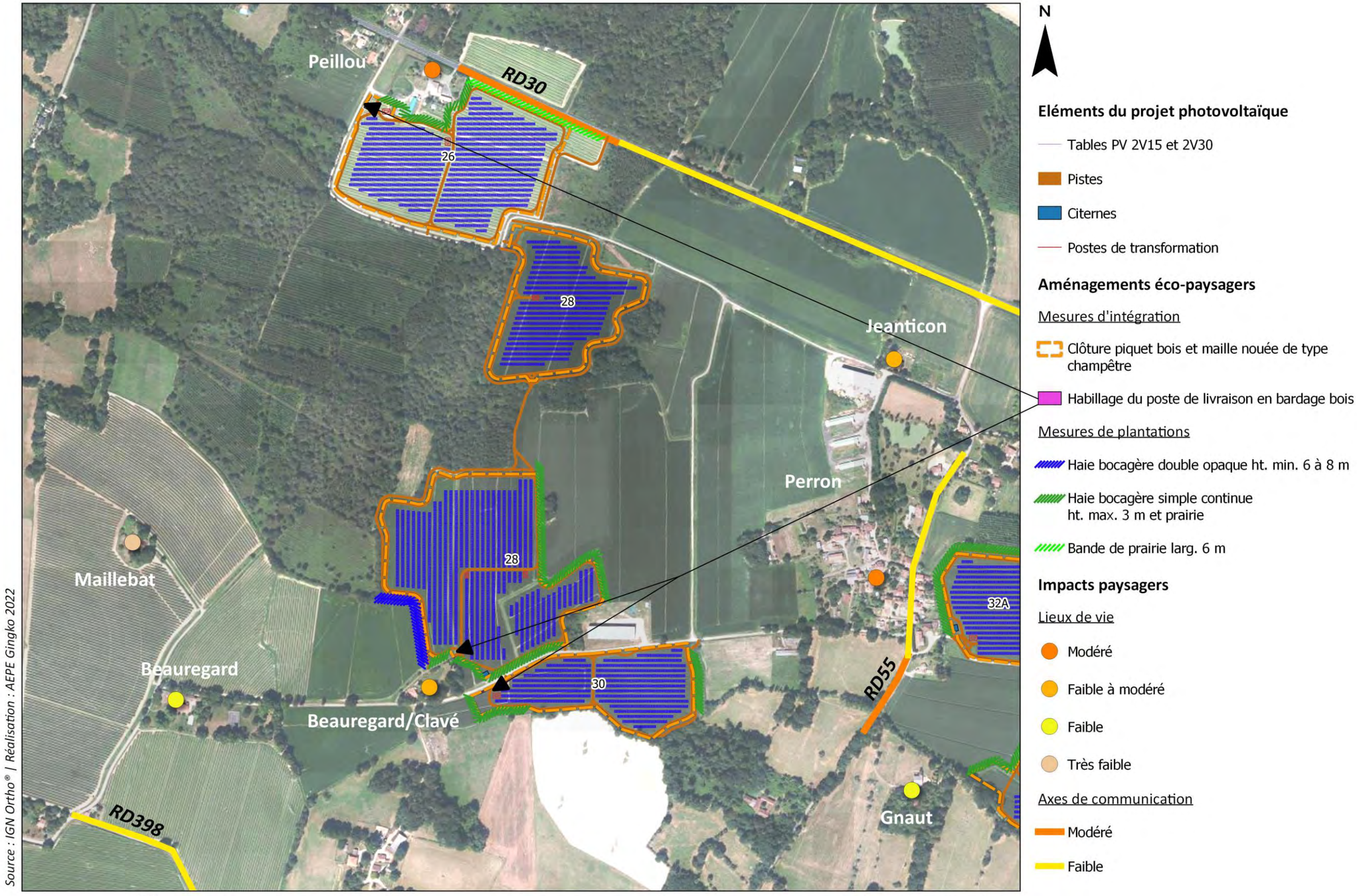

Carte 98 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle des ilots 26,28 et 30

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.12. ILOTS D'IMPLANTATION 32A ET 32B

VIII.12.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS 32A ET 32B

VIII.12.1.1. COMPOSITION DU SITE

Les ilots 32a et 32B sont situés au sud du territoire communal de Saint-Gein à l'est des ilots 26, 28 et 30 et du hameau de Perron. La zone d'étude présente une surface de 60 ha dont le paysage est illustré par les photos ci-jointes et la carte page suivante. La majeure partie du site de projet est aujourd'hui occupée par la culture du maïs. Un four et une borne kilométrique à Perron sont protégés patrimonialement par les dispositions de l'article L.151-19 du PLUi Grenadois.

L'étendue de la zone d'étude est vaste et s'articule entre la RD 55 et la RD 30. Les lieux de vie les plus proches sont Toulet au nord, Perron à l'ouest, Gnaut au sud-ouest et Paul autour duquel prend place le site de projet. L'ilot s'insère dans un contexte semi-boisé où la densité de la végétation décline d'ouest en est. L'environnement immédiat du site est donc fait d'une alternance de zones très boisées où les vues vers le site de projet sont filtrées voire complètement masquées et de zones plus découvertes lorsque la végétation s'efface. Ainsi, certaines séquences de la RD 30 et de la RD 55 ainsi que les hameaux les plus proches bénéficient d'ouvertures visuelles vers le projet.

Le paysage interne des ilots se caractérise par une topographie mouvementée et une déclivité globale allant du nord vers le sud où se trouve un cours d'eau. Les lieux-dits Paul et Toulet prennent place sur les points hauts de cette pente Le cours d'eau dessine un petit vallon légèrement encaissé. L'intérieur de la zone d'étude est aussi marqué par des structures arborées sous la forme de boisements, de reliquats de haies bocagères, d'un alignement arboré et d'une ripisylve. La diversité de ces structures végétales combinée aux variations du relief permet à la fois de mettre en valeur certaines parties de l'ilot mais aussi de filtrer voir de masquer d'autres secteurs. De cette manière, les boisements situés au nord du site dissimulent le sud de l'ilot depuis la RD 30 tandis que le nord de l'ilot est masqué par le bosquet dans lequel se trouve le lieu-dit Paul depuis la RD 55. De plus, la présence de ce boisement a pour effet d'atténuer la situation d'encerclement du hameau en filtrant les visibilités vers le nord de l'ilot. Les caractéristiques paysagères du site génèrent donc un fonctionnement visuel où, lorsque l'ilot est visible, il apparait de manière partielle avec des perceptions souvent ponctuées par des éléments arborés.



Photo 81 : Depuis le lieu-dit Paul, les perceptions vers le sud du site de projet sont lointaines mais filtrées par les structures arborées

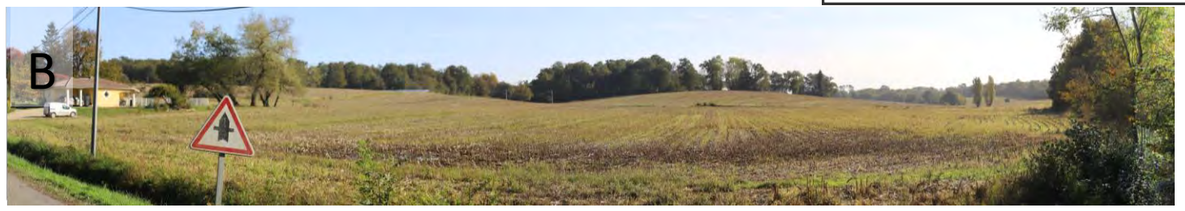

Photo 82 : Depuis la RD 55 et le sud de Perron, la topographie et la répartition des boisements animent le paysage



Photo 83 : Depuis la RD30 et Toulet, les ouvertures visuelles vers le nord de la zone de projet sont favorisées par le manque de végétation

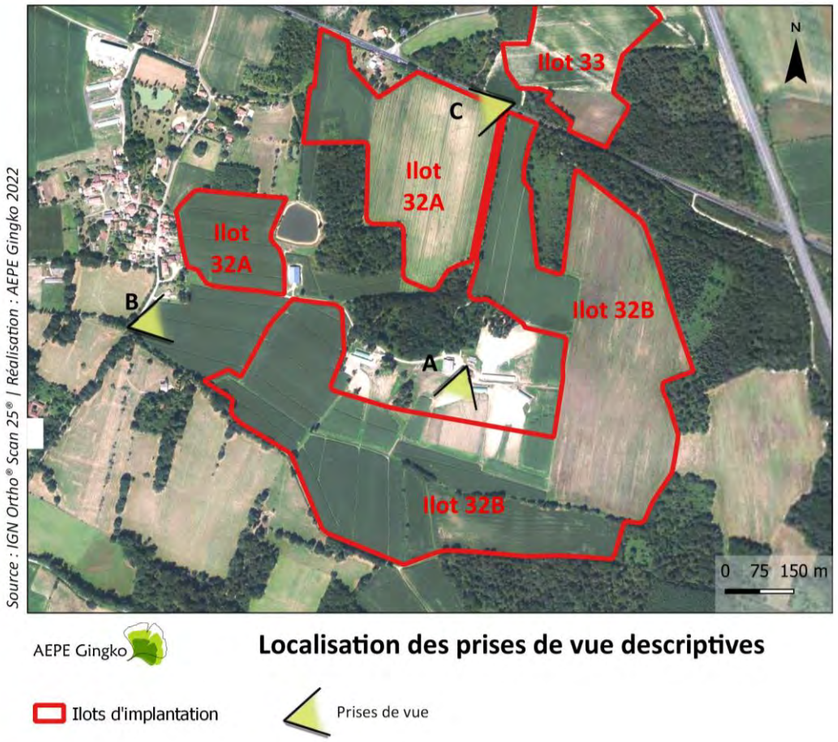

Carte 99 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

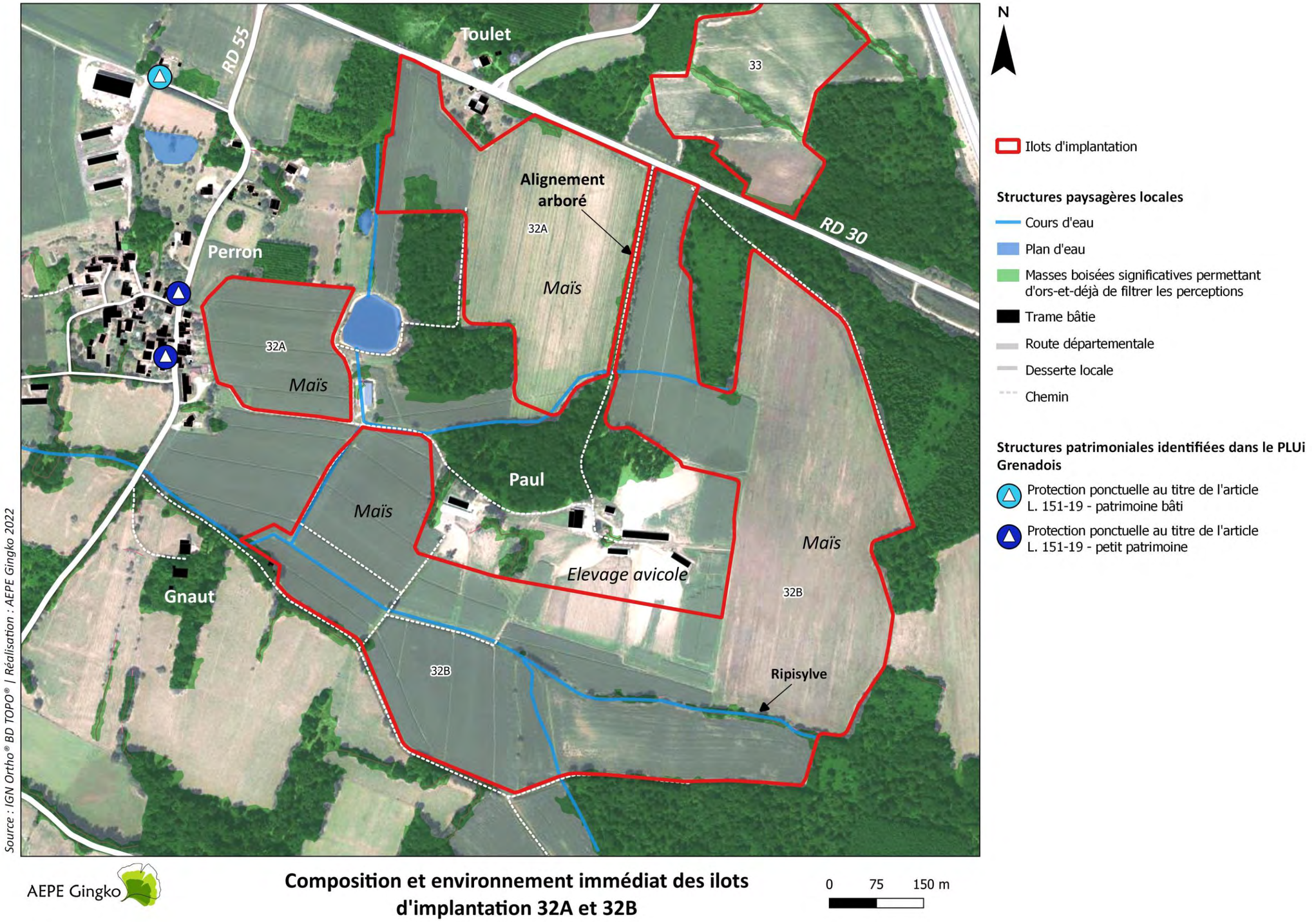

Carte 100 - Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 32A et 32B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.12.1.2. EVOLUTION DU PAYSAGE

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

On observe les principales évolutions paysagères suivantes pour l'ilot 32 :

- La zone d'étude couvre une surface dont la vocation était à la fois agricole et forestière par le passé. L'est du site est totalement recouvert de boisements tandis que l'ouest est marqué par un parcellaire agricole très découpé sur la photographie aérienne de 1950 ;

- On note un recul progressif des boisements dans la partie orientale de l'ilot entre 1950 et 1982. Par la suite, les lisières des boisements internes à la zone de projet restent fixes. Ces opérations de défrichage se font au profit du développement du parcellaire agricole ;

- Le défrichage s'accompagne aussi d'un phénomène de remembrement particulièrement visible au nord-ouest de l'ilot. Entre les années 60 et les années 2000, les petites surfaces s'effacent pour assembler de larges parcelles cultivables. Cela provoque aussi la disparition des chemins d'accès aux champs et de la trame bocagère ;

- La présence du cours d'eau au sud est déjà signalée par une ripisylve peu dense dès les années 50. Le plan d'eau situé au nord-ouest apparait après les années 80 ;

- L'alignement arboré est un motif ancien : il apparait le long du chemin d'accès au lieu-dit Paul dès 1950 puis le long de la RD 30 avec la photographie aérienne de 1968. Le motif a été conservé le long du chemin mais pas le long de la RD 30 (disparition entre 1982 et 2002) ;

- Les lieux de vie et les principaux axes sont fixés dès les années 50. Notons que le bâti a tendance à se développer dans la partie occidentale puis méridionale du hameau de Perron à partir des années 80 ;

L'analyse montre que l'ilot 32, tout comme pour les autres zones d'étude, fait l'objet de transformations liées à l'évolution des pratiques agricoles tout au long du XXe siècle. Il apparait tout de même que certaines structures sont pérennes et doivent être conservées tandis que la présence passée d'autres pourraient être prises en compte dans la recherche de mesures éco-paysagères d'accompagnement. La conservation/restauration du bocage, des alignements arborés et des boisements sont donc des éléments à considérer dans le futur projet.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

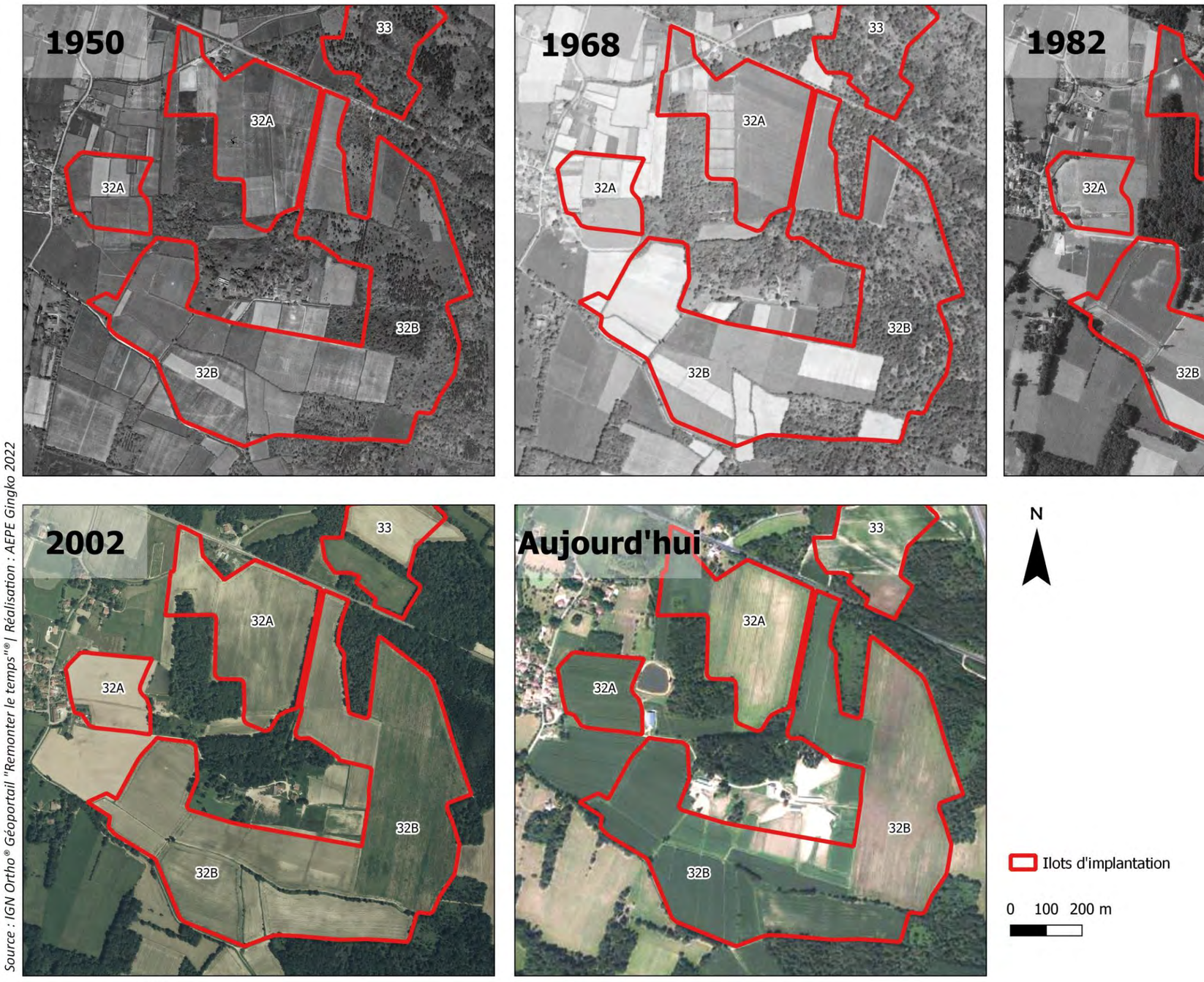

Carte 101 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.12.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante. Bien que notifié sur la carte, le lieu-dit Jeanticon ne sera pas pris en compte car il est tenu à distance visuelle de cet ilot et sa sensibilité modérée concerne plutôt les ilots 26 et 28 situés à l'ouest de Perron. Dans les pages qui suivent figure aussi une carte montrant les différentes mesures éco-paysagères envisagées.

Tableau 29 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec recommandations

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Paul	Forte	Conservation des structures arborées existantes et notamment du boisement situé au nord du hameau. Malgré la situation découverte du sud du hameau et en accord avec les acteurs du projet, aucun aménagement n'est prévu entre le hameau et le site de projet.
	Perron	Forte	Certains secteurs du hameau sont en contact visuel direct avec l'ouest de la zone de projet, la mesure suivante est proposée : Conservation des structures arborées existantes à l'intérieur et en lisière de la zone de projet. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches vers le projet tout en renforçant la présence du bocage à l'est du hameau.
	Toulet	Forte	La proximité du hameau avec la zone de projet amène à la mesure suivante : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches vers le projet tout en renforçant la présence du bocage au sud du lieu-dit.
	Gnaut	Modérée	Le lieu-dit est déjà plus ou moins protégé visuellement par la présence de la végétation qui ne permet que des visibilités partielles et en transparence ce qui amène à la mesure suivante : Conservation des structures arborées existantes à l'intérieur et en lisière sud de la zone de projet.
Enjeux paysagers	RD 30	Forte	L'axe est considéré comme un lieu de passage privilégié pour la découverte du projet et l'ouverture visuelle vers le projet depuis cette séquence est encadrée par des boisements ce qui amène aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes à l'intérieur et en lisière nord de la zone de projet, notamment l'alignement arboré qui longe le chemin d'accès à Paul et apparait comme un motif remarquable. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et l'axe tout en habillant les abords immédiats du projet conformément à la volonté de préserver **l'alternance d'ambiances ouvertes et fermées** caractéristiques du contexte paysager local et à celle de mettre **en valeur le projet depuis l'axe (cf Stratégie globale d'aménagement).**
	RD 55	Modérée	Les ouvertures visuelles vers le projet les plus importantes sont concentrées sur la portion en sortie sud de Perron, la mesure suivante est proposée : Maintien de la distance entre t'axe et la future centrale pour éviter les vues franches et proches sur le projet. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur en lisière est du projet permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches tout en renforçant la présence du bocage à l'ouest de l'ilot.
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.
			Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs fréquentés et habités.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

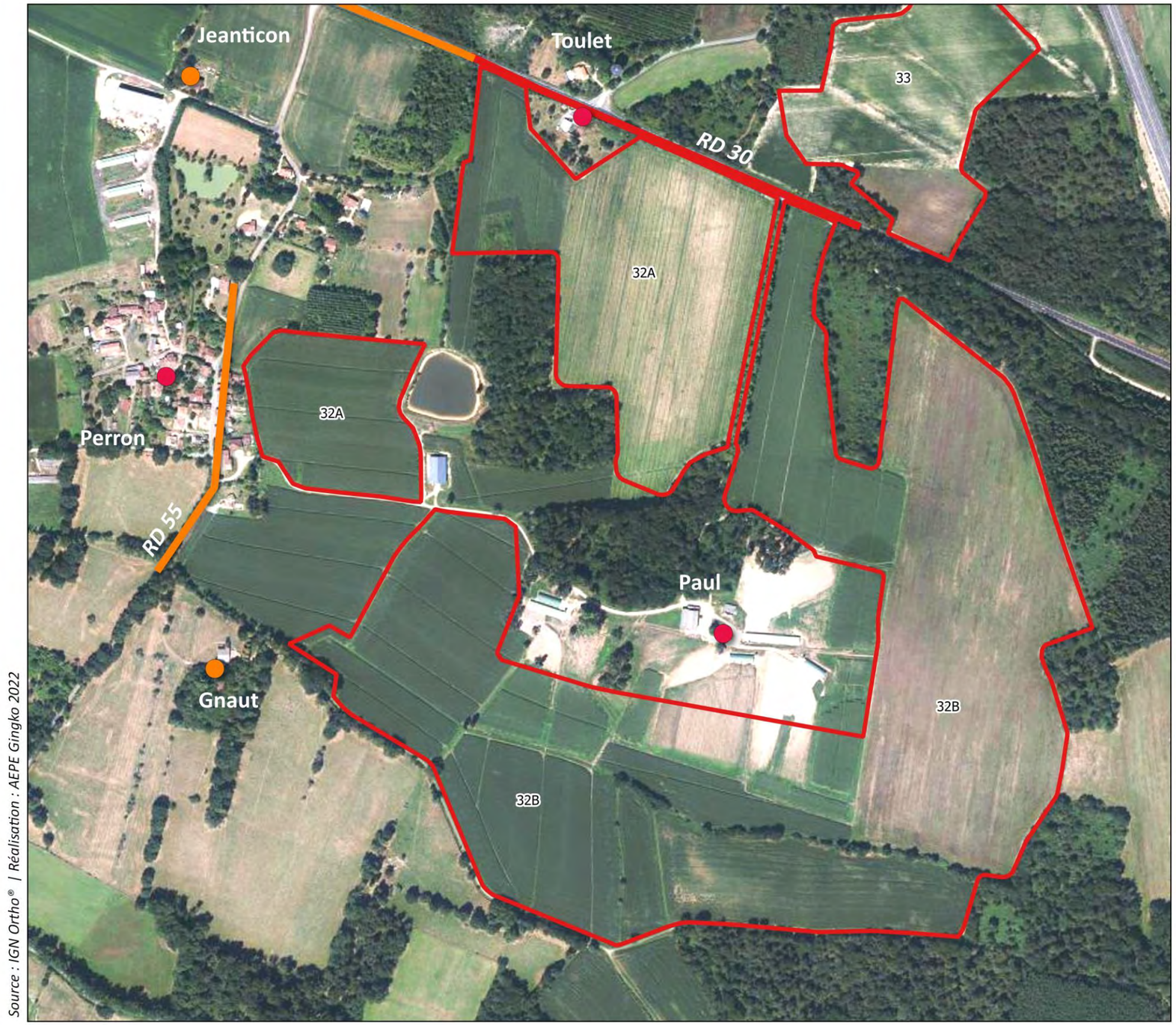

AEPE Gingko

Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots d'implantation 32A et 32B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Carte 102 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots d'implantation 32A et 32B

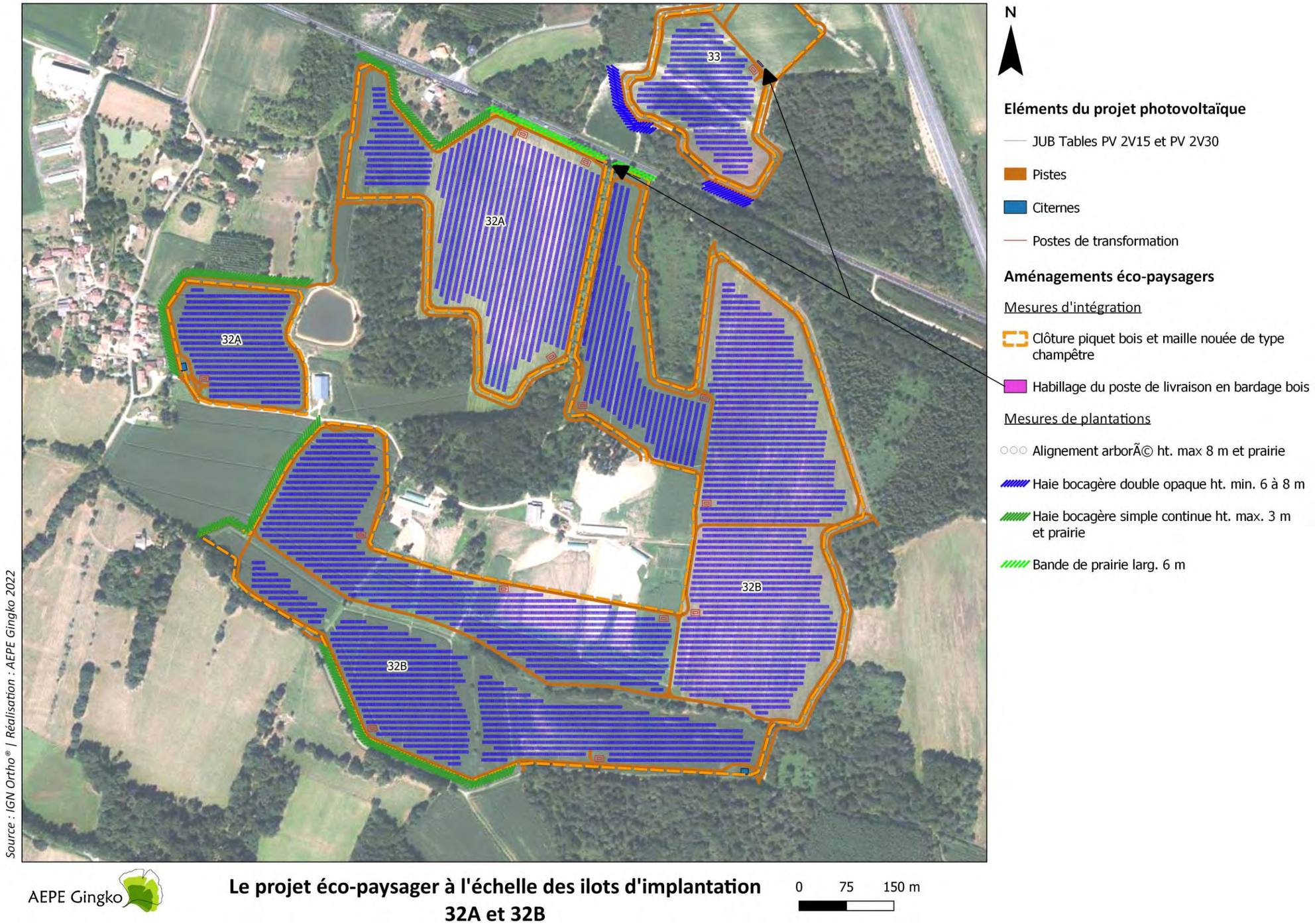

Carte 103 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots d'implantation 32A et 32B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.12.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS D'IMPLANTATION 32A ET 32B SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.12.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue d'environ 90° à 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesure de plantation et enfin un photomontage du projet avec mesure de plantation.

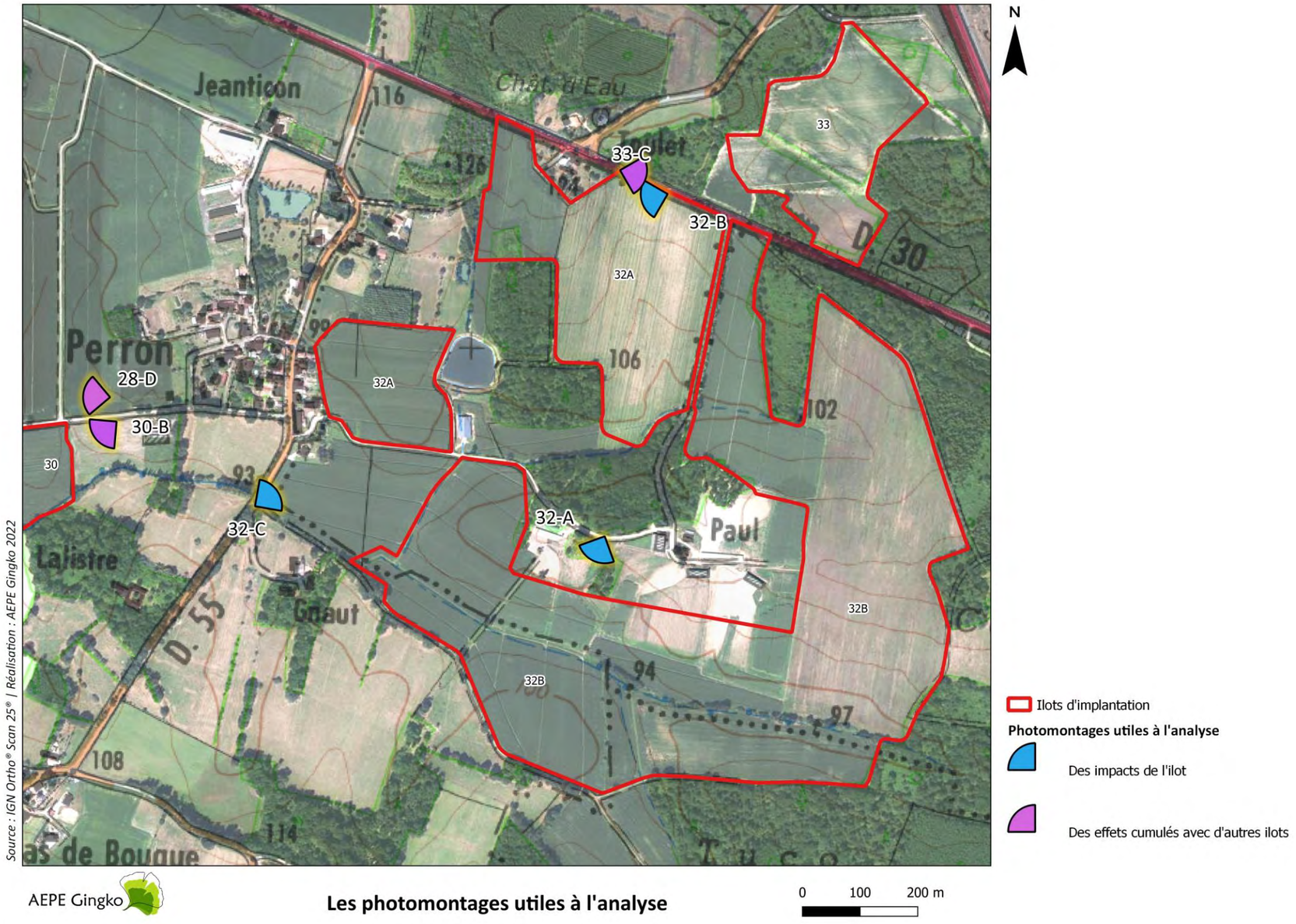

Carte 104 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.12.3.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 32A ET 32B SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 30 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Paul	Forte	Conservation des structures arborées existantes et notamment du boisement situé au nord du hameau. Malgré la situation découverte du sud du hameau et en accord avec les acteurs du **projet, aucun aménagement n'est prévu** entre le hameau et le site de projet.	Le photomontage montre que la situation de la centrale photovoltaïque sur un versant opposé au lieu-dit favorise les perceptions du projet. Néanmoins, l'ilot est visible de manière lointaine et filtrée par les éléments arborés qui entourent le lieu-dit.	32-A	Faible (fonctionnement visuel concerté et accepté par **l'agriculteur** riverain)	\ \	\ \	Faible (fonctionnement visuel concerté et accepté par **l'agriculteur** riverain)
Perron	Forte	Certains secteurs du hameau sont en contact visuel direct avec l'ouest de la zone de projet, la mesure suivante est proposée : Conservation des structures arborées existantes à l'intérieur et en lisière de la zone de projet. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches vers le projet tout en renforçant la présence du bocage à l'est du hameau.	D'après la vue photomontée avec projet éco-paysager, la plantation de la haie permet de masquer au moins les abords directs d'une partie de la centrale photovoltaïque depuis les secteurs du hameau situés à l'ouest de l'ilot. Elle reste néanmoins visible partiellement depuis ce point de vue grâce aux variations du relief.	32-C	Modéré	Les ilots 28 et 30 sont uniquement visibles depuis l'ouest du hameau de Perron en vue lointaine et filtrée par le bâti, le relief et la mesure paysagère proposée pour ces deux ilots. Les perceptions de l'ilot 32 se concentrent à l'est et au sud du hameau. Les autres ilots ne sont donc pas visibles simultanément.	28-D	Modéré
Toulet	Forte	La proximité du hameau avec la zone de projet amène à la mesure suivante : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches vers le projet tout en renforçant la présence du bocage au sud du lieu-dit.	Le photomontage montre que les abords du lieu-dit sont déjà semi-boisés et que la plantation d'une haie renforce d'autant plus la présence de la végétation. On considère donc que les vues vers le projet sont filtrées voire totalement masquées par la mesure proposée.	32-B	Faible à modéré	\ \	\ \	Faible à modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Gnaut	Modérée	Le lieu-dit est déjà plus ou moins protégé visuellement par la présence de la végétation qui ne permet que des visibilités partielles et en transparence : Conservation des structures arborées existantes à l'intérieur et en lisière sud de la zone de projet.	D'après la vue photomontée avec projet éco-paysager, la plantation de la haie permet de masquer au moins les abords directs d'une partie de la centrale photovoltaïque. Elle reste néanmoins visible partiellement depuis ce point de vue grâce aux variations du relief. Compte-tenu de la préservation des structures arborées, on considère que les visibilités restent filtrées voire totalement masquées par la végétation depuis le lieu-dit.	32-C	Faible	\ \	\ \	Faible
Axes de communication								
RD 30	Forte	L'axe est considéré comme un lieu de passage privilégié pour la découverte du projet et l'ouverture visuelle vers le projet depuis cette séquence est encadrée par des boisements ce qui amène aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes à l'intérieur et en lisière nord de la zone de projet, notamment l'alignement arboré qui longe le chemin d'accès à Paul et apparait comme un motif remarquable. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et l'axe tout en habillant les abords immédiats du projet conformément à la **volonté de préserver l'alternance d'ambiances ouvertes et fermées** caractéristiques du contexte paysager local et à celle de mettre en valeur le **projet depuis l'axe (cf Stratégie globale d'aménagement).**	Le photomontage montre que l'axe bénéficie d'une large ouverture visuelle vers le projet et que les aménagements proposés permettent de mettre en œuvre la valorisation de l'ilot en maintenant des vues franches mais encadrées par le maintien des boisements. Cette configuration permet de maintenir un degré de semi-ouverture paysagère caractéristique du contexte local.	32-B	Modéré	Le photomontage montre que les deux ilots ne sont pas visibles simultanément depuis cette séquence de l'axe grâce à l'implantation d'une haie.	33-C	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
RD 55	Modérée	Les ouvertures visuelles vers le projet les plus importantes sont concentrées sur la portion en sortie sud de Perron, la mesure suivante est proposée : Maintien de la distance entre t'axe et la future centrale pour éviter les vues franches et proches sur le projet. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur en lisière est du projet permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches tout en renforçant la présence du bocage à l'ouest de l'ilot.	Comme pour l'analyse des impacts sur Perron et Gnaut, il apparait que depuis cette séquence de l'axe, les vues vers la centrale photovoltaïque sont filtrées par la mesure proposée. Cependant, le projet reste visible de manière lointaine et partielle grâce aux variations du relief.	32-C	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Patrimoine								
Eléments bâtis protégés au titre des articles L. 151-19 du PLUi Grenadois	Forte	Cf. Perron	Les éléments bâtis protégés sont répartis au sein du hameau de Perron, l'analyse montre que ces éléments sont très peu exposés à des perceptions vers les ilots d'implantation grâce au masque du bâti et à la mesure paysagère.	28-D, 28-C et 30-B	Faible	\ \	32-C	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

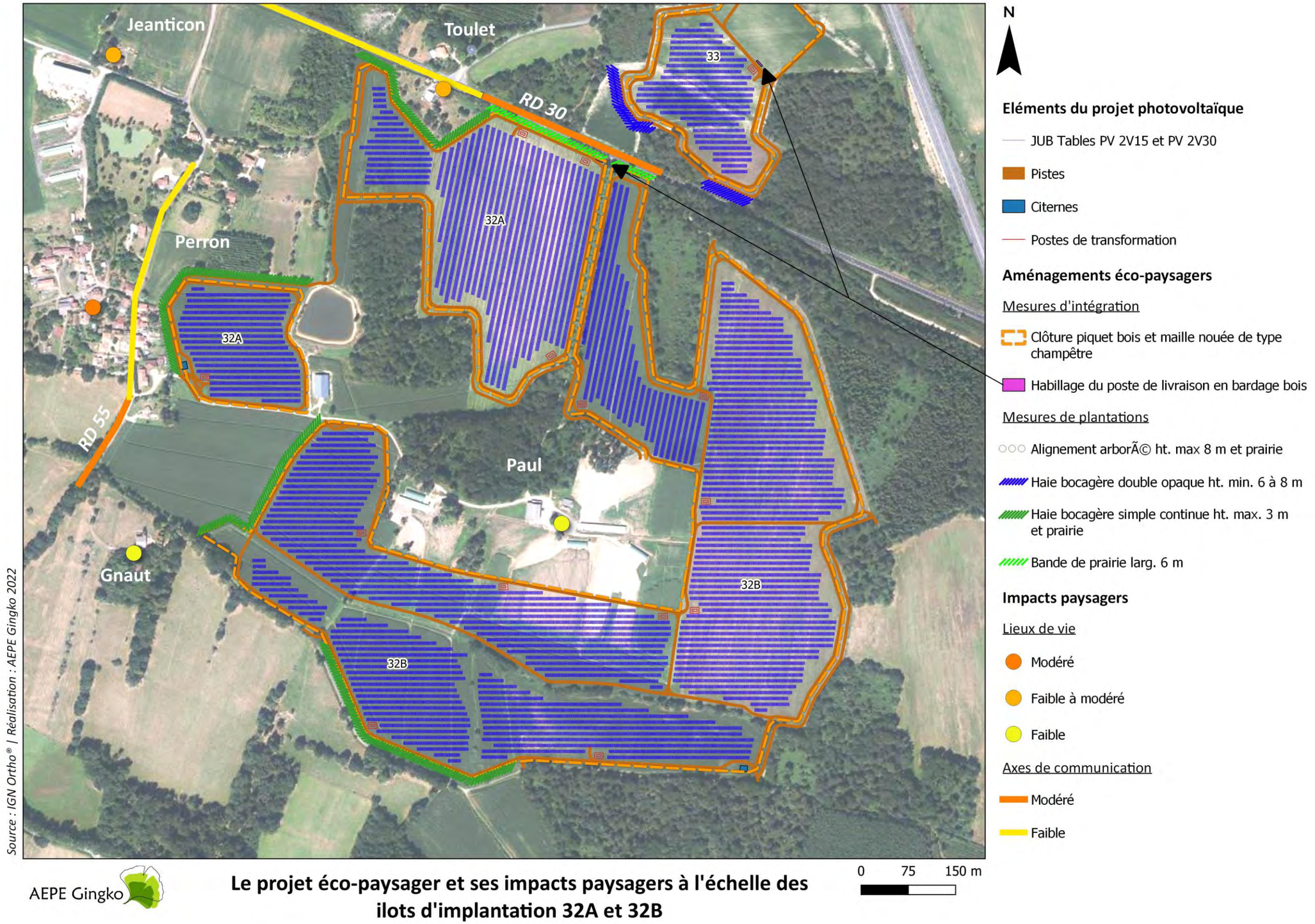

Carte 105 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle des ilots d'implantation 32A et 32B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.13. ILOT D'IMPLANTATION 33 (POSTE SOURCE)

VIII.13.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DE L'ILOT 33

VIII.13.1.1. COMPOSITION DU SITE

L'ilot 33 est localisé au sud du territoire communal de St-Gein et au nord de l'ilot 32 et représente une surface d'environ 7 ha. La zone de projet est actuellement occupée par des parcelles agricoles dédiées à la culture de céréales et son paysage est illustré par la carte page suivante et par les photographies ci-jointes.

Le site s'insère entre l'autoroute A65, la RD 55 et la RD 30, dans un contexte semi-boisé éloigné des zones d'habitations. L'environnement immédiat de la zone d'étude est donc marqué la strate arborée dont la présence permet de protéger l'ilot des perceptions extérieures. Néanmoins, certains secteurs sont plus exposés que d'autres. C'est le cas notamment au sud-ouest, le long de la RD 30 où une percée dans le couvert végétal favorise les vues vers le site. En revanche, si la végétation est peu présente sur la lisière nord-est de l'ilot, un talus végétalisé permet de masquer l'intérieur de la zone depuis l'autoroute dont la sensibilité est considérée comme très faible à l'état initial. Des boisements opaques empêchent aussi les perceptions depuis la RD 55 (sensibilités paysagère potentielle très faible).

Le paysage interne de l'ilot est aussi animé par une topographie en forme de cuvette qui décline globalement du nord vers le sud et permet de limiter les perceptions lorsque la présence des boisements diminue le long de la RD 30. D'autre part, on note la présence de deux haies scindant l'ilot en trois espaces distincts. Ces dernières contribuent à limiter l'allongement des vues depuis les secteurs environnants.



Photo 84 : Le long de la RD 30, les visibilités sont limitées par les boisements excepté lorsqu'ils s'effacent le temps d'une courte séquence (ouverture visuelle au niveau de la flèche violette)



Photo 85 : Le contexte paysager boisé permet de masquer l'ilot depuis les principaux lieux de fréquentation et notamment depuis la RD 55



Photo 86 : Les haies arborées (à gauche de la photo) situées à l'intérieur de l'ilot permettent de ponctuer et de limiter l'allongement des vues

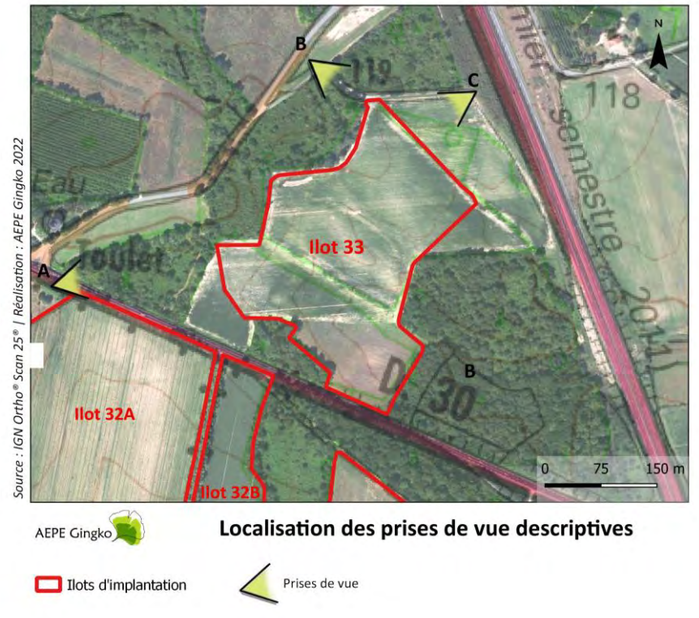

Carte 106 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

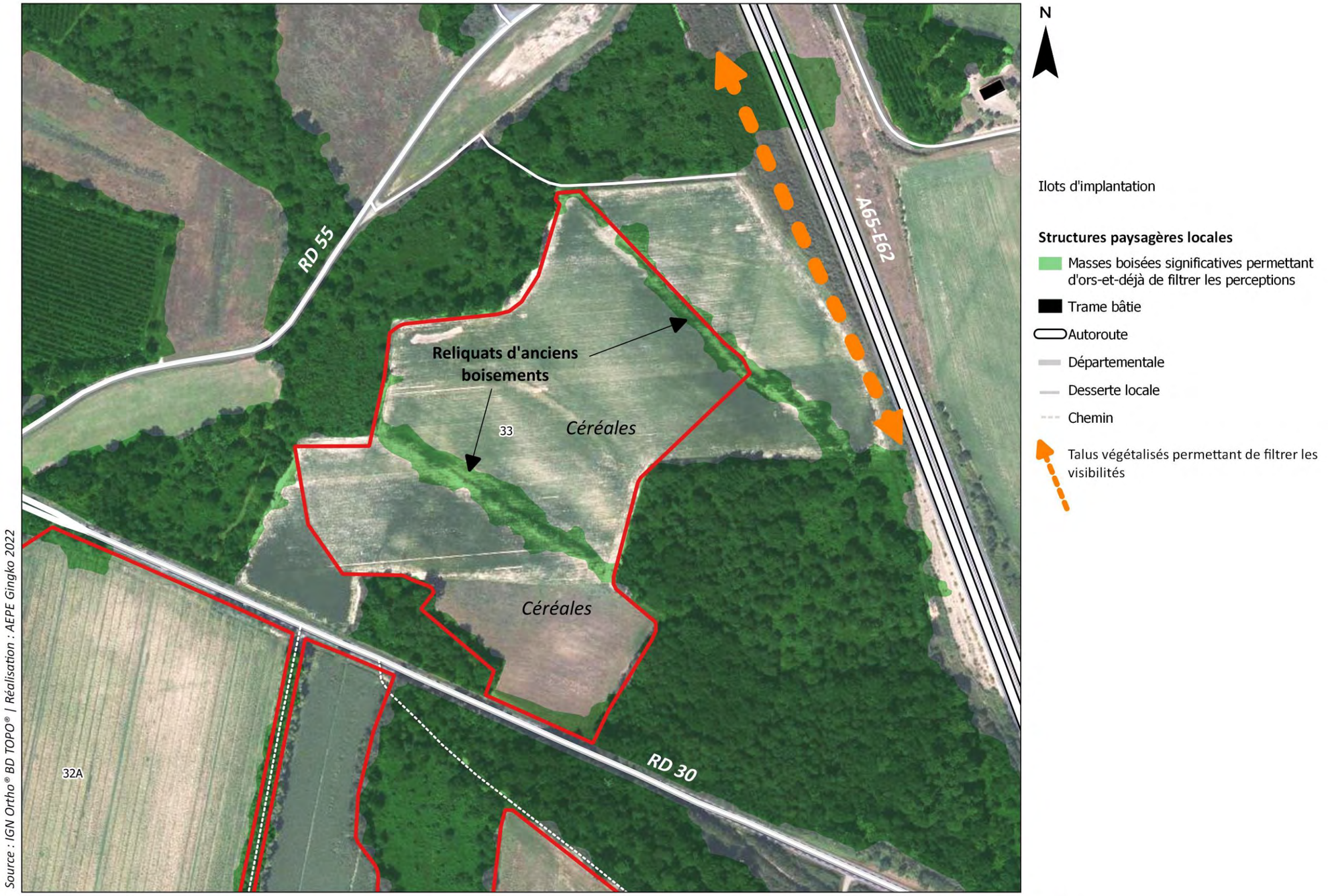

Carte 107 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 33

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.13.1.2. EVOLUTION DU PAYSAGE

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

On observe les principales évolutions paysagères suivantes pour l'ilot 33 :

- Au moins jusqu'à la fin des années 60, l'ilot était uniquement occupé par des boisements. Les deux haies arborées qui marquent actuellement l'intérieur de l'ilot sont des reliquats de ces anciens boisements dont la présence n'a cessé de reculer jusqu'à aujourd'hui comme le montre les photographies aériennes de 1982 à nos jours ;

- Le défrichement permet de mettre en place des terres arables dont le découpage ne semble pas avoir évolué depuis les années 80 ;

- Les environs de l'ilot ont toujours été non habités mais accessibles par la RD 55, la RD 30 et un chemin permettant de joindre le lieu-dit (situé plus au nord-est de Latrote). L'aménagement de l'autoroute vient bouleverser le paysager du nord et de l'est de l'ilot après 2002. Le chemin qui longeait alors l'ilot pour joindre le lieu-dit est tronqué pour laisser passer le tracé du nouvel axe. Cet évènement contribue à limiter la fréquentation des abords de l'ilot ;

- Les photographies de 1950à 1982 montrent qu'un alignement arboré était planté le long de la RD 30 ;

L'analyse montre que l'ilot 33 subit les transformations inhérentes au développement de l'agriculture moderne au cours de la seconde moitié du XXe siècle. La vocation forestière et notamment la conservation, la création ou la restauration de la trame arborée apparait comme une composante à prendre en compte dans le futur projet et notamment dans la recherche de mesures paysagères d'accompagnement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

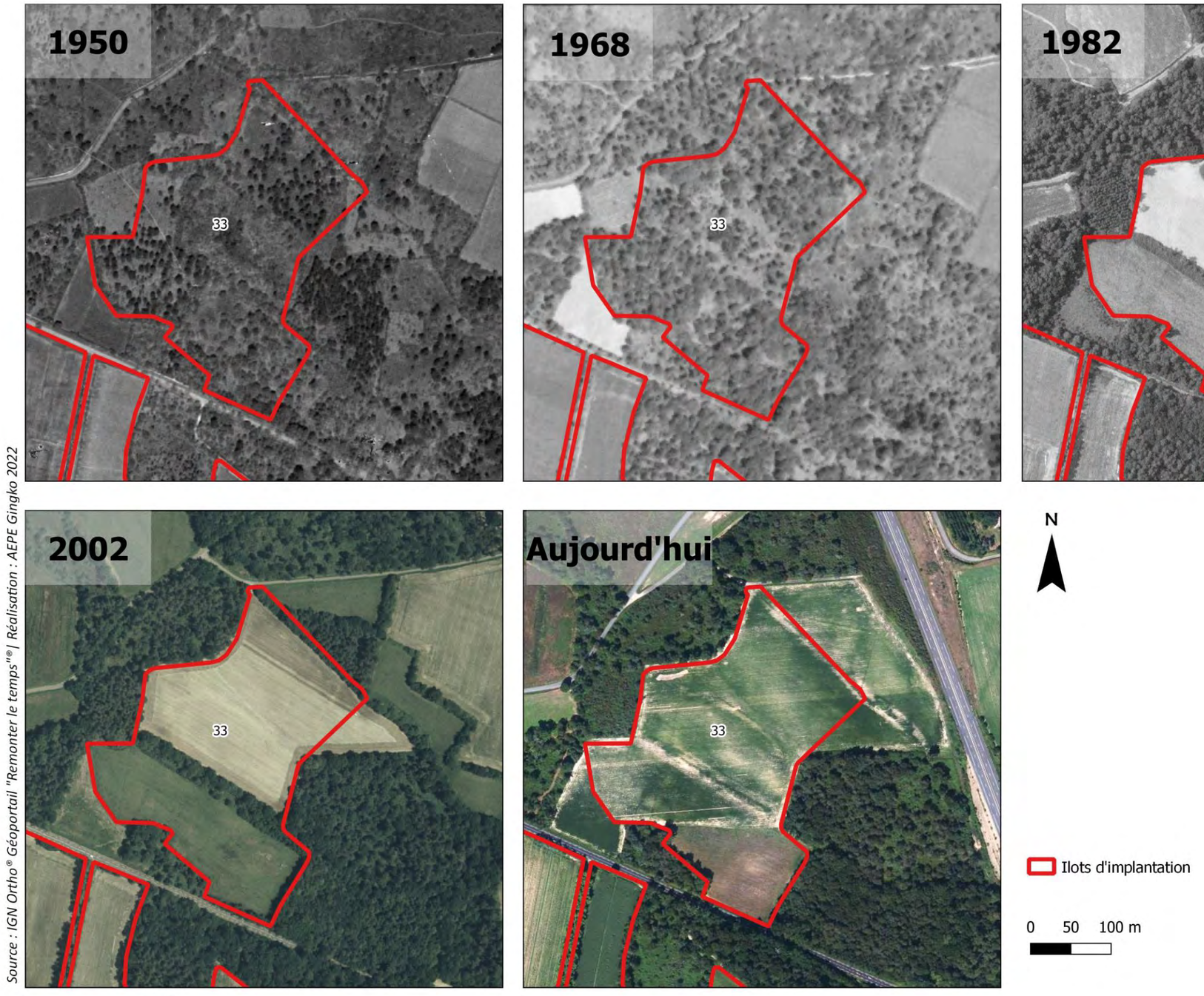

Carte 108 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.13.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante.

Tableau 31 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec recommandations

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilités depuis les lieux fréquentés	RD 30	Forte	L'axe est considéré comme un lieu de découverte privilégié mais la proximité avec l'ilot 32 amène aux mesures suivantes : Conservation et renforcement des structures arborées existantes en lisière sud de l'ilot. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif de masquer au moins partiellement le projet depuis la principale ouverture visuelle située le long de l'axe.
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Habillage des postes de livraison en enduit vert afin de permettre aux édicules de s'insérer de manière optimale dans les paysages semi-boisés peu fréquentés et isolés.
			Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE



AEPE Gingko

Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'ilot d'implantation 33

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Carte 109 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'ilot 33

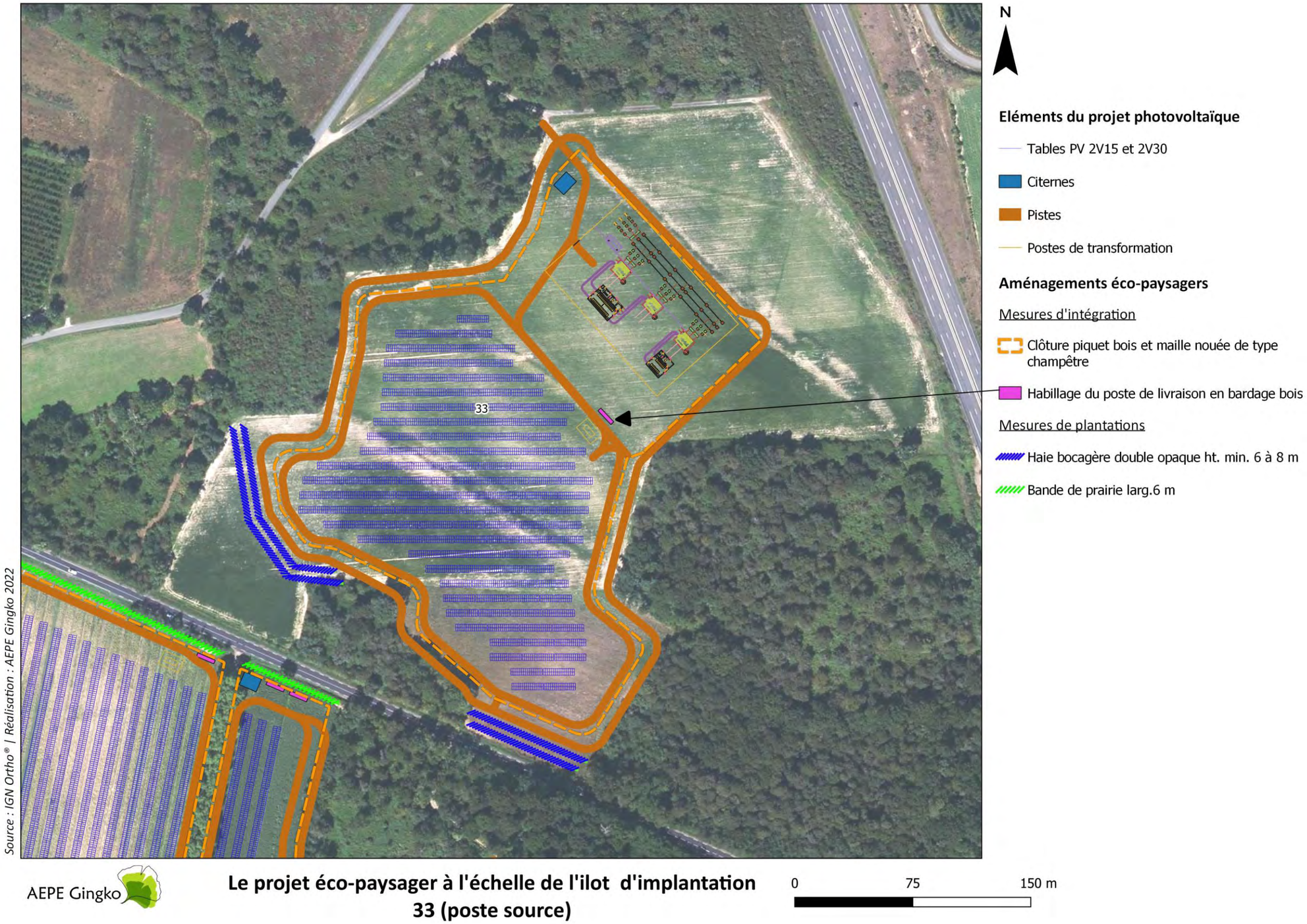

Carte 110 : Le projet éco-paysager à l'échelle de l'ilot d'implantation 33 (poste source)

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.13.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DE L'ILOT D'IMPLANTATION 33 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.13.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue d'environ 90° à 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesure de plantation et enfin un photomontage du projet avec mesure de plantation.

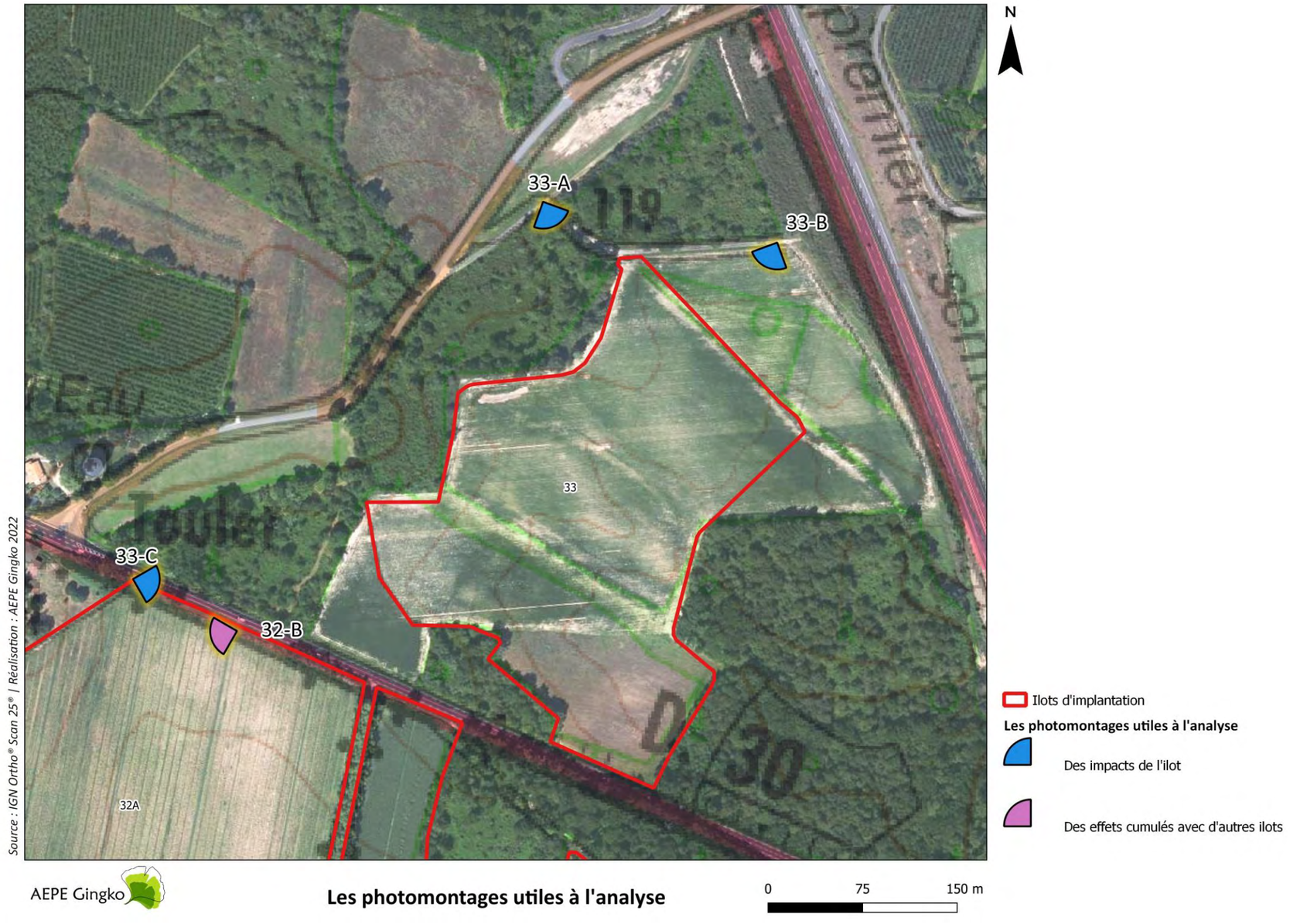

Carte 111 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.13.3.2. EFFETS DE L'ILOT D'IMPLANTATION 33 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 32 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages **utiles à l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec les autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Axes de communication								
RD 30	Forte	L'axe est considéré comme un lieu de découverte privilégié mais la proximité avec l'ilot 32 amène aux mesures suivantes : Conservation et renforcement des structures arborées existantes en lisière sud de l'ilot. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif de masquer au moins partiellement le projet depuis la principale ouverture visuelle située le long de l'axe.	Le photomontage montre que la mesure proposée permet de masquer totalement le projet depuis la séquence de l'axe qui bénéficie d'une large ouverture visuelle.	33-C	Très faible	Il apparait que depuis cette séquence de l'axe, l'ilot 33 n'est pas visible tandis que l'ilot 32 est mis en valeur en vue franche et proche conformément à la volonté de préserver **l'alternance d'ambiances ouvertes et** fermées caractéristiques du contexte paysager local et à celle de mettre en valeur le **projet depuis l'axe (cf** Stratégie globale **d'aménagement).**	32-B	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

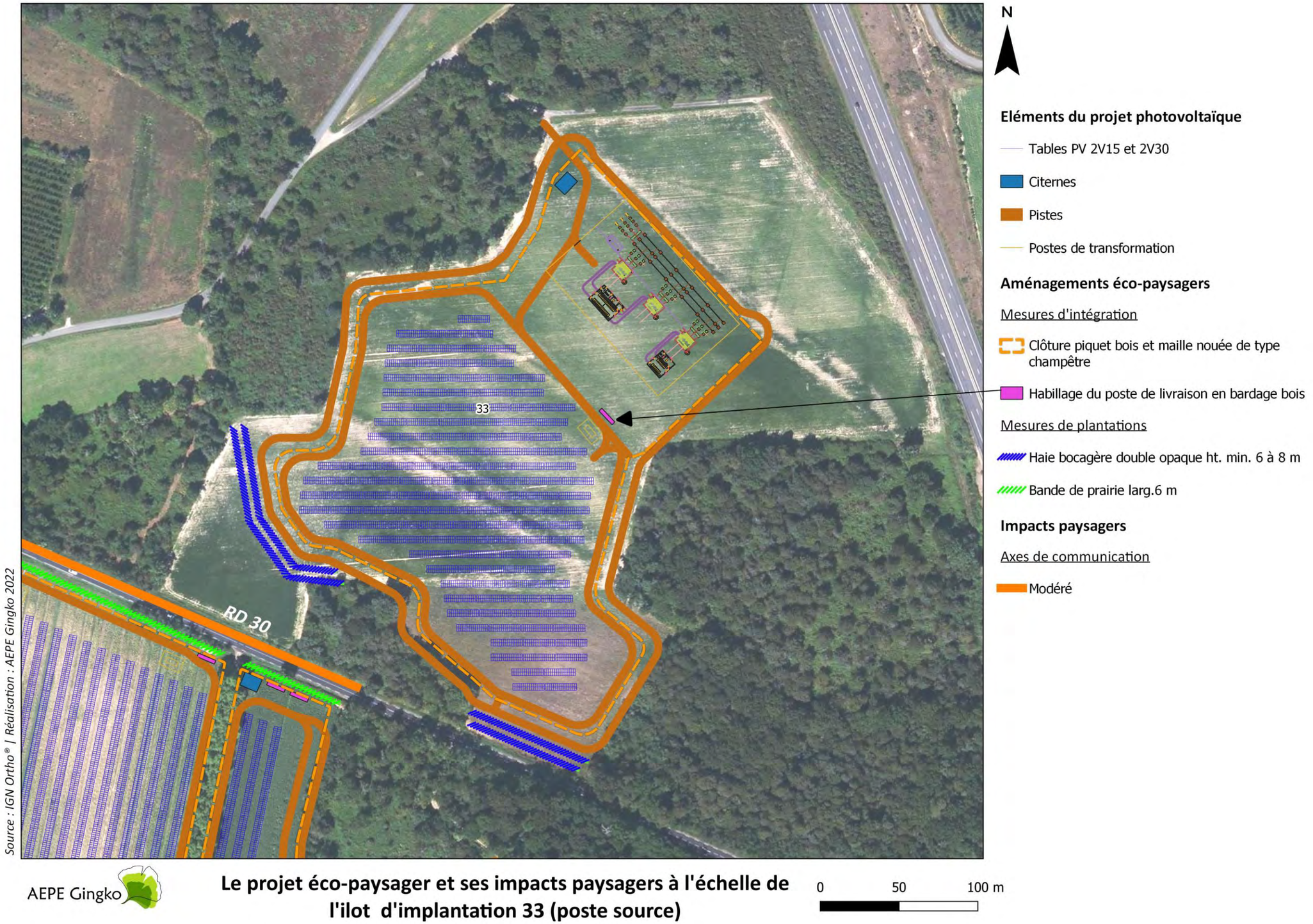

Carte 112 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle de l'ilot d'implantation 33 (poste source)

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.14. LES ILOTS D'IMPLANTATION 35A, 35B ET 35C

VIII.14.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS 35A, 35B ET 35C

VIII.14.1.1. COMPOSITION DU SITE

Les ilots sont localisés au sud du territoire communal de St-Gein et à l'ouest des ilots 37 et 38 sur une surface cumulée de 20 ha occupée par la culture du maïs. La carte page suivante permet d'illustrer son paysage.

Le site de projet a la particularité d'être fragmenté en 2 parties distinctes insérées dans un contexte semi-boisé entre la RD 30 au nord, la RD 934 à l'est et l'autoroute A 65 à l'ouest. Les deux espaces qui constituent l'ilot sont séparés visuellement l'un de l'autre par un boisement mais reliés par une piste forestière. Ils ne sont, ainsi, jamais visibles simultanément. Les lieux de vie les plus proches sont Arbouts, Blazia et Criéré. L'état initial global a précédemment déterminé que l'environnement immédiat boisé d'Arbouts et de Blazia permet d'éviter les visibilités vers le projet. La situation de Criéré est plus découverte : en effet, l'absence de végétation au nord du lieu-dit favorise les perceptions vers le nord de l'ilot.

Les secteurs des ilots les plus exposés sont ceux qui longent la RD 30 et la RD 934. La topographie au nord et à l'ouest dela zone de projet est animée par le val que dessine un cours d'eau temporaire. Celui-ci permet de mettre en valeur le nord de l'ilot depuis la RD 30. Depuis la RD 934, les vues sont ouvertes et semi-proches mais le léger bombement du relief sur lequel est implanté l'ilot permet de masquer la majeure partie de la zone de projet.

Les autres secteurs et notamment l'ouest, sont protégés visuellement par la barrière que forme le relief et les boisements. Cette barrière est d'autant plus ressentie grâce à la moindre accessibilité de cette partie de l'ilot.

Les perceptions du site depuis ses abords sont illustrées sur les photos ci-dessous et les points de vue sont répertoriés sur la carte ci-contre.



Photo 87 : Depuis la RD 934, l'ouverture générée par la parcelle agricole qu'occupe l'ilot 35C favorise les perceptions peu filtrées mais partielles



Photo 88 : Le hameau de Criéré surplombe l'ilot 35A, la distance qui sépare le lieu-dit de l'ilot permet tout de même d'atténuer les visibilités vers la zone de projet

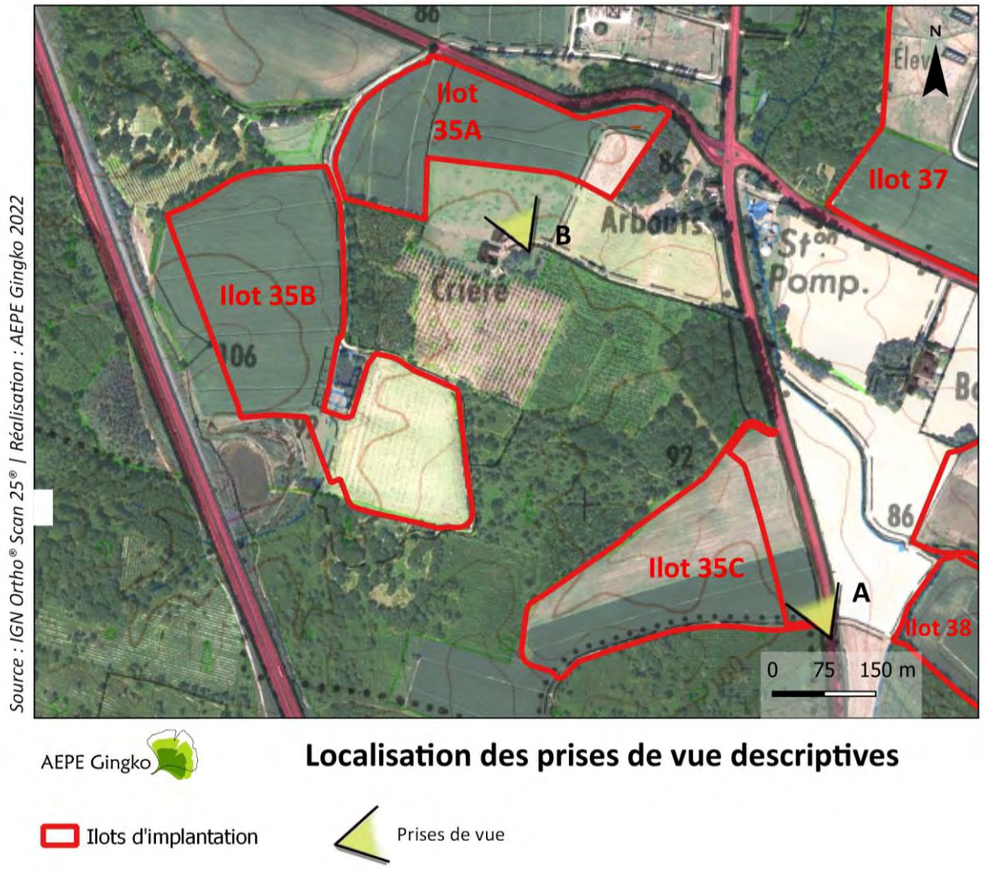

Carte 113 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

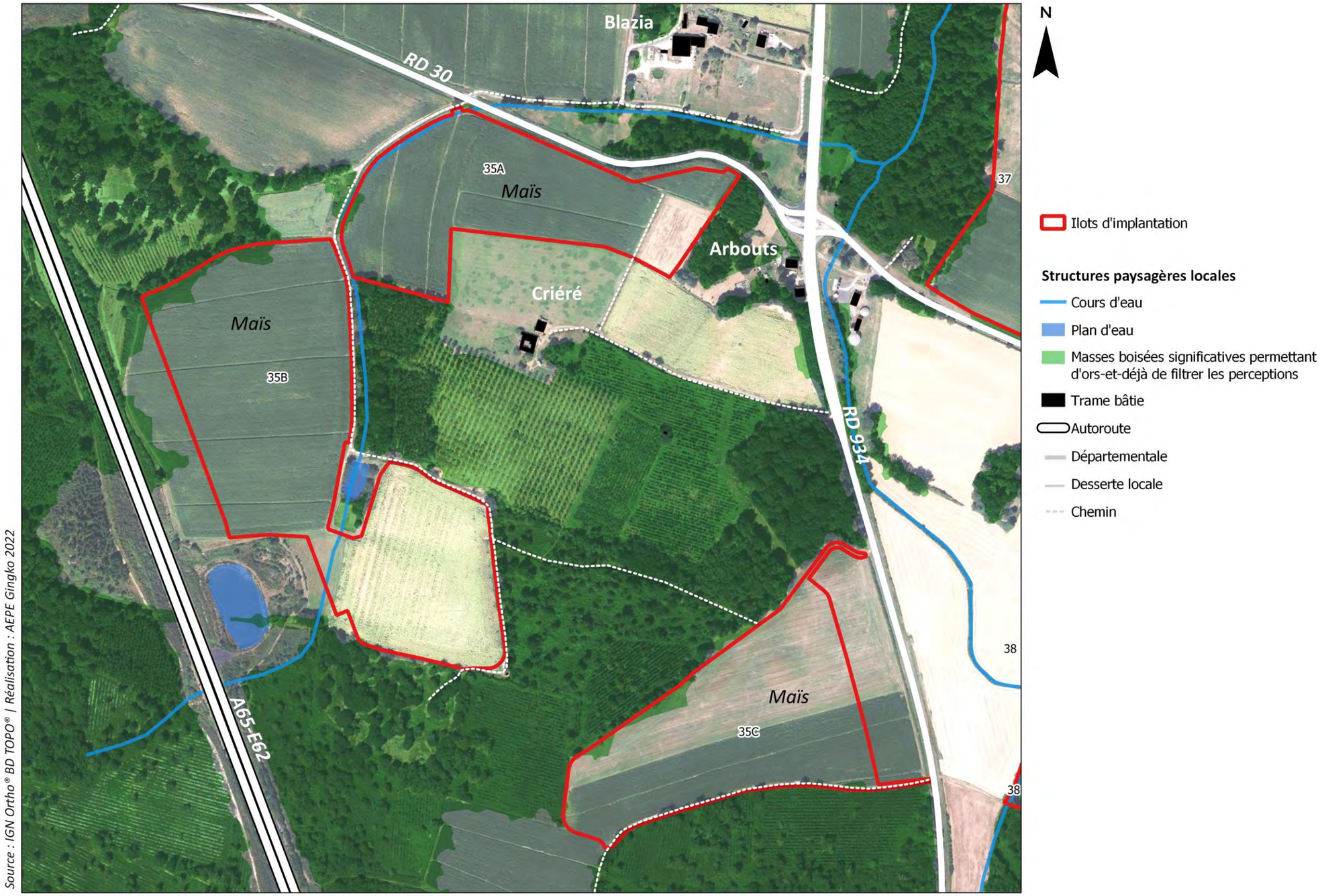

Carte 114 - Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 35A, 35B et 35C

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.14.1.2. EVOLUTION DU PAYSAGE

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

On observe les principales évolutions paysagères suivantes :

- La présence des boisements a largement reculé dans ce secteur. La photographie aérienne de 1950 montre que la majeure partie de l'ilot était couverte de bois à cette époque excepté pour les environs immédiats de Criéré et le nord de l'ilot qui longe la RD 30. Ce recul se fait principalement entre 1950 et 1968 d'après les photographies. Une certaine forme de reconquête du couvert végétal s'effectue à partir de 2002 avec l'apparition d'une exploitation de conifère à l'est de Criéré, qui s'étend progressivement au sud puis au sud-ouest du hameau. Cette forme de plantation typique de l'exploitation forestière et aussi visible à proximité nord-est du hameau d'Arbouts.

- La présence du cours d'eau temporaire est signalée par une ripisylve dès la photographie de 1968. Néanmoins, le bassin qui l'accompagne semble avoir été installé dans les années qui suivent.

- Le défrichement se fait au profit du développement de l'activité agricole. Plus l'on avance dans le temps, plus le parcellaire s'agrandit, témoignant ainsi des opérations progressives de remembrement.

- La présence de tous les hameaux est attestée dès les années 50 mais c'est à partir de 1982 que la station de pompage d'Arbouts est enfin visible.

- La RD 934 et la RD 30 sont des axes pérennes qui existent dès 1950, leurs abords sont implantés d'alignements arborés qui sont abattus progressivement à partir de la fin des années 70. Ils n'apparaissent définitivement plus sur l'orthophotographie de 2002.

- La photographie aérienne datant d'aujourd'hui montre la construction de l'autoroute A65. Celle-ci vient bouleverser l'environnement immédiat de l'ouest de la zone d'étude. Cette configuration tend à enclaver d'autant plus l'ilot 35B. On note également l'aménagement d'un bassin de gestion des eaux au sud de la zone d'étude

L'analyse montre que l'ilot 35 est le théâtre de changements liés à l'évolution des pratiques agricoles à l'instar des autres zones d'étude. La présence ancienne des boisements et des alignements arborés sont des éléments à prendre en compte dans la suite de l'étude, notamment dans la conservation des strates végétales et dans la recherche de mesures éco-paysagères d'accompagnement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

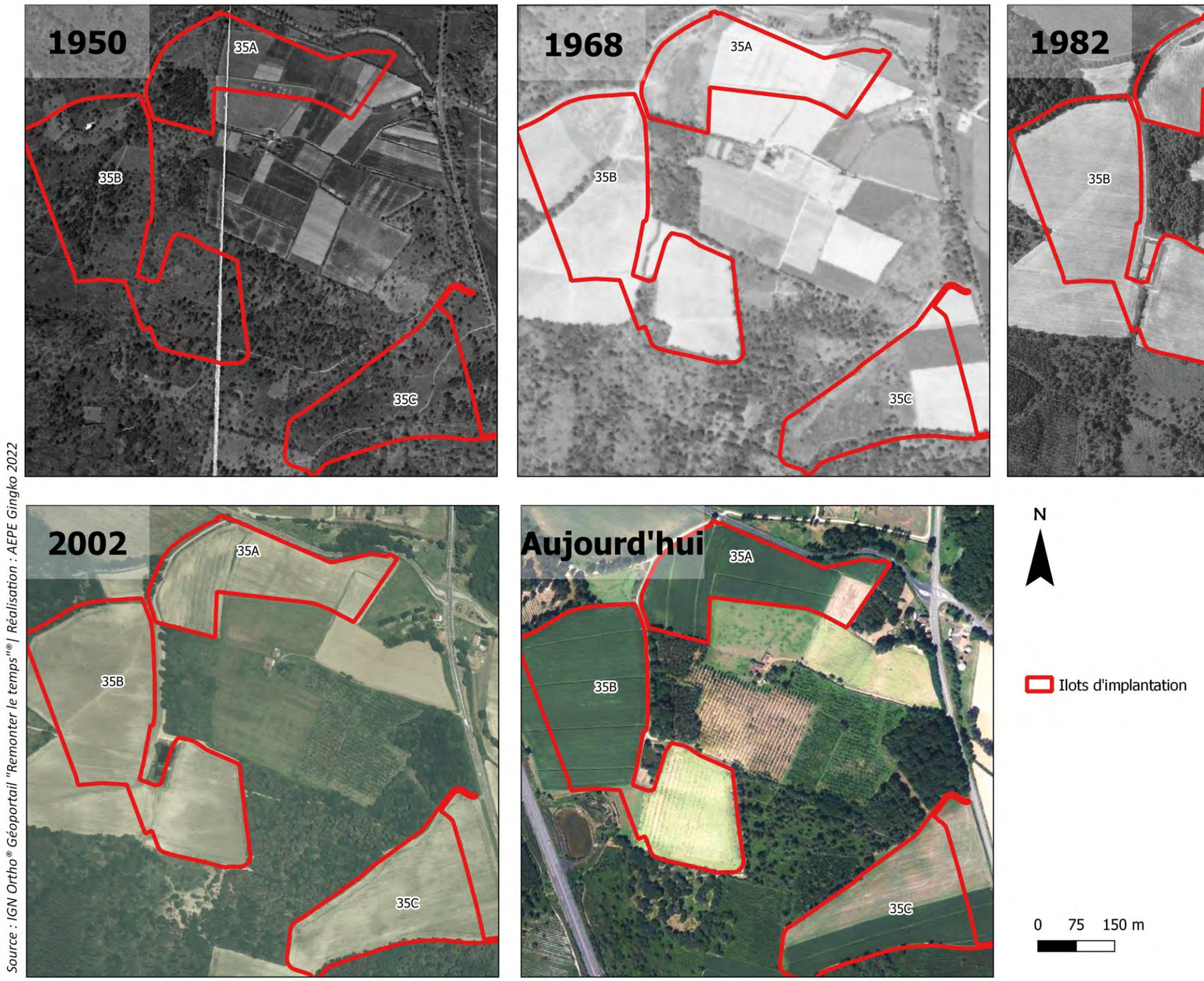

Carte 115 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.14.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante.

Le contexte rural global dans lequel prend place l'ilot appelle à l'utilisation de matériaux et de formes adaptés à cette identité.

Tableau 33 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec recommandations

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Criéré	Modérée	Compte tenu de la situation découverte du nord du lieu-dit : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.
	RD 30	Modéré	Le contexte semi-découvert de cette portion de l'axe est maintenu pour mettre en valeur le projet : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et l'axe tout en habillant les abords immédiats du projet conformément à la volonté de **préserver l'alternance d'ambiances ouvertes et fermées** caractéristiques du contexte paysager local et à celle de **mettre en valeur le projet depuis l'axe (cf Stratégie globale d'aménagement).**
	RD 934	Modérée	- Pour les abords les plus visibles du projet : Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs les plus fréquentés. - Pour les secteurs de l'ilot plus enclavés : Un choix entre des clôtures avec poteaux bois ou poteaux acier et grillage noué. Cette forme est similaire à celle des clôtures utilisées pour les abords de l'autoroute et nécessite moins d'entretien que les clôtures avec poteaux en bois.
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			
			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

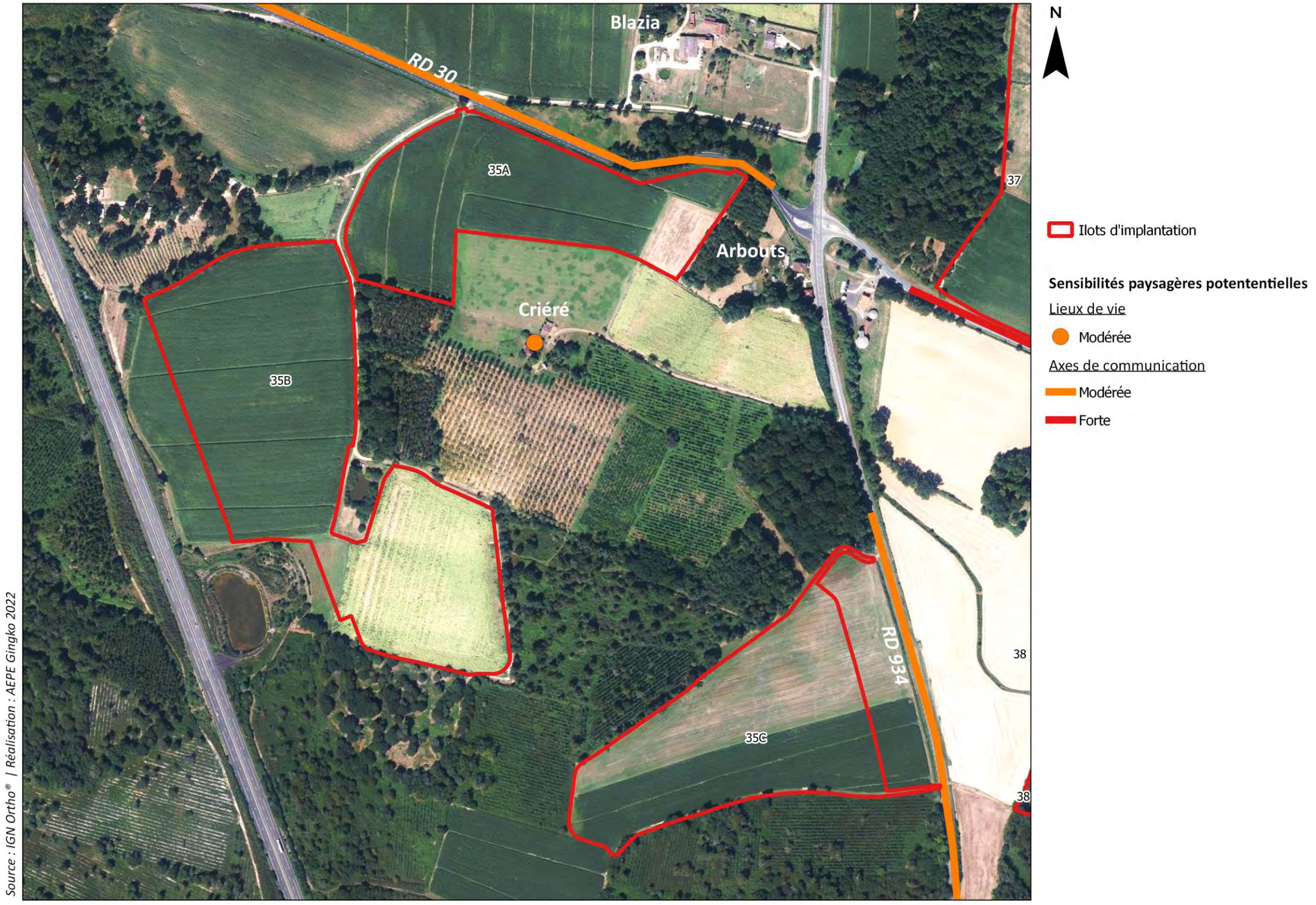

Carte 116 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots d'implantation 35A, 35B et 35C

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

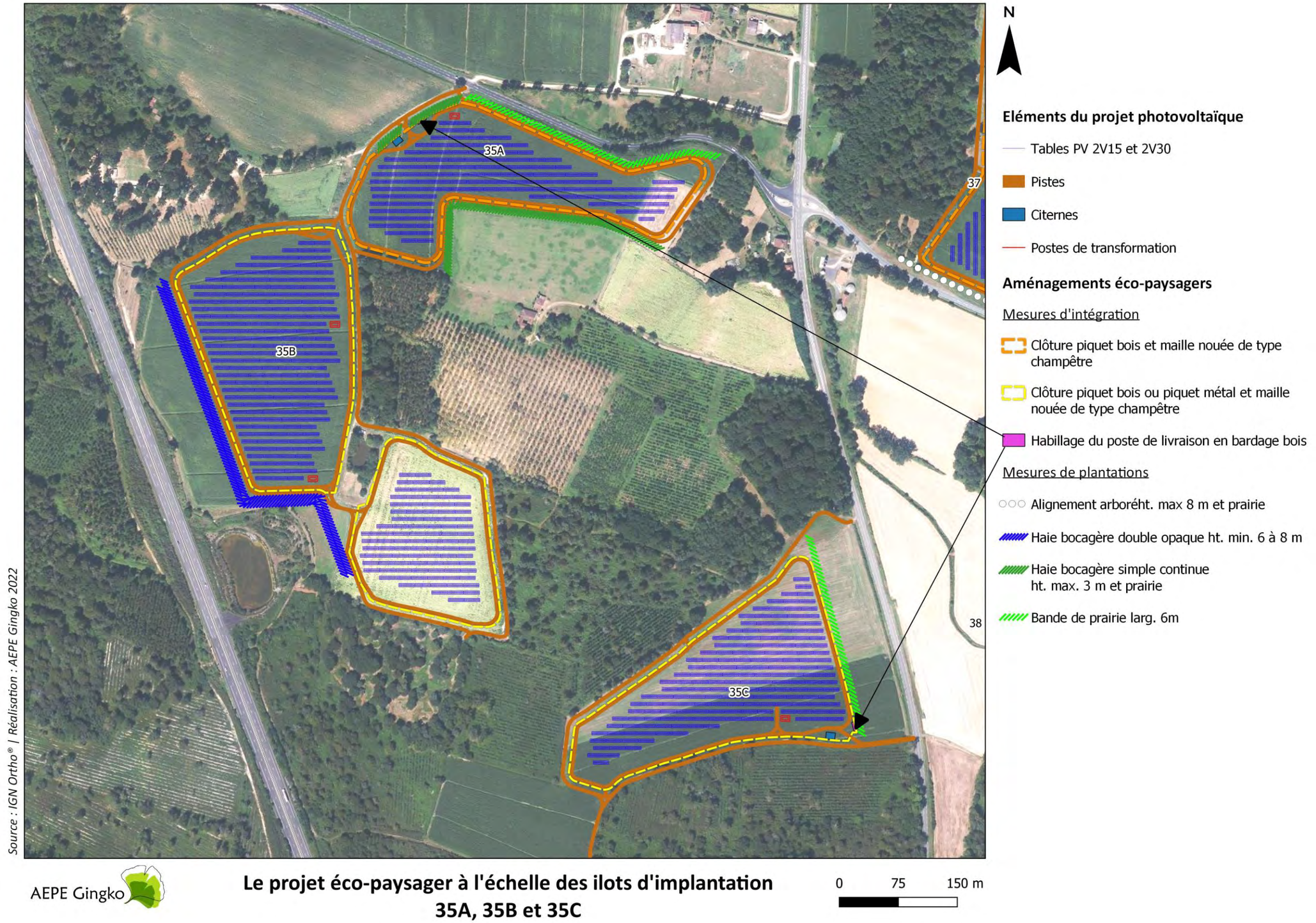

Carte 117 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots d'implantation 35A, 35B et 35C

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.14.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS D'IMPLANTATION 35A, 35B ET 35C SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.14.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue d'environ 90° à 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesures de plantation et enfin un photomontage du projet avec mesures de plantation.

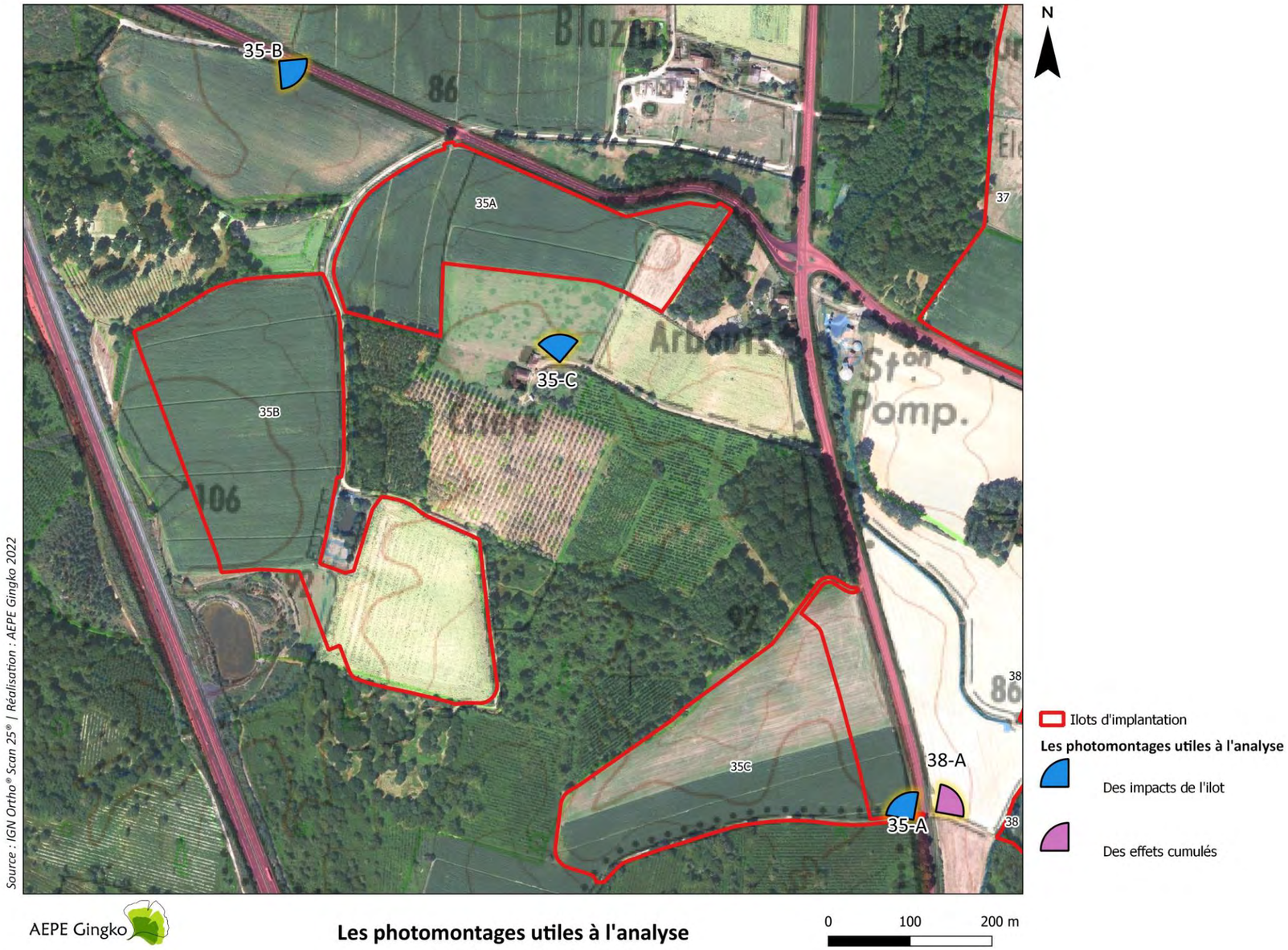

Carte 118 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.14.3.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 35A, 35B ET 35C SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 34 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec **d'**autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Criéré	Modérée	Compte tenu de la situation découverte du nord du lieu-dit : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités lointaines vers le projet.	Le photomontage montre que la haie, placée à une distance semi-lointaine du lieu-dit, permet de masquer partiellement le projet. Néanmoins, ce sont plutôt les variations du relief qui permettent de filtrer les vues vers les panneaux.	35-C	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Axes de communication								
RD 934	Modérée	Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs les plus fréquentés.	Le photomontage montre que la ferme photovoltaïque est partiellement visible et filtrée grâce au bombement du relief qui caractérise l'ilot. La mesure proposée ne contribue pas à filtrer les vues vers le projet agrivoltaïque mais permet une insertion dans le contexte rural satisfaisante.	35-A	Modéré	Le photomontage montre que l'ilot 38 est visible simultanément avec l'ilot 35 depuis la route mais ces perceptions restent semi-lointaines.	38-A	Modéré
RD 30	Modérée	Le contexte semi-découvert de cette portion de l'axe est maintenu pour mettre en valeur le projet : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et l'axe tout en habillant les abords immédiats du projet conformément à la volonté de préserver **l'alternance d'ambiances ouvertes** et fermées caractéristiques du contexte paysager local et à celle de mettre en valeur le projet depuis **l'axe (cf Stratégie globale d'aménagement).**	Le photomontage montre une vue semi-lointaine du projet depuis l'axe. Il apparait que le maintien des éléments arborés existants et l'aménagement de la prairie permettent d'insérer le projet dans son paysage. La présence du projet est mise en valeur depuis ce point de vue, par le versant orienté sur lequel il est implanté.	35-B	Modéré	\ \	\ \	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

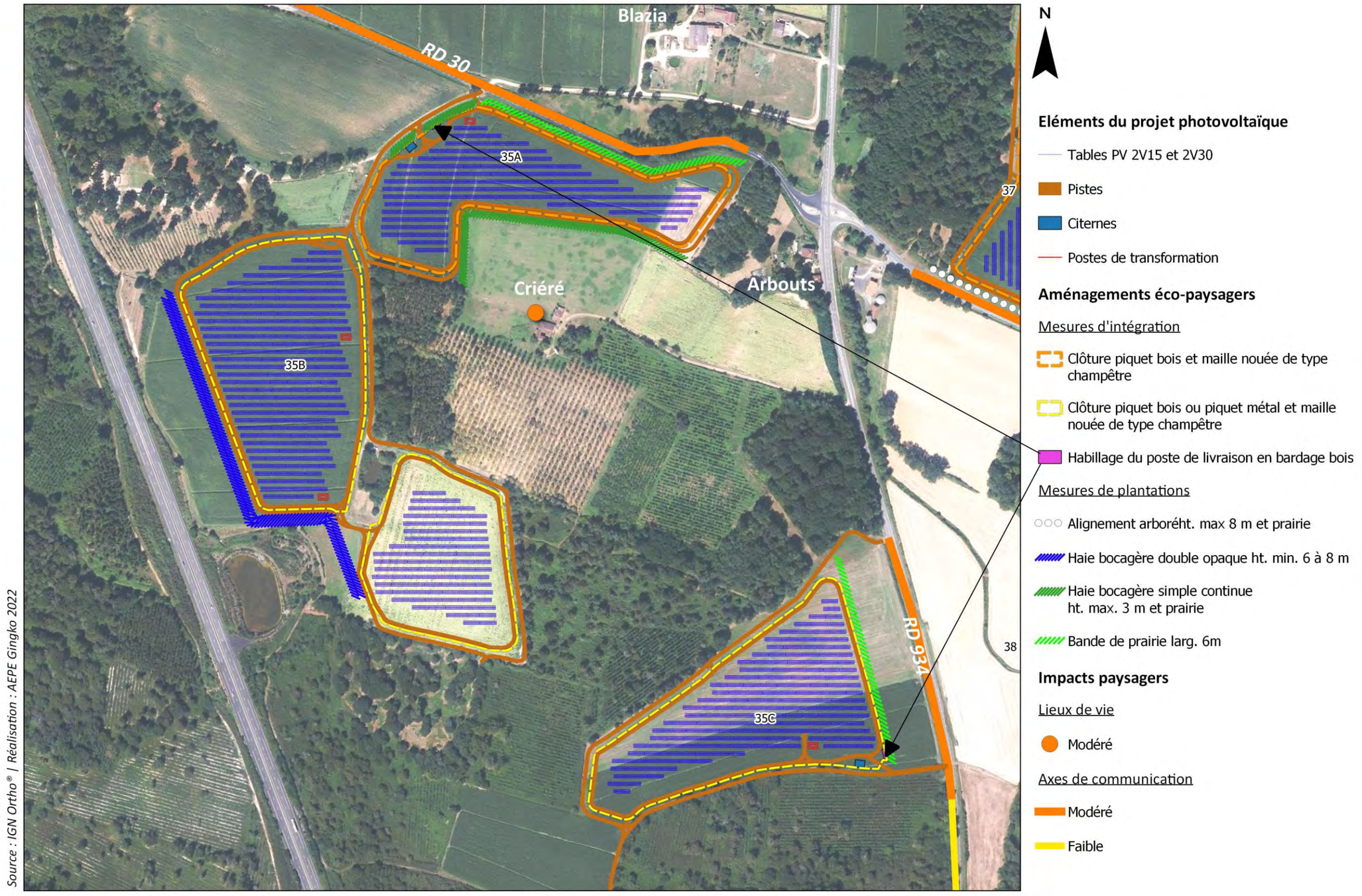

Carte 119 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle des ilots d'implantation 35A, 35B et 35C

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.15. ILOTS D'IMPLANTATION 37AB-38AB-39-40

VIII.15.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS D'IMPLANTATION 37AB, 38AB,39,40

VIII.15.1.1. COMPOSITION DES ILOTS 37A ET 37B

Les ilots d'implantation 37A et B sont localisés au sein des paysages ouverts du sud-est du territoire communal de St-Gein. La zone mise à l'étude représente 34.5 ha et est actuellement occupée par de l'agriculture diversifiée. On y retrouve ainsi de l'élevage de canard, de la culture de plantes fourragères et de la culture de maïs. Le paysage de cet ilot est cartographié page suivante.

Le site de projet s'appuie à la fois sur une orientation globale nord-est/sud-est et sur le tracé de la RD 30, axe de circulation majeur qui longe sa lisière sud. Les deux ilots sont séparés par un chemin, par un boisement et une parcelle agricole. Ils sont entourés par les hameaux de Labourdasse, Samalié, Bret et Bourdalon. Les lieux-dits les plus proches sont ceux de Labourdasse et Samalié situés au nord.

La végétation apparait seulement sous la forme de boisements plus ou moins étendus à l'est, au nord et à l'ouest et sous la forme d'une ripisylve longeant la limite nord de la zone d'étude. L'absence de structures arborées à l'intérieur des deux ilots leur confèrent un caractère très ouvert accentué par la répartition aléatoire des boisements aux alentours. Depuis les abords, et notamment depuis la RD 30 et les hameaux de Samalié et Labourdasse, le fonctionnement visuel repose ainsi sur un jeu d'intervisibilités. De plus, même si le relief est légèrement vallonné, il ne contribue pas vraiment à entraver l'allongement des perceptions vers les horizons boisés semi-lointains. Enfin, l'environnement immédiat peu végétalisé de la RD 30 en fait un axe de découverte privilégié du futur projet.



Photo 89 : Depuis la RD 30, même si le relief est légèrement animé, les vues sont lointaines et les horizons marqués par les boisements



Photo 90 : Depuis la RD 30, le paysage est très ouvert et permet d'apercevoir le hameau de Labourdasse



Photo 91 : L'ilot est marqué par une agriculture diversifiée avec de l'élevage de canards et de la culture de plantes fourragères

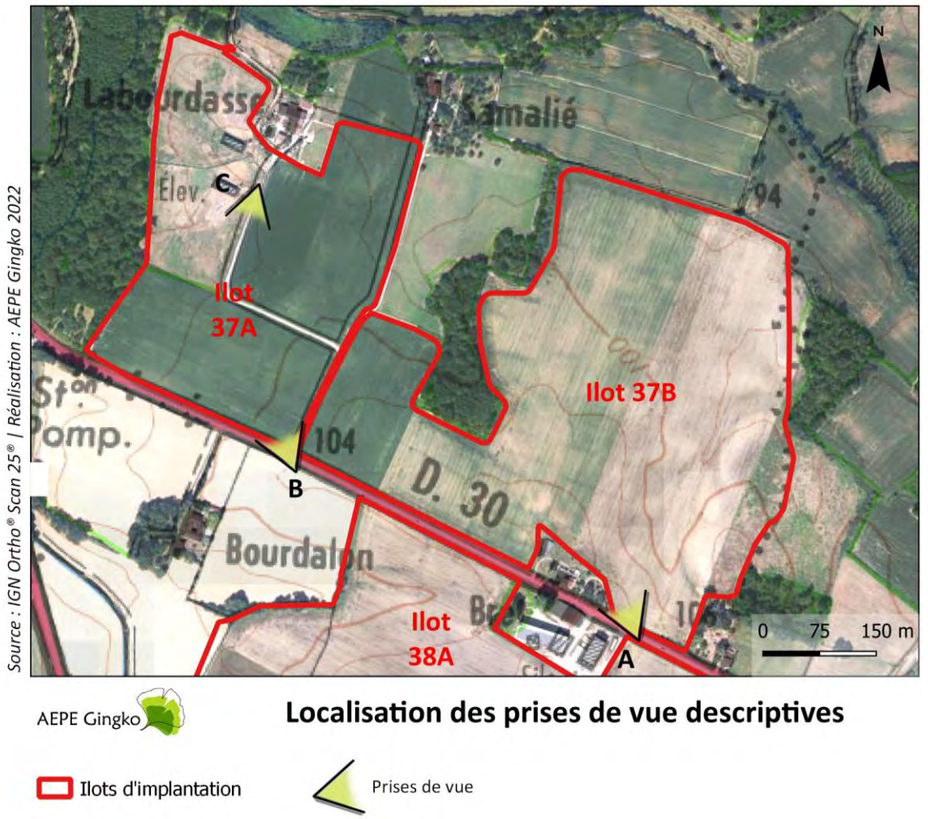

Carte 120 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

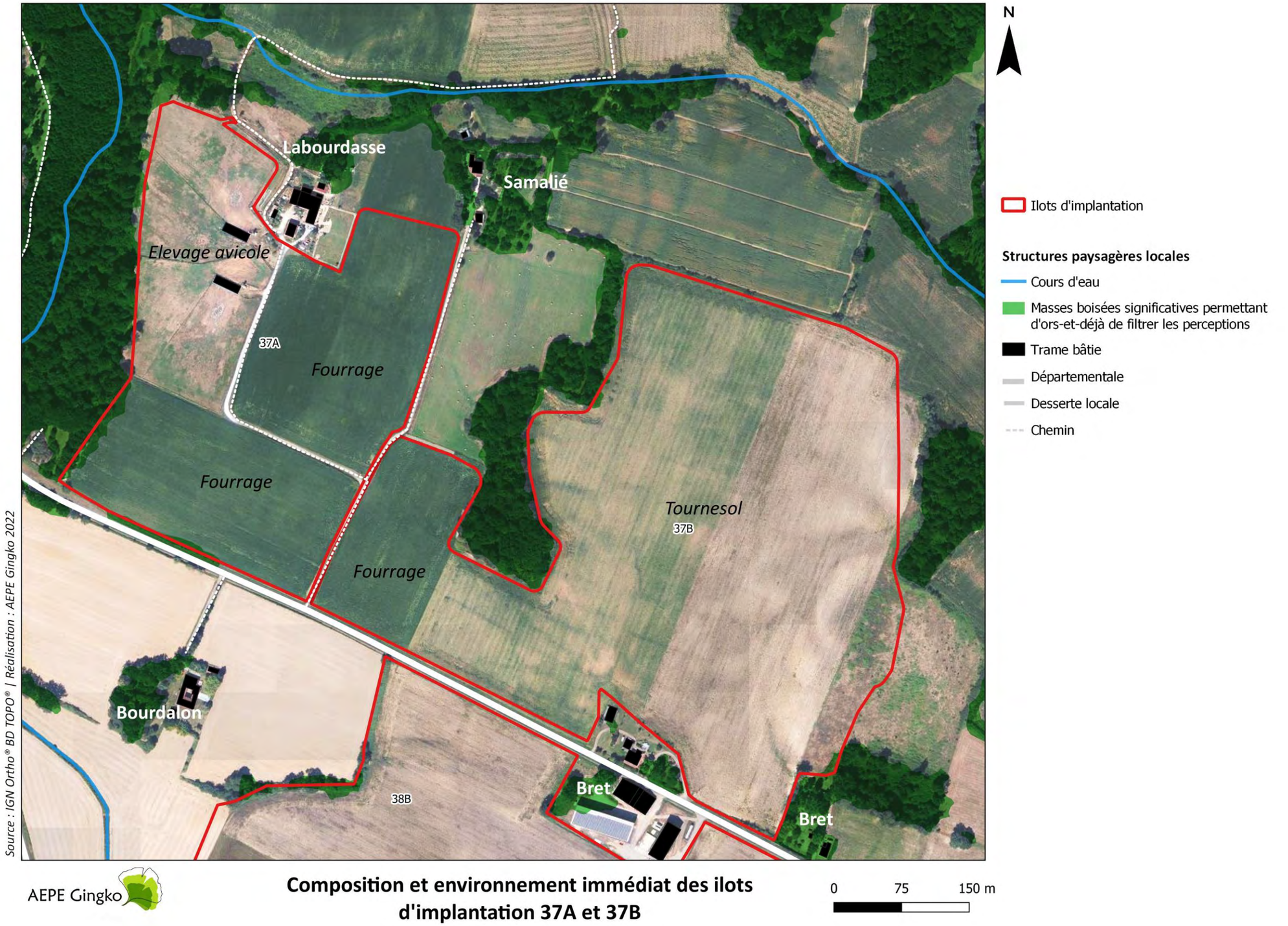

Carte 121 - Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 37A et 37B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.15.1.2. COMPOSITION DES ILOTS 38A, 38B ET 39

Les ilots 38A, 38B et 39 sont localisés au sud de l'ilot 37, de l'ilot 40 et de la RD 30, à la fois sur le territoire de la commune de St-Gein et sur celui d'Hontanx. La zone mise à l'étude pour ces trois ilots couvre environ 40 ha actuellement occupés par la culture du maïs.

Comme la carte page suivante le montre, les ilots s'insèrent entre la RD 30 au nord, la RD 164 et la RD 934. Les hameaux les plus proches sont ceux de Marquestau et au Pin au sud, de Bret au nord, de Sansot au nord-est et de Bourdalon au nord-ouest.

Les ilots 38A et 38B présentent une structure triangulaire séparée en deux parties distinctes par un boisement et un chemin pédestre. Ce boisement contribue à limiter les perceptions lointaines, notamment depuis la RD 30 et la RD 164. Néanmoins, l'environnement immédiat peu végétalisé de ces deux axes favorise les vues franches et panoramiques. Le cours d'eau et sa ripisylve qui longent l'ouest de l'ilot filtrent les perceptions depuis la RD 934. Même si l'intérieur des deux ilots est peu marqué par le couvert végétal (en dehors du boisement précédemment évoqué), le paysage est animé par une topographie plus marquée à l'ouest et au sud qu'au nord et à l'est. Le relief met en mouvement la strate bocagère qui persiste au nord-ouest de la zone de projet et masque partiellement les vues depuis la RD 934 tandis que le nord et l'est des ilots est plus aplanis avec des perceptions lointaines peu filtrées.

A l'instar des autres ilots, le paysage interne de l'ilot 39 est caractérisé par l'absence de structures arborées marquantes et par un relief relativement plat. L'allongement des vues est donc favorisé notamment depuis le lieu-dit au Pin et la RD 164 dont les abords sont très peu végétalisés. Néanmoins, la proximité immédiate des boisements combinée à la petite taille de l'ilot permettent de limiter l'allongement des perceptions sur le paysage environnant.

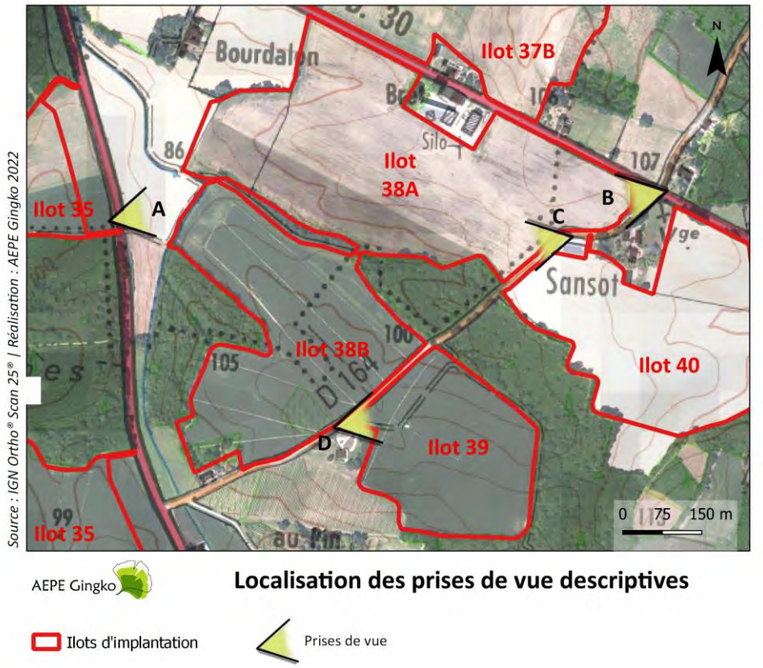

Carte 122 : Localisation des prises de vue descriptives

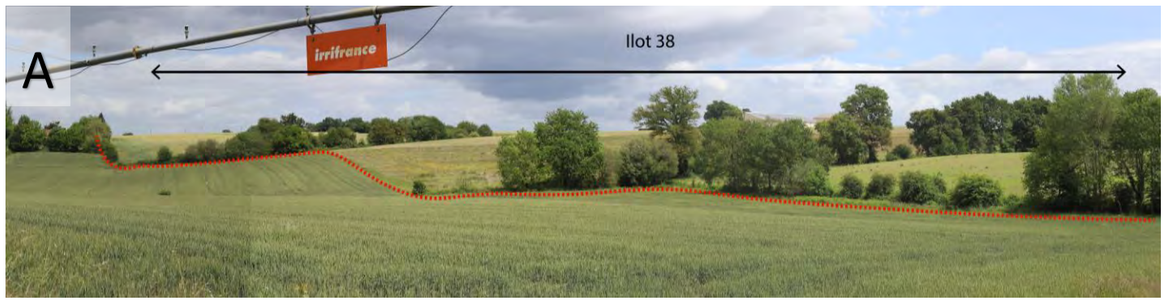

Photo 92 : Depuis la RD934, les vues sont animées par la ripisylve, les reliquats bocagers et le relief

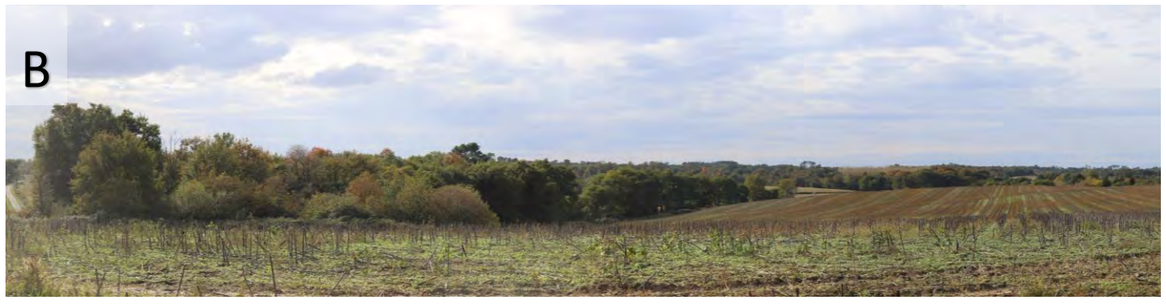

Photo 93 : Depuis la RD164, seul le boisement central permet de limiter l'allongement des vues sur le site de projet



Photo 94 : Depuis la RD30, quelques sujets individuels viennent ponctuer les perceptions lointaines



Photo 95 : Depuis la RD164 et le hameau au Pin, les perceptions de la zone de projet sont franches mais la présence des boisements en arrière-plan limite leur allongement

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

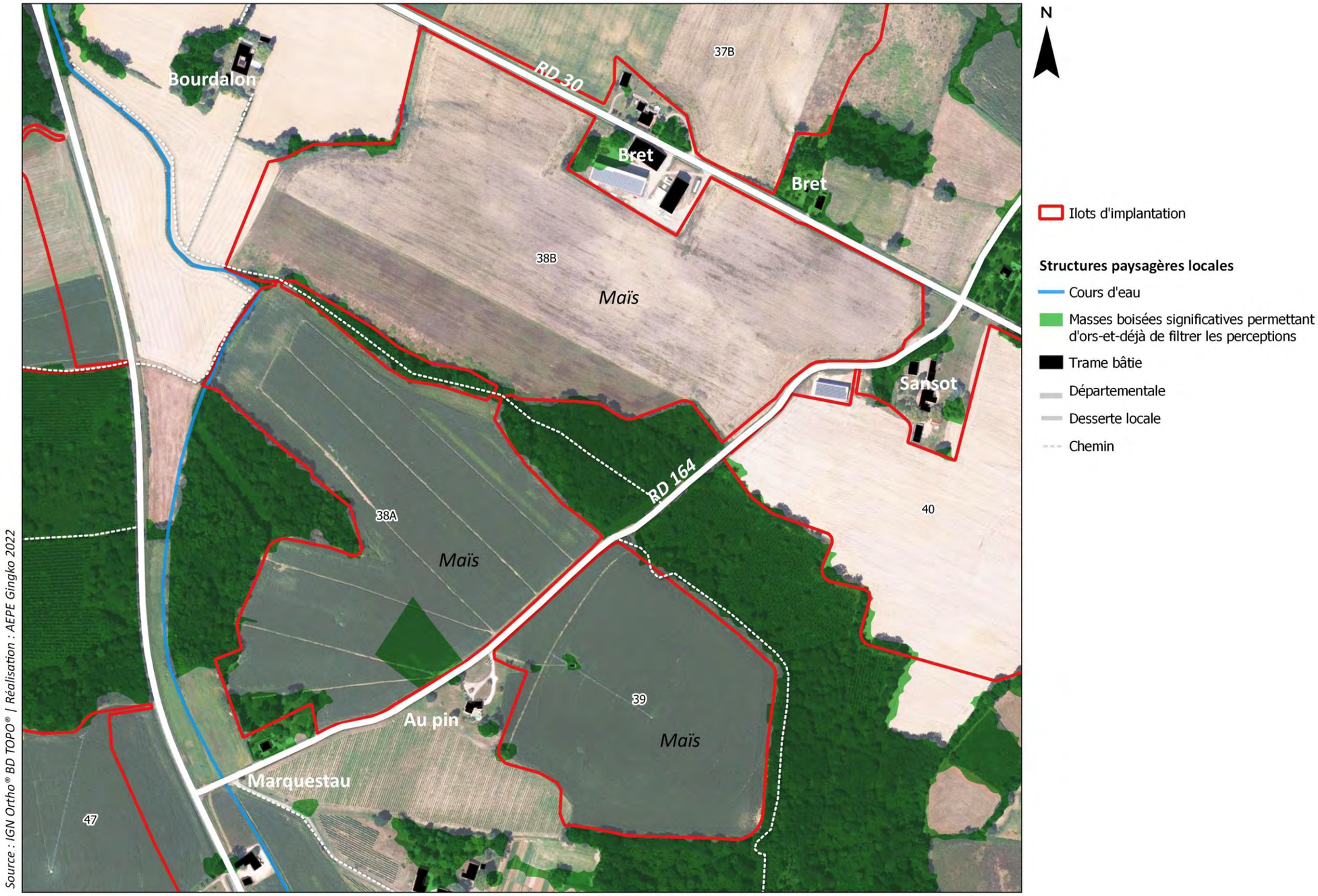

Carte 123 - Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 38A, 38B et 39

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.15.1.3. COMPOSITION DE L'ILOT 40

Tout comme l'ilot 39, l'ilot d'implantation 40 est situé tout à l'ouest du territoire communal d'Hontanx. La zone mise à l'étude pour le projet représente une surface de 12.5 ha actuellement occupée par de la culture de maïs, dont le paysage est illustré page suivante.

Le site de projet prend place entre la RD 30, la RD 164 et l'ilot 37 A et B au nord, et des boisements au sud et à l'est. Les abords de la partie septentrionale de l'ilot concentrent trois lieux de vie : Sansot, Mouret et la Rampe. Le relief de l'ilot est légèrement marqué par une déclivité allant de l'ouest à l'est.

La configuration paysagère de l'ilot est similaire à celle des ilot 37A et B, 38 A et B et 39. En effet, les structures arborées se répartissent sur les pourtours de l'ilot et non à l'intérieur de celui-ci. Leur répartition est aléatoire et permet des perceptions régulières au moins partielles vers le projet comme c'est le cas le long de la RD 30 : la trame bocagère est présente mais de manière fragmentée ce qui génère des vues en transparence et des fenêtres visuelles plus ou moins larges. Les perceptions partielles et momentanées le long des axes sont aussi filtrées par la présence des lieux-dits et de leurs silhouettes bâties. Ainsi, Sansot et la Rampe contribuent à limiter les visibilités depuis la RD 164 et la RD 130. Pour autant, les ouvertures visuelles persistent et lorsque la zone d'étude apparait, elle est en vue longue avec des horizons boisés lointains.



Photo 96 : Malgré la présence de la végétation et de quelques habitations, la zone de projet apparait partiellement

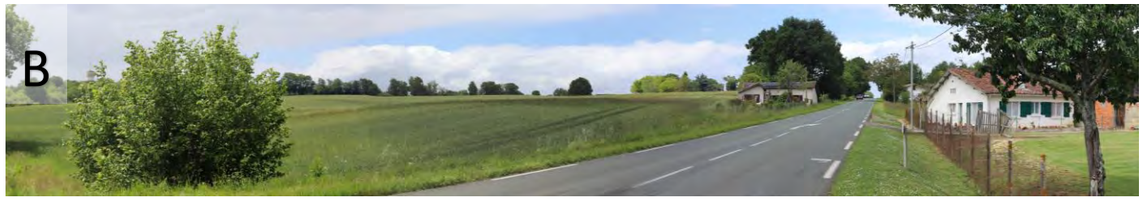

Photo 97 : Depuis la RD30, les ouvertures visuelles alternent avec des ambiances plus fermées

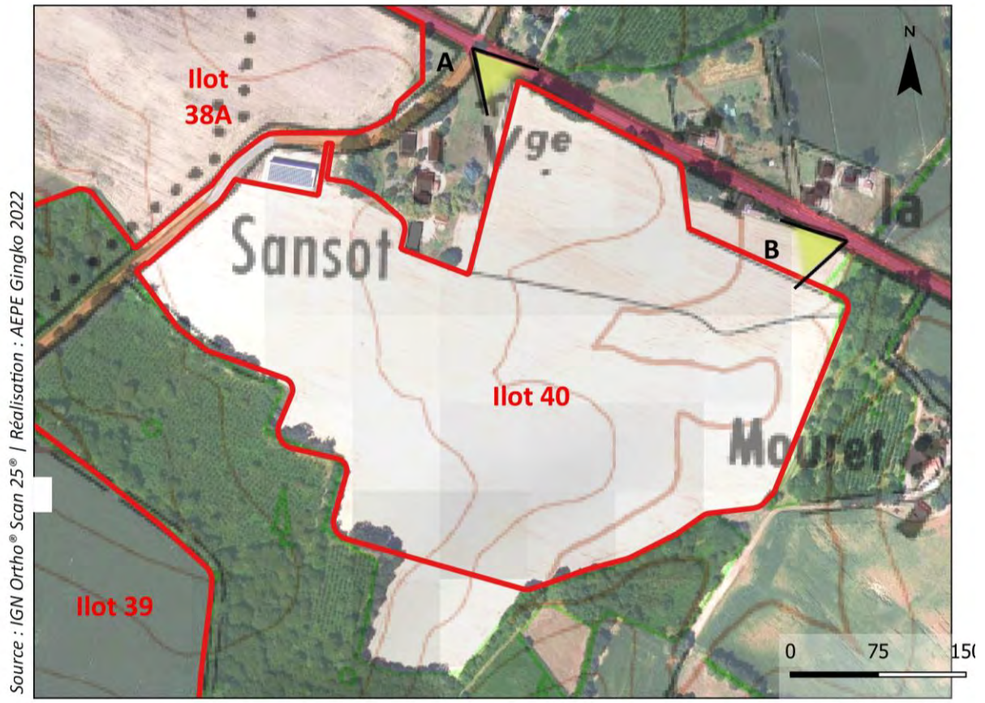

Carte 124 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE



Carte 125 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 40

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.15.1.4. EVOLUTION DU PAYSAGE

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir cartes ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

La photographie aérienne de 1950 montre que, les ilots 37A et B prennent place sur un territoire autrefois caractérisé par des parcelles agricoles de taille modeste entourées par une trame bocagère très développée. A cette époque, les ilots 38AB et 40 ont une vocation mixte puisqu'ils sont à la fois occupés par des parcelles agricoles et par des parcelles forestières. Les ilots 38A et 38B sont partiellement boisés tandis que l'ilot 39 est presque totalement recouvert de forêt. D'autre part, les principaux lieux de vie situés sur le pourtour des ilots sont installés, exceptés pour l'habitation située au plus proche de l'ilot 39 (extension d'au Pin). C'est aussi le cas pour les principaux axes de circulation (RD 30, RD 164 et RD 934) tout comme pour les chemins qui desservent les hameaux comme Samalié et Labourdasse. Notons que la photographie nous renseigne aussi sur l'implantation d'alignements arborés de part et d'autre de la RD 30 et de la RD 934. Il s'agit donc d'un motif ancien.

De 1968 à 1982, de grandes opérations de défrichement et de remembrement font disparaitre de manière flagrante la présence des boisements au profit du développement de l'activité agricole. L'ilot 38AB et l'ilot 39 voient leur couverture végétale radicalement s'amoindrir. Le remembrement permet aussi d'agrandir le parcellaire agricole et de faire disparaitre les chemins traversants et le bocage. Les alignements arborés commencent à s'effacer le long de la RD 30 en 1968 pour définitivement disparaitre en 1982. Le même phénomène s'observe pour la RD 934 entre 1982 et 2002.

Les opérations de défrichage et de remembrement continuent à un rythme moins soutenu après les années 80 avec pour résultat le paysage qui ressemble à celui d'aujourd'hui. On note, à partir des années 2000, l'implantation de l'exploitation agricole située au nord-ouest de l'ilot 37 et la construction de l'habitation qui jouxte l'ilot 39.

Pour cet ensemble d'ilots, l'étude de l'évolution des paysages montre que la présence d'éléments arborés sous forme de boisements, de haies bocagères ou d'alignements routiers sont des composantes à prendre en compte dans le projet. Leur conservation, leur restauration ou leur recréation peuvent contribuer à intégrer le projet dans un territoire dont les dynamiques sont anciennes.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

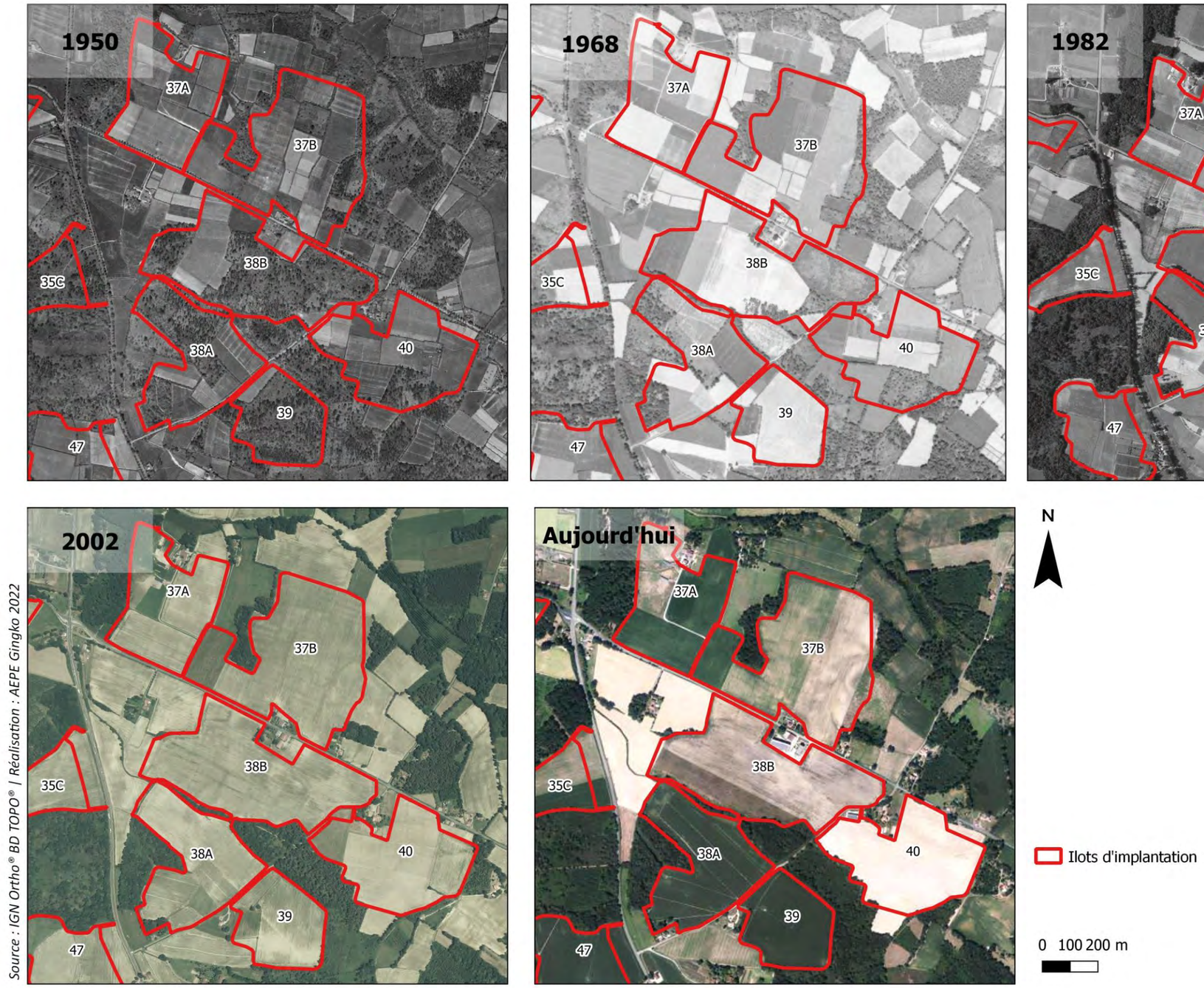

Carte 126 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.15.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante.

Les mesures proposées en réponse à l'évaluation des sensibilités paysagères potentielles sont représentées à la suite de cette première carte.

Tableau 35 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec mesures éco-paysagères proposées

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Bourdalon	Forte	Dans la perspective de renforcer le motif bocager aujourd'hui disparu dans ce secteur, de renforcer la ripisylve existante et de ponctuer les perceptions : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités sur l'ilot 38 au sud et à l'est du lieu-dit.
	Bret	Forte	Les abords immédiats du lieu-dit sont marqués par une quasi-absence de végétation. Cette caractéristique combinée à la proximité du projet et de la RD 30 amène aux mesures suivantes : Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale qui existait auparavant le long de la RD 30. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches et lointaines vers l'ilot 37. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et la limite sud du lieu-dit tout en habillant les abords immédiats du projet.
	Sansot	Forte	Le lieu-dit est inséré entre l'ilot 38 et 40 et son environnement immédiat est peu marqué par le couvert arboré. Dans ce contexte, les mesures suivantes sont proposées. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches vers l'ilot 40 et vers l'ilot 38. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et la limite sud du lieu-dit tout en habillant les abords immédiats de l'ilot 40.
	La Rampe	Modérée	Le lieu-dit est situé le long de la RD 30 et les vues sur les zones de projet sont ouvertes et peu filtrées ce qui amène à la mesure suivante : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités vers l'ilot 40.
	Mouret	Modérée	Le lieu-dit est situé à distances des zones de projet et partiellement protégé par une frange boisée plus ou moins dense. Dans ce cadre les mesures suivantes sont proposées : Maintien de la distance entre le lieu-dit et la future ferme photovoltaïque pour éviter les vues franches sur l'ilot 40. Conservation des structures arborées existantes entre l'ilot 40 et les habitations.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
	Au Pin/Marquestau	Modérée à forte	La structure du lieu-dit est fragmentée à travers un territoire restreint qui jouxte plusieurs ilots d'implantation (38, 39 et 47). Le contexte paysager est globalement ouvert vers les zones de projet. Dans la perspective de renforcer la présence de la végétation tout en maintenant un degré d'ouverture du paysage, les mesures suivantes sont proposées : Conservation des structures arborées existantes, notamment pour les habitations situées sur le point haut du lieu-dit (au sud-est). Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur le long de la RD 164 ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet et d'éviter les visibilités lointaines et proches tout en renforçant un corridor écologique. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre l'ilot 39 et le sud du lieu-dit tout en habillant les abords immédiats du projet.
	Pinole	Modérée	L'éloignement du lieu-dit combiné à un environnement immédiat marqué par quelques structures arborées amènent à la mesure suivante : Conservation des structures arborées existantes entre le lieu-dit et l'ilot 37.
	Labourdasse	Forte	Malgré la proximité du lieu-dit avec le projet et l'absence de végétation sur les abords, la mesure suivante est proposée en accord avec le porteur de projet : Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre l'ilot 37et le sud du lieu-dit tout en habillant les abords immédiats du projet.
	Samalié	Forte	Le lieu-dit se situe à proximité des zones de projet et ses abords sont peu végétalisés, la mesure suivante est donc proposée : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités vers l'ilot 40.
	RD 30	Forte	L'axe est considéré comme un lieu de découverte privilégié du projet, la mesure proposée doit permettre une mise en valeur ponctuelle du projet : Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale le long des ilots 37 et 38. Comme évoqué pour le lieu-dit Bret, cette forme de plantation existait auparavant le long de la RD 30. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités vers l'ilot 40.
	RD 934	Modérée à forte	La portion de l'axe qui se trouve en contact visuel avec l'ilot est marquée par l'absence de végétation, la mesure suivante est donc proposée pour la lisière ouest de l'ilot 38 : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
	RD 164	Très forte	L'axe traverse une zone où il est en contact direct avec les ilots 38, 39 et 40. Son environnement immédiat ouvert offre des vues proches et peu filtrées vers les zones de projet, les mesures suivantes visent à atténuer ces vues potentielles en maintenant un degré d'ouverture satisfaisant **conformément à la volonté de préserver l'alternance d'ambiances ouvertes et fermées caractéristiques du contexte paysager local** (cf Stratégie **globale d'aménagement)** : Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur le long de l'ilot 38 ayant pour objectif de masquer presque totalement le projet depuis l'axe tout en renforçant un corridor écologique. Plantation d'une haie bocagère avec percées visuelles de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités le long de l'ilot 38 et favoriser les vues en transparence du projet. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum avec l'ilot 40 et l'ilot 39.
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs fréquentés et habités.
			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

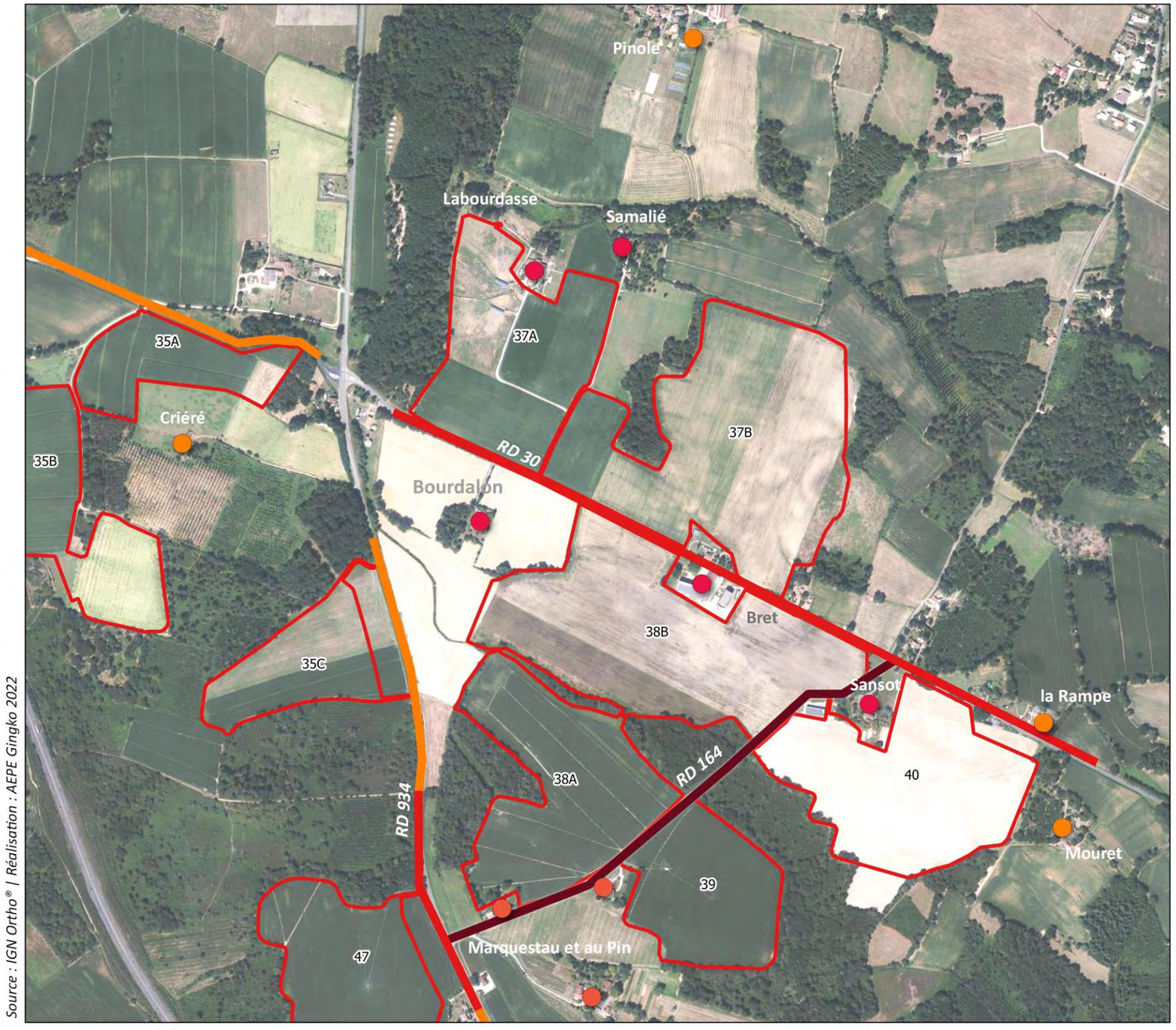

Carte 127 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots 37, 38, 39, 40

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

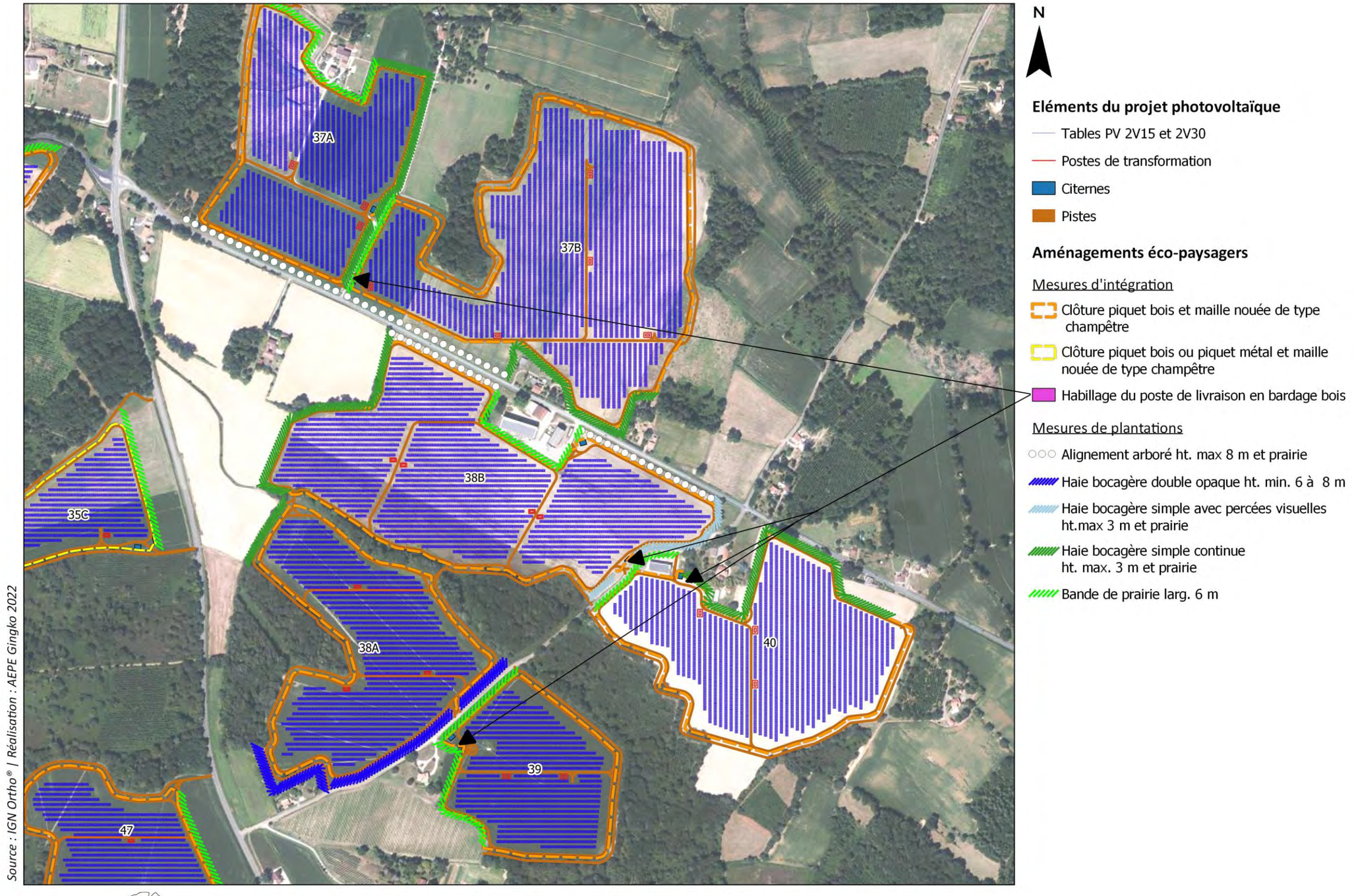

Carte 128 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots 37A, 37B, 38A, 38B, 39, 40

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.15.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS 37A, 37B, 38A, 38B, 39 ET 40 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE DE CE SECTEUR

VIII.15.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue d'environ 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesures d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesures de plantation.

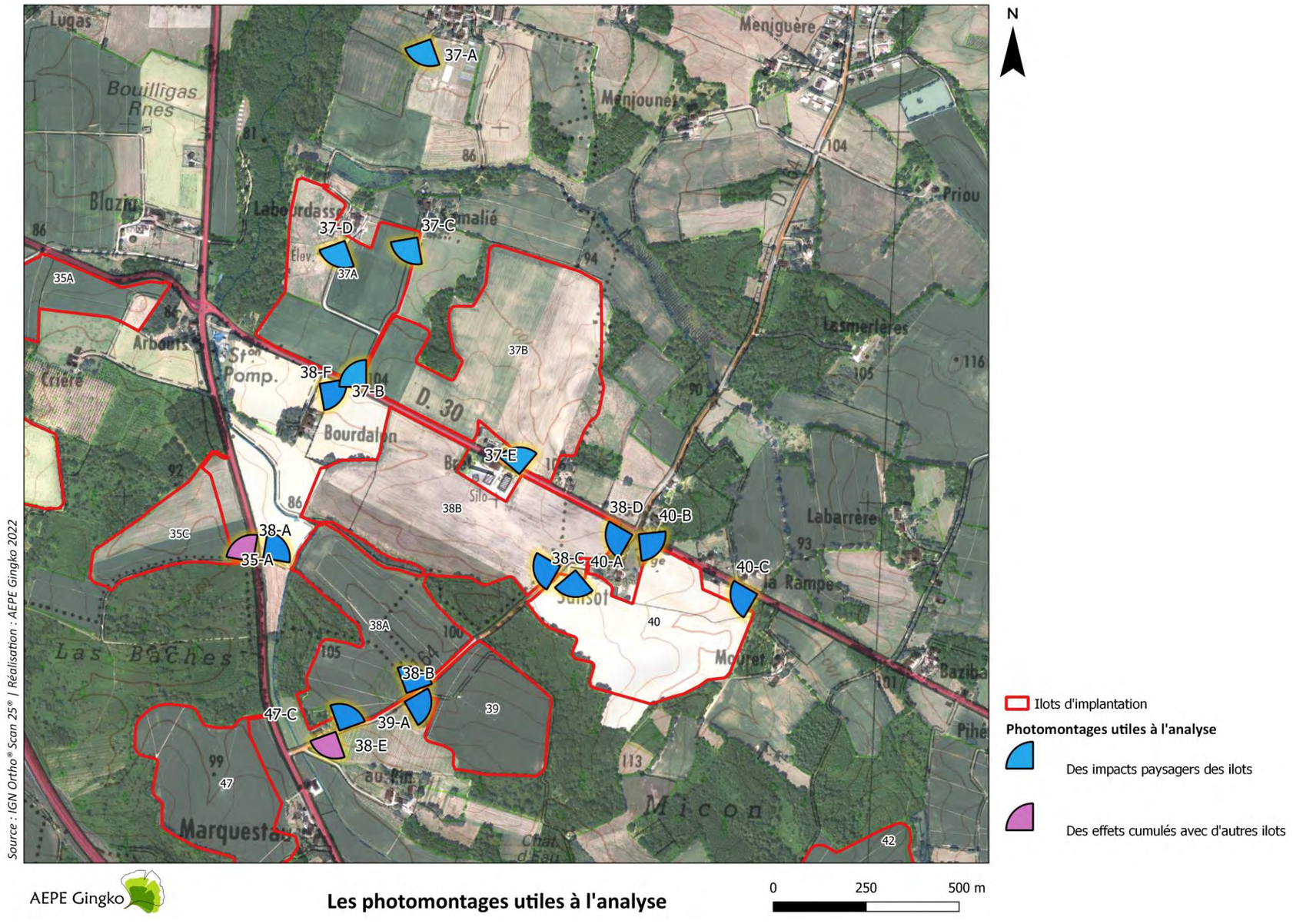

Carte 129 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.15.3.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 37A, 37B, 38A, 38B, 39 ET 40 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 36 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés **avec d'autres** ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Pinole	Modérée	L'éloignement du lieu-dit combiné à un environnement immédiat marqué par quelques structures arborées amènent à la mesure suivante : Conservation des structures arborées existantes entre le lieu-dit et l'ilot 37.	Le photomontage montre que le maintien des structures bocagères proches du point de vue permet de filtrer partiellement les visibilités vers le projet d'autant plus que celui est perçu en vue lointaine.	37-A	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Labourdasse	Forte	Malgré la proximité du lieu-dit avec le projet et l'absence de végétation sur les abords, la mesure suivante est proposée en accord avec le porteur de projet : Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre l'ilot 37et le sud du lieu-dit tout en habillant les abords immédiats du projet. Les opérations de plantation ont ici été mises en questionnement et évincées en accord avec les riverains directs du projet (agriculteurs faisant partis **de l'association PATAV)**.	D'après le photomontage pris en vue proche, le projet agrivoltaïque et les cultures qui y sont associées sont perceptibles en vue franche et proche depuis le lieu-dit. Ce fonctionnement visuel local a été accepté en concertation avec les riverains directs du projet ce qui génère un impact faible.	37-D	Faible (fonctionnement visuel concerté et accepté)	\ \	\ \	Faible (fonctionnement visuel concerté et accepté)
Samalié	Forte	Le lieu-dit se situe à proximité des zones de projet et ses abords sont peu végétalisés, la mesure suivante est donc proposée : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches vers l'ilot 40.	Le photomontage montre que les aménagements éco-paysagers permettent de masquer totalement le projet depuis le lieu-dit.	37-C	Faible	\ \	\ \	Faible
Bourdalon	Forte	Dans la perspective de renforcer le motif bocager aujourd'hui disparu dans ce secteur, de renforcer la ripisylve existante et de ponctuer les perceptions : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités sur l'ilot 38 au sud et à l'est du lieu-dit.	D'après le photomontage, il apparait que le projet ne sera pas perceptible depuis le hameau grâce aux variations du relief et par extension, grâce à la présence de la haie.	38-F	Très faible	\ \	\ \	Très faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés **avec d'autres** ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Bret	Forte	Les abords immédiats du lieu-dit sont marqués par une quasi-absence de végétation. Cette caractéristique combinée à la proximité du projet et de la RD 30 amène aux mesures suivantes : Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale qui existait auparavant le long de la RD 30. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches et lointaines vers l'ilot 37. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et la limite sud du lieu-dit tout en habillant les abords immédiats du projet. Les opérations de plantation ont ici été mises en questionnement et évincées en accord avec les riverains directs du projet (agriculteurs faisant partis **de l'association PATAV)**.	Les photomontages montrent qu'avec la plantation de haies, le projet sera peu perçu au nord du hameau. En revanche, l'alignement arboré permettra des vues filtrées sur le projet tandis que la prairie favorisa les vues ouvertes et panoramiques depuis le sud du lieu-dit.	37-B, 37-E et 38-D	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Sansot	Forte	Le lieu-dit est inséré entre l'ilot 38 et 40 et son environnement immédiat est peu marqué par le couvert arboré. Dans ce contexte, les mesures suivantes sont proposées. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches vers l'ilot 40 et vers l'ilot 38. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et la limite sud du lieu-dit tout en habillant les abords immédiats de l'ilot 40.	Les photomontages illustrent une situation contrastée. D'une part, les aménagements éco-paysagers permettent de filtrer presque totalement les panneaux des ilots 40 et 38 au niveau du croisement entre la RD 164 et la RD 30. D'autre part, la sortie sud du hameau bénéficie de perceptions franches et proches concentrées sur l'ilot 40, la haie permettant de masquer totalement les visibilités vers l'ilot 38.	38-D, 40-A et 40-B	Faible à modéré	\ \	\ \	Faible à modéré
La Rampe	Modérée	Le lieu-dit est situé le long de la RD 30 et les vues sur les zones de projet sont ouvertes et peu filtrées ce qui amène à la mesure suivante : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités vers l'ilot 40.	Le photomontage montre que la distance qui sépare les panneaux des habitations et la haie permettent de filtrer partiellement les perceptions vers le projet. La partie supérieure de panneaux photovoltaïques reste visible.	40-C	Modéré	\ \	\ \	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés **avec d'autres** ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Au Pin/Marquestau	De modérée à forte	La structure du lieu-dit est fragmentée à travers un territoire restreint qui jouxte plusieurs ilots d'implantation (38, 39 et 47). Le contexte paysager est globalement ouvert vers les zones de projet. Dans la perspective de renforcer la présence de la végétation tout en maintenant un degré d'ouverture du paysage, les mesures suivantes sont proposées : Conservation des structures arborées existantes, notamment pour les habitations situées sur le point haut du lieu-dit (au sud-est). Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur le long de la RD 164 ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet et d'éviter les visibilités lointaines et proches tout en renforçant un corridor écologique. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre l'ilot 39 et le sud du lieu-dit tout en habillant les abords immédiats du projet. Cette mesure a été **mise en œuvre suite à la concertation** du riverain. (**Agriculteur faisant partis de l'association** PATAV).	Les photomontages montrent que les visibilités vers le projet sont contrastées : l'ilot 38 est peu visible (les ouvertures visuelles se concentrent au niveau du portail d'accès) grâce à la plantation d'une haie opaque tandis que l'ilot 39 apparait en vue franche et proche permise par l'implantation d'une simple strate herbacée. Ce fonctionnement visuel local a été accepté en concertation avec les riverains directs du projet ce qui génère un impact faible.	38-E, 38-B et 39-A	Faible (fonctionnement visuel concerté et accepté)	Depuis les hauteurs du hameau (secteur le plus à l'est), l'ilot 47 et l'ilot 39 sont perçus simultanément. Que ce soit en vue proche ou lointaine, les deux ilots apparaissent de manière peu filtrée. En revanche, l'ilot 38 est peu visible grâce aux aménagement paysagers.	38-B et 39-A 47-C	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés **avec d'autres** ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Mouret	Modérée	Le lieu-dit est partiellement protégé par une frange boisée plus ou moins dense et situé à distance des zones de projet. Dans ce cadre les mesures suivantes sont proposées : Maintien de la distance entre le lieu-dit et la future ferme photovoltaïque pour éviter les vues franches sur l'ilot 40. Conservation des structures arborées existantes entre l'ilot 40 et les habitations.	Le projet conserve la frange boisée entre l'ilot et le lieu de vie. Dans cette configuration, des visibilités sont possibles mais elles sont filtrées et ponctuées par le couvert boisé.	\ \	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Axes de communication								
RD 164	Très forte	Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur le long de l'ilot 38 ayant pour objectif de masquer presque totalement le projet depuis l'axe tout en renforçant un corridor écologique. Plantation d'une haie bocagère avec percées visuelles de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités le long de l'ilot 38 et favoriser les vues en transparence du projet. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum avec l'ilot 40 et l'ilot 39 conformément à la **volonté de préserver l'alternance d'ambiances** ouvertes et fermées caractéristiques du contexte paysager local initial (cf Stratégie globale **d'aménagement).**	Le photomontage montre que les aménagements éco-paysagers proposés permettent de masquer partiellement à totalement les fermes photovoltaïques le long du parcours de l'axe pour ce qui est de l'ilot 38. En revanche, l'absence de structures arbustives ou arborées le long des ilots 39 et 40 offre des vues franches et proches sur le projet dans une perspective de maintenir une certaine ouverture des ambiances paysagères.	38-D, 40-A, 38-C, 40-A, 38-B, 39-A, 38-E	Modéré	Il apparait que le l'ilot 47 est perceptible depuis une autre séquence proche des ilots 39 et 40.	47-C	Modéré à fort

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés **avec d'autres** ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
RD 30	Forte	L'axe est considéré comme un lieu de découverte privilégié du projet, la mesure proposée doit permettre une mise en valeur ponctuelle du projet Plantation d'un alignement arboré diversifié de 8 m de hauteur pour éviter les vues franches tout en valorisant le projet par une forme paysagère plus ornementale le long des ilots 37 et 38. Comme évoqué pour le lieu-dit Bret, cette forme de plantation existait auparavant le long de la RD 30. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités vers l'ilot 40.	D'après les différents photomontages, il apparait que depuis la séquence de la RD 30 qui traverse le projet, les visibilités sont relativement filtrées par les aménagements proposés. Les panneaux des différents ilots de ce groupe n'apparaissent ainsi que partiellement ou en vue semi-lointaines.	38-F, 37-B, 37-E,38-D,40-B, 40-C	Modéré	\ \	\ \	Modéré
RD 934	Modérée	La portion de l'axe qui se trouve en contact visuel avec l'ilot est marquée par l'absence de végétation, la mesure suivante est donc proposée pour la lisière ouest de l'ilot 38 : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités.	Le photomontage montre que depuis cette séquence de l'axe, les variations du relief mettent en valeur visuellement une partie du projet agrivoltaïque. Les aménagements éco-paysagers permettent de ponctuer les vues et de renforcer la présence du bocage à cet endroit tandis que la topographie masque la partie occidentale du projet.	38-A	Modéré	Le photomontage montre que l'ilot 35 est visible en simultané avec l'ilot 38 de part et d'autre de l'axe. Néanmoins cette perception reste lointaine et partielle.	35-A	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

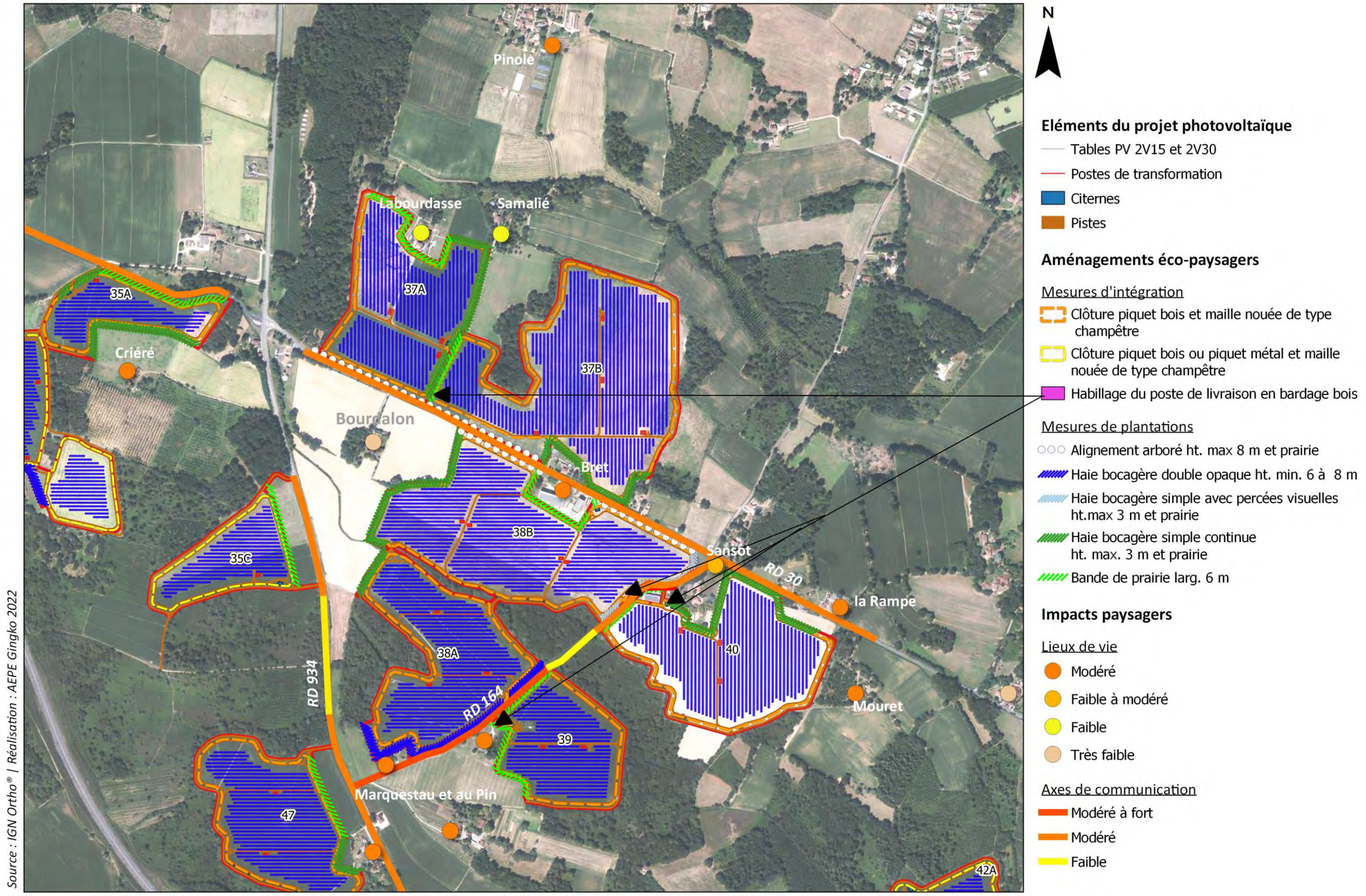

Carte 130 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle des ilots 37A, 37B, 38A, 38B,,39 et 40

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.16. ILOT D'IMPLANTATION 47

VIII.16.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DE L'ILOT 47

VIII.16.1.1. COMPOSITION DU SITE

L'ilot d'implantation 47 est localisé tout à l'ouest du territoire communal d'Hontanx et au nord-ouest de l'ilot 48. La zone mise à l'étude pour le projet représente une surface d'environ 15 ha, dont le paysage est illustré cartographiquement page suivant.

Le site de projet s'insère dans une zone semi-boisée et peu accessible entre l'autoroute A65 au sud et la RD 934 à l'ouest. Les lieux de vie se concentrent à l'est de l'ilot et sont, eux-mêmes, fragmentés à travers le paysage et de part et d'autre des axes de circulation. On distingue les hameaux d'au Pin, Pancaut au sud, de Marquestau le long de la RD 934. Une partie du hameau de Marquestau est placée sur les hauteurs d'un versant orienté vers l'ouest et vers la zone de projet.

Le paysage intérieur de l'ilot est celui d'une vaste parcelle agricole de maïs implantée sur un bombement du relief. Cette configuration amène à un fonctionnement visuel contrasté. D'une part, depuis les hameaux et les axes situés à l'est, le versant oriental de la zone de projet est visible en vue lointaine. D'autre part, le bombement permet, depuis ces mêmes structures, de masquer la partie occidentale de la zone de projet. La topographie est néanmoins plus chahutée au nord qu'au sud de l'ilot. La présence plus marquée de la végétation et le relief aplani génèrent ainsi des visibilités moins importantes depuis ce secteur.

Les perceptions du site depuis ses abords sont illustrées sur les photos ci-dessous et les points de vue sont répertoriés sur la carte ci-contre.



Carte 131 : Localisation des prises de vue descriptives

A



Photo 98 : Depuis l'ouest de l'ilot et les hauteurs de Marquestau, les perceptions du projet sont lointaines

B



Photo 99 : La présence accrue de la strate bocagère et le relief plus aplani protège visuellement le sud de la zone de projet

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

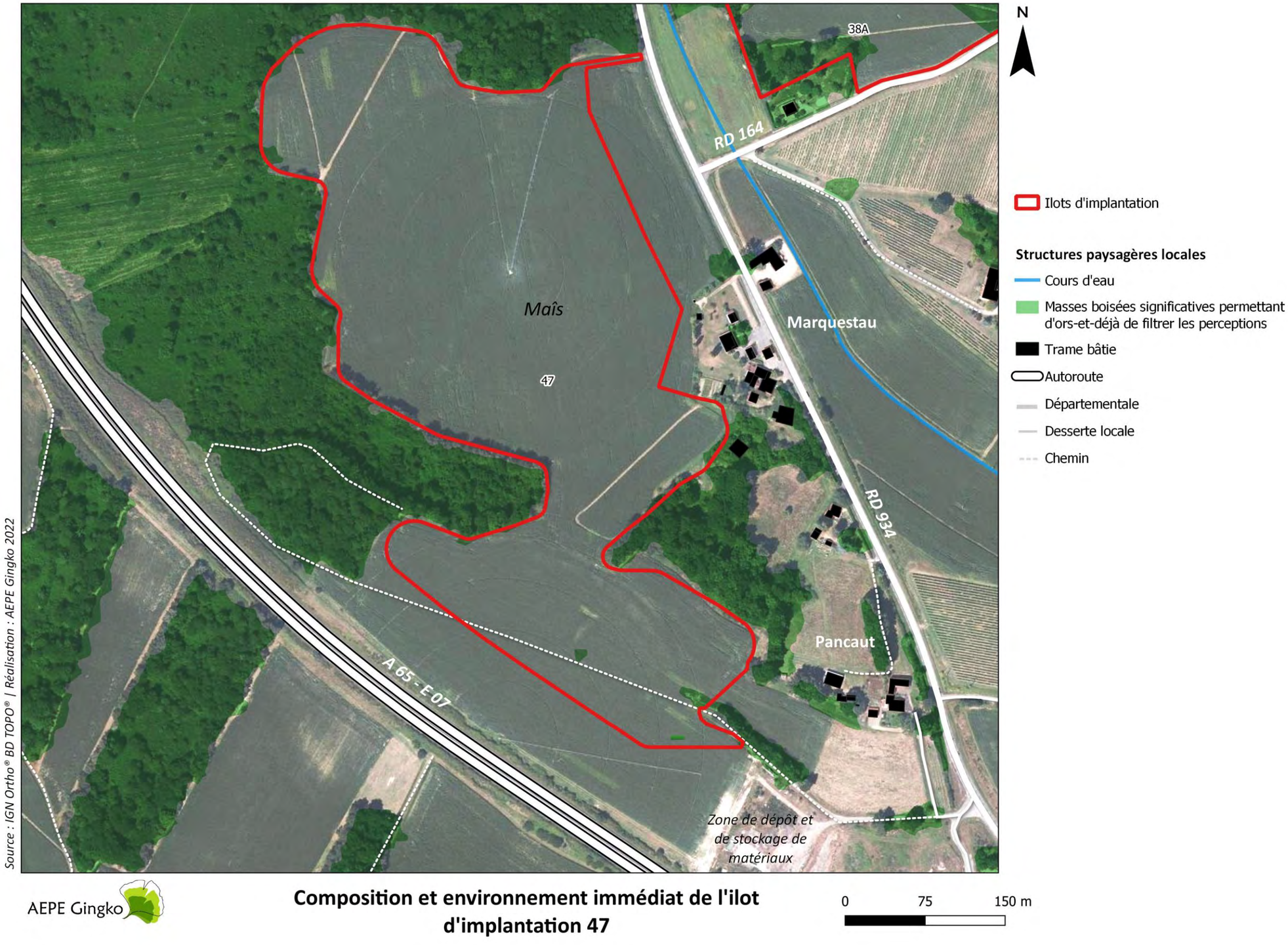

Carte 132 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 47

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.16.1.2. EVOLUTION DU PAYSAGE

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

On observe les principales évolutions paysagères suivantes :

- La présence des boisements situés à l'ouest et au nord n'a pas reculé depuis 1950, leurs lisières sont pérennes malgré les abattages survenus entre 1950 et 1968 et entre 2002 et aujourd'hui. En revanche, le sud de l'ilot subit un défrichement progressif entre 1968 et 1982, un reliquat arboré de ce boisement persiste le long du chemin qui traverse le sud de la zone de projet.

- Le parcellaire agricole bouge peu entre 1950 et 1968, les opérations de remembrement s'accélèrent seulement à partir de 1968 et font disparaitre la végétation bocagère qui entouraient les anciennes parcelles. La photographie aérienne de 1968 témoigne aussi de la vocation viticole de certaines parcelles qui constituent le sud de l'ilot. Cette vocation fut temporaire car les vignes ne sont plus visibles sur la photographie de 2002.

- La présence de tous les hameaux est attestée dès les années 50 mais c'est à partir de 1982 que l'on peut constater qu'ils s'étendent pour atteindre la configuration que l'on connait aujourd'hui.

- La RD 934 est un axe pérenne qui existe dès 1950, ses abords sont implantés d'alignements arborés qui, après les années 80, sont abattus puisqu'ils n'apparaissent plus sur l'orthophotographie de 2002.

- La photographie aérienne datant d'aujourd'hui montre l'aménagement de l'autoroute A65 qui vient bouleverser l'environnement immédiat du sud et de l'ouest de l'ilot.

L'ilot 47 subit les mêmes transformations inhérentes à l'évolution des pratiques agricoles dont font l'objet les autres ilots. La présence d'anciens bois au sud, du bocage et de la vigne à l'intérieur des ilots ainsi que l'ancien alignement arboré qui caractérisait les abords de la RD 934 sont des éléments à prendre en compte dans la suite de l'étude, notamment dans la conservation des strates végétales, dans la recherche de mesures paysagères ou de modes de culture agrivoltaïques.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

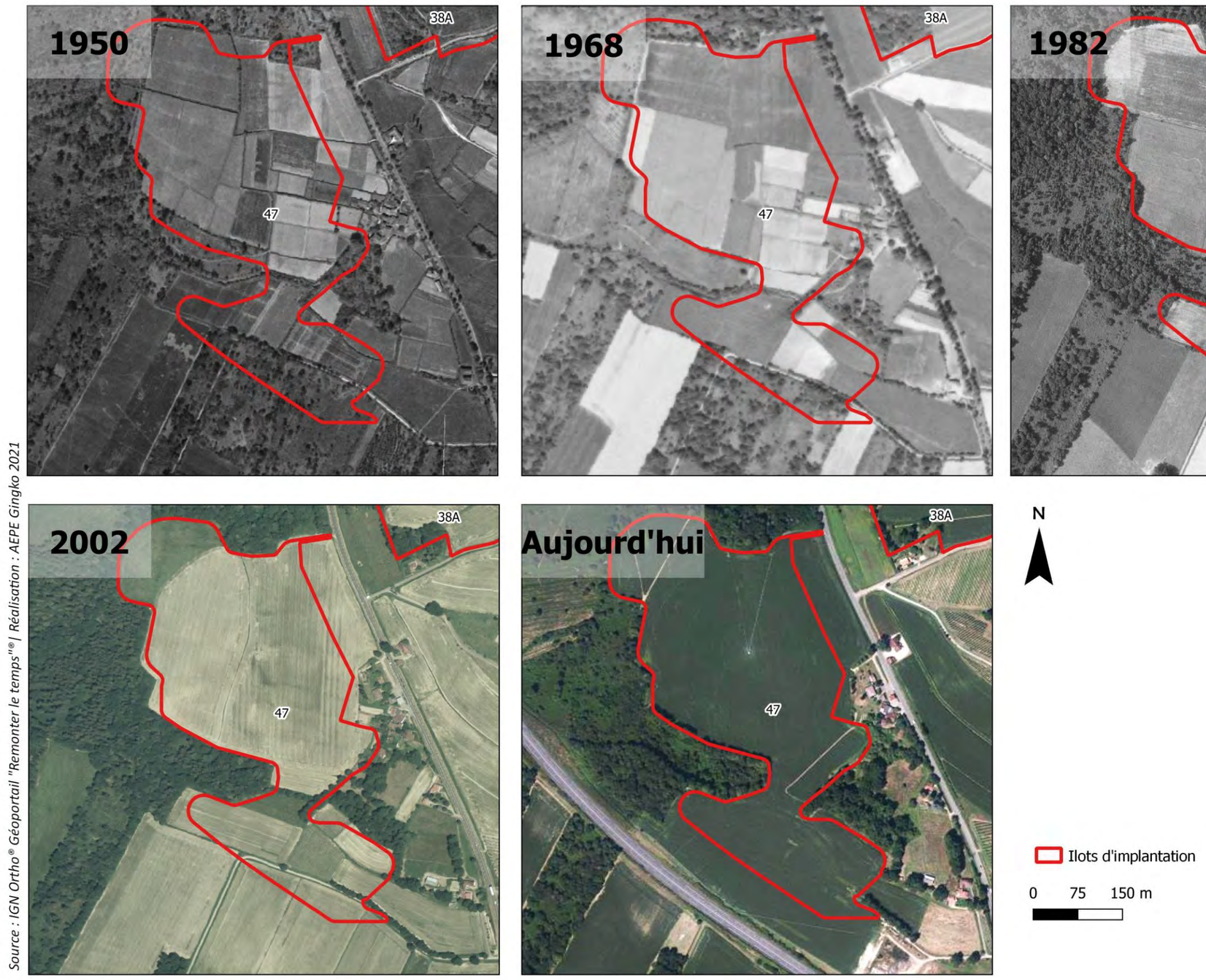

Carte 133 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.16.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante. Le contexte rural global dans lequel prend place l'ilot appelle à l'utilisation de matériaux et de formes adaptés à cette identité.

Tableau 37 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec mesures éco-paysagères proposées

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Marquestau	Forte	Les abords immédiats du hameau sont marqués ponctuellement par la végétation, dans ce cadre les mesures suivantes sont proposées : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches et franches vers le projet à l'ouest du hameau.
	Marquestau/ au Pin	Modérée à forte	Il est considéré que l'éloignement depuis la zone de projet et la présence ponctuelle d'éléments arborés ou de masque du bâti permettent d'ores et déjà de minimiser les perceptions non filtrées.
	Pancaut	Modérée	Compte tenu de distance qui sépare le lieu-dit du projet du projet et de la présence ponctuelle de la végétation autour du lieu-dit, il est proposé les mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités vers le projet.
	RD 934	Modérée à forte	Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs les plus fréquentés.
	RD 164	Très forte	
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Le poste de livraison est implanté à distance des lieux de fréquentation, il est donc proposé l'habillage suivant : Habillage en enduit vert pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère acceptable des édicules dans le paysage bocager local.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

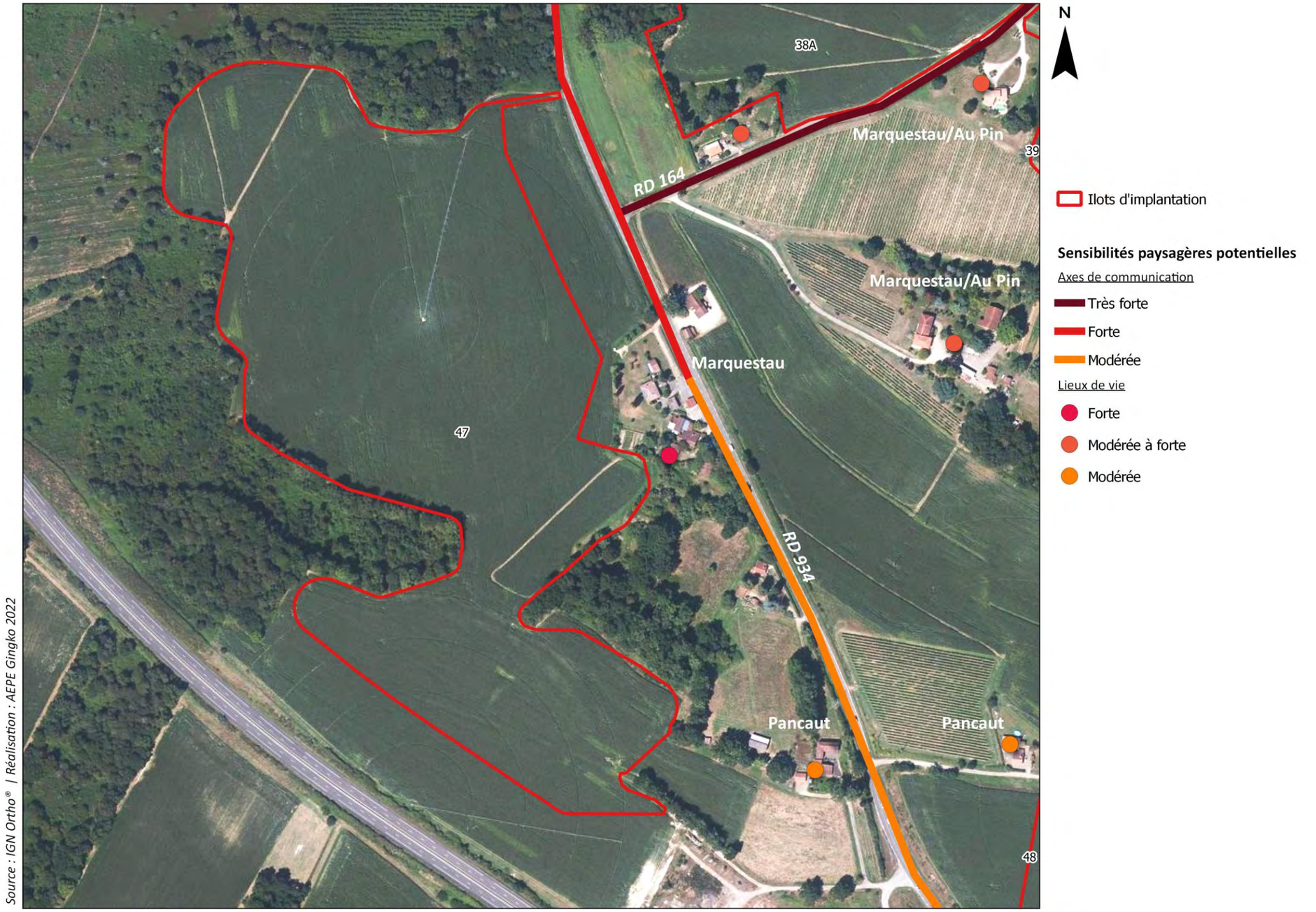

Carte 134 – Sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'ilot 37

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

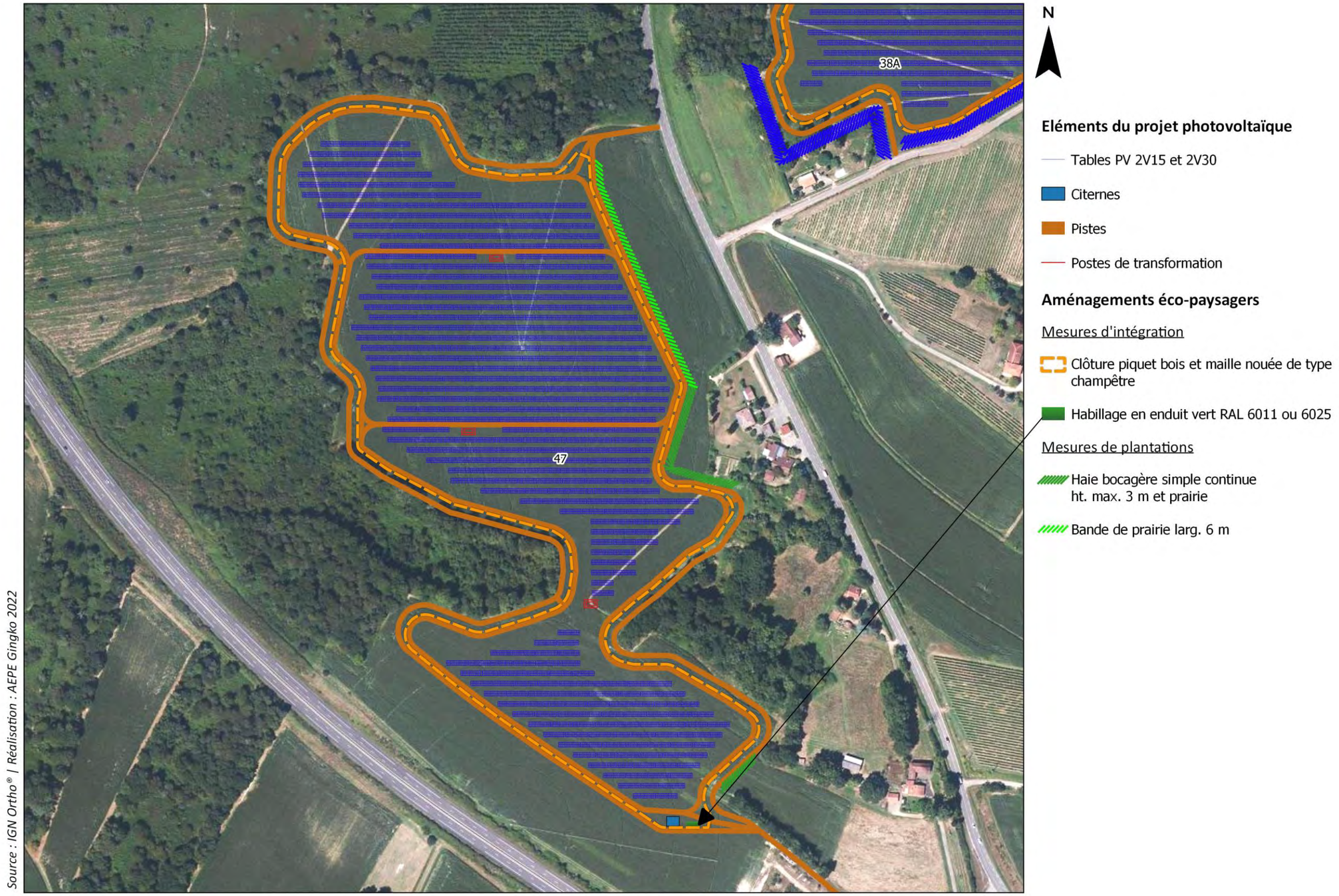

Carte 135 : Le projet éco-paysager à l'échelle de l'ilot d'implantation 47

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.16.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DE L'ILOT D'IMPLANTATION 47 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.16.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Chaque photomontage reprend un angle de vue d'environ 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesures d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesures de plantation.

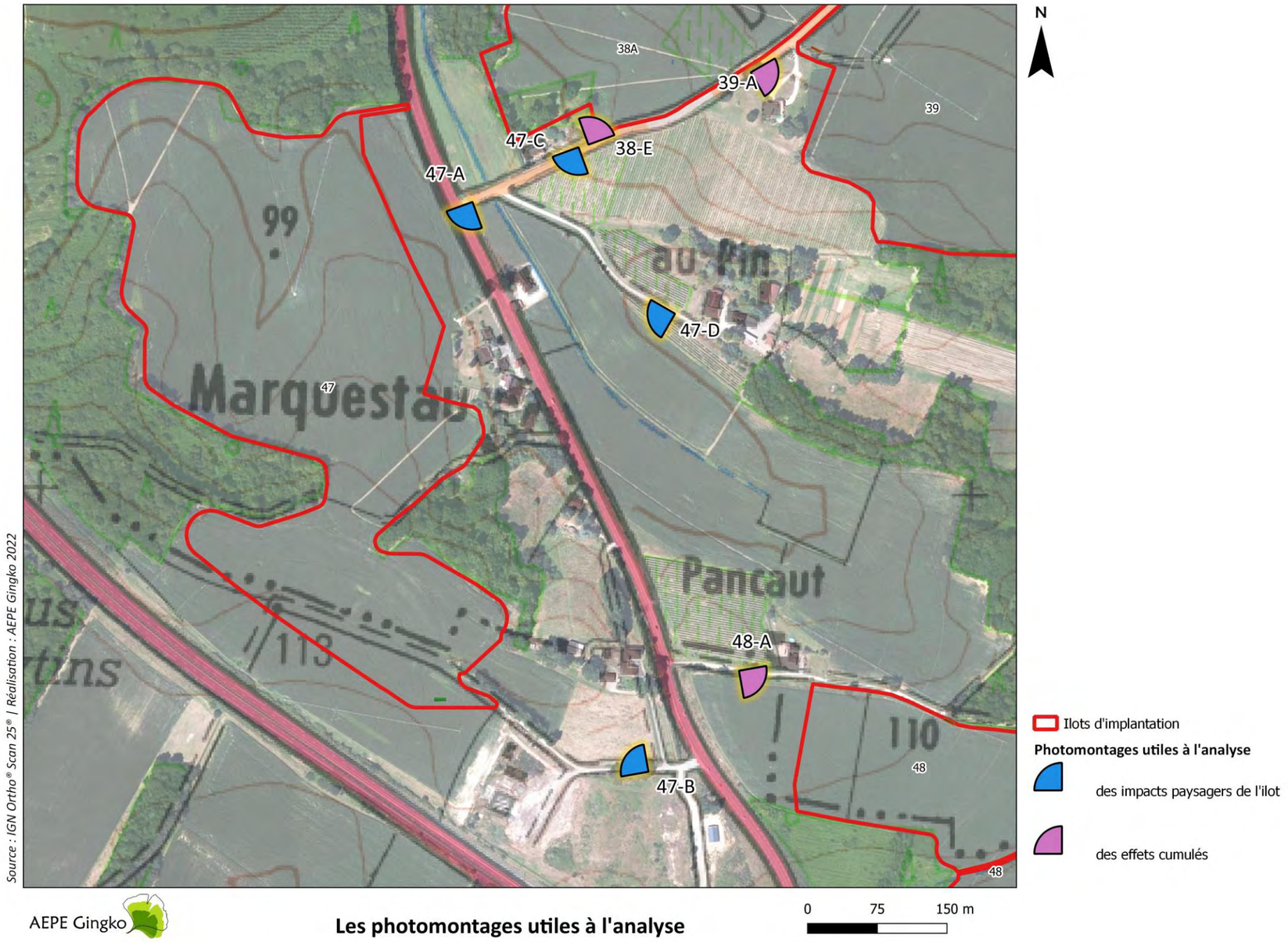

Carte 136 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.16.3.2. EFFETS DE L'ILOT D'IMPLANTATION 47 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 38 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact	Effets cumulés avec **d'**autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact avec effet cumulés
Lieux de vie								
Marquestau	Forte	Les abords immédiats du hameau sont marqués ponctuellement par la végétation, dans ce cadre les mesures suivantes sont proposées : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches et franches vers le projet à l'ouest du hameau.	Le photomontage montre que l'absence de mesure de plantation génère des covisibilités entre le projet agrivoltaïque et le lieu-dit depuis le nord et la RD 934. Le couvert végétal situé sur le pourtour du des habitations permet de filtrer les perceptions depuis l'intérieur du hameau.	47-A	Modéré	\ \	\ \	Modéré
Marquestau/au Pin	Modérée à forte	Il est considéré que l'éloignement depuis la zone de projet et la présence ponctuelle d'éléments arborés ou de masque du bâti permettent d'ores et déjà de minimiser les perceptions non filtrées.	D'après les photomontages, il apparait que les panneaux photovoltaïques, malgré les aménagements paysagers proposés, sont perçus depuis le versant opposé au projet, où se trouve Marquestau/au Pin.	47-C, 47-D	Modéré	Depuis les hauteurs du hameau (secteur le plus à l'est), l'ilot 47 et l'ilot 39 sont perçus simultanément. Que ce soit en vue proche ou lointaine, les deux ilots apparaissent de manière plus ou moins filtrée. En revanche, l'ilot 38 est peu visible grâce aux aménagement paysagers. Ce fonctionnement visuel a été concerté et accepté par les riverains habitants sur les hauteurs de Marquestau (agriculteurs faisant partis de **l'association PATAV).**	39-A et 38-B	Modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact	Effets cumulés avec **d'**autres ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact avec effet cumulés
Pancaut	Modérée	Compte tenu de la distance qui sépare le lieu-dit du projet et de la présence ponctuelle de la végétation autour du lieu-dit, il est proposé les mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités vers le projet.	D'après la vue photomontée, les aménagements paysagers proposés permettent de masquer entièrement le projet agrivoltaïque depuis la partie occidentale du hameau.	47-B	Très faible	Les différents photomontages montrent que les aménagements paysagers masquent totalement le projet depuis Pancaut aussi bien pour l'ilot 47 que pour l'ilot 48.	48-A	Très faible
Axes de communication								
RD 934	Modérée à forte	Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs les plus fréquentés.	Les deux photomontages illustrent un fonctionnement visuel contrasté selon la séquence de l'axe analysée et le type d'aménagement proposé : la haie permet de masquer totalement le projet tandis que l'absence de plantation favorise les visibilités franches. Néanmoins, la distance maintenue entre les panneaux photovoltaïques et l'axe permet tout de même d'atténuer ce type de visibilités.	47-A et 47-B	Modéré	Les prises de vues illustrent la non-visibilité des deux ilots depuis cette séquence de l'axe.	48-B et 47-C	Modéré
RD 164	Très forte		Les deux vues montrent que le projet est perçu de manière lointaine à proche sur cette séquence de l'axe. Les visibilités sont tout de même soit filtrée par la présence ponctuelle de la végétation soit par le masque du bâti. L'ilot 47 apparait donc toujours de manière partielle.	47-A et 47-C	Modéré	Depuis cette séquence de l'axe, l'ilot 39 et l'ilot 47 peuvent être perçus l'un après l'autre en vue proche et lointaine	39-A et 38-B	Modéré à fort

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

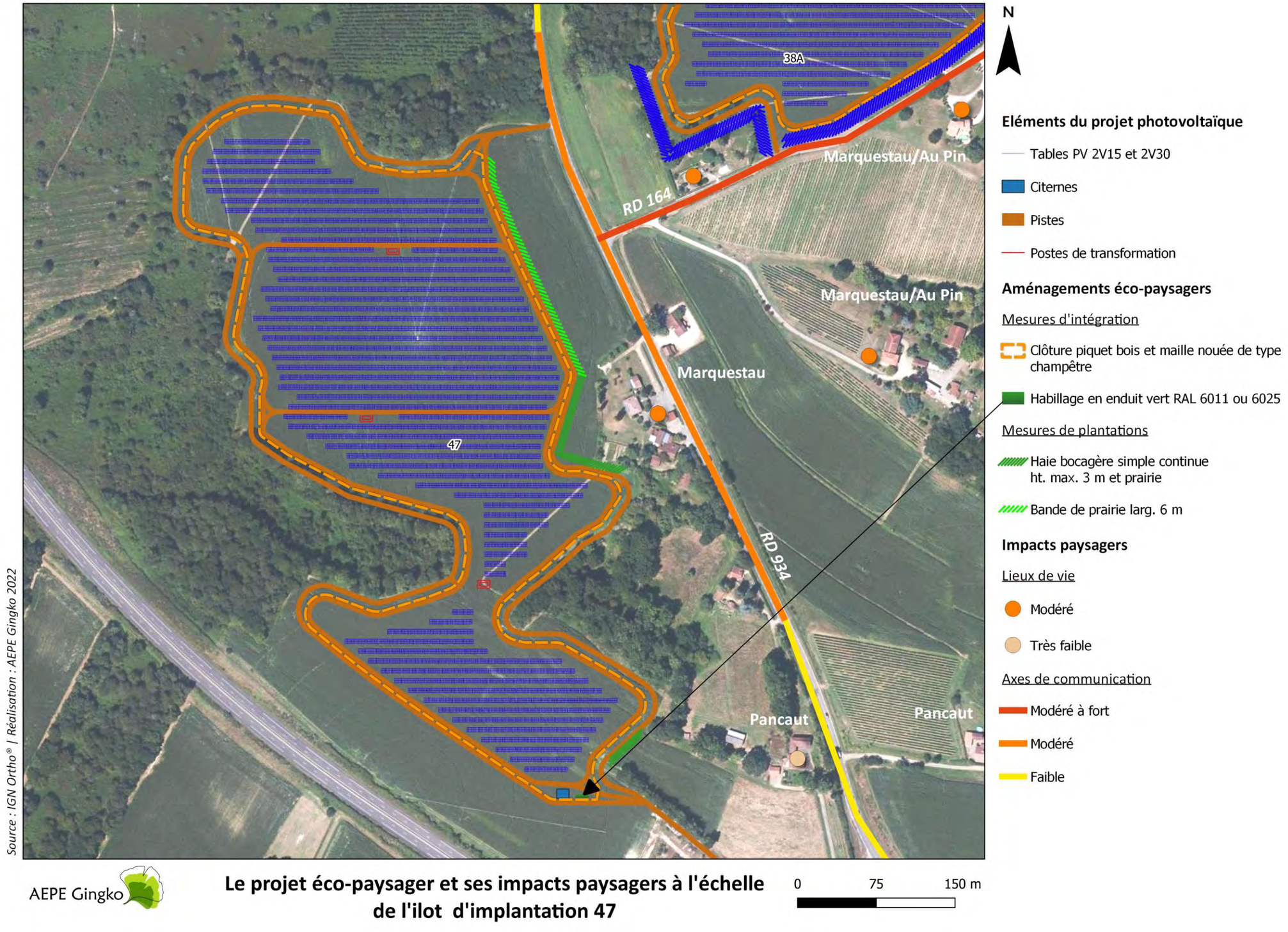

Carte 137 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle de l'ilot 47

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.17. ILOTS D'IMPLANTATION 48A ET 48B

VIII.17.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS 48A ET 48B

VIII.17.1.1. COMPOSITION DU SITE

Les ilots d'implantation 48A et 48B sont localisés au sein de paysages semi-ouverts au nord du territoire de la commune du Vignau et au sud de celui d'Hontanx. La zone mise à l'étude pour le projet représente une surface de 11,5 ha actuellement occupée par de la culture de maïs et dont le paysage est illustré page suivante.

La zone d'étude est insérée entre l'autoroute A65 au sud, la route départementale RD 934 à l'ouest, une bande de boisement à l'est et enfin, une piste forestière au nord qui dessert la partie orientale du hameau de Pancaut.

Le paysage intérieur est marqué par le passage d'un cours d'eau temporaire qui sépare l'ilot 48A (au nord) de l'ilot 48B (au sud). La présence de ce fossé forme un léger creux le long de son parcours. L'absence de masses arborées à l'intérieur du site permet des ouvertures visuelles franches depuis Pancaut. Ces perceptions sont contenues par les lisières boisées qui forment la limite orientale des ilots. Grâce à la présence d'un bosquet arbustif dense à l'ouest de la zone de projet, la RD 934 bénéficie d'une configuration plus protégée où les visibilités sont filtrées comme le montrent les photographies ci-dessous (localisées ci-contre).



Photo 100 : L'absence de masses arborées au sein des ilots permet des vues semi-lointaines contenues par les boisements.



Photo 101 : Les visibilités depuis la RD 934 sont partiellement filtrées par la présence, au premier plan, d'un bosquet arbustif.

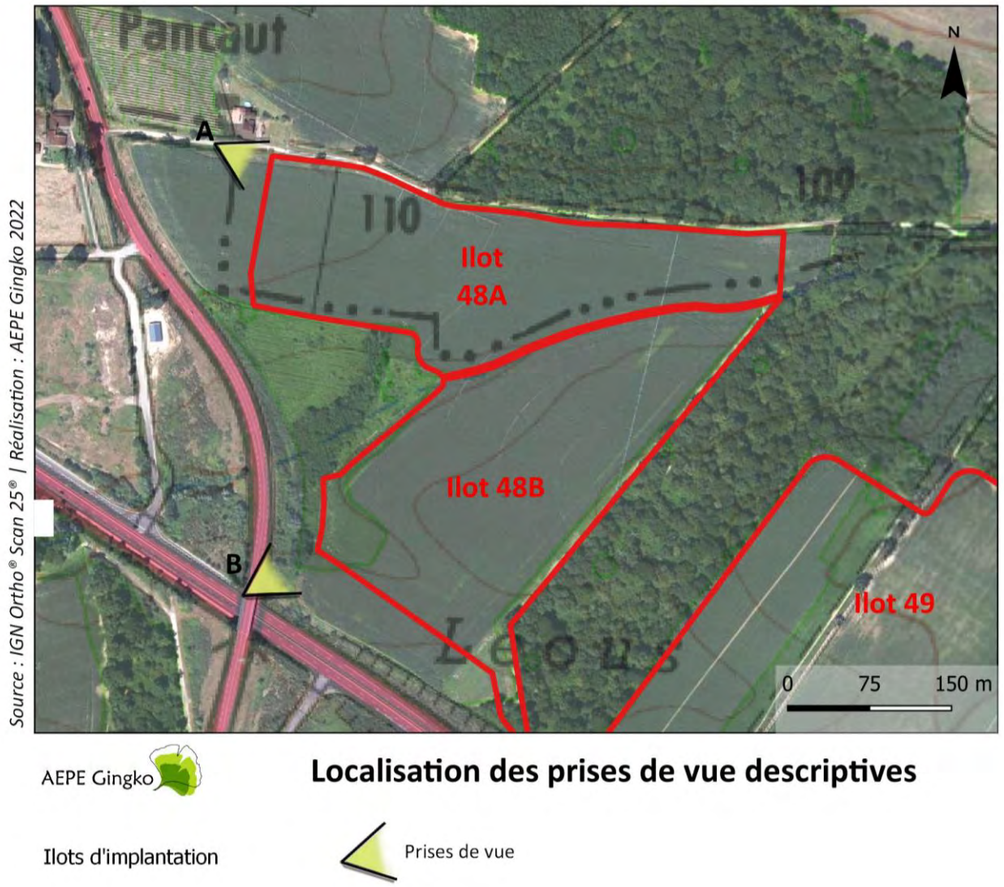

Carte 138 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

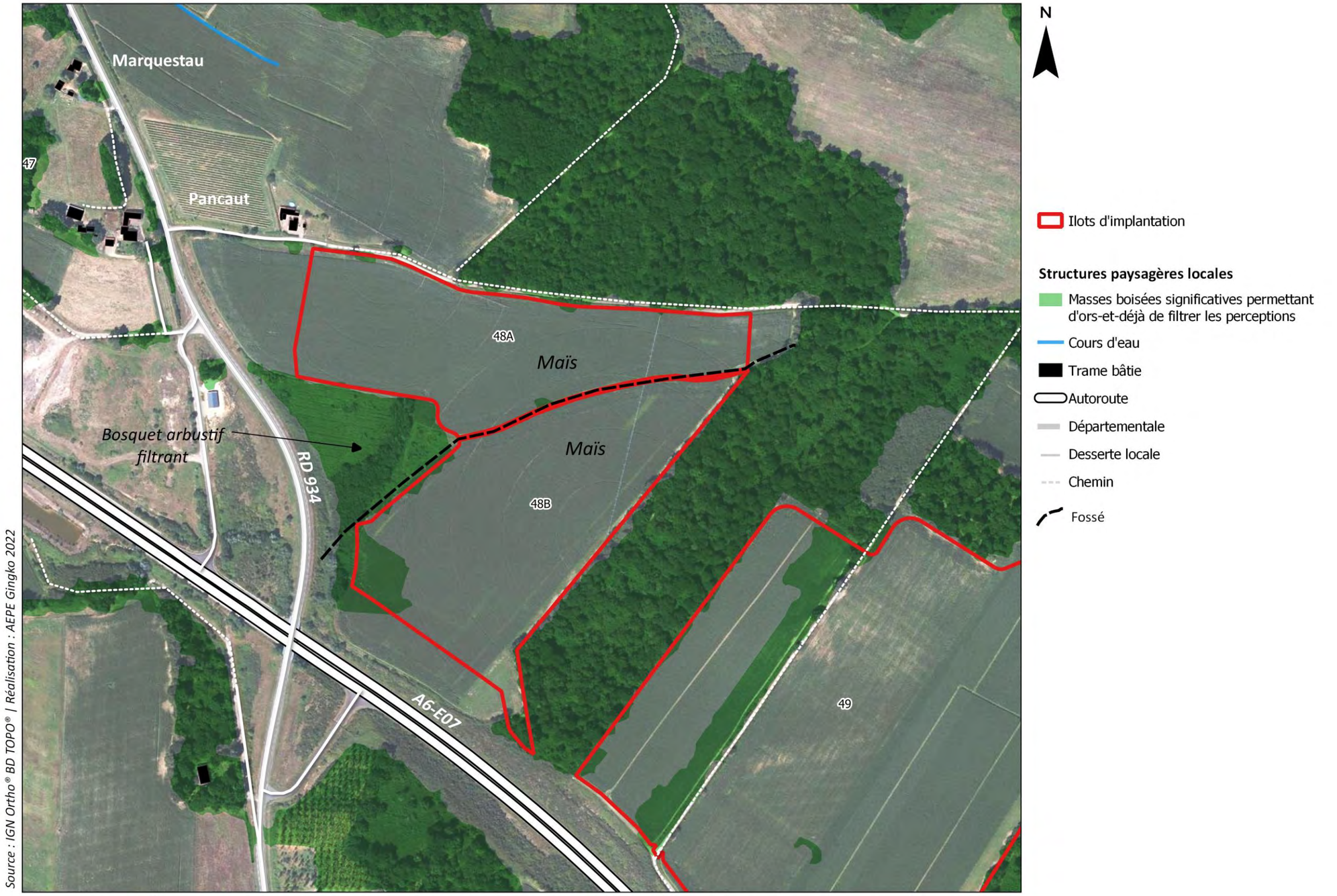

Carte 139 - Composition et environnement immédiat de ilots d'implantation 48A et 48B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.17.1.2. EVOLUTION DU PAYSAGE

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

On observe les principales évolutions paysagères suivantes :

- Jusque dans les années 80, les ilots d'implantation sont occupés à la fois par des boisements au sud et par des parcelles agricoles au nord. Une grande opération de défrichement permet d'ouvrir les espaces à l'agriculture au moins après 1982.

- La présence du fossé est attestée à partir de 1982 grâce à la ripisylve bocagère qui persiste le long de son parcours. Le fossé matérialise alors l'ancienne limite entre le boisement qui couvraient l'emplacement actuel de l'ilot 48B et l'ilot 48A occupés par des parcelles agricoles au nord.

- Le site fait l'objet d'un processus de remembrement qui s'affirme après les années 80. La photographie de 1982 montre que des haies bocagères existent encore à cette époque.

- Pour ce qui concerne les axes de circulation, leur tracé est relativement pérenne. La RD 934 apparait comme une voie de communication historique déjà visible en 1950. Le changement le plus flagrant est celui de l'aménagement de l'autoroute A65 au sud de l'ilot. Cette construction vient, à partir de 2002, contribuer à l'ouverture des paysages et notamment à la disparition du boisement situé sur l'emplacement actuel du bosquet arbustif. Après cela, la RD 934 franchie l'autoroute à l'aide d'un pont et en suivant une trajectoire courbe. La voie de service à l'ouest de l'actuelle RD 934 est un reliquat de l'ancien tracé de l'axe.

Pour les ilots 48A et 48B, l'étude de l'évolution des paysages montre une partition nord/sud bien visible correspondant à deux modes d'occupation du sol et la pérennité de la présence du fossé. Ces éléments structurels sont à prendre en compte dans le projet.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

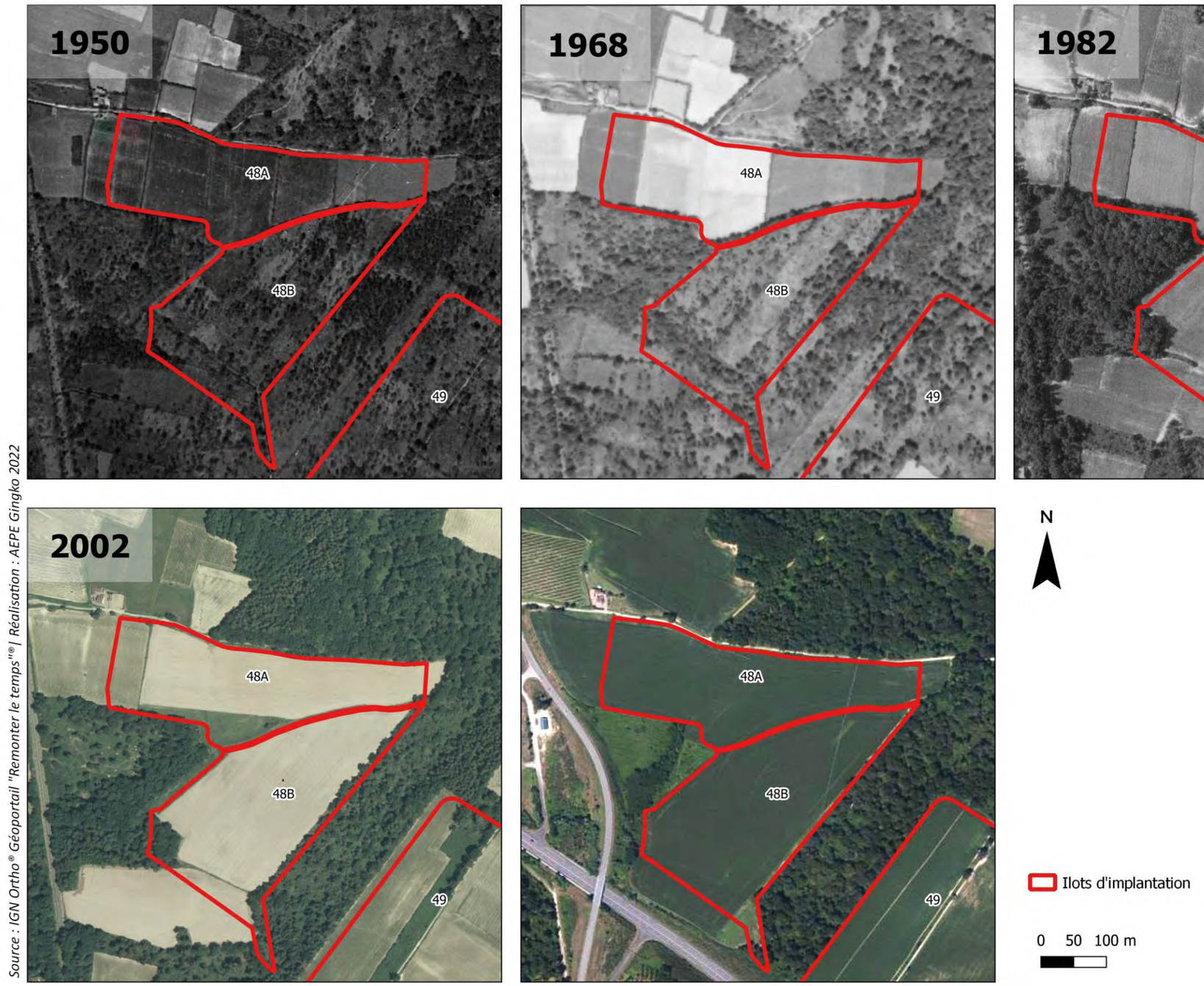

Carte 140 - Evolution des paysages : comparaison en orthophotographie de 1950 à nos jours

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.17.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante. Les mesures proposées en réponse à l'évaluation des sensibilités paysagères potentielles sont représentées à la suite de cette première carte.

Tableau 39 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec mesures éco-paysagères proposées

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Pancaut	Modérée	Les abords peu végétalisés du hameau et les enjeux écologiques amènent aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches et franches vers le projet à l'est du hameau.
	RD 934	Modérée	Les abords peu végétalisés de l'axe sur cette portion et les enjeux écologiques amènent aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes et renforcement de la strate par une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif d'éviter les visibilités lointaines non filtrées et de renforcer un corridor écologique au sud de l'ilot 48B.
Insertion de **l'ilot d'implantation dans le** paysage			Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs fréquentés et habités.
			Habillage en bardage bois à lattes verticales pour le poste de livraison. Ce type d'habillage permet une intégration paysagère optimale des édicules dans le paysage rural et fréquenté des environs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

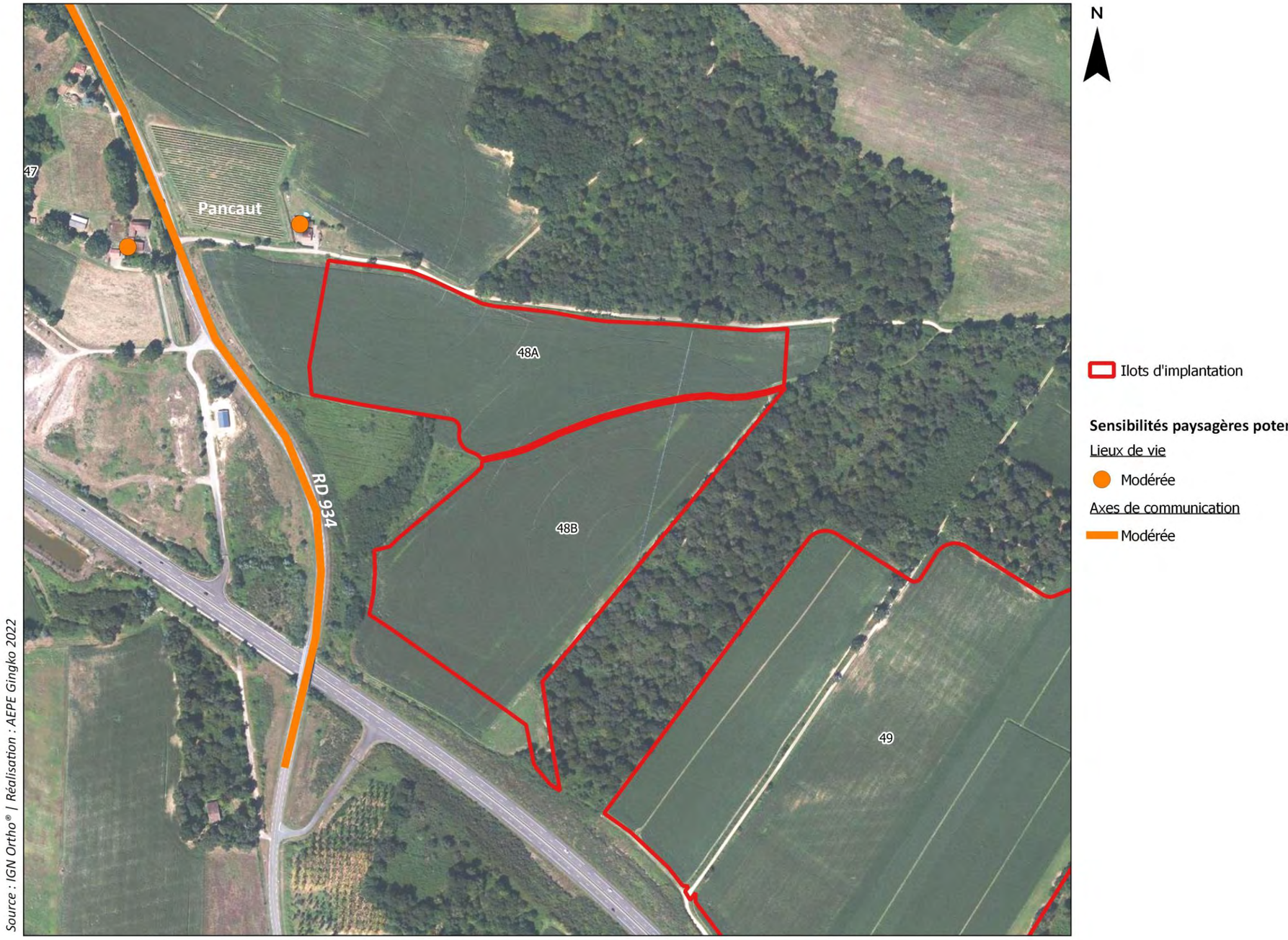

Carte 141 –Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots d'implantation 48A et 48B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

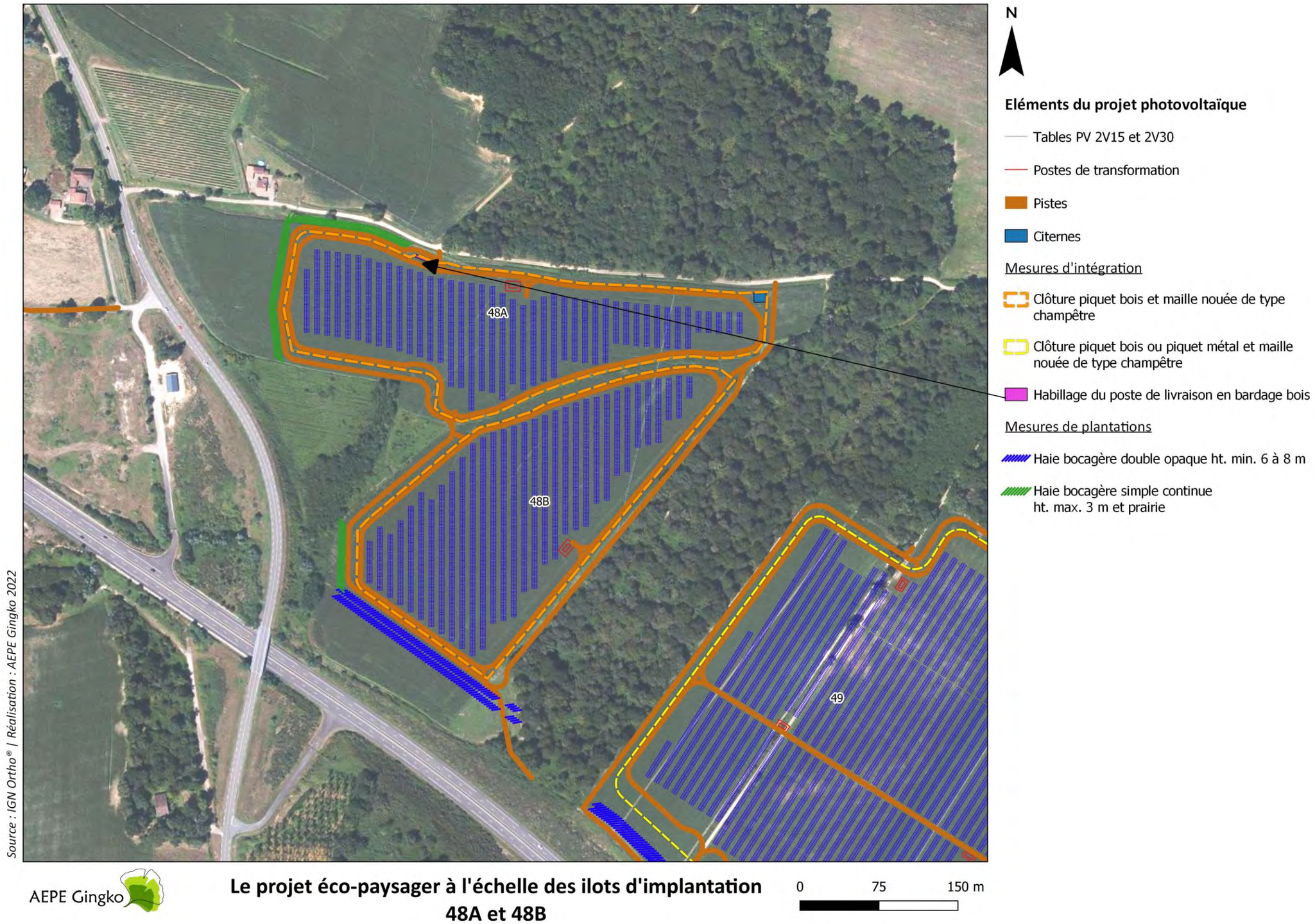

Carte 142 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots d'implantation 48A et 48B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.17.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS D'IMPLANTATION 48A ET 48B SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

VIII.17.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Les photomontages sont présentés dans le carnet joint à l'étude en reprenant un angle de vue de 90° à 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesures d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesures de plantation.

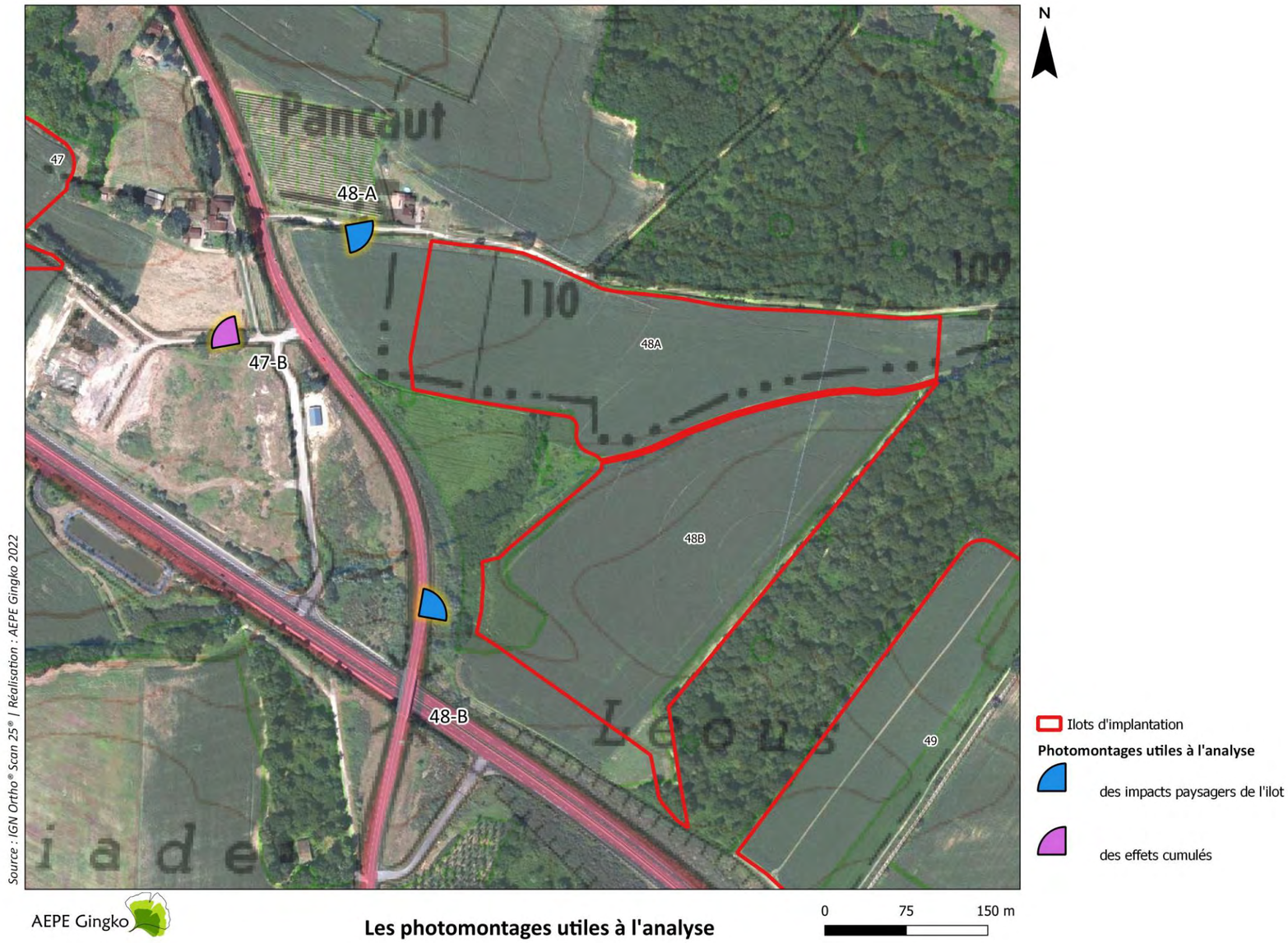

Carte 143 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.17.3.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 48A ET 48B SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 40 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés **avec d'autres** ilots	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Pancaut	Modérée	Les abords peu végétalisés du hameau et les enjeux écologiques amènent aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches et franches vers le projet à l'est du hameau.	Le photomontage montre que les aménagements éco-paysagers proposés permettent de masquer pratiquement totalement la ferme photovoltaïque depuis le lieu de vie. La double haie bocagère contribue à faire confondre le projet avec l'arrière-plan arboré.	48-A	Très faible	Les différents photomontages montrent que les aménagements paysagers masquent pratiquement totalement le projet depuis Pancaut aussi bien pour l'ilot 47 que pour l'ilot 48.	47-B	Très faible
Axes de communication								
RD 934	Modérée	Les abords peu végétalisés du hameau et les enjeux écologiques amènent aux mesures suivantes : Conservation des structures arborées existantes et renforcement de la strate par une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités. Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif à la fois de masquer presque totalement le projet et d'éviter les visibilités lointaines non filtrées tout en renforçant un corridor écologique au sud de l'ilot 48B.	Le photomontage montre que les aménagements éco-paysagers proposés permettent de masquer pratiquement totalement la ferme photovoltaïque depuis cette séquence de l'axe. La haie bocagère contribue à faire confondre le projet avec l'arrière-plan arboré.	48-B	Faible	\ \	\ \	Faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

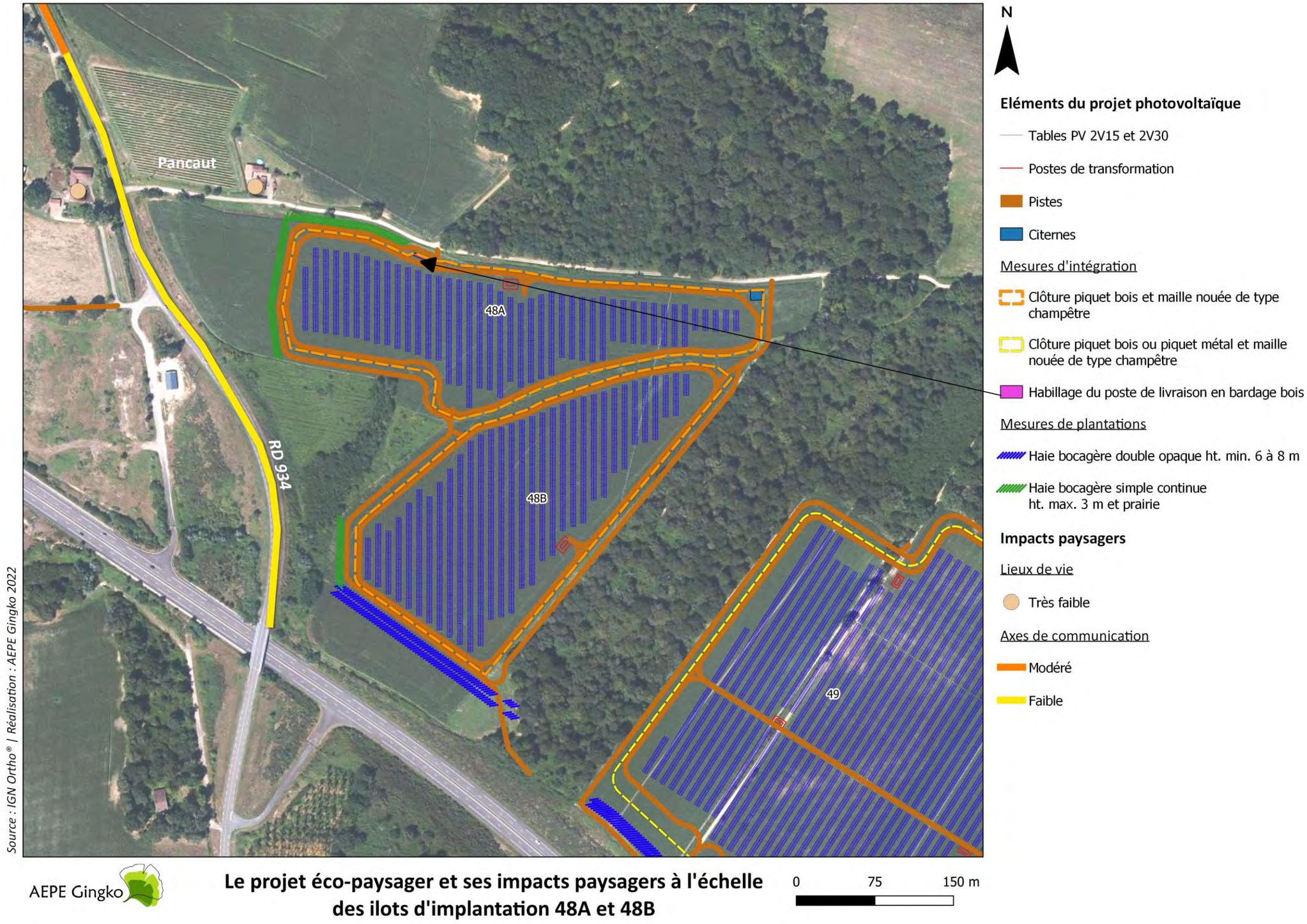

Carte 144 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle des ilots 48A et 48B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18. ILOTS D'IMPLANTATION 42A-42B-45-46-49-50-51-52-55

VIII.18.1. ETAT INITIAL PAYSAGER DES ILOTS D'IMPLANTATION SITUES AU NORD DU BOURG DU VIGNAU (ILOTS 42AB,45,46,49,50,51,52,55)

Certains ilots d'implantation possèdent des traits communs de par leur position géographique et leur composition paysagère comme c'est le cas pour les ilots 42AB, 45, 46, 49, 50, 51, 52 et 55. En effet, ces zones de projet sont enclavées entre l'A 65 au sud et la RD 30 au nord et leur organisation est fortement tributaire de celle du parcellaire forestier. Ce sont toutes, ainsi, de vastes parcelles de maïs plus ou moins géométriques, entrecoupées de bandes de boisements et desservies par une trame viaire peu développée et peu fréquentée. D'autre part, peu de lieux de vie et axes de communication d'ampleur ont pris place autour de ces sites de projet ce qui limite les enjeux. Ces ilots apparaissent comme un groupe isolé avec un fonctionnement visuel commun qui amène à les traiter ensemble.

VIII.18.1.1. COMPOSITION DES ILOTS 42A ET 42B

Les ilots d'implantation sont localisés tout au nord-ouest du groupe. La zone mise à l'étude pour le projet représente 12 ha et est bordée partiellement au sud par les ilots 49 et 50. Son paysage est illustré page suivante.

Le site est donc composé d'une surface cultivée entourée de boisements plus ou moins denses. Une zone humide longe le nord du périmètre du de la zone de projet. Le paysage intérieur est marqué par la présence d'une haie bocagère et le passage d'une piste forestière qui sépare l'ilot 42A (au nord) de l'ilot 42B (au sud). Cette haie bocagère limite l'allongement des perceptions depuis le sud de la zone de projet. Il n'existe pas, en dehors de ces structures, d'autres éléments arborés internes à la zone de projet. L'ilot 42A est relativement plane tandis que l'ilot 42B est implantée sur un versant orienté vers le nord. Cela a pour effet de favoriser les visibilités depuis les secteurs septentrionaux semi-lointains et notamment depuis le lieu-dit Pihèt. L'ilot est seulement accessible via des pistes forestières.



Photo 102 : Depuis le sud de l'ilot, les perceptions sont limitées grâce à la présence de la haie bocagère et des boisements



Photo 103 : La partie la plus au nord de l'ilot présente une pente orientée générant des vues lointaines vers Pihèt

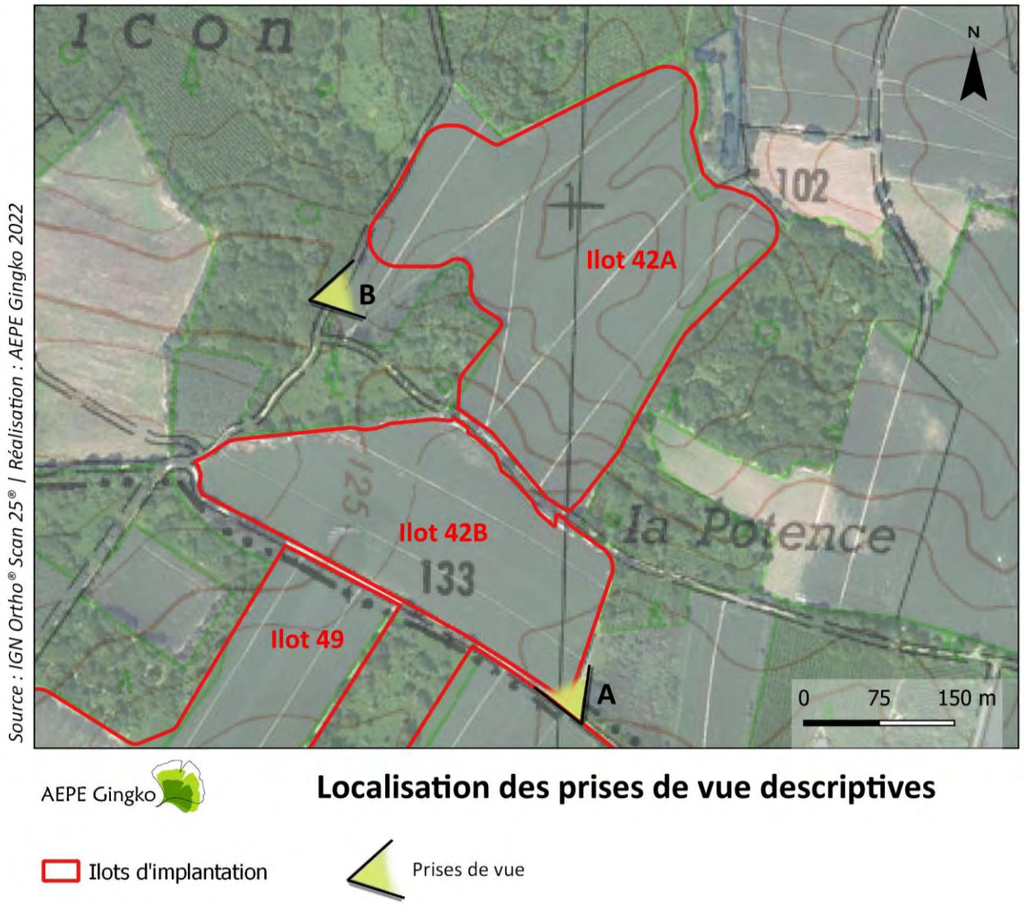

Carte 145 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE



Carte 146 - Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 42A et 42B

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18.1.2. COMPOSITION DES ILOTS 45 ET 46

Les ilots 45 et 46 prennent place à l'est du secteur précédemment évoqué et occupent des surfaces respectives de 14.5 ha et de 6.3 ha actuellement dédiées à la culture du maïs. Les deux zones de projet s'insèrent entre les ilots 55 au sud, 51 à l'ouest et 52 au sud-est et de part et d'autre de la RD64. Leur fonctionnement visuel est interdépendant. La carte page suivante permet de visualiser le paysage du site.

Le paysage local est légèrement plus ouvert que pour les ilots 42AB, 49, 50,51 et 55 grâce au passage de la RD 64. Cette dernière serpente à travers le paysage et constitue le seul élément fréquenté de ce secteur. Les limites des zones de projet sont marquées par des axes de communication locaux et par des boisements denses.

La topographie de l'ilot 45 s'articule autour de la présence d'un large fossé transversal. Celui-ci génère de légers vallonnements qui mettent en mouvement le paysage du site de projet. Le couvert végétal se concentre sur le pourtour nord de la zone de projet. De ce fait, l'allongement des perceptions depuis le sud de l'ilot 45 est limité par les horizons boisés semi-proches. En revanche, l'absence de végétation au sein de la parcelle et le caractère ouvert des lisières sud de la zone de projet génèrent des vues lointaines depuis le nord et notamment depuis la RD 64.

L'ilot 46 possède des caractéristiques similaires auxquelles s'ajoute une ripisylve accompagnant un fossé au sud-ouest. En outre, une bande boisée vient s'intégrer dans la limite nord-est de l'ilot. Tout comme pour les autres parcelles de projet, le paysage interne à l'ilot 46 est très ouvert et l'absence de structures végétales le long de la RD 64 contribuent à favoriser de larges visibilités. La présence de la ripisylve et des boisements au sud permettent tout de même d'encadrer et de ponctuer les perceptions tandis que le regard rebondi sur les horizons boisés.

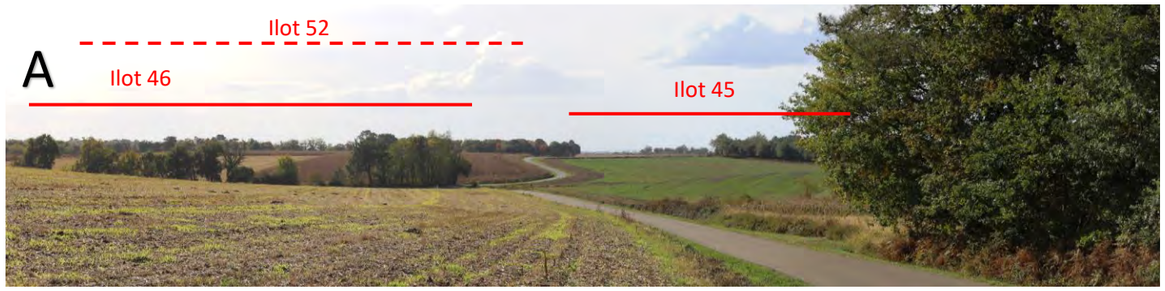

Photo 104 : Depuis la RD 64, les vues sont lointaines mais encadrées par les boisements fragmentés. L'ilot 52 apparait au second plan filtré par la ripisylve.

B



Photo 105 : La présence des boisements marque les horizons semi-proches depuis le sud de l'ilot 45.

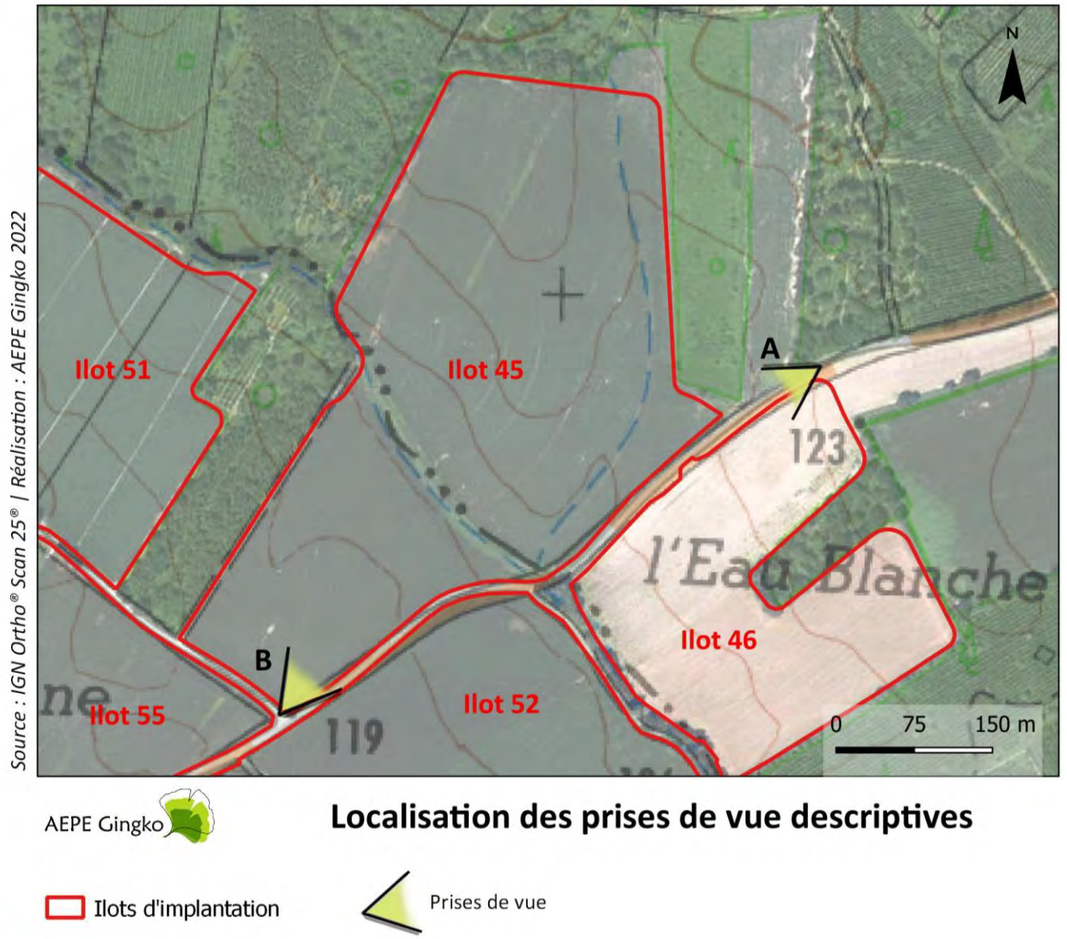

Carte 147 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

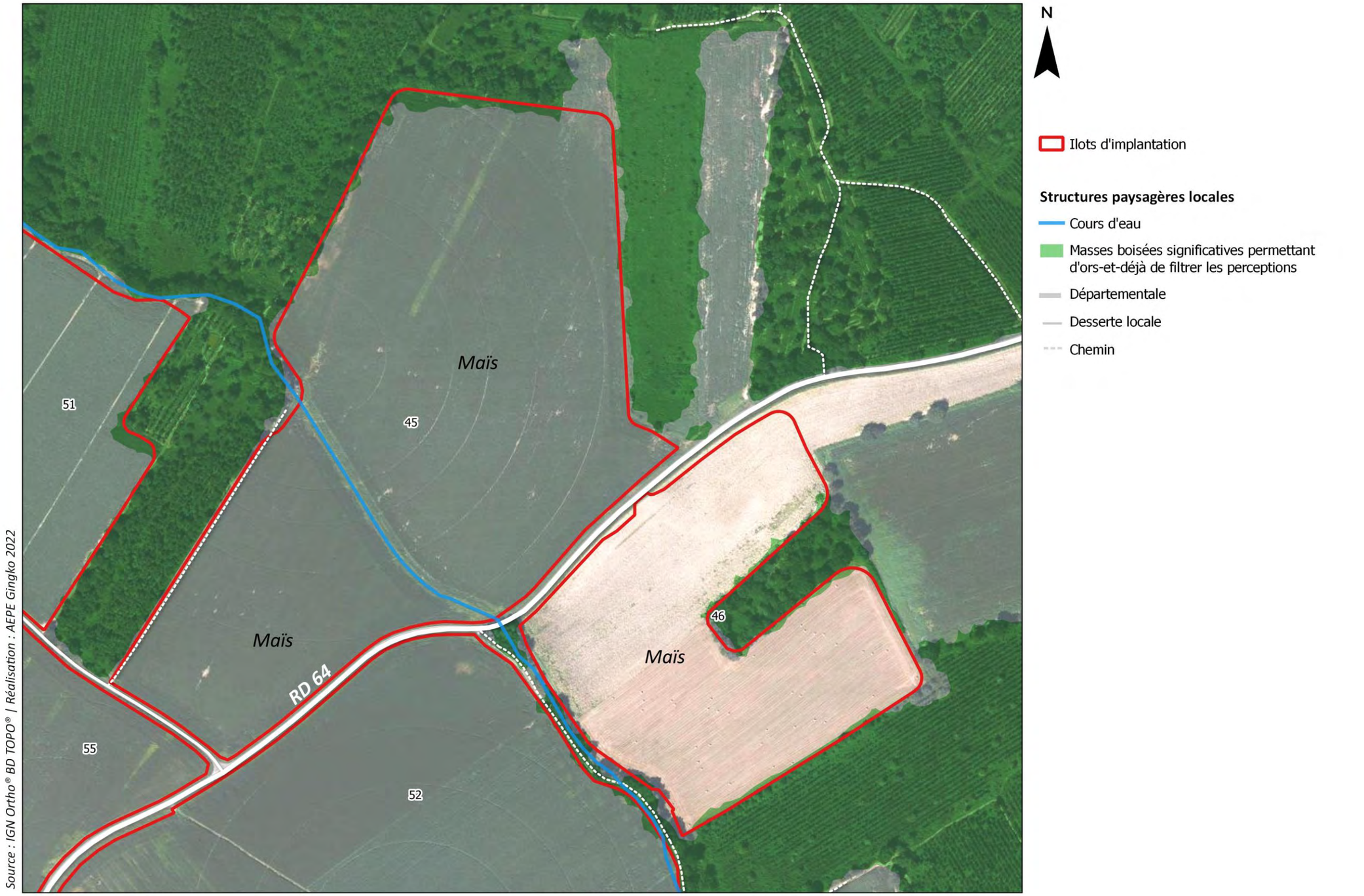

Carte 148 - Composition et environnement immédiat des ilots d'implantation 45 et 46

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18.1.3. COMPOSITION DE L'ILOT 49

L'ilot 49 représente une surface d'environ 20.3 ha et est implanté à l'ouest du secteur du nord du Vignau, entre l'ilot 48A et B à l'ouest, l'ilot 42 au nord-est et l'ilot 50 à l'est. Son paysage est détaillé grâce à la carte page suivante.

La zone de projet s'articule entre deux bandes de boisements parallèles orientées sur un axe nord-est/sud-ouest et l'A65 au sud dont elle est protégée visuellement par des talus végétalisés.

Le paysage interne est très ouvert et seulement marqué par le passage d'un chemin transversal accompagné d'un linéaire arboré peu densifié. L'ilot présente un léger bombement qui met en mouvement le relief et limite l'allongement des vues à l'intérieur de la parcelle. Tout comme pour les autres ilots, la présence de bandes de boisements sur le pourtour de l'ilot génère des vues semi-proches. D'autre part, les pistes forestières qui longent la zone de projet au sud et au nord sont les seules voies de communication qui permettent d'y accéder.



Photo 106 : L'absence de masses arborées au sein de l'ilot permet des vues limitées par les horizons boisés



Photo 107 : Les perceptions sont animées par la présence des boisements et le bombement du relief

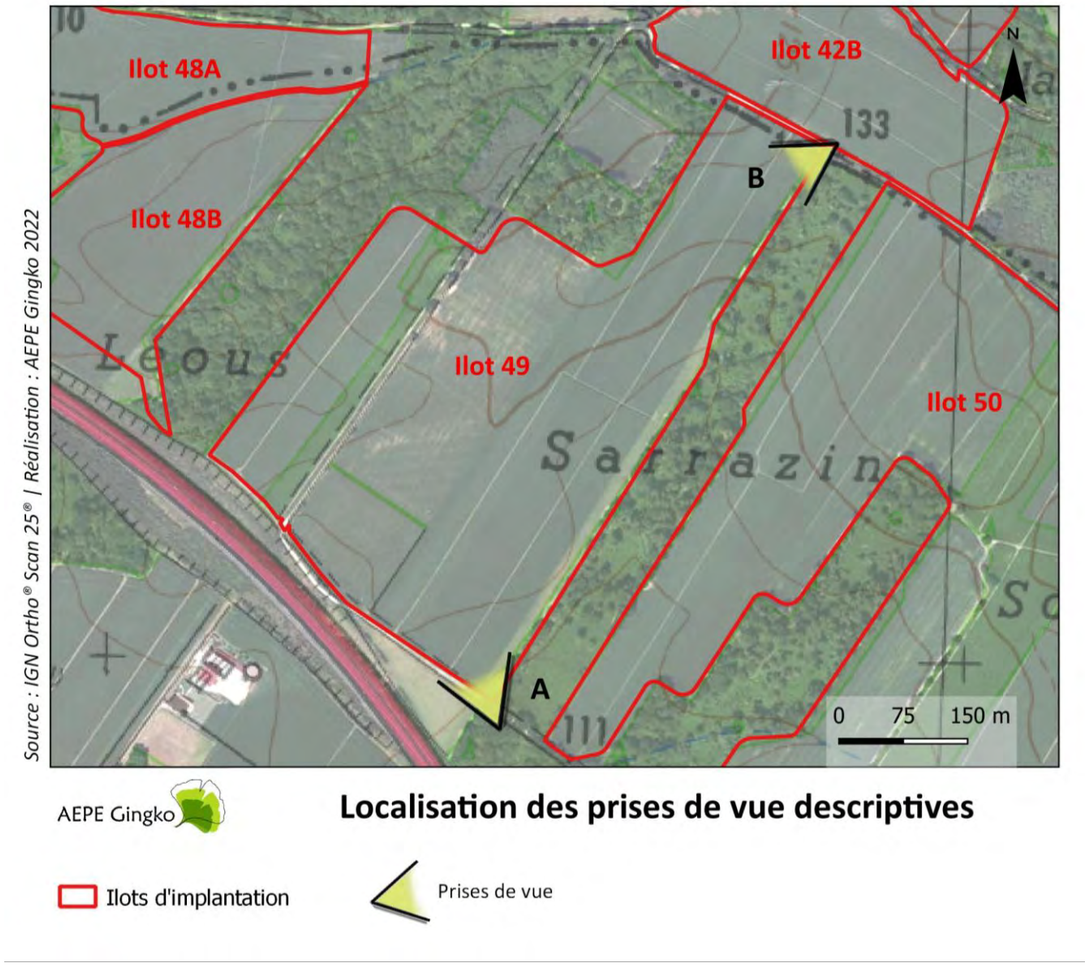

Carte 149 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

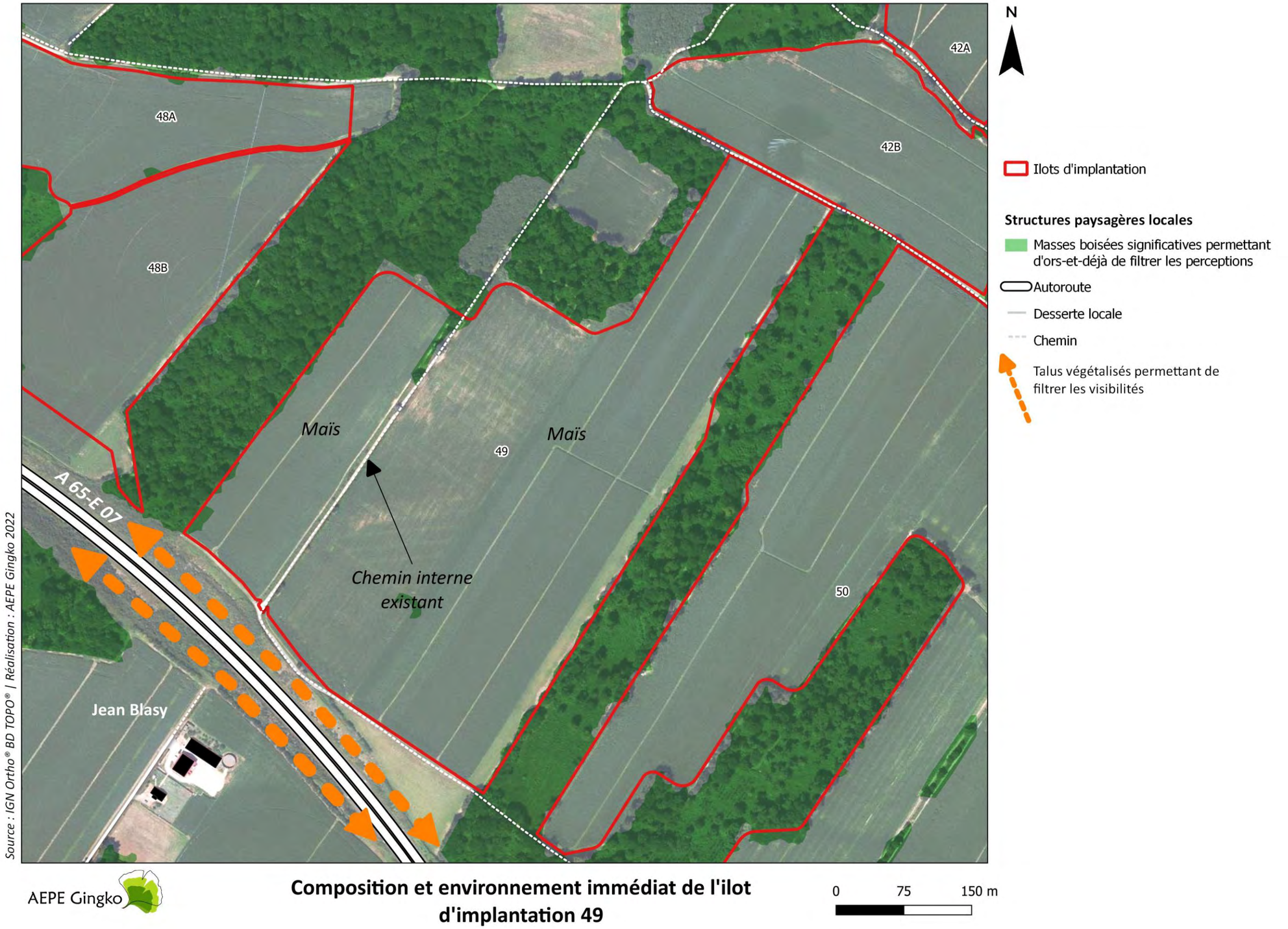

Carte 150 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 49

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18.1.4. COMPOSITION DE L'ILOT 50

L'ilot d'implantation 50 occupe une surface d'environ 33.5 ha et est localisé au centre de l'ensemble. Il est ainsi entouré des ilots 49 à l'ouest, 55 au sud, 51 à l'est et 42 au nord-ouest. La carte page suivante montre la composition paysagère du site.

Tout comme pour l'ilot 49, la zone de projet suit l'orientation nord-est/sud-ouest des bandes de forêt qui l'entourent. L'une d'entre elle contribue d'ailleurs à fragmenter partiellement l'ilot 50 en deux espaces communiquant. La trame viaire qui permet de rejoindre la zone de projet est composée d'une piste forestière au nord et d'une voie communale au sud.

L'intérieur du site est marqué par une topographie irrégulière mais douce qui anime le paysage. Le paysage est ouvert mais ponctué par des sujets arborés alignés. Cette configuration témoigne du recul progressif des boisements au profit du développement de l'activité agricole. La bande boisée qui s'insère depuis le sud de l'ilot combinée à ces deux caractéristiques permettent de limiter l'allongement des vues au sein même de la zone de projet. Le fonctionnement visuel est constitué de perceptions longues mais souvent ponctuées par la présence des abres.



Photo 108 : Le paysage de l'ilot est ouvert mais ponctué de sujets arborés qui marquent partiellement les horizons semi-proches



Photo 109 : Depuis la voie communale, les visibilités sont longues et partiellement encadrées par le couvert végétal

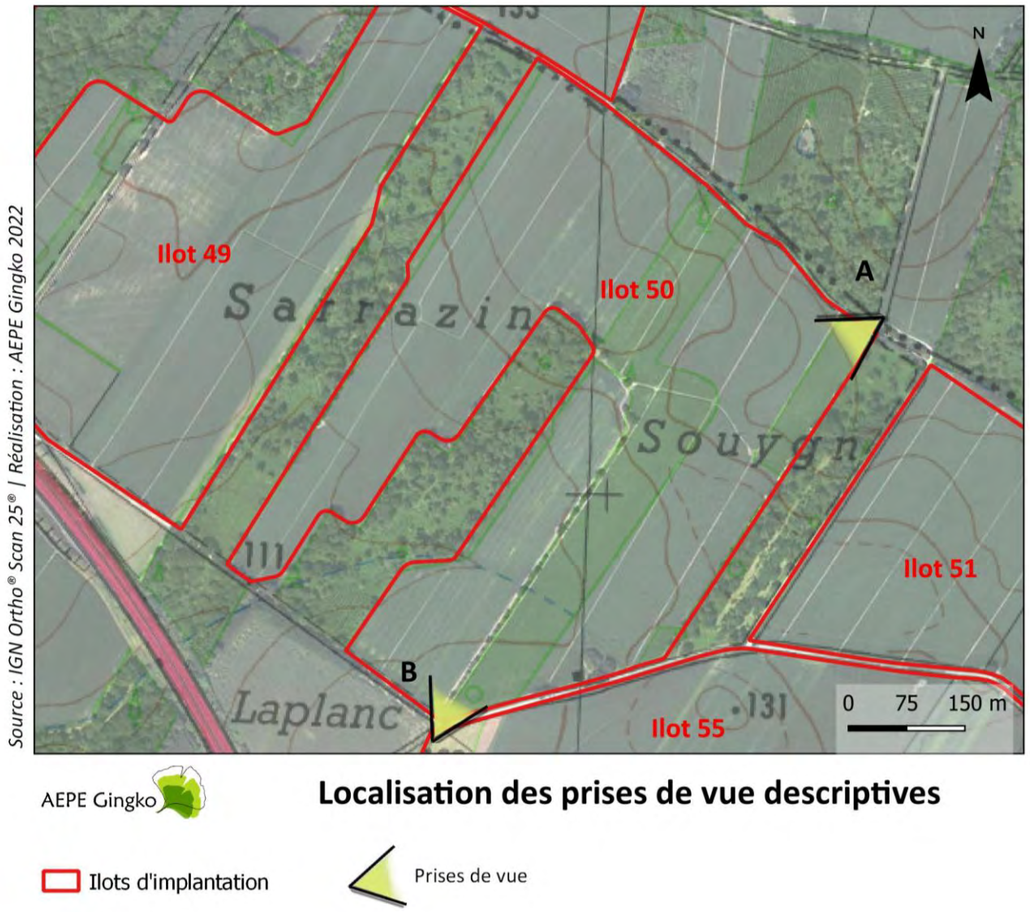

Carte 151 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

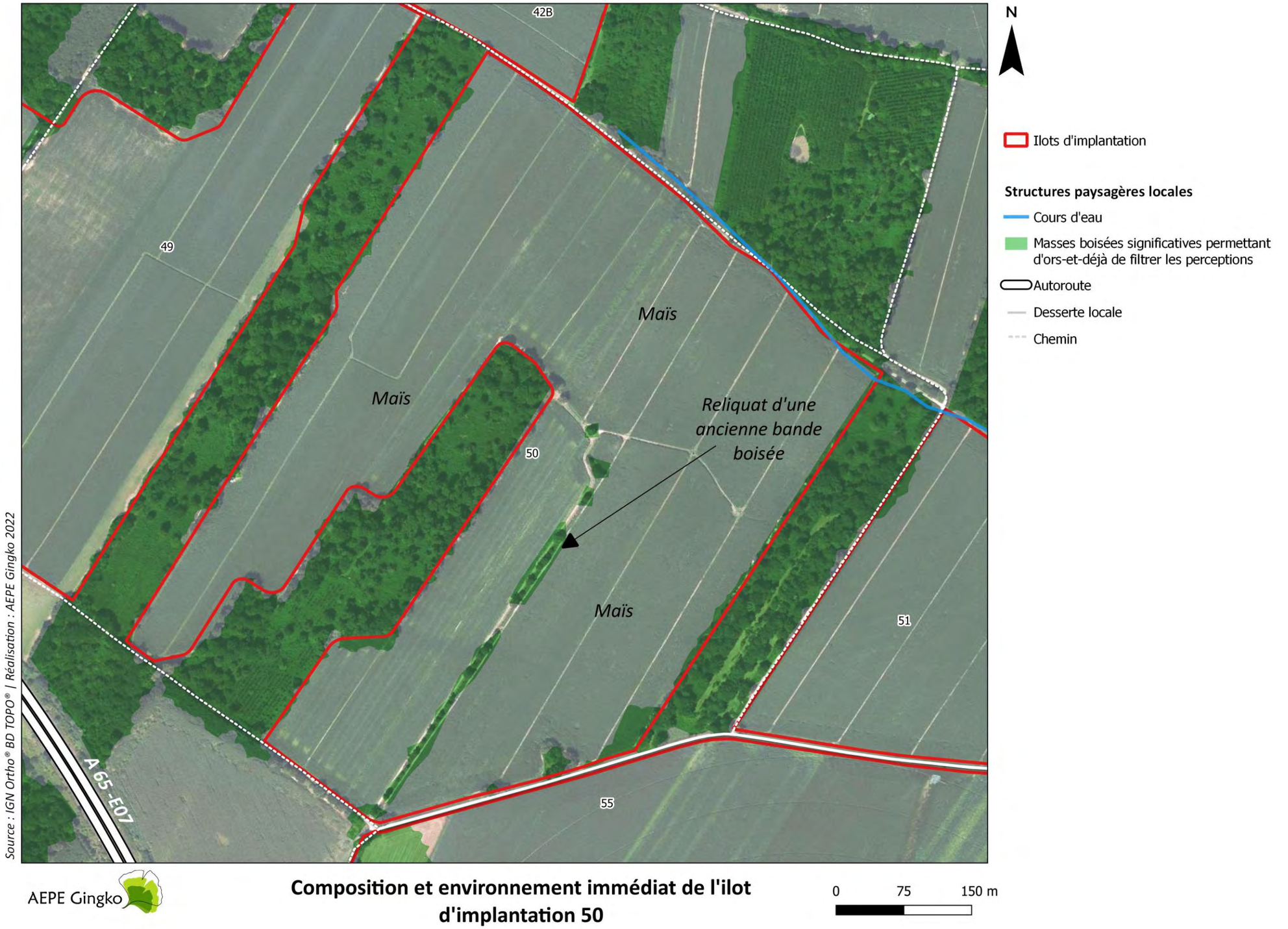

Carte 152 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 50

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18.1.5. COMPOSITION DE L'ILOT 51

L'ilot 51 est implanté au centre du secteur de projet situé au nord de la commune du Vignau. Il se déploie sur une surface d'environ 10.6 ha et s'insère entre l'ilot 50 à l'ouest, l'ilot 45 à l'est et l'ilot 55 au sud. Son paysage figure sur la carte page suivante.

A l'instar des autres ilots, le site de projet est orienté sur un axe nord-ouest/sud-est et est entouré de boisements qui ferment le paysage des lisières septentrionales, occidentales et orientales. En revanche, l'environnement immédiat de la voie communale qui longe la lisière sud est peu marqué par la présence de la végétation ce qui favorise les vues panoramiques depuis l'axe. D'autre part, le paysage intérieur de l'ilot se caractérise par l'absence de strates végétales. Ce qui en résulte sont des perceptions ouvertes depuis la voie communale mais dont l'allongement est limité par la présence des boisements situés sur le pourtour de l'ilot.



Photo 110 : L'absence de masses arborées au sein de l'ilot génère des vues dont la profondeur est limitée par des boisements semi-proches

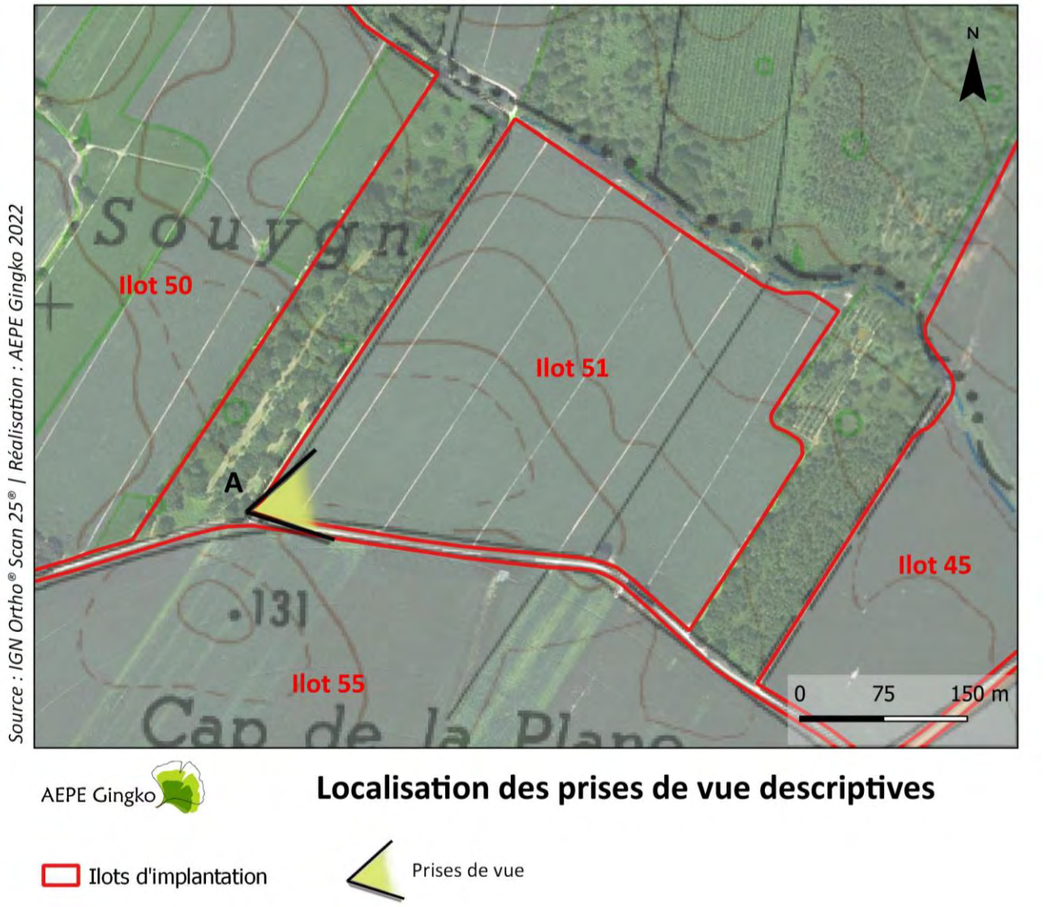

Carte 153 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE



Carte 154 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 51

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18.1.6. COMPOSITION DE L'ILOT 52

L'ilot est localisé tout à l'est du groupe de zones de projet situées au nord de la commune du Vignau. Il prend place au sud des ilots 46 et 55 sur une surface d'environ 19 ha.

L'ilot est implanté sur un versant orienté vers le nord et son pourtour est marqué par la présence de plusieurs structures. D'une part, la RD 64 longe la lisière nord du site et marque la séparation avec les ilots 45 et 55 tandis qu'un fossé accompagné d'une ripisylve et un chemin forment la limite avec l'ilot 46. D'autre part, au sud, on note la présence d'un terrain d'activités dédié à la pratique du motocross, d'un chemin, d'une parcelle agricole et d'un boisement. L'intérieur de la parcelle de projet et les abords de la RD 64 (lieu de découverte privilégié de l'ilot) se caractérisent par l'absence de structures arborées. Le paysage interne de l'ilot présente aussi les traces d'un ancien chemin.

L'ensemble des caractéristiques évoquées génèrent, depuis la RD 64 des perceptions proches très ouvertes et des perceptions lointaines peu filtrées par le couvert végétal. Les visibilités sont tout de même bornées par les boisements situés tout autour du site de projet.



Photo 111 : Depuis la RD 64, les visibilités sont ouvertes grâce à l'absence de masques de végétaux

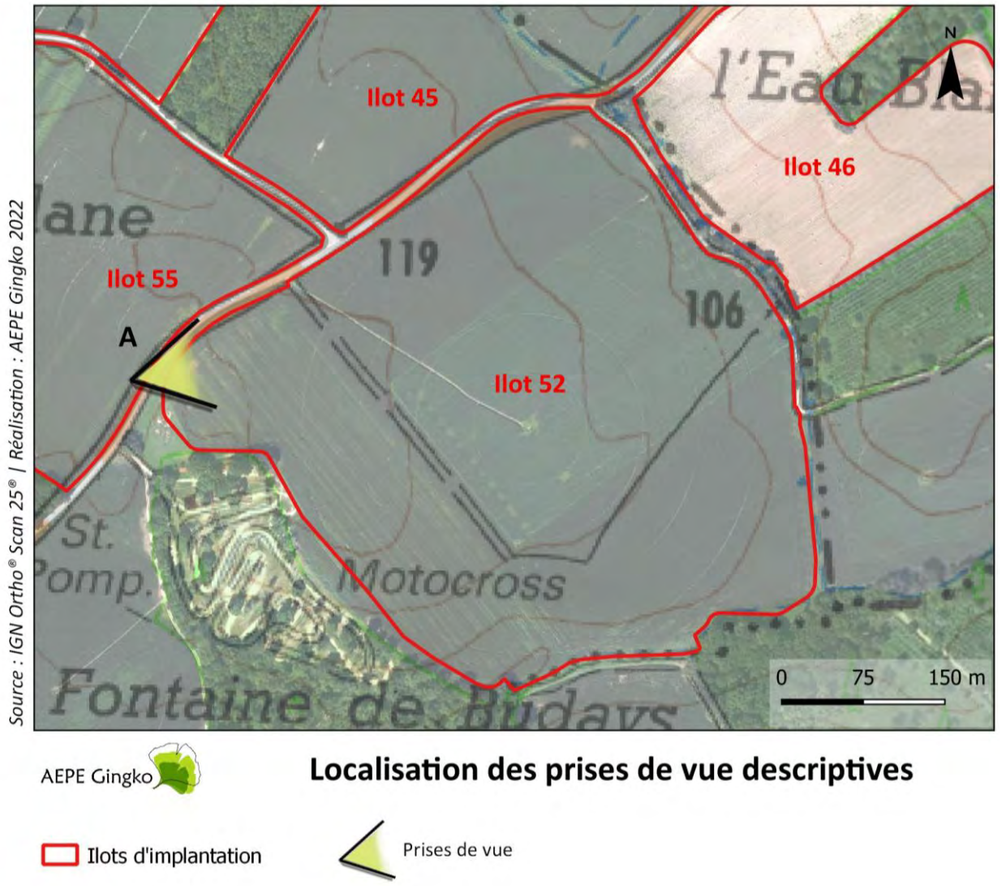

Carte 155 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

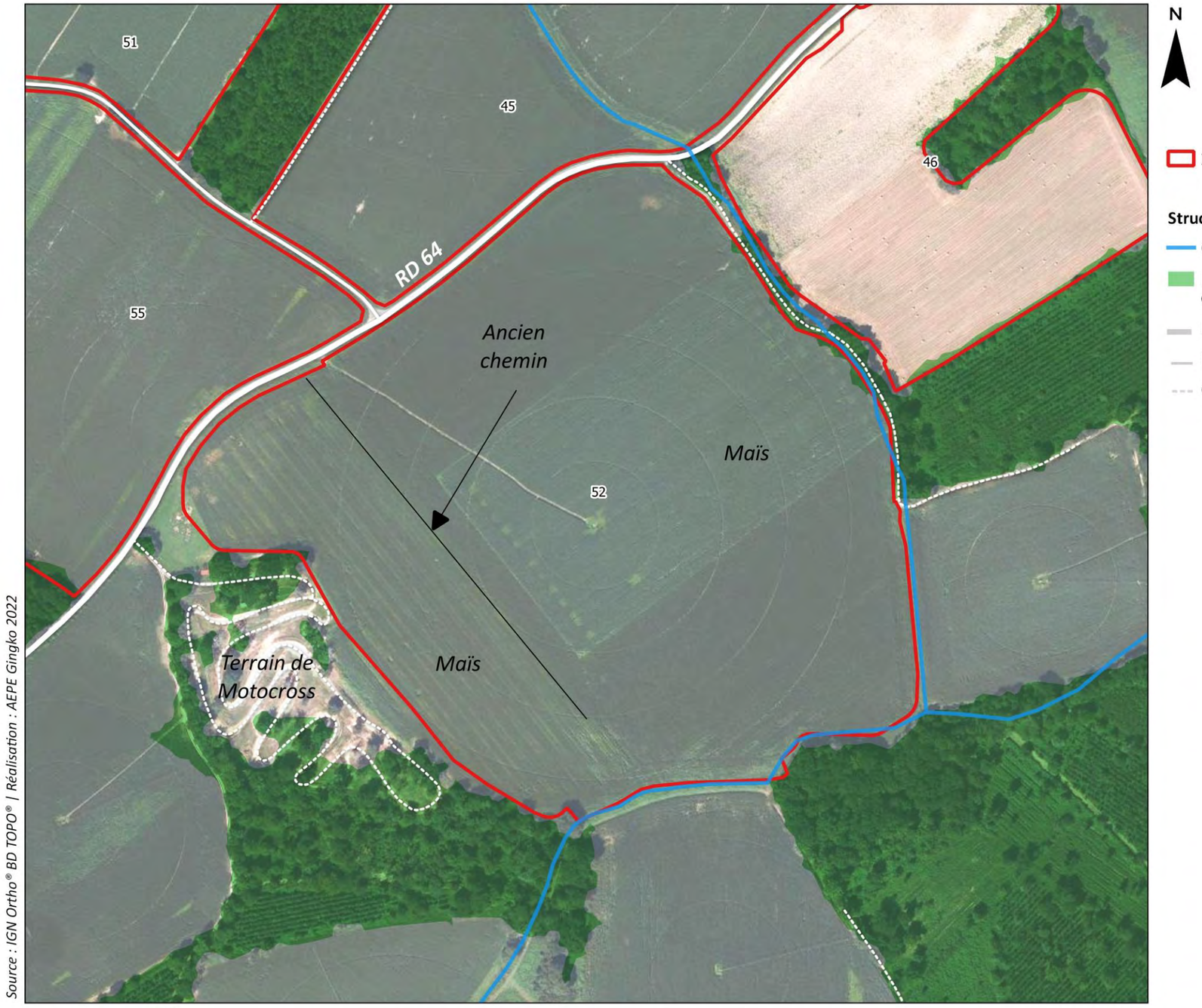

Carte 156 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 52

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18.1.7. COMPOSITION DE L'ILOT 55

L'ilot d'implantation 55 est localisé au sud du groupe sur une surface d'étude d'environ 36 ha actuellement occupée par la culture du maïs. Le paysage de cet ilot est illustré page suivante.

La zone d'étude dessine une parcelle de forme relativement triangulaire insérée entre l'autoroute A65 à l'ouest, la RD 64 à l'est et la route communale au nord. Le lieu de vie le plus proche est celui de Lahéouguère situé à environ 200 m au sud des futures installations photovoltaïques.

Les abords de l'ilot sont très ouverts et favorisent les vues franches depuis la RD 64 et le hameau de Lahéouguère. Seul le boisement longeant la RD 64 permet de masquer ponctuellement les perceptions. Le paysage intérieur de l'ilot est, lui aussi, peu marqué par la présence de la végétation qui ne s'exprime que sous la forme de quelques sujets éparses le long du chemin localisé tout à l'ouest de la zone d'étude. Le contexte ouvert de l'ilot est accentué par une topographie aplanie qui présente tout de même une légère pente allant du nord vers le sud.



Photo 112 : Le paysage intérieur ouvert et ses abords peu végétalisés permettent l'allongement des vues à travers l'ilot



Photo 113 : Le relief est aplani ce qui favorise d'autant plus les visibilités sur l'ensemble de l'ilot depuis la RD 64

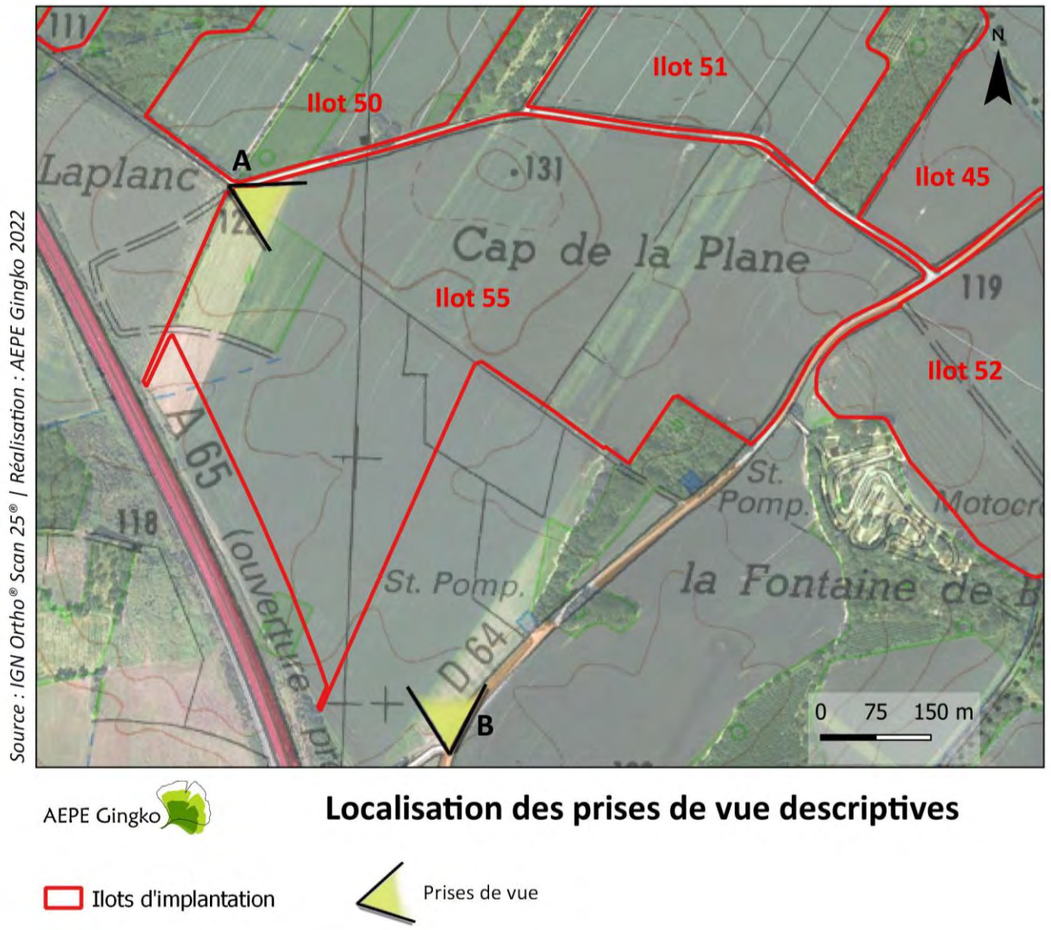

Carte 157 : Localisation des prises de vue descriptives

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

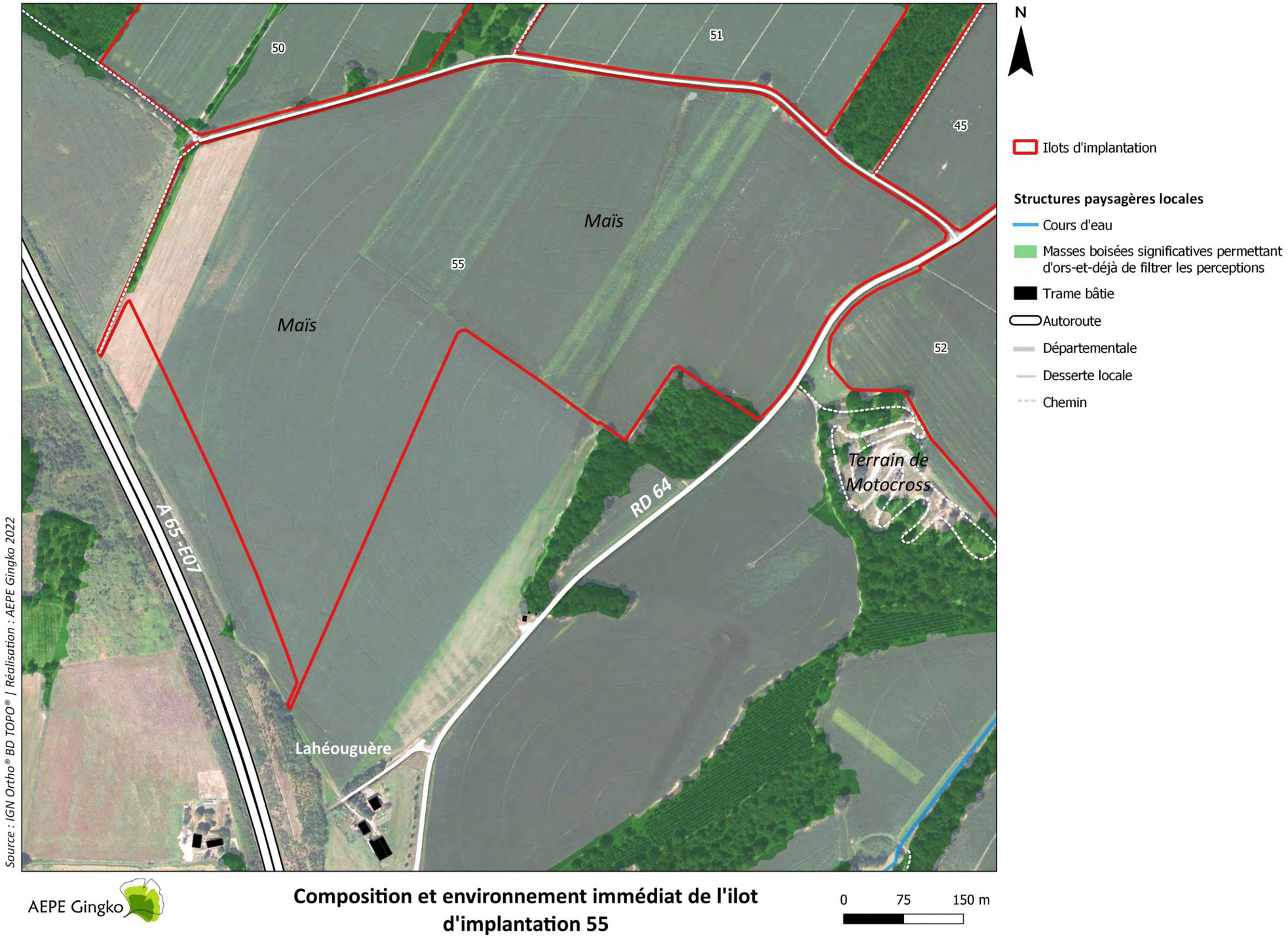

Carte 158 - Composition et environnement immédiat de l'ilot d'implantation 55

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18.1.8. EVOLUTION DU PAYSAGE

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du site d'étude, une analyse a été réalisée à partir de cartographies anciennes et d'une série de photographies aériennes des années 1950 à aujourd'hui (voir carte ci-après). Cette étude permet de témoigner des changements et des transformations du paysage au sein du site de projet.

- Les zones d'étude prennent place sur un territoire qui, à la base, était totalement forestier comme le montre la photographie aérienne de 1950. Progressivement, les parcelles d'exploitation forestière ont été défrichées pour laisser place à des zones agricoles. Ce processus est plus marqué au sud qu'au nord du groupe d'ilot. C'est cette caractéristique qui explique le découpage géométrique presque régulier des parcelles agricoles actuelles.

- A partir des années 80, la logique de remembrement se combine à celle du défrichement pour rendre les parcelles agricoles de plus en plus grandes. L'ilot 55 est celui qui subit le plus de transformations d'après les cartes de 1950 à 1982.

- Le contexte forestier passé peut expliquer aussi la quasi-absence de développement de l'habitat. En effet, aucun lieu de vie excepté Lahéouguère ne se sont implantés au sein de ce territoire, ce qui en fait un secteur d'autant plus isolé. On note aussi la pérennité du tracé de la RD 64 dont la présence est attestée dès 1950 tout comme celle de la route communale qui traverse les zones d'étude d'est en ouest.

- L'évolution majeure en terme d'aménagement est celle de la construction de l'autoroute au sud des zones mises à l'étude. Elle contribue à enclaver ce territoire en favorisant l'absence d'interaction visuelle avec les lieux de vie situés au sud de l'axe.

Pour cet ensemble d'ilots, l'étude de l'évolution des paysages montre que l'enclavement des zones de projet et la composante boisée sont des éléments pérennes. Ainsi le renforcement de la strate arborée et le maintien des voies de communication sont des éléments à intégrer dans le projet.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

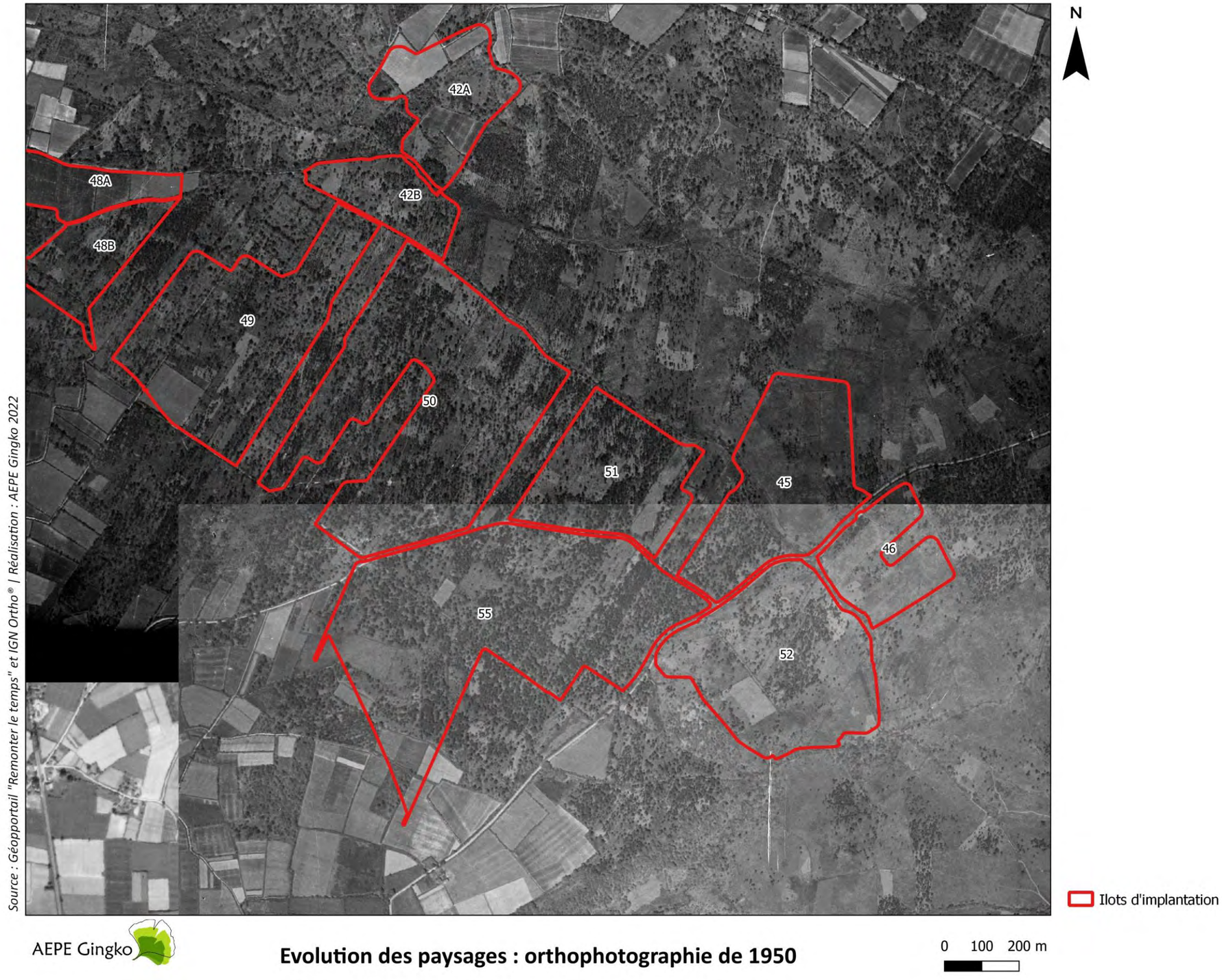

Carte 159 - Evolution des paysages : orthophotographie de 1950

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE



Carte 160 - Evolution des paysages : orthophotographie de 1968

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE



Carte 161 - Evolution des paysages : orthophotographie de 1982

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE



Carte 162 - Evolution des paysages : orthophotographie de 2002

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

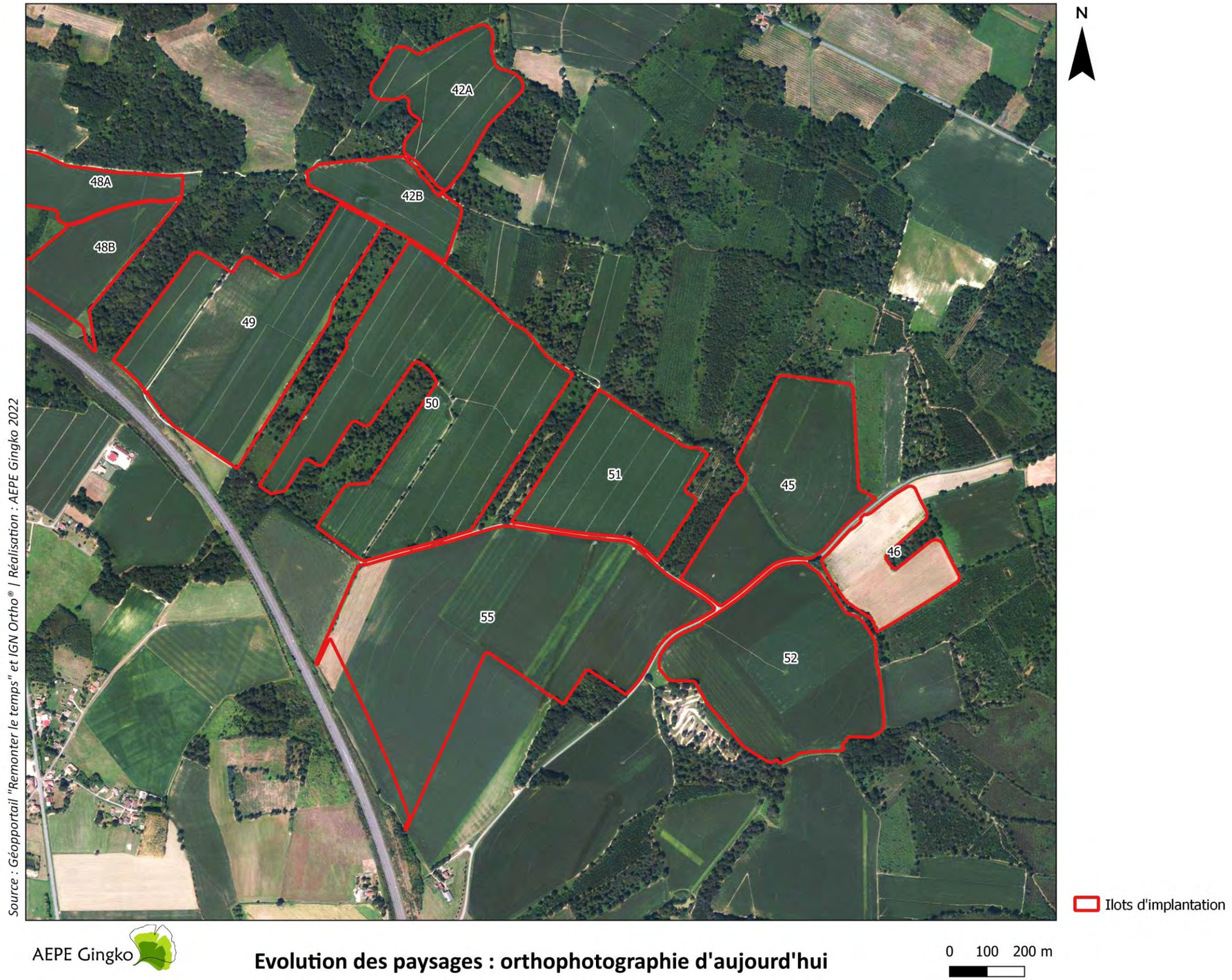

Carte 163 - Evolution des paysages : orthophotographie d'aujourd'hui

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18.2. SYNTHESE DES SENSIBILITES PAYSAGERES POTENTIELLES ET MESURES ECO-PAYSAGERES PROPOSEES

L'analyse des caractéristiques du territoire a permis de cibler et de hiérarchiser les principaux enjeux liés au projet (lieux de vie, axes de communication, éléments d'intérêt touristique, patrimoine, etc…) et dont la synthèse est illustrée par la carte page suivante.

Les mesures proposées en réponse à l'évaluation des sensibilités paysagères potentielles sont représentées à la suite de cette première carte. Ce secteur présente des enjeux faune/flore importants, certains aménagements ne figurent pas dans le tableau mais bien sur la carte car ils répondent à ces enjeux et non à des enjeux paysagers.

Tableau 41 – Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères potentielles avec mesures proposées

Enjeux paysagers	Structures concernées	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères proposées
Covisibilité depuis les zones habitées et fréquentées	Lahéouguère	Modérée	Le contexte très ouvert des abords du hameau amène à la mesure suivante : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les perceptions vers le projet.
	Pihèt	Modérée	Maintien de la distance entre le lieu de vie et la ferme photovoltaïque afin d'atténuer le risque de perceptions proches et peu filtrées depuis le hameau.
	RD 64	Modérée à très forte	Le contexte très ouvert des abords de l'axe et le fait qu'il traverse un certain nombre de zones de projet amène aux mesures suivantes sur l'un des deux côtés de la route : Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif filtrer les visibilités proches et lointaines offertes par le parcours de l'axe tout en renforçant un corridor écologique. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches le long de l'ilot 52.
			Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et l'axe tout en habillant les abords immédiats du projet.
	Les secteurs habités situés sur le coteau sud de l'Aire/Adour comprenant L'Eglise Sainte-Quitterie	Modérée	Compte-tenu de la distance qui sépare le monument du projet (environ 9 km) et du fait que le porteur de projet n'a pas la possibilité d'intervenir sur les abords du monument et sur ce secteur, aucune mesure n'est proposée pour réduire spécifiquement les impacts depuis l'église. En revanche, les différentes mesures préconisées pour les autres éléments sensibles peuvent contribuer à ponctuer les visibilités lointaines.
Insertion de l'ilot d'implantation dans le paysage			Deux types de formes de clôtures sont proposées en relation avec la moindre fréquentation des lieux et l'isolement des zones de projet : Des clôtures avec poteaux en bois et grillage noué. Cette forme rappelle celle des clôtures déjà implantées à travers le territoire autour du projet et permet une insertion optimale et adaptée aux secteurs les plus fréquentés. OU Des clôtures avec poteaux acier et grillage noué. Cette forme est similaire à celle des clôtures utilisées pour les abords de l'autoroute et nécessite moins d'entretien que les clôtures avec poteaux en bois.
			Habillage des postes de livraison en enduit vert afin de permettre aux édicules de s'insérer de manière optimale dans ces paysages semi-ouverts peu fréquentés et isolés.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

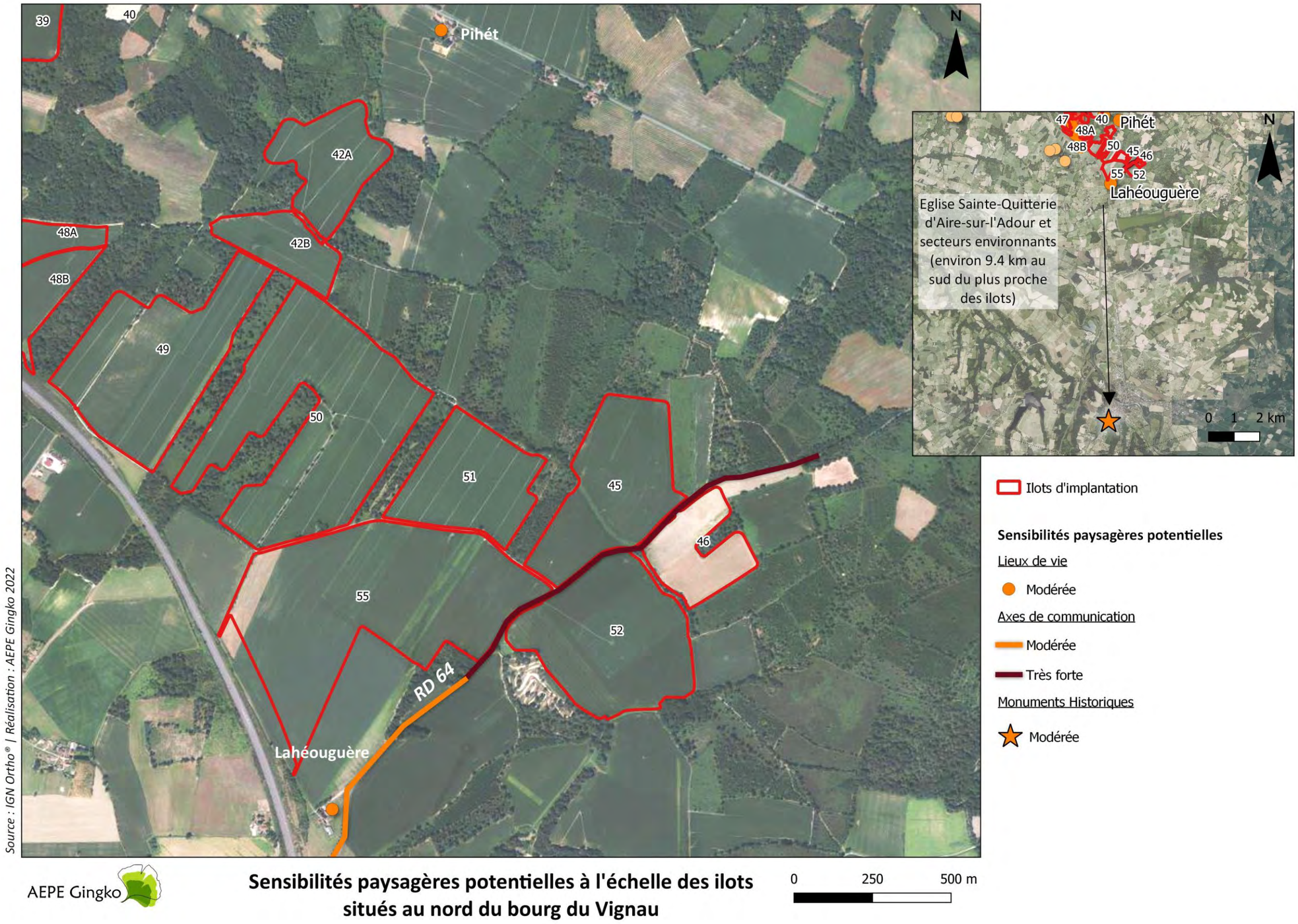

Carte 164 – Les sensibilités paysagères potentielles à l'échelle des ilots situés au nord du bourg du Vignau

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

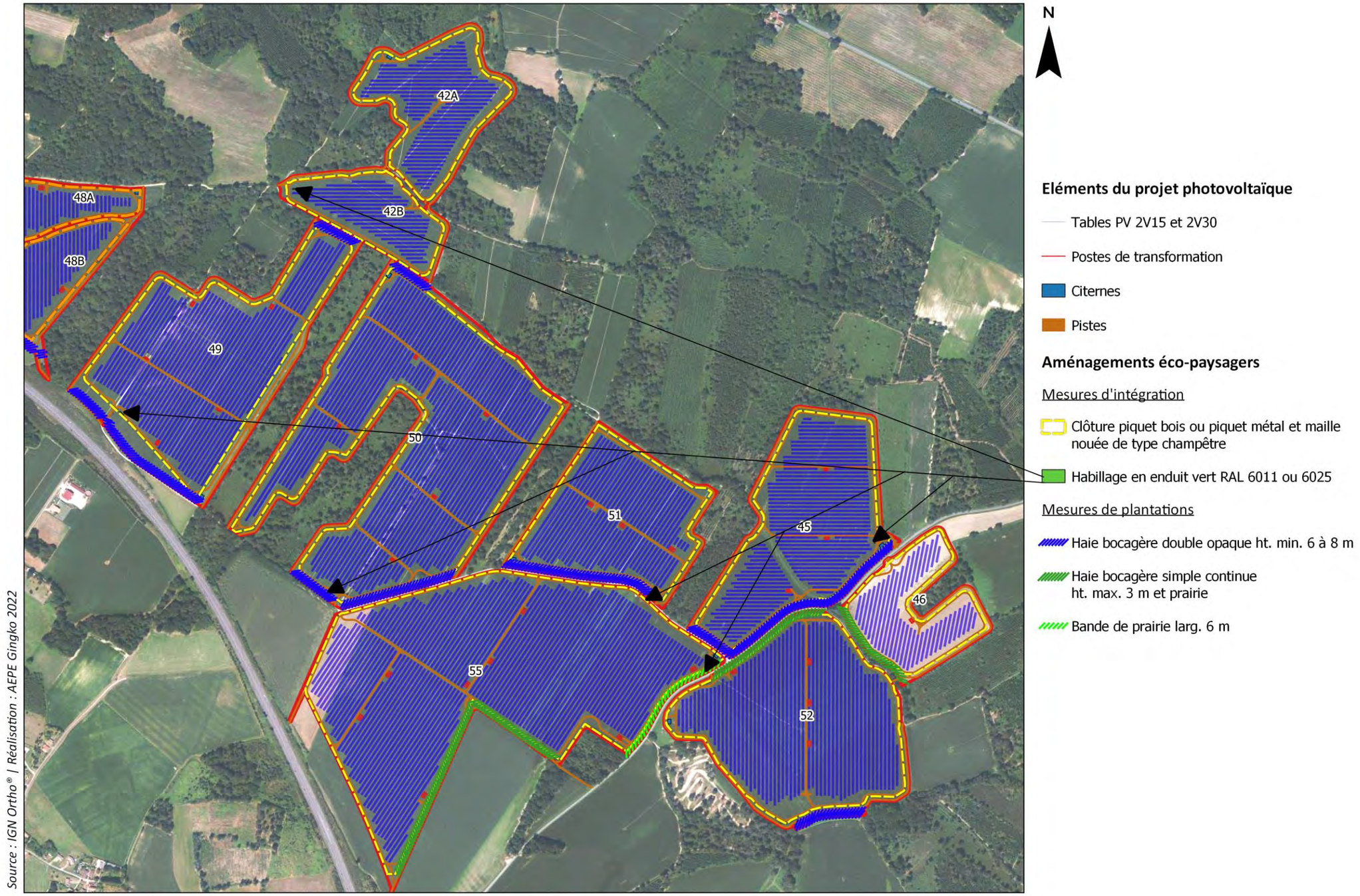

Carte 165 : Le projet éco-paysager à l'échelle des ilots d'implantation 42AB,45,46,49,50,51,52 et 55

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18.3. L'ANALYSE DES IMPACTS DES ILOTS 42AB, 45, 46, 49, 50, 51,52 ET 55 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE SUR CE SECTEUR

VIII.18.3.1. LES PHOTOMONTAGES

En se basant sur l'analyse des éléments sensibles, le positionnement des photomontages est défini (Cf. carte suivante). Chaque photomontage reprend un angle de vue d'environ 120° et chaque planche présente un état initial, un photomontage du projet sans mesures d'insertion et enfin un photomontage du projet avec mesures de plantation.

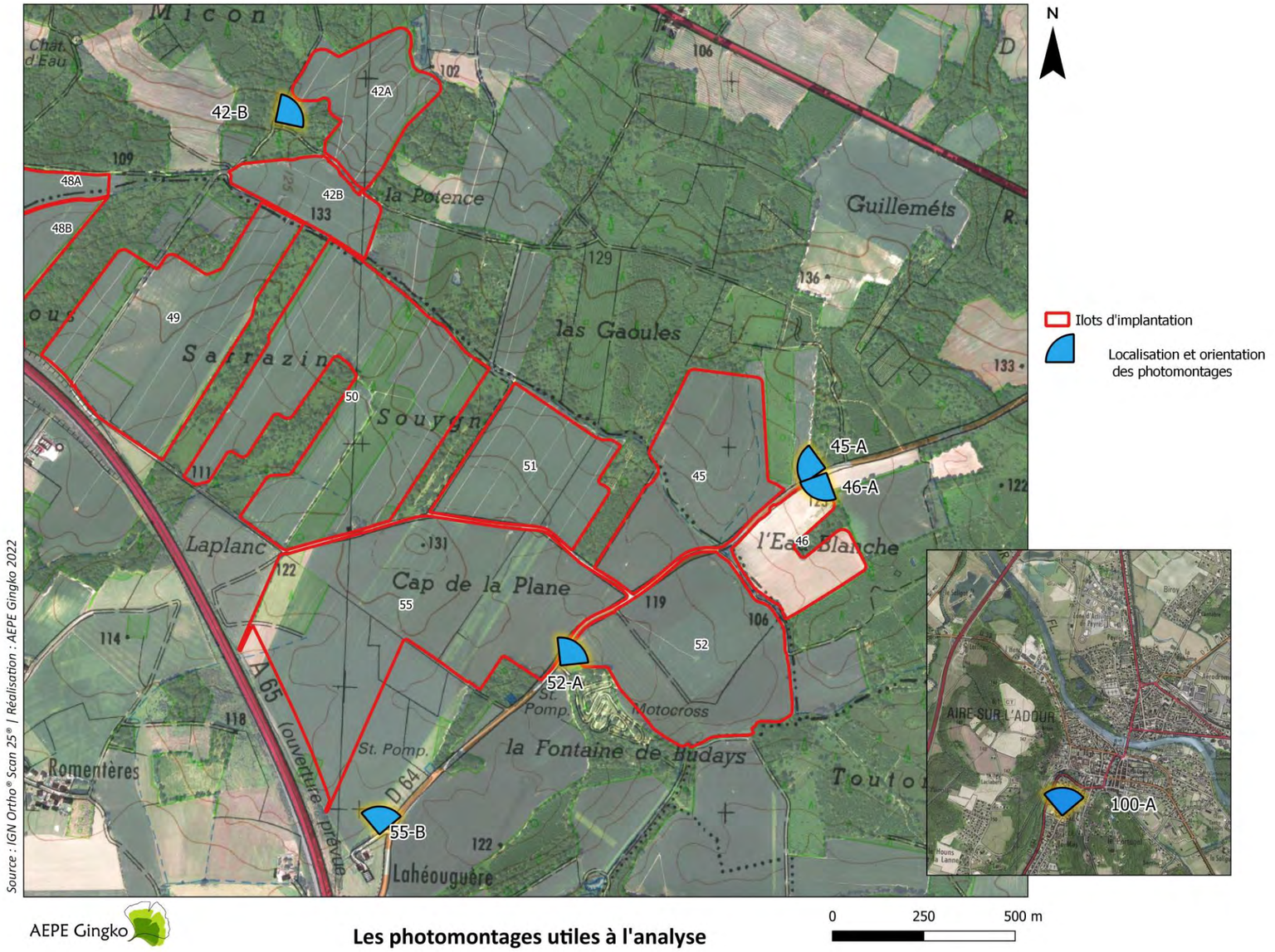

Carte 166 – Les photomontages utiles à l'analyse

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

VIII.18.3.2. EFFETS DES ILOTS D'IMPLANTATION 42AB, 45, 46, 49, 50, 51, 52, 55 SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

L'analyse des photomontages qui suit permet d'identifier les impacts paysagers véritables du projet et d'observer comment les aménagements éco-paysagers contribuent à gérer les visibilités depuis les secteurs sensibles.

Tableau 42 – Analyse des effets du projet sur le paysage et le patrimoine

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec **d'autres ilots**	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Lieux de vie								
Lahéouguère	Modérée	Le contexte très ouvert des abords du hameau amène à la mesure suivante : Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les perceptions vers le projet sur la lisière la plus proche de l'ilot 55.	Le photomontage montre que les aménagements éco-paysagers proposés permettent de masquer pratiquement totalement le projet agrivoltaïque depuis le lieu de vie. Seul le sommet des panneaux est visible.	55-A	Faible	\ \	\ \	Faible
Pihèt	Modérée	Maintien de la distance entre le lieu de vie et le projet agrivoltaïque afin d'atténuer le risque de perceptions proches et peu filtrées depuis le hameau.	Le photomontage montre que le hameau apparait en arrière-plan. Au vu de la configuration des lieux, le projet agrivoltaïque est visible de manière lointaine car placé sur un versant opposé à celui sur lequel est positionné le hameau. Cette perception est au moins ponctuée par les éléments arborés.	42-B	Faible	\ \	\ \	Faible
Secteurs habités situés sur le coteau sud de l'Aire/Adour	Modéré	Compte-tenu de la distance qui sépare ce territoire du projet (environ 9 km) et du fait que le porteur de projet n'a pas la possibilité d'intervenir à proximité des habitations, aucune mesure n'est proposée pour réduire spécifiquement les impacts depuis l'église. En revanche, les différentes mesures préconisées pour les autres éléments sensibles peuvent contribuer à ponctuer les visibilités lointaines.	Le photomontage pris depuis le parvis de l'église montre que le projet est invisible à l'œil nu grâce au masque du bâti et à l'éloignement du projet depuis le site.	100-A	Très faible	\ \	\ \	Très faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Mesures éco-paysagères	Commentaires	Photomontages utiles à **l'analyse**	Impact résiduel	Effets cumulés avec **d'autres ilots**	Photomontages utilisés pour les effets cumulés	Impact résiduel avec effets cumulés
Axes de communication								
RD 64	Modérée à très forte	Le contexte très ouvert des abords de l'axe combiné au fait qu'il traverse un territoire peu fréquenté amène aux mesures suivantes pour l'un des deux côtés de la route : Plantation d'une double haie bocagère de 6 à 8 m de hauteur ayant pour objectif filtrer les visibilités proches et lointaines offertes par le parcours de l'axe tout en renforçant un corridor écologique le long de l'ilot 45. Plantation d'une strate herbacée type prairie de 6 m de largeur permettant de maintenir une distance minimum entre le projet et l'axe tout en habillant les abords immédiats du projet le long de l'ilot 46 et de l'ilot 55. Plantation d'une haie bocagère continue de 3 m de hauteur permettant de masquer au moins partiellement les visibilités proches le long de l'ilot 52.	Les différents photomontages montrent que, les mesures paysagères jouent un rôle contrasté conformément à la volonté de **préserver l'alternance d'ambiances ouvertes et fermées** caractéristiques du contexte paysager local et à celle de préserver les corridors écologiques initiaux (cf Stratégie globale **d'aménagement).** En effet, les perceptions vers l'ilot 45 sont partiellement filtrées par la haie depuis le nord de l'axe tandis que les ilots 52 et 46 apparaissent en vue franches et proches. Les mouvements de la topographie animent ainsi les modules photovoltaïques. D'autre part, les visibilités vers l'ilot 55 au sud de l'axe sont soient franches et proches soient presque totalement masquées par l'écran visuel proposé par la haie bocagère.	45-A, 46-A et 52-A et 55-B	Faible entre Lahéouguère et le terrain de Motocross à modéré entre le terrain de Motocross et les lisières nord des ilots 45-46	La RD 64 traverse un secteur où les différentes zones d'implantation sont visibles de manière simultanée, notamment les ilots 45, 46, 52 et 55.	\ \	Faible entre Lahéouguère et le terrain de Motocross à modéré entre le terrain de Motocross et les lisières nord des ilots 45-46 à modéré entre le terrain de Motocross et les lisières nord des ilots 45-46
Patrimoine								
L'Eglise Sainte-Quitterie de l'Aire-sur-l'Adour et les secteurs habités situés aux alentours	Modérée	Compte-tenu de la distance qui sépare le monument du projet (environ 9 km) et du fait que le porteur de projet n'a pas la possibilité d'intervenir sur les abords du monument, aucune mesure n'est proposée pour réduire spécifiquement les impacts depuis l'église. En revanche, les différentes mesures préconisées pour les autres éléments sensibles peuvent contribuer à ponctuer les visibilités lointaines.	Le photomontage pris depuis le parvis de l'église montre que le projet est invisible à l'œil nu grâce au masque du bâti et à l'éloignement du projet depuis le site.	100-A	Très faible	\ \	\ \	Très faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

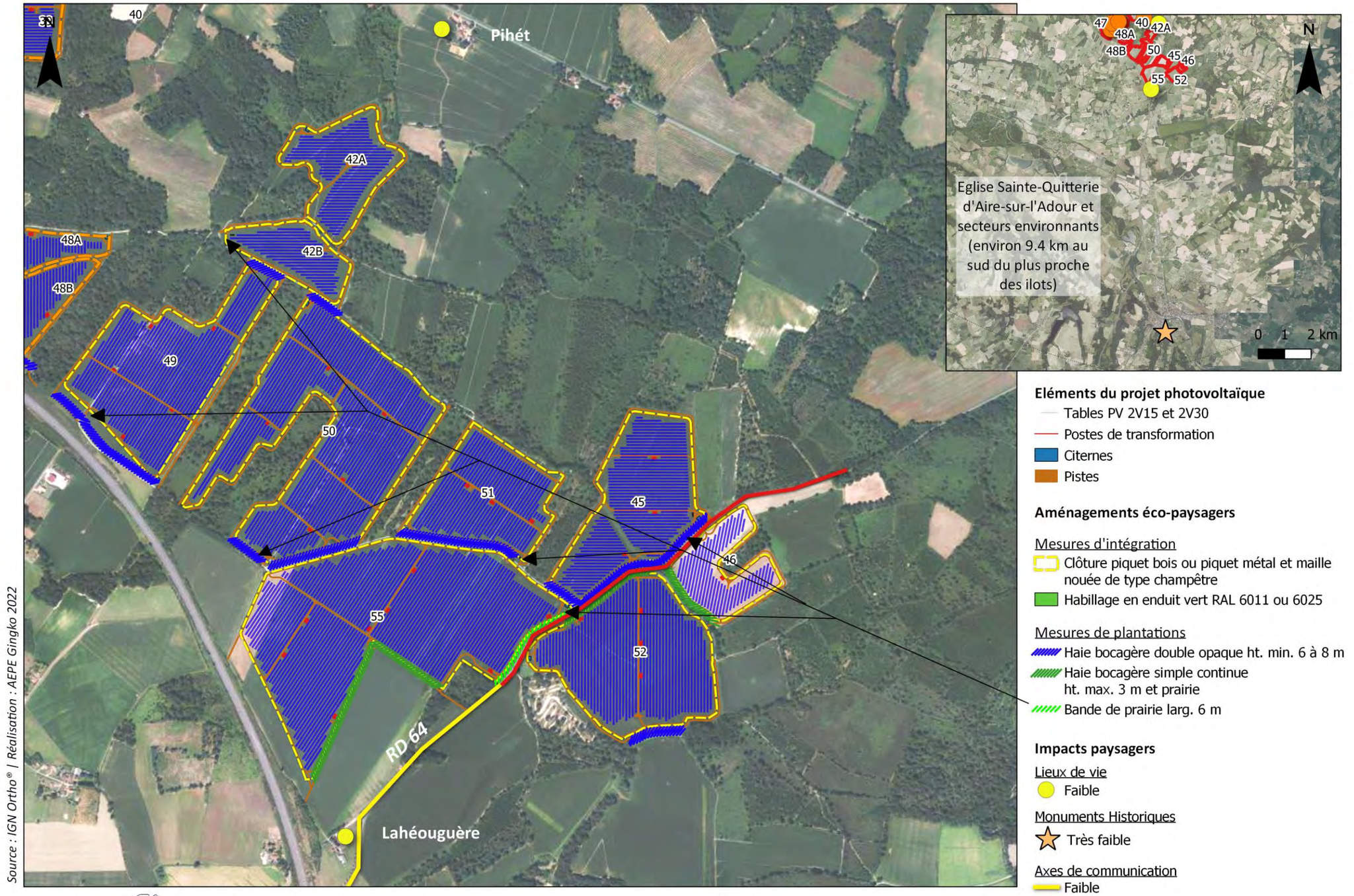

Carte 167 : Le projet éco-paysager et ses impacts paysagers à l'échelle des ilots localisés au nord du Vignau

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

IX. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Pour rappel, la méthodologie d'analyse des impacts s'appuie sur la combinaison deux outils principaux que sont le carnet de photomontages et la réalisation de carte de visibilités théoriques à laquelle s'ajoute notre expertise de terrain. (***cf I.3. Méthodologie d'analyse***).

L'état initial paysager explique que l'aire d'étude éloignée se caractérise par un paysage de transition entre des ambiances agricoles semi-ouvertes et des ambiances forestières très fermées. Entre ces deux degrés, différents types de paysages se déploient avec une persistance plus ou moins affirmée des boisements selon les secteurs. Le relief prend la forme d'un plateau chahuté fait de collines plus ou moins élevées et de creux plus ou moins profonds s'insérant entre deux vallées au caractère bien distinct. Cette configuration fait concentrer les sensibilités paysagères potentielles à des secteurs proches à très proches du projet (distance inférieure à 3 km) comme le montre la carte ci-contre.

La carte de visibilités théoriques du projet met en exergue les secteurs où le projet avec mesures de plantations est visible. En dehors de l'aire d'étude immédiate, quelques zones persistent sur les lignes de crêtes éloignées au nord et les versants du coteau méridional de l'Adour qui sont orientés vers le projet. Grâce à l'arpentage de terrain et l'analyse de l'état initial paysager, ces secteurs ne sont pas considérés comme sensibles à l'issu de l'état initial paysager et ne présentent donc pas d'impacts vis-à-vis du projet excepté pour ce qui des secteurs fréquentés les plus élevés de la ville de l'Aire-sur-Adour (9.4 km des ilots d'implantation les plus proches).

Or, l'analyse à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et des ilots d'implantation et les photomontages qui l'accompagnent (notamment le photomontage 100-A) montrent que les perceptions depuis ce secteur fréquenté sont très peu prégnantes voire inexistantes.

Compte tenu de perceptions anecdotiques voire inexistantes au-delà d'un périmètre de 3 km autour du projet, un degré d'impact très faible est attribué à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

L'impact à l'échelle de l'aire d'étude éloignée est donc considéré comme très faible.

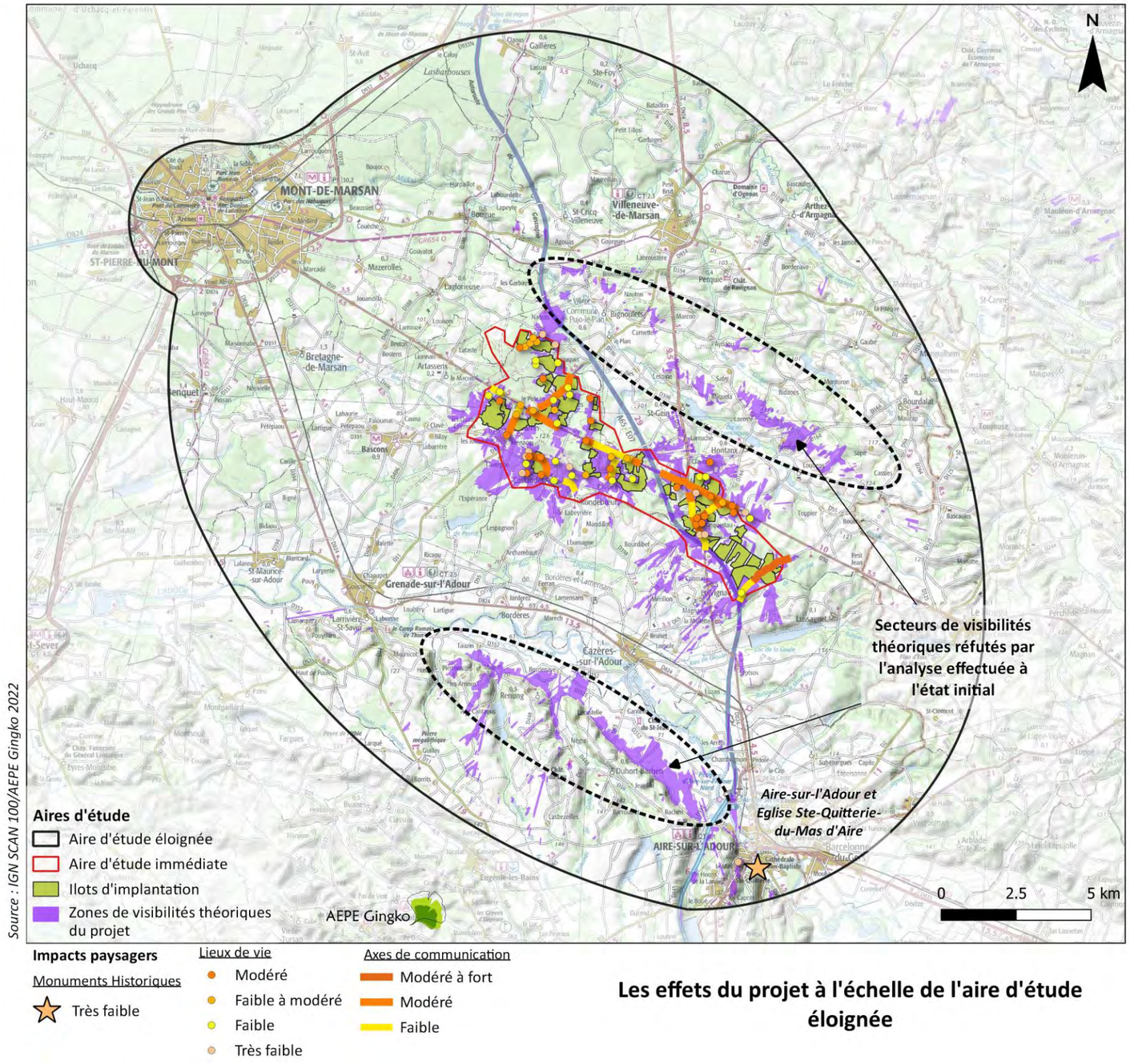

Carte 168 : Les effets du projet à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

PARTIE 1 - LA SYNTHESE DES IMPACTS ET LES EFFETS SUR LA TRANSFORMATION DU PAYSAGE

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

X. SYNTHESE DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LES DIFFERENTES STRUCTURES SENSIBLES ANALYSEES

Tableau 43 – Synthèse de l'analyse des impacts paysagers sur les structures identifiées comme potentiellement sensibles à l'issue de l'état initial paysager global

Lieux de fréquentation sensibles analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Impacts paysagers résiduels
Lieux de vie		
Aire/Adour (secteurs habités du coteau sud)	Modérée	Très faible
Baillet	Modérée	Très faible
Barbouats	Forte	Faible à modéré
Barriqueyre	Modérée	Faible à modéré
Bastarrot	Modérée	Faible à modéré
Beauregard	Forte	Faible
Beauregard/Clavé	Forte	Faible à modéré
Bidalon	Modérée	Modéré
Bordes	Forte	Faible à modéré
Bourdalon	Très forte	Très faible
Bourg de Maurrin	Modérée	Modéré
Bret	Forte	Modéré
Bourg de Castandet	Modérée	Faible
Clarion	Modérée	Faible
Couillet	Modérée	Faible
Courréioun	Modérée	Modéré
Criéré	Modérée	Modéré
Gnaut	Modérée	Faible
Gourgues	Forte	Modéré
Gouteyre	Forte	Modéré
Granquet	Forte	Modéré
Houlet	Modérée	Faible
Jeanticon	Modérée	Faible à modéré

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation sensibles analysés	Sensibilité paysagère potentielle	Impacts paysagers résiduels
Jeantouet	Modérée	Très faible
La Hillouline	Forte	Modéré
La Rampe	Modérée	Modéré
La Tuilerie	Modérée	Faible
Labourdasse	Forte	Faible (fonctionnement visuel concerté et accepté)
Lahéouguère	Modérée	Faible
Lardon	Forte	Faible
Lassalle	Forte	Modéré
Lattas	Forte	Faible
Le Poteau	Faible à modéré	Faible à modéré
Les Barrères	Forte	Modéré
Lubatas	Modérée	Très faible
Maillebat	Modérée	Très faible
Mamourette	Forte	Très faible
Marquestau	Modérée à forte	Modéré
Marquestau/au Pin	Modérée à forte	Modéré
Menjouec	Forte	Faible
Misère	Modérée	Faible
Mouret	Modérée	Modéré
Pancaut	Modérée	Très faible
Paul	Forte	Faible (fonctionnement visuel concerté et accepté par **l'agriculteur riverain)**
Peillou	Forte	Modéré
Perron	Forte	Modéré
Peyré	Forte	Faible
Peyrina	Forte	Faible
Petit Tarricq	Forte	Modéré
Pihét	Modérée	Faible
Pinole	Modérée	Modéré
Piquetrouge	Forte	Modéré
Poulet	Modérée	Très faible
Samagna	Forte	Faible
Samalié	Forte	Faible

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation sensibles analysés		Sensibilité paysagère potentielle	Impacts paysagers résiduels	
Sansot		Forte	Faible à modéré	
Toulet		Forte	Faible à modéré	
Axes de communication				
RD 30	*Entre Milton et la Tuilerie*	Modérée	Faible	
	Entre le Poteau et Peyré	Modérée à forte	Modéré	
	Entre Peillou et l'est de Toulet	Forte	Faible	Modéré
	Entre l'autoroute A65 et la Rampe	Modérée à forte	Modéré	
RD 934	*Entre Arbouts et l'autoroute A65*	Modérée à forte	Alternance de séquences faibles	Et de séquences modérées
RD 398	*Entre Courréion et le bourg de Castandet*	Forte	Modéré	
	Entre le bourg de Castandet et Rondeboeuf	Modérée	Faible	
RD 11	*Entre le bourg de Maurrin et la RD 30*	Modérée	Faible à modéré	
	Entre le Poteau et le nord de Petit Tarricq	Modérée à forte	Modéré	
RD 55	*Entre la RD 30 et la sortie sud de Perron*	Modérée	Faible	Modéré à la sortie sud de Perron

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

Lieux de fréquentation sensibles analysés		Sensibilité paysagère potentielle	Impacts paysagers résiduels	
RD 164	*Entre Marquestau et Sansot*	Très forte	Modérée à forte	
RD 64	*Entre la RD 30 et Lahéouguère*	Modérée à très forte	Faible	Modéré entre les ilots 45, 46 et 52
Patrimoine				
Eglise Ste-**Quitterie du Mas D'Aire/Adour**		Modérée	Très faible	
Eléments inscrits au titre de l'article L.151-19 du PLUi Grenadois		Cf. sensibilité paysagère potentielle du lieu de vie où se situent chaque élément	Faible à modéré	

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

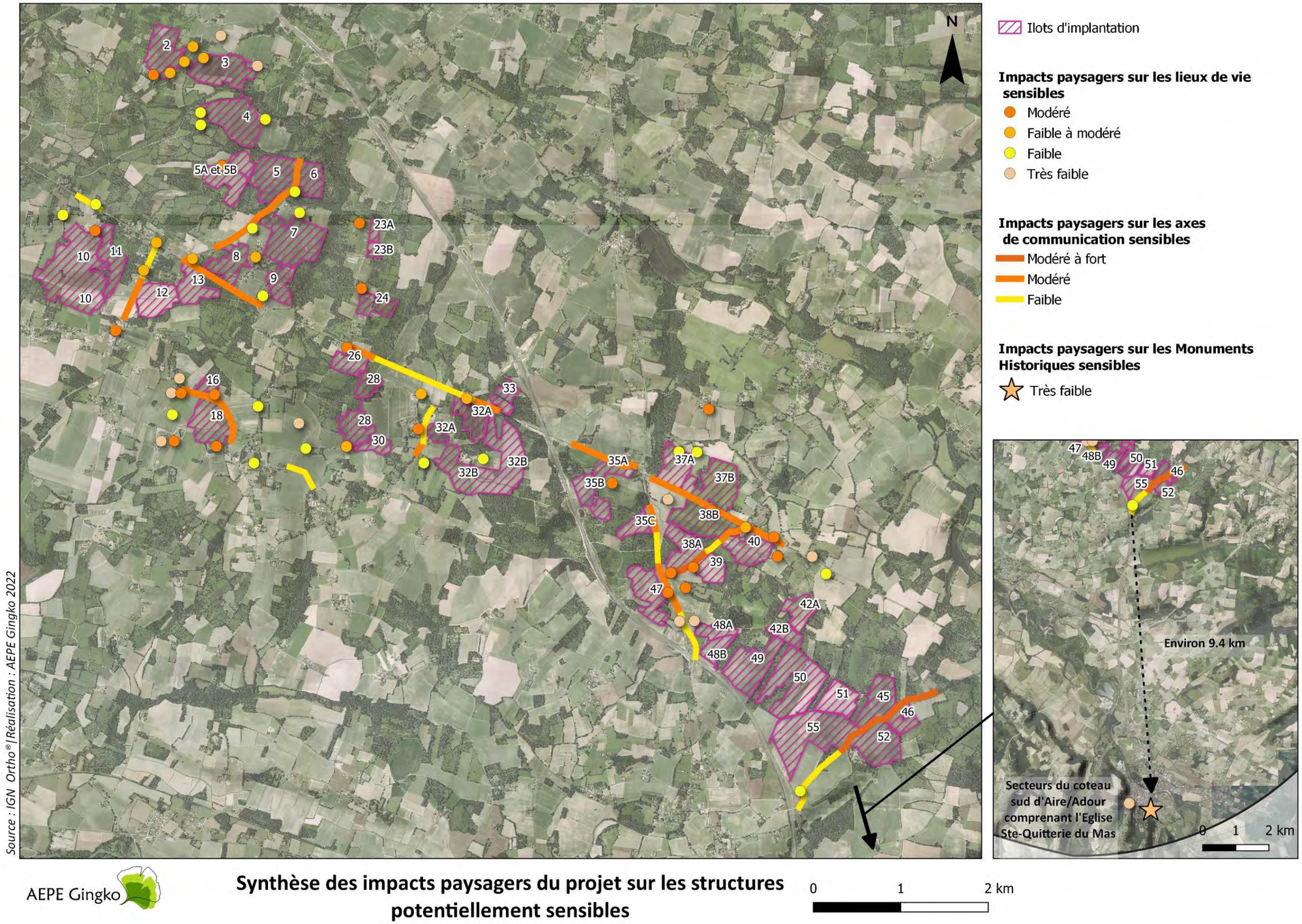

Carte 169 – Les impacts paysagers du projet sur les structures potentiellement sensibles

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

XI. SYNTHESE SUR LA TRANSFORMATION DES PAYSAGES

Les paysages sont le fruit des interactions constantes entre des spécificités naturelles et l'action des êtres humains. Ils naissent du regard qui est porté par l'homme sur cette interaction et constitue un marqueur spatio-temporel de l'évolution des activités et des processus d'aménagement. En ce sens, les paysages se transforment perpétuellement pour répondre aux enjeux socio-économiques du moment.

Concernant le territoire d'étude du projet agrivoltaïque de Terr'Arbouts, la recherche historique et la comparaison des photos aériennes montrent que dans les Landes et plus particulièrement dans l'arrière-pays de Mont-de-Marsan, plusieurs événements viennent bouleverser les paysages dès le XIXème siècle.

Au XIXe siècle, la stérilité des sols et l'isolement de cette région amène Napoléon III à entreprendre de grands travaux de forestation (Loi du 18 juin 1857[3]) qui changent radicalement les caractéristiques paysagères des lieux. La forêt remplace ainsi la lande, qui couvrait alors la majeure partie du territoire. Ce changement entraine aussi une mutation des activités : on passe d'un système agro-pastoral diversifié et collectif à un système sylvicole privé synonyme d'industrialisation et de modernité. La transformation du paysage apparait donc comme un enjeu de développement économique majeur. La plupart des photographies aériennes de 1950 montrent que les parcelles occupées par les ilots étaient bien souvent en partie ou totalement boisées.

A partir des années 1960-1970, la politique de développement agricole des Trente Glorieuses issue des besoins grandissants d'une population croissante amène à la mécanisation et à la production intensive. Dans les Landes, cela se traduit par des opérations de défrichements et le remembrement du parcellaire agricole pour laisser place à de vastes surfaces cultivées. La culture du maïs est ainsi massivement introduite et génère des paysages monoculturaux, paysages qui ont perduré jusqu'à nos jours.

Le développement des axes de communication constitue aussi une composante de la transformation des paysages. On constate ainsi que le tracé des routes départementales est fixé dès les années 50 et que la présence des voies les plus importantes est signalée par des alignements arborés aujourd'hui disparus (RD 30 et RD 934). L'aménagement de l'autoroute A65 après 2002 apparait comme un facteur de fragmentation et d'enclavement de certains territoires autrefois liés visuellement ou par le biais d'une trame viaire secondaire. C'est le cas pour les zones de projet situées au nord du Vignau par exemple.

Les paysages actuels sont donc issus de ces différentes phases de transformation progressive des activités agricoles et des mutations des enjeux de développement économiques.

Aujourd'hui, le territoire d'étude fait face à des problématiques environnementales et économiques, conséquences directes de l'exploitation intensive des sols. La qualité de l'eau est ainsi menacée par la culture intensive du maïs. La solution portée à travers le projet de Terr'Arbouts par les agriculteurs concernés est celle d'une diversification des modes d'occupation des sols comprenant de l'agriculture combinée à l'installation de panneaux photovoltaïques. C'est plus particulièrement sur cet aspect que porte l'étude d'impacts paysagers car cette mutation des pratiques agricoles introduit des éléments purement anthropiques et industriels au sein d'un contexte rural. D'autre part, l'ampleur du projet a pour conséquence d'en démultiplier les effets sur le paysage.

Pour le projet de Terr'Arbouts, plusieurs éléments ont été pris en compte et nous permettent d'utiliser le terme de transition des paysages plutôt que de transformation :

1) Le maintien d'une activité agricole et la diversification de cette activité au sein même des parcelles où sont implantés les panneaux photovoltaïques favorise l'intégration du projet dans son territoire car l'agriculture et plus particulièrement l'élevage est une activité fortement ancrée dans l'histoire du sud des Landes ;

2) Les panneaux PV sont des éléments anthropiques qui peuvent surprendre sur une aussi grande surface d'implantation mais ils sont des éléments démontables dont l'effet visuel peut donc être réversible ;

3) Le maintien systématique des lisières boisées sur le pourtour des zones de projet contribue aussi à l'intégration paysagère des panneaux. En effet, ces boisements témoignent de la pérennité de l'activité sylvicole et dessinent les lisières des clairières agricoles du Marsan, structure paysagère typique du territoire. Ces boisements permettent aussi de gérer les visibilités entre les différents ilots d'implantation ;

4) Dans son élaboration et au cours de l'étude, le porteur de projet a mis en place une stratégie d'évitement des zones paysagères les plus sensibles. Les parcelles sur lesquelles prend aujourd'hui place le projet ont été sélectionnées, entre autres, pour leur capacité à accueillir les panneaux photovoltaïques à moindre impact ;

5) Sur les parcelles sélectionnées pour le projet, un certain nombre de mesures d'accompagnement sont proposées en cohérence avec les caractéristiques du territoire et en concertation avec les acteurs du projet. Elles reprennent des formes et des essences identifiées localement dans le contexte actuel et passé : les haies bocagères vont ainsi réapparaitre dans des secteurs où parfois, elles avaient complètement disparu, quelques alignements arborés vont venir à nouveau habiller certaines portions des axes de communication. Aux mesures de plantation s'ajoutent des mesures d'intégration privilégiant l'emploi de matériaux avec un vocabulaire agricole, local et neutre. Ces éléments permettent de créer une cohésion avec les paysages connus jusqu'alors ;

6) Globalement et sur une grande partie des structures sensibles analysées, la mise en place de mesures de plantations permet d'atténuer l'impact initial du projet. Les perceptions vers les panneaux sont au moins filtrées soit par un seul des éléments soit par la combinaison des éléments suivants : végétation préexistante et/ou variations du relief et/ou mesure de plantation projetée ;

7) Lorsque le projet apparait (ponctuellement) en vue franche et proche ou en vue semi-lointaine non filtrée donnant lieu à un impact résiduel fort, il traduit l'idée de ne pas fermer totalement le paysage et de mettre en valeur ponctuellement l'action des porteurs de projet sur le territoire. En effet, les mesures d'accompagnement ont été élaborées dans la perspective de respecter les caractéristiques paysagères à l'échelle de l'ilot et à l'échelle du projet global. Le paysage du territoire d'étude est marqué par une alternance d'ambiances ouvertes générées par les parcelles agricoles et fermées par la présence de la forêt. Compte-tenu de l'ampleur du projet et de cette configuration, il est rapidement apparu qu'une dissimulation de la totalité des lisières de projet n'était pas pertinente d'autant plus que la présence des panneaux est combinée à l'agriculture.

[3] Viney R., *L'œuvre forestière du Second Empire* dans la Revue forestière française, 1962.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

8) L'acceptation sociale de cette transition des paysages a été enclenchée par le biais d'une concertation préalable en mars 2021. Plusieurs ateliers portant sur la recherche de mesures adaptées et l'intégration paysagère ont eu lieu et ont donné l'occasion de co-construire le projet avec les acteurs du territoire (citoyens, collectivités, entreprises locales, etc.). La communication et l'information sur le projet est un enjeu primordial car les usagers sont les premiers concernés par la mutation des paysages qu'ils pratiquent au quotidien ;



Même s'il s'inscrit dans une continuité, la vaste surface sur laquelle prend place le projet et la hauteur des technologies retenues induisent tout de même la création d'un nouveau paysage hybride sur lequel il convient d'avoir un recul et une réflexion constante. D'autre part, s'il peut inspirer d'autres opérations du même type car il est novateur, le projet de Terr'Arbouts est une particularité qui doit être observée et conservée en tant que telle afin d'éviter les risques d'homogénéisation des paysages ruraux et agricoles du territoire. Ce point de vigilance est à appliquer à l'échelle locale bien sûr, mais aussi à l'échelle départementale et régionale.

Le projet s'appuie ainsi sur des caractéristiques locales spécifiques pour en assurer une intégration paysagère optimale. La dynamique d'évolution des paysages, dans la mesure où elle est contenue au sein d'un territoire ciblé et est acceptée socialement, n'apparait pas comme une pression car elle permet la restauration du bocage, la conservation des boisements, le maintien et la diversification des pratiques agricoles et assure une gestion cohérente des perceptions. Si cette opération d'aménagement reste limitée à l'échelle du territoire d'étude, le paysage n'est pas radicalement transformé mais fait l'objet d'une transition qui prend ses racines dans un paysage passé et présent tout en répondant à des enjeux énergétiques, économiques et environnementaux.

.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 040-244000824-20240624-DEL2024_044B-DE

XII. BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

XII.1. BIBLIOGRAPHIE

Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 2000. Document disponible sur : https://www.coe.int/fr/web/portal.

Guide de l'étude d'impact sur les installations photovoltaïques au sol, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports eu du Logement, 2011. Document disponible sur : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EI_Installations-photovolt-au-sol_DEF_19-04-11.pdf

Agrivoltaïsme, recensement des principales applications, 2e édition, Acte Agri Plus, février 2021. Document disponible ici : https://aa-plus.fr/agrivoltaisme-2

Atlas des Paysages des Landes, DDTM et CAUE des Landes, PNR des Landes de Gascogne, DREAL Aquitaine, 2004. Document disponible ici : https://www.landes.fr/les-paysages

Allemand Sylvain, *Paysage et énergies : une mise en perspective historique*, Hermann, 2021.

Viney R., *L'œuvre forestière du Second Empire* dans la Revue forestière française, 1962.

Soltner Dominique, *Planter des haies*, Soltner.fr, 2018 (11e ed).

Soltner Dominique, *Bandes enherbées et autres dispositifs bocagers,* Soltner, 2018 (4e ed.).

XII.2. SITOGRAPHIE

• www.developpement-durable.gouv.fr

• www.geoportail.gouv.fr

• www.geocatalogue.fr

• www.insee.fr

• www.statistiques-locales.insee.fr

• www.culture.gouv.fr

• www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/LISTES/bases/france-dpt.htm

• www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-classes-et-inscrits-.html

• www.developpement-durable.gouv.fr/Fichier-national-des-sites-classes.html

• www.monumentum.fr

• atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk

• www.inrap.fr

• https://www.montdemarsan-tourisme.fr/

• https://www.tourismelandes.com/mont-de-marsan-incontournables/